This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

DK
18
.D7

NON
CIRCULATIN

SUITE
DES ANECDOTES
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME PREMIER.

BIENFAISANCE

FRANÇOISE,

OU

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CE SIÈCLE.

Par M. DAGUES DE CLAIRFONTAINE, de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres d'Angers, & de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours.

Homines ad Deos nullâ re propiùs accedunt, quàm salutem hominibus dando. *Cicero. Orat. Pro. Ligario. Cap.* 12.

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez J. F. BASTIEN, Libraire, rue du Petit-Lyon, fauxbourg St.-Germain.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

DC
131.8
.D13

General
Viollet
10-19-45

ÉPITRE
DÉDICATOIRE.

A Monsieur le Comte Wielhorski, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle-blanc de Pologne, & de l'Ordre Palatin.

MONSIEUR LE COMTE,

» *Mon zèle pour ma Patrie* » *m'a fait entreprendre cet Ou-*

» *vrage. L'amitié la plus tendre,*
» *l'attachement le plus inviolable*
» *& le plus reſpectueux vous le*
» *dédient. Traiter de la* Bienfai-
» *ſance, c'eſt intéreſſer votre*
» *cœur, c'eſt en même-tems en*
» *faire l'éloge. Vous n'impoſez*
» *une condition, en acceptant*
» *ma dédicace, celle de proſcrire*
» *tous les titres dûs à votre naiſ-*
» *ſance & à vos dignités*, titres
» *que vous dédaignez comme fri-*
» *voles, & qui méritent en effet*

» *le mépris du ſage à force d'a-*
» *voir été prodigués* par l'adula-
» tion.

» *Je me borne donc à remplir*
» *deux devoirs importans ; ce que*
» *je dois à ma Nation, ce que je*
» *dois à vos bontés.*

Je ſuis, avec un profond reſpect,

MONSIEUR LE COMTE,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, DAGUES DE CLAIRFONTAINE, &c. 4 Octobre 1776.

Nota. Si la réponſe de ce Seigneur, honorable

pour les Lettres ; ne renfermoit pas des choſes trop flatteuſes pour moi, & ſi je n'euſſe craint de trahir ſa confiance & ſa modeſtie par une indiſcrétion, j'aurois fait imprimer ſa lettre à la ſuite de mon Epitre Dédicatoire.

AVANT-PROPOS.

UN Citoyen décoré, témoignoit un jour à un Libraire de ma connoiſſance, ſa ſurpriſe de ce qu'on n'avoit point encore penſé à donner une Collection de traits de Bienfaiſance en l'honneur de la Nation Françoiſe; » Il ſeroit à déſirer, » *ajouta-t-il*, que tant de traits de » vertus & d'héroïſme diſperſés » dans quantité d'autres Ouvrages, » préſentaſſent un enſemble qui pût » former un monument à la gloire » des François. Ce ſeroit même une » ſorte d'ouvrage élémentaire pro- » pre aux jeunes gens & aux jeunes » perſonnes du ſexe, qui leur inſpi-

» reroit l'amour du bien, & leur don» neroit du goût pour l'Hiſtoire «.

Tel eſt le but de ces Mémoires, dont les recherches m'occupent depuis un très-grand nombre d'années. C'eſt après avoir conſulté des amis judicieux & des Gens de Lettres éclairés, que je me ſuis décidé à les publier. On trouvera dans la Préface le plan détaillé de cet Ouvrage.

Nous invitons nos Lecteurs de nous faire part des traits honorables qui intéreſſent leurs familles ou leurs amis; lettres de nobleſſe & autres titres illuſtres, &c. Les inſtructions ou Mémoires qu'on voudra bien nous faire parvenir, ſeront adreſſés, francs de port, à M. Baſtien, Libraire, rue du Petit-Lyon, fauxbourg St.-Germain. Nous en ferons l'uſage qu'il convient, & ſuivant leur date, à la ſuite de cet Ouvrage.

PRÉFACE

LA connoiſſance de nous-mêmes doit être le but principal de notre étude. Tout ce qui tend au développement de notre propre cœur, à découvrir les principes funeſtes de nos paſſions, à extirper nos habitudes vicieuſes, pour y ſubſtituer l'amour du bien, ce zèle ardent, ce *vif intérêt de la vertu : voilà en deux mots* la ſcience précieuſe de l'homme, la ſeule vraiment utile & néceſſaire.

Nous avons aſſez de tableaux des misères humaines : ouvrons les faſtes de l'hiſtoire ; que de traits humiliants pour l'humanité ! que de crimes &

d'horreurs preſque incroyables pour des cœurs vertueux, des ames pures, honnêtes & ſenſibles !

Je laiſſe aux Hiſtoriens le pénible ſoin de tracer aux yeux de l'univers étonné les merveilles des Conquérans ambitieux, de ces Guerriers trop fameux, ſans doute, pour le bonheur du genre humain. On n'apperçoit de toutes parts que des lauriers enſanglantés, flétris par la douleur; partout la victoire n'eſt couronnée que de cyprès..... Semblables à ces torrens impétueux qui portent la déſolation dans les campagnes ; les Conquérans ne ſont comme eux que les fléaux du genre humain ; ils ne laiſſent après eux que des amas de cendres, des nations détruites, des familles en pleurs. Un cœur ſenſible ne peut que gémir ſur de pareils triomphes ; ils coûtent trop cher à

la Nature, à l'humanité..... Ils ſont le prix du ſang, de la vie de nos frères & de nos ſemblables.

Heros vertueux, dignes appuis du trône, généreux défenſeurs de la Patrie, vous ſeuls méritez nos hommages & notre admiration ! L'honneur & le devoir arment vos mains fidèles, toujours prêtes à repouſſer les traits des ennemis de l'Etat; votre ſang coule pour la Patrie; vos derniers vœux, vos derniers ſoupirs ne tendent qu'à ſa conſervation & à ſa gloire. Vous expirez heureux & *contens de la voir ſurvivre à vos derniers efforts.*

Un traité de l'excellence de l'Homme ne ſembleroit-il pas pour le moins auſſi utile, auſſi néceſſaire. Ce ſeroit un grand tableau tiré d'après l'Hiſtoire, qui repréſenteroit les plus ſublimes traits de la nature humai-

ne. On y verroit l'hiſtoire des vertus, du mérite & des talens. Ce ſeroient les faſtes du triomphe de l'homme, & le livre d'or, où le favori ne ſeroit pas placé à côté du Héros, à moins qu'il ne l'eût mérité par quelque acte de vertu.

Ce Recueil ſeroit comme le Regiſtre public des grandes & belles actions. Quel eſt l'homme, quel eſt le vrai François qui n'auroit pas regret de mourir ſans y avoir rien fourni, ſans avoir produit un ſeul acte de bienfaiſance & d'humanité?

Mon but, dans cet Ouvrage, eſt de propoſer également des traits de la vie privée & de la vie publique. Dans la vie privée nous découvrirons les vertus domeſtiques; il eſt plus avantageux qu'on ne penſe de puiſer dans la claſſe des Citoyens renfermés dans le ſein de leurs familles:

leur ſimplicité noblement exprimée a quelque choſe de plus touchant que la dignité des mœurs héroïques. Les vertus domeſtiques ſont un puiſſant aiguillon pour enflammer les hommes de l'amour de leur devoir.

L'éloge eſt un encouragement à la vertu, c'eſt une ſorte d'engagement public qu'on fait contracter à l'homme vertueux; c'eſt un des plus forts appuis qu'on puiſſe prêter à la foibleſſe humaine; ainſi nous croyons ne pouvoir nous diſpenſer de célébrer les Sçavans, les Hommes de Lettres, ſur-tout ceux qui ont conſacré leurs talens à la gloire de la Religion, au bien de l'Etat & au bonheur de l'humanité; ces Artiſtes fameux, qui dans le cours de leur vie ont fourni des traits bienfaiſans, qui tournant à leur propre célébrité,

contribuent pareillement à la gloire de leur ſiècle. Ces noms illuſtres ne doivent jamais périr dans la mémoire des vrais Citoyens. Le moyen de multiplier les grands Hommes, d'exciter le génie, les talens & les belles actions, c'eſt d'honorer le mérite & de célébrer les vertus.

Je commence mes Mémoires, à l'époque du règne de Louis XV, dit *le Bien-Aimé*. Ce ſeroit répéter ce qu'ont déja dit pluſieurs Auteurs, que de fixer l'époque de mon Ouvrage au commencement du ſiècle. Le Continuateur de Boſſuet, les Mémoires du Père d'Avrigny, & pluſieurs autres nous conduiſent juſqu'à la mort de Louis XIV.

BIENFAISANCE

BIENFAISANCE FRANÇOISE, OU MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CE SIÈCLE.

ANNÉE 1715.

IL faut avoir vu les derniers momens de Louis le Grand, pour croire la fermeté chrétienne & héroïque avec laquelle il a ſoutenu les approches d'une mort qu'il ſçavoit prochaine & inévitable. Il n'a preſque pas laiſſé paſſer un moment dans cette cruelle maladie, ſans faire quelqu'action illuſtre & religieuſe; non point à l'exemple de ces an-

ciens Romains, qui ont affecté de braver la mort; mais avec une manière naturelle & ſimple, comme les actions qu'il avoit le plus accoutumé de faire, ne parlant à chacun que des choſes dont il convenoit de lui parler, & avec cette éloquence juſte & préciſe qu'il a eu toute ſa vie, & qui ſembla s'être encore augmentée dans ſes derniers momens. Enfin, quelque grand qu'il ait été dans le cours d'un règne de 72 ans, il s'eſt fait voir encore plus grand dans ſa mort. Son bon eſprit & ſa fermeté ne l'ont pas abandonné un moment; parlant avec douceur & avec bonté à tous ceux qui l'environnoient, il a conſervé toute ſa grandeur juſqu'au dernier ſoupir.

Lorſque la gangrène parut à ſa jambe, les Médecins & les Chirurgiens, n'oſoient pas y faire une inciſion, dans la crainte que S. M., qui étoit fort affoiblie, ne mourût dans l'opération. Le Roi les voyant dans l'embarras, leur demanda » s'il n'y avoit » point de raſoirs; & il ajouta, qu'ils n'a» voient qu'à couper, tant qu'ils le juge» roient à propos «.

Ce Prince vit les approches de la mort avec cette même intrépidité, dont il l'avoit autrefois enviſagée dans les combats, & dit à ceux qui cherchoient à le conſoler & à le préparer: » Il y a plus de dix ans que je » penſe continuellement à mourir en Roi » chrétien «.

Quelques jours avant sa mort, ce Monarque fit venir le Dauphin dans sa chambre, où il entra avec la Duchesse de Ventadour sa gouvernante ; après l'avoir fait asseoir sur son lit, & l'avoir embrassé, S. M. lui dit :

» J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitez » pas en cela, non plus que dans les trop » grandes dépenses que j'ai faites. Tout vo- » tre bonheur dépendra d'être soumis à » Dieu, & du soin que vous aurez de sou- » lager vos peuples «.

Les dernières paroles de Louis le Grand, furent consacrées dans une Ode de M. l'Abbé Carelet, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Soissons, Membre de l'Académie Royale de cette même Ville : voici la manière dont le Poëte s'exprime :

Ici mon esprit se rappelle
Ce tendre adieu digne de toi,
Où tu lui traças le modèle
Du vrai Héros & du grand Roi :
» Qu'à vos Conseils la paix préside !
» Bien mieux que la valeur d'Alcide,
» Elle rend les Peuples heureux :
» Image du souverain Etre,
» Mon fils, plus en père qu'en maître,
» Apprenez à régner sur eux.

» Pour vous, Madame, dit ce Prince à

» la Ducheſſe de Ventadour, j'ai bien des » remercimens à vous faire du ſoin avec le- » quel vous élevez cet enfant & de la ten- » dre amitié que vous avez pour lui. Je » vous prie de la lui continuer, & je l'ex- » horte à vous donner toutes les marques » poſſibles de ſa reconnoiſſance «.

Il embraſſa enſuite le Dauphin par deux fois, & lui donna ſa bénédiction.

Le jeune Prince ſortit en pleurant avec la Ducheſſe ſa gouvernante. Ce tendre ſpectacle tira des larmes de tous ceux qui en furent témoins.

S. M. adreſſant enſuite la parole aux Grands Officiers de la Couronne, leur recommanda la fidélité pour ſon jeune Succeſſeur: » Vous avez pu voir, leur dit il, » quelques perſonnes pendant mon règne » qui ſe ſont éloignées de leur devoir pour » un tems; elles s'en ſont repenties toute » leur vie; profitez de leur exemple, & ne » les ſuivez pas «.

Louis XIV. termina enfin ſa carrière le premier Septembre 1715. Il étoit le Doyen des Souverains de l'Europe. Son règne préſente à la poſtérité des ſingularités qu'on ne rencontre point dans tout autre ſiècle; c'eſt un tiſſu de faits héroïques, un enchaînement de merveilles, d'évènemens glorieux, & de ces revers fameux, qui faiſant ſentir aux Princes le néant des grandeurs humai-

nes, les engagent à faire un retour sur eux-mêmes, & à se détacher de cette pompe fastueuse qui les environne. Ils parviendront à se convaincre qu'ils cesseront d'être les dieux de la terre, en subissant cette loi terrible, imposée à tous les humains, qui consiste à payer le tribut funèbre à la nature.

Quand Louis XIV. eut les yeux fermés, le Duc d'Orléans alla avec tous les Princes du Sang, saluer le jeune Roi. Dès que cet Auguste enfant s'entendit traiter de *Sire* & de *Majesté*, il fondit en larmes & en sanglots, sans qu'on lui eût dit que le Roi fût mort.

Louis XV. naquit le 16 Février 1710. Lorsqu'il vint au monde, il fut nommé Duc d'Anjou, porta le nom de Dauphin après la mort du Duc de Bretagne son frère, & celle du Duc de Bourgogne son père.

La *minorité du jeune* Louis, dit un Auteur moderne, fut la première époque de son règne; tems critique, où les Princes encore enfans n'ont aucune part au Gouvernement: mais ce tems où la Régence & l'autorité qu'elle donne, sont presque toujours des sujets de jalousie, de rivalités & de guerres, fut un tems de calme & de paix, par comparaison avec les minorités de Louis XIII. & de Louis XIV.

Les sages précautions de Philippe, Régent, entretinrent la Capitale & tout le

Royaume, dans la plus parfaite tranquilité. Tous les yeux, à l'instant, s'ouvrirent, pour admirer la conduite du Prince, qui, le lendemain, se rendit dans la Capitale, où il prit possession de sa qualité de Régent, due à son rang & à sa naissance, dans la Grand-Chambre du Palais, où s'étoient assemblés pour cet effet le Parlement, les Pairs du royaume, les Maréchaux de France, les Gouverneurs & Lieutenans-Généraux des Provinces.

Cette cérémonie finie, le peuple qui se trouva sur le passage du Duc Régent, jetta mille cris de joie & de bénédiction de se voir un si digne successeur à l'autorité d'un grand Roi qu'il venoit de perdre. Sa générosité répondit sur-le-champ à ces acclamations.

Ayant déja convaincu toute l'Europe de l'habileté & de la supériorité de son génie, ce Prince s'attacha d'abord à réparer les désordres que les longues guerres avoient causés dans le royaume; à soulager les peuples accablés; à récompenser le mérite & la vertu; à corriger les abus qui pouvoient s'être glissés dans l'administration des affaires.

Le Roi partit de Vincennes le 12 Octobre pour venir au Parlement tenir son Lit de Justice. Une circonstance singulière, c'est que la Duchesse de Ventadour y assista assise au bas du trône de Sa Majesté, avan-

tage qu'aucune femme avant elle n'avoit eu, & dont elle auroit été privée s'il y avoit eu une Reine-Mère & Régente pour conduire elle-même le Roi son fils à cette auguste fonction.

Les proviſions de la charge de Commandeur & Grand-Tréſorier de l'Ordre du St.-Eſprit, dont Louis XV honora le ſieur Crozat, ſont un des premiers monumens de l'attention de ce Prince à encourager & à illuſtrer le commerce. En voici les diſpoſitions : » Louis, &c. Le Roi, notre » très-honoré Seigneur & Riſayeul ayant, » par ſon Edit du mois d'Août 1669, per- » mis aux Gentilshommes d'exercer par » eux ou par perſonnes interpoſées, le » commerce maritime, ſans déroger à la » nobleſſe, nous avons vu avec ſatisfaction » que pluſieurs s'y ſont adonnés pour le » bien de notre état; mais entre ceux qui » s'y ſont diſtingués, perſonne ne l'a fait » avec plus de nobleſſe, de bonne-foi, de » bonheur & plus d'utilité pour la Patrie, » que notre amé & féal Conſeiller & Se- » crétaire, Maiſon & Couronne de France » & de nos Finances, le ſieur Antoine » Crozat, qui par ſon zèle, ſon application » & l'étendue de ſes connoiſſances dans le » commerce maritime, a procuré à notre

» royaume de grands avantages, & une
» grande quantité de matières d'or & d'ar-
» gent, dans des tems qu'elles lui étoient
» ſi néceſſaires; c'eſt ce qui porta le Roi
» notre prédéceſſeur & biſayeul, d'accor-
» der audit ſieur Crozat, par des Lettres-
» Patentes du 14 Septembre 1712, la fa-
» culté de faire ſeul le commerce du pays
» de la Louiſiane, dont le ſuccès commen-
» ce de répondre à nos eſpérances; mais
» voulant témoigner plus particulièrement
» notre ſatisfaction audit ſieur Crózat, &
» faire connoître à nos ſujets, au com-
» mencement de notre règne, le déſir que
» nous avons de les rendre heureux, en
» excitant l'émulation de ceux qui par leur
» induſtrie & leurs talens, ſont en état de
» leur procurer l'abondance; nous avons
» réſolu, en ſuivant les intentions du Roi
» Louis XIII, marquées dans ſon Ordon-
» nance de 1629, de relever & faire ho-
» norer ceux qui s'occupent du commerce
» maritime. C'eſt pourquoi nous avons cru
» ne pouvoir donner une plus grande mar-
» que d'honneur audit ſieur Crozat, qui
» convienne mieux aux alliances qu'il a
» faites, & de lui témoigner la ſatisfac-
» tion que nous avons de ſes ſervices & de
» ceux qui nous été rendus par ſa famille
» dans les charges de Conſeiller au Parle-
» ment, Maîtres des Requêtes & autres

» emplois, qu'en lui donnant la charge de » Commandeur & Grand-Tréſorier de nos » ordres. A ces Cauſes, &c. «

On ne peut rien dire qui faſſe mieux l'éloge du ſieur Crozat, & qui prouve davantage ſon mérite, que la copie de ſes proviſions que nous venons de donner.

LES Officiers étrangers qui ont rendu des ſervices eſſentiels à l'Etat, à notre Patrie, méritent à tous égards d'avoir part à nos éloges; ils ſont naturaliſés François dès qu'ils en ont adopté les ſentimens & le zèle.

Conrard de Rozen, Comte de Bollevi-ler, Maréchal de France, & Chevalier des Ordres du Roi, étoit originaire de Livonie, de la plus ancienne Nobleſſe, & d'une des meilleures Maiſons de cette Province. *Il vint en France* ſervir ſous ſon parent le *Général* de Roſen, ſi connu dans les fameuſes expéditions du Duc de Saxe Weymar, & ſe dévoua, comme lui, au ſervice du Roi. Depuis s'étant toujours diſtingué dans tous les emplois Militaires par leſquels il a paſſé, & ayant donné, l'eſpace de plus de 50 ans, des marques de capacité, de zèle & d'une entière fidélité pour Sa Majeſté & pour l'Etat, il mérita le ſuprême degré d'honneur auquel il

» royaume de grands avantages, & une
» grande quantité de matières d'or & d'ar-
» gent, dans des tems qu'elles lui étoient
» ſi néceſſaires; c'eſt ce qui porta le Roi
» notre prédéceſſeur & biſayeul, d'accor-
» der audit ſieur Crozat, par des Lettres-
» Patentes du 14 Septembre 1712, la fa-
» culté de faire ſeul le commerce du pays
» de la Louiſiane, dont le ſuccès commen-
» ce de répondre à nos eſpérances; mais
» voulant témoigner plus particulièrement
» notre ſatisfaction audit ſieur Crózat, &
» faire connoître à nos ſujets, au com-
» mencement de notre règne, le déſir que
» nous avons de les rendre heureux, en
» excitant l'émulation de ceux qui par leur
» induſtrie & leurs talens, ſont en état de
» leur procurer l'abondance; nous avons
» réſolu, en ſuivant les intentions du Roi
» Louis XIII, marquées dans ſon Ordon-
» nance de 1629, de relever & faire ho-
» norer ceux qui s'occupent du commerce
» maritime. C'eſt pourquoi nous avons cru
» ne pouvoir donner une plus grande mar-
» que d'honneur audit ſieur Crozat, qui
» convienne mieux aux alliances qu'il a
» faites, & de lui témoigner la ſatisfac-
» tion que nous avons de ſes ſervices & de
» ceux qui nous été rendus par ſa famille
» dans les charges de Conſeiller au Parle-
» ment, Maîtres des Requêtes & autres

» emplois, qu'en lui donnant la charge de » Commandeur & Grand-Tréſorier de nos » ordres. A ces Cauſes, &c. «

On ne peut rien dire qui faſſe mieux l'éloge du ſieur Crozat, & qui prouve davantage ſon mérite, que la copie de ſes proviſions que nous venons de donner.

LES Officiers étrangers qui ont rendu des ſervices eſſentiels à l'Etat, à notre Patrie, méritent à tous égards d'avoir part à nos éloges; ils ſont naturaliſés François dès qu'ils en ont adopté les ſentimens & le zèle.

Conrard de Rozen, Comte de Bolleviler, Maréchal de France, & Chevalier des Ordres du Roi, étoit originaire de Livonie, de la plus ancienne Nobleſſe, & d'une des meilleures Maiſons de cette Province. Il vint en France ſervir ſous ſon parent le Général de Roſen, ſi connu dans les fameuſes expéditions du Duc de Saxe Weymar, & ſe dévoua, comme lui, au ſervice du Roi. Depuis s'étant toujours diſtingué dans tous les emplois Militaires par leſquels il a paſſé, & ayant donné, l'eſpace de plus de 50 ans, des marques de capacité, de zèle & d'une entière fidélité pour Sa Majeſté & pour l'Etat, il mérita le ſuprême degré d'honneur auquel il

plut au Roi de l'élever en 1703. Son habileté, ſa vigilance & ſon exactitude infinie pour le ſervice, dans les différens commandemens dont le Roi l'a honoré, & dans les occaſions les plus conſidérables où il s'eſt trouvé, lui ont mérité la confiance & l'eſtime de ſon Prince & des plus grands Capitaines. Ses ſentimens nobles & élevés, ſes actions pleines de raiſon, de ſolidité & de circonſpection, l'ont fait admirer de tous ceux qui l'ont connu particulièrement. Homme de tête & d'une bravoure connue, étant à Metz il reçut ordre de faire changer de garniſon au Régiment de ſon nom; il ordonna à ſon Lieutenant-Colonel de partir; les Officiers refuſent d'obéir ſous prétexte qu'il leur eſt dû quelque contribution de corps. Le Lieutenant-Colonel en avertit le Comte de Rozen; il arrive, voit le Régiment en bataille, ordonne au premier Capitaine de partir, & ſur ſon refus lui caſſe la tête; il donne le même ordre au ſecond qui lui obéit ſur-le-champ, & tous les autres Officiers ſuivirent ſon exemple.

Après ſa mort il parut un Mémoire manuſcrit. Il contient une inſtruction de ſentimens d'honneur & de probité, que ce Maréchal, dans ſon grand âge, laiſſa à ſon petit-fils lorſqu'il l'envoya à Paris pour y être élevé. Il ſeroit à ſouhaiter que

les jeunes Seigneurs qui entrent dans le monde connuſſent & vouluſſent ſuivre des conſeils auſſi ſages; celui pour lequel ils avoient été écrits, fut malheureuſement moiſſonné à la fleur de ſon âge.

» Le grand âge où je me vois, dit ce » reſpectable Maréchal, ne me permet pas, » mon fils, d'eſpérer pouvoir vous guider » moi-même dans la ſuite, lorſque vous » ſerez engagé dans le monde, & vous » faire remarquer avec une tendreſſe pater- » nelle, les écueils où vous pourrez don- » ner. La ſeule ſatisfaction qui me reſte, » eſt de vous laiſſer par cet écrit des con- » ſeils que la conſcience & l'honneur m'o- » bligent de vous donner, & que je vous » prie de ſuivre comme mes dernières vo- » lontés, perſuadé que le bien eſt infiniment » plus précieux que ce que la fortune vous » pourra jamais préſenter.

» Je vous recommande ſur toutes choſes » la crainte de Dieu, qui eſt le commence- » ment de la ſageſſe & le principe de tout » honnête homme. Si vous la poſſédez au » fond de votre cœur & que vous mettiez » toute votre eſpérance & votre confiance » dans le Seigneur, il vous protégera & » vous conduira par ſa divine bonté.

» Honorez votre père & votre mère : ſou- » venez-vous que vous leur devez l'être, & » que Dieu vous ordonne de leur porter » du reſpect & de l'attachement.

» Ayez toute la déférence imaginable » pour celui qui eſt préproſé pour vous » gouverner & pour avoir ſoin de votre » éducation ; ſoyez attentif à ſuivre ſes » conſeils & ſes bons avis, puiſqu'il vous » doit tenir lieu de tout.

» Soyez honnête & poli envers tout le » monde, vrai dans vos paroles, plein de » droiture & de probité dans toutes vos » actions. Ne fréquentez jamais que d'hon- » nêtes gens, remplis de vertu & de bonnes » mœurs; tâchez de les imiter, & propoſez » vous toujours les plus grands modèles.

» Je vous recommande d'avoir une ap- » plication continuelle à vos études & à » vos exercices, afin de vous mettre en » état de ſervir le Roi dignement & de » marcher ſur les traces de vos Ancêtres.

» Evitez les jeux de hazard & ne vous y » engagez jamais. Perſuadez-vous que ces » ſortes de jeux ſont capables, non ſeule- » ment de vous ruiner, mais encore de » vous attirer cent mauvaiſes affaires qui » vous feroient perdre votre fortune, vo- » tre honneur & votre réputation : appre- » nez ceux qui ſe joueront toujours parmi » les honnêtes gens; tâchez de vous y per- » fectionner pour n'y être point duppe; » ſoyez égal dans la perte & dans le gain, » & faites-vous un point d'honneur de » paſſer dans le monde pour un beau joueur

» incapable de faire de mauvaiſes diſputes.

» Fuyez la débauche & les femmes d'une » vie déréglée ; car elles ne ſont propres » qu'à vous perdre d'ame & de corps. Ne » fréquentez que celles qui ont de la vertu » & de l'eſprit, capables de vous faire hon- » neur, pour apprendre d'elles l'honnêteté » & la politeſſe «.

» Quand vous voudrez vous régaler avec » vos amis, n'allez jamais au cabaret. ni » chez les Traiteurs, car il s'y trouve ſou- » vent des filoux, des bretteurs & autres » mauvais eſprits, qui ne reſpirent que le » déſordre ; vous tomberiez dans des in- » convéniens qui vous perdroient dans l'eſ- » prit du Roi, & des honnêtes gens «.

» Lorſque vous ſerez en âge de vous pro- » duire dans le grand monde, ſoyez atten- » tif à faire votre cour au Roi, aux Princes, » aux Officiers-Généraux, aux Miniſtres & » autres gens de diſtinction. Tâchez de mé- » riter leurs bonnes grâces, leur appui & » leur protection ; vous y parviendrez par » une grande retenue & une réputation de » ſageſſe qui attire l'eſtime & la confiance ; » joignez-y une attention ſingulière à ne » jamais blâmer les démarches de ceux qui » ſont au-deſſus de vous, ſoit dans le com- » mandement à la guerre, ou dans l'admi- » niſtration des affaires ; perſuadé qu'outre » les raiſons de juſtice & de fidélité qui

» règnent dans l'un & dans l'autre, il y a » toujours des reſſorts de prudence & de » politique, où il n'eſt pas permis de pé- » nétrer «.

» Tâchez de vous perfectionner dans les » Belles-Lettres, dans les Langues étrangè- » res, & les autres Sciences, propres à vous » élever à quelque choſe de grand; car on » n'épargnera rien pour votre éducation «.

» Rendez-vous auſſi adroit au fait des » armes, non pour vous ériger en bretteur, » mais pour ſçavoir vous défendre dans les » occaſions. Si quelqu'un vous agace par » des railleries piquantes, ne prenez pas » feu d'abord; mais tâchez, par un air » froid, par des réponſes ambiguës, d'en » détourner les ſuites; ſi après cela il vous » preſſe, faites-lui comprendre que ſi vous » vous tenez dans les bornes de la modé- » ration, ce n'eſt pas faute de ſentiment & » de courage «.

» Soyez fidèle à vos amis, incapable de » révéler un ſecret qu'on vous aura confié. » Ne parlez jamais mal de perſonne, pas » même de vos ennemis. Ne ſoyez pas trop » avide de parler, peſez vos paroles, & fai- » tes réflexion ſur vos diſcours. Ne conteſ- » tez jamais avec opiniâtreté dans l'incerti- » tude, ou dans une mauvaiſe cauſe; car il » vaut mieux céder honnêtement, que de » ſoutenir avec confuſion «.

» Quand vous ſerez en bonne compa-
» gnie, perſuadé que vous n'en fréquente-
» rez jamais d'autres; ne faites ni le fanfa-
» ron, ni le petit-maître; ne vous vantez
» jamais de rien, mais tenez-vous dans une
» honnête modeſtie; vous ſerez aimé &
» eſtimé de tous ceux qui vous verront.
» Ne ſoyez avare, ni dépenſier mal-à-pro-
» pos; ne donnez pas dans la bagatelle, ni
» dans les colifichets: évitez cependant de
» paſſer pour meſquin, quand il s'agira de
» vous faire honneur «.

» Quand vous ſerez en état d'avoir quel-
» que emploi Militaire, tenez-vous à votre
» troupe ſans la quitter; ſoyez exact, atten-
» tif & vigilant à votre devoir; voyez toutes
» choſes par vous-même, & ne vous repo-
» ſez jamais ſur ce que feront les autres.
» Ayez toujours quelqu'un à la découverte,
» pour ne pas être ſurpris; & gravez bien
» dans votre eſprit qu'un ſeul quart-d'heure
» de pareſſe ou de négligence, eſt capable,
» non-ſeulement de vous faire perdre tout
» le fruit de vos ſervices, mais auſſi de ter-
» nir pour jamais votre honneur & votre
» réputation «.

» Si Dieu vous fait la grace de vous éle-
» ver à des emplois conſidérables, où ſe
» trouvent des Officiers ſous votre com-
» mandement, & qu'il arrive malheureu-
» ſement à quelqu'un d'avoir fait une faute

» dans le ſervice, ne le traitez pas avec ri-
» gueur, ni avec dureté, en lui faiſant une
» reprimande sèche ; plaignez-le, & re-
» montrez-lui avec douceur, le tort qu'il
» s'eſt fait d'avoir manqué ; priez-le d'être
» une autre fois plus exact & plus régulier
» à remplir ſon devoir, pour vous éviter le
» déplaiſir que vous auriez d'être contraint
» à lui faire du mal contre votre inclina-
» tion & votre naturel.

» Aimez ceux qui vous corrigent & qui
» vous font remarquer vos défauts ; ce ſont
» vos véritables amis, car ils n'en uſent
» ainſi que pour votre bien ; au lieu que
» vos ennemis ſeront toujours ceux qui vous
» flatteront en votre préſence, dans la ma-
» ligne eſpérance que vous conſerverez vos
» imperfections, qui leur donneront tou-
» jours de l'avantage ſur vous, & la facilité
» de vous détruire plus aiſément «.

» J'aurois encore bien des choſes à vous
» dire pour le détail d'une vie qui mérite
» tant de réflexions ; j'en laiſſe le ſoin à vo-
» tre Gouverneur, qui vous les fera remar-
» quer dans les occaſions & dans vos entre-
» tiens particuliers «.

» Si vous faites attention, mon cher fils,
» à ces conſeils paternels, comme je l'eſ-
» père, & que vous les imprimiez dans vo-
» tre eſprit ; vous pouvez compter que je me
» retrancherai ſur tout, pour vous mettre

» en

» en état de soutenir votre naissance hon-
» nêtement, &c «.

DANIEL de Montesquiou de Préchac; Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de Scheleſtat, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, Sénéchal d'Armagnac, servit dans l'armée & sous les yeux de Louis XIV. Il se trouva à dix siéges, où il montra beaucoup de valeur & d'intrépidité. Blessé dangereusement au pied gauche à Antoin, il se distingua de même au combat d'Atheneim, où il eut un cheval tué sous lui, & le talon droit percé d'un coup de mousquet; au siége de Roses dont il obtint le Gouvernement, aux siéges de Palamos, de Girone, d'Ostrabie & de Castel-Fouillet. Chargé de faire entrer un convoi, il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse, ce qui ne l'empêcha pas de réussir.

Jamais Officier n'a été plus attaché que lui à son devoir & à l'observation de la discipline Militaire. Lorsqu'il vint à la Cour en 1699, craignant que le Roi, dont il avoit autrefois été particulièrement connu, pendant qu'il servoit dans les Mousquetaires, ne l'eût oublié, il pria le Maréchal de Noailles de le présenter. Sa Majesté s'en étant apperçue, dit en souriant: » Préchac
» croit que je ne le connois plus, parce

» qu'il ne vient point à la Cour «; & en lui mettant la main ſur l'épaule, ajouta: » Il y a long-tems que nous nous connoiſ- » ſons «.

Dans tous les emplois qu'il a eus, il s'eſt toujours contenté de ſes appointemens, ſans même vouloir uſer de certains droits établis par la coutume, ni recevoir les préſens qu'on lui offroit. Il n'a jamais rien demandé à la Cour; & s'il a obtenu des grâces, il ne les a dues qu'au rapport de ſes Généraux. Le Prince de Condé, M. de Turenne, les Maréchaux de Luxembourg, de Noailles & le Duc de Vendôme, firent connoître ſon mérite au Monarque.

M. de Louvois lui ayant écrit que le Roi lui donnoit la Lieutenance-Colonelle du Régiment de Champagne, M. de Monteſquiou la refuſa, diſant qu'il y avoit trois Capitaines plus anciens que lui, & qu'il ne leur donneroit jamais la mortification d'être commandés par leur cadet. Le Miniſtre approuva cette délicateſſe; ayant fait placer ces trois Capitaines, M. de Préchac fut fait Lieutenant Colonel.

Ce fut auſſi en ce tems-là, qu'étant Inſpecteur d'Infanterie à Pignerol en Dauphiné, il eut ordre d'envoyer à la Cour un état de tous les Officiers de ſon département, de leur pays, de leurs ſervices, des occaſions où ils s'étoient trouvés & de leurs

bleſſures : il s'en acquitta avec exactitude à l'égard de tous les autres, il n'oublia que lui-même, ce qui obligea M. de Louvois de lui écrire en ces termes :

» J'ai fait voir au Roi l'état que vous » m'avez envoyé, Sa Majeſté en a été » fort contente, & a admiré votre mo» deſtie de ne pas vous mettre au nombre » des bleſſés, n'ignorant pas que vous l'a» vez été à Antoin & à Atheneim ; & c'eſt » pour cela qu'elle vous donne la Com» manderie de St.-Omer «.

PHILIPPE Herbelot, né à Doulerans-le-Château, étoit âgé de 9 ans lorſque Henri IV mourut. Il ſervit pluſieurs années ſous le règne de Louis XIII, reçut pluſieurs bleſſures dans différentes actions, & parvint au grade de premier Sergent de ſa Compagnie. Il quitta les armes pour s'établir à Châteaudun, où il exerça le métier de Sellier juſqu'à la cent-deuxième année de ſon âge.

M. de Vendôme allant ou revenant de l'armée, fut obligé de s'arrêter auprès de Châteaudun, parce que ſa voiture s'étoit rompue. On s'adreſſa à la boutique du vieillard Herbelot pour la remettre en état ; lorſqu'il ſut que cette voiture appartenoit à M. de Vendôme, il voulut y aller

lui-même, quoiqu'il eût deux compagnons. Tandis qu'il travailloit, quelqu'un de ceux qui étoient préſens inſtruiſit M. de Vendôme du grand âge de ce bon vieillard. Ce Seigneur lui fit pluſieurs queſtions; Herbelot répondit avec beaucoup de gaieté & de bon ſens. M. de Vendôme fort ſatisfait, lui promit de parler au Roi en ſa faveur.

Un an après, le Marquis de Dangeau qui avoit des terres aux environs de Châteaudun, fut chargé de le faire venir à la Cour; il lui avoit mandé de choiſir une voiture commode; mais le bon vieillard ſe contenta de prendre un cheval pour porter ſon petit bagage, & fit le voyage à pied, accompagné de ſon fils, il ſe rendit à Marly chez le Marquis de Dangeau, qui le préſenta à Louis XIV. En abordant Sa Majeſté, il mit un genou en terre, le Roi lui préſenta lui-même la main pour le relever, lui fit beaucoup de queſtions ſur ſa vie à l'armée & ailleurs; charmé de la juſteſſe de ſes réparties, Sa Majeſté l'engagea à prendre un établiſſement à Paris, & lui dit de revenir à la Cour. Tant que vécut ce Monarque il daigna prendre ſoin de ce bon vieillard.

En ſortant de chez le Roi il fut préſenté aux Dames qui avoient demandé à le voir; Madame la Dauphine coupa de ſes cheveux

pour en faire un braſſelet, d'autres Dames en voulurent faire autant : » Tout beau, » mes Dames, s'écria plaiſamment le vieillard, » cela n'eſt permis qu'à Madame «. Quelqu'un lui ayant demandé s'il avoit l'ouie bonne, il répondit : » J'entends fort » bien quand on me dit, tiens; mais je » ſuis ſourd, quand on me dit, donne «.

A l'avènement de Louis XV, il alla à Vincennes accompagné de ſon fils; il étoit pour lors âgé de 114 ans. Il eut l'honneur de complimenter le Maréchal de Villeroi, dont il étoit connu, & qui ſe chargea de le préſenter à Sa Majeſté; ce Monarque lui aſſura ſur ſa caſſette une penſion viagère, dont une partie retourna à ſon fils. » Quel » bonheur, s'écria-t-il, dans les tranſports » de ſa reconnoiſſance, d'avoir eu l'avan» tage de voir les quatre derniers Rois de » France; j'ai la conſolation de voir le com» mencement du règne de Louis XV, ce » qui met le comble à mon contentement. » Il ne me reſte après cela rien à déſirer au » monde; faſſe le Ciel que les jours du » jeune Roi ſe multiplient beaucoup au» delà des miens; que le cours de ſes » années ſoit tiſſu de toute ſorte de bon» heur & de gloire; qu'enfin il termine » ſon illuſtre carrière d'une manière auſſi » glorieuſe que ſon Auguſte Biſayeul, dont » je n'oublierai jamais la bonté avec la-

» quelle il recevoit tous les ans le bou-
» quet que j'avois l'honneur de lui préſen-
» ter; la grace qu'il m'a faite pendant 10
» ans avant ſa mort, de me mettre au
» nombre de ſes penſionnaires, demeurera
» éternellement gravée dans mon ame «.

Louis XIV quelque-tems avant ſon décès avoit accordé une loterie en ſa faveur, qui devoit bientôt s'ouvrir.

Les Selliers de Paris l'avoient adopté cette même année pour leur Doyen, le jour de la fête de St. Eloi, lui ayant donné la première portion de pain-beni, ils l'invitèrent à dîner, le firent aſſeoir à la premiere place, & burent à ſa ſanté, le nommant leur Doyen avec de grandes acclamations.

Il fut très-gracieuſement accueilli du Duc d'Orléans, Régent, qui l'aſſura de ſa protection. Une perſonne, de la part du Prince, lui apporta un préſent digne de la généreuſe bienfaiſance de S. A. R.

Les mœurs de Philippe Herbelot étoient auſſi pures que ſon tempérament étoit ſain & vigoureux : il mourut à Paris dans la cent quinzième année de ſon âge.

Nous tenons une bonne partie de ces faits du petit-fils de ce bon vieillard, qui eſt Maître de Deſſin à Paris, & qui porte le nom d'Herbelot.

LA bravoure & le patriotiſme, l'amour pour ſon Roi, caractériſent le vrai François. C'eſt par ces excellentes qualités que ſe diſtingua Louis Doger, Marquis de Cavoye, Grand-Maréchal des Logis de la Maiſon du Roi, & le dernier d'une famille illuſtre de Picardie.

Il commença à ſe faire connoître ſous le nom de Chevalier de Cavoye, par une action très-brillante. Il étoit avec MM. les Chevaliers de Lorraine, de Coaſlin & de Buſca, ſur le bord de l'Amiral Ruyter, à la bataille navale que les Hollandois perdirent contre les Anglois l'an 166. Ruyter accablé par le nombre, faiſoit cette belle retraite qui lui acquit plus de gloire qu'une victoire. Un Brûlot Anglois qui venoit à lui, alloit infailliblement le faire périr; M. de Cavoye propoſa le ſeul moyen de le ſauver, & pria l'Amiral Hollandois de permettre aux quatre Chevaliers François d'aller couper les cables des chaloupes du Brûlot : il obtint la permiſſion, & par le ſuccès d'une démarche auſſi intrépide, il contraignit les Anglois de mettre eux-mêmes le feu à leur Brûlot : il repaſſa au travers des ennemis, & revint joindre l'Amiral qu'il avoit ſauvé. L'Auteur de la vie de Ruyter avoua que la conſervation

de la flotte & peut-être de l'Etat, dépendoit de ce coup périlleux.

Les Etats-Généraux voulurent récompenſer d'une ſomme conſidérable la bravoure des François ; mais les quatre Chevaliers auſſi généreux que vaillans, firent diſtribuer cet argent à l'équipage. M. de Turenne qui ſavoit apprécier mieux qu'un autre les grandes actions, fut ſi touché de celle du Chevalier de Cavoye, qu'il voulut le connoître & qu'il lia avec lui une amitié que rien dans la ſuite n'a pu altérer.

L'attachement de M. de Cavoye pour Louis XIV étoit inexprimable. Elevé auprès de ce Prince dès l'âge de 7 ans, il avoit mérité ſon amitié la plus intime. Sa fermeté, ſa droiture furent les liens de cette union reſpectable. Louis aimoit en lui des qualités qu'il poſſédoit lui-même au ſuprême degré.

M. de Cavoye lui a toujours dit la vérité ſans craindre de lui déplaire ; & quoiqu'il ait eu pour ennemis des perſonnes de crédit auprès de Sa Majeſté, quoiqu'on ait mis tout en uſage pour le perdre dans ſon eſprit, on n'a jamais pu y réuſſir. On a traverſé ſa fortune, il s'en ſoucioit peu ; mais on n'a pu lui ôter le cœur, ni l'eſtime de ſon maître ; c'eſt tout ce qu'il vouloit du Roi.

Il a ſuivi ce Prince dans toutes ſes cam-

pagnes; & ſon intrépidité lui avoit acquis le nom de *Brave Cavoye*.

Le Roi lui donna la Charge de Grand-Maréchal-des-Logis en le mariant à Louiſe Coëtlogon, ſortie d'une ancienne Maiſon de Bretagne, fille d'honneur de la Reine Marie-Thérèſe d'Autriche. Sa vertu l'avoit rendue favorite de cette Princeſſe; & toute la France la regardoit comme un modèle accompli de l'amour conjugal.

M. de Cavoye ne s'eſt jamais ſervi de la faveur dont il jouiſſoit que pour faire du bien; la France eſt pleine de perſonnes à qui il a rendu ſervice. Son plus grand plaiſir étoit de tirer de l'obſcurité le mérite inconnu; & il n'a jamais manqué de prendre hautement le parti de l'innocent opprimé contre les puiſſances les plus redoutables. Il ſuffiſoit d'être malheureux pour obtenir ſa recommandation, & ceux qui ne pouvoient trouver d'accès juſqu'au trône, en trouvoient ſûrement par ſon canal. Toute la Cour, juſqu'au plus bas Officier, lui rend ce témoignage.

M. de Vaux, Ecuyer du Roi, rencontrant un jour M. de Cavoye, dit à des perſonnes à qui il venoit de montrer les curioſités de Verſailles: » Voici ce qu'il y a » de plus rare à la Cour. Regardez un » homme qui n'a jamais menti, & qui ne » s'eſt ſervi de ſon crédit que pour faire

» plaiſir à tout le monde «. L'éloge étoit d'autant plus ſincère, que M. de Cavoye n'avoit jamais eu d'occaſion d'obliger M. de Vaux.

On peut juger qu'on s'empreſſoit d'être ami d'un homme ſi officieux; mais il n'accorda jamais ſon amitié qu'au mérite; elle étoit pour ceux qui l'obtenoient un titre de probité.

L'HOMME de mérite, quoique ſans fortune, marque preſque toujours le plus parfait déſintéreſſement; content du plus ſtricte néceſſaire, il ſait borner ſes beſoins ainſi que ſes déſirs; il ſe croit heureux, & c'eſt en effet le vrai ſecret de l'être.

Antoine Galland, né à Rollo, petit Bourg de Picardie, de parens fort pauvres, ne perdit jamais de vue la vie ſimple & frugale à laquelle ſa naiſſance l'avoit deſtiné Plus avide de ſcience que de fortune, il commença ſes études au Collége de Noyon par la libéralité du Préſident & d'un Chanoine de la Cathédrale.

A la mort de M. Oudinet, Garde des Médailles du Cabinet du Roi, M. l'Abbé de Louvois crut que cette place ne pouvoit être mieux remplie que par notre Philoſophe; qu'elle lui appartenoit même de droit par pluſieurs raiſons: c'eſt ſur ce pied là

qu'il en parla au Roi, & Sa Majeſté décida ſur le champ en ſa faveur; mais quelle fut la ſurpriſe de M. l'Abbé de Louvois, quand, au lieu de remercimens, auxquels il avoit lieu de s'attendre; Galland, qui ne ſçavoit rien de ce qui s'étoit paſſé à Verſailles, & qu'on avoit voulu ſurprendre agréablement, parut triſte, rêveur & ſilencieux. Il s'expliqua enfin, & pria inſtamment M. l'Abbé de Louvois de remercier pour lui le Roi, de l'excuſer envers Sa Majeſté, d'accepter une telle charge qui l'expoſoit au grand monde, & le tireroit de ſon centre, c'eſt-à-dire, de la retraite pour laquelle il étoit né. Le Roi ne put s'empêcher de l'admirer, & ce prince, qui aimoit la vertu, & récompenſoit volontiers le mérite, après avoir agréé M. Simon, propoſé pour remplacer M. Galland, ajouta: » Je » donne 600 liv. de penſion à Galland, qui » aidera de ſes lumières, celui qui doit avoir » ſoin de mon Cabinet «.

L'équitable Auteur de ſon éloge, l'a donc bien caractériſé, en diſant de lui: » Homme vrai juſques dans les moindres » choſes, ſa droiture & ſa probité, alloient » au point, que rendant compte à ſes Aſſo- » ciés de ſa dépenſe dans ſon voyage du » Levant, (fait aux dépens de la Compa- » gnie des Indes Orientales) il leur comp- » toit ſeulement un ſou, ou deux, quel-

» quefois rien du tout pour les journées ; » qui, par des conjonctures favorables, ou » même par des abſtinences involontaires, » ne lui avoient pas coûté davantage «.

Je ne l'ai guère quitté que le jour de ſa mort, ajoute le même Auteur ; il penſa, peu de jours auparavant, que ſes ouvrages, le ſeul & unique bien qu'il laiſſoit, pourroient être diſſipés, s'il n'y mettoit ordre : il le fit, & de la façon la plus ſimple & la plus militaire, ſe contentant de le dire publiquement à un neveu qui étoit venu de Noyon pour l'aſſiſter dans ſa maladie ; & ſuivant cette diſpoſition qui a été fidèlement exécutée, ſes Manuſcrits Orientaux ont paſſé dans la Bibliothèque du Roi ; ſon Dictionnaire Numiſmatique eſt revenu à l'Académie ; & ſa traduction de l'Alcoran a été portée à M. l'Abbé Bignon, comme un gage de ſon eſtime & de ſa reconnoiſſance. C'eſt avec une fortune ſi médiocre que M. Galland a eu la gloire de faire les plus illuſtres héritiers.

L'HISTOIRE de ce ſiècle fournit un trait qui honore celui qui en eſt l'Auteur, & l'Ordre Militaire & reſpectable qui l'a récompenſé.

Pierre Porlier, Seigneur de Goupillières, en Normandie, Maître de la Chambre des

Comptes de Paris, s'eſt rendu célèbre par ſa généroſité envers l'Ordre de Malthe. En 1714, les Turcs ſachant qu'il n'y avoit point de poudre dans l'Iſle, réſolurent d'en faire le ſiége. Senſible aux malheurs dont la Religion étoit menacée, il les prévint, en vendant ſa vaiſſelle d'argent & d'autres effets précieux, pour acheter une grande proviſion de poudre qu'il fit paſſer dans l'Iſle. De Rocafull, Grand-Maître, pénétré d'eſtime & de reconnoiſſance pour une action auſſi généreuſe, envoya au ſieur Porlier, la Croix de l'Ordre.

A peu près dans le même tems, on fut informé que les Turcs avoient envoyé en eſclavage plus de 80 mille perſonnes enlevées, tant en Morée, que dans les Iſles où leurs armes avoient pénétré; & comme la plupart de ces eſclaves étoient des Marchands de diverſes Nations, qui, depuis quinze ans, avoient été s'établir dans les conquêtes des Vénitiens; M. Deſalleurs, Ambaſſadeur de France, & les Marchands de cette nation, rachetèrent pluſieurs de ces infortunés, qui avoient été conduits à Conſtantinople & aux environs.

Cet exemple, digne de louange, fut ſuivi par quelques autres Miniſtres, qui rachetèrent auſſi pluſieurs eſclaves de leur Nation;

mais le plus grand nombre étant dans les fers, dispersés dans les provinces de l'Empire de l'Asie, M. Desalleurs, écrivit à tous les Consuls Français de son Département, de tâcher de lui envoyer la liste de tous les Français qui seroient en esclavage dans les Villes & Provinces où ils pouvoient avoir relation; & qu'en attendant de nouveaux ordres, on leur procureroit tout le soulagement possible.

L'Église de France perdit cette année un Pasteur digne des beaux siècles de l'Eglise.

François Poudinx, Evêque de Tarbes, mort dans son Diocèse, institua pour ses légataires universels, son Séminaire & les pauvres de l'Hopital du lieu de sa résidence. Le noble usage qu'a fait ce Prélat de ce qu'il possédoit, est le plus bel éloge qui puisse éterniser sa mémoire.

Pierre-Rémond de Montmort, naquit à Paris. La Religion & la Philosophie caractérisoient cet homme illustre. Mathématicien célèbre, Membre de l'Académie des Sciences, il faisoit imprimer à ses frais les ouvrages d'autrui, qui pouvoient servir au bien public.

Il marioit, ou faisoit Religieuses des

filles, qui, dépourvues de fortune, n'euſſent pas même trouvé des Monaſtères, & pourvu que les beſoins ne fuſſent pas tout-à-fait diſproportionnés à ſon pouvoir, il ne manquoit jamais, ni à l'amour des ſciences, ni à celui du prochain.

Le voiſinage de ſa terre de Montmort à celle de Mareuil, lui donna lieu de connoître la Ducheſſe d'Angoulême: épris du mérite de Mademoiſelle de Romicourt, petite-nièce & filleule de la Princeſſe, il réſolut de l'épouſer; mais avant le mariage, il lui déclara qu'il avoit dépenſé vingt-cinq mille écus de ſon patrimoine, tant il avoit peur de tromper. Il fut facile de juger à quoi cette ſomme avoit été employée; ſans cela on n'auroit jamais ſçu juſqu'où il avoit pouſſé la généroſité, ou la charité chrétienne.

Quand il fut extrêmement mal, & que, ſelon la coutume, on l'envoya recommander aux prières de trois Paroiſſes, dont il étoit Seigneur, les Egliſes retentirent des gémiſſemens & des cris des payſans. Sa mort fut honorée de la même Oraiſon Funèbre; éloges les plus précieux de tous, tant parce qu'aucune contrainte ne les arrache, que parce qu'ils ne ſe donnent ni à l'eſprit, ni au ſçavoir; mais à des qualités infiniment plus eſtimables.

ANNE-Catherine-Eléonore le Tellier de Louvois, avoit épouſé Charles-Sigiſmond de Montmorency-Luxembourg, Duc d'Olonne. Son mari étant attaqué de la petite vérole, elle prit la généreuſe réſolution de tout riſquer pour le ſoulager dans ſa maladie. Comme elle avoit un preſſentiment que cette amitié conjugale mettroit ſa vie en danger, elle fit ſon teſtament, & n'ayant point d'enfans, elle partagea ſon bien à deux ſœurs du ſecond lit. Après ces diſpoſitions, ayant été faire ſes dévotions à ſa Paroiſſe, elle s'enferma enſuite dans la chambre de ſon époux, auquel elle rendit de ſi bons ſervices, qu'il guérit de ſa maladie; mais elle la contracta & en mourut. Quel modèle de courage, de vertu & de tendreſſe!

ANNÉE 1716.

LE jeune Roi ſe rendit à Paris le 2 de Janvier, pour loger au Palais des Thuileries. Il avoit habité le Château de Vincennes depuis la mort de Louis XIV. Les Pariſiens furent au comble de leurs vœux, de voir leur Prince fixer ſon ſéjour dans la Capitale. Il fut conduit à ſon Palais & ſuivi de tous les Ordres des Citoyens, au milieu des

des transports de joie & d'allégresse; tous adressoient des vœux au Ciel pour la prospérité de son règne.

Tandis qu'on s'occupoit à la Cour de la réforme du Gouvernement, les Sciences recevoient dans la Capitale & dans les Provinces les plus éloignées du Royaume, des moyens d'encouragement & d'émulation.

M. de Montesquieu, Président à Mortier du Parlement de Bordeaux, Académicien ordinaire de l'Académie Royale de la même Ville, proposa à tous les Sçavans de l'Europe, un prix qui devoit être distribué le jour de S. Louis, de l'année suivante. Il fonda une Médaille d'or de 300 liv.

HENRI d'Agueſſeau, Intendant en Guyenne, mort Conseiller d'Etat ordinaire & du Conseil de Régence, laissa de grandes récompenses à ses Domestiques, & fit des aumônes considérables aux pauvres. Souffrant avec peine que le Collége de Guyenne, aussi ancien & autrefois si fameux, fût détruit; ce sçavant Magistrat, qui aimoit les Belles-Lettres, & étoit né à Bordeaux, pendant qu'Antoine d'Agueſſeau son père, y étoit premier Président du Parlement, crut ne pouvoir rendre un service plus signalé à sa Patrie, que de rétablir un Collége qui en avoit fait autrefois un des princi-

paux ornemens. Il jetta les yeux sur l'Abbé Bardin, pour l'en faire Principal, & engagea les Jurats de le nommer. Ce Principal ne trompa point son attente, & il fut secondé par les soins & les libéralités des Jurats, qui lui fournirent tout l'argent dont il avoit besoin pour les principales réparations.

Lorsque M. Bardin eut réglé tout ce qui regardoit le culte divin, il s'appliqua à remettre l'ordre & la discipline, établit un Pensionnat, où M. de Sève, qui avoit succédé à M. d'Agueſſeau, dans l'Intendance de cette Généralité, mit trois de ses enfans, & qui fut bien-tôt rempli de la jeuneſſe la plus distinguée de la Province. Les Profeſſeurs, qui étoient habiles, & qui n'avoient besoin que d'un chef pour les conduire, redoublèrent leur application, & donnèrent au Collége une forme nouvelle & un nouveau luſtre.

Il y a dans ce Collége une Chaire de Mathématiques, fondée par François de Foix de Candale.

Les Bénéfices sont le patrimoine des pauvres. Si l'on étoit intimement convaincu de cette vérité importante, la Religion n'auroit point à rougir de tant d'abus que l'on commet à cet égard. Voici un exem-

ple frappant du plus noble désintéressement que ce siècle nous fournit.

Un digne & vertueux Ecclésiastique, d'une naissance illustre, vivoit content du patrimoine de ses pères. Sans ambition, sans inquiétude, il rendoit de grands services à l'Eglise, par d'excellens ouvrages qu'il composoit dans sa retraite. Le fruit de ses épargnes & de ses travaux, lui servoit à soulager l'indigence & l'infortune. Un parent, qu'il avoit à la Cour, après de vives sollicitations, obtint enfin une Abbaye pour ce respectable Prêtre. Il vint le trouver aussi-tôt, & lui dit en l'abordant: » Réjouissez-vous de la bonne nouvelle que je » viens vous apprendre, le Roi vous donne » l'Abbaye de ***; le vertueux Ecclésiastique l'ayant écouté de sang froid, lui répondit: » Vous me rendez un très-mauvais » service; j'aimois ma retraite, & je me » plaisois dans ma chère solitude; aujourd'hui je me vois contraint de m'en arracher pour parcourir tous les quartiers » de Paris, chercher & soulager les malheureux, car telles sont les obligations indispensables que vous me faites contracter. » Ainsi pour peu que vous vouliez m'obliger, » retournez promptement à la Cour & remettez le bénéfice entre les mains du Roi; » j'y renonce absolument & je préfère ma

» médiocrité à une fortune plus brillante » qui me ſeroit à charge «.

Puiſſe ce vertueux Eccléſiaſtique avoir dans ceux de ſon état, grand nombre d'imitateurs!

ANNÉE 1717.

CETTE année eſt remarquable par le Traité de la triple Alliance conclu à la Haye entre la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies; Louis XV, pour lors âgé de 7 ans, fit une réponſe pleine de ſageſſe à un de ſes Officiers qui lui dit: » Sire, Votre Majeſté n'a-t-elle pas lieu » d'être contente de la triple alliance qui » vient d'être ſignée? — Le jeune Prince répliqua, ſans héſiter: » Oui, je ſuis très- » content; mais mes Alliés ne le doivent » pas être moins que moi, car je les défen- » drai de tout mon pouvoir ſi on les atta- » que «.

Le 15 de Février eſt une époque mémorable par le changement arrivé à la Cour. Ce jour-là même auquel Louis XV entroit dans ſa huitième année, Sa Majeſté paſſa entre les mains des hommes. On lui préſenta le Maréchal de Villeroi pour Gouverneur, & M. de Fleury, ancien Evêque de Fréjus, pour Précepteur. Madame de

Vantadour dit alors au Duc Régent : » Monseigneur, voilà mon ministère fini ; » vous me permettrez de baiser la main » du Roi & de me retirer «. Dans l'instant elle prit la main de Sa Majesté & la baisa, mais ce fut avec tant de tendresse, qu'il ne lui fut pas possible de retenir ses larmes. Le Roi attendri l'embrassa étroitement.

Madame de Vantadour s'étant retirée, le Roi en parut si touché, qu'il ne cessa de pleurer. On lui fit entendre la Messe dans son Oratoire ; mais tournant la tête & ne voyant plus Madame de Vantadour les larmes recommencèrent ; après la messe on tâcha de le consoler dans la première chambre du billard, pendant qu'on démeubloit son appartement : le Roi demeura inconsolable jusqu'à 5 heures & demie. Il envoya chercher Madame de Vantadour, qui de son côté n'avoit cessé de pleurer ; elle revint néanmoins avec un visage serein pour représenter au Roi, qu'étant âgé de 8 ans, il manquoit de résolution ; qu'il devoit au contraire être très content de se trouver sous la conduite des hommes : il répartit sur-le-champ : » C'est parce que » j'ai de la raison, ma chère mère, que » j'ai regret de me voir séparé de vous. — Elle lui dit : » Mais, Sire, vous n'avez point » mangé «. — Il répliqua, nous y présent

» que vous êtes auprès de moi, que l'on » m'apporte à manger «. — Il dîna assez bien.

Pendant qu'elle étoit auprès de Sa Majesté, le Marquis de la Vrilliere apporta un présent de diamans de cinquante mille livres qu'il mit sur la table du Roi pièce à pièce. Le Roi, après avoir tout examiné, demanda : » Est-ce tout ? — Oui, Sire, lui répondit-on. — » C'est bien peu ; ma Bonne » en mérite davantage par les soins qu'elle » a pris de moi «.

La Duchesse de Vantadour resta jusqu'à 9 heures du soir ; le Roi se coucha assez tranquilement, lui ayant fait promettre qu'elle reviendroit le lendemain. Le Roi l'ayant en effet demandée, elle se présenta en habit de voyageuse. » Sire, lui dit-elle, » je suis obligée de vous quitter & d'aller » à St. Cyr voir Madame de Maintenon «. Le Roi en fut allarmé, & s'étant jetté à son cou, il donna de nouveau, en cette occasion des preuves sensibles de son bon cœur.

Le 25 le Maréchal de Villeroi fut si content des études du jeune Prince, qu'il lui demanda quelle récompense il souhaitoit pour son application à ses exercices ? — Il pria qu'on lui fît venir sa chère Maman. On le lui promit, à condition cependant qu'il la laisseroit retourner quand elle le

jugeroit à propos; il s'y engagea. Lorſqu'il fut prêt d'aller à la prière, la Ducheſſe de Vantadour prenant congé du Roi, dit en le quittant: » Adieu mon Maître «: le Roi lui répondit; » Adieu ma chère Mère «.

Le jeune Monarque donna preſque dans le même-tems un trait des plus marqués de la bonté & de la ſenſibilité de ſon cœur; ayant appris que deux de ſes Gardes avoient été mordus par un chien de chaſſe enragé; Sa Majeſté, touchée d'une généreuſe compaſſion, leur fit donner à chacun cent piſtoles pour aller à la mer.

PIERRE-LE-GRAND, Czar, Légiſlateur & Réformateur de la Ruſſie, que le déſir de recueillir de bonnes Loix, de connoître les Sciences & les Arts, & de procurer à ſon pays des Ingénieurs & des Artiſtes, faiſoit voyager chez toutes les Puiſſances de l'Europe, vint également en France. On lui rendit dans tous les lieux de ſon paſſage les honneurs dûs à ſon rang; mais ce cérémonial le gênoit. Il ne voulut point s'arrêter à Beauvais, où l'Evêque de cette ville avoit fait préparer un grand feſtin; & comme on lui repréſentoit que s'il paſſoit outre il feroit mauvaiſe chère: » J'ai été ſoldat, répondit ce Prince, &

» pourvu que je trouve du pain & de la » bière, je ſuis content «.

Arrivé le 7 de Mai à Paris, ſur les quatre heures du ſoir, le Maréchal de Teſſé qui avoit été au-devant de lui juſqu'à Beaumont, le conduiſit au Louvre avec toute ſa ſuite. La magnificence avec laquelle on avoit décoré les appartemens, ſembloit gêner ſa ſimplicité; il préféra d'aller loger à l'hôtel de Leſdiguières, où il fut traité & défrayé comme au Louvre.

Ce Prince fit un accueil favorable à tous les Officiers du royaume, ſur-tout à ceux qui jouiſſoient d'une réputation diſtinguée, & dont il n'ignoroit ni le nom, ni les belles actions.

Lorſque le Maréchal de Villars ſe préſenta, il lui dit: » Monſieur, le bruit de » vos exploits s'étend ſi loin par les ſervi» ces ſignalés que vous avez rendus à votre » Patrie, que quand le feu Roi vous auroit accordé encore plus de graces, on » l'en loueroit davantage «.

Le lendemain matin de ſon arrivée, le Duc Régent alla lui rendre viſite. Le Czar l'embraſſa tendrement, le conduiſit dans ſon cabinet; & lorſqu'ils en ſortirent, on remarqua que le Souverain Moſcovite régla ſi bien ſes démarches, qu'il ſurprit la gauche & donna la droite au Duc d'Orléans. S. A. R. ſe voyant à la droite, s'é-

loigna un peu pour prendre la gauche ; mais Pierre-le-Grand ne le ſouffrit pas, & le reconduiſit juſqu'au-delà de la porte de ſon Antichambre.

Louis XV, conduit par M. de Villeroi ſon Gouverneur, vint à ſon tour. Le Czar alla le recevoir à la portière de ſon carroſſe, lui donna la main pour deſcendre ; & après s'être inclinés l'un & l'autre profondément & aſſez long-tems pour ſe ſaluer, le Czar embraſſa le Roi, lui reprit la main & ne la quitta pas juſqu'à ce qu'il l'eût mis dans ſon fauteuil. Les Gentilshommes de la Manche ayant voulu, ſelon le devoir de leur charge, s'approcher du Roi pour lui aider à monter l'eſcalier ; le Czar leur fit ſigne & dit : » J'aurai bien ſoin du Roi ; » je le conduirai ſans l'abandonner ; laiſ» ſez-moi faire «.

Ce Monarque ayant prié le Duc d'Antin de lui fournir une deſcription de tout ce qu'il y a de plus curieux à Paris ; deux heures après ce Seigneur lui apporta un cahier proprement relié qui contenoit toutes les raretés de cette grande ville. Il le reçut ſans l'examiner, s'entretenant pour lors avec pluſieurs Seigneurs de ſa ſuite ; mais l'ayant ouvert, il fut agréablement ſurpris de le voir traduit en langue Eſclavone, & s'écria : » Qu'il n'y avoit qu'un » François capable de cette politeſſe «.

Deux jours après le Czar reçut les reſpects du Corps-de-ville, & alla le ſoir voir le Roi dont la Maiſon étoit ſous les armes. On mena le jeune Prince juſqu'au carroſſe du Czar. Pierre étonné & inquiet de la foule qui ſe preſſoit autour du jeune Prince, le prit & le porta quelque tems dans ſes bras. Il lui adreſſa enſuite ce petit diſcours: » Czar, mon frère, il y a long-» tems que je ſouhaitois voir un Roi de » France dans la gloire de S. M. J'ai au-» jourd'hui la ſatisfaction de voir un jeune » Roi qui promet tout ce que ſes Ancêtres » ont fait de grand. Je ſais pluſieurs lan-» gues; je voudrois les avoir toutes ou-» bliées & ne ſavoir que la Françoiſe, pour » entretenir V. M. Il lui annonça enfin qu'il ſurpaſſeroit un jour ſon Ayeul en ſageſſe, en gloire & en puiſſance.

Madame de Ventadour s'étant trouvée dans l'appartement de S. M., Pierre-le-Grand la gracieuſa beaucoup, lui fit compliment ſur le ſoin qu'elle avoit eu du Roi, & ſur la gloire qu'elle avoit d'avoir conſervé & élevé ce prince ſi aimable, ſi chéri & ſi néceſſaire au bonheur de la France. A ce récit le Roi embraſſa Madame de Ventadour, ce qui donna lieu au Czar de dire: » Que S. M. donnoit en cette occaſion » des marques de ſon bon naturel, & qu'il » lui en ſavoit gré «.

L'Empereur Russe passa six semaines à Paris à visiter tout ce qu'il y a de beau & d'instructif; il alla voir les monumens & les édifices dignes de sa curiosité.

Le Maréchal de Villars le conduisit aux Invalides dont il admira & loua le magnifique établissement. Il entra dans le réfectoire au moment que les soldats étoient à table; il goûta de la soupe & se fit verser du vin; il but à la santé des Officiers qu'il nomma ses camarades.

En voyant le tombeau du Cardinal de Richelieu dans l'église de Sorbonne, & la statue de ce Ministre; moins frappé de la beauté de ce chef-d'œuvre de sculpture, que de l'image d'un Ministre si célèbre, il embrassa *la* statue, & s'écria: « Grand » homme, que n'es-tu né de mon tems? » je te donnerois la moitié de mon Empi» re pour apprendre à gouverner l'autre «.

Laurent-François Bourfier, Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, avoit fait un mémoire pour être présenté au Czar par ses Confrères, qui traitoit de la *Réunion de l'Eglise de Russie à l'Eglise Latine*. Bourfier lui parla de ce qui fait l'objet de ce Mémoire; le Prince lui répondit d'abord qu'il n'étoit qu'un soldat. — Le Docteur répartit, « qu'il étoit un Héros, » & qu'en qualité de Prince, il étoit » protecteur de la Religion ». — « Cette

» réunion n'eſt pas une choſe ſi aiſée, re-» prit l'Empereur, il y a trois points qui » nous diviſent; le Pape, la proceſſion du » St. Eſprit..... Comme il oublioit le troi-ſième point qui eſt les azimes & la coupe, M. Bourſier le lui rappella. » Pour cet » article, dit le Prince, nous n'aurions pas » de peine à être enſemble. Cette conver-ſation ſe termina, de la part du Monar-que, par demander le Mémoire de M. Bourſier.

Après avoir parcouru les Places Royale, des Victoires & de Vendôme, il fut auſſi à l'Obſervatoire, au Jardin du Roi & aux Gobelins. Il vit & admira dans ce dernier endroit les belles tapiſſeries qu'on y avoit fabriquées depuis peu; ceux qui étoient chargés de preſſentir adroitement le goût de S. M. C., lui demandèrent laquelle il eſtimoit la mieux travaillée; il les examina de nouveau & donna la préférence à une magnifique tenture qui repréſentoit l'hiſ-toire de Dom Quichote, dont le fond étoit tout d'or. Après qu'il eut fait cette déclaration, on le pria de la part du Roi de l'agréer; on la fit plier auſſi-tôt & por-ter à ſon hôtel. Il alla également voir les tapis de la Savonnerie, les Atteliers des Sculpteurs, des Peintres, des Orfèvres du Roi, des Fabricateurs d'inſtrumens de Ma-thématiques: tout ce qui ſembloit mériter

ſon approbation, lui étoit offert de la part de S. M.

Ce Prince ne fut pas moins empreſſé de connoître les gens célèbres dans les Sciences, dans les Arts & même dans les Métiers Il voulut voir une ſéance de chaque Académie & aſſiſter à une Audience du Parlement.

L'Académie des Sciences ayant ſupplié le Czar qui étoit venu à une de ſes aſſemblées du mois de Juin, de vouloir bien lui faire l'honneur d'être un de ſes Membres; l'Abbé Bignon reçut de Pétersbourg, le 7 de Novembre de la même année, une lettre du premier Médecin de S. M. C., contenant qu'elle étoit très-ſatisfaite de ce que l'illuſtre Corps de l'Académie vouloit l'admettre au nombre de ceux qui la compoſoient. M. de Fontenelle, en qualité de Secrétaire de la Compagnie, fut chargé de répondre à cette lettre.

En Février 1721, le Czar ayant fait faire une Carte très-exacte de la mer Caſpienne, l'envoya à l'Académie des Sciences, avec une Lettre latine, adreſſée à cette ſçavante Compagnie.

Dans la viſite qu'il rendit à l'Académie des Inſcriptions, après avoir aſſiſté à une de ſes ſéances, il témoigna toute ſa ſatisfaction ſur l'objet & la forme de ſes exercices. Cette Académie trouva bien-tôt l'oc-

caſion de marquer au Prince, une partie de ſa reconnoiſſance, & la ſaiſit le jour qu'il alla à la Monnoie des Médailles. Après avoir conſidéré de fort près la ſtructure du plus grand balancier, & en avoir bien examiné la force & le jeu, le Czar y voulut donner lui-même le mouvement; mais il fut extrêmement ſurpris de voir ſortir de deſſous le coin, une grande Médaille d'or, où il ſe reconnut d'abord dans un portrait beaucoup plus reſſemblant, & incomparablement mieux travaillé qu'aucun de ceux qu'il avoit fait graver en Moſcovie & en Hollande. Il ſentit de même l'ingénieuſe alluſion du revers qui repréſentoit une renommée, paſſant du Septentrion au Midi, avec ces mots: *Vires acquirit eundo*, lequel ſe rapportoit à la réputation & aux diverſes connoiſſances, que Sa Majeſté Czarienne avoit acquiſes dans ſes voyages. On préſenta de ces Médailles d'or au Monarque & à tous ceux qui l'accompagnoient; il ne put s'empêcher de dire, en les recevant: » Il n'y a que les François capables » d'une pareille galanterie «.

Une autre fois, examinant les Médailles des Rois de France, & la ſuite de l'Hiſtoire de Louis XIV., il s'arrêta beaucoup à la Médaille de Louis XV., qui a pour revers un ſoleil levant avec ces mots: *Jubet ſperare*. Le Directeur de la Mon-

noie la lui offrit ; il la reçut très-gracieuſement, marquant, en touchant ſa poitrine, qu'il la conſerveroit toujours, comme un monument précieux à ſon cœur.

Tant que ce Monarque vécut, il entretint une relation avec l'Académie des Inſcriptions. Il l'engagea en 1719, à travailler à une inſcription pour mettre ſur le piédeſtal de ſa Statue équeſtre, érigée dans la ville de Pétersbourg. En 1722, il envoya à l'Académie pluſieurs figures de divinités, d'hommes & d'animaux, la plupart en bronze, qu'on avoit trouvées auprès d'Aſtracan & de la mer Caſpienne.

L'académie des Sciences, reçut de ce grand Prince, des marques particulières d'eſtime & de conſidération. Il ordonna, peu avant ſa mort, qu'il ſeroit diſtribué des Médailles d'or, avec ſon portrait, aux ſoixante Académiciens qui la compoſent. L'Empereur ſon fils, ayant envoyé ces *Médailles* à cette Académie, elles y furent diſtribuées le 24 de Novembre 1728.

Le 17 Avril le Czar fut viſiter le Cabinet & tous les inſtrumens de Mathématiques & de Méchanique du P. Sébaſtien, Carme de la Place Maubert. Il paſſa plus de trois heures dans la chambre de ce Religieux ; fit paroître beaucoup de pénétration & d'habileté, ſoit dans ſes queſtions, ſoit dans ſes réponſes. Comme il ne par-

loit pas françois, le P. Sébaſtien diſoit à l'Interprète les noms de chaque inſtrument; mais ſouvent, lorſque l'Interprète vouloit les rendre dans la langue du Czar, pour les lui faire entendre, ce Prince le prévenoit, & lui faiſoit ſigne qu'il étoit au fait, & qu'il n'avoit pas beſoin d'explication. Il découvrit en pluſieurs pièces, des défauts preſqu'imperceptibles; par exemple, dans un plan du Neuf-Briſac, il fit remarquer au P. Sébaſtien qu'il manquoit un talus à un endroit qu'il lui marqua, & le Père en convint. Il dit à ce même Religieux qu'il vouloit aller voir le beau Cabinet qu'il avoit forme à Bercy, chez M. d'Oſembray, Conſeiller au Parlement.

Enfin, le Prince ſe diſpoſant à s'en aller, les Pères Carmes prièrent l'Interprète de propoſer à Sa Majeſté, ſi elle vouloit ſe rafraîchir; le Prince accepta avec bonté, & dit fort gaiement qu'on lui fît apporter une bouteille de vin, & du pain du Couvent, ce qui fut bien-tôt fait. Il coupa lui-même un gros quartier de ce pain qu'il mordit d'un grand appétit, puis ſe fit verſer un grand verre de vin, & but à la ſanté du P. Sébaſtien. Lorſqu'il eut bu, il voulut que ce Père bût auſſi, & comme le bon Père alloit chercher un verre, le Czar dit qu'il vouloit qu'il bût dans le même verre qui lui avoit ſervi; ainſi, ſans le rincer, on verſa

verſa un grand coup au P. Sébaſtien, qui, embarraſſé ſur le cérémonial, demanda tout doucement, comment il en falloit uſer. Le Czar qui comprit de quoi il s'agiſſoit, lui fit ſigne qu'il vouloit qu'il bût à ſa ſanté, ce que ce Père fit; enſuite le Prince reprit le même verre, but un ſecond coup, & s'en alla très-content de tout ce qu'il avoit vu. Ainſi ce grand Monarque ennobliſſoit les Sciences par cette ſorte d'égalité, dont il honoroit le mérite & les talens.

Nous joindrons à cet article une Anecdote qui intéreſſe la gloire du P. Sébaſtien, né à Lyon ſous le nom de Jean Truchet. Sur la réputation de ce célèbre Méchanicien, M. Gunterfield, Gentilhomme Suédois, vint à Paris, lui redemander, pour ainſi dire, les deux mains qu'un coup de canon lui avoit emportées; il ne lui reſtoit que deux moignons au-deſſus du coude. Il s'agiſſoit de faire deux mains artificielles, qui n'auroient pour principe de leur mouvement, que celui de ces moignons, diſtribué par des fils, à des doigts qui ſeroient fléxibles. On aſſure que l'Officier Suédois fut renvoyé au P. Sébaſtien, par les plus habiles Anglois. Une entrepriſe ſi difficile, & dont le ſuccès ne pouvoit être qu'une eſpèce de miracle, n'effraya pas tout-à-fait l'habile

Religieux; il alla même ſi loin, qu'il oſa expoſer aux yeux de l'Académie des Sciences & du Public, ſes études, c'eſt-à-dire, ſes eſſais, ſes tentatives, & différens morceaux déja exécutés, qui devoient entrer dans le deſſein général. Il choiſit M. Duguet pour remplir ſes vues; & cet habile Méchanicien mit la main artificielle en état de ſe porter au chapeau de l'Officier Suédois, de l'ôter de deſſus ſa tête, & de l'y remettre. Ce chef-d'œuvre mit le comble à la réputation du P. Sébaſtien, & lui mérita la viſite de pluſieurs Souverains, & entr'autres, celle du Duc de Lorraine, qui étant venu à Paris *incognito*, alla le trouver dans ſon Cabinet, & y paſſa pluſieurs heures. Dès que ce Prince fut de retour dans ſes Etats où il vouloit entreprendre différens ouvrages, il le demanda au Duc Régent, qui accorda avec joie au Prince ſon beau-frère, un homme qu'il aimoit, & dont il étoit ravi de favoriſer la gloire.

COMME il eſt queſtion ici de tout ce qui intéreſſe le progrès des Sciences & de l'honneur qui en revient à ceux qui les favoriſent; nous rapporterons quelques bienfaits de Citoyens qui ſe ſont illuſtrés par leur zèle & leur généroſité.

MM. les Doyen & Chanoines de l'Egliſe

de Paris, firent don à l'Académie des Inſcriptions, des Bas-reliefs antiques, trouvés en 1710, dans les fondemens du Chœur de la Métropole, que M. Baudelot avoit expliqués.

M. Durcy de Noinville, Maître des Requêtes, & Préſident au Grand-Conſeil, fonda en 1733, un Prix d'une Médaille d'or, de la valeur de 400 liv., pour être diſtribué tous les ans par cette Académie, après les fêtes de Pâques, à l'Auteur qui auroit le mieux traité le ſujet de Littérature, propoſé par cette ſçavante Compagnie.

La France perdit, au commencement de cette même année, un de ſes plus célèbres Magiſtrats, Daniel-François Voiſin, Chancelier de France. Louis XIV. l'avoit d'abord nommé Intendant de ſon Armée en Flandres & en Haynaut en 1688. Pendant ſon ſéjour à Mons, on l'a vu ſouvent traverſer une ſalle remplie d'Officiers de diſtinction, pour aller écouter de pauvres Payſans qui ſe tenoient à la porte, & qui n'oſoient pénétrer plus avant, n'ayant ni protecteur, ni introducteur; c'étoient ces ſortes de gens qu'il expédioit les premiers, & auxquels il

rendoit bonne & prompte juſtice. En 1714, le Roi lui donna les Sceaux; ſcella lui-même ſes proviſions, & le nomma quelque tems après Chancelier.

LE véritable emploi des richeſſes, c'eſt d'en ſçavoir faire un bon uſage. Hyacinthe Ravechet, né à Guiſe, dans le Diocèſe de Laon, fut choiſi pour Théologien de l'Abbé de Pompone, qu'il accompagna à Rome, où il paſſa un an entier. Pendant ſon ſéjour en cette Ville, il fit de ſavantes Conférences en préſence de pluſieurs Cardinaux, & lia une amitié étroite avec le Cardinal Albani, depuis Clément XI.

De retour en France, Louis XIV, à qui l'on fit connoître le mérite de ce Docteur, lui donna une penſion de quinze cents livres. En 1705, il ſuivit M. de Pompone à ſon Ambaſſade de Veniſe. Quelque tems après, cet illuſtre Abbé lui donna la Prévôté de Chiares, dépendante de ſon Abbaye de S. Médard de Soiſſons. M. Ravechet en diſtribuoit preſque tous les revenus aux pauvres, y paſſoit une partie de l'année dans la retraite & dans la pratique des bonnes œuvres.

LA piété, la bienfaiſance, la ſcience,

les talens & les qualités ſociales, forment le vrai ſage ſur la terre.

Jacques Ozanan réuniſſoit en lui toutes ces excellentes qualités : né à Bouligneux, en Breſſe, il devint un des plus célèbres Mathématiciens de ſon tems : il ſe mit à enſeigner à Lyon, & il fit quelques bons Elèves. La paſſion du jeu l'agitoit preſqu'autant que celle des ſciences ſpéculatives ; il jouoit bien & heureuſement, mais il ne gagnoit que pour donner.

Deux Etrangers qui étoient au nombre de ſes Ecoliers, n'ayant point reçu de Lettre de change pour ſe rendre à Paris, ils en témoignèrent leur chagrin à leur Maître : Ozanan leur prêta ſur-le-champ cinquante piſtoles, ſans vouloir de billet. Arrivés à Paris, ils firent part d'une action ſi noble au père du célèbre d'Agueſſeau, qui l'appella auſſi-tôt dans la Capitale.

Ozanan eut bien-tôt un grand nombre d'Elèves, ſa réputation s'étendit.

Lorſque Louis XIV. voulut donner aux Princes ſes petits-fils, un Maître de Mathématiques, il chargea de ce ſoin M. Bignon, qui jetta les yeux ſur Ozanan ; mais cet homme, plus recommandable encore par ſes vertus que par ſes lumières, n'accepta point ce poſte, par la ſeule raiſon que M. Sauveur ayant montré les Mathémati-

ques à M. le Dauphin, avoit droit à cette place.

JEAN de la Noë-Meſnard, né à Nantes, fut le fruit des ſecondes noces de ſon père, alors ſeptuagénaire.

La pureté de ſes mœurs étoit peinte ſur ſon viſage. Cenſeur ſévère, il reprenoit ceux de ſon âge.

Il n'étoit encore qu'en robe, lorſque ſon amour pour les pauvres ſe développa. Un enfant demi-nud & tranſi de froid, le toucha ſenſiblement. A l'écart dans une allée, il ſe dépouilla pour le revêtir de ſa camiſole de deſſous.

A un autre, pieds nuds & tout glacé qu'il rencontra dans la Cathédrale, où il entroit toujours en allant au Collége (il étoit alors en quatrième) il donna ſon peu d'argent, & des bas de fil qu'il portoit ſous des bas de laine.

Ses parens lui fournirent un bon Précepteur; c'étoit un ſaint Prêtre, qui, durant ſept ans, fut ſon Ange tutelaire. Sous ce Mentor éclairé, il fit des progrès inconcevables dans la piété & dans les Belles-Lettres. Durant un tems de peſte, où les pauvres étoient abandonnés, cet Eccléſiaſtique s'y conſuma de fatigue, & mourut mar-

tyr de ſa charité. Jamais le Diſciple ne parloit d'un tel Maître, que dans les termes dont s'exprimoit Tobie, au ſujet de l'Ange Raphaël.

Au Collége des Prêtres de l'Oratoire, il excelloit en tout; facilité, pénétration, modeſtie, gravité, douceur; la réunion des plus belles qualités, le faiſoit propoſer à toute la jeuneſſe, comme l'exemple de tous.

Deux ou trois Condiſciples, mais les plus vertueux, étoient aſſociés à ſes promenades, & à de petits jeux dont le profit retournoit aux pauvres.

En 1669, il fut envoyé à Paris. Après ſon cours d'étude en Droit, il fut reçu Avocat au Parlement. Pour ſe modeler ſur les grands Orateurs, il ſuivit le Palais; s'attacha à étudier le célèbre Lamoignon, alors Avocat-Général, qui excelloit dans l'éloquence.

Après trois ans de ſéjour dans la Capitale, il revint dans ſa patrie y exercer la profeſſion d'Avocat. Ce fut alors qu'il mit au grand jour ſon talent pour la parole. Le ſuccès contraire des deux premières cauſes, le dégoûta pour toujours de cette profeſſion. Il devoit gagner l'une, il la perdit; l'autre, dont il ne s'étoit chargé qu'à regret, il la gagna. Il ne put ſe calmer l'eſprit qu'après le dédommagement fait à ſes frais à la Partie adverſe, mieux fondée que la ſienne.

Dans une ſédition, le Maire de la Ville, ne crut pas pouvoir offrir au peuple mutiné, un objet plus agréable que la préſence de M. de la Noë-Meſnard. Cet air impoſant & reſpectable que donne la vertu; la douceur & la grace de ſes diſcours, calmèrent les plus rebelles, & le trouble fut diſſipé.

Ayant refuſé la charge de Procureur du Roi au Préſidial; il refuſa également de ſe rendre aux propoſitions qu'on lui fit d'un mariage des plus avantageux.

Après avoir conſulté Dieu, & des hommes diſtingués par leurs lumières & les plus éminentes vertus, deux célèbres Prêtres de l'Oratoire, le Père Fourré ſon oncle, & le Père Amelotte, il ſe fixa pour l'état Eccléſiaſtique.

Il entra au Séminaire de Saint-Magloire, étudia la Théologie ſous le célèbre Père Thomaſſin.

Après un ſéjour de ſept années à Paris, il retourna dans ſa Patrie; à peine fut-il arrivé à Nantes, qu'on lui offrit inutilement les premières dignités Eccléſiaſtiques. Il s'attacha entièrement à la Communauté de St-Clément, où il faiſoit des Conférences pour les Clercs, avec l'applaudiſſement de M. Beauveau ſon Evêque, qui y aſſiſtoit ſouvent avec ſes Grands-Vicaires. Ce Prélat le plaça à la tête de ſon Séminaire qu'il gouverna pendant plus de trente ans. Il lui

donna un tel éclat, qu'il paſſoit pour un des Séminaires de France les plus floriſſans.

Les travaux infatigables de ce St. Prêtre, ſoit pour le Confeſſional, ſoit pour mettre en œuvre les divers talens des jeunes Clercs, ſoit pour les augmentations dans la Chapelle du Séminaire, à laquelle il conſacra plus de vingt mille livres, le réduiſirent à l'extrémité.

Après la maladie dangereuſe qu'il eſſuya, il alla à Paris, & ſe retira au Séminaire de St.-Magloire ; mais ſon ſéjour n'y fut pas long. Son généreux déſintéreſſement l'obligea d'en ſortir promptement.

Le Père de la Chaiſe, Confeſſeur de Louis XIV. vit par occaſion le vertueux Eccléſiaſtique. Charmé de ſa belle phiſionomie, plus touché encore de ſon entretien, de ſon eſprit & de ſon cœur, il lui offrit ſon crédit, & le preſſa d'abord d'accepter un Canonicat vacant de la Sainte-Chapelle. M. de la Noë-Meſnard le refuſa ; & pour éluder de nouvelles ſollicitations, il partit peu après pour Nantes.

Le fruit de ſa retraite à S. Magloire, fut d'augmenter l'activité de ſes travaux au Séminaire, auxquels il en ajouta d'autres ; tels que des exhortations aux Sœurs, tant de l'Hopital que de l'Hôtel-Dieu : malgré l'éloignement de ſa demeure de ces deux

maiſons ; l'hiver comme l'été, il n'interrompit jamais cette œuvre de charité : jamais de rafraîchiſſemens, quelqu'inſtance qu'on lui fît, après avoir parlé une heure avec ſon feu ordinaire. » Les Apôtres, » répondoit-il, après avoir prêché, pre» noient-ils du rafraîchiſſement ? On les » fouettoit, & ils glorifioient Dieu ; c'étoit » tout leur rafraîchiſſement & leur récom» penſe «.

Nous ne pouvons tracer qu'une idée ſommaire de ce que lui coûta l'établiſſement de la maiſon du *Bon Paſteur*, en faveur des filles tombées dans le péché. Neuf années de la plus conſtante fatigue, le conſolèrent par les plus heureux ſuccès. Il eut la ſageſſe de conjurer deux orages, prêts à ruiner cette Maiſon ; 1°. la maladie dangereuſe de la Supérieure, dont la perte ſembloit irréparable ; 2°. la ſignification faite par les Magiſtrats de Police, à la Supérieure, d'abandonner cet établiſſement, comme contraire à la Déclaration de 1666. Mais M. de la Noë-Meſnard, eut le crédit d'obtenir du Miniſtre une Lettre, en forme probante, pour l'état fixe de cette Maiſon. Il n'oublia pas, en mourant, cette œuvre de charité, à laquelle il légua ce qu'il avoit de plus précieux.

On auroit peine à le ſuivre dans les viſites & les ſecours qu'il procuroit aux priſon-

niers & aux malades. Il avoit formé une ſociété de douze à quinze Eccléſiaſtiques, pour l'inſtruction de ceux de l'Hôtel-Dieu.

Avec tant de dons & de vertus, il étoit bien propre à l'Epiſcopat. Le Cardinal de Noailles en parla à Louis XIV. qui parut agréer ce choix. Il s'agiſſoit du Siége vacant de St.-Paul de Léon, en Bretagne. A la nouvelle qu'il en apprit, M. de la Noë-Meſnard fut attaqué la nuit ſuivante d'une groſſe fièvre, qui ne le quitta que lorſqu'il ſut la nomination de M. de la Bourdonnaye, à cet Evêché.

Sa bourſe étoit ouverte à tous les beſoins; ſes aumônes alloient juſqu'à la profuſion. A peine ſes libéralités lui laiſſoient-elles de ſon revenu, de quoi payer ſa penſion. S'il n'avoit été arrêté par un homme très-éclairé, il étoit à la veille de ſe dépouiller de ſon bien, & de le diſtribuer en totalité aux pauvres; mais on lui conſeilla d'être lui-même le directeur & l'économe de ſes propres biens, perſuadé qu'ils ne pouvoient être dans des mains plus fidèles, & plus capables de les diſtribuer avec diſcernement.

Doux & humain, le ſeul récit du ſupplice des criminels, lui faiſoit horreur; il en témoignoit une vive compaſſion. Il ne la refuſoit pas même aux animaux. Il ne pouvoit ſouffrir que ſans beſoin, on ôtât

la vie à un insecte qui n'est pas nuisible : » C'est, disoit-il, s'accoutumer à être cruel, » que d'en user de la sorte «.

Revenant de Paris dans le Carrosse public, il fut apostrophé par un brutal, qui vomit contre lui un torrent d'injures, auxquelles il n'opposa que politesse & honnêteté. La Compagnie, indignée, voulut chasser de la voiture cet homme insolent & grossier. » Il a payé sa place, dit-il, il est » juste de lui laisser finir son voyage «. Cette générosité édifia tout le monde, désarma le brutal, qui lui en fit des excuses, & fut sage le reste de la route.

Un Ecclésiastique lui faisant visite, le rencontra avec une femme de très-peu d'apparence à qui il donnoit quelqu'argent dans un sac. La femme, en le recevant, n'avoit rien dit devant l'Ecclésiastique qui fit entrevoir que M. de la Noë-Mesnard étoit son parent; celui-ci ne manqua pas de l'appeller sa cousine en la quittant. Ce trait d'humilité fit plus d'impression sur l'Ecclésiastique, que son action de charité.

FRANÇOIS de Caillères, né à Torigny, en basse Normandie, attaché à la maison d'Orléans-Longueville, fut employé aux négociations, pour faire élire Roi de Pologne, le Duc de ce nom. Son mérite & son

zèle le firent nommer par le Roi ſon troiſième Ambaſſadeur-Extraordinaire & Pléniporentiaire, pour aſſiſter aux Conférences de Riſwick. La paix étant conclue, le Roi lui donna une charge de Secrétaire du Cabinet, & lui fit des biens conſidérables.

Sa généroſité bienfaiſante pour les pauvres, lui mérita, après ſa mort, un monument placé dans l'Égliſe de St.-Euſtache, à Paris.

Il inſtitua légataires-univerſels de ſes biens, les pauvres de l'Hôtel-Dieu, & fonda une meſſe chaque jour à perpétuité.

On s'arrête avec plaiſir à ces traits qui caractériſent les ſentimens naturels. La piété filiale eſt une vertu d'autant plus belle, qu'elle entre dans le plan des devoirs de la Religion & de la nature. Enfans ingrats & dénaturés! apprenez à rougir, & inſtruiſez-vous par l'exemple que je vais vous propoſer.

Bourbonne, petite Ville à ſix lieues de Langres, en Champagne, étoit compoſée, avant ſon déſaſtre, d'environ 500 maiſons, bien bâties & bien meublées, à cauſe du grand nombre de Chambres garnies, qu'occupoient ceux qui vont y chercher la guériſon, ou le ſoulagement de leurs maux. Cette petite Ville fut entièrement conſumée le premier Mai de cette année; il n'en reſta que quel-

ques maiſons proche le petit pont des Bains. Le Château même qui étoit ſitué ſur une colline, éprouva le même ſort que les maiſons de la Ville. Au milieu de la déſolation générale, on ſauva le mieux qu'on put, les vieillards, les petits enfans & les infirmes qui ne pouvoient ſe tirer eux-mêmes du danger.

Le ſieur Clerget prit ſon père, qui étoit paralytique, & le ſauva ſur ſes épaules; chargé d'un ſi précieux fardeau, ſa piété filiale & ſon courage héroïque, lui firent braver les plus grands périls.

UN don de 25000 liv. qui a pour objet le progrès des ſciences, eſt un acte qui mérite de trouver place dans l'hiſtoire de la Bienfaiſance Françoiſe.

Ce legs fait à l'Académie des Sciences par M. Rouillé de Meſlay, ayant été conteſté par ſes héritiers, la Cour, par ſon Jugement du 7 Septembre, en ordonna la délivrance à l'Académie des Sciences, ſelon les intentions du généreux Teſtateur; & les Membres de cette illuſtre Compagnie, voulant donner des marques de leur reconnoiſſance à M. Chevalier leur Avocat, convinrent unanimement de lui faire préſent de tous les Mémoires de l'Académie, qui avoient paru juſqu'alors, & de tous

ceux qui s'imprimeroient à l'avenir ; de lui donner entrée dans toutes leurs Assemblées, & de l'établir leur Avocat perpétuel.

LE Chevalier de Broglio, étant mort d'une chûte, le Duc Régent, informé de cet accident, chargea le Marquis de Biron, de dire au Marquis de Broglio l'aîné, Maréchal de Camp, & Inspecteur d'Infanterie, qu'il lui donnoit le Régiment d'Agénois, qu'avoit le Chevalier, avec l'agrément de le vendre, pour en payer les dettes de son frère. Le Marquis de Broglio répondit au Marquis de Biron, » qu'il remercioit très-humblement Monseigneur le » Duc Régent, de l'offre qu'il lui faisoit ; » mais qu'il ne vouloit point faire tort aux » anciens Colonels réformés, en les privant, par son acceptation, de leur espérance, & qu'il avoit assez de bien pour se » charger des dettes de son frère «.

Le Marquis de Biron ayant fait le rapport du refus de M. de Broglio au Régent, S. A. R. répondit : » Que cette générosité » étoit rare, que peu de gens en étoient » capables ; que cependant il vouloit que » M. de Broglio acceptât ce Régiment « ; & il renvoya sur-le-champ M. de Biron pour le lui dire. M. de Broglio persista dans son refus ; S. A. R. s'étant rendue,

diſpoſa enfin de ce Régiment en faveur d'un Colonel à remplacer.

ANNÉE 1718.

LOUIS XV, dans la neuvième année de ſon âge, ſortant de recevoir l'explication de quelques vérités de la religion, & ayant apperçu un jeune garçon pauvre & mal vêtu, dit ces belles paroles : » Au ju» gement de Dieu, il n'y aura aucune dif» férence entre moi & ce pauvre «.

Dans une autre occaſion, on demanda à S. M. quelles étoient les perſonnes les plus chères à un Prince ? Elle répondit : » Les » honnêtes gens «. On lui demanda enſuite qui ſont ceux qu'un Prince doit haïr ? Il répartit : » Les Flateurs «.

Un autre jour qu'on l'entretenoit des vertus & des grandes qualités de pluſieurs de ſes Ancêtres, dont les uns s'étoient acquis le ſurnom de *Hardi*, de *Juſte*, de *Grand* ; on lui demanda, & vous Sire, quel ſurnom vous plaira-t-il de porter un jour ? Il répondit ſans héſiter : » Je voudrois » pouvoir porter avec raiſon celui de Louis » *le Parfait* «.

L'Abbé de Longuerue, ſi connu par ſon Erudition ſur toutes ſortes de matières Littéraires, fut préſenté au Roi par M. de Fréjus. Ce Prélat dit à S. M. » Sire, vous

» voyez

» voyez un homme d'un mérite ſingulier, » qui fait honneur à votre royaume par les » belles connoiſſances dont il eſt orné «.

Le Maréchal de Villeroi qui étoit préſent, ajouta : » Sire, il eſt bien juſte que » Votre Majeſté ſuſpende les plaiſirs de ſa » promenade pour avoir celui de voir le » plus ſavant homme qu'elle ait dans ſon » royaume pour l'hiſtoire «.

Les Grands s'honorent en faiſant accueillir & en accueillant eux-mêmes le mérite.

L'INCENDIE du Petit-Pont eſt une époque mémorable de cette année. Le 27 Avril toutes les maiſons bâties ſur le Petit-Pont furent conſumées. Deux bateaux de foin enflammés furent la cauſe de cette cataſtrophe.

Au premier bruit du feu & du tocſin; les Magiſtrats ſupérieurs & les Officiers municipaux vinrent au ſecours. Le ſieur Duperrier, Directeur-Général des Pompes de la Ville, avec ſa compagnie; des Religieux de tous les Ordres Mendians y accoururent avec empreſſement, & y rendirent de très grands ſervices.

Le Roi & M. le Régent, à cette effrayante nouvelle, ordonnèrent un détachement

des Gardes-Françoiſes & Suiſſes, avec leurs Officiers à la tête.

L'embraſement fut univerſel ſur le Petit-Pont à onze heures. Dans cette extrémité on tourna toutes ſes vues du côté de l'Hôtel-Dieu & du côté du Marché Neuf, en démoliſſant quelques maiſons pour couper la communication du feu. L'Hôtel Dieu étoit un objet trop important pour qu'on n'y employât pas tous les moyens imaginables de préſerver ce vaſte édifice contre les torrens de flammes & de gerbes de feu qui ſe rabatoient ſur les toîts, & d'empêcher en même-tems que la maiſon collatérale, qui étoit un fourneau allumé, n'y portât la même déſolation, ce qui auroit pu avoir des ſuites terribles, puiſque toutes les voûtes de l'Hôtel-Dieu étoient remplies de bois, d'huiles, de ſuifs & d'eau de vie.

Pour détourner ce malheur public, on n'oublia aucune précaution. Outre le ſervice des pompes qui furent d'une très-grande utilité dans cette occaſion, on plaça des gens zèlés ſur le comble de la grande ſalle qui règne le long de l'eau; & quoiqu'inveſtis de toutes parts de flammes, de charbons, ils s'en rendirent les maîtres à force d'eau.

On remarqua, entr'autres, un homme au-deſſus de la pointe d'un petit donjon, qui ne ceſſa de jetter de l'eau depuis 10

heures du ſoir juſqu'à 4 heures du matin.

Le Cardinal de Noailles n'eut pas plutôt remarqué les commencemens de l'incendie, qu'il expoſa le St. Sacrement à l'Hôtel-Dieu, en face des maiſons qui brûloient. Il ſe mit en prières pour implorer l'aſſiſtance Divine dans une ſi preſſante calamité. Les prières de ce pieux & reſpectable Prélat furent exaucées; aucune des parties de ce vaſte édifice ne fut endommagée.

Pluſieurs perſonnes connues par leur piété & leur charité, ſe diſtinguèrent dans le tems que le péril étoit le plus imminent. M. l'Abbé Payen, Chanoine de Notre-Dame, s'y expoſa beaucoup: il étoit partout, & fut d'un grand ſecours.

On fut ſur-tout frappé de la ferveur avec laquelle le Curé de S. Sulpice ſe comporta dans cette circonſtance: Auſſi-tôt que ce Paſteur fut informé du danger, il courut au feu, ſuivi de ſix de ſes Prêtres, qui s'étoient munis, les uns & les autres d'une ſomme conſidérable d'argent; non-ſeulement ils encourageoient de vive voix le peuple, les ouvriers & les ſoldats à travailler, mais ils les animoient encore davantage par l'argent qu'ils diſtribuoient à ceux qui étoient bleſſés, & lorſque l'argent leur eut manqué, ils donnèrent des billets de 2 liv. 10 ſols, de 5 liv. à chacun

de ceux dans leſquels ils remarquoient de l'activité.

On cita auſſi avec éloge l'action d'un Capucin, qui voyant un Marchand déſeſpéré de n'avoir pu tirer une commode où tous ſes papiers & ſon argent étoient enfermés, entra avec une hardieſſe étonnante dans un cabinet enflammé où elle étoit; & la charité lui tenant lieu d'aide, il ſe trouva aſſez de force pour l'arracher du milieu du feu & pour la remettre à celui à qui elle appartenoit : on remarqua que trois des plus forts hommes eurent bien de la peine à l'enlever du milieu de la rue.

On peut dire à la louange des Religieux qu'ils y firent tous des actions héroïques : ils furent d'autant plus utiles, que les marchands leur remettoient leurs plus précieux effets avec confiance ; ils déménagèrent auſſi la plus grande partie des meubles qu'ils portèrent à l'Hôtel-Dieu, à Notre-Dame & à S. Germain-le-vieux.

Le ſieur Duperrier, fort actif & fort entendu dans toutes les occaſions, en donnant ſes ordres pour mettre en place une des pompes, fut atteint à la cuiſſe d'un chevron lancé du haut d'une maiſon; & quoiqu'il fut obligé de ſe faire ſaigner, il revint courageuſement quatre ou cinq heures après, & agit comme auparavant.

On prétend qu'il y eut environ vingt-

deux maiſons brûlées, treize à moitié démolies, découvertes & ſans charpentes. On faiſoit monter la perte à pluſieurs millions.

Le Parlement, toujours attentif à ce qui regarde le bien public, rendit deux Arrêts pour la ſûreté des effets des malheureux incendiés; le premier, pour ſe précautionner à l'avenir contre ces ſortes de calamités; le ſecond, fixe le rôle de la diſtribution des ſommes provenues, tant du total des quêtes, que des ſommes miſes directement entre les mains de la perſonne chargée de les diſtribuer. Le rôle de cette diſtribution ſe montoit à 111898 liv. fruit précieux de la charité & de l'humanité des bons Citoyens.

Le déſintéreſſement & l'amour du bien public caractériſent le vrai mérite, le parfait Citoyen.

Gui-Creſcent Fagon, né à Paris, fut deſtiné à la Médecine dès l'âge le plus tendre par ſon goût & ſes inclinations naturelles. Le ſieur Vallot, premier Médecin du Roi, ayant entrepris de rétablir le Jardin royal qui avoit été extrêmement négligé; Fagon lui offrit ſes ſoins, alla en Auvergne, en Languedoc, en Provence, ſur les Alpes & ſur les Pyrenées, d'où il

revint avec une ample collection de plantes également curieuſes & utiles. Nommé à la double place de Profeſſeur en Botanique & en Chymie au Jardin royal, il exerçoit en même-tems la Médecine dans Paris avec un déſintéreſſement qui ne lui permettoit de recevoir ni payemens, ni préſens.

Le Roi, en faiſant la maiſon du Duc de Berry, donna à M. Fagon la Charge de premier Médecin de ce Prince, pour la vendre à qui il voudroit. Ce n'étoit pas une ſomme à mépriſer ; mais M. Fagon ne ſe démentit point : il repréſenta, » Qu'une place auſſi importante ne devoit » pas être vénale «; & il la fit tomber à M. de la Carlière qu'il en jugea le plus digne.

Louis XIV le nomma ſon premier Médecin en 1693. Son premier ſoin fut de diminuer de beaucoup les revenus de ſa charge, en aboliſſant des tributs établis ſur les Chaires royales des Profeſſeurs en Médecine, & ſur les eaux minérales du royaume.

PHILIPPE de la Hire, né à Paris, fut tout à la fois bon Peintre & grand Géomètre.

M. de Louvois appliquant les Géomètres de l'Académie des Sciences à de grands

nivellemens néceſſaires pour les aqueducs & les conduites d'eaux, M. de la Hire fut chargé de faire le nivellement de la petite rivière d'Eure, qui paſſe à Chartres. On vit bien-tôt les eaux d'Eure arriver à Verſailles de 25 lieues; mais M. de la Hire repréſenta qu'avant d'entreprendre des travaux auſſi conſidérables, il étoit bon qu'il recommençât le nivellement, parce qu'il pouvoit s'être trompé dans quelque opération ou dans quelque calcul. M. de Louvois impatient de ſervir le Roi ſelon ſes goûts, ſoutenoit à M. de la Hire qu'il ne s'étoit point trompé; mais celui-ci s'obſtinant dans ſa dangereuſe modeſtie, obtint enfin la grace de n'être pas cru infaillible. Il recommenca en 1685 le nivellement, qui ne différa du premier que d'un pied ou deux.

Il en fit pluſieurs autres par les ordres du même Miniſtre; car alors il étoit fort queſtion de conduire des eaux, & l'on a obligation à celles de Verſailles d'avoir porté à un haut point la ſcience du nivellement & de l'hydraulique.

Louis XIV payoit les voyages & la dépenſe des Mathématiciens qu'il occupoit. M. de la Hire, exact juſqu'au ſcrupule, préſentoit à M. de Louvois des mémoires dreſſés jour par jour, & où les fractions n'étoient pas négligées. Le Miniſtre, par

un mépris obligeant, les déchiroit ſans les regarder, il faiſoit expédier des ordonnances de ſommes rondes où il n'y avoit point à perdre.

M. de Louvois avoit aſſez accordé ſa familiarité à M. de la Hire, pour que celui-ci n'eût pas manqué d'en profiter, ſi l'eſprit des ſciences & celui de la Cour ne lui euſſent pas paru incompatibles. Dès qu'il avoit rendu compte d'un travail qui lui avoit été ordonné, il ne ſongeoit qu'à regagner ſon cabinet qui le rappelloit avec force; envain le Miniſtre vouloit le retenir.

Qu'il eſt doux, dans les traits qu'on propoſe à l'imitation, de paſſer en revue toutes les vertus qui honorent l'humanité!

La Capitale fut temoin d'un trait d'amour conjugal digne des plus grands éloges.

Un Ouvrier ayant été arrêté pour une dette de 1800 livres, ſa femme préſenta Requête au Parlement, en vue d'obtenir la permiſſion de ſe conſtituer priſonnière à la place de ſon mari, afin qu'étant remis en liberté, il pût par ſon travail ſe mettre en état de ſatisfaire ſes créanciers. La Requête fut admiſe; mais ſon procédé parut ſi beau, que les Magiſtrats eux-mêmes &

quelques autres perſonnes ne voulant pas qu'elle eût à ſouffrir d'être ſi généreuſe, contribuèrent beaucoup au-delà de ce qu'il falloit pour acquitter la dette de ſon mari.

ENCOURAGER les ſciences & les talens, c'eſt s'immortaliſer. Le Duc de la Force, Pair de France & Protecteur de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux, fonda pour prix à perpétuité, une médaille de 300 liv. pour être diſtribuée tous les ans le premier de Mai.

GASPARD Abeille, né à Riez en Provence, vint de bonne heure à Paris, où il embraſſa l'état Eccléſiaſtique. S'étant fait connoître par ſon talent peur la Poéſie, il obtint une place à l'Académie Françoiſe.

Perſuadé qu'un homme d'eſprit n'eſt point fait pour prendre le ton des autres, mais pour leur donner le ſien ; l'Abbé Abeille ne mit jamais ſa Muſe au ſervice de la débauche ou de la malignité. S'il fit des Odes, ce ne fut que pour chanter la vertu ; s'il compoſa des Epitres, la morale en fut l'unique objet.

Ses trois dernières pièces de théâtre,

furent imprimées ſous le nom du Comédien de la Thuillerie, depuis une aventure ſingulière qui fit échouer ſa Tragédie de *Coriolan*; elle commençoit par une ſcène entre deux Princeſſes, dont l'une diſoit à l'autre :

Vous ſouvient-il, ma ſœur, du feu Roi notre père ?

Malheureuſement l'autre Actrice fut quelque tems ſans répondre, & un plaiſant du parterre dit à haute voix ce vers de *Jodelet Prince :*

Ma foi, s'il m'en ſouvient, il ne m'en ſouvient guère.

Cette plaiſanterie excita une riſée générale, & la pièce ne put être continuée.

Danchet rappella ce trait dans une Epigramme qu'il fit en réponſe de celle que l'Abbé Abeille avoit répandue contre ſa Tragédie les *Tyndarides.*

Pour déchirer les Tyndarides,
Abeille ſillonnant ſon front de mille rides,
Lance ſur eux ſes traits divers :
Ce Poëte n'eſt pas un homme du vulgaire ;
Et vous vous ſouvenez ſans doute de ſes vers ;
Ma foi, s'il m'en ſouvient, il ne m'en ſouvient guère.

Danchet ne publia point cette Epigramme ; il ſe contenta de l'envoyer manuſcrite

à l'Abbé Abeille, qui n'y répondit que par l'amitié la plus vive qu'il témoigna toujours depuis à Danchet. Enfin celui-ci ne put s'empêcher un jour de lui dire : » Ah, mon cher Abbé, que j'ai de regrets » & de remords ! Que vous m'avez bien » puni de mon Epigramme. Me voilà cor- » rigé à perpétuité de la ſatyre «.

Ses aimables qualités ne pouvoient manquer de lui donner part à la bienveillance de ceux qu'un mérite extraordinaire diſtinguoit le plus entre les grands. Le Prince de Conti en fit ſes plus chères délices. Le Duc de Vendôme l'honora de ſa familiarité. Le Maréchal de Luxembourg voulut ſe le rendre propre : il le retira dans ſa maiſon, lui donna ſon amitié & toute ſa confiance.

Mais à quel uſage mit-il cette amitié ſi rare ? Content de l'honneur qu'elle lui faiſoit, il ne ſongea point à ſe la rendre utile. Ce fut un tréſor public, où tous ceux qui étoient malheureux & ſans protection, eurent droit en tout tems d'aller puiſer. Plein de cette maxime des honnêtes gens de tous les ſiècles, qu'il n'y a de vrai bien que celui que l'on fait aux autres ; ſon crédit fut la reſſource de tous ceux qui en eurent beſoin.

Il fut à la ſuite de ſon généreux Patron dans ces lieux où les droits de la guerre

& de la victoire fourniſſent tant d'occaſions de s'enrichir, & il en revint toujours ſi pauvre, qu'il n'a ſubſiſté juſqu'à la fin que par les bienfaits d'un ſi digne Mécène & de ſon magnanime fils, qui a cru que dans une maiſon comme la ſienne, on ne doit pas moins ſuccéder à l'affection de ſes pères qu'à leur gloire; c'eſt ainſi que le célèbre Ennius acheva des jours tranquiles dans la maiſon des Scipions.

LAURENT Pianelli, Chevalier, Seigneur de la Valette, fut un Magiſtrat d'un ſçavoir profond, & d'un mérite diſtingué. Premier Préſident du Bureau des Tréſoriers de France, de la Généralité de Lyon, il avoit auſſi rempli avec diſtinction la place de Prévôt des Marchands de cette même Ville. Son corps fut inhumé chez les Minimes, fondés par ſes Ancêtres.

On doit à ce ſçavant Magiſtrat, l'établiſſement de l'Académie des Sciences de Lyon, puiſque l'Hôtel de la Valette a ſervi, pour ainſi dire, de berceau à cette ſçavante Compagnie, pendant pluſieurs années, laquelle en a tiré de très-grands ſecours par la belle & nombreuſe Bibliothèque de Livres & de Manuſcrits choiſis, dont elle étoit remplie.

VERS ce même tems, une perſonne d'un rang diſtingué, dont on ignore le nom, fonda à Grenoble, en Dauphiné, une Chaire d'Hiſtoire. Elle établit deux Leçons publiques dans la ſemaine, ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, à commencer depuis la naiſſance de Jeſus Chriſt, & continuant de ſiècle en ſiècle. Pour l'Hiſtoire profane, on s'attache à celle de France, en ſuivant de règne en règne, les trois races de nos Rois, & s'arrêtant ſur-tout à la dernière depuis Hugues-Capet. On y fait entrer l'Hiſtoire de la Province, dans ce qu'elle a de plus remarquable & de plus intéreſſant. Cette inſtitution eſt digne de tous nos éloges: il ſeroit à ſouhaiter que toutes nos Villes capitales ſuiviſſent cet exemple, ſi utile & ſi néceſſaire à l'inſtruction.

LA Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, nombreuſe, bien choiſie & riche en Manuſcrits, compte parmi ſes Bienfaiteurs, Jean d'Eſtrées, Abbé d'Evron, de Saint-Claude, &c. nommé à l'Archevêché de Cambray, & mort le 3 Mars de cette année. Il légua à l'Abbaye de Saint-Germain,

ſa Bibliothèque, compoſée au moins de vingt-deux mille Volumes, & ſur-tout abondamment pourvue de tout ce qui regarde l'Hiſtoire de France.

Eusèbe Renaudot, de l'Académie Françoiſe, donna également ſa Bibliothèque à ce Monaſtère. Elle étoit nombreuſe, compoſée de Livres choiſis & rares, & ſur-tout de Livres Orientaux, ce Sçavant étant fort verſé dans les Langues Orientales.

Sa piété marquée dans tous ſes Ouvrages, l'étoit encore bien plus dans toute ſa conduite. Tous les mois on diſtribuoit chez lui des aumônes conſidérables, & perſonnellement il ne refuſoit jamais un pauvre, ni le laiſſoit aller ſans lui avoir donné l'inſtruction & la ſubſiſtance.

Henri-Charles de Cambout, &c. Evêque de Metz, légua ſes manuſcrits, dont le fonds lui étoit venu du Chancelier Séguier, ſon biſayeul maternel, au même Monaſtère, où ils étoient en dépôt depuis pluſieurs années.

M. Miron, Docteur en Théologie de la Maiſon de Navarre, légua à la Congrégation de la Doctrine Chrétienne ſa Bibliothèque, à condition qu'elle ſeroit ouverte au public certains jours de la ſemaine.

L'ouverture de cette Bibliothèque ſe fit le 24 Novembre de cette année par un Diſcours qui fut prononcé par le Père Baize, Bibliothécaire, &c.

ANNÉE 1719.

LE 6 de Février, Louis XV accorda à l'Univerſité de Paris une ſomme conſidérable, à prendre chaque année ſur les Poſtes & Meſſageries de France, pour enſeigner les ſciences *gratis*.

PIERRE Berthe, Docteur de Sorbonne, fonda dix bourſes pour autant de pauvres Ecoliers natifs de Damartin; & à leur défaut, pour des enfans des environs.

ANTOINE Ruſé, Marquis d'Effiat, Chevalier des Ordres du Roi, Ecuyer de M. le Duc Régent, Conſeiller au Conſeil de Régence, & Gouverneur de Montargis, fonda chez les Prêtres de l'Oratoire de la terre d'Effiat, un établiſſement pour l'éducation de cinq jeunes Gentilshommes.

DANS la petite ville de Chalamont, de la dépendance de la Principauté de

Dombes, on établit ſous la protection du Duc du Maine, une Communauté de filles ſous le nom de *Filles de l'Enfant Jeſus*, deſtinées à l'inſtruction de la jeuneſſe. On y reçoit les pauvres Demoiſelles, qui, ayant deſſein de ſe conſacrer à Dieu, renoncent au monde, & ne veulent s'occuper que de leur ſalut en inſtruiſant la jeuneſſe.

LES deux évènemens remarquables & en même-tems les plus honorables pour l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'anné 1718, ſont l'honneur que le Czar Pierre fit à cette ſavante Compagnie, de la viſiter; & la bonté qu'eut Louis XV de vouloir préſider lui-même à une de ſes Aſſemblées, le 24 Juillet de cette année. Voici le diſcours que M. de Boze adreſſa à ce ſujet à Sa Majeſté.

SIRE,

» On ſait qu'il eſt de la grandeur des » Rois de protéger les Lettres; mais qu'il » eſt beau de voir Votre Majeſté ſe » couvrir aujourd'hui d'une gloire plus » ſolide encore, de la gloire de les aimer! » La preuve éclatante qu'elle leur donne de

» ſon

» ſon amour, eſt plus capable de hâter leurs
» progrès que tous ſes autres bienfaits.
» Puiſſiez-vous, Sire, jouir long-tems de
» la reconnoiſſance & de l'émulation que
» votre préſence leur inſpire ! Puiſſe votre
» règne devenir auſſi célèbre par les dé-
» couvertes de vos ſavans ſujets, que par
» le nombre & par l'éclat de vos vertus;
» puiſſe enfin cette Académie, que votre
» immortel biſayeul inſtitua dans ſes plus
» beaux jours, pour éterniſer le ſouvenir
» des grandes actions, être occupée pen-
» dant un ſiècle du ſoin de conſacrer les
» vôtres par le marbre & ſur le bronze; &
» de joindre à votre auguſte nom tous les
» titres qui peuvent le rendre plus recom-
» mandable à la poſtérité «!

LA clémence eſt la vertu des bons Princes; elle a toujours caractériſé l'auguſte famille des Bourbons. Voici un trait entr'autres, qui peint au naturel le cœur bon & ſenſible de Louis XV.

Deux ſoldats poſtés en ſentinelle dans une des cours du Palais des Tuileries, à la porte des Princes, après avoir bu, prirent querelle enſemble. Un deux s'oublia au point de mettre en joue ſon compagnon & de vouloir tirer; le coup partit en

effet, mais ſans bleſſer ſon homme. Les balles allèrent donner contre le mur de l'antichambre du Roi : ſur-le-champ on les arrêta & on les mit en priſon ; le conſeil de guerre s'étant aſſemblé, celui qui avoit tiré fut condamné à paſſer par les armes. Ce malheureux ayant été conduit à l'Eſtrapade, alloit avoir la tête caſſée lorſqu'on vint crier *grace ;* le Roi, par bonté, ayant plus d'égard au vin, qu'à ſon action & au lieu inviolable où la choſe s'étoit paſſée.

ANDRÉ de Bayon, Chanoine Régulier, né à Toul, ancien Prieur, Curé de Boulaincourt, dans le Comté de Vandemont, y mourut âgé de près de 100 ans.

On l'avoit cru mort à l'âge de 6 mois, & on l'avoit enveloppé d'un linge. Sa ſœur, qui l'aimoit tendrement, voulut lui donner le dernier baiſer avant qu'on le mît dans la foſſe. A l'application du baiſer, l'enfant ſourit à ſa ſœur ; on cria : *Miracle.* On le rapporta à ſa mère, & il continua depuis à ſe bien porter ; ayant atteint un âge ſi avancé, ſans avoir été jamais malade, ni incommodé.

Au mois de Septembre de cette année, des perſonnes qui n'ont pas voulu ſe faire connoître, donnèrent à l'Hopital Général de Paris, environ 600000 écus en actions de la Compagnie des Indes.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on n'eût pas caché le nom de tels bienfaiteurs, afin qu'une action ſi louable eût pu être tranſmiſe à la connoiſſance de la poſtérité la plus reculée par quelque monument érigé dans cet hôtel des pauvres.

L'INCENDIE extraordinaire cauſé par le feu du Ciel, & qui réduiſit en cendres preſque toute la ville de Ste.-Menehould, donna lieu d'exercer beaucoup de bonnes œuvres.

L'Evêque de Châlons qui ſe rendit ſur les lieux pour conſoler ce pauvre peuple affligé, marquoit dans ſon Mandement, qu'il n'étoit reſté que 7 à 8 maiſons dans leur entier.

Les habitans de cette ville déſolée, ſe diſpersèrent dans les villages voiſins; d'autres campèrent dans une prairie; ceux qui eurent le tems de ſauver quelques effets, firent des tentes des draps de leurs lits.

Les Evêques de Châlons & de Verdun leur firent de grandes aumônes. A leur exemple, les Chapitres, les Communautés Religieuſes, la Nobleſſe, les Magiſtrats, les Bourgeois & le Peuple contribuèrent de tout leur pouvoir à ſoulager ces infortunés en vivres, meubles, uſtenſiles, linge & argent. On leur envoya quantité de planches de ſapin, pour ſe mettre à l'abri des injures de l'hyver, en attendant que leur ville fût rebâtie. Sa Majeſté fit diſtribuer pendant ſix mois une livre & demie de pain par jour à chaque particulier, dont les maiſons avoient été incendiées.

Le 29 Août 1726, on jetta les fondemens de la nouvelle ville, en conſéquence d'un Arrêt du Conſeil du 20 Septembre 1720.

La Napoule, qui eſt un gros village du Diocèſe de Fréjus, ainſi que la terre ſeigneuriale, furent ruinés en 1589 par les guerres civiles. Le Duc de Savoie s'en rendit maître; d'autres Seigneurs les poſſédèrent enſuite; & tous avoient laiſſé les terres en friche, & le village ſans beaucoup d'habitans juſqu'en 1719.

Le ſieur Montgrand de Mazade en ayant fait l'acquiſition, apporta tous ſes ſoins pour réparer le village & pour le repeu-

pler de nouveaux habitans. Il leur distribua des terres, & leur fournit généreusement tous les moyens possibles de subsistance.

FRANÇOISE d'Aubigné, Marquise de Maintenon, femme célèbre par ses malheurs & par son élévation, étoit petite-fille de Théodore Agrippa, non moins illustre par sa naissance & son courage, que par sa fidélité pour ses Souverains & ses talens littéraires; mais elle eut le malheur d'avoir pour père le fils de cet Agrippa, Constant d'Aubigné, homme singulier, dont l'inconduite & l'inconséquence le conduisirent aux horreurs d'une prison qui parut ne devoir finir qu'avec sa vie. Jeanne de Cardillac sa femme, méritoit sans doute un époux plus digne d'elle. Cette Dame généreuse fit d'inutiles efforts pour obtenir son élargissement; & tout ce qu'elle put obtenir fut la permission de s'enfermer avec son mari au Château-Trompette; elle en eut successivement deux fils, & devint enceinte d'un troisième enfant; mais pour être plus à portée des secours qu'elle espéroit des parens de son mari, elle obtint qu'il seroit transféré dans les prisons de Niort en Poitou; & ce fut-là le berceau triste & humiliant de Françoise

d'Aubigné, d'où elle parvint dans la ſuite au crédit le plus puiſſant, au rang le plus diſtingué, au milieu des traverſes & des afflictions.

En 1646, la mort du Baron d'Aubigné jetta cette malheureuſe famille dans la dernière déſolation. Madame de Neuillant, parente de Madame d'Aubigné, ſenſible aux malheurs de cette famille, ſe chargea de Françoiſe & n'oublia rien pour l'inſtruire dans la Religion Catholique; mais toutes ſes leçons aboutirent à lui montrer que Françoiſe avoit beaucoup d'entêtement, & qu'elle auroit un jour beaucoup d'eſprit.

Piquée d'une ſi longue réſiſtance, Madame de Neuillant crut qu'il valoit mieux l'humilier que raiſonner avec elle : aux careſſes & aux douceurs, on fit ſuccéder les duretés & les mortifications; on la confondit avec les Domeſtiques, & on la chargea des plus vils détails de la maiſon. » Je commandois dans la baſſe-cour, a-t-elle » ſouvent dit depuis, c'eſt par ce gouver- » nement que mon règne a commencé «. Elle fut en un mot réduite à garder les dindons, avec ordre de ne point toucher au panier où étoit ſon déjeuner, qu'après avoir appris cinq quatrains de Pibrac.

Un jeune payſan oſa l'aimer; elle en avertit Madame de Neuillant qui la mit

aussi-tôt au Couvent des Ursulines de Niort; ces Religieuses la gardèrent quelque-tems par charité; mais à la fin, elles représentèrent à Madame d'Aubigné que leur Maison ne pouvoit nourrir des pensionnaires qui ne payoient point, & la prièrent de la retirer. Françoise rougit de ce discours qui s'imprima si bien dans sa mémoire, qu'elle chercha toujours depuis à s'acquiter de ce qu'elle devoit à ces Religieuses, à qui ses bienfaits apprirent à ne pas mépriser dans les autres la pauvreté qu'elles estimoient tant en elles. Racontant ce fait à St. Cyr : » Mes enfans, » ajoutoit-elle, faisons toujours le bien; » il est rarement perdu devant les hommes » & jamais devant Dieu «.

Madame de Neuillant menoit Françoise dans ses sociétés ordinaires; se paroit en public de ses charmes naissans, & en particulier la traitoit avec beaucoup de dureté. Elle la mit ensuite aux Ursulines de la rue St-Jacques. Elle sçut si bien se concilier le cœur des Pensionnaires, qu'on jugea dès-lors à quel point elle auroit un jour le talent de se faire aimer.

En ce tems-là le fameux Abbé Scarron, accablé d'infirmités, mais plein d'esprit & d'enjouement, excitoit la curiosité & l'admiration de la Capitale. Il avoit le cœur susceptible d'attachement, l'imagination

vive; il étoit patient dans ſes maux; pauvre ſans chagrin; gai dans ſes ſouffrances; critique ſans fiel; ſans haîne & ſans reſſentiment. Il avoit projetté de paſſer à l'Amérique avec Ségrais & quelques beaux eſprits de ce tems. Madame de Neuillant, qui logeoit dans le voiſinage de Scarron, lui parla de deux perſonnes qui avoient demeuré long-tems à la Martinique, & lui offrit de les lui amener.

Mademoiſelle d'Aubigné, qui avoit une robe trop courte, rougit en entrant & pleura. Toute l'aſſemblée fut touchée des graces & de l'embarras de cette aimable enfant; Scarron même y fut ſenſible. Cette viſite de bienſéance & de curioſité devint une liaiſon ſérieuſe. Scarron jura que l'air de Paris lui ſeroit fort ſain, tant que Mademoiſelle d'Aubigné y ſeroit.

Mademoiſelle d'Aubigné qui étoit fort timide, parloit très-peu, ne paroiſſoit occupée que de ſes malheurs; & ſavoit ſi peu qu'elle étoit belle, qu'elle diſoit qu'elle changeroit volontiers de viſage avec le premier qui paſſeroit dans la rue.

Elle alloit ſouvent chez Scarron qui en devint amoureux, & qui lui offrit ou de payer ſa dot dans un couvent, ou de l'épouſer. Mademoiſelle d'Aubigné lui répondit: » Qu'elle accepteroit volontiers le » parti qui la mettroit à portée de lui té-

» moigner toute ſa reconnoiſſance, afin que » le bienfait fût utile à tous les deux, » pourvu que Madame de Neuillant y » conſentît «. Scarron obtint ſans peine le conſentement.

Quand on dreſſa le contrat, Scarron dit: » Qu'il reconnoiſſoit à l'Accordée 4 louis » de rente, deux grands yeux fort mutins, » un très-beau corſage, une paire de belles » mains & beaucoup d'eſprit «.

Ce mariage étoit une fortune pour elle. Aſſujettie à ne pas quitter ſon mari; quand il ſe portoit mal, elle étoit ſa ſervante; quand il alloit mieux, ſa compagnie; quand il étoit rétabli, ſon ſecrétaire ou ſon lecteur. C'eſt ſans doute à ce genre de vie, mêlée de fatigues, de complaiſances & d'étude, qu'elle dut cet eſprit actif, conciliant, éclairé, qui ne demandoit qu'à ſe développer.

Scarron mourut en 1660. Sa veuve âgée de 25 ans, pleura ſon mari & regretta ſon bienfaiteur; cependant elle ſe vit expoſée de nouveau à toutes les horreurs de l'indigence. Scarron ne lui avoit laiſſé pour douaire que des plaiſanteries & des dettes. Ses amis ne l'abandonnèrent point; elle uſa de leurs offres avec diſcrétion & modération. Sage & belle, elle vécut dans la plus grande réſerve; elle ne permettoit pas même à ſes plus anciens amis aucune de

ces familiarités que le monde autoriſe; maxime qu'elle tenoit de ſa mère qui ne l'avoit jamais embraſſée que deux fois dans ſa vie, & lui avoit ſouvent dit que » c'étoit une indécence d'embraſſer même » ſes parens «.

Les amis de Scarron crurent qu'il ſeroit poſſible de faire rétablir en faveur de ſa veuve, une penſion dont il avoit joui trois ou quatre ans en qualité de malade de la Reine, & qu'il avoit perdue à cauſe de la *Mazarinade*. On fit de vains efforts auprès du Cardinal, & l'on ne ſongeoit plus à lui procurer un état ſolide, lorſque la Reine ayant prononcé par hazard le nom de Scarron, le Baron de la Garde ſaiſit ce moment heureux, pour lui repréſenter que ce fameux malade, autrefois honoré de ſes bienfaits, avoit laiſſé une veuve très-belle & très-digne de compaſſion, dont la vertu luttoit depuis long-tems contre l'adverſité. Ce diſcours fut appuyé de tous côtés; on ſupplia la Reine de rétablir en ſa faveur la penſion de ſon mari. Cette prière fut ſi preſſante & faite ſi à propos, que la Reine lui en fit une de 2000 liv. & lui en envoya ſur-le-champ le premier quartier. Ce bonheur ne fut pas de longue durée, la Reine étant venue à mourir, la veuve Scarron perdit ſa penſion. On recommenca à ſolliciter de nou-

veau ; la multitude des placets que l'on préſenta à cet effet, fit dire à Louis XIV d'un ton chagrin : » Entendrai-je toujours » parler de la veuve Scarron « ? Et ces mots introduiſirent à la Cour cette manière de parler proverbiale : *Il eſt auſſi importun que la veuve Scarron.*

Sur ces entrefaites, la Princeſſe de Nemours, devenue Reine de Portugal, aimoit Madame Scarron & voulut l'emmener avec elle. Les conditions furent acceptées ; mais Madame Scarron ayant été préſentée à Madame de Monteſpan qu'elle avoit connue à l'Hôtel d'Albret, & qui jouiſſoit alors de la plus grande faveur à la Cour ; cette Dame auſſi généreuſe que ſenſible, réſolut de rompre un voyage qui enlevoit à la France une femme ſi ſpirituelle & ſi vertueuſe. Elle préſenta elle-même un placet en ſa faveur : » Quoi, » s'écria Louis XIV, encore la veuve Scar» ron «! — » Sire, lui dit Madame de » Monteſpan, il y a long-tems que vous ne » devriez plus en entendre parler ; & il eſt » étonnant que Votre Majeſté n'ait pas en» core écouté une femme dont les Ancêtres » ſe ſont ruinés au ſervice des vôtres «. La penſion de 2000 liv. fut rétablie.

Le Duc du Maine, fruit des amours de Louis XIV & de Madame de Monteſpan, venoit de naître ; c'étoit un ſecret. On cher-

cha une perſonne capable de le garder, & qui pût répondre aux ſoins qu'exigeoit cette éducation. On ſe reſſouvint de Madame Scarron ; elle répondit conſtamment : » Si les enfans ſont au Roi, je le » veux bien ; car je ne me chargerois pas ſans » ſcrupule de ceux de Madame de Mon» teſpan ; ainſi il faut que le Roi me l'or» donne : voilà mon dernier mot «. Cette réponſe déplut ; cependant on la fit venir à la Cour, & le Roi lui commanda de ſe charger de l'enfant que Madame de Monteſpan lui remettroit. On lui confia encore un an après le Comte de Vexin. Louis XIV s'étoit d'abord laiſſé prévenir contre la veuve Scarron qu'on lui avoit dépeint comme un bel-eſprit, une prude gâtée par le commerce d'un Poëte ; mais ſa douceur, ſa modeſtie, la ſageſſe de ſes réponſes, firent perdre peu-à-peu à ce Prince l'éloignement qu'il avoit pour elle.

La tendreſſe, les ſoins infatigables que prit la gouvernante des jeunes Princes, la firent eſtimer. Le Duc du Maine contribua beaucoup à l'établir dans la confiance du Roi par une réponſe faite à propos. Louis qui, comme tous les Bourbons, étoit un père fort tendre, ne dédaignoit pas de jouer avec ſon fils : ſatisfait de ſon eſprit, il ne put s'empêcher de lui dire qu'il étoit bien raiſonnable : » Comment ne le ſerois-

» je pas, répondit l'enfant, je ſuis élevé » par la raiſon même «. — » Allez, reprit » le Roi, allez lui dire que vous lui don- » nez cent mille francs pour vos dragées «.

Le Roi l'ayant chargée par la ſuite de conduire le petit Duc du Maine aux eaux de Barrège, qui lui avoient été ordonnées pour ſa ſanté, Madame Scarron écrivoit directement à Louis XIV; ſes lettres plurent beaucoup, & ce fut-là l'origine de la grande faveur où elle parvint dans la ſuite.

Ses ſoins pour M. le Duc du Maine redoublèrent à meſure qu'elle approchoit du terme où il devoit ſortir de ſes mains. Le Roi étant entré chez le jeune Prince, la trouva ſeule avec lui. Le jeune Duc avoit la fièvre, & elle le ſoutenoit d'une main; elle berçoit de l'autre Mademoiſelle de Nantes, & le Comte de Vexin dormoit ſur ſes genoux. Les femmes de ſervice avoient ſuccombé ſous la fatigue; Madame Scarron avoit paſſé trois nuits auprès de ces enfans malades, & elle croyoit encore n'avoir rien fait. Le Roi lui donna en cette occaſion une nouvelle gratification de cent mille francs. Les bienfaits du Monarque mirent Madame Scarron en état d'acquérir une terre noble & belle, nommée *Maintenon*, à dix lieues de Verſailles. Elle

en prit le nom que le Roi lui donna le premier en préſence de toute la Cour.

En 1679, Sa Majeſté la nomma ſeconde Dame d'atour de Madame la Dauphine. Madame de Richelieu, Dame d'honneur de cette Princeſſe, étant venue à mourir, toutes les Dames de la Cour briguèrent cette charge. Madame de Maintenon, qu'on jugeoit trop petite pour la remplir, mais aſſez grande pour la donner, étoit dépoſitaire des intérêts & des ſentimens de chaque parti. Louis XIV s'en remit à la déciſion de Madame la Dauphine, qui le pria de guider ſon choix. Le Roi l'aſſura qu'il ne vouloit point la gêner; la Princeſſe lui répondit qu'elle n'avoit d'autre goût que le ſien. » Si cela eſt, lui dit le » Monarque, votre choix ſera bien-tôt » fait «. Sur-le-champ Madame la Dauphine nomma Madame de Maintenon. Le Roi charmé de mettre à la tête de la Cour la femme qui régnoit dans ſon cœur, voulut être le premier témoin des tranſports de joie que lui cauſeroit cette nouvelle, tant le cœur de Madame de Maintenon lui étoit encore peu connu. Elle la reçut avec la plus reſpectueuſe indifférence, & parut plus digne qu'avide de la première place. Elle lui repréſenta que cette charge exciteroit contre elle l'envie;

qu'il falloit plutôt désarmer par la modération, qu'irriter par l'orgueil. » Quant à » l'honneur, ajouta-t-elle, que cette place » me feroit, ne le trouvé-je pas tout en» entier dans l'offre que me fait Votre » Majesté «. Louis insista, Madame de Maintenon persévéra dans son refus «. Puis» que vous ne voulez pas, lui dit enfin » le Roi, jouir de mes graces, il faut du » moins, Madame, que vous jouissiez de » vos refus «. Elle le supplia de garder le silence; mais le Roi ne put s'empêcher de raconter à tous ses courtisans ce rare exemple de modération.

Louis XIV étoit parvenu à un âge où l'on recherche dans le commerce des femmes l'agrément plutôt que le plaisir. Libre de tous engagemens, il résolut d'en former un pour toute la vie avec celle dont la société lui étoit devenue nécessaire. M. du Harlay, Archevêque de Paris, bénit cette union en 1685, en présence du Confesseur du Roi & de deux autres témoins.

On se tromperoit si l'on pensoit que Madame de Maintenon n'ayant plus rien à désirer du côté de la fortune, étoit enfin parvenue au suprême bonheur. » Que ne » puis-je vous donner mon expérience! » écrivoit-elle à Madame de la Maisonfort, » que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui » accable les Grands, & la peine qu'ils ont

» à remplir leurs journées ! Ne voyez-vous » pas que je meurs de triſteſſe dans une » fortune qu'on auroit eu peine à imaginer ? » J'ai été jeune & jolie ; j'ai goûté des » plaiſirs ; j'ai été aimée par-tout. Dans un » âge plus avancé, j'ai paſſé des années » dans le commerce de l'eſprit ; je ſuis » venue à la faveur, & je vous proteſte, » ma chère fille, que tous les états laiſſent » un vuide affreux «.

Ayant voué tout ſon crédit aux pauvres ; trop avide de bonnes œuvres pour s'en fier à d'autres ſoins, elle craignoit toujours que tout ce qu'elle ne faiſoit pas pour eux, ne fût mal fait ; elle reçut avec ſatisfaction la ſupériorité de l'aſſemblée de charité.

En 1682, elle avoit fait venir à Ruel, près de Paris, deux Religieuſes Urſulines, errantes d'abord de clôtures en clôtures, & qui dans la ſuite, pour remplir, même au milieu du monde, leur vœu d'inſtruction, n'avoient point ceſſé d'enſeigner de jeunes filles dans les différentes villes qu'elles avoient parcourues. Elles furent chargées par Madame de Maintenon d'élever pluſieurs filles de famille qu'elle protégeoit ; mais les enfans d'adoption s'étant multipliés juſqu'au nombre de ſoixante, elle fut obligée de leur donner des maîtreſſes pour ſoulager d'une partie de leur travail Madame de Brinon & Madame de St.-Pierre.

Elle

Elle étoit ſouvent à Ruel, voyoit les progrès de l'éducation, & faiſoit elle-même le catéchiſme. Les premiers ſuccès l'engagèrent à rapprocher encore plus d'elle une école qui lui devenoit de jour en jour plus chère. Elle en parla à Louis XIV, qui jaloux de participer à cette œuvre de charité, donna Noiſy, maiſon royale enfermée dans le parc de Verſailles, & fit auſſi-tôt travailler aux réparations.

Le jour de la tranſlation fut fixé au lendemain de la Chandeleur. On partagea les filles en quatre claſſes, & on les diſtingua par la couleur du ruban attaché à leur coëffure.

L'attachement de Madame de Maintenon pour cette Communauté, donna à toutes les Dames de la Cour une grande envie de la voir; toutes y applaudirent: le Roi s'y rendit avec les Seigneurs de ſa ſuite.

Le bruit de ce magnifique établiſſement vola dans les Provinces; Madame de Maintenon fut importunée de tous côtés. Elle étoit ſi pénétrée de la misère de la pauvre nobleſſe & des enfans qu'on lui préſentoit, qu'après avoir vendu ſes chevaux, ſes habits, ſes bijoux; elle mêloit ſes larmes aux leurs, & leur diſoit: » La » Providence ne vous abandonnera pas, j'é

» tois née auſſi pauvre & plus malheureuſe » que vous «.

Souvent dans la grandeur on ne ſe rappelle ce qu'on a été que pour le faire oublier aux autres. Madame de Maintenon s'en reſſouvenoit toujours ; & ne s'en reſſouvenoit que pour faire plus de bien.

De tous côtés on recouroit à elle comme à l'aſyle des infortunés. Les petits avoient chez elle le même accès que les grands, & l'on voyoit entrer dans ſon cabinet le Prince avec tout ſon faſte & le pauvre couvert de haillons.

Il parut un jour dans ſon antichambre, un homme qui fendit la foule, & qui l'abordant avec une reſpectueuſe hardieſſe, lui dit : » Il y a quarante ans, Madame, » que je ne vous ai vue, & vous ne pourrez me reconnoître ; mais vous ne pouvez » m'avoir entièrement oublié. Vous ſouvient-il qu'à votre retour des Iſles, vous » vous rendiez tous les jeudis à la porte » des Jéſuites de la Rochelle, où ſuivant » l'uſage de la plupart des Communautés, » les jeunes Pères diſtribuoient de la ſoupe » aux pauvres ? Employé à mon tour dans » cette diſtribution, je vous diſtinguai dans » la foule des mendians. Je vous rappelle » ſans crainte un fait que vous écoutez » ſans rougir. Je fus frappé de la nobleſſe

» de votre phyſionomie ; vous ne me pa-
» rutes point faite pour un état ſi vil ; j'ob-
» ſervai votre embarras à vous préſenter
» pour avoir part à l'aumône, & j'en eus
» pitié «. — » C'eſt donc vous, Monſieur,
» lui dit Madame de Maintenon, qui pour
» m'épargner la honte d'être confondue
» avec ces miſérables, fîtes apporter la
» ſoupe chez moi, en me témoignant mille
» regrets d'être borné à un ſi médiocre ſe-
» cours ? Vous me ſauvâtes doublement la
» vie, & en me donnant cette nourriture,
» & en compatiſſant à ce que je ſouffrois
» d'être obligée de mendier publiquement«.
Elle lui demanda ce qu'elle pouvoit faire pour lui, & le pria de paſſer dans ſon cabinet, comme pour lui épargner à ſon tour l'humiliation d'expoſer tout haut ſes beſoins. Là le vieillard lui dit que quelques années après, il avoit quitté les Jéſuites, qu'il étoit actuellement Maître d'Ecole dans un village ; qu'il bornoit toute ſon ambition à une Cure ; & que d'après tout ce que la renommée lui avoit dit d'elle, il eſpéroit l'obtenir de ſa protection & peut-être de ſa reconnoiſſance. Madame de Maintenon le remercia d'une confiance ſi flatteuſe pour elle, & lui dit qu'elle ne ſe mêloit point de la nomination des bénéfices, qu'elle ne ſavoit pas s'il étoit propre à une Cure ; mais qu'elle ſavoit qu'il

étoit charitable ; qu'elle le prioit donc de ſe contenter pour le préſent, d'une bourſe de cent piſtoles qu'elle lui donna, en lui promettant de la remplir, toutes les années, de cette ſomme modique. » Je voudrois » bien faire davantage, ajouta-t-elle, mais » je ne jouis pas encore de tous les avanta- » ges de ma place, à cauſe des ſecours que » je dois à mes parens, car vous n'êtes » pas le ſeul qui ayez eu pitié de mon en- » fance «. Le Roi étant entré chez elle en ce moment, elle lui dit : » Voilà mon » père nourricier ; & vous ne ſerez plus » ſurpris, Sire, que je vous importune » quelquefois pour les orphelins «.

En ſe rappellant diverſes particularités de ſa jeuneſſe, de ce tems pénible où elle n'avoit que des tapiſſeries d'emprunt, où elle alloit porter chez l'Imprimeur les épreuves des ouvrages de Scarron ; elle ſe reſſouvint qu'une jour qu'elle devoit recevoir chez elle quelques femmes de qualité, une blanchiſſeuſe lui avoit loué quelques meubles, & avoit refuſé le payement du loyer ; honteuſe de s'en ſouvenir ſi tard, elle ordonna à ſes gens de chercher cette femme. Après bien des perquiſitions, on la trouva dans un galetas, accablée de vieilleſſe & d'infirmités, prête à vendre ſa dernière chaiſe, pour avoir encore un morceau de pain. Madame de Maintenon

va la voir, lui rappelle le prêt des meubles & lui assure pour le reste de ses jours une petite pension dont elle lui donna le premier quartier.

Sa généreuse compassion la força donc de se mettre au-dessus de la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais rien demander au Roi; elle épia tous les momens favorables & sa sagesse en profita.

Louis XIV n'avoit besoin que de connoître le bien pour le faire avec magnificence. Il renchérit sur le projet de Madame de Maintenon; & voulut d'abord une fondation de cinq cents Demoiselles; on se borna depuis à trois cents. Le Roi dota la maison de cinquante mille écus de rente, & lui donna, pour faire une partie de cette somme, la Manse Abbatiale de St.-Denis.

Madame de Maintenon, pour le plan d'éducation, employa tous ses soins, & les lumières des plus grands Evêques de son tems. Le célèbre Racine composa ses Tragédies d'*Esther* & d'*Atalie*, à la prière de l'illustre Fondatrice, qui les fit jouer à St.-Cyr, avec l'applaudissement de toute la Cour.

M. Hébert, célèbre Curé de Versailles, traversa les plaisirs que procuroient aux Demoiselles de St.-Cyr, les représentations de ces Tragédies saintes. A une assemblée des

Dames de Charité, où Madame de Maintenon assistoit très-régulièrement ; le discours, avant la conférence, tomba sur la Tragédie d'Esther. La flatterie renchérissoit sur tous les éloges qu'accordoit la vérité. Le Curé attendoit, en gémissant, le moment de parler. Madame de Maintenon rapporta d'un air satisfait, le nom de tous les Religieux qui avoient été spectateurs, ou qui demandoient à l'être. » Il n'y a plus que » vous, Monsieur, dit-elle au Curé, qui » n'avez pas vu cette pièce ; ne vous y verrons-nous pas bien-tôt « ? M. Hébert répondit par une profonde révérence. » Je voudrois bien, ajouta-t-elle, en regardant » M. Hébert, y aller aujourd'hui en si » bonne compagnie «. — Je vous supplie de m'en dispenser, repartit le Curé, en commençant son exhortation.

Dès qu'elle fut achevée, Mesdames de Chevreuse & de Beauvilliers, grondèrent le Curé de ce refus public. » Vous avez, » lui dirent-elles, mortifié Madame de » Maintenon. Voir Esther, est une faveur » sollicitée ; elle vous y invite, & vous re» fusez du ton le plus désapprobateur. On » n'aura plus la même confiance en vous ; » on vous croira outré sur la morale, vous » serez redouté comme le Censeur des Evê» ques ; vous perdrez un crédit utile à votre

» zèle. — Mes raiſons, interrompit M. Hé-
» bert, ne ſont pas de vains ſcrupules; je
» vous en rendrai compte, & j'en ferai juge
» Madame de Maintenon elle-même. Si
» elle me condamne, je me rendrai vo-
» lontiers «.

Le ſoir même, il lui dit: » Vous con-
» noiſſez, Madame, mon reſpect pour
» vous; mais vous ſçavez auſſi combien je
» déclame en Chaire contre les Spectacles.
» Eſther n'eſt point compriſe dans cette proſ-
» cription. — Pourquoi donc, interrompit-
» elle, refuſez-vous de l'entendre? — Le
» peuple, reprit le Curé, ne ſçait quelle dif-
» férence eſt entre cette Tragédie & une au-
» tre. J'irai; il croira plutôt à mes actions
» qu'à mes paroles. La réputation d'un Mi-
» niſtre de Jeſus-Chriſt, eſt trop délicate,
» pour la ſacrifier à la complaiſance, ou à
» la curioſité. Eh! penſez-vous qu'il ſoit
» décent à des Prêtres d'aſſiſter à des jeux
» exécutés par de jeunes filles bien faites,
» aimables, fixées pendant deux heures en-
» tières? C'eſt s'expoſer à des tentations.
» Des Courtiſans m'ont avoué que leurs
» paſſions étoient plus vivement émues par
» la vue de ces enfans, que par celle des
» Comédiennes: l'innocence des Vierges
» eſt un attrait plus dangereux, que le li-
» bertinage des proſtituées. Le vice pro-
» fane tout. — Mais du moins, lui dit Ma-

dame de Maintenon : » vous ne condamnez
» pas ces divertiſſemens ſi utiles à la jeu-
» neſſe ? — Je crois, répondit-il, qu'ils
» doivent être proſcrits de toute bonne
» éducation. Votre grand objet, Madame,
» eſt de porter vos Élèves à une grande pu-
» reté de mœurs. N'eſt-ce pas détruire cette
» pureté que de les expoſer ſur un Théâtre,
» aux regards avides de toute la Cour ? C'eſt
» leur ôter cette honte modeſte qui les
» retient dans le devoir. Une fille redou-
» tera-t-elle un tête-à-tête avec un homme,
» après avoir paru hardiment devant plu-
» ſieurs ? Les applaudiſſemens que les Spec-
» tateurs prodiguent à la beauté, aux talens
» de ces jeunes perſonnes, leur inſpirent
» de l'orgueil. Je ne puis, en exerçant un
» miniſtère qui combat toutes les paſſions,
» me défendre de la vaine gloire de prê-
» cher devant mon Souverain. Comment
» des enfans ſe préſerveroient-ils d'une va-
» nité ſi naturelle ? — Cependant, dit Ma-
dame de Maintenon, » ces exercices ſont
» autoriſés de tous tems dans les Collé-
» ges. — On ne peut, repliqua le Curé,
» en rien conclure pour les Colléges de
» filles. Les garçons ſont deſtinés à des
» emplois qui les obligent de parler en
» public. Un homme de robe, un hom-
» me d'égliſe, un homme d'épée, ont éga-
» lement beſoin de l'exercice de la décla-

» mation. Les filles ſont deſtinées à la re-
» traite, & leur vertu eſt d'être timides,
» leur gloire d'être modeſtes. Je ne parle
» point du tems qu'emportent les rôles
» qu'il faut apprendre; des diſtractions que
» donne le charme du vers; de l'orgueil
» de celles qui jouent; de la jalouſie de
» celles qui ne jouent pas; des airs de hau-
» teur qu'on prend au théâtre, & qu'on ne
» quitte pas dans la ſociété; de mille cho-
» ſes contraires à votre établiſſement. Je ne
» dis plus qu'un mot : tous les Couvens
» ont les yeux attachés ſur St.-Cyr; par-
» tout on ſuivra l'exemple que St.-Cyr
» aura donné. On ſe laſſera des pièces de
» piété, on en jouera de profanes. On in-
» vitera des Laïques à ces ſpectacles. Dans
» toutes les maiſons Religieuſes, au lieu de
» former des Novices, on formera des
» Comédiennes «. — » J'entre dans tout
» cela, dit Madame de Maintenon; mais
» S. François de Sales eſt moins rigide que
» vous, il permet à ſes filles de repréſen-
» ter des pièces de dévotion «. — » Il eſt
» vrai, reprit M. Hébert; mais ce grand
» Evêque ne leur permet qu'entr'elles, ra-
» rement, & dans l'intérieur du Monaſtère.
» A la Viſitation c'eſt un amuſement pri-
» vé; à St.-Cyr c'eſt un ſpectacle public «.

Cette généreuſe Bienfaitrice ne profita point de ſon élévation pour faire tomber

les dignités & les grands emplois dans ſa famille. C'eſt ce qu'une de ſes Couſines oſa, dans un moment de colère, lui reprocher » Vous voulez jouir de votre » modération, lui diſoit-elle, & que votre » famille en ſoit la victime «.

Cette Dame illuſtre avoit encore plus pour elle-même ce déſintéreſſement qu'elle exigeoit des autres. Le Roi lui diſoit ſouvent : » Mais Madame, demandez. — » Vous n'avez rien à vous, Sire, répondoit-» elle, il ne vous eſt pas permis de me » rien donner «. Elle n'ignoroit pas que les Souverains ne ſont que les Economes des biens de leurs ſujets.

Un Père de la Neuville, Jéſuite, ayant prié Madame de Maintenon, ſans la connoître, de lui en obtenir une audience : » Eh ! que lui voulez-vous ? lui dit-elle «, — » Je veux, répondit le Jéſuite, un em-» ploi pour un de mes frères «. — « Vous » vous adreſſez mal ; elle demande quel-» quefois des aumônes ; mais jamais des » graces «. — » Elle a tant de crédit, ré-» pliqua le Père « ! — » Pas tant que vous » croyez ». — » Ah ! dit le Jéſuite, c'eſt à » Madame de Maintenon que j'ai l'hon-» neur de parler ; elle ſeule peut ſe défier » de ſon propre crédit «.

Madame de Bouju, une de ſes Elèves, rapporte que quand cette pieuſe Dame

avoit du chagrin, elle s'en ſoulageoit en allant voir de pauvres filles, dont elle prenoit un ſoin particulier. Son viſage devenoit, parmi elles, d'une gaité ſurprenante, qui changeoit en rentrant à la Cour.

» J'allai un jour avec elle, dit cette » Dame, chez la veuve d'un Major de » place. Cette femme ne ſachant pas que » c'étoit Madame de Maintenon; oui, » diſoit-elle, un valet de chambre m'a » promis de lui donner un placet: on dit » que c'eſt une Dame très-charitable, & qui » reçoit fort bien les pauvres; mais je n'ai » pu l'aller voir. J'ai l'eſtomac rétreci pour » n'avoir pas mangé depuis deux jours «. Madame de Maintenon ne put retenir ſes larmes, lui donna une ſomme, & depuis l'aſſiſta juſqu'à la mort ſans ſe faire connoître.

Elle chercha elle-même des nourrices pour les pauvres enfans, & les récompenſoit lorſqu'elles les lui rapportoient en bonne ſanté. Elle ſe conſacra toute entière à ces pieux devoirs après la mort du Roi.

Après la mort de Louis XIV, Madame de Maintenon ſe retira à St.-Cyr pour y finir ſes jours. Son premier ſoin fut de ſe défaire de ſon train, quelque médiocre qu'il fût. Elle aſſembla ſes Domeſtiques, les remercia de leurs ſervices, leur diſtribua les reſtes de ſa fortune & les renvoya.

Tout ſon revenu fut conſacré au ſoulagement de quelques familles nobles ; elle ne ſe réſerva preſque rien, & ſe refuſa ſouvent le néceſſaire. Généreuſe pour les autres, avare pour elle-même ; les heures qu'elle donnoit à la prière, couloient le plus rapidement.

Cette femme illuſtre vécut près de 4 ans dans ſa chère retraite, donnant elle-même l'exemple de l'obéiſſance, & continuant de répandre ſes bienfaits ſur le pauvre & l'indigent.

Le Czar Pierre qui étoit venu en France pour en admirer les merveilles, déſira de voir cette femme forte, & il alla pour cet effet à St.-Cyr.

Le Duc Régent lui rendit le même hommage qu'il eût rendu à une Reine Douarière.

LE Père Marot, de l'Oratoire, né en Provence, étoit un de ces hommes rares & diſtingués par la ſupériorité des talens, des lumières & de la ſageſſe.

Sa mort plongea dans la plus profonde affliction & dans la plus cruelle indigence plus de cinquante familles de pauvres honteux de la ville d'Aix & d'autres endroits de la province. Il avoit le don de les faire

ſubſiſter ; & par le grand talent de conſoler, il rendoit leur état profitable ; ſon mérite, ſon zèle lui ouvroient également le cœur & la bourſe des riches.

ANNÉE 1720.

L'ADVERSITÉ eſt le creuſet des ames fortes & vertueuſes. Montrer de la conſtance dans les revers, ſoutenir le malheur & s'y ſoumettre, voilà la preuve d'un grand cœur.

Le trait ſuivant va nous fournir un modèle dans une femme ferme & courageuſe qui ſçut par ſa vertu rappeller ſon mari à lui-même, & le familiariſer en quelque-ſorte avec l'infortune. Cet exemple de philoſophie françoiſe eſt digne de tous nos éloges.

Depuis le ſyſtême, une famille de diſtinction, compoſée du père, de la mère & de cinq enfans, paſſa la vie dans une cabane, à l'extrémité d'un village, expoſée, je ne dirai point aux injures de l'air, mais du moins aux privations les plus ſenſibles pour des perſonnes qui ont connu long-tems les douceurs de l'abondance. Un revers de fortune leur ayant fait perdre en peu de jours tout leur bien ; le père, dont l'humeur étoit violente, balança s'il ne devoit point avoir recours au remède

Anglois. Son épouſe s'apperçut de ſes agitations ; & le connoiſſant capable d'une réſolution funeſte, elle ſe hâta d'employer tous ſes ſoins pour la prévenir; mais quels motifs pouvoit-elle employer ! La tendreſſe qu'il avoit pour elle & pour ſes enfans n'étoit propre qu'à porter ſa douleur au comble ; il n'y penſoit qu'avec des tranſports qui reſſembloient au dernier déſeſpoir. D'un autre côté, la ſeule idée de recourir à l'aſſiſtance de ſes proches, tourmentoit mortellement un homme fier, qui n'avoit jamais eu beſoin du ſecours de perſonne. Il étoit d'ailleurs incertain de l'obtenir, & le refus l'eût fait mourir plus cruellement que tous les ſupplices. Ajoutez la honte de décheoir aux yeux de toute la ville, lui qui y tenoit un des premiers rangs. Enfin il ne parloit que de ſe donner la mort, & lorſque ſon épouſe qui étoit continuellement à le vieiller, l'exhortoit à prendre des ſentimens plus modérés; il ne lui répondoit qu'en la preſſant elle-même de ſe délivrer de la vie à ſon exemple, & d'inſpirer la même réſolution à leurs enfans. C'eſt de lui-même qu'on tient ce détail. Il a avoué depuis que ſa patience fut pendant quelques jours à l'extrémité, ou plutôt qu'il étoit abſolument abandonné de la raiſon. Une idée qui vint à ſon épouſe & qu'elle lui exprima avec les plus

tendres larmes de l'amour, rendit preſqu'en un moment la force & même le calme à ſon eſprit. » Tout n'eſt pas déſeſpéré, lui dit-elle; j'ai de la ſanté & nos » cinq enfans en ont auſſi. Quittons la » ville où nous ſommes pour aller demeurer à Paris; nous n'y ſerons connus de » perſonne, & nous travaillerons vos enfans & moi à vous faire vivre honnêtement. Elle ajouta, que ſi ſon travail ne » ſuffiſoit pas, elle ſe réduiroit à demander ſecrètement l'aumône pour fournir à » ſon entretien «. Il rêva quelques momens à cette propoſition, & prenant ſon parti avec une conſtance digne de tout ce qu'il a fait depuis: » Non, lui dit-il, je ne vous » rabaiſſerai point à cette indignité; mais » puiſque vous êtes capable de tant de » courage, je ſais ce qui nous reſte à faire. » Mon déſeſpoir ne venoit que de ma tendreſſe & de ma compaſſion pour vous «. Il parut plus tranquille après ce diſcours; toute ſa famille le devint comme lui, & ſans être ſauvés de la misère, ils retrouvèrent la paix dont ils ne jouiſſoient plus depuis long-tems.

Il ne perdit pas un moment pour recueillir les débris de ſa fortune, qui ne conſiſtoit plus que dans ſes meubles, dont la plus grande partie fut même arrêtée par quelques créanciers; à peine fit-il cent

piſtoles de ce qu'il eut de reſte ; enſuite il quitta ſecrètement la ville avec ſa famille. Au lieu de prendre le chemin de Paris, comme ſon épouſe s'y attendoit, il prit celui d'une Province voiſine, & dès le premier bourg où il ſe crut inconnu, il quitta ſes habits pour en prendre d'autres d'une étoffe fort vile, il fit faire la même choſe à ſon épouſe & à ſes enfans. » Puiſqu'il a plû à la » Providence, leur dit-il, de changer no- » tre condition, il faut porter la marque » du ſort auquel nous ſommes condamnés ; » tâchons auſſi d'en prendre les ſentimens «. Ayant continué ſa route, il arriva dans un grand village qui lui parut propre au deſſein qu'il avoit médité. Il y loua une cabane dans l'endroit le plus écarté, avec un petit champ & quelques arpens de vigne ; il y mit des meubles conformes au lieu. » Vous m'avez offert, dit-il à ſa femme, » de travailler avec vos enfans pour mon » entretien ; il n'eſt pas juſte que je vive du » travail d'autrui. Nous travaillerons cha- » cun de notre côté pour notre ſubſiſtance ; » mes fils partageront mon travail, & vous » ferez partager le vôtre à vos filles «. Voyant quelques larmes qui couloient de ſes yeux : » Si je croyois, ajouta-t-il, que » ces pleurs marquaſſent votre répugnance » pour le genre de vie que je vous fais em- » braſſer, je vous offrirois à mon tour de

» vous

» vous procurer une vie plus douce dans » quelque ville où je pourrois vous en» voyer d'ici les petits profits de mon tra» vail ; mais je vous connois trop bien » pour croire que vos propres peines ſoient » celles qui vous touchent ; ſoyez ſûre que » vous n'avez aucune raiſon de vous affli» ger des miennes ; je ſens que je puis » être heureux dans la condition où nous » ſommes. Nous avons moins de commo» dités, mais nous aurons moins de be» ſoins «.

Il emploia ce qui lui reſtoit d'argent à ſe pourvoir de laine & de toile pour occuper ſes filles, & d'inſtrumens propres à cultiver la terre pour ſes fils & pour lui-même. Il prit un payſan en ſa maiſon pour leur enmontrer l'uſage. Quelques jours d'exercice leur firent ſurmonter toutes les difficultés. L'exemple continuel de leur père & de leur mère, leur inſpira une ſorte d'émulation qui ne s'eſt point refroidie depuis 15 ans. Ils vivent entre eux dans une paix & dans une union admirables. Quoiqu'ils ayent peu de communication avec leurs voiſins, leur douceur & leur civilité n'ont pas laiſſé de les faire aimer. C'eſt chez eux que les habitans du village prennent les ouvrages de laine qui ſont en uſage à la campagne ; le profit qu'ils en tirent ſuffiroit ſeul pour la vie ſobre dont ils ont formé l'habitude.

Ils ſe promènent les jours de fêtes, liſent & s'amuſent innocemment. Le père a propoſé pluſieurs fois à ſes deux fils, qui ſont âgés de plus de 30 ans, de prendre le parti des armes ou de chercher quelqu'autre voie de fortune. Ils proteſtent que rien n'eſt capable de leur faire quitter leur cabane auſſi long-tems que leur père, leur mère & leurs ſœurs peuvent avoir beſoin de leurs ſecours.

Comme il étoit impoſſible que la curioſité ne portât tôt ou tard le Curé de la paroiſſe & les principaux habitans à s'informer de quel pays ils étoient venus, & par quelle raiſon des perſonnes qui paroiſſoient ſi bien nées, ſe trouvoient dans cette ſituation; ils prirent le parti de s'ouvrir au Curé, en le priant d'arrêter la curioſité des autres. C'eſt du Curé même que l'on a ſçu leur hiſtoire. Il ajoute que lorſqu'on paroît admirer la force d'eſprit avec laquelle ils ſe ſont ſoumis à leur mauvaiſe fortune, ils répondent qu'il n'eſt pas plus ſurprenant de voir paſſer quelqu'un des richeſſes à la pauvreté, que de la pauvreté aux richeſſes; que ces deux états n'étant que *des manières d'être* & des différences extérieures, qui ne changent rien à la nature de l'ame, ni au fond des ſentimens, il n'eſt queſtion que d'un peu d'habitude pour ſe faire à celui dans lequel il plaît à la

Providence de ne nous faire paſſer, & pour oublier celui d'où l'on eſt ſorti.

A Rennes, la nuit du 22 Décembre, un Menuiſier ivre ayant mis le feu dans ſa boutique, au milieu de la rue Triſtin, les flammes eurent bien-tôt gagné toutes les maiſons voiſines, & en peu de tems les deux côtés de la rue Triſtin & de la rue Neuve, ne firent plus qu'une avenue de feu. La conſtruction des maiſons qui n'étoient bâties qu'en bois, contribua infiniment à augmenter la violence du feu, dont l'activité dévorante continua juſqu'au 29 & conſuma 850 maiſons. L'incendie de ce grand nombre de maiſons ne fut pas encore la perte la plus conſidérable ; celle des meubles, de l'argent comptant & des titres d'une bonne partie des familles de la province, qui étoient chez les Juges, Avocats, Procureurs & Notaires, jetta tout le monde dans la conſternation. Jamais on n'a pu dire avec plus de raiſon :

Urbs Redonis, Spoliata bonis, viduata Colonis.

La Cour envoya 34000 liv. & M. le Comte de Toulouſe, Gouverneur de la Province 20000 liv. pour ſecourir les pauvres incendiés.

HIPPOLYTE de Béthune, Evêque & Comte de Verdun, Prince du St-Empire, étoit encore plus recommandable par ſa piété & par ſes vertus perſonnelles, que par ſa naiſſance, quoique d'une très-ancienne & très-illuſtre maiſon, alliée à divers Souverains & aux premières Maiſons de France.

Rien n'approche de la fin glorieuſe de cet illuſtre Prélat. Il fut pendant 40 ans d'Epiſcopat, une reſſource inépuiſable pour les pauvres de ſon diocèſe dans leurs misères, & dans un tems ſur-tout où elles ſe multiplioient par des évènemens fâcheux. Les malades, les vieillards & les petits enfans lui furent toujours en recommandation; il étendoit ſes mains charitables & bienfaiſantes ſur tous leurs beſoins.

Cet Adminiſtrateur économe des biens de l'égliſe, biens qu'il regarda toujours comme le patrimoine des pauvres, a, pour ainſi dire, étouffé en faveur des membres que Jeſus-Chriſt recommande à tous les hommes, & ſur-tout aux Bénéficiers, les ſentimens de tendreſſe que le ſang auroit pu réveiller dans ſon cœur.

Après quelques legs particuliers faits à ſes domeſtiques, à quelques-uns de ſes

amis, & à quelques maisons Religieuses; il nomma & institua pour ses légataires universels en tous ses biens, meubles & immeubles, l'hopital & les pauvres, tant sains que malades, de Verdun; savoir, pour la moitié, l'hopital nommé St-Hippolyte, fondé par ledit sieur Evêque, destiné à l'entretien & soulagement des pauvres malades de la même ville & du diocèse; à la charge de donner tous les ans sur les biens légués à ces hopitaux, la somme de 300 liv. aux Dames de charité, pour être employée au soulagement des pauvres de la ville, dont les Sœurs grises prennent soin. Il fit en outre plusieurs legs à son Eglise & à son Chapitre.

On estime que la succession de ce Prélat a dû monter à plus de trois cens mille écus pour chacun des deux hopitaux.

PIERRE de la Broue, Evêque de Mirepoix, né à Toulouse de parens distingués dans la Robe, fut élevé avec un soin tout particulier. La prédication à laquelle il s'appliqua, le fit connoître du grand Bossuet, qui lui procura l'avantage de prêcher devant le Roi, & l'honora depuis d'une amitié particulière. Ce scavant Prélat qui se connoissoit si bien en mérite,

procura l'Evêché de Mirepoix à M. de la Broue.

Sa charité pour les pauvres le rendoit fort économe & lui fourniſſoit les moyens de les aſſiſter abondamment. » C'étoit, » diſoit-il, leur diſtribuer un bien qui de » droit leur appartenoit «.

L'œil ouvert ſur tout établiſſement utile dans ſon diocèſe, il adopta celui déja formé par la ſœur de M. Caulet, Evêque de Pamiers, pour des écoles gratuites, ſorte de miſſion qui avoit ſon modèle dans les Régentes établies par M. Pavillon, Evêque d'Alet. M. de la Broue, après avoir autoriſé les Règlemens de ce bel Inſtitut, choiſit ſix villes de ſtation pour les Régentes. C'étoit de-là qu'elles partoient au tems marqué pour ſe diſtribuer dans toutes les paroiſſes de la campagne, & pour faire à leur ſexe des inſtructions gratuites.

ANNE le Fèvre, *née à Saumur*, eut pour père le célèbre Tanneguy, qui ayant découvert ſes diſpoſitions heureuſes, l'appliqua à l'étude des ſciences.

Sa modeſtie étoit ſi grande, que jamais elle ne parloit de ſon ſavoir, pas même dans les converſations avec ſes amis les plus intimes. Ceux qui ne la connoiſſoient

point, ne pouvoient découvrir en elle qu'une femme ordinaire qui ne savoit que garder les bienséances de son sexe.

Cette Dame illustre épousa André Dacier, qui, comme elle, avoit eu le malheur d'être né dans l'hérésie; mais les conférences qu'ils eurent avec le grand Bossuet, ayant éclairé leurs esprits, les deux époux se retirèrent à Castres pour consacrer tout leur tems à s'instruire. Comme ils cherchoient la vérité de bonne foi, elle se découvrit à eux, & ils firent abjuration en 1685. Alors ils revinrent à Paris pour y reprendre leurs travaux littéraires.

Les talens de son esprit étoient inférieurs aux qualités de son cœur. On n'a jamais vu dans une femme plus de courage, de fermeté, de bonté, d'égalité d'ame, de piété, de sagesse & de modestie; elle avoit sur-tout une charité ardente pour les pauvres. Elle s'est souvent mise à l'étroit pour les secourir.

M. Dacier lui ayant représenté un jour qu'elle devoit se modérer & avoir égard à l'état de leur fortune, elle lui dit ces mots si remarquables : » Ce n'est pas les » biens que nous avons qui nous feront » vivre, ce sont les charités que nous fe» rons; elles nous rendront amis de Dieu, » & contribueront à effacer nos péchés «.

ANNÉE 17**.

L'HISTOIRE des calamités publiques qui affligent la Patrie, intéressent nécessairement la sensibilité d'une ame honnête & d'un cœur bien né. Ce seroit être mauvais Citoyen que de voir avec indifférence ses compatriotes, ses frères dans le deuil & la consternation; mais si d'un côté le spectacle effrayant de tant d'hommes que la mort moissonne, fait couler des larmes qu'excite une juste compassion; d'un autre côté le spectacle consolant de la bienfaisance qui tend une main secourable à l'humanité souffrante, fait verser des larmes d'attendrissement & d'admiration. Que de traits sublimes de générosité & de grandeur d'ame va nous fournir l'histoire de la peste qui ravagea cette année la Provence, une des plus belles & des plus riches provinces du royaume.

Personne n'ignore qu'un vaisseau venu de Seyde en Syrie, apporta la peste à Marseille; que la communication l'introduisit à Aix & dans presque toutes les villes & villages de cette province infortunée.

A ces nouvelles effrayantes, l'épouvante s'empare des cœurs, chacun précipite sa fuite; les campagnes sont bien-tôt remplies de gens de tous les états, & il ne

reſte dans les villes que des Citoyens aſſez généreux pour ſe dévouer au ſalut de leur patrie. De ce nombre furent MM. de Beaumont, Commandant; de Bouchet, Major; les quatre Conſuls, MM. Gleiſe de Fourchon; Groſſy, Avocat; Brunet & Chartroux, Bourgeois : les Intendans de Santé, MM. de Cais, trois frères; MM. de Graveſon, de Piquet, de Sabatier, du Baron, l'Abbé Pareri, le Commandant de Romieu, & beaucoup d'autres de tous les états qui ſe ſignalèrent par leur continuelle vigilance.

Les choſes étoient dans cet état à Aix, lorſque le vingt-cinquième jour du mois de Mars, tems où l'on a coutume d'élire de nouveaux Conſuls, les prétendans au Conſulat ne furent point arrêtés par la crainte de la contagion; mais la Cour jugea à propos, pour conſerver la ville, de laiſſer en place les anciens Conſuls.

Le mal contagieux avoit attaqué la plus grande partie des habitans de la campagne, & la mort les enlevoit avec une rapidité étonnante; il mouroit par jour plus de 150 perſonnes. La ville étoit dans une conſternation & dans une confuſion inexprimables; les morts ne pouvoient pas être enterrés, on n'avoit pas aſſez de tombereaux pour les enlever, & les Conſuls mêmes étoient obligés de ſuivre ces lugu-

bres équipages pour les faire agir. On avoit bien de la peine à empêcher les malheureux corbeaux de piller tout ce qu'ils trouvoient dans les maiſons où les familles étoient détruites. Les parens ſervoient leurs parens, & les amis ſe ſacrifioient avec joie pour donner des marques ſenſibles de leur amitié. Il y a peu de villes où le peuple ait montré plus de courage; & ſi des gens ſont morts ſans ſecours, c'eſt qu'il ne leur reſtoit ni parens, ni amis, ni voiſins.

Ce terrible fléau n'épargnant perſonne, le Roi touché des malheurs de ce peuple infortuné, envoya M. Joſſand, qui ſe livra avec une intrépidité peu commune, à toutes les horreurs qui régnoient dans cette déplorable ville. Son premier ſoin fut de raſſembler le Bureau de Santé. L'on y formoit par le conſeil de M. Joſſand, de ſages réſolutions ; mais l'exécution en étoit arrêtée par la mort de ceux qui avoient été nommés pour agir. De ce nombre furent M. de Beaumont, qui commandoit avec M. de Joſſand; de MM. de Fourchon, de Sabatier & de Graveſon, qui ſe ſuccédèrent dans la charge de premier Conſul.

M. Groſſy, qui avoit le ſecond Chaperon, & les autres, étoient atteints de ce terrible mal; preſque tous les Intendans de Santé qui ſervoient utilement leur Patrie ; tous ceux qui vivoient encore ,

avoient chez eux le mal contagieux, & étoient obligés de ſe ſervir, leurs domeſtiques étoient tous morts; enfin tout le poids des affaires tomba ſur M. de Joſſand, qui fit des choſes, en quelque ſorte, plus qu'humaines. Il fit ôter tous les malades; on prit pour cela toutes les voitures de la ville, & M. l'Abbé d'Icard, Cabiſcot de la Cathédrale, ſe chargea de ce ſoin qui lui coûta la vie. La prévoyance du Commandant ne laiſſa manquer de rien, il avoit fait des traités avec Beaucaire & Taraſcon; ces deux villes fournirent du pain & de la viande. La diſtribution s'en faiſoit avec grand ſoin, & il y régnoit un ordre admirable. C'eſt à l'activité & à la vigilance de M. de Joſſand & des Conſuls, qu'on doit la ceſſation de ce terrible fléau. La quarantaine fut établie & ſuivie d'un très-heureux ſuccès.

Henri de Thomas, Chevalier, Marquis de Villeneuve, deſcendu des anciens Rois d'Arragon, Conſeiller au Parlement d'Aix, donna aux pauvres de ſa ville plus de quarante mille livres; il les recevoit chez lui, les exhortoit à la patience & les raſſuroit par ſon exemple contre la crainte de la contagion. Enfin, il ne ſe contentoit pas de répandre ſes biens, il prodiguoit encore ſa vie en s'expoſant aux périls d'une communication peſtiférée.

Le Père Gautier, illuſtre Miſſionnaire de la congrégation de l'Oratoire, Supérieur de la Maiſon de Marſeille, mourut de la peſte en ſe ſacrifiant au ſervice des malades qui le demandoient. Sa vie a été un ſacrifice de pénitence, & ſa mort un martyre de charité.

Lettre de M. Frey de Neuville, écrite de Caen aux Auteurs du Mercure en date du 15. Août 1722.

» Vous n'ignorez peut-être pas, Meſ-» ſieurs, qu'on donne tous les ans dans » l'Académie de Caen, un prix à la meil-» leur Ode Françoiſe allégorique, en l'hon-» neur de l'Immaculée Conception, de » cent vers en dix ſtrophes. La pièce qui » fut préſentée à cette Académie le 8 Dé-» cembre 1721, jour auquel on fait lire » publiquement les pièces au concours, » eſt toute à la louange de M. de Belſun-» ce, Evêque de Marſeille.

» Nous rapportons ſeulement ici le com-» pliment qu'on lui fit à cette occaſion, » pour donner une idée des motifs qui » engagèrent à rendre à ce généreux Pré-» lat ce que méritoit ſon ardente charité «.

» MONSEIGNEUR,

» Je rends aujourd'hui à votre grandeur

» le tribut que tous les âges ont rendu aux » héros, qui, ſans participer aux horreurs » d'une guerre ſanglante, ont fait avouer, » même aux ennemis de la vertu, que la » grandeur d'âme & le ſublime héroïſme » ne conſiſtent pas à forcer l'univers d'ad- » mirer & de haïr un fier conquérant. On » arrive à des voies plus parfaites à cette » gloire ſolide, qui forme l'homme ſaint » & ſelon le cœur de Dieu, dans le Chriſ- » tianiſmé.

» C'eſt par ces voies, Monſeigneur, que » vous vous êtes élevé au-deſſus de ceux » que le même titre, le même rang, la » même dignité, vous rendoient égaux dans » l'égliſe. Votre charité & votre zèle ani- » més par le refroidiſſement de ceux que » leurs vœux obligeoient de vous ſoulager » dans les fonctions les plus pénibles de » l'Epiſcopat, ont donné dans votre per- » ſonne, un exemple aux Evêques & un » modèle à tous les Paſteurs de l'Egliſe de » Jeſus-Chriſt. Plus occupé du danger qui » menaçoit les habitans de Marſeille que » du péril dont vous êtes environné, com- » bien de fois avez-vous ſouhaité avec le » prophête royal, de mourir pour appaiſer » la colère de Dieu irrité de nos péchés! » mais toujours ſoumis aux ordres de la » Providence, toujours ſenſible aux beſoins » de votre peuple, combien de fois avez-

» vous dit, avec St. Martin : mon Dieu ! » quoique je ne puiſſe réſiſter aux travaux » qui m'accablent, quoique les triſtes ſpec- » tacles qui s'offrent à ma vue, me péné- » trent & m'attendriſſent ; quelque douleur » que me cauſent les maux de mon trou- » peau, conſervez-moi la vie, Seigneur, » ſi elle eſt utile aux malheureux Proven- » çaux !

» Ces pieux ſentimens, Monſeigneur, » ont toujours occupé votre cœur. Rempli » de l'Eſprit-ſaint, vous avez donné des » preuves d'un courage élevé, d'une piété » véritablement conſtante, d'une tendreſſe » ſans bornes pour votre peuple, d'un zèle » infatigable & d'une application conti- » nuelle à procurer aux peſtiférés tout ce » qu'ils pouvoient ſouhaiter pour l'ame & » pour le corps. Tous les Provençaux vous » regardent comme leur père, & vous » donnent ce nom glorieux avec plus de » juſtice, que la ſuperbe Rome ne le donna » autrefois au Prince des Orateurs. Tous » les François ſont auſſi ſenſibles à vos » bontés que s ils les avoient reſſenties. » Nos vœux ont pénétré juſqu'au trône du » Dieu vivant, & ont obtenu votre con- » ſervation. Que dis-je ! vous n'en êtes re- » devable qu'à votre charité, & vos prié- » res ne ſervent qu'à faire connoître com- » bien nous nous intéreſſons à votre ſanté.

» Les applaudiſſemens qu'on donna le » jour de la Conception aux vers que » j'oſe préſenter à votre Grandeur, étoient » moins dûs à la poéſie qu'à la matière. » Votre nom obtint bien-tôt ſilence. Cha» cun ſembla ſe faire un mérite de témoi» gner par des marques d'une joie vive & » éclatante, que le Poëte n'avoit pu choi» ſir un ſujet plus agréable. Que je ſerois » heureux, Monſeigneur, ſi vos ſentimens » s'accordoient avec ceux de l'illuſtre aſ» ſemblée devant laquelle cette Ode fut » lue ! Vous vous contentez qu'on vous » loue, ſans aimer les louanges; mais vous » aimez la vérité; ainſi j'eſpère que vous » la diſtinguerez de la flatterie, & que vous » recevrez avec la bonté qui vous eſt natu» relle, une marque du profond reſpect, » &c. *Signé*, Frey de Neuville «.

Extrait d'une Lettre de Marſeille, en date du 1 Juin 1723, à l'Auteur du Mercure.

» Comme on ne ſauroit trop récompen» ſer le mérite, je crois qu'on ne ſauroit » trop auſſi en publier la récompenſe. C'eſt » dans cet eſprit que je dois vous appren» dre que d'abord, après la ceſſation de la » peſte, il a plu au Roi d'accorder à M. » Rigord, Subdélégué de l'Intendant, no» tre illuſtre compatriote, des Lettres de

» Nobleſſe, pour prix de ſes ſervices paſſés » dans la Marine, de ſon attachement à » l'étude des ſciences & belles-lettres, & » en particulier de ſon zèle pour Marſeille » pendant la contagion; & au commence- » ment de cette année, le Roi l'a nommé » pour être reçu Chevalier de l'Ordre de » St. Michel «.

Dans un quartier de la ville de Marſeille, qu'on appelle *la Tourette*, ſorte d'Eſplanade ou Boulevard, ſur le bord de la mer, entre l'Egliſe Cathédrale & le Fort St.-Jean, dans le plus fort de la peſte, on y avoit porté plus de douze cens cadavres entaſſés, qui en peu de tems répandirent un air empeſté, capable d'infecter & de faire périr le reſte des habitans de cette ville déſolée. Le ſalut de Marſeille dépendoit donc de trouver un expédient pour enlever ces corps à demi-pourris & de l'exécuter M. Roze, Commandeur de l'Ordre de St. Lazare, homme d'expédient & d'exécution, en vint à bout avec un courage intrépide. Son activité lui fit découvrir deux eſpèces de Tours qu'on croit avoir été bâties du tems des Romains ſur le bord de la mer, au-delà du Terre-plein. Il s'en approcha en bateau, & reconnut par des crevaſſes qu'elles étoient creuſes & très profondes; il propoſa ſon deſſein au Bailly de Langeron, Commandant à Marſeille,

ſeille, qui l'approuva fort, & lui accorda cent forçats. On commenca par découvrir les deux tours qui étoient bouchées par un plancher voûté, & ſur lequel il s'étoit amaſſé environ trois pieds de terre ; ces diſpoſitions faites, le Chevalier Roze, accompagné de deux braves Marſeillois, dont nous voudrions ſavoir les noms, marcha à cheval à la tête des forçats, & poſa lui-même des gardes, après que la troupe eut défilé, pour qu'aucun ne pût reculer, ni rentrer dans la ville avant l'expédition finie. Il avoit fait prendre à tout le monde des mouchoirs trempés dans du vinaigre, noués derrière la tête, qui couvroient le nez & la bouche. L'infection étoit ſi grande, & l'aſpect ſi horrible, que la plupart manquant de courage & de force, étoient prêts à ſe débander ; mais le Chevalier Roze toujours animé de l'ardeur de ſon zèle & de l'amour de la Patrie, les raſſura, non-ſeulement par la voix, mais encore par l'exemple. Il mit pied à terre, traîna & emporta lui-même le premier cadavre juſqu'auprès d'une des tours, & le jetta dans un de ces abîmes. Cette action fit un tel effet ſur la troupe, que l'épouvante ceſſa, le courage revint, & l'on s'anima de telle ſorte, que dans le reſte du jour ce lieu affreux fut entièrement déſinfecté, ſans y laiſſer un ſeul cadavre ; les

deux tours en furent comblées & recouvertes de terre, après avoir jetté deſſus quantité de chaux vive.

Les travaux infatigables que M. le Commandeur de Langeron, Chef d'Eſcadre des galères, fit éclater au milieu des plus grands périls, lui acquirent un nouveau dégré de gloire, par la lettre que le Grand-Maître de Malte lui écrivit le 10 Août de cette année, dont voici la teneur.

» Vénérable, très-cher & bien-aimé » Religieux, la manière généreuſe avec » laquelle vous vous êtes expoſé au milieu » de tous les périls à l'occaſion du mal » contagieux qui a affligé la ville de Mar- » ſeille, & le bon ordre que vous y avez » fait obſerver, après que la Cour vous » en a eu confié le commandement, a » mérité l'applaudiſſement de tout le mon- » de. Et nous en notre particulier, nous en » avons eu un ſingulier plaiſir, comme » nous vous l'avons témoigné par nos pré- » cédentes; comme auſſi lorſque S. M. » vous a conféré l'Abbaye de Bolbone, » étant une marque du mérite que vous » vous êtes acquis.

» Nous ne nous en ſommes pas arrêtés là, » nous avons voulu donner un témoignage » public de notre ſatisfaction, en voyant » renouveller en votre perſonne le zèle de » nos glorieux Antéceſſeurs; & afin qu'en

» vue de la reconnoiſſance que nous en » avons, vos Collègues, nos très-chers » Religieux, ayent le bonheur de vous imi- » ter, en ſecondant l'exemple que vous » leur avez donné; nous avons ſupplié, de » notre pur mouvement, notre S. P. le » Pape, d'accorder à nos très-humbles » remontrances, un Bref de Grand-Croix » en votre faveur. S. S. a écouté bénigne- » ment nos inſtances; & l'ayant reçu, nous » l'avons tout auſſi-tôt mis en exécution, » comme vous verrez par l'extrait ci-joint, » vous donnant pouvoir de porter publi- » quement cette marque de diſtinction, » afin que tout le monde ſoit informé que » nous avons voulu, à votre inſçu, faire » éclater votre mérite. Jouiſſez tranquile- » ment de cette dignité qui vous eſt ſi » bien acquiſe, tandis que nous prierons » le Seigneur qu'il vous conſerve, & qu'il » tienne votre vénérable perſonne en ſa » ſainte & digne garde. Donné à Malte le » 10 Août 1721. *Signé* Zondadari, &c. «

Les nouvelles apparences de contagion qu'on avoit apperçues à Marſeille, & qui heureuſement n'eurent pas de fâcheuſes ſuites, furent attribuées en partie à la négligence qu'on avoit eue d'y faire obſerver les bons règlemens que le Bailli de Langeron y avoit ſagement établis, avant ſon départ pour la Cour; mais le Roi, pour en

prévenir les effets, renvoya le même M. de Langeron, en qualité de Commandant fixe dans la ville & le territoire de Marſeille. Voici la Commiſſion honorable que Sa Majeſté lui fit expédier.

» Louis, &c. à notre cher & bien amé » le ſieur Bailli de Langeron, l'un de nos » Lieutenans-Généraux en nos armées, Sa- » lut, &c. Les malheurs dont notre ville » de Marſeille a été accablée, depuis que » la contagion s'y eſt introduite, nous ayant » fait connoître l'importance dont il eſt, » d'y établir un Commandant fixe, qui, » par une application ſuivie, puiſſe veiller » à ce qu'il ne s'y paſſe rien de contraire à » notre ſervice, à l'intérêt de l'Etat & au » bien des Habitans de ladite Ville; Nous » avons cru ne pouvoir faire un meilleur » choix que vous, pour la connoiſſance par- » ticulière que nous avons de votre valeur, » courage, expérience dans la guerre, acti- » vité & bonne conduite, de votre fidélité » & affection à notre ſervice, dont vous » avez donné des preuves dans les divers » emplois de guerre, tant de terre que de » mer qui vous ont été confiés, & notam- » ment dans le Commandement que vous » avez déja exercé dans ladite Ville, dont » la conſervation eſt due à tout ce que vous » avez fait pour y établir l'ordre & la ſanté, » ce qui nous donne lieu d'eſpérer que vous

» nous ſervirez plus utilement que perſon-
» ne dans ledit Commandement. A ces
» cauſes, &c «.

Si les termes qu'on lit dans l'expédition de cette Commiſſion ſont honorables pour M. de Langeron; ceux qui ſont employés dans la Patente du Roi, pour l'établir Lieutenant-Général des armées de Sa Majeſté, ne lui ſont pas moins glorieux.

» Louis, &c. deſirant reconnoître les
» bons & importans ſervices que notre cher
» & bien amé le ſieur Bailli de Langeron,
» Maréchal de Camp en nos armées, &
» Chef d'Eſcadre de nos Galères, nous a
» rendus pendant longues années, en di-
» verſes charges & emplois que nous lui
» avons confiés, tant ſur terre que ſur mer,
» & récemment en qualité de notre Com-
» mandant en notre ville de Marſeille,
» dont les Habitans, long-tems accablés
» par tous les malheurs inſéparables de la
» contagion, ne ſont parvenus au rétabliſ-
» ſement de l'ordre & de la ſanté, que par
» le courage avec lequel il s'eſt livré à des
» dangers continuels pour leur conſerva-
» tion, par la ſageſſe de pluſieurs règle-
» mens, qui ſont autant de preuves de ſa
» capacité & de ſon expérience, & par la
» fermeté avec laquelle il les a fait exécu-
» ter. En deſirant lui témoigner l'eſtime
» particulière que nous faiſons de ſa per-

» ſonne, nous avons réſolu de l'honorer » de la charge de l'un de nos Lieutenans-» Généraux en nos armées, &c. A ces cau-» ſes, &c «.

Ces deux Commiſſions prouvent authentiquement la tendreſſe de Louis XV. pour ſes peuples, & ſa généreuſe attention à récompenſer le mérite.

La ville de Toulon ſe reſſentit également des ravages affreux de la contagion; mais au milieu de ſes calamités, elle eut la conſolation d'éprouver la charité généreuſe & le zèle vraiment épiſcopal de M. de Montauban, ſon très-digne Evêque, qui, durant tout le cours de cette peſte, n'épargna ni ſon bien, ni ſa propre vie, pour procurer à ſes ouailles tous les ſecours ſpirituels & temporels; leur adminiſtrant lui-même les Sacremens, ſans diſtinction de pauvres, ni de riches; leur préſentant les remèdes, & faiſant tout ce qu'un St. Charles Borromée auroit pu faire en pareille occaſion.

L'HUMANITÉ ſouffrante, au ſein de la misère la plus extrême, ne dépérit que trop ſouvent, faute de ſecours & de ſoulagement, ſur-tout dans ces membres précieux de l'Etat, qui ſemblent n'être nés que pour les travaux les plus pénibles. Pouvons-nous

les voir se consumer dans la douleur, sans être attendris sur leur malheureux sort. La généreuse sensibilité de nos Rois, & le Ministère public, ont pourvu par des Arrêts sages & respectables aux besoins urgens des Habitans de la Campagne.

Louis XIV. desirant procurer des secours gratuits aux pauvres malades de la Campagne, ordonna qu'il seroit envoyé chaque année aux Intendans des Provinces, une quantité de remèdes de la composition de M. Helvétius, afin que la distribution pût s'en faire sous leurs ordres, par les Curés des Paroisses, les Sœurs-Grises, & autres personnes intelligentes.

Louis le Bien-aimé, confirma cet établissement si utile, par Arrêts de son Conseil, des 29 Mars 1721, 5 Juin 1722, & 26 Décembre 1741. Ces remèdes sont variés relativement aux maladies qui surviennent le plus fréquemment. Chaque espèce est étiquetée & accompagnée de Mémoires instructifs. Messieurs les Intendans rendent compte au Contrôleur-Général de tout ce qui concerne cet objet.

A la suite de tant de traits de bienfaisance, nous croyons ne pouvoir mieux placer la charité immense & généreuse du sieur Rocas, Curé de Seillons, près Saint-

Maximin, Diocèſe d'Aix en Provence. Ce digne & vertueux Paſteur, étoit à la tête d'une Paroiſſe pauvre, & menoit une vie Apoſtolique. Le village de Seillons eſt compoſé d'Habitans, qui n'ont proprement ni toît, ni maiſons. Leur retraite eſt dans les antres des rochers, où ils ont l'induſtrie de pratiquer leur petit ménage.

Les exemples du zélé Miniſtre, firent encore plus d'effet ſur les eſprits, que les inſtructions. Pendant plus de vingt-cinq ans de perſévérante réſidence, il ne perdit pas un ſeul jour de vue ſon cher troupeau. Pour être en état de le ſoulager dans ſes beſoins corporels, à la faveur de ſa frugalité, il s'abſtint de viande l'eſpace de vingt ans, & n'en uſa que ſur la fin de ſa vie, parce qu'il fut contraint, par ſes infirmités, de renoncer à ſon ancien & auſtère régime.

Si l'on rappelle ici les différentes maladies, ſur-tout celles qui ont pu cauſer les juſtes & vives allarmes de la nation pour les jours précieux de ſon Roi; ce récit intéreſſant tend également à manifeſter la tendreſſe du Monarque pour ſes peuples, les tranſports d'amour & d'une piété filiale des ſujets pour leur Roi. Louis XV, attaqué d'une groſſe fièvre avec un mal de gorge, cauſa les plus vives allarmes; & la joie de ſon rétabliſſement fut univerſelle.

Les Poiſſonnières de la Halle, ſe ſignalèrent par le préſent qu'elles firent au jeune Monarque, le Vendredi 8 Août, d'un Eſturgeon de ſept pieds quatre pouces de long, & peſant 350 livres. Ce rare poiſſon leur avoit coûté 1000 liv. On l'avoit orné de rubans bleus, & on lui avoit préparé une très-belle couronne de fleurs d'orange. Les généreuſes Poiſſonnières refusèrent l'argent qu'on voulut leur donner de la part du Roi. Les douzes principales eurent l'honneur de lui baiſer la main; elles pleurèrent en la baiſant; ce fut là leur harangue. Le Maréchal de Villeroi les régala de liqueurs dans ſon appartement.

Ce Seigneur allant à Notre Dame, prier Dieu pour Sa Majeſté, jetta de l'argent à pleines mains, des portières de ſon Carroſſe; mais le peuple, dont les rues étoient remplies, ne s'empreſſa point à le ramaſſer; leur premier ſoin fut d'avancer vers le Carroſſe du Maréchal, pour lui demander des nouvelles de la ſanté du Roi. L'air retentiſſoit de toutes parts de ces paroles conſacrées par l'amour, qu'on ne ſe laſſa point de répéter, encore plus de cœur que de bouche.

Le Maréchal de Villeroi, Gouverneur, & MM. les Prévôt des Marchands & Echevins de la ville de Lyon, allarmés de la maladie de Sa Majeſté, n'oublièrent ni

vœux, ni prières, pour en arrêter le cours; & lorſque le Ciel appaiſé eut rendu au Roi une ſanté ſi précieuſe à la France, ils fondèrent, en actions de graces, un Salut à perpétuité, dans l'Egliſe du Collége de cette Ville, le 8 du mois d'Août de chaque année.

La tendreſſe du Roi pour ſes peuples, ſe ſignala à l'occaſion des Fêtes qu'on fit après ſa convaleſcence : un Seigneur ayant fait remarquer à Sa Majeſté les tranſports d'amour & de joie que ſon peuple faiſoit éclater : » Jugez, par-là, Sire, combien » vos Sujets vous chériſſent! — Eh bien, » répondit le Roi, je leur ferai voir à mon » tour combien je les aime «.

Voici une anecdote intéreſſante pour les Lettres; c'eſt le premier hommage littéraire, rendu à Louis XV. par l'Abbé Gervaiſe, Chanoine de Tours, Prévôt de Suèvre, très-avantageuſement connu dans la République des Lettres par ſon hiſtoire de Boëce.

C'eſt dans la Ville de Suèvre, ſur les bords de la Loire, vis-à-vis Chambord, que M. Gervaiſe ſignala ſon zèle pour le Roi ſon Abbé, le jour de St.-Louis, en célébrant à la fois la Fête de ce Monarque, & ſon heureuſe convaleſcence. Dans cette brillante

cérémonie, il fit éclater également ſa libéralité & ſon éloquence. Le Panégyrique de St. Louis qu'il prononça & qu'il termina par des vœux ſincères pour la conſervation de la ſanté du Roi, charma l'eſprit & toucha le cœur.

Nous rapporterons ici le compliment qu'il fit à Louis XV, lorſqu'il lui préſenta ſon hiſtoire de Boëce.

SIRE,

» Cet ouvrage que j'ai l'honneur de préſenter à Votre Majeſté, eſt le dernier » monument du zèle que j'ai eu pour la » gloire du Roi votre Biſayeul; il devient » aujourd'hui le premier hommage que je » viens rendre à Votre Majeſté, comme à » mon Roi, à mon Seigneur particulier, » & à mon Abbé «.

Cette petite harangue fut très-bien reçue du Roi, & ſurprit ceux qui n'étoient pas au fait de la qualité d'Abbé de St.-Martin de Tours, appartenante à nos Rois, & qui ne ſçavoient pas que la ville de Suèvre, eſt un des plus conſidérables arrière-Fiefs, dépendans de la Couronne.

MARC-René de Voyer de Paulmy d'Argenſon, naquit à Veniſe. La République,

qui voulut être ſa marraine le fit Chevalier de St.-Marc, & lui donna le nom de cet Apôtre.

Deſtiné d'abord à la profeſſion des armes, qui avoit été celle de tous ſes Ancêtres paternels; des conjonctures générales & particulières lui firent quitter cette profeſſion, pour prendre le parti de la robe. En 1697, Sa Majeſté lui donna la charge de Lieutenant-Général de Police de Paris. Cette Ville immenſe qui renferme autant d'intérêts différens, que de nations diverſes, autant de beſoins que de peuples, autant d'intrigues que de maiſons, autant de troubles à appaiſer ou à prévenir, qu'il y a de paſſions & de gens qui s'y laiſſent emporter. Cette Ville fut maintenue dans l'abondance & la paix, par l'auſtère vigilance de ce grand Magiſtrat. On diſoit communément qu'il y avoit en lui deux perſonnes différentes, dont l'une ſous un œil effrayant & un viſage ſévère, confondoit le crime, faiſoit pâlir la fraude & la violence; dans l'autre, l'auſtère d'Argenſon n'avoit plus rien que de gai & d'aimable dans les manières & dans les diſcours. On ne le reconnoiſſoit pour le même homme, que parce qu'on retrouvoit toujours en lui la même pénétration, avec l'alliance étonnante de vertus ſi rarement aſſociées, de l'activité avec la gravité; de la ſévérité avec la douceur;

de l'autorité avec l'agrément. Louis XIV. ſe repoſa entièrement de ſa Capitale ſur ſes ſoins. Ce Magiſtrat lui auroit rendu compte d'un inconnu qui s'y ſeroit gliſſé dans les ténèbres.

Pendant la cherté exceſſive des denrées, en 1709, il ſçut pourvoir aux beſoins du peuple, & calmer ſes émotions. Un jour étant aſſiégé dans une maiſon où une troupe nombreuſe vouloit mettre le feu; il en fit ouvrir la porte, ſe préſenta, & appaiſa tout. Cette action fut récompenſée ou ſuivie de la dignité de Conſeiller d'Etat. Il avoit rempli la place de Lieutenant de Police pendant vingt-un an, en donnant toutes les preuves poſſibles d'une capacité rare, & d'un courage héroïque.

En 1718, le Duc d'Orléans Régent, le fit Garde des Sceaux & Préſident du Conſeil des Finances, & en 1720 Miniſtre d'Etat.

Le Monaſtère de la Madelaine de Traiſnel, eſt un Prieuré perpétuel de Bénédictines réformées; & un des cinq qui furent fondés par la Comteſſe Mathilde, femme de Thibaud, Comte de Champagne, ſoumis autrefois à l'Abbaye du Paraclet, par la Bulle du Pape Adrien V, de l'an 1157, adreſſée à la fameuſe Héloïſe. Cette Maiſon tire ſon nom de Traiſnel en Champa-

gne, dans le Diocèſe de Sens, où ce Prieuré fut d'abord établi.

Le temporel de cette Maiſon fut conſidérablement augmenté par les libéralités du célèbre d'Argenſon, dont nous venons de tracer l'éloge. Ce miniſtre bienfaiſant fit élever au-dehors de fort beaux bâtimens, & contribua au rétabliſſement & à la décoration de l'Egliſe, à côté de laquelle il fit bâtir une Chapelle, ſous l'invocation de St. René, où il ordonna par ſon teſtament, que ſon cœur ſeroit mis.

PIERRE-Daniel Huet, Evêque d'Avranches, né à Caen, étoit un ſçavant univerſel, qui ſe rendit en peu de tems habile dans preſque tous les genres de Littérature. Membre d'une nouvelle Académie de Belles-Lettres en 1662, il en inſtitua lui-même une de Phyſique, dont il fut le chef, & à laquelle Louis XIV. donna des marques de ſa libéralité.

IL eſt bien glorieux à ceux qui ſont chargés des ordres du Roi dans les Provinces, de ſçavoir allier les droits du Prince, avec les intérêts des peuples.

Les Lyonnois, bien loin de congratuler M. de Trudaine, leur Intendant, de ce qu'il venoit d'être élevé à la dignité de Miniſtre d'Etat, ne s'occupèrent, dans les Adieux qu'ils lui adreſsèrent, qu'à lui faire ſentir leurs juſtes regrets ſur ſa ſortie de l'Intendance, dont ils avoient lieu de ſe féliciter. C'eſt ainſi que s'exprimèrent ces Citoyens reconnoiſſans.

Objet de notre amour, notre Ange tutélaire,
Louis vient d'élever ton Frère au Miniſtère.
Nous voyons, en tremblant, le bonheur qui te ſuit,
Aux ſuprêmes honneurs ton mérite t'appelle.
La Cour t'envie à nous. Quoi! fruſtrant notre zèle,
Tu pourrois nous plonger dans une affreuſe nuit,
En nous abandonnant au milieu de l'orage?
Si tu rends le timon, le vaiſſeau fait nauffrage,
Quand le Ciel nous feroit préſent d'un bon Tuteur,
Le plus ſage Tuteur remplace-t-il un Père?
N'attends-donc pas de nous, que ton nouveau bonheur
T'attire d'un cœur gai le tribut ordinaire:
Puiſque nous te perdons, triſtes, la larme à l'œil,
Pour toi ce jour brillant, eſt notre jour de deuil.

L'exemple ſuivant que fournit un autre Magiſtrat des plus reſpectables, eſt trop intéreſſant pour ne pas trouver place dans nos faſtes.

M. Gayot de la Réjaſſe, tenant ſa place ſur un tribunal de la Juſtice, ſe livra au ſommeil contre ſa coutume, & pour la première fois de ſa vie. L'excès du travail, des veilles extraordinaires pour le bien public, l'avoient ſouvent fait ſuccomber ſous le poids de la fatigue. Quand on vint aux opinions, il donna ſa voix. La déciſion du Procès fut fort balancée, puiſque celui qui le gagna, n'eut l'avantage qu'à la pluralité d'une ſeule voix, ce qui jetta ce Juge dans une ſcrupuleuſe crainte qu'on eût mal jugé cette cauſe. Pour éclaircir ſon doute, l'Audience étant finie, il fit porter chez lui les ſacs des Parties, qu'il examina avec attention; & ayant reconnu que ſon ſoupçon étoit bien fondé, il fit venir la Partie qu'on avoit condamnée, à laquelle il rembourſa de ſes propres deniers, le capital & les dépens auxquels elle avoit été condamnée.

JOSEPH-Lambert, Prêtre, Docteur de la Maiſon

Maiſon & Société de Sorbonne, Prieur de St-Martin de Palaiſeau, né à Paris, ſe rendit recommandable par ſa charité tendre pour les pauvres, & par ſon humilité qui aſſaiſonnoit toute ſa conduite.

Son zèle pour la diſcipline Eccléſiaſtique le fit écrire contre la pluralité des bénéfices. Il s'éleva fortement en Sorbonne contre le ſcandale que donnoient au Public quelques Docteurs ou Bacheliers, qui mettoient dans leurs qualités, au bas des Thèſes, pluſieurs titres de bénéfices dont ils jouiſſoient. Il obtint de la Faculté un Statut qui condamna cette pratique, & qui déclara nulles les Thèſes, où les Préſidens & Répondans ſe feroient nommés Titulaires de plus d'un bénéfice.

Son Prieuré de Palaiſeau fut pour lui une ſolitude qu'il chériſſoit. Les dernières années de ſa vie, il s'y retira, & s'y conſacra aux beſoins & à l'inſtruction des pauvres. Non content d'employer le revenu de ſon prieuré au ſoutien de cette Paroiſſe, il y fonda des Ecoles, de même qu'en pluſieurs endroits du Royaume, employa ſa plume à l'inſtruction des pauvres de la Campagne, pour leſquels il a compoſé pluſieurs Ouvrages. Son travail continuel, ſes veilles, ſa ſanté ruinée, ne l'empêchoient pas de viſiter tous les ans les pauvres de Saint-André-des-Arts, dont il prenoit un ſoin

particulier, & qu'il conſoloit autant par les pieuſes inſtructions qu'il leur faiſoit, que par ſes aumônes abondantes.

Il faut ajouter à la gloire de ce ſaint Prêtre, qu'il ſe plaignoit quelquefois aux Curés de ce canton, de ce qu'ils ménageoient trop ſa bourſe, & les menaçoit d'en être reſponſables devant Dieu, s'ils laiſſoient des beſoins ſans ſecours, faute de recourir à lui.

JEAN-Claude Helvétius, Médecin célèbre, fut recherché comme ſon père. Auſſi reſpectable par ſa probité que par ſon ſçavoir, la douceur de ſes mœurs, & la tranquilité de ſon ame, étoient peintes ſur ſon viſage. Il répandoit avec un plaiſir égal ſes lumières & ſes revenus; & voulant être encore utile après ſa mort, il légua, à la Faculté de Médecine de Paris, tous les Livres de ſa Bibliothèque qui manquoient dans celle de cette Compagnie.

ANNÉE 1722.

SANS entrer dans le détail de l'auguſte cérémonie du Sacre de nos Rois, nous nous contenterons de rapporter quelques particularités intéreſſantes & quelques traits qui font honneur à la piété de Louis XV, à

ſon zèle & à ſon reſpect pour la Religion.

Pendant la cérémonie, le Roi reſta près de ſix heures de ſuite dans l'Egliſe, & ſouvent même dans des ſituations très-pénibles. Sa Majeſté étoit diſpenſée, par un Bref du Pape, de communier à jeun : deux Maîtres-d'Hôtel ordinaires, étoient chargés de préſenter un bouillon au Roi qu'on tenoit tout prêt dans un endroit pratiqué exprès ſur le Jubé, à quelque diſtance du Trône. Sa Majeſté ne le voulut point prendre. On lui repréſenta que l'Empereur Charles-Quint, n'avoit pas fait de difficulté dans une ſemblable cérémonie, ainſi qu'on le remarque dans l'hiſtoire de ſa vie : » Et moi, » répondit le Roi, j'aime mieux qu'on liſe » dans l'hiſtoire de la mienne que je n'en » ai point pris «.

On avoit averti le Roi de l'ordre de tout le cérémonial, ſelon lequel, pendant la grand'Meſſe du Sacre, Sa Majeſté ne quitte la couronne que lorſqu'on chante l'Evangile ; alors les Evêques aſſiſtans, quittent auſſi leur Mître ; après l'Evangile le Roi, ſelon le cérémonial, ne doit plus quitter ſa couronne, pas même à l'élévation. Sa Majeſté dit : » Les Evêques en uſeront comme » ils le jugeront à propos ; pour moi je veux » quitter ma couronne à l'élévation de la » Sainte-Hoſtie «. En effet, le Duc d'Orléans, comme repréſentant le Duc de Bour-

gogne, la lui ôta, quoique l'uſage n'en fût pas encore établi.

Quoique bien des gens s'imaginent que lorſque le Roi touche les malades, ce n'eſt qu'une pure cérémonie; il eſt aiſé de les détromper, puiſqu'il eſt conſtant que pluſieurs malades que Louis XV toucha à Reims, lors de ſon Sacre, furent parfaitement guéris. Pour convaincre le Public, il ſuffit de rapporter un exemple atteſté par pluſieurs perſonnes de bonne foi & de probité; c'eſt un certificat dont l'original fut envoyé au Père de Linières, Confeſſeur du Roi, & dont voici la copie.

» L'an 1724, dans la Paroiſſe de Bazo-
» ches, Diocèſe de Soiſſons, le Dieu de
» miſéricorde a opéré un miracle viſible,
» par les mains ſacrées de notre glorieux
» Monarque Louis XV, en guériſſant par-
» faitement un jeune homme, âgé d'envi-
» ron quinze ans, nommé Charles Liance.
» Les Médecins l'ayant viſité à Reims,
» lors du Sacre de Sa Majeſté, déclarèrent
» qu'il étoit dangereuſement atteint des
» écrouelles, au-dedans & au-dehors de la
» bouche, qui en étoit toute infectée de-
» puis quatre ans. Le Roi eut la bonté de
» le toucher comme les autres malades.
» Depuis cet heureux jour, le mal de cet
» enfant a ſenſiblement diminué, ſans que
» l'on y ait appliqué aucun remède. Enfin,

» le malade eſt parvenu à une entière &
» parfaite guériſon, il y a environ quatre
» mois. Ce que j'ai cru devoir certifier en
» qualité de Curé dudit Bazoches. Deux
» Jéſuites qui viennent de faire une Miſ-
» ſion dans ma Paroiſſe, ont été témoins
» du même prodige, & ſe ſont fait un
» plaiſir de ſigner cet acte, avec les princi-
» paux de ma Paroiſſe, &c. Fait à la Bazo-
» ches le 27 Décembre 1724. *Signés* Com-
» pain, Curé de Bazoches; Dufreſne, Curé
» du Mont Notre-Dame; Jean Liance, père
» du malade; Buiſſon, Prêtre & Miſſion-
» naire de Montigny, de la Compagnie
» de Jeſus, & pluſieurs Habitans de Bazo-
» ches «.

Ce certificat fut légaliſé véritable, par le ſieur le Scellier, Préſident, Lieutenant-Général, Civil & Criminel au Bailliage, Prévôté & Siége Royal de Fiſmes, Bailli Juge de la Baronnie de Bazoches, Diocèſe de Soiſſons, & généralement toutes les ſignatures appoſées à la fin dudit certificat. Fait & arrêté audit Fiſmes, ce 29 Décembre 1724.

Les François ſe ſont toujours caractériſés, quoiqu'éloignés de leur Patrie, pour de ſincères & fidèles ſujets de leurs Rois. Les bons Hiſtoriens, chez les Nations étrangères, ſe ſont fait honneur de rendre cette juſtice à la Nation françoiſe, & même ſouvent de les citer à d'autres peuples, qui

n'obſervent pas toujours cette prérogative de fidélité, que les Loix divines & humaines, preſcrivent aux Sujets à l'égard de leurs Souverains. Une Lettre de Léogane, dans l'iſle de St.-Domingue en Amérique, datée du 18 Mai, prouveroit, dans un beſoin, cette vérité.

Au moment que les Colonies Françoiſes établies en ce pays-là eurent reçu l'avis que Louis XV, leur Souverain, avoit été ſacré à Reims, elles ſignalèrent leur zèle & leur fidélité. Si leur ſituation & leur éloignement mettoient des bornes à l'éclat des réjouiſſances qu'ils s'éfforcèrent de faire en cette occaſion; on ne peut rien leur reprocher du côté de la fidélité & de l'ardeur où leur zèle les conduiſoit.

Les Habitans s'aſſemblèrent le 16 Mai, ſe mirent ſous les armes, accompagnèrent les Membres du Conſeil, qui dès le matin allèrent à l'égliſe faire chanter le *Te Deum* pour la conſervation des jours de S. M.

Après l'office, on fit une proceſſion dans la place d'armes, on y alluma un feu de joie au bruit du canon, tant de la place, que des vaiſſeaux qui étoient en rade. La nuit on tira un feu d'artifice, toutes les maiſons juſques ſur les toîts furent illuminées de bougies pendant la nuit. Il y avoit quatre fontaines de vin dans la grande place pour le peuple. Les repas, tant pu-

blics que particuliers, & les autres divertiſſemens durèrent toute la nuit.

Tous les pauvres eurent part à cette fête; on leur donna abondamment de quoi vivre & ſe réjouir : Ainſi l'air retentiſſoit de tous côtés des acclamations de *vive le Roi Louis XV.*

SI la vérité étoit exilée de la terre, elle devroit ſe réfugier dans le cœur & la bouche des Rois. Avec quelle ardeur les Souverains doivent-ils la rechercher ? Elle doit être l'ame de leurs Conſeils & de leur conduite, comme leur bouche doit être l'organe des ſes oracles & l'interprète de ſes maximes.

Louis XV, immédiatement après ſon ſacre, ayant entendu dire à ſon ancien Précepteur, qu'à-préſent S. M. n'avoit qu'à prendre congé de la vérité pour toujours; le jeune Prince lui demanda tout étonné: » Pourquoi « ? & ayant reçu pour réponſe que la vérité eſt chaſſée du trône des Rois par la flatterie; ce Monarque lui dit: » Et » moi, Monſieur, je vous prie de me dire » toujours la vérité « ; que le Cardinal ayant promis au Roi de ne jamais la lui déguiſer, il avoit tenu religieuſement ſa parole, qu'il n'avoit jamais craint de lui dire les choſes ſans déguiſement.

LE jeune Monarque étant allé à St.-Cyr visiter l'intérieur de la Maison; en fermant le carrosse de S. M., Monsieur de Fleury se trouva le pouce pris dans la jointure de la portière; l'excès de la douleur lui fit jetter un cri qui allarma le Roi. M. de Fleury ne voulant pas troubler les plaisirs & la promenade de S. M., tâcha de se rendre maître d'une si vive douleur, mais il ne put en triompher long-tems, elle l'accabla au tournant de la grille, & le fit tomber tout d'un coup en foiblesse. Le Roi marqua une inquiétude extrême pour la santé de ce Prélat, aida lui-même au Chirurgien qui le pansa & le guérit très-promptement; cet habile Chirurgien étoit le sieur Flandriau, qui rempliſſant sa fonction avec exactitude, se trouva à la suite du Roi dans l'instant que M. de Fleury eut besoin du secours de son art salutaire. Il guérit ce Prélat avec une liqueur de sa composition, qui dispense de l'embarras des emplâtres. Ce remède avoit été éprouvé mille fois, & dans les Hopitaux des armées & dans celui de Thionville.

VOICI la lettre que le Roi écrivit au Pape, à l'occasion du refus que fit M. de

Fleury, de l'Archevêché de Reims & de l'Abbaye de S. Etienne, qui lui fut accordée par S. M. Cette lettre fait l'éloge de la piété de Louis XV, de celle de M. de Fleury, & ſon ſtyle répond parfaitement à la dignité de la matière.

» TRÈS-ST.-PÈRE,

» Je me flatte que V. S. ne déſapprou-
» vera pas que la première lettre que je
» lui écris de ma main, ſoit un effet de la
» reconnoiſſance que je dois à l'ancien Evê-
» que de Fréjus, mon Précepteur. C'eſt lui
» qui, en m'inſtruiſant des principes de
» la Religion, & en me la rendant auſſi
» aimable par ſon exemple que reſpectable
» par vos leçons, m'a appris quel devoit
» être mon attachement pour le St.-Siége,
» le reſpect filial pour celui qui le remplit,
» quels ſont les devoirs que m'impoſe
» la qualité de Roi très-Chrétien, & de fils
» aîné de l'Egliſe. Il eſt d'autant plus di-
» gne de vos graces, qu'il vient de faire
» une action très-vertueuſe, & que je ne
» puis m'empêcher de louer, après m'y
» être oppoſé de tout mon pouvoir. Vous
» aurez été informé par votre Nonce, Très-
» St.-Père, qu'il a refuſé l'Archevêché de
» Reims, la première dignité Eccléſiaſti-
» que de mon Royaume, quoique je l'aye
» vivement preſſé de l'accepter, & même

» avec larmes, dans l'extrême envie que » j'avois d'être sacré par ses mains. Il craint » de ne pouvoir pas remplir assez bien les » devoirs d'une si grande place, à cause de » l'emploi qu'il a auprès de moi, & rien » n'a pu surmonter une crainte si héroïque » & si chrétienne; j'ai au moins obtenu de » lui qu'il acceptât l'Abbaye de St.-Etienne » de Caën, & je vous prie de lui en ac- » corder gratuitement les Bulles. Je serai » ravi qu'il tienne ce bienfait de votre main, » aussi bien que de la mienne, & je me » ferai un plaisir sensible d'agir de concert » avec vous pour récompenser la vertu, & » de vous donner en toute occasion des » marques du respect filial avec lequel je » suis, T. S. P., votre très-dévot fils. *Signé* » LOUIS.

L'HOPITAL-Général de Besançon a été fondé par M. Mauréal, Chanoine de l'Eglise Cathédrale. Ce Prêtre recommandable par sa piété & sa charité, touché de voir périr tous les jours de misère des pauvres dans les rues de la ville, acheta d'abord une petite maison, à dessein d'y recevoir des passans & quelques malades; cette maison fut nommée l'Hopital de St. Jacques.

Antoine-Pierre de Gramont, alors Ar-

chevêque de cette ville, & quelques autres perſonnes charitables, fournirent les fonds néceſſaires pour y faire dreſſer ſix lits, & deux Religieuſes hoſpitalières en eurent la direction. Quelques années après on tranſporta cet Hopital dans une maiſon contigüe au Collége, où il a reſté pluſieurs années. Dans la ſuite, le nombre des pauvres malades augmentant, on reconnut de plus en plus la néceſſité d'un ſi ſaint établiſſement. Le même Archevêque s'en déclara le Protecteur, & en fut le premier Directeur, ce que ſes ſucceſſeurs ont toujours continué depuis.

Ferdinand Jobelot, alors premier Préſident du Parlement, Magiſtrat célèbre par ſon ſavoir & par ſon intégrité, ſe joignit à l'Archevêque pour prendre un ſoin particulier de cet Hopital; ils achetèrent enſemble l'emplacement où il eſt aujourd'hui. Pluſieurs perſonnes charitables ont beaucoup contribué à la dépenſe de ce bâtiment qui eſt très-conſidérable. L'Archevêque & le Premier Préſident ſont à la tête des Adminiſtrateurs de cet Hopital.

L'Evêque de Coutances s'eſt également diſtingué par l'établiſſement d'un Séminaire à Valogne, petite ville de la Baſſe-Normandie, à trois lieues de la mer.

Ce digne & vertueux Prélat donna la direction de ce Séminaire aux Eudiſtes, depuis 1722 ou 1723.

Le Collége de Valogne y ayant été réuni, on y tient toutes les claſſes d'humanités, avec une chaire de Philoſophie & une de Théologie. Cette dernière eſt remplie par un Eudiſte, & les autres Chaires par des Profeſſeurs externes, qui ordinairement les obtiennent par la voie du concours ou par le choix de la ville.

SUR la ſupplication des Etats de Bourgogne, Louis XV conſentit à l'érection d'une Univerſité dans la ville de Dijon. Les Univerſités de Paris & de Beſançon préſentèrent des Requêtes au Roi pour s'y oppoſer. Sur cette conteſtation intervint un Arrêt du Conſeil du 27 Septembre, qui ordonna que l'établiſſement de ladite Univerſité dans la Ville de Dijon, n'auroit lieu que pour une *Faculté de Droit Civil & Canonique*. Cette Faculté fut en conſéquence créée par un Edit donné à Verſailles au mois de Décembre 1722. Le Pape Innocent XIII approuva cette érection par ſa Bulle en date du 16 Avril 1723, & le Roi donna ſes Lettres d'attache ſur cette Bulle le 1er. Juin ſuivant. L'Edit du Roi &

la Bulle du Pape furent vérifiés & enregiſtrés au Parlement de Dijon, les Chambres aſſemblées le 23 du même mois. Les Lettres-Patentes contenant l'établiſſement de tous les Officiers de cette Faculté, & les Règlemens, furent donnés à Verſailles le 20 de Septembre & enregiſtrées au Parlement de Dijon par la Chambre de Vacations le 19 d'Octobre de la même année.

Voici quelques Anecdotes de ſociété qui prouvent que la vertu n'eſt pas moins intéreſſante dans la vie privée que dans la vie publique. Dans la vie publique, elle a ſans doute plus d'éclat; dans la vie privée elle eſt plus à la portée du plus grand nombre.

Un ancien Officier des Invalides, Chevalier de St.-Louis, traverſoit en hiver, ſur les huit heures du ſoir, le paſſage du Riche-Laboureur, rue des Foſſés M. le Prince, pour ſe rendre à l'hôtel. De jeunes étourdis coudoyent rudement cet homme reſpectable par ſon âge & par ſon état. Non contens de cette première inſulte, ils l'attendent à la dernière porte du paſſage, du côté de la rue de Condé, & le pouſſent ſi vivement, qu'ils le renverſent dans la rue, un carroſſe

lui paſſe ſur le corps; quelques perſonnes relèvent ce malheureux Officier, ſe diſpoſent à le tranſporter chez une fruitière du voiſinage. Un jeune Officier de la Compagnie des Indes, touché du ſort de cet infortuné, le fait tranſporter chez lui, lui abandonne ſon lit, place une garde auprès de lui, fait venir un Chirurgien & ne néglige rien de ce qui peut contribuer au ſoulagement du malade; mais au bout de cinq jours l'Officier meurt de ſes bleſſures. Le jeune Militaire lui rend les honneurs funèbres avec toute la décence qui convient à la profeſſion des armes.

La veuve ſe préſente chez le généreux bienfaiteur de ſon mari, lui offre ſa bourſe pour le rembourſer de tous les frais de la maladie : » Non, Madame, reprit le jeune » Officier, je n'accepterai point les offres » que vous me faites. J'ai trouvé votre mari » dans la peine & dans l'affliction, je l'ai » ſoulagé en tout ce que j'ai pu; je ſuis » aſſez récompenſé d'avoir rempli à ſon » égard les devoirs que l'humanité preſ- » crit; je déſirerois qu'on uſât des mêmes » procédés envers moi, ſi je me trouvois » jamais dans une ſituation auſſi critique «. Cette femme inſiſta & le pria d'agréer un diamant qu'il reçut pour ne pas attriſter davantage cette veuve déſolée.

UNE jeune Demoiſelle aux pieds des Autels, étoit ſur le point de contracter l'engagement ſolemnel de ſa liberté, lorſqu'un incident des plus extraordinaires y mit un obſtacle invincible. » Je ne puis, » dit le jeune homme, conſentir au ma» riage, qu'on n'ajoute 30000 liv. à la dot » promiſe «. Le Père de la Demoiſelle, étourdi du procédé, mais craignant de mortifier ſa fille par un refus qui tourneroit à ſa confuſion, conſentit à l'augmentation de la dot. Le Notaire qui étoit préſent, ajouta au contrat cette nouvelle clauſe. La fille gardoit pendant ce tems le ſilence le plus profond, elle ne le rompit que lorſque le Prêtre, ayant commencé la cérémonie, lui demanda ſon conſentement. » Non, Monſieur, répondit-elle, je » ne conſentirai jamais de me donner à un » homme qui a voulu m'acheter à prix » d'argent, & qui vient me marchander » dans un lieu conſacré à la prière & au » culte de la Religion «. La mère, pleine d'admiration des ſentimens généreux & de la fermeté de ſa fille, la prend entre ſes bras, l'embraſſe & lui dit: » Oui, tu » eſt ma chère fille, je ne puis qu'applau» dir à ta façon de penſer. La dot que je

» t'avois donnée & les 30000 liv. qu'on » vient d'exiger, ſeront pour un autre plus » digne de te poſſéder «. Et dans l'inſtant chacun ſe ſépara.

UNE Dame d'une très-honnête famille, accablée d'infirmités, reſtée veuve avec trois filles, ſe vit réduite à la plus extrême misère, après avoir tout vendu pour la pourſuite d'un procès long & fâcheux. L'aînée de ſes filles, ornée des graces de la nature, mais plus recommandable encore par ſes vertus, fut contrainte de ſolliciter la charité publique pour faire ſubſiſter ſa mère & ſes ſœurs. Par-là elle ſe vit expoſée aux aſſauts les plus cruels. Sourde aux promeſſes inſidieuſes d'un riche particulier qui lui offroit tous les ſecours & tous les avantages poſſibles : » Et quels ſecours ! » diſoit-elle en elle-même ; ils ſauveroient » la vie à ma mère & à mes ſœurs ; mais » ils déshonoreroient éternellement la » mienne : j'aime ma mère & je lui ſuis » chère ; elle meurt, cette idée me fait » frémir «. Elle fit part des offres du riche à ſa mère. Cette veuve reſpectable jettant ſur ſa fille des yeux égarés, perdit dans ce moment funeſte tout courage avec l'uſage de la parole, & fut ſur le point d'expirer

pirer de douleur; ſa fille éperdue fit tous ſes efforts pour la tranquiliſer. La Providence, qui n'abandonne jamais la vertu dans le malheur & l'oppreſſion, envoya de prompts ſecours à cette famille infortunée, combla les vœux de cette généreuſe fille & lui rendit une mère ſi chère & ſi tendrement aimée.

JE joins ici l'extrait d'une Lettre écrite de la Ferté-ſous-Jouarre, à l'Auteur du Mercure de France. Le trait qu'elle renferme caractériſe l'humanité la plus bienfaiſante.

» Sachant votre curioſité pour les faits » extraordinaires, Monſieur, je me fais » un plaiſir de vous mander ce qui vient » d'arriver dans une carrière de la monta- » gne de Morintra, Paroiſſe d'Uſſy, dio- » cèſe de Meaux «.

Cette carrière étoit compoſée de deux chambres profondes de dix-huit toiſes, dont la première étoit longue de ſeize ſur dix de large, & la ſeconde beaucoup plus grande.

Le mardi premier d'Octobre, ſur les deux heures après midi, quatre hommes travaillant à tirer des pierres à plâtre, la voûte de la ſeconde chambre vint à s'ébouler, &

enſevelit ſous ſes ruines un des ouvriers nommé Etienne Cellier, tandis que les trois autres qui étoient à portée de ſe jetter dans la première en furent quittes pour la peur. Le ſoir comme ils déploroient le ſort de leur camarade, quelqu'un s'aviſa de dire que peut-être il n'étoit pas mort, & qu'il falloit deſcendre dans la carrière pour s'en éclaircir ; c'eſt ce qu'ils exécutèrent ſur-le-champ, & ayant frappé avec un marteau du côté qu'ils jugèrent que pouvoit être ce malheureux, ils furent réjouis d'entendre qu'on leur répondoit par un bruit ſemblable ; ils réſolurent auſſi-tôt de s'ouvrir un paſſage juſqu'à lui, après s'être orientés du mieux qui leur fut poſſible ; l'entrepriſe n'étoit pas aiſée, puiſqu'il falloit miner la veine de terre qui ſe trouve d'ordinaire entre deux lits de pierre, que cette veine n'avoit qu'un pied de haut, que le Mineur étoit obligé d'être couché ſur le dos, & qu'un ſeul pouvoit travailler à la fois. L'eſpérance de ſauver leur camarade les fit paſſer par deſſus toutes ces difficultés ; mais ils n'eurent pas creuſé cinq pieds, que le grand bruit que fit la voûte de la première chambre, les effraya tellement, qu'ils abandonnèrent tout & s'enfuirent au plus vîte ; ils y retournèrent cependant le mercredi matin, que tout étoit dans le même état ; ils ſe remirent à l'ou-

vrage, après s'être assurés si leur homme étoit encore en vie; mais la même frayeur les mit en fuite une seconde fois.

M. de Formont de Villiers, Curé du lieu où cet accident étoit arrivé, ne l'apprit que sur le midi. Ce qui le lui avoit fait ignorer jusqu'alors, c'est que tous ces Ouvriers sont du Limon, Hameau de la Paroisse de la Ferté-sous-Jouarre. Sa charité l'engagea aussi-tôt à apporter tous ses soins à la délivrance de ce pauvre homme. Il parcourt le Hameau, exhorte & presse les habitans de retourner à l'ouvrage; mais ils étoient tous si intimidés, les uns de ce qu'ils avoient vu & les autres de ce qu'ils avoient appris, que les pressantes exhortations du zélé pasteur furent inutiles. Cependant un Plâtrier qui heureusement vint à passer par-là, dit qu'il vouloit visiter cette carrière; sa résolution encouragea les autres, ils le suivirent; ils firent plus, ils continuèrent les travaux cette nuit & le jour suivant, ils les avancèrent environ de vingt pieds; ils eurent même la joie d'entendre parler leur camarade, qu'il leur apprit qu'il se sentoit peu blessé, que son plus grand mal venoit du froid causé par les pierres qui étoient sur ses jambes, qu'il n'avoit de libre que son bras gauche dont il s'étoit servi pour répondre au signal, en frappant d'une pierre qu'il avoit trouvée par hasard

ſous ſa main. L'ouvrage alloit aſſez bien ; ce pauvre malheureux les dirigeant de la voix, & leur enſeignant où il falloit travailler ; mais les voûtes ayant fait un nouveau bruit, on entendit un craquement qui donna l'allarme plus forte que jamais, & tout s'enfuit.

Le vendredi matin, le Curé déſolé de ce qu'on laiſſoit ainſi un homme enterré tout vivant, les pria de le deſcendre dans la carrière, pour qu'il pût aller du moins le confeſſer ; il n'obtint cela qu'avec peine. Ils le deſcendirent par le puits d'une autre carrière qui communiquoit à celle ci, & qui leur paroiſſoit trop dangereuſe pour s'y expoſer davantage. Quelques-uns déterminés par l'exemple de ce bon Paſteur, le ſuivirent. Après que ces guides lui eurent fait traverſer tout ces lieux ſouterreins, il parvint enfin à la chambre fatale. Il l'examina avec ſoin & ne trouva pas que le danger fût auſſi grand qu'on ſe l'imaginoit, c'eſt ce qu'il ne put leur perſuader ; ils le ſuivirent cependant juſqu'à l'ouverture de la mine, d'où ayant appellé le patient par ſon nom, ce pauvre homme leur fit des reproches de ce qu'ils l'abandonnoient, ajoutant qu'il ſe portoit aſſez bien, & qu'il ſe ſentoit le cœur encore aſſez bon. Le Paſteur le raſſura, lui dit qu'on alloit chercher des Ouvriers pour le délivrer ;

qu'il étoit le Curé d'Uſſy, qui venoit le conſoler dans ſa triſte ſituation; qu'il l'exhortoit à demander pardon à Dieu, & à ſe diſpoſer à recevoir l'abſolution qu'il lui donneroit dès qu'il pourroit avoir quelque marque de contrition. Il entendit répondre; mais ſans diſtinguer les paroles. Le bon Curé ſe gliſſa dans la mine; mais à peine y fut-il, que les Ouvriers crièrent: »Sauvons-nous, voilà que tout abîme «. Le Curé effrayé ſe dépêche d'abſoudre ſon pénitent pour ſe retirer au plutôt; mais il ne fut pas peu embarraſſé au ſortir de la mine de ſe trouver ſans guide & ſans lumière. Il ſe démêla du mieux qu'il put de ce labyrinthe, en ſuivant la voix des fuyards. Etant remonté il ne put obtenir d'eux qu'ils redeſcendiſſent, quelques prières, quelques promeſſes qu'il leur fit, & il paſſa ainſi le reſte du vendredi à faire des démarches inutiles.

Enfin le ſamedi matin il lui vint des Ouvriers qu'il avoit envoyé chercher à une lieue & demie de-là, qui l'aſſurèrent qu'ils ne quitteroient point l'ouvrage qu'ils ne fuſſent parvenus à délivrer cet infortuné. Pour les entretenir dans ces bonnes diſpoſitions, il leur promit une récompenſe honnête, leur fournit en abondance du pain, du vin, de l'eau-de-vie, du tabac & autres proviſions, & fit mettre des

étais aux endroits les plus dangereux. Le travail fut très-opiniâtre; chaque Ouvrier croyant à tout moment joindre ce pauvre homme, parce qu'on l'entendoit parler comme s'il étoit fort près, quoiqu'il y eût bien 40 pieds de distance. Ce qui le faisoit paroître si proche, c'est qu'il y avoit au-dessus de leurs têtes une fente au travers de la pierre qui communiquoit du lieu où étoient les Ouvriers à l'homme engagé, & servoit comme d'un porte-voix; cette fente est ordinaire dans ces sortes de carrières, & se nomme *feuillée* par les gens du métier.

Le dimanche matin, ils eurent peur de s'être éloignés de leur homme, parce que sa voix sembloit venir de derrière eux; mais ils se rassurèrent ayant considéré qu'en avançant, la feuillée devenoit si étroite, qu'elle pouvoit causer cet effet, en quoi ils ne se trompèrent pas, car sur le midi le pauvre homme dit qu'il voyoit de la lumière, & environ une heure après on apperçut son bras gauche, ce qui les remplit tous de joie. Aussi-tôt, de main en main, on lui fit tenir quelque liqueur pour le conforter. La certitude qu'on eut de le sauver fit hâter le travail avec une nouvelle ardeur; cependant on fut encore une bonne heure à le pouvoir dégager entièrement; alors un des Ouvriers passa derrière lui,

pour le pouſſer, pendant qu'un autre par devant le traînoit le long de la mine qu'on avoit faite, qui pouvoit avoir 70 pieds de long, trois & demi de large, ſur un de haut; ils l'amenèrent ainſi juſqu'à l'ouverture, où le Curé le reçut entre ſes bras, pleurant de joie, & l'exhortant à remercier Dieu d'une délivrance ſi miraculeuſe, ayant paſſé cinq jours entiers dans cette cruelle ſituation.

Après lui avoir fait boire quelque peu de vin, ils l'amenèrent au puits de la carrière & le montèrent par la corde, un homme le tenant ſur ſes genoux, de-là on le tranſporta dans la cabane du Plâtrier, où l'on lui donna tous les ſecours poſſibles, & ſur les trois heures on le porta au Limon, lieu de ſa demeure; mais avec beaucoup de peine, le grand air lui étant devenu inſupportable. Le ſoir la fièvre le prit, elle lui dura huit jours avec quelque relâche de tems en tems; ſa plus grande foibleſſe étoit dans les jambes, où il ne ſentoit point de chaleur, il ne ſentit pas même quelques coups de lancette qu'on lui avoit donnés aux pieds. Les Médecins crurent que de ſix mois il ne ſeroit en état de travailler. Il dit que ſon plus grand tourment avoit été la ſoif & le froid de ſes jambes qui malheureuſement étoient nues; qu'il n'étoit ſorti de ſon corps que de

l'urine qu'il auroit désiré ardemment de pouvoir boire, mais que sa situation ne lui avoit pas permis, & qu'il ne s'étoit soutenu que par l'espoir d'être retiré.

Nous ajoutons ici avec plaisir que toutes les circonstances d'un fait aussi extraordinaire ont été confirmées par une lettre de M. de Formont de Villiers Jamplon, Curé d'Ussy. Ce digne & vertueux Pasteur n'avoit pas moins de modestie que de charité, car on diroit de la manière qu'il s'est oublié lui-même en écrivant cette relation, qu'il n'a presque point eu de part à un évènement dont le succès a été si heureux, & qui est cependant dû à son ardente charité, suivie de la bénédiction du Seigneur.

ELIZABETH-Charlotte de Bavière, Comtesse Palatine du Rhin, épouse de Philippe de France, Duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, mourut au Château de St.-Cloud le 8 Décembre, d'un hydropisie de poitrine, dans les sentimens de la plus grande piété. Elle s'étoit rendue le 12 d'Octobre à Reims, ne pouvant refuser à la tendre amitié qu'elle eut toujours pour le Roi, d'assister à son sacre. Elle le vit & fut comblée de joie. De retour à St.-Cloud, sa maladie augmenta,

ſes forces diminuèrent, elle ſentoit des douleurs aigües ; ſa foi fit ſa patience. Senſible à ſes maux, on voulut la plaindre : » Ah ! dit-elle, puiſqu'il eſt juſte que » le pécheur ſouffre en cette vie ou en l'au» tre, il eſt d'un inſenſé de ne pas s'eſti» mer heureux de ſouffrir en cette vie «.

Le Duc d'Orléans ne quitta point Madame depuis qu'elle parut en danger, & donna des marques ſenſibles de la plus vive douleur. A peine Madame eut reçu le Sacrement des Mourans, dont le ſeul appareil effraye preſque toujours les plus forts, qu'elle vit tomber à ſes pieds ſon cher fils. Ce ſpectacle qui devoit l'attendrir & lui faire ſentir toutes les horreurs de la mort, ne ſervit qu'à donner de nouvelles preuves de ſa grandeur d'ame & de ſa fermeté dans la religion. Elle entreprit d'eſſuyer les larmes de ſon fils par cette ſentence qui devroit être à jamais gravée dans le fond de nos cœurs : » Vous pleu» rez, mon cher fils, lui dit-elle, avez » vous cru que j'étois immortelle ? Eh ! » ne ſavez-vous pas que le Chrétien ne » doit ſouhaiter de vivre que pour appren» dre à mourir « ?

La France a regretté avec juſte raiſon ; une Princeſſe qui faiſoit ſes délices, & l'admiration de toute l'Europe par ſes rares & éminentes qualités, dont la principale

étoit l'amour de la religion & de la piété. Celles qui formoient ſon caractère particulier, étoient la bonté du cœur, l'affabilité & un penchant naturel à faire du bien. Heureuſes les perſonnes de tout rang & de toute condition, qui avoient le bonheur de l'approcher & d'en être protégées ; ſur-tout celles que le mérite & la vertu diſtinguoient particulièrement ! Les véritables Sçavans & les Gens de Lettres firent une perte conſidérable. Cette Auguſte Princeſſe les aimoit & les protégeoit avec diſcernement par les grandes connoiſſances qu'elle avoit de toutes les parties des Belles-Lettres & ſur-tout des matières qui regardent la belle Antiquité.

Ajoutons à ces vérités celle qui fait ſa véritable gloire, & qui fait ſa récompenſe ; on la tient du peuple conſterné, qui entendant la nouvelle de ſa mort, s'écria de toutes parts : » Nous avons perdu la mère des pau» vres & des affligés, qui faiſoit notre con» ſolation, notre joie, &c «.

CHARLES de Ferriol, Baron d'Argental & de St.-Ferriol, avoit réſidé pendant 20 ans à la Cour Ottomane, en qualité d'Envoyé & d'Ambaſſadeur extraordinaire, où il ſoutint ſon caractère avec beaucoup

de fermeté, de dignité & de magnificence.

En 1709 la diſette ſe faiſant ſentir dans toutes les parties du royaume, M. de Ferriol obtint de la Porte des commandemens pour faire charger de bleds un très-grand nombre de vaiſſeaux, ſans payer aucuns droits ni frais dans tous les Ports du Grand-Seigneur. Ces vaiſſeaux arrivèrent ſucceſſivement dans les Ports de Toulon & de Marſeille, & portèrent l'abondance, non-ſeulement dans les villes maritimes de Provence & du Languedoc, mais dans tout le reſte du Royaume. C'eſt le ſervice le plus important que l'on pouvoit rendre à l'Etat dans la conjoncture & la diſette où il ſe trouvoit.

CLAUDE-Antoine Couplet, né à Paris, fut reçu à l'Académie des Sciences preſqu'auſſi-tôt qu'elle fut formée. Il ſuivit de près tous les travaux qui ſe firent à Verſailles pour la conduite des eaux, & s'y rendit fort habile. Ce qu'il fit de plus conſidérable en ce genre, fut de procurer des ſources abondantes à une ville de Bourgogne qui avoit le malheur de n'avoir que du vin, & qu'on appelle pour cette raiſon, *Coulanges la vineuſe*. Nul art, nul Ingénieur n'avoit pu faire ce que fit M. Couplet;

aussi l'eau qu'il procura à cette Ville, fut-elle regardée comme miraculeuse. On chanta le *Te Deum*; on érigea des monumens ornés d'inscriptions & de devises, dans lesquels M. Couplet n'étoit rien moins qu'un nouveau Moyse. Le Panégyriste de ce célèbre Académicien remarque que les cloches furent sonnées avec tant de force, que la plus grosse fut démontée.

SÉBASTIEN Vaillant, né à Vigny, près de Pontoise, montra dès l'âge de 5 ans une forte inclination pour la Botanique. Son père qui avoit peu de bien & à qui cette inclination pour les plantes ne paroissoit pas une chose qui pût être utile à son fils, voulut qu'il apprît la musique & à jouer du clavecin, pour être ensuite en état de toucher l'orgue.

A ses heures de loisir il alloit dans l'Hopital de Pontoise voir panser les malades. Il fit connoissance avec les Chirurgiens qui y travailloient, & forma ensuite le dessein d'apprendre la Chirurgie. Il fut reçu à l'Hôtel-Dieu en qualité de Garçon Chirurgien, & s'appliqua alors entièrement à panser les malades.

Il s'attacha ensuite au Marquis de Gouville, Capitaine dans le Régiment des Fu-

ſiliers du Roi, qui voulut l'avoir avec lui à l'armée en qualité de Chirurgien de ſa Compagnie.

Pendant ſon ſéjour à l'armée, il donna des preuves de ſon courage, à la bataille de Fleurus, le premier Juillet 1690. Le Marquis de Gouville y ayant été tué, il fut chercher ſon corps ſous un monceau de cadavres, & le fit enterrer. Il ne ſongea plus après cela qu'à ſe retirer.

En 1691 il vint à Paris, dans le deſſein d'y travailler dans l'Hôtel-Dieu, en qualité d'externe. Il ne fut pas plutôt arrivé dans cette Ville, qu'il apprit qu'un des plus grands Botaniſtes de France, le célèbre Tournefort y démontroit les plantes toutes les années, dans le Jardin du Roi. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller ſa première inclination en faveur de la Botanique.

M. Fagon, qui connut bientôt tous les talens de Vaillant, l'appella peu de tems auprès de lui, le fit ſon Secrétaire, & lui obtint du Roi la permiſſion d'entrer dans tous les Jardins de Sa Majeſté, pour y herboriſer. Il ne borna pas là le bien qu'il vouloit lui faire, il lui donna depuis la direction du Jardin du Roi. Vaillant ne fut pas plutôt revêtu de cette charge, qu'il ſe donna beaucoup de mouvement pour enrichir ce Jardin; ce qu'il fit avec tant de

ſuccès, qu'on ne l'avoit jamais vu ſi rempli de plantes que depuis qu'il en avoit obtenu la direction.

En 1708, M. Fagon perſuadé plus que jamais de l'habileté de M. Vaillant, lui réſigna la Charge de Profeſſeur & de Sous-Démonſtrateur des plantes du Jardin Royal qu'il avoit lui-même exercée. Il lui donna outre cela la direction du cabinet des drogues qu'il avoit fait bâtir par la libéralité de Louis XIV, & M. Vaillant fit venir des pays étrangers les drogues les plus rares & les renferma dans des bocaux de cryſtal, qu'il rangea ſelon l'ordre où on les voit aujourd'hui. Dès qu'il eut mis ce cabinet en ordre, il en fut fait Garde, & ce fut lui qui, en cette qualité, en expliqua toutes les raretés au Czar.

En 1716 il entra à l'Académie des Sciences ſans avoir ſollicité cette place. Il mourut âgé de 53 ans.

Le Père Niceron, Auteur de ſa vie, loue avec raiſon la probité & le déſintéreſſement de ce célèbre Académicien, dont il rapporte pluſieurs anecdotes.

M. Fagon, ſon généreux Bienfaiteur, ayant voulu, pour reconnoître les ſervices qu'il avoit reçus de lui dans ſa maladie où il fut taillé, lui céder les droits qu'il avoit ſur les eaux minérales, ne put jamais lui faire accepter ce préſent.

M. Tournefort voulant lui marquer l'eſtime qu'il faiſoit de ſon mérite & de ſa capacité dans la Botanique, donna ſon nom à un genre de plante ; mais le modeſte Vaillant le lui ôta pour lui en donner un autre.

Son zèle pour le bien public & pour les progrès de la Botanique, lui avoit fait concevoir le deſſein d'établir une méthode générale des plantes, d'en indiquer tous les caractères d'une manière ſi certaine, que chacun pût les connoître & en découvrir toutes les propriétés, mais ſa mort a privé le public d'une exécution ſi avantageuſe.

Le *Botanicon Pariſienſe* étoit l'ouvrage favori de M. Vaillant, qui y avoit travaillé pendant 36 ans. Se voyant près de mourir, ſans avoir pu le publier lui-même ; & craignant que le fruit d'un ſi long travail ne fût entièrement perdu, il écrivit à M. Herman Boerhaave, Profeſſeur de Leyde, ſon ami, pour le prier de ſe charger du ſoin de publier ſon livre. Ce Sçavant s'en étant chargé, M. Vaillant lui envoya ſon manuſcrit, & ne ſongea plus qu'à ſe diſpoſer à la mort. M. Boerhaave, fidèle à ſa promeſſe, après avoir acheté les deſſeins des plantes contenues dans l'ouvrage de M. Aubriet, qui les avoit deſſinées ſous les yeux de l'Auteur, commença par publier ce projet

qui fut 4 ans après ſuivi de l'ouvrage même.

JEAN Méry, né à Vatan en Berry, s'attacha uniquement à la Chirurgie qui étoit la profeſſion de ſon père. Il vint à Paris à 18 ans s'inſtruire à l'Hôtel-Dieu, la meilleure de toutes les écoles pour un jeune Chirurgien.

En 1681 il fut pourvu d'une charge de Chirurgien de la Reine; en 1683 M. de Louvois le mit aux Invalides en qualité de Chirurgien-Major.

L'année ſuivante le Roi de Portugal ayant demandé à Louis XIV un Chirurgien capable de donner des ſecours à la Reine ſon épouſe qui étoit à l'extrémité, M. de Louvois y envoya M. Méry en poſte; mais la Reine mourut avant ſon arrivée. Il n'y eut à Lisbonne aucun malade qui ne voulût le conſulter; on lui fit même les offres les plus avantageuſes pour l'engager à y reſter; on en uſa de même à ſon paſſage en Eſpagne, mais rien ne fut capable de ſurmonter l'amour qu'il avoit pour ſa Patrie & l'envie de lui être utile. A ſon retour M. de Louvois le fit entrer à l'Académie des Sciences.

En 1688 la Cour allant à Chambord, Louis XIV demanda à M. Fagon un Chirurgien

rurgien pour le Duc de Bourgogne encore enfant; & M. Fagon fit choix de M. Méry; mais la Cour n'étant pas un séjour qui lui convint, il en revint aussi-tôt qu'il le put reprendre son poste aux Invalides.

En 1700 M. de Harlai, Premier Président, le nomma premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu. Il n'accepta cette place que quand il fut bien sûr qu'elle n'étoit pas incompatible avec celle de l'Académie, & on lui a entendu dire que les deux ensemble rempliſſoient toute son ambition, aussi l'ont-elles uniquement occupé. Pour les malades; il se borna à traiter ses amis qui avoient besoin de son secours. Des étrangers qui souhaitoient passionnément qu'il leur fît des cours particuliers d'Anatomie, ne purent le tenter par les promesses les plus magnifiques. Il ne vouloit point d'une augmentation de fortune qui lui eût coûté un tems destiné à de nouveaux progrès dans sa science.

Il ne refusoit point à ses devoirs le tems qu'il refusoit à toute autre chose; ainsi il conçut le dessein d'en donner à l'Hôtel-Dieu beaucoup plus qu'il n'en demandoit selon l'usage établi. Les jeunes Chirurgiens qui y venoient pour apprendre leur métier, n'y prenoient des leçons qu'au gré du hazard qui leur mettoit sous les yeux tantôt une opération, tantôt une autre. Rien

de méthodique ni de ſuivi ne dirigeoit leurs connoiſſances. M. Méry obtint de M. de Harlai que l'on conſtruiroit un lieu où il leur feroit des cours réglés d'Anatomie; & il ſe tint heureux qu'on lui eût accordé un ſurcroît conſidérable d'aſſujettiſſement & de travail.

Le ſeul reproche qu'on ait pu faire à ce célèbre Académicien, c'eſt d'avoir été trop attaché à ſes propres opinions. Le témoignage qu'il ſe rendoit de l'exactitude de ſes obſervations & du peu de précipitation des conſéquences qu'il en avoit tirées, l'affermiſſoit dans ce qu'il avoit une fois penſé déterminément. Sa vie retirée y contribuoit encore & lui faiſoit ignorer certains ménagemens d'expreſſions néceſſaires dans la diſpute.

Voici une anecdote bien honorable pour l'Académie des Sciences.

Tous ceux de cette illuſtre Compagnie qui pouvoient ſe plaindre de la trop grande ſincérité de M. Méry, allèrent le voir, pour le raſſurer ſur l'inquiétude où il eût pu être à leur égard, & renouveller une amitié, qui, à proprement parler, n'avoit pas été interrompue. Il fut ſi ſenſiblement touché de ces avances, qu'il ne pouvoit ſe laſſer d'en marquer ſa joie & ſa reconnoiſſance à M. Varignon ſon fidèle ami.

CHARLES-César Baudelot de Daitval, né à Paris, laissa en mourant à l'Académie des Inscriptions ce qu'il avoit de plus cher; ses livres, ses médailles, ses bronzes & ses marbres antiques.

La candeur de ce Scavant égaloit son érudition; doux, affable, modeste, bienfaisant, il réunissoit en lui toutes les qualités de l'homme honnête & vertueux.

ANNÉE 1723.

LA minorité des Rois est presque toujours un tems de convulsion & de souffrances pour un Etat; c'est ce que la France avoit éprouvé sous les règnes précédens. La minorité de Louis XV n'eut point à essuyer ces secousses violentes, ces révolutions funestes qui ébranlent & souvent même renversent les Empires les mieux affermis. Le système de Law apporta, il est vrai, du changement dans la fortune d'un grand nombre de Citoyens, mais il ne troubla point la tranquilité publique.

Louis XV étant entré, le 16 de Février, dans sa quatorzième année; le Duc Régent se rendit le matin à son lever pour lui

rendre ſes reſpects & prendre ſes ordres pour le gouvernement de l'Etat.

Le 21 du même mois le Roi envoya ordre au Parlement de s'aſſembler le lendemain 22, pour le Lit de Juſtice que S. M. devoit tenir à l'occaſion de ſa majorité.

Le Roi partit du Château des Tuileries ſur les dix heures du matin avec ſon cortège ordinaire. Etant en ſon Lit de Juſtice, aſſis & couvert, il dit :

» Meſſieurs, je ſuis venu en mon Parle-» ment pour vous dire que ſuivant la Loi » de mon Etat, je veux déſormais en pren-» dre le Gouvernement «.

Le Duc d'Orléans, Régent, prit la parole & dit au Roi :

» SIRE,

» Nous ſommes enfin arrivés à ce jour » heureux qui faiſoit le déſir de la nation » & le mien. Je rends à un peuple paſſion-» né pour ſes maîtres, un Roi dont les » vertus & les lumières ont prévenu l'âge, » & lui répondent déja de ſon bonheur.

» Je remets à V. M. le Royaume auſſi » tranquile que je l'ai reçu, & j'oſe le » dire, plus aſſuré d'un repos durable qu'il » ne l'étoit alors.

» J'ai tâché de réparer ce que de longues » guerres avoient apporté d'altération dans

» les finances, & si je n'ai pu encore achever l'ouvrage, je m'en console par la » gloire que vous aurez de le consommer.

» J'ai ménagé les droits sacrés de votre » couronne & les intérêts de l'Eglise que » votre piété vous rend encore plus chers » que ceux de votre couronne.

» J'ai hâté la cérémonie de votre sacre, » pour augmenter, s'il étoit possible, l'amour & le respect de vos sujets pour » votre personne, & leur en faire même » une religion.

» Dieu a béni mes soins & mon travail, & je n'en demande d'autre récompense à Votre Majesté que le bonheur » de ses peuples. Rendez-les heureux, » Sire, en les gouvernant avec cet esprit » de sagesse & de justice qui fait le caractère des grands Rois, & qui, comme » tout nous le promet, fera particulièrement le vôtre «.

Le Roi répondit :

» Mon Oncle, je ne me proposerai jamais d'autre gloire que le bonheur de » mes sujets, qui a été le seul objet de » votre Régence. C'est pour y travailler » avec succès que je désire que vous présidiez après moi à tous mes Conseils «.

Louis XV ayant fait ſerment le jour de ſon ſacre, de renouveller les Edits & Ordonnances des Rois ſes prédéceſſeurs pour la prohibition des duels, voulut ſignaler les premiers ſoins du gouvernement de ſon Royaume par cet acte de juſtice. Il jugea qu'une loi auſſi ſage & auſſi néceſſaire pour la conſervation de ſa Nobleſſe, étoit pour lui une obligation indiſpenſable. Pour cet effet, S. M. fit expédier un Edit lequel confirmoit tous ceux des Rois ſes prédéceſſeurs, & ajouta quelques diſpoſitions qui lui parurent néceſſaires pour en aſſurer l'exécution.

Le dimanche, 20 du mois de Juin, la ville de Châteaudun fut preſqu'entièrement réduite en cendre. Il y eut plus de 111 maiſons de brûlées, ſans comprendre 3 égliſes, St.-Valérien, St.-Pierre & St.-André. Le Roi touché du malheur des habitans, leur accorda 600,000 livres de gratification, exemption de toute impoſition pendant dix ans, laquelle à l'expiration de ce terme, fut encore prolongée de dix autres années; il ordonna en outre une quête générale dans tout le royaume.

ON présenta au jeune Roi un Officier nommé Nicolas Carnel, âgé de cent onze ans; il étoit natif de Mauberfontaine, près de Rocroy. Il avoit commencé à porter le mousquet dans le Régiment de Schulemberg à l'âge de 17 ans, & après avoir servi 5 ans en qualité de Sergent, & deux en celle de Lieutenant, il avoit obtenu de Louis XIII une Compagnie d'Infanterie dans le Régiment de Namps. La commission qu'il rapporta en original, étoit datée du 28 Janvier 1636; il avoit reçu des blessures considérables, avoit eu neuf enfans de deux mariages, & son troisième fils étoit âgé de 70 ans. Cet Officier commandoit en 1712 une partie des milices de Champagne, employée à la garde des rivières. Il montoit encore à cheval & faisoit sept à huit lieues par jour. Il a toujours conservé ses cheveux.

Le Roi le reçut Chevalier de St.-Louis, lui fit payer tout ce qui lui étoit dû de sa pension, & lui accorda une gratification extraordinaire.

LA France perdit cette année Anne

Palatine de Bavière, Princeſſe douairière de Condé, recommandable par la piété la plus ſincère & par les plus ſolides vertus. On voyoit en elle une noble ſimplicité, relevée encore par l'éclat de la grandeur même qu'elle ſembloit oublier. Fidèle à ſes amis, elle ſe les attachoit par la droiture de ſon cœur, & par la ſageſſe de ſes conſeils. Inacceſſible à la flaterie, elle n'aima que la vérité & l'aima juſqu'à la mort. Sa religion étoit pure, éclairée, agiſſante; ſa charité n'avoit point de bornes; elle s'étendoit particulièrement à cette multitude d'enfans infortunés qui ſemblent abandonnés; elle leur tint lieu de mère par ſes ſecours & par ſa protection. Les lèvres de pluſieurs la bénirent & ſes œuvres reçurent des peuples le tribut de louanges qui leur étoit dû.

Le 2 Décembre, Philippe, petit-fils de France, Duc d'Orléans, &c. Régent du Royaume pendant la minorité de Louis XV, mourut à Verſailles d'une attaque d'apoplexie, âgé de 49 ans & 4 mois.

Les premières années de ſa vie, occupées tantôt par ſa valeur, tantôt par ſon goût pour les arts & pour les ſciences, annoncèrent ſes grandes qualités, que le tems

& les occaſions ont enſuite développées, & fait connoître au public. Son courage commença une carrière dignement remplie aux batailles de Steinkerque & de Nerwinde. En 1706 il eut le commandement des armées d'Italie, & ſe ſignala dans cette campagne par une prudence égale à ſa valeur. Louis XIV l'envoya enſuite en Eſpagne, où la priſe de Lérida, de Tortoſe, & d'autres actions brillantes lui acquirent une gloire immortelle.

Il eſt impoſſible de peindre exactement un mérite auſſi vaſte que celui du Duc d'Orléans : Protecteur des Arts, il les connoiſſoit comme les Artiſtes les plus expérimentés ; il étoit rempli des affaires les plus ſérieuſes, ſans rien perdre des graces d'un affabilité qui le caractériſoit particulièrement. Paſſons à quelques anecdotes qui tendent à faire chérir & honorer ſa mémoire.

Un jour Coypel, célèbre Peintre, s'entretenoit avec ſa femme de ſa ſituation préſente & des offres avantageuſes que lui faiſoit l'Angleterre ; il vit arrêter à ſa porte une de ces voitures qui ferment de manière qu'elles ne laiſſent voir ceux qui s'en ſervent qu'autant qu'ils le jugent à propos. On lui dit qu'un de ſes amis, qui ne pouvoit deſcendre de cette voiture, demandoit

à lui parler, il y courut. Ce seroit avoir mauvaise opinion des sentimens du Lecteur, que de se croire obligé de lui peindre le ravissement de notre Artiste, lorsqu'entrant dans ce carrosse obscur, il reconnoît la voix du Duc Régent. Le Prince lui ordonne de l'accompagner dans une promenade solitaire, où, pour le détourner de quitter la France, sa bonté veut bien employer la force du raisonnement; mais il n'en étoit plus besoin, la reconnoissance avoit déja déterminé Coypel à ne s'éloigner jamais d'un si grand Prince, qui daignoit se dire son ami.

Le Duc d'Orléans, chargé du Gouvernement, n'oublia point son ancien goût pour les sciences qui avoient occupé, & si on l'ose dire, illustré ses tems de loisir. Après avoir distribué toutes les affaires en plusieurs départemens, à la tête desquels étoient différens Ministres, il se réserva à lui seul le soin de l'Académie des Sciences & la retint sous sa protection immédiate. Ce Prince dit même un jour publiquement, que quand il remettroit le Royaume entre les mains du Roi, à sa majorité, il lui demanderoit d'être toujours le Secrétaire d'Etat de l'Académie.

M. Fleury, Curé d'Orléans, injustement calomnié, succomba sous les traits perfides

de ſes ennemis. Il gémit long-tems dans la captivité, & dans le tems qu'on ſollicitoit auprès du Régent l'élargiſſement de l'innocent & la grace du coupable calomniateur, le vertueux Curé tomba malade & mourut. Le Régent perſuadé de ſon innocence, lui avoit envoyé ſon Médecin pendant ſa maladie, & après ſa mort il fit donner une penſion au père & à la mère de cet eccléſiaſtique. » Je le fais, dit le Prince, » moins pour les dédommager de la perte » de leur fils, que pour donner au public » une preuve de ſon innocence «. Quant au vrai coupable, le Prince lui accorda ſa grace.

Un homme chargé de famille ayant préſenté au Duc Régent le placet que nous allons donner ici, fut accueilli du Prince, & obtint le ſuccès qu'il déſiroit :

Prince, le Suppliant de vingt enfans le Père,
Sans compter le terme courant,
Jeune encor, ſe verroit réduit à la miſère,
S'il employoit tout ſon talent :
Cependant de mon Roi le plus riche héritage,
Eſt un grand nombre de Sujets ;
Je dois, pour l'enrichir, pourſuivre mon ouvrage,
Ou je trahis ſes intérêts.

O toi ! qui pour l'Etat, nous montre tant de zèle,
Daigne m'affranchir des impôts !
A mon Prince, à ma femme, à mon devoir fidèle,
Je continuerai mes travaux.

Le Cardinal Alberony, premier Miniſtre de Philippe V, ayant excité des ſéditions en France, pour donner à ſon Maître la Régence d'un pays où il ne pouvoit régner; la conſpiration étoit prête d'éclater, lorſqu'elle fut découverte par une Courtiſanne, & elle devint inutile lorſqu'elle fut connue. Le Duc d'Orléans pardonna à tous les conjurés avec une clémence digne d'un petit-fils de Henri IV. Toute la vengeance du Prince ſe termina à faire arrêter & à éloigner quelques perſonnes; il ne voulut pas même faire connoître ſes ennemis, & l'Abbé Dubois ayant commencé dans un Conſeil à lire une liſte des conſpirateurs, ce Prince généreux l'arrêta, ſe contentant de dire : » Qu'on auroit été ſurpris d'en-» tendre les noms de pluſieurs perſonnes » à quil il n'avoit fait que du bien, qu'il » vouloit même leur épargner la peine de » demander leur grace, perſuadé que cette » conduite les feroit rentrer dans le de-» voir «. Comme la modération du Régent ne venoit ni de timidité, ni d'indolence,

il donna de ſi bons ordres & prit de ſi juſtes meſures, que tout fut tranquille en France, & qu'on n'y connut guères la conſpiration que par ce qu'il en fit publier, plus pour ſa juſtification que pour accuſer les coupables.

Si le Prince fut indulgent, ſes Miniſtres le furent moins: pluſieurs perſonnes furent miſes à la Baſtille, entr'autres un Seigneur d'un très-grand nom fut de ce nombre. Celui-ci prenoit deux lavemens par jour pour voir plus ſouvent ſon Apothicaire qui lui ſervoit de confident. Le Cardinal du Bois voulut le priver de cette conſolation, mais le Duc d'Orléans s'y oppoſa, en lui diſant: » Puiſqu'il ne lui reſte que ce plaiſir, il faut le lui laiſſer «.

Ce Prince étoit perſuadé que la Religion étoit le meilleur reſſort du Gouvernement; que la corruption ou la réformation des mœurs du peuple, dépendoient du choix des premiers Paſteurs.

Un Eccléſiaſtique de grande qualité lui diſoit un jour: » Je ſerai déshonoré, ſi vous » ne me faites Evêque «.— » J'aime mieux, » lui répondit le Prince, que vous le ſoyez » que moi «.

Le Duc d'Orléans invita un jour le célèbre Deſpréaux à dîner; c'étoit un jour maigre, & l'on n'avoit ſervi que du gras. On s'apperçut que le Poëte ne touchoit

qu'à ſon pain. » Il faut bien, lui dit le » Prince, que vous mangiez gras comme » les autres, on a oublié le maigre «. — » Vous n'avez qu'à frapper du pied, Mon» ſeigneur, lui répondit Boileau, & les » poiſſons ſortiront de terre «. Cette alluſion au mot de Pompée, fit plaiſir à la compagnie; & ſa conſtance à ne vouloir point toucher au gras fit honneur à ſa religion.

Un homme condamné pour vol domeſtique, à être pendu dans le village de la Marche, du reſſort de Bar-ſur-Aube, fut remis entre les mains de quatre Archers, pour être conduit à Paris, par appel de ſon jugement. Au village de Guine-la-Putain, le condamné trouva le moyen de ſe dérober à la vigilance de ſes Gardes, qui, quelques recherches qu'ils fiſſent, ne purent découvrir le lieu de ſa retraite. Les Archers arrivés à Paris ſans leur priſonnier, ſont écroués à la requête du Procureur-Général, qui les en rendoit reſponſables. On alloit travailler à leur procès, lorſque le criminel, ne pouvant étouffer les remords de ſa conſcience, ſe détermine à les délivrer aux dépens de ſa vie, & pour cet effet, à venir ſe conſtituer dans les priſons de la Capitale. Quand il fut à la Porte Saint-Antoine, il demanda le chemin de la Conciergerie; il ſe préſente au Guiche-

tier, qui lui refuse l'entrée, & le traite d'insensé, attendu qu'il n'y avoit point de Jugement rendu contre lui. Alors ce malheureux lui déclare la nature de son crime & la manière dont il s'est tiré d'entre les mains de ses Gardes. Sur cette déposition & sur la preuve parlante de son évasion, on l'empriſonna, & les Archers lui ayant été confrontés, il avoua tout son délit & fut reconnu pour l'homme qui leur avoit échappé. Cette action de probité, d'autant plus étonnante, qu'elle partoit d'un homme qui devoit en paroître incapable, fut rapportée au Duc Régent; elle toucha ce grand Prince qui donna la grace du criminel & une somme d'argent pour lui faire reprendre le chemin de son pays.

Le Duc d'Orléans ayant consenti de ne prendre aucun parti dans les affaires d'Etat qu'avec la délibération du Conseil de Régence, qui devoit être formé à son choix; ne se réserva que la distribution de toutes les graces; ce fut à cette occasion qu'il dit: » Qu'il étoit ravi de se voir lié pour le » mal, & libre pour le bien «.

Lorsque Staniſlas, obligé de céder le trône de Pologne à son rival, cherchoit un asyle en France; M. Sum, envoyé de Pologne, pressoit le Duc d'Orléans de ne point recevoir le Roi détrôné; mais le Régent lui répondit avec une sorte de

hauteur généreuſe : » Dites à votre Maître » que la France a toujours été l'aſyle des » Rois «.

M. Dortous de Mairan, né à Beziers, où il a paſſé ſes plus tendres années dans l'étude de la Phyſique & des Mathématiques, n'en ſortit qu'après avoir remporté trois fois le prix propoſé par l'Académie de Bordeaux. Cette Académie le pria de ne plus entrer en lice, pour ne pas décourager les autres Sçavans. Il partit de Béziers vers le milieu de l'année 1718, fut reçu à l'Académie Royale des Sciences, peu de tems après ſon arrivée à Paris, & enſuite à l'Académie Françoiſe.

Etant retourné à Béziers ſa patrie, après ſon entrée à l'Académie des Sciences, il crut devoir profiter de ce voyage pour aſſocier à l'étude & unir plus étroitement par ce lien quelques-uns de ſes Concitoyens, dont les talens & les diſpoſitions lui étoient déja connus ; & comme il ne ſouhaitoit rien tant que de voir dans cette ville une Société ſavante, & d'en jetter lui-même les fondemens, il en donna avis à l'ancien Evêque de Fréjus & à l'Abbé Bignon. Quelques jours après, M. de Fréjus lui répondit que rien ne lui pouvoit faire plus

plus d'honneur que l'établiſſement d'une Académie à Béziers, & que le Duc d'Orléans approuvoit fort ce deſſein. L'Abbé Bignon lui fit auſſi à ce ſujet une réponſe fort gracieuſe, & le Roi permit à la Société de s'aſſembler.

DANS l'innondation de Montpellier & des environs, on diſtingua un Meûnier du village de Claret, qui ſe voyant tout à-coup & de toutes parts inveſti par les ondes, propoſa à ſa femme de ſe ſauver à la nage. Il la fit étendre ſur ſon dos, lui recommanda de le ſerrer étroitement & de n'avoir point de peur, il prit en même-tems avec ſes dents un enfant de trois mois par le maillot; & nonobſtant ce double fardeau, il eut le bonheur d'arriver ſain & ſauf à un rivage élevé; mais la frayeur & le froid ayant ſaiſi la femme, elle tomba en foibleſſe. Alors le Meûnier ſe remit dans l'eau, & alla chercher une bouteille d'eau-de-vie qu'il avoit laiſſée dans la maiſon abandonnée; à peine eut-il pris la bouteille, que la maiſon & le moulin furent abymés. Il vint au ſecours de ſa femme qu'il fortifia par le moyen de l'eau-de-vie.

Ce trait des plus hardis & des plus

généreux, eſt vrai dans toutes ſes circonſtances, & il fit dans le tems l'admiration de tout le monde.

MADEMOISELLE de la Baronie, iſſue d'une maiſon qui depuis long-tems eſt en poſſeſſion du mérite & de la nobleſſe, n'oublia rien pour ne point dégénérer. La nature lui avoit prodigué tout ce qu'elle peut donner; les graces du corps, les talens de l'eſprit & la droiture du cœur.

Madame de Bezons, Prieure du Monaſtère de Bonſecours, où Mademoiſelle de la Baronie demeuroit, aſſure que depuis 7 ans elle cherchoit un ſeul défaut en elle ſans pouvoir en découvrir. Son cœur n'étoit pas moins droit que ſon eſprit étoit orné. Cette droiture ſe manifeſtoit dans toutes ſes paroles, dans toutes ſes actions, & même dans ſes déſirs.

Voici ce qu'elle répondit à une propoſition qui lui fut faite lorſqu'un Seigneur d'un très-grand nom lui offrit de l'allier à ſa maiſon, & ſembloit ſouhaiter que quelques avantages lui fuſſent faits au-deſſus de ſes frères: » Qu'elle étoit infiniment ſenſible à l'honneur qu'on lui faiſoit, mais » qu'elle l'étoit encore plus aux loix de la » Juſtice, qui lui défendoient de ſacrifier » ſes proches à ſes intérêts «.

L'amour de la mortification lui avoit fait bannir de ſon genre de vie toutes les commodités dont elle pouvoit ſe paſſer.

Modeſte, propre ſans affectation, & toujours vêtue ſelon ſon état, elle avoit en vue le ſoulagement des pauvres : » Je » ſuis dans le tems, diſoit-elle, où je puis » librement diſpoſer de mon bien. Un au» tre viendra où tout au plus aurai-je la » propriété de mes déſirs ; profitons donc » de celui-ci «. Suivant ce droit, elle ſe refuſoit juſqu'à l'utile, & donnoit tout ſon ſuperflu. Comme mineure elle étoit bornée à une penſion de 4000 liv. Le néceſſaire acquitté, tout le reſte étoit employé en aumônes ; tantôt elle diſtribuoit à des perſonnes de confiance de quoi ſoulager des pauvres honteux, tantôt elle donnoit des exemples publics de compaſſion. Pluſieurs familles infortunées ont ſouvent reſſenti ſon ſecours ; & de peur que l'oſtentation ne ſe gliſsât dans ſes meilleures actions, à la faveur des bénédictions qu'on lui donnoit, elle avoit grand ſoin d'attribuer aux ſeuls ſentimens naturels ce que l'on voyoit couler de ſa charité & de ſa religion.

Le ſieur de la Mare, Doyen des Com-

missaires au Châtelet de Paris, étoit aussi recommandable par ses écrits que par sa probité & ses emplois. L'Etat, la République des Lettres & les Citoyens ont regretté la perte de cet homme illustre. Les services importans qu'il rendit dans les fonctions de sa charge, méritent d'être consignés dans nos fastes.

Dès l'année 1678, le grand Colbert & M. de la Reynie, jettèrent les yeux sur lui pour le charger des affaires qui concernent particulièrement le service du Roi & le bien public, dans lesquelles il fut employé, & dont la preuve résulte des procès-verbaux qu'il avoit dressés lui-même contre les perturbateurs, les gens suspects & d'intelligence avec les ennemis de l'Etat; les espions, les auteurs & afficheurs de placards scandaleux & séditieux; les faiseurs de gazettes à la main, les auteurs d'enrôlemens forcés.

Il eut l'inspection générale sur l'Imprimetie & la Librairie; il parvint à découvrir les livres mauvais & dangereux, arrêtés ou supprimés, contre la Religion, contre l'Etat & contre la personne du Roi. La plupart de ces livres étoient apportés des pays étrangers ou des provinces; un seul & le plus mauvais de tous contre le Roi, s'imprimoit à Paris la nuit & les fêtes. Le Commissaire surprit ce dernier ouvrage

étant encore sous presse ; arrêta le manuscrit, cinq cens exemplaires des feuilles qui se trouvèrent imprimées, & une estampe scandaleuse & très-injurieuse. Il fit arrêter l'Auteur, l'Imprimeur & un Relieur, qui furent condamnés à être pendus ; cependant Louis XIV, à la prière du Père de la Chaise, commua la peine de mort de l'Auteur en une prison perpétuelle ; les deux autres furent exécutés.

M. de la Mare fut employé aux perquisitions & recouvremens des meubles de la Couronne & d'autres effets appartenans au Roi ; plusieurs papiers & originaux concernant les plus secrètes & les plus importantes affaires de l'Etat, entre lesquelles étoit la minute du contrat de mariage du Roi, qui furent trouvés sous des scellés qu'il avoit apposés.

Il fut chargé de diverses commissions importantes, pour réprimer divers abus & des malversations commises dans les Finances, dans la Marine, dans la construction des bâtimens du Roi, &c.

Dans les disettes de grains en 1693, il fut envoyé dans les provinces de Brie, du Hurepoix, de Bourgogne & de Champagne.

Il appaisa une émotion populaire dans la ville de Sens, où les Magistrats n'osoient plus paroître, ayant couru risque

de la vie quelques jours auparavant. Des Ufuriers furent punis par la saisie & la vente de leurs bleds; le Commissaire les ayant obligés de vendre leurs grains à deux écus au dessous du prix courant. Les bleds furent mis en mouvement; l'abondance fut rétablie dans les marchés, le prix du bled diminué de moitié; le peuple tranquilisé; la sûreté & l'autorité des Magistrats rétablies.

Il fit une seconde descente dans les mêmes provinces en 1699 & 1700. 3206 muids de bleds furent confisqués, partie au profit du Roi, partie à l'Hopital-général & partie aux pauvres des lieux. Une quantité de muids de bleds fut envoyée à Paris par les ordres du Commissaire, pour le compte des Marchands qu'il obligea de charger sur les rivières.

Il fit une troisième & dernière descente dans la province de Champagne en qualité de Commissaire du Roi, en exécution des Lettres-Patentes de Commission du 11 Juin 1709. Pendant son séjour dans la Province, qui dura près d'un an, il appaisa une émotion populaire dans la ville de Troyes; il rendit, publia & fit afficher une Ordonnance pour remettre en vigueur tous les Règlemens de Police concernant la vente des bleds : l'abondance fut rétablie, & cet évènement heureux lui attira

les acclamations & les bénédictions du peuple.

Le Commissaire visita les villes & autres lieux de la Province; il fit quelques voyages *incognito* en Lorraine & sur les bords de la Meuse; 400 muids de bleds furent tirés d'Allemagne par les Lorrains pour la France; une bien plus grande quantité fut tirée du Parthois, du Barrois & de la Lorraine, envoyée à Paris par la rivière de Marne; les marchés de la province demeurant suffisamment garnis.

M. de la Mare abandonna long-tems avant sa mort toutes les fonctions lucratives de sa charge pour remplir dignement tous ses autres devoirs gratuitement, & même souvent à ses dépens. Son désintéressement & son zèle étoient tellement connus de Louis XIV, que S. M., dans une audience qu'il lui donna, lui témoigna sa satisfaction en ces termes: » Je n'ai » jamais été servi avec plus d'exactitude, » de zèle & de diligence; je m'en souvien- » drai; je sai bien que par votre désintéressement vous n'en êtes pas mieux avec » la fortune, mais j'aurai soin de vous «. En effet S. M. faisant la Maison du Comte de Vermandois, en donna l'Intendance à M. de la Mare, ce qui n'eut point de suite, parce que le Prince mourut peu de tems après. Cette récompense perdue, le

Roi fit mettre le Commissaire sur l'Etat en 1684 pour 1000 liv. de pension que S. M. doubla l'année suivante; pension qui par ordre exprès du Roi, fut toujours payée exactement, même dans les tems les plus difficiles.

Le Commissaire ne borna pas ses occupations & son zèle à ces sortes de fonctions; & s'il a été utile à l'Etat & au public pendant sa vie, il l'a voulu encore être après sa mort à la postérité. L'excellent Traité de la Police dont il est Auteur & qui, suivant l'opinion de tous les Gens de Lettres, est un des plus beaux & des plus utiles ouvrages qui ait été composé de nos jours, doit rendre sa mémoire d'autant plus recommandable, qu'il peut servir de guide & de loi pour tout ce qui regarde le bon ordre, la discipline & la police. M. d'Aguesseau, Chancelier, le Premier Président, M. Joly de Fleury, pour lors Avocat-Général, en connurent si bien l'utilité, qu'ils s'employèrent auprès du Roi pour procurer à M. de la Mare une récompense proportionnée au mérite de son ouvrage; & il fut convenu pour cet effet que sur le prix des spectacles de Paris, il toucheroit une certaine somme tous les ans jusqu'à la concurrence de cent mille écus.

CLAUDE Fleury, né à Paris, fut choisi par son mérite en 1672, pour être Précepteur des Princes de Conti, que Louis XIV faisoit élever auprès du Grand Dauphin. L'exactitude & la fidélité avec lesquelles il remplit ses devoirs, lui procurèrent en 1680 la conduite du Prince de Vermandois, qui mourut peu de tems après.

En 1684, le Roi le nomma à l'Abbaye de Locdieu; en 1689, le Monarque jetta les yeux sur lui pour le faire Sous-Précepteur des Ducs de Bourgogne, d'Anjou & de Berry.

Les études des trois Princes finies, le Roi lui donna le Prieuré d'Argenteuil, ce qui fournit à la vie de ce grand homme une anecdote mémorable de sa délicatesse touchant la pluralité des bénéfices & son parfait désintéressement. M. Fleury, exact observateur des Canons, dont il avoit fait une étude particulière, se démit entre les mains de S. M. de l'Abbaye de Locdieu.

Se voyant délivré des embarras de la Cour, où il n'avoit pas laissé de vivre comme dans une solitude, ne se mêlant que des devoirs de son emploi, & donnant tout le reste de son tems au travail; il ne

penſa plus qu'à employer ſes talens & ſon repos au ſervice de l'Egliſe.

Cependant pluſieurs années après il fut nommé Confeſſeur de Louis XV, emploi dont il ſe démit quelque-tems après à cauſe de ſon grand âge.

JACQUES Baſnage, né à Rouen, fut envoyé fort jeune pour étudier ſous le fameux Tannegui le Fèvre, qui en fit ſon diſciple & ſon favori. Comme Proteſtant, il ſe réfugia à Rotterdam où il fut Miniſtre Penſionnaire juſqu'en 1691, que les Magiſtrats & le Conſiſtoire le nommèrent Paſteur ordinaire de l'Egliſe Wallone de cette ville.

Le penſionnaire Heinſius, dont M. Baſnage étoit devenu le favori, voulant l'avoir auprès de lui, le fit appeller en 1709 & ſe ſervit de lui, non-ſeulement pour les affaires de religion, mais encore pour les affaires d'Etat.

Il fut employé pour une négociation ſecrète avec le Maréchal d'Uxelles, Plénipotentiaire du Roi au Congrès d'Utrecht, & il s'en acquitta avec tant d'habileté, qu'il fut dans la ſuite chargé de diverſes commiſſions importantes. Le Cardinal de Bouillon qui étoit alors en Hollande, eut

de grandes liaiſons avec lui, & lui confia toutes les affaires qu'il avoit avec les Etats. L'Abbé Dubois, depuis Cardinal, étant allé à la Haye en 1716 pour y négocier une alliance défenſive entre la France, l'Angleterre & les Etats-Généraux, eut ordre du Régent de s'adreſſer à Baſnage, & de ſe gouverner par ſes avis. Ils agirent de concert, & l'alliance fut conclue le 15 de Janvier 1717. Les ſervices qu'il rendit à ſa patrie dans cette occaſion, lui valurent la reſtitution de tous les biens qu'il avoit en France.

Cet homme célèbre étoit vrai juſques dans les plus petites choſes: ſa candeur, ſa franchiſe, ſa bonne-foi ne paroiſſent pas moins dans ſes ouvrages, que la profondeur de ſon érudition. Affable, prévenant, populaire, officieux, il n'avoit point de plus grand plaiſir que celui de rendre ſervice & d'employer ſon crédit en faveur des malheureux.

Son patriotiſme ſur-tout mérite les plus grands éloges. Quoique réfugié il porta dans ſon exil un cœur toujours François & zèlé pour ſa Patrie.

LOUIS Chéron, né à Paris, s'adonna à la peinture. Son génie le porta à traiter

l'hiſtoire, & un ſéjour de dix-huit ans en Italie ſeconda ſes heureuſes diſpoſitions.

La Religion Calviniſte qu'il profeſſoit fut un obſtacle à ſa réception à l'Académie. Les Anglois qui apprécièrent ſon mérite, lui commandèrent pluſieurs ouvrages qui font l'ornement des environs de Londres. L'aimable caractère de ce Peintre étoit ſoutenu par une grande ſageſſe de mœurs. Cette dernière qualité fournit une anecdote qui fait honneur aux talens & aux vertus de ce célèbre Artiſte.

Un Milord lui propoſa de peindre dans le plafond de ſon cabinet, un ſujet extrêmement libre : Chéron, en s'excuſant de le faire, lui répondit : » Milord, il n'y a » point d'idée que la peinture ne puiſſe » rendre; je ſuis fâché que celle-ci répugne » à l'honnête homme «. Le Milord, loin de ſe fâcher, conçut pour Chéron des ſentimens dignes de ſa délicateſſe.

11

La réputation que Jean Galbert de Campiſtron s'acquit par ſes pièces de théâtre, ne le rendoit pas plus riche, & il demeura dans un état peu aiſé jusqu'à ce qu'il fut aſſez heureux pour avoir accès auprès du Duc de Vendôme. Ce fut le grand Racine avec qui Campiſtron étoit lié par-

ticulièrement, qui le produisit. Ce Prince avoit prié Racine de se charger des vers qu'il vouloit mêler dans la fête qu'il faisoit préparer en 1686, à Anet, pour le Dauphin; mais Racine s'en étant excusé, lui offrit Campistron comme l'homme le plus capable de répondre à ses intentions. Le succès justifia les espérances que Racine avoit fait concevoir de lui; *l'Opéra d'Acis & de Galatée* qu'il composa pour cette fête, en fit le principal ornement.

M. de Vendôme fut si satisfait de la pièce de Campistron & de la générosité avec laquelle il refusa une somme considérable qu'il lui offrit, qu'il le prit chez lui, lui donna peu-à-peu toute sa confiance & se l'attacha pour toujours en lui confiant quelque-tems après la charge de Secrétaire général des Galères. Campistron témoigna dans cet emploi un désintéressement parfait, négligeant les profits les plus considérables qu'il auroit pu faire même légitimement.

Le nouveau Secrétaire donna des marques non suspectes de sa reconnoissance au milieu des plus grands hazards. A Steinkerque, où le Duc signaloit son intrépidité selon sa coutume; il vit Campistron à ses côtés & lui dit: » Que faites-vous » ici «? Campistron répondit froidement: » J'attends, Monseigneur, que vous

» vouliez vous en aller «. Le Prince comprit parfaitement toute la beauté de cette réponſe, & il en rappelloit volontiers le ſouvenir.

Quoique Campiſtron fût plutôt auprès du Duc de Vendôme pour partager ſes plaiſirs que pour avoir ſoin de ſes affaires; on peut dire cependant qu'il le ſervit utilement. Ce Prince bienfaiſant, qui ſe faiſoit un plaiſir de combler de biens ceux qui lui étoient attachés, procura à l'Homme de Lettres, outre le Marquiſat de Penango dans le Montferrat, la Commanderie de Chimènes de l'Ordre Militaire de St.-Jacques en Eſpagne; & il y a lieu de croire que Campiſtron en eût reçu encore de plus grands bienfaits, ſi dans le tems qu'il avoit le plus de droit de les eſpérer, il n'avoit pas demandé à ſe retirer dans ſa Patrie.

ANNÉE 1724.

Louis XV ſignala cette année ſa bienfaiſance envers l'Abbaye Royale des Dames Religieuſes de Poiſſy.

Cette Abbaye Royale de l'Ordre de St.-Dominique eſt un des plus beaux monumens de la piété de nos Rois. Philippe le Bel la fonda en 1304, & la dota pour 120 filles nobles; & ſes Succeſſeurs l'ont comblée de biens & de priviléges. L'Egliſe en eſt

des plus belles & des plus magnifiques. Le tonnerre l'ayant preſque détruite quelques années auparavant, Louis XV donna quatre cens mille liv. pour la rétablir parfaitement.

Il y a à Pau, Capitale du Bearn, une Univerſité établie par Edit du mois de Février de cette année, il eſt confirmatif des Lettres-Patentes du 10 Septembre 1723, accordées à cet effet; & le Bref du Pape donné en conſéquence, eſt du 2 Mars 1725. Cette Univerſité n'a été diſtraite d'aucune autre; il y en avoit une autrefois dans la ville d'Orthez en Bearn, dont les exercices avoient totalement ceſſé depuis long-tems. Les Etats de la Province en ont demandé & obtenu le rétabliſſement dans la ville de Pau.

Elle eſt compoſée d'une Faculté de droit Canonique, Civil & François, & d'une Faculté des Arts.

Les Etats-Généraux de cette Province ayant bien voulu concourir au zèle de ceux qui avoient formé une Académie des Sciences & des Beaux Arts établie à Pau, contribuèrent avec ſes illuſtres fondateurs, d'une ſomme annuelle pour les frais néceſſaires à l'entretien de cet établiſſement. Cette libéralité engagea MM. de l'Acadé-

mie à employer une partie de cette ſomme à un prix qu'ils donnent chaque année ; & en commencèrent la diſtribution le 25 d'Août 1725.

La Société Littéraire de la ville de Lyon obtint des Lettres-Patentes de S. M. Le Maréchal de Villeroy en fut déclaré le protecteur ; & l'Archevêque, dans le Palais de qui ſe tiennent les Aſſemblées, en eſt le préſident honoraire.

L'Académie fit ſa première ouverture au mois de Décembre.

LOUIS XV s'occupant des avantages de l'éducation publique, donna une Déclaration en faveur du Collége Mazarin ou des Quatre-Nations.

Le Cardinal Mazarin étant au lit de la mort & ſur le point de quitter les honneurs & les richeſſes dont il jouiſſoit dans le monde, fit venir à Vincennes, où il étoit, Nicolas le Vaſſeur & François le Foin, Notaires, Gardes-Notes au Châtelet de Paris, & par-devant eux paſſa un contrat le 6 Mars 1661, par lequel il déclara qu'ayant depuis long-tems formé le deſſein d'employer en œuvres de piété & de charité une ſomme conſidérable des grands biens qu'il avoit reçus de la divine bonté

&

& de la magnificence du Roi, & ſur-tout de fonder à Paris un Collége & une Académie pour l'inſtruction des enfans des Gentilshommes ou des principaux Bourgeois qui auroient pris naiſſance à Pignerol; & le Cardinal, par l'affection qu'il avoit conſervée pour le lieu de ſa naiſſance, voulut joindre les Italiens de l'Etat Eccléſiaſtique, pour les obliger de plus en plus à continuer leur zèle au ſervice de la France.

Ainſi le Cardinal, par cet acte ou contrat, fonda un Collége & une Académie de quinze perſonnes tirées dudit Collége des Quatre-Nations, & voulut que les ſoixante écoliers fuſſent entretenus & inſtruits gratuitement dans ledit Collége.

Son Eminence ſe réſerva le nom & le titre de Fondateur dudit Collége & de l'Académie; & à ſon défaut, l'aîné de ceux qui porteront ſon nom & ſes armes, aura les mêmes droits avec toutes les prérogatives des Fondateurs.

Louis XV, par ſa déclaration du 21 Avril, regiſtrée au Parlement le 10 Mai ſuivant, ordonna qu'à l'avenir on recevroit dans le Collége Mazarin les enfans des Gentilshommes de Breſſe, Bugey & Gex, au lieu & place de ceux de Pignerol & Vallées de ſes dépendances, qui ſont aujourd'hui ſous la domination du Duc de Savoye, Roi de Sardaigne; bien entendu

néanmoins que les Gentilshommes qu'on voudra faire élever dans ledit Collége, ſeront nommés par le Duc Mazarin ſuivant les conditions de la fondation dudit Collége.

Gui-Paul-Jules-Mazarin, Duc de Mazarin, Pair de France, étant mort le 30 de Janvier 1738, ſans laiſſer de poſtérité maſculine, la nomination des écoliers qui doivent remplir ces places fut dévolue au Roi, conformément à l'Article II des Lettres-Patentes de Louis XIV, données à Verſailles au mois de Mars 1688. Cependant Louis XV, ſuivant ſon inclination bienfaiſante, voulut bien céder ſon droit de nomination à Philippe-Jules-François Mancini, Duc de Nivernois & de Donzois, Pair de France, & petit-neveu du Cardinal Mazarin.

Louis-François Jules de Rohan, Prince de Soubiſe, étant mort de la petite vérole le 6 de Mai âgé de 27 ans, la Princeſſe ſa digne & vertueuſe épouſe, qui ne voulut point le quitter tant que dura cette cruelle maladie, fut elle-même la victime de ſa tendreſſe conjugale. Attaquée de ce mal contagieux, elle mourut le 18 du même mois âgée de 27 ans, emportant

dans le tombeau les juſtes regrets & l'admiration du public.

MARQUERITE-Elizabeth de Bouvelle d'Eppeville, veuve douairière du Marquis de Genlis, ſe rendit illuſtre par ſa piété & par l'exemple de ſes grandes vertus. Dès qu'elle fut veuve, elle ne s'occupa qu'à multiplier les œuvres de charité & de miſéricorde. Par compaſſion pour les pauvres filles de Soiſſons, elle y fonda une école publique, dont elle fit comme le chef-lieu, pour pouvoir en répandre les Maitreſſes dans les campagnes. Elle fonda pour deux d'entre elles une place dans ſa terre de Beaumont; c'eſt-là qu'uniquement appliquée à la prière, à la lecture, à la méditation des livres ſaints, au ſoulagement des pauvres & des malades, elle ſe ſanctifioit de plus en plus.

Pour ſe conformer à ſa volonté, depuis ſa mort, ſa famille a ſollicité, & obtenu des Lettres-Patentes qui confirment la fondation. La mémoire de cette généreuſe bienfaitrice eſt en bénédiction dans tout le Soiſſonnois.

LA ville de St.-Valery-en-Somme, eſt ſituée dans le Ponthieu en Picardie, ſur une hauteur au bord de la rivière. La mer dans ſon plein, bat contre les murailles ruinées de la ville. Un des quartiers, appellé fauxbourg de la Ferté, n'a que trois rues qui en partagent toute la longueur, & on y compte douze cens maiſons. Ce fauxbourg renferme tout le commerce & les bureaux des claſſes de la Marine, des Traites, des Aydes & du Tabac, la Poſte pour les lettres & le Siége de l'Amirauté. Tous les Marchands & Commiſſionnaires font leur réſidence dans ce fauxbourg, ainſi que tous les Gens de mer, Matelots, Pêcheurs & Artiſans.

Les Habitans de ce fauxbourg étoient obligés d'aller à la ville pour le ſervice divin, ce qui leur étoit très à charge par rapport à l'éloignement; mais pour leur commodité, ils firent bâtir cette année dans le fauxbourg, à leurs dépens, par permiſſion du Roi & avec l'agrément de l'Evêque d'Amiens, une chapelle. Cette Succurſale eſt ſous l'invocation de S. Pierre. On y entretient auſſi aux dépends des fondateurs un Chapelain; ils y firent bâtir en même-tems à côté de la Chapelle, une

école qui est gouvernée par deux filles de la Providence, établies en 1725, pour l'instruction des jeunes filles, dont le nombre est d'environ deux cens.

Ce fauxbourg a affecté 40 liv. de rente pour un Maître qui doit enseigner les garçons; mais ce n'étoit encore qu'un commencement d'établissement.

GUILLAUME Rogier, Chanoine & Théologal de la Métropole de Reims, se rendit recommandable par sa tendre affection pour les pauvres, dont il fut le père & le soutien pendant sa vie; & ce qu'il n'avoit pu leur distribuer avant sa mort, il l'a laissé aux Hopitaux, dont il est le généreux bienfaiteur.

LE R. P. de l'Espinasse, Prêtre de l'Oratoire, étoit connu par son grand talent pour les Missions. Il s'attachoit principalement à en faire usage dans les petits bourgs & à la campagne; par ce choix tout apostolique il en éprouvoit les fatigues & les incommodités. Usant de la plus simple nourriture comme les payſans, après les travaux du Ministère, il couchoit souvent

ſur la paille dans une grange. Doux, humain & charitable, deux jours avant ſa mort, il pria ſon neveu de voir ce qui lui reſtoit d'argent pour le diſtribuer aux pauvres, diſant qu'il vouloit mourir pauvre.

PIERRE de Langle, né à Evreux d'une famille diſtinguée, fut nommé en 1698 à l'Evêché de Boulogne.

Les premières années de ſon Epiſcopat furent employées à pourvoir aux beſoins de ſon Diocèſe, auquel il eut la conſolation de faire prendre une face nouvelle par ſes travaux infatigables, ſes ſoins multipliés, ſes viſites régulières, ſa fermeté à faire obſerver les ſtatuts qu'il avoit dreſſés, par ſa tendre charité pour les pauvres & par le modèle de toutes les vertus, que préſentoit une vie réglée ſur les maximes les plus pures de l'Evangile.

En tout tems il ſe faiſoit un devoir indiſpenſable d'aſſiſter les membres ſouffrans de Jeſus-Chriſt. En 1709 il vendit ſa vaiſſelle d'argent & en donna le prix à l'hopital de Boulogne & au Séminaire. Il payoit les penſions des jeunes filles auxquelles il faiſoit donner une éducation chrétienne. Il donna, l'année avant ſa mort, à l'Hopital, une ſomme de 3000 liv. autant à celui

d'Evreux, & fit par ſon teſtament ſes légataires univerſels l'Hopital & le Séminaire, laiſſant ſa bibliothèque au Collége de l'Oratoire. Il avoit donné 1000 liv. pour aſſiſter ceux qui avoient perdu leurs biens dans l'incendie de Pernes en Artois. Il fit également paſſer une rente annuelle par une main étrangère à une Communauté de Religieux mandians ſoulevés contre lui.

M. Louail, Prieur d'Aurai, Prêtre du Diocèſe du Mans, naquit à Mayenne dans le Maine. Dès ſon enfance il fut élevé auprès de l'Abbé de Louvois, pour l'animer dans les études qui leur étoient communes. Un tel compagnon, digne du choix qu'on en avoit fait, lui fut extrêmement utile pour avancer de concert dans la ſcience & dans la piété.

A la mort de l'Abbé de Louvois, il reçut par ſon teſtament des marques de ſon affection & de ſa reconnoiſſance, en lui aſſignant une penſion aſſez conſidérable pour fournir à tous ſes beſoins.

Lorſque M. Louail fut libre de tout engagement, pluſieurs Prélats diſtingués firent d'inutiles tentatives pour l'attacher au ſervice de leurs Diocèſes; il ſe retira dans ſa retraite ſur la Paroiſſe de Saint Etienne.

du-Mont. Sa droiture & ſa candeur lui avoient attiré beaucoup d'amis auxquels il étoit toujours prêt à rendre ſervice. Il employa ſans ceſſe ſa bourſe & ſon crédit pour ſecourir les pauvres & les affligés. Tout ſon tems étoit partagé entre l'étude, la prière, & l'inſtruction des pauvres qu'il aimoit tendrement.

MARC-ANTOINE Herſan, célèbre Profeſſeur de l'Univerſité de Paris, étoit de Compiégne. Jamais perſonne n'a eu plus de talens que lui pour faire ſentir les beaux endroits des Auteurs, & pour donner de l'émulation aux jeunes gens; mais il étoit encore plus eſtimable par les qualités du cœur que par celles de l'eſprit; bonté, ſimplicité, modeſtie, déſintéreſſement, mépris des richeſſes, généroſité portée en quelque ſorte à l'excès; c'étoit-là ſon caractère. Il ne profita de la confiance entière que M. de Louvois avoit en lui, que pour faire plaiſir aux autres.

Il paſſa les dernières années de ſa vie à Compiégne, où, ſéparé de toute compagnie, uniquement occupé de l'étude de l'Ecriture Sainte qui avoit toujours fait ſes délices, il ſe conſacra entièrement au ſervice des pauvres enfans de la ville; il leur fit bâtir

une école & fonda un Maître pour leur instruction ; il leur en tenoit lieu lui-même, & assistoit très-souvent à leurs leçons. Il en avoit presque toujours quelques-uns à sa table, en habilloit plusieurs, & leur distribuoit à tous, dans des tems marqués, diverses récompenses pour les animer.

Quelque désir que l'on ait eu de le voir à la tête de l'Université, jamais il n'a voulu consentir à être élu Recteur, & l'on a été obligé de céder à sa modestie.

SÉBASTIEN Chauveau, né au Bourg de Gohier en Anjou, étoit un de ces hommes, qui, sans naissance, sans titres éclatans, ont un mérite personnel, qui les fait estimer & aimer, & leur acquiert après la mort une vénération particulière.

A l'âge de 16 ans il vint à Paris sans argent ; étant entré chez un de ses oncles Procureur, il y travailla avec assiduité, & se rendit capable d'entrer quelques années après chez le Duc d'Uzès en qualité de Secrétaire. Il y fit paroître tant d'intelligence pour les affaires, que Madame la Duchesse crut devoir en faire présent au Duc de Montausier son frère, pour le servir en la même qualité de Secrétaire.

Ce Duc qui aimoit les gens de mérite

& les appuyoit de ſon crédit, eut beaucoup d'affection pour M. Chauveau, qui, de ſon côté, ſe fit admirer à la Cour par ſa rare modeſtie & ſon parfait déſintéreſſement. Il ne rougiſſoit pas d'être connu pour le fils d'un Payſan, & il ne cherchoit point les occaſions de faire paroître ſon mérite. Quand ſon oncle fut mort, il partagea la ſucceſſion entre ſes parens, & ne voulut rien retenir pour lui.

Lorſque Madame de Monteſpan fut chargée de la conduite des enfans de France, il entra à ſon ſervice, ce qui le fit connoître de Louis XIV, qui le chargea de régler la maiſon du Duc de Bourgogne lorſque ce Prince ſe maria; & il lui donna une charge de Contrôleur de ſa maiſon. Ce fut Madame la Dauphine qui le demanda; il paſſa de-là au ſervice de la Reine. M. Chauveau ſçut dans tout ſes emplois gagner l'eſtime & la bienveillance de tout le monde; mais Dieu qui l'aimoit ne le laiſſa pas dans cette voie large, où il ſe contentoit d'être exempt de vices groſſiers & de n'avoir que des vertus humaines.

Un dimanche gras ayant entendu le ſermon, ce qui lui arrivoit rarement, il fut touché. Il y retourna le lendemain, il y reçut de nouvelles impreſſions qui le déterminèrent à quitter le monde. Le jour

des Cendres il prit congé de la Cour pour n'y rentrer jamais, après avoir déclaré : » Qu'ayant juſqu'alors ſervi les Maîtres de » la terre, il étoit tems de ſervir le Maître » du Ciel «. Il choiſit pour ſa retraite la Maiſon de l'inſtitution de l'Oratoire à Paris, où il ſe livroit aux jeûnes les plus rigoureux, & faiſoit d'abondantes aumônes.

Il rétablit les affaires de bien des familles qui auroient péri ſans les ſecours qu'il leur procuroit.

Il fonda pluſieurs Ecoles à la campagne pour l'inſtruction de la jeuneſſe. Il faiſoit apprendre des métiers à des enfans de l'un & de l'autre ſexe ; il donnoit des livres à ceux qui étoient en état d'en profiter.

Le zèle de M. Chauveau ne ſe bornoit pas à gémir & à faire pénitence ; mais il brûloit d'une ſainte jalouſie pour la beauté de la maiſon de Dieu. Il avoit une ſi grande horreur des déſordres publics, qu'il fit un jour préſenter un placet au Roi contre l'indécence des ajuſtemens & l'immodeſte contenance des femmes dans l'égliſe.

Il diſoit la vérité à tout le monde, même aux Grands. Il étoit auſſi auſtère pour les autres, par rapport à la conduite des mœurs, que pour lui-même.

LA probité eſt une vertu plus rare qu'on ne penſe. Quelque jaloux qu'on ſoit du titre d'honnête homme, il en eſt peut-être bien peu qui le méritent véritablement.

Un particulier laiſſe dans un fiacre un ſac de 1200 liv.; arrivé chez lui, il ne ſe rappelle que quelques heures après l'oubli qu'il a fait de ſon argent; il affiche par-tout ſa perte & promet deux louis de récompenſe à celui qui lui rapportera le ſac. Le fiacre ſe tranſporte auſſi-tôt chez le particulier & le lui remet. Celui-ci, ſous prétexte d'être occupé, dit au fiacre de repaſſer dans une heure pour recevoir ſa récompenſe, le fiacre ſe retire & revient au tems marqué. Le particulier, loin de lui donner la récompenſe promiſe, l'accuſe d'avoir volé trois louis ſur la ſomme contenue dans le ſac. Le fiacre va ſe plaindre ſur-le-champ au Lieutenant-Général de Police. Ce Magiſtrat mande auſſi-tôt le particulier pour une affaire très-importante. Celui-ci s'y rend. » Quelle ſomme avez-» vous reclamée, lui dit le Magiſtrat? — » La ſomme de 1200 liv. lui répond le » particulier, & je l'affirme. — Et vous, » dit-il au fiacre, quelle ſomme avez-vous » trouvée dans le ſac? N'en avez-vous rien

» distrait ? — J'y ai trouvé 1200 liv. ; je » n'en ai rien ôté ; je l'affirme devant Dieu » & devant les hommes. — En ce cas, re- » prit le sage Magistrat, en s'adressant au » particulier, puisque le sac ne contient » point la somme que vous avez reclamée, » il ne vous appartient pas ; mais il appar- » tient à cet honnête garçon, qui par sa » droiture & par sa fidélité est incapable » de la bassesse dont vous l'accusez. Etant » possesseur de l'argent, il eût pu le garder » en entier s'il eût été malhonnête hom- » me «.

UN ancien Chevalier de St.-Louis, réduit à la misère la plus extrême, toutes ressources épuisées, choisit pour sa retraite Paris, comme un séjour plus propre à cacher à tous les yeux son nom, son indigence & ses malheurs. Il se loge dans un grenier, n'ayant pour tout mobilier qu'une botte de paille ; pour habits, quelques tristes lambeaux de son ancien uniforme ; pour société, pour compagnie ; que dirai-je enfin ! pour ami, un vieux domestique qui lui étoit attaché depuis long tems, plus par sa fidélité & son affection que par intérêt.

Un jour ce Militaire infortuné dit, les larmes aux yeux, au seul témoin de sa

douleur, à l'unique confident de ſes peines : » Mon ami, tu vois ma misère ; l'état » affreux & humiliant où je me trouve, » eſt ſans doute une punition du Ciel de » mon inconduite & de mes égaremens, » de ces prodigalités inſenſées, de ces » excès inconſidérés d'un luxe immodéré, » d'une vanité frivole. Victime de mon » imprudence, je n'échapperai point à la » dent cruelle de la faim. La mort eſt le » terme de ma honte & de mes douleurs. » L'honneur, tu le ſcais, le ſeul bien qui » me reſte, ne me permet point ces moyens » uſités parmi le commun des hommes, » pour me ſouſtraire à l'indigence ; ils ſont » plus heureux en cela que moi. Plutôt » mourir que de deſcendre à la moindre » baſſeſſe. L'honneur aux priſes avec la » mort eſt préférable à une vie indigne de » ma profeſſion & de ma qualité. Va, cher » ami, éloigne-toi pour jamais du plus » infortuné des hommes ; va chercher une » condition plus heureuſe. Que les regrets » pour moi de ne pouvoir reconnoître & » récompenſer tes ſervices ! Va, fuis ton » malheureux maître ! Puiſſé-je mourir » ignoré de toute la terre, & n'avoir que » le Ciel pour témoin de mon heure der- » nière ! — Ah ! mon cher Maître, s'écria » ce fidèle ſerviteur, fondant en larmes & » ſe jettant à ſes pieds, me croyez-vous aſſez

» lâche pour vous abandonner dans l'ad-
» verſité, lorſque j'ai éprouvé vos bienfaits
» dans votre ancienne proſpérité ? Non, je
» ne vous quitterai point ; mon induſtrie,
» mon zèle & mon inviolable attachement
» me fourniront des reſſources pour ſoula-
» ger notre commune indigence «.

Qui peut peindre ici l'admiration & le ſaiſiſſement de ce maître affligée ! Il embraſſe avec attendriſſement ce ſerviteur généreux, & lui dit : » Le Ciel n'a point
» encore épuiſé ſur moi tous les traits de
» ſon indignation, puiſſe-t-il récompenſer
» de ſi nobles ſentimens « !

Ce domeſtique plein de joie & de confiance, eut recours aux moyens que ſon zèle & ſon affection lui ſuggérèrent. Il apportoit tous les jours ce qu'il avoit recueilli des charités publiques ; il n'étoit jamais plus ſatisfait que lorſqu'il pouvoit acheter un peu de vin pour ſon cher maître. » Béniſſons la Providence, diſoit-il,
» en rentrant, elle nous a favoriſés au-
» jourd'hui «. Il tâchoit d'adoucir, par le récit de ce qu'il avoit appris de plus curieux, la ſituation pénible & douloureuſe de ſon maître ; mais un jour, jour fatal !.... ce vertueux domeſtique fut arrêté par la Police. Sa vigueur, ſa bonne conſtitution le firent regarder comme un de ces gens oiſifs, livrés à toutes ſortes de vices, à

charge à l'Etat & à la ſociété. On le préſenta au Lieutenant-Général de Police, ce Magiſtrat l'interrogea; le domeſtique, ſans ſe déconcerter, lui répondit avec cette mâle & ferme aſſurance qu'inſpire une conſcience irréprochable; il lui demanda, comme une grace, de vouloir bien l'entendre en particulier, ayant un ſecret important à lui communiquer. Le Magiſtrat y conſentit. » Je ne doute point, ajouta-t-il, que » vous ne m'accordiez votre protection, » lorſque je vous aurai fait part du motif de » ma conduite «. Il l'inſtruiſit alors de tout ce qui ſe paſſoit entre ſon maître & lui, & que pour s'aſſûrer de ſa ſincérité, il pouvoit envoyer quelqu'un chez ſon maître, dont il indiqua la demeure. Le Magiſtrat envoya ſur-le-champ un Exempt chez l'Officier; celui-ci trouva en effet ce malheureux Guerrier étendu ſur une botte de paille. » Que faites-vous ici, Monſieur, » lui dit l'Exempt? — Ma triſte ſituation » & l'état cruel où je ſuis réduit, vous ex» pliquent aſſez la cauſe de ma misère & » l'excès de mes malheurs; mais ajouta-t-il » avec émotion, ne venez-vous point m'an» noncer quelque nouvelle infortune? Mon » fidèle ſerviteur..... Ah! de grace, parlez » Monſieur, inſtruiſez-moi de ſon ſort? » — Votre domeſtique, reprit l'Exempt, » eſt en ſûreté; dans une heure au plus tard

» il

» il ſera auprès de vous. Je viens ſeulement » vérifier par votre témoignage les faits » qu'il a avancés dans ſa dépoſition. Soyez » tranquile, Monſieur, dans peu ce domeſ- » tique fidèle vous ſera rendu «. L'Exempt rendit compte de tout au Lieutenant-Général de Police; celui-ci en parla au Roi. Le Monarque bienfaiſant aſſigna une penſion à l'Officier & une au vertueux domeſtique. Le généreux Magiſtrat fut aux pieds du trône l'organe reſpectable de l'humanité, il s'en déclara le ſoutien & l'appui; il fut le canal précieux des graces du Souverain pour des ſujets malheureux. Quel plus noble uſage de l'autorité!

UN ancien Officier, ayant occupé une place des plus diſtinguées dans nos Colonies, fut arrêté, à ſon retour en France, ſur des accuſations graves dont ſes ennemis le chargèrent; on lui fit même entendre qu'il finiroit ſes jours dans la captivité. Ce Militaire propoſa en conſéquence mille louis en entrant & autant à ſa mort, avec une rente viagère de dix mille livres à celui qui conſentiroit de s'enfermer avec lui & de s'y fixer juſqu'à ſa mort. Un jeune homme s'étant préſenté, il l'accepta, mais le jour même, l'Officier obtint ſon élar-

giſſement & ſa liberté. Se rappellant alors celui qui s'étoit décidé à partager ſa diſgrace, il lui fit préſent de deux mille louis, le garda chez lui, & ne ceſſa juſqu'à ſa mort arrivée deux ou trois ans après, de le combler de ſes bienfaits. Ce trait eſt bien capable d'illuſtrer la mémoire de ce généreux Officier.

ANNÉE 1725.

LOUIS XV ayant fait un choix qui devoit combler les déſirs de toute la France; l'on ſçut peu de tems après que la Princeſſe Marie Leczinska, fille unique de Staniſlas, Roi de Pologne, étoit deſtinée à monter ſur le trône des François.

Auſſi-tôt après la ſignature du contrat de mariage, le Duc d'Orléans ſe rendit à Strasbourg, & fondé de la procuration du Roi, il épouſa cette Princeſſe au nom de S. M.

La bénédiction & la célébration du mariage furent réitérées dans la Chapelle du Château de Fontainebleau, le 4 de Septembre. La joie fut générale en France; tous les Ordres du royaume s'empreſsèrent de la témoigner à leurs Majeſtés; mais le Roi voulant que les plus malheureux ſe reſſentiſſent de la joie publique, accorda la grace à deux cens criminels,

auxquels il remit les peines qu'ils avoient méritées.

JEAN Bienaise, un des fameux Chirurgiens de son temps, mort le 21 Décembre 1681, avoit laissé 600 liv. de rente pour deux Démonstrateurs d'Anatomie & de Chirurgie ; mais le système de Law avoit réduit la fondation à si peu de chose, que l'instruction alloit cesser dans cet Amphithéâtre, si Louis XV n'avoit eu la bonté de la ranimer par ses libéralités & de fonder par ses Lettres-Patentes données à Fontainebleau au mois de Septembre 1724, registrées au Parlement le 26 Mars de cette année, cinq places de Démonstrateurs dans toutes les parties de la Chirurgie, qui doivent être données aux Chirurgiens les plus expérimentés, sur la présentation du premier Chirurgien de S. M.

Ceux qui rempliſſent les places ont chacun 500 liv. de gages par an, qui leur sont payés par les Receveurs du Domaine de la Généralité de Paris, en rapportant des certificats du premier Chirurgien du Roi, comme ils se sont bien & fidèlement acquittés de leur devoir.

LE 20 Juin de cette année, au retour de la chasse, Louis XV rencontra deux Gardes

de la Maréchauſſée qui avoient pris un ſoldat déſerteur du Régiment Royal Infanterie. Ce malheureux qui étoit aſſuré d'avoir la tête caſſée, implora la clémence & la bonté du Monarque, qui lui accorda ſa grace : quelques jours auparavant ce Prince bienfaiſant avoit comblé de la même faveur deux autres ſoldats également coupables de déſertion.

LA femme du ſieur Lafoſſe, Ebéniſte du fauxbourg St.-Antoine, dans la rue de Charonne, eſt le ſujet ſur lequel le Seigneur opéra le jeudi 31 Mai, le grand & ſurprenant miracle de ſa guériſon.

Les procès-verbaux, de l'Official, & du Lieutenant-Général de Police; les dépoſitions uniformes de pluſieurs témoins, dont une femme de la Religion prétendue réformée, qui s'étoit fait inſtruire des vérités de la nôtre, étoit du nombre, peuvent contenir un plus ample détail.

On venoit journellement en foule chez la Miraculée, & à peine pouvoit-on y pénétrer. Dans le grand nombre de perſonnes qui furent la voir, il y en eut pluſieurs qui voulurent lui donner de l'argent & même une ſomme aſſez conſidérable de la part d'une Princeſſe; mais inutilement; elle répondoit que la Providence ayant

fourni à ſes beſoins dans l'état le plus fâcheux de ſes infirmités, par le travail de ſon mari, elle eſpéroit qu'elle ne lui manqueroit pas, après l'avoir ſi miraculeuſement guérie.

Le 10 d'Août, le Cardinal de Noailles donna ſon Mandement à l'occaſion de ce miracle authentique ; & tous les ans on fait dans la Paroiſſe une proceſſion en reconnoiſſance de ce bienfait ſignalé de la divine Providence.

Le 14 de Juin on baptiſa dans la Paroiſſe de St.-Séverin, un Sauvage de la Louiſiane, âgé d'environ 13 à 14 ans. M. de Caylus, Evêque d'Auxerre, fit la cérémonie. Le Néophite fut nommé Marie-Guillaume, il eut pour Parrain Guillaume-François Joly de Fleury, Procureur-Général du Parlement, & pour Marraine, Dame Marie-Elizabeth de Jarente de Senas d'Orgeval.

Ce Sauvage avoit été amené en France par les ſoins de feu M. Maret, qui étoit attaché aux Princes de la Maiſon de Condé, dont il eut la confiance pendant 45 ans, & qui fut enſuite envoyé par Louis XIV auprès des Princes de la Maiſon de Brunſwik. L'intention de M. Maret étoit

de procurer à ce Sauvage infortuné, le plus grand de tous les biens en le donnant à Jeſus-Chriſt; mais la mort ayant prévenu ce généreux Bienfaiteur, & ne lui ayant pas permis de conſommer cette bonne œuvre, M. Maret le fils qui s'étoit fait une loi d'exécuter religieuſement les intentions de ſon père, ſe chargea d'achever ce qu'il avoit commencé.

M. Dugas, Prévôt des Marchands à Lyon, reçut des Boulangers de cette grande ville une ſupplique par laquelle ils demandoient la permiſſion de renchérir le pain : le Magiſtrat prenant leur Requête, leur dit qu'il examineroit leur demande. En ſortant, les Boulangers mirent une bourſe de 200 louis ſur la table, ne doutant point qu'avec une telle précaution, leur demande n'eût le ſuccès qu'ils en avoient eſpéré. Lorſqu'ils retournèrent à l'hôtel pour retirer leur Requête, le vertueux Magiſtrat, en la leur rendant, leur dit : » Meſſieurs, j'ai péſé vos raiſons dans » la balance de la Juſtice, & ne les ai pas » trouvées de poids; je ne juge pas à pro» pos qu'on doive, par une cherté mal » fondée, faire ſouffrir le peuple. Au reſte, » Meſſieurs, j'ai diſtribué votre argent aux

» deux Hopitaux de la ville, je n'ai pas » cru que vous en vouluſſiez faire un autre » uſage; j'ai même compris que, puiſque » vous étiez en état de faire de pareilles au- » mônes, vous gagniez, bien loin de per- » dre dans votre métier, &c. «

BERNARD Pouſſier, mort Doyen du Parlement de Dijon, laiſſa par ſon teſtament olographe du 1er. Octobre de cette année, aux Doyens ſes ſucceſſeurs, une terre de 6000 liv. de rente, & ſa maiſon de Dijon toute meublée, à condition que leſdits Doyens établiront & ſoutiendront une ſociété de Sçavans qui s'aſſembleront deux fois la ſemaine dans ladite maiſon, & qu'on donnera tous les ans trois prix de 300 liv. chacun, à ceux qui auront compoſé les meilleures diſſertations ſur trois ſujets de Littérature que la Compagnie propoſera. Par ce teſtament, le fondateur fixe le nombre des Académiciens à vingt-quatre, tant honoraires que penſionnaires & aſſociés, & un Secrétaire, ſous la conduite de cinq Directeurs perpétuels.

Ces cinq Directeurs ſupplièrent Louis XV de vouloir bien leur accorder les Lettres néceſſaires pour établir cette Académie, & lui donnèrent la forme & l'ordre

les plus propres à procurer l'utilité publique. Ce Monarque toujours porté à favoriſer les établiſſemens utiles, donna ſes Lettres-Patentes en date du mois de Juin 1740, qui autoriſent l'établiſſement d'une Académie dans la ville de Dijon, & en contiennent les ſtatuts. Ces Lettres-Patentes furent regiſtrées au Parlement de Dijon, les Chambres aſſemblées, le 30 Juin de la même année.

LA Providence qui veille ſans ceſſe ſur l'homme vertueux, ſe ſert ſouvent des moyens les plus ſimples pour le délivrer d'un péril qui paroiſſoit d'abord inévitable.

Un riche particulier faiſoit ſes délices d'une maiſon de campagne, dont il déſiroit augmenter l'utile & l'agréable par de nouvelles acquiſitions. Il avoit pour voiſin un bon payſan, homête homme, qui jouiſſoit tranquilement de l'héritage de ſes pères, & le cultivoit de ſes mains. Le Riche convoita le patrimoine du pauvre & lui propoſa de l'acheter. Celui-ci refuſa: le Riche piqué de ce refus, inventoit tous les jours de nouvelles chicannes; empiéta ſur l'héritage du pauvre, & s'efforça de lui ravir par violence ce qu'il ne pouvoit

obtenir de bon gré. Un jour le feu prend à la maiſon du Riche, celui-ci ſe préſente devant le Juge, & accuſe le pauvre d'être l'Auteur de l'incendie. Des témoins ſubornés viennent à l'appui de cette injuſte accuſation. On ſe ſaiſit du pauvre, & il eſt jetté ſur-le-champ dans les horreurs d'un cachot. Sans amis, ſans protecteur, il n'a d'autre appui que ſon innocence, le ſentiment vif & touchant de ſes malheurs. Appellé devant ſes Juges pour ſubir un interrogatoire, il montre cette fermeté héroïque & modeſte qui caractériſe la vertu; il répond à tout avec une préſence d'eſprit qui ſe trouve rarement dans le ſcélérat dévoré de remords & agité d'inquiétudes. Le Rapporteur du procès ſe retire chez lui triſte & rêveur; ſa femme lui demande avec émotion le ſujet de ſa peine. » Une » malheureuſe affaire, lui dit-il, dont je » ſuis Rapporteur, me jette dans le plus » cruel embarras «. Il lui raconte en peu de mots l'hiſtoire du payſan infortuné qu'il croit innocent. La femme lui demande s'il s'eſt préſenté des témoins, le mari répond qu'il y en a, & qu'ils ont vu tel jour vers minuit, au clair de la lune, le payſan mettre le feu à la maiſon du Riche. La femme prend un calendrier & reconnoît qu'au jour indiqué, & à l'heure marquée, la lune n'étoit point levée, ce qui conſtatoit la

fauſſe dépoſition des témoins. Le Juge fort ſatisfait de l'obſervation judicieuſe de ſa femme, en fit part le lendemain à ſa Compagnie : on rappelle auſſi-tôt les témoins, ils ſe coupent & ſont confondus. Le Riche oppreſſeur & les témoins ſont condamnés. L'innocent rentra dans tous ſes droits & fut amplement dédommagé par une partie de la fortune de ſon cruel perſécuteur. Ainſi le ſang de Naboth, fut vengé par la mort de l'injuſte Achab.

Le malheur peut traverſer quelquefois la vie de l'homme de bien; mais rarement il l'accable. L'honnête homme eſt toujours fort, lorſqu'il a pour défenſeurs, l'honneur, ſon innocence & ſes vertus.

ANNÉE 1726.

LOUIS XV ayant pris la réſolution de gouverner lui-même ſon royaume, s'attacha M. de Fleury, ſon ancien Précepteur, pour être aidé de ſes conſeils. La confiance qu'il avoit dans ce Prélat, détermina S. M. à lui donner entrée au Conſeil, & à le faire Miniſtre d'Etat.

DANS la grande rue qui fait une partie du Fauxbourg de Torteron, de la ville

de St.-Lô en Normandie, eſt ſitué le Couvent de la Communauté du Bon-Sauveur, fondé & établi par Jacques de Gouey, Chanoine Régulier de St.-Auguſtin, Curé de Notre-Dame de St.-Lô, à la généroſité duquel cette maiſon dut non-ſeulement ſon inſtitution, mais encore l'achat du premier hoſpice qui ſervit de retraite aux filles pieuſes qui commencèrent cet établiſſement. Il paya cette maiſon de ſes deniers, & ne ceſſa de contribuer à l'accroiſſement de cette Communauté naiſſante par ſes exhortations & les exemples continuels de vertus qu'il donnoit. Il y fit entrer Demoiſelle Suzanne Hebert ſa nièce, qui marcha conſtamment ſur les traces d'un oncle ſi reſpectable; cet établiſſement fut confirmé par Lettres-Patentes du Roi de cette année, enregiſtrées au Parlement en 1737.

Cette Communauté a formé depuis un établiſſement de ſon ordre à Caen. Sa règle eſt celle des Filles de Ste.-Marie. La protection & les libéralités de la Maiſon de Matignon ont beaucoup contribué à ſoutenir cette inſtitution & celle des nouvelles Catholiques.

LE Roi donna une nouvelle marque de

ſon amour pour les Arts, en ordonnant au Duc d'Antin, Surintendant des Bâtimens, de faire ſavoir à ſon Académie de Peinture & de Sculpture, qu'il deſtinoit un fonds de 30,000 liv. pour être employé à récompenſer ceux qui s'appliqueroient à mériter les Prix.

Le Père Ange Prouſt, Auguſtin de la réforme de Bourges, étant Prieur à Lamballe en Bretagne en 1660, y raſſembla un certain nombre de filles de piété qui, ſeulement par des vœux ſimples, ſe dévouèrent au ſervice des pauvres, à l'exemple de St.-Thomas de Villeneuve, Archevêque de Valence, qui avoit été Auguſtin, & s'étoit diſtingué par une ardente charité pour le ſoulagement des pauvres. Ces filles ſont hoſpitalières ſous la règle de St.-Auguſtin; & lorſqu'elles prononcent leurs vœux, on leur met un anneau d'argent au doigt.

On ne fut pas long temps à s'appercevoir de l'utilité de cet inſtitut. Dès le mois de Mars 1661, Louis XIV accorda des Lettres-Patentes à cette ſociété de filles, par leſquelles il leur fut permis d'établir de pareilles Communautés dans toutes les Villes où elles ſeroient appellées, pour ſervir les

malades dans les Hopitaux, pour élever gratuitement les pauvres filles Orphelines & les mettre en état de gagner leur vie, & auſſi pour recevoir des femmes & des filles qui voudroient faire des retraites de piété dans leurs maiſons.

Elles vinrent à Paris où Louis XIV leur permit en 1700 d'avoir une maiſon pour ſervir de chef-lieu à l'inſtitut & entretenir la correſpondance générale avec les autres Maiſons. Cette Maiſon où réſident la Directrice & Procuratrice-Générales, a ſubſiſté ſans Lettres-Patentes juſqu'au mois de Juin de cette année que Louis XV leur en accorda, & qui furent regiſtrées au Parlement le 7 de Septembre ſuivant, par leſquelles ce Monarque bienfaiſant leur permettoit d'acquérir juſqu'à vingt-mille livres de rente pour l'entretien de quarante ſœurs.

AUGUSTE-Marie-Jeanne de Bade-Baden, Ducheſſe d'Orléans, mourut en couche à Paris le 8 Août, âgée de 21 ans, extrêmement regrettée du Roi, de la Reine, de toute la Cour, de tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher ou de la connoître, & du peuple qui donna des marques très-ſenſibles de ſa douleur, pendant ſa vie & à ſa mort.

Les Religieux de la Charité, firent célébrer le 18 de Septembre un ſervice ſolemnel pour le repos de l'ame de cette Auguſte Princeſſe, en reconnoiſſance des grandes aumônes qu'elle faiſoit à cet Hopital pour le ſoulagement & l'aſſiſtance des malades dont cette Maiſon eſt toujours très-chargée. Les malades unirent leurs prières au St.-Sacrifice, & adreſsèrent leurs vœux au Ciel pour la conſervation de toute la Maiſon d'Orléans, Protectrice & Bienfaitrice de cet Hopital.

HENRI-Jacques Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair de France, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, & Protecteur de l'Académie des Belles-Lettres, Arts & Sciences de Bordeaux, y fonda un prix annuel d'une médaille d'or de trois cens livres pour exciter l'émulation des Sçavans.

LOUIS XV ayant accordé des Lettres-Patentes en date du mois d'Août, pour l'établiſſement d'une Académie de Belles-Lettres à Marſeille; & l'Académie Françoiſe ayant adopté cette nouvelle Compa-

gnie le jeudi 19 Septembre de cette année, il y eut une assemblée publique très-nombreuse de l'Académie Françoise, expressément convoquée, dans laquelle M. de Chalamot de la Visclède, Secrétaire perpétuel de la nouvelle Académie, accompagné de MM. de Gerein, Lieutenant-Général de l'Amirauté à Marseille, & Taxil, Députés de la même Académie, parla au nom de ses Confrères, & prononça un discours très-éloquent, auquel M. de Fontenelle, Directeur, répondit avec cette éloquence fine & légère qui lui étoit particulière. Les trois Députés de l'Académie de Marseille eurent part à la distribution des jetons.

Le Maréchal de Villars, Gouverneur de Provence, qui avoit favorisé cet établissement de tout son crédit, en fut déclaré le Protecteur, & pour animer l'ardeur des Orateurs, des Poètes, & signaler son amour pour les Lettres, il fonda un prix qui consiste en une médaille d'or de 300 liv.

Les Minimes furent établis à Calais en 1611, au moyen d'une rente de 500 liv. que la Ville leur paye annuellement sur les anciens deniers patrimoniaux, au terme du Contrat qui en fut passé, & par le moyen des charités que les habitans leur faisoient.

Les Maïeur & Echevins y ont fondé un Collége établi par Lettres-Patentes, duquel l'ouverture ſe fit le 18 d'Octobre.

Le Roi a de plus gratifié ces Religieux de 300 liv. de rente ſur le Domaine que S. M. poſsède dans le pays Calaiſis pour l'entretien d'une citerne qui fut conſtruite en 1644, dans l'enceinte de leur Couvent, pour fournir de l'eau aux troupes & aux habitans.

EXTRAIT de l'Oraiſon funèbre du Maréchal de Grammont, que le Père Deſplaſſes, Jéſuite, prononça à Pau dans le tems de la tenue des Etats de cette Province, dont cette illuſtre Maréchal étoit Gouverneur.

CE Héros ſecondé par de nobles inclinations, animé par les exemples domeſtiques, ſoutenu par de grandes vertus, mérita les récompenſes du monde, en rendant à la Patrie des ſervices éclatans, des ſervices conſtans, des ſervices de toute eſpèce. Il ſe ſignala d'abord ſous M. le Dauphin à Philisbourg, à Manheim, à Frakendal, à Nerwinde. Il eut à Ramillies la gloire de retarder long-tems la victoire des ennemis; de

de ramener trois ou quatre fois à la charge un reſte de troupes épouvantées, & de faire une belle défenſe avec une retraite glorieuſe.

Enfin M. de Grammont s'eſt rendu digne des récompenſes de la Religion. Déſabuſé de la vanité long-tems avant ſa mort, il n'a donné que des exemples d'une piété ſolide. Il employa ſon crédit & ſes biens au ſoulagement des malheureux.

Le mérite & la vertu doivent être récompenſés. Si la Patrie a droit d'exiger du Citoyen ſon zèle & ſes ſervices, tout Citoyen qui l'a ſervie avec diſtinction & fidélité, doit recevoir les honneurs & les bienfaits qu'il a ſi juſtement mérités.

Un ancien & très-brave Officier, commandant dans un bataillon de la Maiſon du Roi, ſe vit contraint par ſon grand âge & ſes infirmités de quitter le ſervice. Le Colonel de ce même Régiment connoiſſant tout le mérite de ce reſpectable Officier, ſollicita une récompenſe de la Cour. On repréſenta qu'il n'y avoit aucune place vacante; mais que la première qui ſe préſenteroit, lui ſeroit accordée. » Eh bien, » reprit généreuſement le Colonel, je me » démets en ſa faveur de tel gouverne» ment «. Il en obtint le brevet & l'agrément.

Ce trait eſt l'éloge le plus ſublime & le plus intéreſſant qu'on puiſſe faire de l'ame généreuſe & ſenſible du Colonel bienfaiſant. C'eſt être véritablement grand que de connoître le mérite, de ſavoir l'apprécier, de le ſervir & de contribuer à ſa récompenſe.

ANNÉE 1727.

LA naiſſance de deux Princeſſes que la Reine donna à la France, occaſionna des fêtes & une infinité de bonnes œuvres, parmi leſquelles on diſtingua celles-ci.

Un Exempt des Gardes du Corps de Compiégne, après avoir aſſiſté à un *Te Deum* chanté dans l'égliſe paroiſſiale du Château, fit enſuite allumer, devant ſa maiſon, un beau feu, raſſembla ſoixante pauvres de la ville à qui il donna à ſouper.

Le Cardinal de Polignac, chargé des affaires de France en Cour de Rome, jugea à propos de convertir en charités les réjouiſſances publiques que le caractère dont il étoit revêtu l'engageoient à faire. Il fit diſtribuer quarante-deux dots de vingt-cinq écus chacune à de jeunes filles orphelines.

LA Reine ſauva la vie à un ſoldat du

Régiment des Gardes qui avoit déserté, & qui s'étoit engagé dans les Dragons; S. M. eut même la bonté de faire élever l'enfant de ce soldat, qui n'étoit âgé que de 5 ans. En conséquence de cette grace, on commua la peine de mort en celle des galères en faveur d'un autre soldat dont la cause étoit la même.

Un Abbé qui avoit volé des franges d'or dans les appartemens du Roi, dut aussi la vie à la bonté compatissante de cette Princesse. Il étoit condamné à mort, & la Sentence avoit été confirmée à la Tournelle; mais la Reine en fit surseoir l'exécution; & lorsque le Roi fut de retour de Rambouillet, elle demanda la grace de cet Abbé que l'indigence avoit porté à ce crime, & qui reçut ordre de retourner dans son pays.

Louis XV toujours prêt à donner de nouvelles preuves de sa bonté compatissante envers les malheureux; ayant été informé de l'incendie du Bourg d'Arcis-sur-Aube, fit délivrer à M. Grassin, Directeur général des Monnoyes & Seigneur de ce Bourg, la somme de cent mille livres pour le faire réparer. Il avoit aussi donné des ordres pour soulager, autant que les con-

jonctures le permettoient, un grand nombre de Paroiſſes du Royaume qui avoient été endommagées par la grêle ; ce fleau ayant fait cette année des ravages extraordinaires en France comme dans tout le reſte de l'Europe.

Le 20 d'Avril, dimanche de *Quaſimodo*, les Confrères & Palmiers de l'Archiconfrairie Royale du St.-Sépulchre de Jéruſalem, dans l'égliſe des Cordeliers du grand Couvent de Paris, délivrèrent proceſſionnellement des priſons de cette ville ſix priſonniers pour dettes qui ſe trouvèrent entre les deux guichets du grand Châtelet, & qui aſſiſtèrent à la proceſſion depuis ce lieu juſqu'à l'Egliſe du St.-Sépulchre, rue St.-Denis, & de-là aux Cordeliers, où ils entendirent la meſſe & le ſermon.

Ce pieux établiſſement fut fait cette année par les ſoins & le zèle de Louis Polycarpe Jarry, Marchand Epicier, Juré-Contrôleur de la Marchandiſe de foin, ancien Guidon de ladite Confrairie, des aumônes & quêtes faites chez les Confrères & Sœurs, étant ſoutenu par les Magiſtrats & par une délibération générale de

la Compagnie. Le nombre des Priſonniers à délivrer, doit augmenter à proportion que les charités ſeront abondantes.

THOMAS Durieux, né dans le village de Bernoville, au Diocèſe de Laon, étoit connu par le nombre conſidérable de jeunes gens formés par ſes ſoins à la piété & aux lettres. Il eſt un des premiers élèves de M. Gillot, auſſi Prêtre & Docteur, qui ſacrifia ſes travaux, ſes biens juſqu'à plus de 300,000 liv. à élever de pauvres étudians pour toutes ſortes d'états, & qui en éleva ainſi au moins cinq ou ſix cens pendant ſa vie. Afin de continuer cette bonne œuvre après ſa mort, il crut ne pouvoir choiſir perſonne qui y fût plus propre que M. Durieux, & il ne ſe trompa pas; mais en conſervant toujours le même eſprit & les mêmes vues charitables, il aima mieux faire de moindres charités à chacun en particulier, & les étendre à plus d'étudians, ce qui donna à ſon œuvre une fécondité nouvelle. Pour la conduire, il choiſit de pieux & ſçavans maîtres, qui donnoient gratuitement leurs ſoins & leur tems.

En 1695, M. Gobinet le neveu, ayant été nommé à un Canonicat de l'Egliſe de Chartres, qui l'obligea de quitter la Prin-

cipalité du Collége du Pleſſis, M. Durieux fut nommé à ſa place le 17 Janvier 1696. Ce fut alors qu'il redoubla de vigilance & de zèle, & il eut la conſolation d'y faire refleurir la piété & les ſciences. Depuis ſon entrée dans ce Collége juſqu'à une maladie fâcheuſe où il tomba en 1711, il pratiqua les jeûnes & les auſtérités les plus rigoureuſes. Il ne gardoit jamais d'argent chez lui, & pendant ſa dernière maladie, ayant encore un gobelet & une écuelle d'argent, il fit vendre l'un & l'autre pour faire des aumônes, voulant mourir pauvre comme il étoit né pauvre. Son zèle ne ſe bornoit pas à ſon Collége & à ſa Communauté de Ste.-Barbe, il fit, outre cela, de très-grands biens au Collége Dupleſſis, ayant remboursé environ 30,000 liv. de dettes, & dépenſé environ 25,000 liv. pour l'aggrandiſſement & la décoration de la Chapelle.

CHARLES-Henri Fénel, Doyen de l'Egliſe Métropolitaine de Sens, auſſi recommandable par ſa piété que par ſon érudition, légua en mourant ſa bibliothèque au Chapitre de la même égliſe, à condition qu'elle ſeroit publique.

GILLES, Comte de Hautefort, Lieutenant-Général des armées du Roi, devant commander une Escadre de douze vaisseaux de guerre, mourut à Paris. Son testament, monument immortel de sa charité & de sa bienfaisance, contient un grand nombre de legs, tous considérables, en faveur de ses domestiques, & la fondation d'un Maître d'Ecole & de deux Sœurs-Grises dans chacune des Paroisses où ses biens sont situés.

UNE mort à laquelle les François furent très-sensibles, est celle de Louis Armand de Bourbon, Prince de Conti, Gouverneur du Haut & Bas-Poitou. Ce Prince qui étoit allé à Lisle-Adam, revint à Paris sur l'avis qu'il reçut que le Comte de la Marche, son fils aîné, étoit attaqué de la rougeole, & presque en arrivant, il tomba malade de la maladie dont il mourut le 4 de Mai, victime de l'amour paternel.

La ville de Niort fit éclater sa douleur & sa reconnoissance. Elle avoit été com-

blée de ſes bienfaits & favoriſée de ſa protection en diverſes rencontres.

Les Prêtres de l'Oratoire établis dans cette ville le regardent comme leur principal Bienfaiteur. Pénétrés de gratitude & de ſenſibilité, ils firent dans leur égliſe un ſervice ſolemnel auquel aſſiſtèrent le Corps de Ville & toute la Nobleſſe des environs. Le Père Houdel, ſupérieur de la Maiſon, prononça l'Eloge funèbre de ce Prince auguſte.

LE ſieur Rigord mourut à Marſeille le vingt de Juillet. Il étoit fort connu des Sçavans par ſon érudition, dont il donna des preuves en pluſieurs occaſions. Subdélégué de l'Intendant de Provence à Marſeille, il ſe diſtingua dans le tems de la peſte par ſon zèle pour le bien public & par des travaux qui lui méritèrent l'attention de la Cour. Louis XV, outre des Lettres de Nobleſſe qu'il lui accorda, le décora du Cordon de l'Ordre de St.-Michel. Avant que de ſe fixer à Marſeille ſa Patrie, il avoit utilement ſervi en qualité de Commiſſaire de la Marine. Il fut un des principaux Promoteurs de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Marſeille.

PIERRE Bellard, Docteur de Sorbonne & Curé d'Alençon, déſervit cette Paroiſſe, qui eſt la ſeule de cette ville, avec toute la vigilance & tout le zèle d'un vrai Paſteur, aimant ſes Paroiſſiens comme ſes enfans, & les ayant autant édifiés par ſa vie pure & exemplaire, que par ſes doctes & touchantes exhortations. Toujours attentif à l'avancement de la gloire de Dieu & au bien de ſon troupeau, il établit une Maiſon de Filles de la Providence pour l'éducation des enfans, & un Hopital pour les pauvres & les malades; il fit en mourant cet Hopital ſon légataire univerſel. Son grand zèle pour la ſanctification des ames, & en particulier pour l'inſtruction des nouveaux convertis, dont il augmenta le nombre, lui avoit mérité une penſion du Roi, dont les pauvres ſeuls profitoient.

CLAUDE d'Uſſon, Abbé de Notre-Dame de Préſeigne, Diocèſe du Mans, mourut le 27 Juillet dans le Château de Bonac, au pays de Foix. Il étoit frère du Marquis de ce nom, Ambaſſadeur du Roi en Suiſſe: &

depuis qu'il avoit été nommé à cette Abbaye, il s'étoit retiré dans ſes Terres où il employoit ſes revenus au ſoulagement des Pauvres.

DEMOISELLE Emery, fille d'un Conſeiller au Parlement de ce nom, ayant pris la réſolution de ſe faire Religieuſe, dota deux pauvres filles qui avoient la même vocation. Elles prirent le voile avec elle, & entrèrent dans le même Couvent.

Mademoiſelle de Beringhen avoit donné quelque tems auparavant ce rare exemple de zèle & de piété.

UNE fille très-honnête & très-vertueuſe, étoit attachée, en qualité d'Econome & d'Intendante des domaines conſidérables d'un Château, appartenant à un Gentilhomme d'une des plus riches provinces du Royaume. Active, vigilante & laborieuſe, les occupations du dedans & du dehors, ne l'empêchoient point de remplir ſes obligations envers ſa Maîtreſſe, à qui elle étoit ſincérement dévouée. Tout proſpéroit dans les mains fidèles de cette Econome intelli-

gente. Aimée, juſtement appréciée de ſes Maîtres, elle jouiſſoit de toute leur confiance.

La mort vint déſunir les deux époux; la mort de la Dame répandit le deuil & la conſternation dans le Château. La fille, quoique amérement affligée, n'en remplit pas avec moins d'exactitude ſes devoirs, & continua de gérer, ſans interruption, pendant quelque tems les biens de ſon Maître, déja avancé en âge, & peu propre à gouverner ſa fortune par lui-même.

Cette fille, après avoir laiſſé paſſer quelque tems, repréſente à ſon Maître que, malgré ſon zèle & ſon attachement pour lui, elle ſe voyoit forcée de céder à la décence, & de ſe retirer. Le Gentilhomme, pénétré de douleur & de regrets, lui répond les larmes aux yeux, que le parti qu'elle vouloit prendre, le jettoit dans les plus fâcheuſes extrémités, dans un tems ſur-tout, où il avoit le plus de beſoin de conſolation & de ſecours. Il n'enviſageoit plus, ajouta-t-il, qu'un avenir funeſte. Des Collatéraux avides & impatiens, dévoroient déja des yeux ſa ſucceſſion, & ne s'occupoient peut-être actuellement que des moyens de le dépouiller & de le mettre en tutelle. » Vous me » décidez ſur le-champ, mon cher Maître, » les raiſons que vous daignez m'alléguer, » & deſquelles votre tranquillité dépend,

» me déterminent à vous faire le ſacrifice » de cette même décence qui me forçoit à » me ſéparer de vous Repoſez-vous ſur » moi, & comptez toujours ſur le même » zèle & la même exactitude «.

Le Gentilhomme réfléchit & ſentit plus que jamais l'avantage de conſerver cette fille vertueuſe qui étoit pour lui plus que jamais un tréſor auſſi néceſſaire que rare. D'un autre côté, il penſoit que cette fille pouvoit trouver un parti aſſez avantageux pour l'obliger à ſe ſéparer de lui. Sans enfans, livré à lui-même, il avoit toutes les inquiétudes de la vieilleſſe, tems auquel on craint que tout nous manque. Il admettoit cette fille à ſa table; elle faiſoit ſa conſolation.

Un tems aſſez conſidérable s'écoule: l'habitude de ſe voir journellement, fit naître quelque ſorte de familiarité. On eſt homme à tout âge; le Gentilhomme tint à cette fille quelques propos galants. Cette fille, s'armant de la ſévérité qu'inſpire la plus auſtère vertu, lui fit entendre que ſans doute il vouloit la chaſſer; qu'elle croyoit cependant que ſa conduite ſoutenue devoit lui avoir acquis de l'eſtime & des égards. » Mes » vues ſont légitimes, reprit le Gentilhomme, » puiſque pour vous conſerver, je de» ſire vous attacher à ma perſonne par les » liens lus plus ſacrés «. — Que dites-vous, » Monſieur, s'écria-t-elle avec vivacité;

» ſongez-vous à l'extrême diſproportion?
» — Vos vertus, reprit le Gentilhomme,
» votre mérite & vos ſentimens vous rappro-
» chent de moi; ces titres reſpectables vous
» tiennent lieu d'extraction : mes réflexions
» ſont faites, ſi les vôtres s'accordent avec
» mes intentions. Je n'ai plus que des arran-
» gemens à prendre pour établir votre ſû-
» reté. — J'accepte, repartit cette fille ver-
» tueuſe, avec reconnoiſſance, l'honneur
» que vous me deſtinez; mais à condition
» que je remplirai toujours à votre égard,
» les mêmes fonctions qui m'ont fixé à vo-
» tre ſervice juſqu'à ce jour; même reſpect,
» même zèle, même chaleur pour vos in-
» térêts «.

Dès le lendemain le Gentilhomme partit pour ſe rendre chez un très-habile Avocat de ſes amis, dans une Ville à quelque diſtance de ſon château. Il lui expoſe ſa ſituation, ſes craintes & ſon projet. L'Avocat le raſſure, lui dreſſe la forme du Contrat & le plan qu'il devoit ſuivre. Le Gentilhomme, de retour, prit le parti de s'abſenter de ſon Château, & vint dans la Capitale établir ſon domicile; enſuite il épouſa cette digne & vertueuſe fille, qui au bout du terme, lui donna un fils. Trois ans après, le Gentilhomme revint à ſon Château, revit ſes amis qui lui témoignèrent leurs regrets de ſon éloignement. Il ſe dé-

termine auſſi-tôt à venir habiter ſes anciens foyers; il appelle auprès de lui ſon fils & ſa fidèle compagne. Ses amis viennent le viſiter; ils s'émerveillent ſur les proueſſes amoureuſes du vieillard; ſur la gentilleſſe du petit page qu'il s'étoit donné, & ſur l'heureuſe fécondité de l'Intendante. Celle-ci, ſans ſe déconcerter, répond de manière à faire illuſion à ſes hôtes. Son nouvel état n'avoit rien changé à ſon ſervice; l'enfant croiſſoit & on lui donnoit dans la maiſon une éducation convenable à ſa naiſſance.

Le Gentilhomme meurt: les héritiers accourent, voulant diſpoſer de tout & s'en emparer. La veuve, modeſte & affligée, leur préſente ſes titres qu'ils refuſent de reconnoître. Elle court éplorée chez l'Avocat qui avoit cimenté ſon bonheur; il pourſuit l'affaire avec chaleur; lui donne les fonds néceſſaires pour ſubſiſter avec ſon enfant. Les héritiers ſont déboutés de leurs demandes au premier Tribunal; ils en appellent au Parlement qui les condamne à tous les frais du procès. L'Avocat fait lever l'exécutoire; mais la veuve refuſe généreuſement de s'en ſervir, voulant ramener par la douceur des procédés, ces parens acharnés à ſa perte. L'Avocat trouve un expédient conforme à la généroſité de la veuve. Il mande un Huiſſier de ſon voiſinage, homme honnête dans l'exercice de ſes fonctions. Il lui

remet entre les mains l'exécutoire & la quittance des frais. » Vous vous conduirez, lui dit-il, » ſuivant la réception qu'on vous » fera ; ſi on agit avec honnêteté, en ſigni- » fiant l'exécutoire, vous remettrez en mê- » mê-tems la quittance «. L'Huiſſier ſe rend chez les héritiers, qui, hors d'état de payer, demandent quelque délai. » Vous pouvez » nous rendre ce ſervice important, lui di- » rent-ils ; la veuve ſeroit-elle aſſez impi- » toyable pour ne pas ſe prêter à notre ſi- » tuation actuelle ? « — Voilà, reprit l'Huiſſier, en leur préſentant la quittance, » ce que penſe cette vertueuſe & reſpecta- » ble veuve «. Les héritiers pâliſſent & ſont confondus de tant de vertu & de généroſité. Ils partent le lendemain avec l'Huiſſier, reconnoiſſant la veuve & l'enfant comme dignes par de ſi nobles procédés, d'une alliance ſi juſtement méritée, & les accueillent de tous leurs hommages.

ANNÉE 1728.

LA Nation voyoit avec ſatisfaction la fécondité de la Reine s'annoncer par pluſieurs Princeſſes auxquelles elle donna le jour ; mais le deſir d'avoir un Prince, un héritier de la Couronne, lui fit adreſſer au ciel, ainſi que toute la nation, les vœux les plus ardens.

AU milieu des eſpérances de la France, de vives allarmes ſur la ſanté du Roi, vinrent troubler la félicité publique, Louis XV. fut attaqué de la petite vérole, mais ſans accident & ſans fièvre. On ne lui fit aucun remède; il fut rétabli en peu de jours, & ſe montra bien-tôt ſans qu'elle eût laiſſé ſur ſon viſage aucune impreſſion fâcheuſe.

LE froid ayant été exceſſif, depuis la nuit de Noël juſqu'au 20 de Janvier, les Princes, les Seigneurs, les Magiſtrats, le Prévôt des Marchands & les Echevins, firent allumer des feux publics dans les Places, les Carefours, les principales rues & dans les lieux où il y a des Corps-de-Gardes.

Louis XV. avoit donné cet exemple de charité bienfaiſante, en ordonnant de faire des feux à Verſailles dans différentes Places, ſans compter le bois & le charbon qu'il fit diſtribuer à de pauvres familles.

LE 25 Mars le Duc de Coiſlin, Evêque de Metz, remit entre les mains de l'Intendant

dant de la Province, les clefs des corps de Cazernes qu'il avoit fait conſtruire, tant pour le ſoulagement des pauvres Bourgeois, ſujets aux logemens de guerre, que pour éviter les deſordres que la trop grande familiarité des Soldats avec le ſexe, occaſionnoit par ces logemens. Les Bourgeois & les Corps de métiers, dans le remerciement qu'ils firent quelques jours après à ce Prélat, lui demandèrent la permiſſion de nommer cet édifice *Cazernes de Coislin*, pour marque de leur reconnoiſſance, & pour en conſerver la mémoire à la poſtérité.

Ce digne Prélat s'étoit porté à cette conſtruction avec tant de zèle & de vigilance, que la même année qui avoit vu ouvrir les fondations, en vit la perfection entière. On croit que ces bâtimens lui coutèrent plus de 150,000 liv.

La Bourgeoiſie de Metz s'étant aſſemblée avec la permiſſion du Lieutenant de Roi, vint au Palais Epiſcopal, remercier l'Evêque, de ce que non content d'avoir fait conſtruire à ſes dépens, en 1727, un Corps de Cazernes & des Pavillons, dans la place du Champ-à-Seille, pour le ſoulagement du peuple; il venoit de commencer encore ſur la même Place de nouveaux Corps de Cazernes, & des Pavillons ſuffiſans pour loger à l'aiſe trois bataillons avec leurs Officiers, & cela dans un tems où le

prix des matériaux de toute eſpèce, étoit exceſſif, à cauſe des nouvelles fortifications que le Roi faiſoit faire ſous les ordres du Comte de Belleiſle, pour rendre Metz une des plus fortes places de l'Europe. Les Bourgeois témoignèrent dans leur compliment à l'Evêque, qu'ils étoient d'autant plus ſenſibles à ce nouvel effet de ſa généroſité, qu'ils avoient moins de ſujet de s'y attendre ſi-tôt, parce que, depuis la conſtruction des premières Cazernes en 1727, il avoit augmenté d'un nouveau corps de logis, compoſé de ſeize chambres, d'un grand ouvroir, & de pluſieurs autres commodités, la maiſon de Refuge qu'il avoit fondée quelques années auparavant, pour renfermer les filles d'une vie ſcandaleuſe; & que voulant que tout ſon Diocèſe reſſentît les effets ſalutaires de ſon zèle & de ſa généroſité, il venoit de faire bâtir un Séminaire, pour élever dans l'eſprit eccléſiaſtique, ſous un Directeur & un Sous-maître, vingt jeunes pauvres Etudians, moitié François, moitié Allemands, ſujets du Roi.

On peut ajouter à la louange de cet illuſtre Prélat, la charité qu'il exerça à la naiſſance du Dauphin, envers les priſonniers détenus pour dettes, dont pluſieurs arrêtés pour contrebande & qui ne pouvant payer l'amende, devoient être condamnés aux Galères.

Le 14 de Mai 1730, les trois Ordres de la Ville vinrent en corps faire le même remerciement à l'Evêque, dont les aumônes abondantes ne diminuèrent point, après de si grandes dépenses.

On vit se former cette année, la fondation d'un Hopital à Bourbonne-les-Bains, par le zèle & la bienfaisance de M. Charles, Curé-Official du lieu.

Il n'y a peut-être point d'endroit en France dont les eaux minérales soient plus fréquentées, que celles de Bourbonne-les-Bains, en Champagne, diocèse de Langres. On y voit en tout tems, mais principalement au Printems & en Automne, un concours prodigieux de malades; & la réputation de ces eaux est fondée sur l'expérience. Plus de 500 maisons de ce Bourg ayant été consumées par le feu, le premier Mai 1717, on l'a rétabli en peu de tems; de sorte qu'à présent, outre un grand nombre de maisons, propres à recevoir les personnes les plus riches & les plus distinguées, on y trouve 6 à 700 Chambres garnies, de différent prix pour ceux qui sont obligés de ne faire qu'une modique dépense.

M. Nicolas Jay, Médecin Chymiste, demeurant à Bourbonne, fit imprimer à

Troyes un petit Traité des propriétés & des vertus des Eaux minérales de ce lieu; il y indique, de bonne-foi, quelles ſont les maladies auxquelles ces eaux ſont contraires, ou du moins inutiles; & de plus il apprend que M. Charles, Curé du lieu, y a jetté les fondemens d'un Hopital, en laiſſant une grande maiſon, où il a fait porter tous ſes meubles, avec beaucoup d'autres qu'il a achetés, & en faiſant d'autres dépenſes néceſſaires pour cette fondation, leſquelles, à ce qu'on aſſuroit dans le Bourg même, montoient à la ſomme de dix mille livres. Ce digne & vertueux Paſteur, eſt frère de M. Charles, ci-devant Directeur des eaux de Bourbonne, Profeſſeur Royal en Médecine, dans l'Univerſité de Beſançon.

Il eſt certain qu'un Hopital étoit très-néceſſaire en ce lieu, puiſqu'il s'y attroupe ordinairement dans les ſaiſons juſqu'à 500 pauvres, auxquels la charité des habitans & des perſonnes qui s'y rendent, ne peut ſuffire.

On ne promettoit encore cette année que le couvert, un lit, les médicamens néceſſaires, les bains & les eaux *gratis*, ainſi que les ſoins des Médecins, Chirurgiens, Baigneurs & autres gens de ſervice. Afin de mériter le ſecours gratuit, il faut que les malades ſoient munis de Certificat de pau-

vreté & de maladie, tant de leurs Curés, que des Médecins ou Chirurgiens des lieux de leur domicile; mais il faut que pour la nourriture, ils se conforment à ce qui se pratique en plusieurs Hopitaux bien fondés, c'est-à-dire, qu'ils donnent à titre d'aumône, ou autrement, une somme modique.

Les pauvres Prêtres & les Religieux mandians trouvent dans cet Hopital des chambres particulières & tous les secours qu'on peut leur procurer, en observant, lorsqu'ils seront en état de célébrer, de le faire à la décharge de cette Maison, c'est-à-dire, d'acquitter les messes qu'on pourra y fonder ou demander journellement. S'il plaît à la Cour pourvoir à la subsistance de cet Hopital, les soldats y seront reçus en se munissant de leur paye ordinaire, & en apportant des certificats signés de leurs Officiers & Chirurgiens-Majors, & visés par les Subdélégués des villes d'où ils sortiront.

Dans le nombre des Règlemens du nouvel Hopital qui paroissent très-sages, M. Charles invite les personnes bienfaisantes à y fonder des lits; pour la somme de six cens livres, qui feroit une rente annuelle de trente livres; le fondateur du lit pourroit y envoyer tous les ans un malade qui y seroit nourri pendant un mois.

On ne pourroit trop s'étendre ſur un objet auſſi intéreſſant pour le bien de l'humanité, afin d'engager les perſonnes zélées à contribuer de tout leur pouvoir au progrès d'un établiſſement ſi utile & ſi précieux.

MARIE-Magdelaine Courtin de Villiers, femme de Henri Boucher, Brigadier des armées du Roi, & premier Capitaine des Grenadiers du Régiment des Gardes Françoiſes, avoit laiſſé par ſon teſtament à M. d'Orſay ſon beau-frère, une ſomme de deux mille écus, dont celui-ci fit préſent à deux couſins de la Teſtatrice pour l'éducation de leurs enfans. Cet acte de généroſité mérite qu'on en conſerve le ſouvenir.

CAMILLE d'Hoſtein, Comte de Tallard, Maréchal de France, ſe diſtingua dans la profeſſion des armes. Ayant battu les troupes de l'Empire & obtenu tous les trophées qui ſuivent la victoire la plus décidée, il écrivit à Louis XIV : » Nous » avons pris plus de drapeaux & d'étendarts » que V. M. n'a perdu de ſoldats «.

Dans une autre action contre les Anglois, le Maréchal courant pour rallier

quelques Escadrons ; la foiblesse de sa vue lui fit prendre un corps ennemi pour un corps de nos troupes ; il fut fait prisonnier & mené au Général Anglois qui n'oublia rien pour le consoler. Le Maréchal fatigué de tous les lieux communs qu'on lui débitoit sur l'inconstance de la fortune, dit à Malboroug avec impatience : » Tout cela » n'empêche pas que votre Grandeur n'ait » battu les plus braves troupes du mon- » de. — J'espère, répliqua Mylord, que » votre Grandeur exceptera celles qui les » ont battues «.

M. de Tallard avoit dans le courage toute l'ardeur & la vivacité Françoise ; un esprit actif, perçant, fécond en expédiens & en ressources. Il parvint à la gloire par toutes les voies d'un homme d'esprit & de cœur.

Louis Sauveur de Villeneuve, Lieutenant-Général de la Sénéchaussée de Marseille, fut nommé pour succéder au Vicomte d'Andrezel, à l'Ambassade de la Porte Ottomane. On peut assurer sans exagération que cette Ambassade fut remplie d'évènemens considérables, & soutenue avec autant d'éclat que de dignité.

Nous n'en rappellerons ici qu'un trait remarquable qui concerne la médiation du

Roi de France, ſouhaitée, demandée & obtenue par trois grandes Puiſſances ; ſavoir, l'Empereur & le Czar de Moſcovie d'une part ; le Sultan Mamouth, Empereur des Turcs, de l'autre ; médiation remplie par notre Ambaſſadeur, ſeul Médiateur, avec toute la ſageſſe & toute la magnificence poſſibles, au gré & à l'entière ſatisfaction de toutes les Parties intéreſſées dont il avoit pleins pouvoirs ; enfin avec un entier ſuccès, puiſqu'elle fut ſuivie d'un traité qui donna la paix à de vaſtes *pays* & à des Nations entières. Cet évènement glorieux pour le Roi & pour ſon digne Miniſtre, mérita d'être immortaliſé par un monument tel que la belle médaille du Roi qui fut frappée peu de tems après. Heureuſe époque qui termina une ſi belle Ambaſſade, & qui ſera toujours diſtinguée dans notre hiſtoire !

Elle le ſera auſſi dans les faſtes de la ville de Marſeille, dont le cõmerce du Levant a toujours été protégé, & qui deviendra encore plus floriſſant par le renouvellement des anciennes capitulations contenues dans un nouveau traité du 28 Mai 1740, qui a été négocié & obtenu ſous le même Miniſtère, & augmenté de pluſieurs articles avantageux.

Le Marquis de Villeneuve revenu en France, fut reçu du Roi & de toute la

Cour avec une distinction particulière. S. M. l'avoit nommé Conseiller d'Etat un peu après la conclusion du traité dont on vient de parler, charge qui continua de le dévouer au service du Roi & au bien de l'Etat.

MARIE Louise de la Grange d'Arquien, Marquise de Béthune, Dame d'Atour de la Reine Marie-Thérèse, étoit veuve depuis le 4 Octobre 1692. Pleine de vénération & d'amour pour son époux mort durant son ambassade extraordinaire de Suède, elle avoit ordonné que son corps déposé dans l'église des Religieux de la Charité de la ville de Selles en Berry, seroit incessamment transporté pour être mis dans le même caveau. Elle laissa plusieurs pieuses dispositions de cet esprit de religion dont elle fut animée pendant sa vie, & de sa charitable bienfaisance envers les pauvres.

L'AMITIÉ est un sentiment délicat dont on doit écarter tout ce qui peut le blesser, & saisir les moindres occasions de lui être utile. Tels sont les principaux caractères de l'amitié. Voici à ce sujet une

belle action du Chevalier de *** envers un Gentilhomme qui lui étoit fort attaché, & qu'il aimoit beaucoup. Ce Gentilhomme ſe trouve un jour au lever de ce Seigneur; celui-ci jugeant à ſon air abbattu qu'il avoit du chagrin, lui fit quelques queſtions pour en ſavoir la cauſe. Le Gentilhomme, par diſcrétion, ne voulut pas s'expliquer & ſe contraignit pour rappeller ſa gaieté ordinaire. Comme il prenoit congé, ce Seigneur lui donna une lettre qu'il écrivit ſur-le-champ & qu'il lui recommanda fort de rendre inceſſamment; ce que le Gentilhomme fit avec toute la diligence poſſible. Auſſi-tôt que l'homme à qui la lettre étoit adreſſée en eut pris lecture, il lui compta une ſomme de 1200 liv. Le Gentilhomme revient promptement chez le Seigneur & lui préſente les 1200 l. qu'il eſt chargé de lui remettre. Ce généreux Seigneur lui répond qu'il n'a point d'argent à recevoir, que s'il en a reçu, il le félicite ſur ſa bonne fortune; qu'il le prie de ne lui faire aucune inſtance à ce ſujet, n'ayant point autre choſe à lui dire; & comme il alloit monter en voiture: » Voulez-vous, lui dit-il, que je vous » mène quelque part «. Ainſi ſe termina bruſquement cette converſation délicate & embarraſſante.

LES hommes ne ſont que ce que l'éducation les fait. Formez vos enfans par le bon exemple, vous en ferez des Citoyens honnêtes & vertueux. L'exemple eſt toujours la meilleure & la plus ſûre de toutes les inſtructions. L'unique reſſort de l'autorité d'un père eſt dans le cœur de ſes enfans. Etre vertueux & ſe faire aimer d'eux, mériter & obtenir leur confiance, c'eſt le grand art de l'éducation.

Un père reſpectable donnoit par mois à ſon fils une ſomme aſſez conſidérable pour ſes menus plaiſirs. S'étant apperçu que le jeune homme accumuloit depuis longtems ſomme ſur ſomme, ſe propoſa de remédier de bonne heure à un vice naiſſant dont les ſuites pouvoient être funeſtes, préjudiciables à lui-même & à la ſociété; vice d'autant plus odieux qu'il dégrade l'humanité. La tendreſſe de ce père juſtement allarmée, lui ſuggére un moyen des plus honnêtes & des plus généreux. Il prévient ſon Paſteur, lui confie ſon projet & l'invite à dîner pour le lendemain. Le Paſteur ſe rend à l'invitation; le père, dans la converſation, s'entretient de la misère des pauvres de la Paroiſſe. Le Paſteur lui repréſente que les reſſources lui manquent

pour pouvoir ſatisfaire aux beſoins de l'indigence ; qu'il frappe envain à toutes les portes, & que plus la misère ſemble s'accroître & multiplier les malheureux, plus il s'apperçoit que la charité ſe reſſerre & ſe réfroidit. Sur ce tableau touchant & pathétique de la misère publique, tracé par ce Paſteur zèlé ; le père adreſſe la parole à ſon fils, & lui demande ſi ſes entrailles ne ſont pas vivement émues par cette peinture de l'humanité ſouffrante ; il ajoute qu'il lui connoît une ame trop ſenſible pour ne pas contribuer de tout ſon pouvoir au ſoulagement de tant d'infortunés qui manquent de tout, & qui n'avoient d'autre ſentiment que la douleur qui les accabloit, & des yeux que pour exciter par leurs larmes la généreuſe compaſſion des riches & des Puiſſans : » Je ſçais, mon » fils, que vous avez en réſerve une ſom» me aſſez conſidérable ; je me flatte que » vous l'avez deſtinée à de bonnes œuvres. » Béniſſez la Providence de vous préſenter » une occaſion auſſi favorable de ſignaler » votre bon cœur ; livrez généreuſement à » notre Paſteur ces tréſors vils en eux-mê» mes, & qui n'ont de prix que dans le » bon uſage qu'on en fait ; il les répandra » en votre nom dans le ſein des pauvres «.

Le jeune homme pénétré, attendri juſqu'aux larmes de l'exhortation d'un père ſi

respectable & si digne d'être aimé, se dépouilla sur-le-champ de cet argent qu'il remit entre les mains du Pasteur. Celui-ci l'embrasse & l'assure que cette somme distribuée à son intention, va lui attacher autant de cœurs qui le béniront comme leur bienfaiteur. Le vertueux père termina cette scène touchante en comblant son fils de louanges & de caresses, augmenta considérablement l'argent de ses menus plaisirs; lui faisant sentir qu'il se flattoit qu'il en feroit un aussi noble usage dans la suite. Une leçon si intéressante a produit depuis l'heureux effet que ce bon père désiroit.

ANNÉE 1729.

LE Roi, toute la France, & on peut dire toute l'Europe, attendoient avec la plus vive impatience les couches de la Reine, qui déja mère de trois Princesses, mit le comble à tous les vœux par l'heureuse naissance de Louis Dauphin de France. Toutes les Puissances étrangères partagèrent la vive satisfaction des François. Les Etats-Généraux se signalèrent en faisant présent d'une médaille d'or de 100 ducats au Courrier que M. de Vanhoë leur Ambassadeur, avoit envoyé à la Haye.

Le Roi qui n'avoit point quitté la Reine

pendant ſes douleurs, & qui lui avoit donné des marques continuelles de ſa tendreſſe, parut dans le moment de la naiſſance du Dauphin, touché de la plus vive joie; & toutes les perſonnes qui étoient dans la chambre ou dans l'appartement de la Reine, en apprenant cette grande nouvelle, firent paroître leur amour pour le Roi & la ſincérité de leurs vœux pour la ſatisfaction de leurs Majeſtés.

Dans le moment qu'on porta le Dauphin dans l'appartement qui lui avoit été préparé, le Roi dit au Duc de Villeroi, Capitaine des Gardes en quartier: » Duc » de Villeroi, conduiſez le Dauphin; c'eſt » le ſeul cas où mon Capitaine des Gardes » peut me quitter «.

M. d'Orceval, premier Page du Duc de Geſvres, Gouverneur de Paris, qui apporta de la part de ſon Maître, le premier la nouvelle de la naiſſance du Dauphin à l'Hôtel de Ville, & dont l'arrivée excita ſubitement les acclamations publiques, fut gratifié d'une penſion de 1500 liv. par la Ville; & le Duc de Geſvres, de ce jour-là, le fit Exempt de ſes Gardes. Une choſe ſingulière & vraie, c'eſt que ce Gentilhomme, qui étoit venu de Verſailles en trente-trois minutes; paroiſſant fatigué en deſcendant de cheval, fut porté par le peuple

juſques dans la ſalle de l'Hôtel de Ville, en criant de toute ſa force : *Vive le Roi, nous avons un Dauphin.*

Le Roi voulant ajouter aux actions de graces qu'il avoit rendues à Dieu, des marques de ſa généreuſe compaſſion pour les malheureux, accorda pluſieurs bienfaits & donna ordre au Cardinal de Rohan, grand Aumônier de France, de faire diſtribuer de grandes aumônes, & de délivrer des priſonniers. S. M. donna également une aminiſtie générale à tous les déſerteurs.

Le Cardinal, chef de la Commiſſion, ſe rendit le 26 Octobre à la Conciergerie, où il donna la liberté à environ 70 priſonniers pour dettes. Cette Commiſſion étoit en même-tems chargée d'examiner les placets des criminels qui étoient dans le cas de ceux à qui S. M. vouloit faire grace.

Il ſeroit trop long d'entrer dans le détail des fêtes qui ſe donnèrent dans toutes les Provinces du royaume; nous nous bornerons à quelques traits les plus intéreſſans afin qu'on puiſſe juger des ſentimens tendres & reſpectueux des François pour leur Prince.

La ville de Lyon, entr'autres, ſe diſtingua par ſon zèle & ſa bienfaiſance. Il y eut des aumônes conſidérables répandues avec choix tant en argent qu'en pain & en

viande que de pieux Citoyens renouvellèrent pluſieurs fois. On délivra pluſieurs priſonniers, & les Officiers municipaux de la ville dotèrent 26 pauvres filles.

Le Bailliage, la Vicomté, l'Amirauté, le Bureau des Finances, la Chambre du Commerce, & tous les Corps, tant de juſtice que de métiers de la ville de Rouen, ſe diſtinguèrent par leurs aumônes abondantes & par la délivrance d'un grand nombre de Priſonniers.

Ce qui parut de plus ſingulier dans les réjouiſſances de toutes les Provinces du royaume, ce fut une troupe de femmes qui prirent les armes à Givet avec la permiſſion du Commandant. Cette troupe fut commandée par une femme de 98 ans, ſuivie de ſa fille âgée de 66. La mère tira un coup de fuſil avec beaucoup de fermeté, & but deux verres de vin à la ſanté du Dauphin; c'eſt le troiſième qu'elle avoit vu naître.

Dans la plupart des villes du Hainault, il y eut de ſemblables compagnies de femmes & de filles qui marchèrent en ſi bon ordre & firent le maniement des armes avec tant de juſteſſe, que les ſoldats des garniſons en étoient ſurpris.

Rien ne peut égaler la joie que cauſa à Toulon la nouvelle de la naiſſance du Dauphin. Si cette fête auſſi galante que magnifique,

magnifique, fit honneur à M. Mithon, Intendant, il n'en eut pas moins de l'action généreuse & pleine de charité qu'il fit le jour que cette heureuse nouvelle arriva.

On étoit assemblé en Conseil de guerre pour juger deux Matelots déserteurs. Le jugement dressé & la plume à la main pour le signer; on entendit tout-à-coup le bruit du canon, des cloches, & les cris réitérés de *vive le Roi & Monseigneur le Dauphin*; ce qui saisit tellement de joie toute l'assemblée, qu'on fut quelque tems sans parler, & à la vérité l'on ne s'entendoit plus. L'Intendant se leva, demanda la suspension du Conseil, & se chargea d'intercéder pour les criminels: » ne pouvant, dit-il, » se résoudre, dans un tems de joie & d'al» légresse, & à la nouvelle d'un évènement » qui annonçoit le bonheur de la France, » donner sa voix pour faire des malheu» reux «. Il en écrivit en Cour; & sa lettre eut tout le succès qu'il pouvoit désirer; le Roi ayant accordé la grace de ces deux déserteurs sur la demande de l'Intendant, dont le zèle pour le service de S. M., sa justice & sa charité firent l'admiration générale.

A Varsovie, le dimanche 30 d'Octobre, le Marquis de Monti, Brigadier des armées du Roi, Ambassadeur extraordinaire de France, près du Roi & de la

République de Pologne, fit également éclater ſon zèle & ſa généroſité.

Six pauvres Orphelines choiſies d'une honnête famille, qu'il fit habiller d'habits blancs & conduire par deux femmes âgées à la grille du chœur du chapitre de la Collégiale, avec chacune un cierge à la main; ſix Priſonniers pour dettes délivrés par l'Ambaſſadeur, habillés à la Polonoiſe d'un drap bleu, étoient au bas de l'égliſe, ayant également un cierge. La Grand'Meſſe célébrée par le Nonce étant finie, les ſix Orphelines allèrent à l'Autel recevoir du Prélat chacune une bourſe de 30 ducats d'or pour leur dot; après quoi le Nonce entonna le *Te Deum*. Le Marquis de Monti fit donner la rétribution pour toutes les Meſſes qu'on put célébrer ce jour-là dans Varſovie dans l'intention de prier le Seigneur pour la conſervation du Roi, de la Reine, du Dauphin & de la famille Royale, & y joignit une ſomme d'argent pour de pauvres familles. Il fit encore diſtribuer abondamment à toutes les Communautés, de la viande, de la bière & des aumônes.

Entre toutes les fêtes qui ſe donnèrent à Malthe, on diſtingua celle du Bailly de Froulay, Général des armées Navales de la Religion, qui fit mettre en liberté un grand nombre de Forçats.

A Marſeille, l'Evêque, pendant les

fêtes, donna à dîner à cent pauvres dans la Cour de l'Evêché, fit distribuer des aumônes à tous ceux qui se présentèrent à la porte pendant les trois jours de réjouissance; il n'oublia pas les pauvres honteux auxquels ce Prélat fit des libéralités par le canal des Curés. Ce digne Pasteur qui dans des jours de deuil & de désolation, n'abandonna jamais les pauvres, les traita avec beaucoup de bonté & de profusion dans ces jours de joie & d'allégresse.

Le 19 Mars 1730, le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur du Roi à Constantinople, ne crut pas pouvoir commencer plus dignement une fête qui avoit pour objet principal, un acte de reconnoissance envers Dieu, qu'en exerçant sa charité envers 2000 Esclaves chrétiens de toutes nations qui gémissoient dans les fers, au Bagne ou sur les Galères du Grand-Seigneur. Son Excellence leur fit distribuer par son Aumônier, de la viande, du riz & du pain, à quoi ces pauvres infortunés furent si sensibles, qu'oubliant la dureté de l'esclavage, ils adressèrent leurs vœux au ciel pour la prospérité du Roi, de la Famille Royale & de toute la France.

Les Enfans de Chœur de la Sainte-Chapelle de Dijon, à qui on avoit accordé un jour de congé, afin qu'ils se ressentissent de la joie publique, demandèrent à le pas-

ſer dans un Hermitage, ſitué à une portée de mouſquet de la Ville, & dont la Chapelle, dediée ſous le nom de St. Martin, avoit ſervi autrefois d'Egliſe au village de Fontaine, lieu de la naiſſance de St. Bernard. On ne pénétra point leur deſſein, & on ne les ſoupçonna pas de ſonger à autre choſe qu'à une ſimple promenade ; ils avoient néanmoins des penſées plus ſérieuſes. Avec le ſecours de l'Hermite, ils trouvèrent le ſecret d'approprier la Chapelle, d'en illuminer les dehors & les dedans, même de couronner les murs du Jardin, de lampes à pluſieurs lumignons, qui répandirent un éclat d'autant plus étonnant qu'on n'en connoiſſoit point la cauſe. Cette clarté ſubite, jointe aux Cantiques & aux Motets de leur compoſition qu'ils chantèrent avec une dévotion touchante & avec beaucoup d'art, charmèrent tout le monde. On prit part à des prières ſi affectueuſes, adreſſées à Dieu par l'innocence & le bon cœur de ces enfans. Les Muſiciens & Symphoniſtes qui avoient été invités ſecrètement, ſe firent un mérite de les ſeconder.

Il y eut enſuite un petit régal où l'enjouement ne nuiſit point à la modeſtie, ni la modeſtie à l'enjouement. On chanta en partie, diverſes chanſons ſur la naiſſance du Dauphin, & le bruit du canon ſe mêla au ſon des inſtrumens.

UN grand nombre de Penſionnaires du Collége de Louis le Grand, étant allé à Verſailles le jour du Landy, Madame la Ducheſſe de Ventadour eut non-ſeulement la bonté de les préſenter à Monſeigneur le Dauphin; mais elle voulut bien écrire elle-même une Lettre, où elle marqua que M. le Dauphin, à qui ils étoient venus faire leur cour, vouloit pour première grace, leur donner un congé; c'eſt ce qui donna occaſion au remercîment ſuivant:

Vous qui nous élevez des Rois,
Moins en Gouvernante qu'en Mère,
Et qui formant le fils après l'auguſte Père,
Faites ſi bien parler un Dauphin de dix mois,
Illuſtre Ventadour, malgré ſon âge tendre,
S'il parle par vos ſoins, il peut bien vous entendre.
Daignez donc un moment lui faire notre cour;
Pour un ſi doux congé, que pouvons-nous lui rendre.
Dites-lui que le Ciel ſe chargeant du retour,
Lui promet, comme à vous, un ſiècle pour un jour.

REQUÊTE en Vers, adreſſée à la Reine par le ſieur Cloretier, Gentilhomme de Caux, qui avoit parié que la Reine accoucheroit d'un Prince.

Un pauvre Gentilhomme, accablé de misère,
Grande Reine, à vos pieds ſe proſterne aujourd'hui ;
Au nom de tout l'Etat exaucez ſa prière,
C'eſt autant pour vous que pour lui.

Son intérêt eſt juſte, il eſt exempt d'uſure ;
Car s'il perd ſon pari, tout le monde y perdra ;
Mais s'il a le bonheur d'emporter la gageure,
Le perdant même y gagnera.

Que ſon bonheur rendroit les François réjouis ;
Car il ne s'agit pas de deux ou trois oboles,
Votre pauvre ſujet pour gagner cent piſtoles,
Ne vous demande qu'un Louis.

LE 6 de Janvier le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, fils du Duc du Maine, courant le Cerf avec leurs équipages le long de la rivière de Marne, ſur le grand che-

min où ils avoient déja passé plusieurs fois, un homme de leur équipage passa le premier sans nul accident; mais lorsque son cheval eut ébranlé la terre, ou que les inondations en eurent creusé les bords, ces deux Princes passant par le même endroit où leur Piqueur avoit passé, leurs chevaux glissèrent de façon, que malgré les sages précautions de ces Princes, ils tombèrent dans la rivière, avec leurs chevaux, & furent à fond par trois ou quatre fois différentes, nageant, tant sur le ventre que sur le dos, l'espace d'un quart-d'heure, étant assez proches l'un de l'autre sans oser s'accrocher; ce qui donna lieu au Meûnier de Chelles, de venir à leur secours. Il y arriva si à propos avec deux de ses garçons, qu'il retira ces deux Princes, & leur donna tous les secours possibles. Le Prince de Dombes n'ayant nulle connoissance, on le crut mort, & le Comte d'Eu n'étoit guères mieux.

Le Duc du Maine fit une pension au Meûnier, de 400 liv. sa vie durant, & lui fit donner 1000 liv. d'argent comptant, en reconnoissance d'un service si signalé.

Le Magistrat de la ville de Strasbourg, attentif au bien public, ayant été informé que les Sages-Femmes de cette Ville n'é-

toient pas suffisamment instruites dans les principes fondamentaux de leur art ; y institua une Ecole publique & gratuite pour les Sages-Femmes, à laquelle le sieur Fried, Docteur en Médecine, & Accoucheur-Juré de ladite Ville, fut prépose le premier pour y enseigner publiquement & *gratis*, à toutes les Sages-Femmes & à leurs Apprentisses, deux fois par semaine, l'art d'aider les femmes dans les travaux de l'accouchement.

LOUISE-Philippe de Coetlogon, veuve de Louis d'Oger, Chevalier, Marquis de Cayoye, mourut le 3 Mars de cette année. Cette illustre & vertueuse Dame, désignée sous le nom de véritable mère des pauvres, avoit employé, depuis son veuvage, la plus grande partie de ses revenus à soulager les pauvres, & particulièrement à procurer une éducation chrétienne à de jeunes filles.

LÉONARD Chauvin, ancien Député du Commerce, ancien Echevin de Paris, & Juge-Consul, Administrateur de l'Hopital de la Trinité, étoit connu par son exacte probité & par une vie véritablement chrétienne, dont il avoit passé plus de 50 années

avec Dame Presty son épouse. Leur mariage avoit été renouvellé depuis environ trois mois; & à cette occasion il fut fait des libéralités considérables à plusieurs Hopitaux & Communautés de Paris, & de la Campagne.

Il fit, en mourant, des dispositions dignes de la charité qu'il avoit pratiquée toute sa vie envers les pauvres, & singulièrement à l'égard de l'Hopital de la Trinité, pour l'entretien, l'éducation & l'établissement de plusieurs pauvres filles de diverses Paroisses de cette Ville.

LE 4 de Mai le Cardinal de Noailles, mourut au milieu des larmes de son Chapitre, donnant de nouveaux exemples de sa foi, de sa piété, de sa patience & de sa tendresse envers son Eglise & tout son troupeau. Ayant été nommé par Louis XIV. en 1695, à l'Archevêché de Paris, il eut de la peine à accepter cette nouvelle dignité, que la modestie lui fit mériter deux fois, suivant l'expression du P. Commire. Ayant accepté, Sa Majesté dit aux Courtisans: *Si j'avois connu un homme plus digne de cette place, l'Evêque de Châlons ne l'auroit pas eue.*

La solide piété & les autres vertus chré-

tiennes qui réglèrent toutes les actions de ce pieux Cardinal; ſa charité envers les pauvres, & ſon application continuelle à remplir dignement les devoirs de l'Epiſcopat, avoient rendu ce Prélat auſſi reſpectable à tout le monde, qu'il étoit cher à ſon Diocèſe, enſorte qu'il fut univerſellement regretté.

On ſçait que le Cardinal, outre les vertus Epiſcopales, eut toujours un penchant naturel à la bienfaiſance; il ſoulageoit les malheureux, les prévenoit même, en ſe tranſportant dans ces lieux qui ſervent d'aſyle à l'indigence & aux misères humaines. Voici un de ces traits qui caractériſent ſingulièrement la généreuſe bonté & la ſenſibilité de ce reſpectable Prélat.

Ce Cardinal bienfaiſant, alloit ſouvent viſiter les pauvres, les priſonniers & les malades de Bicêtre. Dans une de ſes viſites, il demanda à voir le quartier des perſonnes détenues pour cauſe de folie. Un homme d'environ 40 ans, ſe préſente à ſon Eminence, & le ſupplie de lui procurer ſon élargiſſement. » Je mérite, Monſeigneur, » lui dit-il, que vous vous intéreſſiez en ma » faveur. Je jouiſſois d'une fortune honnê» te & mes parens, pour avoir mon bien, » m'ont accuſé de folie, & ont eu aſſez de » crédit pour me faire enfermer dans cette » maiſon. Je conjure votre Eminence de

» me questionner sur toutes sortes de su-
» jets ; elle reconnoîtra par elle-même l'in-
» justice de ma détention «. En effet, le Cardinal, après une demi-heure d'entretien, le trouva de très-bon sens, & ne douta pas que le prisonnier ne fût la victime de l'avidité de ses parens. » Je plains votre
» sort, lui dit-il, & je vous promets de
» travailler efficacement à vous procurer in-
» cessamment votre liberté. Je reviendrai
» la semaine prochaine, & j'espère apporter
» avec moi, l'ordre de votre délivrance. —
» J'ai encore une grace à vous demander,
» Monseigneur, lui dit le prisonnier ; ne
» venez pas un Samedi, je ne pourrois pas
» avoir l'honneur de voir Votre Eminence,
» parce que je reçois ce jour-là visite des
» ames du Purgatoire. — Vous faites bien
» de m'avertir, reprit le Prélat, je sçais au
» juste à quoi m'en tenir «.

M. Mouton, Curé de Brignoles, Diocèse d'Aix en Provence, fut un Pasteur recommandable par son sçavoir, son éminente piété, & sur-tout par sa généreuse libéralité envers les pauvres, qui le portoit au point de se réduire lui-même à une extrême pauvreté.

NICOLAS Gervaise, né à Paris, ayant eu occasion de connoître dans sa première jeunesse MM. Brisacier & Tiberge, Prêtres de la Congrégation des Missions étrangères, s'embarqua, à leur instigation, pour le royaume de Siam, avec quelques Ecclésiastiques qui alloient en Mission. Le jeune Abbé ne fut pas spectateur oisif de tout ce qu'il eut occasion de voir dans son voyage.

Il se rendit quelque tems après à Rome, où le Pape l'ayant ordonné Evêque d'Horren, il s'embarqua pour exercer son zèle dans le lieu de sa Mission. Il y fut massacré avec ses Ecclésiastiques, le 20 Novembre de cette année, pour avoir voulu employer sa médiation, & appaiser une révolte qui s'étoit élevée parmi les Caraïbes.

ANNÉE 1730.

LOUIS XV, connoissant l'importance des services des Officiers de ses troupes, & voulant que les récompenses fussent payées exactement, accorda cette année par un Edit, à l'Ordre Militaire de Saint-Louis, 70,000 liv. de rentes sur le Trésor Royal, en augmentation de dot & de fondation, pour suppléer au paiement des pensions des Chevaliers de cet Ordre.

PARMI les établiſſemens utiles qui ſe formèrent, on diſtingue celui que la ville de Valogne fit de deux Sœurs de Charité, pour ſaigner & ſoigner les pauvres malades, & en outre de deux Sœurs de la Providence, pour apprendre à lire & à écrire aux jeunes filles.

JEAN-BAPTISTE-Henri du Trouſſet de Valincourt, né à Saint-Quentin en Picardie, fut attaché au Comte de Toulouſe, Amiral de France, en qualité de Secrétaire-Général de ſes Commandemens, & de Secrétaire de la Marine.

Lorſqu'en 1704, l'Amiral gagna la bataille de Malaga, contre les flottes Angloiſe & Hollandoiſe, jointes enſemble; M. de Valincourt qui n'étoit point Officier de Marine, & qui ne prétendoit nullement aux récompenſes Militaires, fut toujours à ſes côtés, juſqu'à ce qu'il eût reçu une bleſſure à la jambe, de l'éclat d'un coup de canon qui tua un Page. Cet attachement ſi fidèle avoit pour objet un Maître qui ſçavoit ſe faire aimer. Auſſi M. de Valincourt fut honoré de la même confiance & des mêmes bontés ſans interruption, ſans trou-

JEAN-Bernard Ourſel, Docteur de Sorbonne & Grand-Pénitencier de l'Egliſe de Paris, né en cette Ville, fut conſacré toute ſa vie à l'inſtruction & au ſalut du prochain. Livré à des occupations difficiles & laborieuſes, il fit toujours paroître une grande pureté de mœurs, un zèle ardent & une charité digne des premiers ſiècles de l'Egliſe. Il avoit une Bibliothèque des plus curieuſes, des plus complettes & d'un prix conſidérable qu'il laiſſa, par ſon Teſtament, au Séminaire de St.-Louis.

AMBROISE Pacori, Diacre du Diocèſe du Mans, né à Ceaucé, dans le bas Maine, ſe diſtingua par ſa modeſtie & ſes talens, parmi 4 ou 500 Ecoliers, qui étudioient avec lui dans le Collége nouvellement établi à Ceaucé même.

Dès l'âge de 23 ans, M. de Lavergne de Treſſan ſon Evêque, le choiſit pour gouverner, en qualité de principal, le nouveau Collége de Ceaucé, & pour y enſeigner en même-tems les Humanités & la Réthorique. Il n'avoit pas moins d'attention d'inſpirer l'amour de la Religion à ſes Ecoliers, que

que le goût des bonnes études. Il leur faiſoit ſouvent des inſtructions de piété, & trouvoit encore du tems pour donner des leçons particulières à pluſieurs jeunes gens qu'il retiroit chez lui.

En 1684 il fut empoiſonné par un Ecolier de ſon Collége, qui mit du verd-de-gris dans ſa ſoupe. Heureuſement qu'on s'en apperçut aſſez-tôt pour lui ſauver la vie; mais ſa ſanté en ſouffrit toujours depuis, quoiqu'il n'eût guères que 35 ans. Sa modération le retint pour éviter l'éclat; toutefois le fait ne put être ignoré. Ses amis ne crurent pas devoir diſſimuler cet attentat, quoiqu'il affectât de ſouffrir en ſilence, ſans vouloir s'en plaindre.

Il ſe retira depuis en Anjou, où il employa quelques mois à ſe rétablir de l'épuiſement cauſé par ſes travaux, par ſa vie pauvre & auſtère, & par l'oppreſſion qu'il avoit ſoufferte, ſans compter l'accident funeſte du poiſon.

Ce fut dans ces circonſtances que M. de Coiſlin, Evêque d'Orléans, le demanda pour élever dans un Séminaire, des ſujets propres à inſtruire & à édifier les pauvres gens de la Campagne. Il le fit Supérieur de ce petit Séminaire, établi à Meun, à 4 lieues au-deſſous d'Orléans.

Il avoit un talent ſi extraordinaire pour proportionner ſes inſtructions à la portée

des moins intelligens, qu'on vit pendant 10 ou 12 ans, la Salle où il faiſoit les inſtructions de ſa Communauté, remplie de gens de la Campagne, que ni le froid, ni les neiges, n'empêchoient point de s'y rendre tous les Dimanches & Fêtes, avant le jour. Il exerça cet emploi pendant plus de 18 ans, avec une abondante bénédiction du Ciel, juſqu'à la mort de M. de Coiſlin. Pendant ce long intervale il établit ou contribua à établir un grand nombre d'Ecoles pour l'inſtruction des pauvres.

JEAN-Pierre Moret de Bourchenu, premier Préſident de la Chambre des Comptes de Dauphiné, mourut à Grenoble, univerſellement regretté. Les qualités du cœur & de l'eſprit; ſon amour pour les Lettres; l'application continuelle qu'il avoit donnée pendant toute ſa vie à l'étude, même depuis qu'il avoit eu le malheur de perdre la vue, & les différens ouvrages qu'il avoit compoſés, lui avoient acquis une très-grande réputation.

Il donna par ſon teſtament de grandes marques de piété & de libéralité, ſoit envers les Hopitaux de Grenoble, ſoit envers ceux qui lui étoient attachés.

M. Dupio, Prévôt de l'Eglise Collégiale de Cuers, dans le Diocèse de Toulon, étoit natif de Pignan, Diocèse de Fréjus.

Il avoit disposé par son testament de tout son patrimoine, qui étoit considérable, en faveur d'un Hospice, où de pauvres Prêtres hors d'état de servir les Paroisses, trouveroient leur subsistance & leur repos.

LE Père Lasflame, Prêtre de l'Oratoire, né dans la petite ville de Saint-Florentin, fit éclater par-tout où il avoit résidé, sa charité en faveur des pauvres, quoique pauvre lui-même, jusqu'à se dépouiller de son nécessaire. Il sçut procurer à un grand nombre de Neveux & de Nièces dont il étoit chargé, des secours spirituels & temporels.

GUICHARD Duvernay, célèbre Anatomiste, mourut cette année.

» Il est du devoir de l'Académie, dit » l'illustre Fontenelle, auteur de cet Eloge, » de publier un bienfait qu'elle a reçu de » lui. Il lui a légué par son testament toutes

» ſes préparations anatomiques, qui ſont & » en grand nombre, & de la perfection » qu'on peut imaginer. Cela joint à tous les » ſquelettes d'animaux rares que la Com- » pagnie a depuis long-tems dans une Salle » du Jardin Royal, compoſera un grand » Cabinet d'Anatomie, moins eſtimable » encore par la curioſité, que par l'utilité » dont il ſera dans les recherches de ce » genre «.

M. de Butigny, né en Champagne, fut élevé dans le Diocèſe de Luçon, par les ſoins de MM. Colbert & Barillon.

Dès qu'il fut pourvu d'une Prébende, il ſe démit volontairement d'un bénéfice ſimple qu'il poſſédoit. La candeur de ſes mœurs, ſon humeur douce, une noble ſimplicité, la régularité de ſa vie, un zèle ferme & prudent, un grand ſens, beaucoup d'érudition, une charité qui s'étendoit à tous ceux qu'il pouvoit ſoulager, lui avoient attiré l'eſtime & l'amitié de tous les gens de bien.

L'Hopital eut à regretter après ſa mort, un de ſes plus généreux bienfaiteurs.

FRANÇOIS Gueret, Préſident de la Chambre des Comptes de Blois, mourut

universellement regretté. C'eſt à ſes travaux que la Chambre des Comptes de cette Ville, eſt redevable de ſon établiſſement.

ALAIN-Emmanuel de Coëtlogon, Maréchal & Vice-Amiral de France, Chevalier des Ordres du Roi, mourut à Paris âgé de 83 ans. On lit dans les proviſions honorables de Maréchal de France, accordées par Louis XV, que ce célèbre guerrier s'étoit trouvé à 11 combats, où il fit pluſieurs actions d'éclat. Dans le dernier qu'il ſoutint en 1703, commandant 5 vaiſſeaux du Roi, il en prit cinq Hollandois.

A l'égard de ſon caractère, Louis XV lui rendit cet illuſtre témoignage; que » Sa Ma» jeſté avoit réſolu de l'élever à la dignité de » Maréchal de France, pour reconnoître » d'une manière éclatante, une longue ſuite » de ſervices, & honorer en ſa perſonne la » vertu la plus pure & le plus parfait déſin» téreſſement «. Ce ſont les propres termes des proviſions.

FRANÇOIS de Neuville, Duc de Villeroy, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des Gar-

des du Corps, Miniſtre d'Etat, Chef du Conſeil Royal des Finances, Conſeiller au Conſeil de Régence, Gouverneur de Louis XV, &c. mourut à Paris dans la 86e année de ſon âge.

Cet illuſtre Maréchal ne ſe diſtingua pas moins par ſa bienfaiſance & ſon déſintéreſſement que par ſa bravoure.

M. de Villeroy jouiſſoit depuis 19 ans, d'une gratification de 50,000 liv. de rente, que Louis XIV lui avoit accordée ſur les Octrois de la ville de Lyon, dont le Bail ſe renouvelle tous les 6 ans. Comme le terme expiroit, ce Seigneur ayant demandé la même grace au Duc Régent, S. A. S. ſe fit un plaiſir de la lui continuer. A peine l'eut-il obtenue, qu'il la remit ſur-le-champ au Duc Régent, diſant: » qu'il n'avoit ſon-» gé, en la ſollicitant, qu'à l'honneur de » l'obtenir; & que ce ſeroit abuſer des bon-» tés du Roi, ſur-tout dans un tems où » tant d'Officiers de mérite avoient beſoin » plus que lui des largeſſes de Sa Majeſté «.

Une lettre de Lyon adreſſée [illegible] le tems à l'Auteur du Journal de [illegible]un, rapporte un acte de bienfaiſance [illegible] Duc de Villeroi qui mérite de trouver place dans nos faſtes.

Ce Seigneur ne connoiſſoit que de réputation M. de la Monnoye, ſi connu du monde ſçavant; une occaſion le lui fit ren-

contrer chez la Marquise de Caylus. Il eut avec lui un entretien qui le satisfit beaucoup. Il savoit déja par le bruit de la renommée, que la science ni l'âge de ce vieillard n'avoient aucune liaison avec la fortune. M. de Villeroi, après le dîné, invita M. de la Monnoye à faire une petite promenade dans le jardin. C'est là que le généreux Duc pria le vieillard d'accepter une bourse de 50 louis qu'il lui présenta; il lui fit de plus une pension annuelle de 600 liv. qui lui a été exactement payée toute sa vie.

M. de la Monnoye étant allé remercier son Bienfaiteur; ce Seigneur le prévint & lui ferma la bouche en lui disant: » Ou» bliez cela; c'est à moi de me souvenir » que je suis votre débiteur «.

L'Abbé des Fontaines nous apprend que Madame Giraut, veuve de M. Giraut, Brigadier des armées du Roi, rendit ce service à M. de la Monnoye auprès du Duc de Villeroi. » Je le tiens d'elle-même, dit » cet Abbé. Elle étoit de l'âge & très-amie » de ce Sçavant, qui dans les dernières an» nées ne sortoit de chez lui que pour l'al» ler voir «.

Le Duc de Villeroi honoroit les Lettres & ceux qui les cultivoient. L'Abbé des Fontaines ayant un jour été chez lui le supplier de lui accorder une grace pour

un de ſes parens ; ce Seigneur la fit expédier dans la ſemaine, & eut la bonté d'apporter lui-même chez l'Abbé l'expédition qu'il déſiroit. » Je rapporte ce fait, dit M. » des Fontaines, non par vanité, mais pour » l'honneur des Lettres «.

LOUIS-JOSEPH de Châteauneuf de Rochebonne, Evêque de Carcaſſonne, mourut cette année dans ſon Diocèſe, généralement regretté des pauvres qu'il ſecouroit par d'abondantes aumônes.

LOUIS Bignon, Ancien Capitaine au Régiment des Gardes-Françoiſes & Inſpecteur d'Infanterie, mourut à ſa terre de Villepinte dans la ſoixante-douzième année de ſon âge. Il répandit des charités abondantes ſur les pauvres de ſa Paroiſſe, à l'exemple de ſa reſpectable mère, dont la mémoire y eſt en bénédiction.

NOUS plaçons ici une Anecdote morale extraite de l'ouvrage de M. de Mopinot. Elle ne peut qu'inſpirer l'amour de

la vertu ; & c'eſt le but que ſe propoſe l'illuſtre Auteur de la morale de l'hiſtoire.

Une Dame de la Province vivoit à dix lieues de Paris dans ſa terre de vingt mille livres de capital, unique bien qu'elle poſſédât. Cette Dame dont la famille étoit nombreuſe, dont les vaſſaux étoient heureux, dont le mari, ancien Militaire, plus eſtimé de l'ennemi que récompenſé dans ſa Patrie, cultivoit ſes champs comme Cincinnatus; cette Dame, dis-je, reçut chez elle la femme d'un Financier qui alloit à ſa maiſon de campagne, objet de quatre cens mille livres, & dont le carroſſe avoit été verſé à quelques pas. La Financière voyant une maiſon moins grande que le veſtibule de la ſienne, & un terrein moins ſpacieux que ſes potagers; lui demanda impertinemment ſi c'étoit-là toute ſa fortune ? » J'y joins, répondit-elle, le » bien que j'ai le bonheur de faire, & le » nom que mon mari a l'honneur de por» ter «. — La Financière baiſſa les yeux. » Le bonheur peut être par-tout, ajoute » notre Militaire Philoſophe ; mais pour » prouver le ſien, la médiocrité n'a beſoin » que de montrer ſes vertus ; & l'opulence, » en montrant ſes tréſors, laiſſe ſouvent » douter qu'elle ſoit heureuſe «.

Nous ajoutèrons ici un trait de piété filiale de ce même Officier qui peint admirablement ſa belle ame & ſon bon cœur.

» Lorſque je remonte, dit cet illuſtre » Auteur, à l'examen des actions de ma » vie; une de celles que je me retrace avec » plus de plaiſir, eſt celle qui ſuit.

» Je n'avois que 11 ans & 4 mois; & » déja, à cauſe de la rivière qui borde le » jardin de la maiſon que mes parens ha- » bitoient; l'été, j'étois aſſez habitué à l'eau; » je m'étois baigné ſouvent, j'avois beau- » coup badiné, joué dans l'eau & eſſayé » de nager; mais je n'avois pu encore y » réuſſir. Etant dans une petite barque ſur » cette rivière, avec ma mère, mon Pré- » cepteur & deux domeſtiques, nous nous » amuſions du ſpectacle de ſix ouvriers » qu'on employoit à tirer un arbre tombé » dans l'eau. Ma mère croyant voir que ces » ouvriers manœuvroient mal, fit avancer » ſa barque près de l'arbre, & voulant leur » montrer ce qu'ils avoient à faire, elle » fut renverſée & précipitée dans la rivière. » Je jettai un cri, je demeurai quelques » inſtans à parcourir des yeux les perſonnes » qui étoient dans la barque & ſur le ri-

» vage ; je ne crus voir que des dispositions » à des secours trop lents ; & sur-le-champ » je me jettai à l'eau, j'y rencontrai ma » mère, je la saisis, je la soulevai & lui mis » la tête & les mains hors de l'eau ; elle » saisit des branches, s'y affermit d'une » main, & de l'autre me prit par les che- » veux, me mit la tête hors de l'eau & me » sauva la vie «.

Enfans ingrats, que cet exemple mémorable vous serve de modèle & d'instruction ! La Nature n'est un problême que pour des monstres & des scélérats.

ANNÉE 1731.

LOUIS XV ayant été informé que plusieurs Mousses employés au commerce dans la Méditérannée, étoient restés au Levant & en Barbarie à cause des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus à bord des bâtimens sur lesquels ils étoient embarqués, & que les Musulmans ayant trouvé beaucoup de facilité à les séduire, attendu la foiblesse de leur âge, les avoient induits à embrasser la religion de Mahomet ; ce Monarque remédia à cet abus. Son zèle pour la religion & son affection pour ses sujets, le déterminèrent à faire, non-seulement à tous les Capitaines, Maîtres ou Patrons, les plus expresses défenses de mal-

traiter ou de laiſſer malttaiter par les gens de leurs équipages, les Mouſſes qui ſeroient embarqués ſur les bâtimens qu'ils commanderoient; mais il prit dans une Déclaration du 12 d'Octobre, les meſures les plus efficaces pour aſſurer la conſervation de ſes ſujets. Et d'abord S. M. défend aux Capitaines, Maîtres ou Patrons de laiſſer deſcendre à terre aucun Mouſſe, ſans le mettre ſous la garde d'un Officier ou d'un Matelot de confiance, à peine de 300 liv. d'amende pour chaque Mouſſe. En ſecond lieu, le Roi enjoint aux Conſuls, Vice-Conſuls & autres chargés de ſes affaires dans les Echelles du Levant & de Barbarie, de faire mention ſur les rôles d'équipages, des Mouſſes qui ſeroient reſtés dans ces Echelles, & de ce qui auroit pu y donner lieu.

PARMI les établiſſemens utiles de ce règne, on doit diſtinguer celui de l'Académie Royale de Chirurgie de St.-Côme.

Le 18 de Décembre il y eut une aſſemblée de ſoixante-dix Maîtres Chirurgiens de Paris, convoquée par le premier Chirurgien de S. M. qui y préſida: on y lut un projet de règlement pour une Académie de Chirurgie établie ſous la protection du

Roi, & ſous l'inſpection de ſon premier Chirurgien ; enſuite une lettre du Comte de Maurepas, Secrétaire d'Etat, par laquelle il mandoit à M. Mareſchal, que S. M. avoit approuvé ce projet, ainſi que les aſſemblées Académiques ; qu'elle avoit réglé le nombre des Chirurgiens de Paris qui doivent compoſer cette Société ; qu'elle ſouhaitoit que M. Mareſchal envoyât au Comte de Maurepas un état de ceux qu'elle croiroit à propos d'y admettre, ſur quoi il ſeroit informé de ſes ordres.

Après cette lecture, on lut la liſte des Académiciens ; ſavoir, MM. Mareſchal & la Peyronie ; dix Académiciens libres & ſoixante Académiciens ordinaires. De ces derniers il y a ſix Officiers agréés par le Roi.

Pour exciter de plus en plus l'émulation, l'Académie ſe chargea de donner tous les ans une médaille d'or à celui qui fourniroit le meilleur Mémoire ſur une queſtion importante de Chirurgie indiquée par la Compagnie, & annoncée dans les Journaux & Nouvelles Littéraires.

Le 11 Juin de l'année ſuivante, l'Académie, conformément à ſes Règlemens, tint une aſſemblée publique dans la grande Salle de St.-Côme. M. Morand, Secrétaire, fit l'ouverture de la ſéance par l'hiſtoire de l'établiſſement de cette Société ; il en

exposa le plan, & fit voir que le principal objet de cette Société, étoit de perfectionner la Chirurgie par l'expérience & l'observation, en rassemblant tous les faits de pratique qui seroient communiqués par les Chirurgiens, tant du royaume que des pays étrangers. Il fit sentir ensuite que si pour éviter la confusion inséparable des assemblées nombreuses on avoit été obligé de fixer le nombre des Académiciens; cela n'empêchoit point que tous les Maîtres Chirurgiens de Paris ne fussent véritablement du Corps de l'Académie, puisqu'ils avoient tous le droit d'y prendre séance lorsqu'ils auroient des Mémoires à lire; que leurs noms & leurs ouvrages seroient imprimés sans distinction dans les recueils qu'on donneroit au public, &c.

Nous plaçons ici parmi les traits de bienfaisance de Louis XV, les provisions honorables en faveur de la Maison de Nicolaï; Maison illustre, très-ancienne & très-distinguée dans la Robe.

M. de Nicolaï, Conseiller au Parlement, fils aîné du Premier Président de la Chambre des Comptes, ayant été pourvu en survivance (il est le neuvième de sa famille) de la Charge de son père, fut reçu

à l'âge de 22 ans & demi à la Chambre le 8 Décembre de cette année ; il avoit obtenu en même-tems voix délibérative au Parlement.

» LOUIS, &c. Les graces extraordinaires que nous faisons à quelques-uns » de nos sujets, en considération de leurs » services, outre ceux de leurs Ancêtres, » ne pouvant que confirmer les autres dans » la fidélité qu'ils nous doivent, Nous » croyons qu'en ces rencontres, l'avantage » d'un particulier est celui de l'Etat & du » Public ; c'est pourquoi nous ne faisons » aucune difficulté d'accorder de nouvelles » marques de notre bienveillance à notre » amé & féal Conseiller, en nos Conseils » d'Etat & privé, Jean Aymard Nicolaï, » Premier Président Clerc en notre Chambre des Comptes de Paris, en considération des grands & importans services » qu'il nous a rendus & au feu Roi notre » très-honoré Seigneur & Aïeul de glorieuse mémoire ; & pour lui faire connoître de plus en plus l'estime toute particulière que nous faisons de son mérite » personnel & de ses vertus, nous avons » eu agréable la supplication qu'il nous a » faite d'admettre la résignation de sondit » Office de Premier Président en faveur de » notre amé & féal Aymard Jean Nicolaï, » son fils, Conseiller en notre Cour de

» Parlement de Paris, & Commiſſaire
» aux Requêtes de notre Palais, à condi-
» tion néanmoins de ſurvivance & retour
» de ſervices, laquelle nous lui avions
» accordée dès l'an 1717, pour Antoine
» Nicolaï, ſon fils aîné, qu'une mort pré-
» maturée auroit enlevé dans un tems où
» ſa droiture, ſa capacité & une expérience
» de près de 20 années dans l'exercice de la
» Charge de Conſeiller en notredite Cour
» de Parlement, le mettroit en état de
» remplir avec toute la diſtinction poſſible
» une place auſſi importante; & d'ailleurs
» bien informés des qualités avantageuſes
» qui ſe trouvent dans la perſonne dudit
» ſieur Nicolaï fils, ainſi que de ſon affection
» à notre ſervice dans les différens emplois
» qu'il a exercés, tant en qualité de Lieu-
» tenant dans notre Régiment d'Infanterie,
» & de Capitaine de Cavalerie, que dans
» celle de Meſtre-de-Camp d'un Régiment
» de Dragons pendant près de 10 années,
» Nous aurions eſtimé qu'il étoit du bien
» de notre ſervice de le pourvoir ci-devant
» dudit Office de Conſeiller, dont ledit
» ſieur ſon frère eſt mort revêtu, étant
» perſuadé qu'il nous ſerviroit dans la Ma-
» giſtrature avec le même zèle qu'il a fait
» dans nos troupes, ce qu'il nous a déja
» fait connoître par une application ſuivie
» & une intégrité à toute épreuve, enſorte
» que

» que nous avons tout lieu d'espérer qu'il » remplira un jour avec dignité ladite » Charge de Premier Président, sur-tout » étant instruit & formé par un père d'une » expérience la plus consommée, animé » par son exemple & celui de ses Ancê- » tres qui ont possédé la même charge » pendant sept générations, & nous y ont » servi & les Rois nos prédécesseurs, à leur » satisfaction & à la nôtre. A ces Cau- » ses, &c. «.

FRANÇOIS-Paul de Neuville de Villeroi, Archevêque de Lyon, Abbé de Fécamp, étant mort le 6 de Février, Louis XV fit expédier un Brevet qui autorisoit l'Archevêque de Rouen, Directeur des Economats, à retirer pendant six ans les revenus de la Manse Abbatiale de l'Abbaye de Fécamp, pour être employés aux réparations du Collége de Navarre, & des Maisons qui en dépendent.

LE jour de Noël, le feu ayant pris à Estrée-St.-Denys, près de Compiegne, consuma une maison considérable appartenant au sieur de Ste.-Croix, Capitaine

au Régiment d'Auxerrois. Ce reſpectable Citoyen abandonna ſa maiſon & la ſacrifia pour ſauver tout le village, dont pluſieurs maiſons étoient déja en feu, & auroient été entièrement conſumées ſans la réſolution de ce généreux Officier.

ETIENNE-François Geoffroy étoit né à Paris, de Mathieu-François Geoffroy, célèbre Apothicaire, ancien Echevin & ancien Conſul. Son Biſayeul paternel avoit été auſſi premier Echevin de Paris, & alors, dit l'illuſtre Fontenelle, on ne choiſiſſoit que des Bourgeois d'ancienne famille & d'une réputation bien nette; eſpèce de nobleſſe qui devroit bien valoir celle dont la preuve ne conſiſte que dans les filiations.

Le Comte de Tallard, depuis Maréchal de France, ayant été nommé en 1698 Ambaſſadeur extraordinaire d'Angleterre, choiſit M. Geoffroy qui n'étoit point Médecin, pour avoir ſoin de ſa ſanté, & il ne crut point que cette confiance donnée au mérite, fût trop hazardée. M. Geoffroy qui ſavoit voyager, ne manqua pas de profiter du ſéjour de Londres. Il y gagna l'amitié de la plupart des Illuſtres d'un pays qui en produit tant; & en moins de ſix mois, il devint leur confrère par une place qu'ils lui donnèrent dans la Société

Royale. De-là il passa en Hollande où il vit d'autres Scavans, & où il acquit de nouvelles connoissances.

Il se présenta encore à lui l'occasion de faire un voyage agréable, celui d'Italie où il alla en 1700 avec M. l'Abbé de Louvois, en qualité de son Médecin, selon le langage de M. Geoffroy; & en qualité d'ami selon le langage de M. l'Abbé de Louvois.

Etienne vouloit être Médecin; mais il n'osoit le déclarer à son père. Quand le tems fut venu de prendre un parti décisif, il se déclara & le père se rendit.

Reçu Docteur, il ne se pressa point de se jetter dans la pratique; il s'enferma pendant 10 ans dans son cabinet, voulant s'assurer d'un grand fonds de connoissances avant que de s'en permettre l'usage.

Son caractère doux, circonspect, modéré, & même un peu timide, le rendoit fort attentif à écouter la nature, & à ne la pas troubler par des remèdes, sous prétexte de l'aider. Une chose singulière lui fit tort dans les commencemens qu'il exerça sa profession. Il s'affectionnoit trop pour ses malades; leur état lui donnoit un air triste & affligé qui les allarmoit; mais cette généreuse sensibilité partoit d'un principe bien respectable, l'amour de l'humanité. Médecin pour tous ses malades, il

partageoit également ſes ſoins & ſon attention pour le pauvre comme pour le riche.

ANTOINE le Prêtre, Comte de Vauban, Lieutenant-Général des armées du Roi, Grand'Croix de l'Ordre de St.-Louis, Gouverneur des Ville & Château de Béthune, Ingénieur-Général & Directeur des fortifications & places d'Artois, mourut cette année dans ſon Gouvernement, univerſellement regretté.

Malgré tous les périls où il fut expoſé pendant ſes longs ſervices, il fut de bonne heure à la tête du génie, & en fut longtems le Doyen. Il vit périr plus de 600 Ingénieurs, ſe trouva à 44 ſiéges d'attaques ou de défenſes de places, de villes, de citadelles, de châteaux, & à grand nombre d'autres actions où il reçut ſeize bleſſures conſidérables. Il perdit au ſervice ſon père, deux frères, un beau-frère, deux oncles & onze couſins germains ou iſſus de germain, enſorte qu'il y a peu de familles dans le royaume qui ayent tant eſſuyé de feu & répandu de ſang pour la Patrie.

Nous inſérons ici des Lettres-Patentes auſſi dignes de la curioſité du public qu'honorables à la famille de ce grand homme.

» LOUIS, &c. Le témoignage le plus » certain que nous puiſſions donner de notre » juſtice & de notre eſtime à ceux de nos » ſujets dont les ſervices ont fait connoître » la vertu, eſt de leur accorder des mar- » ques d'honneur qui puiſſent paſſer à leur » poſtérité; ces récompenſes ſervent à ſou- » tenir le plus ſolide éclat des familles, en » remettant devant les yeux des deſcendans, » ceux qui les ont mérités, les exemples » des belles actions de leurs pères; ce qui » a animé le zèle de pluſieurs ſujets à con- » tinuer la longue ſuite des ſervices de leurs » Auteurs qui ont expoſé leur vie au ſer- » vice du Prince; & nous le remarquons » particulièrement en la perſonne de notre » cher & amé Antoine le Prêtre de Vau- » ban, &c. Dans toute cette longue ſuite » de ſervices, il a ſuivi les exemples de » notre cher & bien amé couſin Sébaſtien, » Maréchal de Vauban, ſon oncle, iſſu » de la branche cadette de ſa Maiſon, qui » a ſervi plus de 60 ans d'une guerre preſ- » que continuelle, réuniſſant en ſa perſon- » ne les talens du cabinet dans la paix, » avec la valeur & la capacité dans la » guerre, ce qui auroit engagé notre Bi- » ſayeul de l'élever à la dignité de Maré- » chal de France & de Chevalier de nos » Ordres, dignités qui ſont le comble des » honneurs de la nobleſſe de France; &

» étant informé que ledit sieur de Vauban, » du chef de Dame Anne-Henriette de » Busseul son épouse, fille unique & hé- » ritière du sieur Comte de St.-Sernin, » d'une des plus anciennes Maisons de no- » tre Province de Bourgogne, illustre dès » les règnes de l'Empereur Othon & de Hu- » gues Capet, qui s'est toujours soutenue » par ses services, possède plusieurs terres, » Seigneuries & Baronies, &c. relevant de » Nous à cause de notre Duché de Bourgo- » gne; entr'autres la Seigneurie de St.-Sernin » qui y est joignante & contigüe, & à cause » de laquelle il a droit de séance aux Etats » de ladite Province & autres héritages qui » composent un revenu considérable & » capable de porter le titre de Comté qu'il » nous a très-humblement supplié de lui » accorder sous le nom de Comté de Vau- » ban, que ladite terre portera à l'avenir, » au lieu de celui de St.-Sernin, &c. A ces » Causes, &c. Voulons, &c. Donné à » Chantilly au mois d'Août, l'an de grace » 1725, & de notre Règne le dixième. *Signé* » LOUIS «.

Un Soldat envoyé par M. de Vauban, pour examiner un poste, y resta long-tems, malgré le feu des ennemis, & reçut même une balle dans le corps. Il retourna rendre compte de ce qu'il avoit observé, & le fit

avec toute la tranquillité possible, quoique le sang coulât en abondance de sa plaie. M. de Vauban voulut récompenser sa bravoure, & le service qu'il venoit de rendre; il lui présenta de l'argent: *Non, Monseigneur*, lui dit le Soldat en le refusant, *cela gâteroit mon action.*

GUILLAUME de Lavaur, ne à St.-Cère, dans la Vicomté de Turenne en Quercy, étoit fils d'un Avocat célèbre dont la mémoire est immortelle par les services signalés qu'il a rendus à sa Patrie. Celui-ci non moins recommandable par ses ouvrages, par ses talens & par son éminente piété, fut le conseil, l'arbitre & l'oracle du pays. Sa maison étoit ouverte à tous & à toute heure; sur-tout aux pauvres & aux affligés, auxquels il accordoit volontiers ses secours, & une bonne partie de son revenu qui étoit considérable. L'illustre Fénelon, le Duc de Bouillon & plusieurs personnes du premier rang, d'un goût exquis, connoissant la solidité de son mérite, lui donnoient leur confiance la plus intime.

M. Limozin, Curé de la Paroisse du St.

Eſprit, à Lectoure en Gaſcogne, fut obligé de ſe retirer à Villefranche en Rouergue; mais en changeant de ſituation, il ne ceſſa de faire ſentir à ſon troupeau les effets de ſa tendreſſe & de ſa charité. Il envoyoit tous les ans aux pauvres de ſa Paroiſſe, une partie du petit revenu qui lui étoit reſté pour ſa ſubſiſtance, & les fit en mourant, ſes légataires univerſels.

LA ville de Villenauxe en Champagne, fit cette année une perte conſidérable par la mort de ſon Seigneur, le Marquis de Saint-Chamans, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant des Gardes-du-Corps de Sa Majeſté. Ce généreux bienfaiteur occupoit dans cette Ville un grand nombre d'ouvriers, protégeoit & ſecouroit les pauvres dans tous leurs beſoins.

UN habitant du village de Saint-Maurice, mariant un fils & une fille, avoit une Tailleuſe chez lui pour leur faire les habits de noces. Le père étoit malade, & le fils s'étoit couché de bonne heure. La fille qu'on devoit marier, & l'ouvrière, travaillèrent juſqu'à minuit. La fille étant ſortie dans la

cour pour satisfaire à quelques nécessités, fut tout à coup assaillie par un Loup furieux qui lui déchira le cou cruellement. La Tailleuse voulant la secourir, fut également maltraitée : cet animal leur fit à l'un & à l'autre diverses blessures auxquelles il s'attachoit pour en sucer le sang. Le fils de la maison accourt aux cris de ces infortunées ; mais n'ayant point d'armes, il prit le Loup par les jambes de derrière, le tirant de toute sa force pour dégager les victimes de sa fureur. Le Loup s'élance sur lui, le perce à la cuisse, veut le saisir à la gorge, & ayant la gueule ouverte, ce garçon lui prit la langue, & de cette sorte le traîna vers la maison la plus proche de laquelle il espéroit quelque secours : n'en ayant point, car chacun se tenoit enfermé, & se sentant affoibli par ses blessures, il fut contraint d'abandonner le Loup qu'il tenoit toujours embrassé. Alors l'animal, bien loin de s'enfuir, revint sur ce garçon, lui déchira une oreille & une partie du visage. Cet infortuné, réduit au désespoir, fit un dernier effort pour lui saisir encore la langue ; il le retint jusqu'à ce que son père, à qui on avoit administré la veille les derniers Sacremens, vint en chemise, une hache à la main dont il assomma le Loup entre les bras de son fils. O nature, tu fais des héros!

Aux environs de Meaux, il y eut également une action héroïque de la part d'un Pêcheur, qui mérite d'être consignée parmi les traits de bienfaisance & de générosité.

Le 25 Juin, un Loup enragé sortant du bois de Changi, se jetta sur Marie Posé, femme d'Etienne Lucas, & lui mangea une partie du bras. Ensuite il attaqua Marie Couvrechef, de la Paroisse d'Isle, lui emporta les joues, & lui perça le gosier. Après quelques autres ravages de cette espèce, cet animal passa la rivière de Marne, & aborda près le Moulin de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux. Jacques Lavoisier, Pêcheur de la Paroisse de Villers, en voulant attacher son batteau, fut saisi au poignet par le Loup furieux. Cet homme vigoureux, déja instruit des accidens que l'animal avoit causés, & se croyant perdu sans ressource, prit la résolution de faire périr le Loup & de sauver ses compatriotes. L'ayant pris par le train de derrière, il le terrassa, & lui mit le genou sur le cou. Le Loup, à force de se débattre, s'étant dégagé, le blessa; mais le Pêcheur le prit par une oreille & le tint si serré sous lui, qu'on eut le tems de venir à son secours. Il dit alors à un homme qui étoit armé d'une hache, de lui casser har-

diment la tête, & qu'il ne quitteroit le Loup qu'après qu'il seroit bien assuré de sa mort; ce qui fut exécuté. L'infortuné Lavoisier eut le corps entièrement percé des dents de cet animal; trois Curés des environs, attestèrent les faits véritables; & l'indigence de ces pauvres gens, hors d'état de gagner leur vie, excita la digne compassion du public.

ANNÉE 1732.

LOUIS XV. donne la charge de son premier Aumônier, vacante par la mort de M. de Coislin, Evêque de Metz, au Cardinal de Fleury, qui en remercie Sa Majesté, & la refuse généreusement.

LE Duc de Chartres, attaqué de la petite vérole, allarme la tendresse du Duc d'Orléans son père, qui, par son assiduité auprès de son fils, est lui-même frappé du même fléau. La Providence fit éclater en cette occasion sa généreuse bonté, en accordant aux deux Princes, la plus parfaite guérison.

LA Faculté de Médecine perdit cette année un de ses Membres les plus illustres;

& l'Etat, un excellent Citoyen dans la perſonne de Pierre Chirac, né à Conques en Rouergue.

La modicité de ſa fortune le détermina à prendre l'état Eccléſiaſtique. M. Chicoyneau, Chancelier & Juge de l'Univerſité de Montpellier, le prit chez lui en 1678, pour lui confier la direction des études de deux de ſes fils, qu'il deſtinoit à la Médecine. Comme il lui trouvoit peu de véritable vocation pour l'état dont il portoit l'habit, & que d'ailleurs il avoit découvert en lui beaucoup de goût & d'acquit pour la Phyſique, il le détermina à embraſſer la profeſſion de Médecin.

Devenu Membre de la Faculté de Montpellier en 1682, il y enſeigna les différentes parties de la Médecine, avec le plus grand éclat.

Outre les leçons publiques, M. Chirac faiſoit chez lui des Cours particuliers plus inſtructifs encore pour ſes Diſciples, & même pour lui, à cauſe de la liberté de la converſation. Les Etrangers y couroient en foule, & Montpellier ſe rempliſſoit d'habitans qu'elle lui devoit.

En 1692, le Maréchal de Noailles lui donna, de l'avis de M. Barbeyrac, la place de Médecin de l'Armée de Rouſſillon. Il fut en 1693 au ſiége de Roſes, après lequel une dyſſenterie épidémique ſe mit dans l'ar-

mée. Le Miniſtre de la Guerre lui envoya de Paris de l'*ipécacuanha* qui y étoit encore nouveau. Il en donna avec opiniâtreté & de toutes les façons, ſans en pouvoir tirer aucun bon effet. A la fin, réduit à trouver ſa reſſource en lui-même, il donna du lait coupé avec de la leſſive de ſarment de vigne, & il eut le plaiſir de voir preſque tous ſes malades guérir.

Quelques années après il y eut à Rochefort une autre maladie épidémique, qu'on appelle de *Siam*, effrayante par le ſeul ſpectacle & nouvelle dans nos climats. M. Bégon, Intendant de cette Ville, demanda au Roi M. Chirac, déja très-célèbre, & ſingulièrement pour les cas extraordinaires. Il eut recours à l'ouverture des cadavres. Il en ouvrit environ 500, vit le mal dans ſes ſources, & s'en aſſura ſi bien, que comme il crut qu'il en pourroit être attaqué lui-même, il compoſa un Mémoire de la manière dont il vouloit être traité, & de tout ce qu'il y avoit à faire ſelon les différens accidens dont la maladie étoit ſuſceptible. Il chargeoit de l'exécution un Chirurgien, ſeul en qui il avoit pris confiance, & prioit inſtamment M. Bégon, de ne pas permettre qu'aucun autre s'en mêlât. Pour l'honneur de M. Chirac, il fut attaqué de la maladie, traité ſelon ſes ordres & guéri; il lui en reſta ſeulement la ſuite ordinaire, une

jauniſſe; & ſa convaleſcence fut très-longue.

Pendant ſon ſéjour à Rochefort, il traita beaucoup de petites véroles, mais ſelon ſa méthode particulière & qui lui réuſſit. M. Silva diſoit qu'il n'appartenoit qu'à M. Chirac, d'être Légiſlateur en Médecine.

Après s'être entièrement remis des fatigues & de ſa maladie de Rochefort, il reprit à Montpellier ſes anciennes fonctions de Profeſſeur & de Médecin. Le nom de M. Chirac ne laiſſoit pas de croître de jour en jour. Les Provinces voiſines profitoient ſouvent de la proximité: on l'appelloit pour les malades de diſtinction; & ſa réputation contribuoit beaucoup à affermir celle de la fameuſe Ecole de Montpellier.

En 1706 le Duc d'Orléans partit pour aller commander l'armée de France en Italie; il laiſſoit ſon premier Médecin à Paris; & comme il lui en falloit un auprès de ſa perſonne, le Comte de Nocé, qui avoit fort connu M. Chirac à Montpellier, le propoſa par zèle pour un Prince à qui il étoit infiniment attaché. La voix publique parloit comme lui; le choix fut fait, & eut les ſuites les plus heureuſes. Le Duc d'Orléans, au ſiége de Turin, fut très-dangereuſement bleſſé au poignet, & ſe trouva ſur le point de perdre le bras, lorſque M. Chirac imagina de lui mettre ce bras

dans des eaux de Balaruc, qu'on fit venir. Ce remède si simple produisit une parfaite & prompte guérison.

L'année suivante, ce Prince le mena encore avec lui en Espagne. La grande réputation que M. Chirac y acquit, l'obligea d'y demeurer quelque tems après la Campagne finie.

Au retour d'Italie & d'Espagne, il vint à Paris dont il goûtoit fort le séjour. Le Duc d'Orléans qui avoit M. Homberg pour premier Médecin, & qui ne croyoit pas que toute autre place fût digne de M. Chirac, voulut le renvoyer à Montpellier, avec toutes les récompenses dues à ses services; il craignoit d'ailleurs qu'un homme de ce mérite, ne fût pas vu de trop bon œil à Paris & peut-être à la Cour, qui n'avoit pas été consultée sur ce choix; mais M. Chirac avoit trop bien senti les avantages de Paris; il obtint sans peine d'y demeurer, & il acheta le droit d'y exercer la Médecine, par une des charges de la Maison du Prince.

A peine fut-il fixé dans la Capitale, qu'il y eut une vogue étonnante. Sa rue étoit embarrassée de la quantité de carrosses qu'on lui envoyoit de tous côtés. Il avoit, ce qu'on appelle le coup d'œil, d'une justesse, d'une promptitude singulière & peut-être unique.

En 1715, à la mort de M. Homberg, le

Duc d'Orléans, alors Régent du Royaume; le fit ſon premier Médecin. En 1718, il ſuccéda à M. Fagon, dans la Surintendance du Jardin du Roi. En 1720, Marſeille étant attaquée de la peſte, M. Chirac offrit au Régent d'y aller, afin que la Ville, qui ſe verroit ſecourue par le Gouvernement, en prît plus de courage pour ſe ſecourir elle-même. Son offre ne fut pas acceptée. Il propoſa MM. Chicoyneau & Verny, célèbres Médecins de Montpellier, dont il garantit le ſçavoir, le zèle & l'intrépidité; & les ordres pour leur voyage furent auſſi-tôt expédiés. M. Chicoyneau étoit le même dont il avoit été Précepteur, & de plus ſon gendre. Ainſi la maiſon par où il avoit commencé ſa fortune, & qui en avoit ouvert la route, recueillit les premiers effets de ſa reconnoiſſance.

MM. Chicoyneau & Verny, arrivés à Marſeille, trouvèrent la peſte, accompagnée de toute la déſolation, de toute la conſternation & de toutes les horreurs qu'elle traîne ordinairement après elle. Nulles proviſions, nuls vivres, nul argent. M. Chirac fut, pour ainſi dire, le Médecin général de Marſeille, par le ſoin aſſidu dont il veilloit à tous ſes beſoins auprès du Régent, par les ſecours de toute eſpèce qu'il obtenoit pour elle, par toutes les lumières dont il fortifioit celles de tous les habiles gens qu'il

qu'il y avoit fait envoyer. Il procura encore à cette Ville infortunée, quatre Médecins de Montpellier qu'il crut dignes d'une commiſſion ſi honorable. M. Boyer qui s'eſt rendu de nos jours ſi célèbre à Paris, fut l'un d'entr'eux. Ils raſſurèrent d'abord le peuple par l'extrême hardieſſe dont ils abordoient les malades, & par l'impunité de cette hardieſſe toujours heureuſe peut-être, & cela ne diminueroit guères la gloire de l'héroïſme.

Je ne parlerai point ici des excellens projets que ce grand homme avoit formés pour l'avancement de la Médecine; de cette correſpondance utile & précieuſe à l'humanité, avec tous les Corps de Médecine du Royaume, & même des Pays étrangers. Le Duc d'Orléans les avoit approuvés, & y avoit fait entrer le Roi; mais il mourut, lorſque tout étoit diſpoſé pour l'exécution.

Par la mort de ce Prince, M. Chirac perdit ſon protecteur & ſon appui; mais toujours attaché à ſon auguſte Maiſon, il quitta la Cour & ſe livra entièrement à la Ville.

Il obtint du Roi, en 1728, des Lettres de Nobleſſe; & enfin en 1730, il devint premier Médecin du Roi par la mort du célèbre Dodart. Tous les François zélés pour les jours de leur Prince, l'avoient déja nommé d'une commune voix.

Il attira auſſi-tôt à la Cour M. Chicoy-

neau son gendre, qui, indépendamment de ce titre, avoit pour lui l'hiſtoire de la peſte de Marſeille, une grande capacité en Médecine, employée principalement au ſervice des malades indigens. Le Roi le mit auprès des enfans de France.

M. Chirac mourut âgé de 82 ans. Il avoit annoncé lui-même, pour pouſſer juſqu'au tombeau la ſcience du pronoſtic, qu'il n'en pouvoit échapper. Il laiſſa une fortune conſidérable, bien due à un travail auſſi long, auſſi aſſidu, auſſi pénible, auſſi utile à la ſociété. Il légua par ſon teſtament à l'Univerſité de Montpellier, la ſomme de trente mille livres, pour deux Chaires de Profeſſeur, dont l'un feroit des leçons d'*Anatomie comparée*; l'autre, pour expliquer le Traité de Borelli, *de motu animalium*; & les matières qui y ont rapport.

En 1726, il avoit obtenu l'établiſſement de ſix places de Médecins-Chirurgiens, entretenus par le Roi, qui ſeroient reçus gratuitement dans la Faculté de Montpellier, à condition qu'ils exerceroient eux-mêmes la Chirurgie dans l'Hopital de cette Ville; mais ce deſſein qui, à peine commençoit à s'exécuter, fut arrêté.

C'eſt à lui que l'on doit le célèbre de la Peyronnie, qui étoit à la veille de prendre ſes degrés de Docteur en Médecine à Montpellier, quand M. de Chirac le détermina

à prendre le parti de la Chirurgie, qu'il aimoit trop pour ne lui pas procurer un si grand sujet. Il accompagna même ses conseils d'une prédiction de ce qui arriveroit à son ami, & il eut le plaisir de la voir accomplie.

LA charité est si ingénieuse, qu'il n'y a rien, dont, avec le tems, elle ne s'avise.

Il y a dans Paris un petit peuple de Savoyards, que la misère arrache, dès leurs plus tendres années, du sein de leur famille & de leur patrie, & les contraint de venir à Paris, pour y chercher à vivre; ils sont répandus dans les rues de cette grande Ville, & rendent au public toutes sortes de services. Jusqu'ici ces pauvres gens avoient été abandonnés, ils passoient leur vie sans religion & sans principes.

En 1732, la Providence fit naître à un Ecclésiastique la pensée de s'employer à l'instruction de ces pauvres brebis, après lesquelles aucun Pasteur n'avoit encore couru. Il y fut principalement déterminé par l'évènement que voici: Un d'entr'eux déja avancé en âge, lui ayant rendu son service ordinaire, il s'avisa de l'interroger sur la Religion, & l'ayant trouvé dans une ignorance presque totale, il résolut de travailler à leur

inſtruction. Il communiqua ſon deſſein à d'autres Eccléſiaſtiques, qui, non-ſeulement l'approuvèrent, mais même s'offrirent de partager avec lui les peines de l'exécution. Ils proposèrent leur deſſein à feu M. de Valiere, Curé de St.-Benoît, qui leur donna, dans ſa Paroiſſe, un lieu propre à faire leurs inſtructions. Il ne fut plus queſtion que d'aller de rue en rue, annoncer aux Savoyards les inſtructions ſalutaires que la Providence leur offroit. Les Eccléſiaſtiques qui firent ces premières viſites, ne purent s'empêcher d'admirer le bon ordre & la fidélité qui règnent parmi ces pauvres malheureux. Ils logent dans des Fauxbourgs. Ceux de l'Evêché de Genève, dont eſt le plus grand nombre, logent dans le Fauxbourg St.-Marceau; ceux de St.-Jean-de-Maurienne, dans le Fauxbourg St.-Laurent; & ceux de l'Archevêché de Moutier en Tarantaiſe, dans le Marais. Ils ſont diſtribués par chambrées, dont chacune eſt compoſée de 8 ou 10, & eſt conduite par un chef, ou vieux Savoyard, qui eſt l'économe ou le tuteur de ces jeunes enfans, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de ſe gouverner par eux-mêmes. Chaque Savoyard a ſa place marquée dans Paris, où il ſe rend la matin pour ſervir le public. Ils ne rentrent que le ſoir aſſez tard, & chacun apporte ſon petit gain qu'il met dans une petite boîte commune, qu'ils

nomment *Tirelire*. La boîte n'eſt ouverte que lorſqu'il y a une ſomme aſſez conſidérable pour en faire uſage, ſuivant le conſeil du chef de la chambrée. Ce fut à ces chefs de chambrées que nos nouveaux Miſſionnaires s'adreſsèrent. Ceux-ci, après leur avoir témoigné beaucoup de reconnoiſſance de leur charité, leur promirent d'envoyer leurs enfans aux Catéchiſmes, qu'ils devoient faire le Jeudi & le Dimanche de chaque ſemaine, à cinq heures du ſoir pendant l'hiver, & à ſept pendant l'été. Les premiers Catéchiſmes ſe firent à St.-Benoît; mais le grand éloignement des différens quartiers où ces Savoyards ſont diſtribués, fit prendre le parti d'établir en pluſieurs Paroiſſes de Paris, des Catéchiſmes pareils à celui de St-Benoît. On en établit un à St.-Merry pour les Savoyards du Marais; un au Séminaire des Miſſions étrangères pour ceux du Fauxbourg St.-Germain; un à St.-Sauveur pour ceux du Fauxbourg St.-Laurent, de la Place des Victoires & de la Porte St.-Martin. Cet établiſſement ayant produit un grand bien, ces pauvres enfans demandèrent avec inſtance aux Eccléſiaſtiques, qui, par charité, ſe conſacroient à leur inſtruction, de vouloir bien leur donner deux Retraites par an; à la Touſſaint & à Pâques, & ces Meſſieurs les leur accordèrent. Ils ont auſſi acquitté la parole

qu'ils leur avoient donnée de faire habiller les quatre du Catéchiſme qui y auroient été les plus aſſidus, & dès le 14 Avril 1735, il y eut une diſtribution générale des Prix du Catéchiſme, où il y eut ſeize enfans habillés de neuf, & près de 150 à qui on diſtribua des Prix. Toutes ces dépenſes, qui ont été beaucoup augmentées depuis, ne roulent que ſur la charité des gens de bien.

Le Catéchiſme de St. Benoît demandoit depuis long-tems aux pieux Eccléſiaſtiques qui le dirigent, un Maître pour leur apprendre à lire & à écrire. Quoique cet établiſſement augmentât conſidérablement la dépenſe; ces Meſſieurs, pleins de confiance dans la Providence, établirent cette Ecole de charité, dans la rue de St.-Etienne-des-Grès.

Des perſonnes reſpectables ayant repréſenté qu'outre les Savoyards, il y avoit dans Paris pluſieurs enfans de différentes Provinces du Royaume, dont la misère n'étoit pas moins grande, ni le ſalut moins négligé; nos zélés Miſſionnaires ne purent refuſer à ces enfans des ſecours qu'ils donnoient à des étrangers, & firent ſçavoir dans tous les quartiers de Paris, qu'à l'avenir ils réuniroient dans leurs inſtructions, tous ceux qui ſont réduits, comme les Savoyards, à gagner leur vie. Cette réunion rendit les Catéchiſmes plus nombreux, &

les Retraites auſſi, & donna lieu d'établir un cinquième Catéchiſme dans la Paroiſſe de la Madelaine, au Fauxbourg St.-Honoré. Nos Miſſionnaires coururent auſſi-tôt dans les endroits où ſe retiroient les Auvergnats, les Limouſins, les Lyonnois & les Normands, dont tous les Chefs les reçurent avec beaucoup de reconnoiſſance, & leur promirent, non-ſeulement d'envoyer leurs enfans aux Catéchiſmes & aux Retraites, mais auſſi d'y venir eux-mêmes, pour profiter de leurs inſtructions.

Le reſpectable Eccléſiaſtique, auteur de ce pieux établiſſement, eſt M. l'Abbé de Pontbriant, qui réunit en ſa perſonne ce que la naiſſance a de plus illuſtre, tout le mérite de l'honnête homme du monde, toute la ſageſſe du Chrétien, toute la charité & tout le zèle d'un digne Miniſtre des Saints Autels.

Le Comte de Clermont-Prince, protecteur de la ſociété des Arts, ayant bien voulu accorder des fonds à cette Compagnie, pour diſtribuer deux Prix tous les ans, dont chacun eſt une Médaille d'or de 300 liv.; les deux premiers furent diſtribués à l'Aſſemblée publique d'après la St.-Martin de l'année 1733.

LE 9 de Février 1732, mourut à Paris Jean de Vins d'Agoult de Montauban, Chevalier, Marquis de Vins & de Savigny, &c. Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur des Ville & Citadelle de Broüage, ci-devant Capitaine-Lieutenant de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires, un des plus anciens Officiers de guerre du Royaume, & le dernier de ſa Maiſon.

On peut ſe repréſenter les batailles, les aſſauts & les autres occaſions où il ſe trouva; les ſiéges de Beſançon, de Condé, d'Aire, de Valenciennes, d'Ypre, de Gand, la bataille de Caſſel. Il fut fait Brigadier des Armées du Roi à la priſe de Valenciennes, où les Mouſquetaires ſe ſignalèrent d'une manière ſi ſurprenante, qu'ils entrèrent pêle-mêle dans la place avec les ennemis. Le Marquis de Vins les contint par ſa prudence, & empêcha qu'ils ne ſe répandiſſent dans la Ville. On a toujours vanté ſon intrépidité, le ſang-froid qu'il conſervoit dans les actions les plus périlleuſes.

Il fut fait Maréchal de Camp au mois d'Août 1688, & comme il devoit commander le détachement de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires qui accompagna

Monſeigneur; le Roi lui fit l'honneur de le préſenter à ce Prince avec cet éloge : » Que » c'étoit un des plus ſages Officiers de ſon » Royaume, & qu'il pourroit prendre ſes » conſeils & les ſuivre «. Cette campagne eſt la dernière qu'il ait faite avec les Mouſquetaires, il a toujours ſervi depuis comme Officier-Général.

Il fut envoyé en 1689, en Breſſe pour y commander. Il avoit très peu de monde, mais ſa prudence ſuppléoit à tout; c'eſt le témoignage que lui a rendu ſouvent le Maréchal de Catinat : » Il y a peu de troupes » de ce côté là, le Marquis de Vins y eſt, » & j'ai l'eſprit en repos «.

Content des biens qu'il avoit eus de ſes pères, il ne ſe ſoucioit pas d'en avoir davantage, & il croyoit qu'il ſuffiſoit de bien faire pour mériter les graces. Jamais il ne s'eſt plaint de la fortune. Toujours prêt d'aller au-devant des beſoins de ſes amis, il n'attendoit pas qu'ils lui demandaſſent des ſecours pour les ſoulager. Il donnoit à ſon rang tout ce que la bienſéance pouvoit exiger. Sa maiſon, réglée comme il convenoit, ayant beaucoup d'ordre & d'arrangement dans ſes affaires, ſon ſuperflu étoit conſidérable, & tout étoit pour les pauvres; de-là ſes libéralités aux Hopitaux & des fondations d'Ecoles chrétiennes dans toutes ſes terres; à peine s'y ſentoit-on des

années de calamité, tant il avoit soin que la veuve & l'orphelin, & généralement tous les nécessiteux, fussent soulagés.

Après la paix de Riswick, il envoya dans les vallées de Barcelonnette & autres lieux, où il avoit fait la guerre, des sommes considérables, pour aider aux habitans à se rétablir. Lorsqu'en 1717 il se démit de sa Compagnie des Mousquetaires, on lui offrit une pension de 12000 liv.; il remercia, & dit: » qu'il n'en avoit pas besoin, & qu'il » valoit mieux la distribuer à de pauvres » Officiers «.

Pendant la peste de Provence, il envoya de grandes sommes dans les Terres qu'il y avoit. Dans toutes ses bonnes œuvres, il étoit secondé par son épouse; jamais il n'y eut une si grande conformité de sentimens, & l'on peut trouver dans la manière dont ils ont vécu ensemble pendant 58 ans de mariage, l'idée de la plus parfaite union conjugale. Tant de vertus furent récompensées d'une longue vie. Il mourut âgé de 90 ans, avec cette édification qu'on devoit attendre d'un homme qui avoit si bien vécu.

PIERRE de Silvecane, Prêtre du Diocèse d'Aix en Provence, étoit un grand pénitent, qui avoit eu toute sa vie un attrait

singulier pour les instituts les plus austères, tels que Septfonds & la Trape. Forcé de rester dans le siècle, il y mena, sur-tout ses dernières années, une vie beaucoup plus dure qu'en aucun Monastère.

Père des pauvres, & sur-tout des prisonniers, il ne put, durant quelque tems leur donner que des secours spirituels, parce que par esprit de pauvreté, il s'étoit désapproprié de son Patrimoine; mais la riche succession de son frère le mit en état de satisfaire toute l'étendue de sa charité. Son désintéressement étoit si parfait, qu'il avoit refusé une Cure de mille écus auprès de Paris. Plein de confiance dans la divine Providence, il mourut dans une très-grande paix. Comme il étoit en toute façon bienfaiteur de tous les Hopitaux, ils assistèrent à ses funérailles.

EXTRAIT d'une Lettre de M. de Chassiron, Académicien, à M. de Bologne son ami & son Confrère.

» LA naissance de l'Académie de la Ro-
» chelle, dit M. de Chassiron, peut, à cer-
» tains égards, être comparée à celle de l'A-
» cadémie Françoise. Des gens de goût, ou

» au moins des Amateurs des Lettres ſe » raſſemblent, ſans autre deſſein que de ſe » communiquer leurs lumières, & de pro- » fiter des obſervations qu'ils feront ſur » leurs ouvrages & ſur leurs lectures. Ils » errent, pour ainſi dire, de maiſon en » maiſon, pendant quelques années ; & » l'amour de l'étude ſoutient leur zèle dans » une ſituation également incommode & » incertaine. Cependant cette Société trop » libre, trop indépendante, & par-là peut- » être voiſine de ſa chûte, malgré cette ar- » deur qui forme les nouveaux établiſſe- » mens, ſe voit tout-à-coup érigée en Aca- » démie, & aſſujettie à des Loix conſacrées » par l'autorité Royale «.

En 1730, M. le Prince de Conti accepta le titre de protecteur de cette ſçavante Compagnie qui, en 1732, fut érigée en Académie Royale des Belles-Lettres, par Lettres-Patentes, enregiſtrées au Parlement l'année ſuivante, par leſquelles le Roi, en approuvant un deſſein qui tend à diſtinguer cette Ville par la Littérature, comme elle l'eſt par l'étendue & par l'éclat de ſon commerce, autoriſe les Aſſemblées & Règlemens néceſſaires pour maintenir l'ordre & la ſplendeur de la nouvelle Académie. Ces Lettres-Patentes, du 24 Avril, furent envoyées à la Société Littéraire, par M. Bignon, Intendant de la Rochelle. Voici la

Lettre que M. Gaſtumeau, premier Secrétaire, fut chargé d'écrire à M. le Comte de Maurepas, pour le remercier des Lettres-Patentes que ce Miniſtre avoit eu la bonté de faire expédier pour l'établiſſement de cette Académie.

» Monſeigneur, l'intérêt que vous avez » bien voulu prendre à l'établiſſement de » notre Académie, eſt une de ces circonſ- » tances glorieuſes qu'elle relévera avec le » plus de ſoin dans les Actes publics de ſa » reconnoiſſance; elle ſe félicitera ſans ceſſe » de l'approbation d'un grand Miniſtre, » qui, inſtruit par lui-même des ſolides » avantages que procurent les Lettres, s'eſt » hâté de la former, dès qu'il l'a crue pro- » pre à contribuer à leur progrès. La joie » que nous inſpirent vos bontés, Monſei- » gneur, eſt avouée de tous nos Conci- » toyens; la Rochelle n'eſt occupée que de » vos bienfaits; elle doit à votre heureuſe » médiation auprès du Roi, ces ouvrages » immortels qui s'élèvent ſous nos yeux, » pour la ſûreté & la commodité de ſon » commerce. Le Port de la Rochelle ren- » dra également fameux les noms de deux » grands Miniſtres; & ce ſera un problême » pour la poſtérité, lequel s'eſt acquis plus » de gloire, ou celui qui força la Nature » pour éloigner la mer de ſes bords, ou

» celui qui les ouvrit, pour y faire entrer » les richeſſes & l'abondance «.

Outre les ſecours abondans, donnés par Louis XV, aux Provinces attaquées de la peſte en 1721, on rapporte dans un Mémoire, inſéré au Journal de Verdun, Août 1732, que le Père Zacharie, d'Auxonne, Gardien du Couvent des Capucins d'Avalon, ayant l'adminiſtration ſpirituelle de divers Hopitaux dans les Provinces affligées de la contagion, fut attaqué trois fois de la peſte, qui emporta 80 de ſes Frères. Le Roi, informé de ſon zèle, eut la bonté alors, d'accorder à ſes humbles prières la vie de quatre Soldats qui avoient déſerté. Quelque tems après Sa Majeſté augmenta la penſion dont jouiſſoit la mère de ce Religieux, & donna de nouvelles marques de ſon attention à récompenſer la vertu, en gratifiant ce même Religieux, à l'occaſion de la mort de ſa mère, d'une penſion de 100 liv. par voie d'aumône, à lui affectée.

On a rendu juſtice aux Capucins dans le tems, & l'on eſt convenu qu'ils n'avoient pas épargné leur vie dans ces terribles conjonctures. Le zèle avec lequel ils ſervent les malades dans les tems de contagion,

leur a attiré de la considération, même en Turquie, où ils se prêtent à tout le monde, sans distinction de Religion; ce qui fait dire d'eux aux Mahométans: » Vive Dieu! » il ne manque à ces Derviches que d'être » Musulmans «.

Le 14 Décembre le Roi accorda à M. Mithon, Intendant de la Marine à Toulon, un Brevet de Conseiller d'Etat. Il y avoit long-tems que cet excellent Citoyen servoit Sa Majesté dans différens postes, avec autant de zèle que de succès: Intendant à Saint-Domingue, il mit le bon ordre dans la Justice, la Police, les Finances & le Commerce. Il a donné une application particulière à la Religion & au culte Divin, faisant bâtir plusieurs Eglises, dans une Ville dont il avoit jetté les fondemens. Rappellé en France, & Intendant de Toulon, depuis plus de 13 ans, il s'est distingué par son équité, par son désintéressement & par un esprit de charité, qui lui a acquis l'estime générale.

ANNÉE 1733.

La double élection d'un Roi de Pologne, la guerre qu'elle occasionna entre les

Rois de France, d'Eſpagne & de Sardaigne, d'une part, & l'Empereur de l'autre, ſont les évènemens intéreſſans qu'offre l'hiſtoire de cette année.

JACQUES-Joſeph Duguet, né à Montbriſon, commença ſes études chez les Pères de l'Oratoire de cette Ville. Il étonna ſes Maîtres par l'étendue de ſa mémoire & la facilité de ſon eſprit : le jeune homme n'étoit qu'à la fin de ſa Troiſième, & avoit à peine 12 ans, lorſque l'*Aſtrée d'Urfé* lui tomba entre les mains. Il réſolut de compoſer une hiſtoire dans le même goût. Ayant rempli ſon projet, il montra ſes eſſais à ſa mère. » Vous ſeriez bien mal-» heureux, lui dit cette femme vraiment » chrétienne, ſi vous faiſiez un ſi mauvais » uſage des talens que vous avez reçus «. Cet enfant écouta cet avis ſans murmurer; & par un mouvement de vertu qui l'emporta ſur l'amour-propre, il jetta ſon Roman au feu. Des études plus ſérieuſes, occupèrent ſon eſprit; il entra dans la Congrégation de l'Oratoire, & y paſſa quelques années.

Parmi le grand nombre d'ouvrages de ce célèbre Ecrivain, on diſtingue ſon *Education d'un Prince*. L'Abbé Goujet, auteur de

de ſa vie, & ſon ami, prétend que ce Livre, qu'on peut regarder comme le *Breviaire des Souverains*, fut compoſé pour le fils aîné du Duc de Savoye.

JEAN Meſlier, Curé du Village d'Etrepigny en Champagne, donnoit tous les ans aux pauvres de ſa Paroiſſe, tout ce qui lui reſtoit de ſon revenu.

VANROBAIS de Rixdorp, qui mourut à Abbeville le 25 de Juin, dans la 72e année de ſon âge, étoit fils de Joſſe Vanrobais, dont le Grand Colbert ſe ſervit en 1665, pour établir à Abbeville une Manufacture de Draps fins. Ce grand Miniſtre qui connoiſſoit l'importance de cette entrepriſe, ne négligea rien par le choix de la perſonne, par les beaux Priviléges qu'il lui fit accorder, & qui ſubſiſtent encore, pour lui aſſurer un ſuccès certain; mais on peut dire que ce ſuccès a paſſé ſes eſpérances: rien n'y a plus contribué que la protection entière dont les Rois & leurs Miniſtres ont conſtamment favoriſé Joſſe Vanrobais & ſes enfans, qui de leur côté ont fait tous leurs

efforts pour mériter un ſi grand honneur.

Celui dont nous faiſons l'éloge, s'eſt tellement diſtingué, qu'oubliant ſes intérêts particuliers, il n'a jamais eu en vuë que la ſolidité de cet établiſſement; la bonté & la beauté des draps ſont aujourd'hui portés à un tel point de perfection, qu'il n'y en a point dans l'Europe qui puiſſent leur être mis en concurrence. Il laiſſa cinq neveux, ſes aſſociés, ſur leſquels il ſe repoſoit depuis 10 ans des ſoins de la régie de la Manufacture qui renferme plus de 3500 Ouvriers.

M. Vanrobais avoit un excellent jugement, beaucoup de fermeté, & en même-tems une douceur & une politeſſe qui gagnoient le cœur des plus grands Seigneurs qui n'ont pu lui refuſer leurs larmes en apprenant ſa mort. Les peuples de la Province, ſes ouvriers & les pauvres le regardoient comme leur père. Pendant ſa maladie qui a été longue & douloureuſe, ils lui ont donné des preuves d'une affection ſingulière; on en a vû aller nuds pieds en dévotion à - à 8 lieues d'Abbeville, pour demander à Dieu ſa guériſon; les Paroiſſes & les Communautés de la Ville ont fait des prières publiques pour lui; en un mot, on n'a point vû de particulier emporter dans le tombeau tant de bénédictions & de louanges plus juſtement mé-

tées ; aussi n'y eut-il jamais un meilleur Citoyen, ni un plus fidèle sujet.

Le lundi 15 Juin, jour des vacances dans l'Université à cause du Landi, est un grand congé pour tous les Ecoliers, qui vont ordinairement se promener aux environs de Paris : un nombre d'élite des plus jeunes de ceux du Collége d'Harcourt, choisirent le Château de Meudon pour avoir l'honneur de voir M. le Dauphin, & de faire leur Cour. Ce Prince les reçut avec beaucoup de graces & de bonté, & leur ayant donné sa main à baiser, leur fit plusieurs questions sur leurs noms, leurs études, leurs divertissemens, &c. Il les écouta avec une attention & un discernement au-dessus de son âge. Il voulut surtout être informé du sujet de leur voyage, de la fête qui y donnoit lieu, & qui dispensoit les Ecoliers de travailler ce jour-là, ajoutant agréablement : » Qu'il chômeroit » aussi cette fête & qu'il ne travailleroit pas » non plus dans la journée «.

Le Prince attentif à tout, trouva qu'un de ces Messieurs ne portoit pas bien son épée, & qu'il falloit l'élever davantage à son côté, ce qui donna occasion à l'Ecolier de répondre que : » S'il ne portoit pas bien

» l'épée, il ſauroit bien s'en ſervir un jour » pour le ſervice du Roi «.

Tout cela ſe paſſa dans la promenade que fit M. le Dauphin dans le parc. Le Prince ordonna au retour que les mêmes Ecoliers ſe trouvaſſent à ſon dîner, ce qui donna lieu à de nouvelles marques de bonté & à d'autres queſtions ingénieuſes.

Après le dîner, les Ecoliers, tant du Collége d'Harcourt que de quelques autres Colléges, proposèrent, ſous le bon plaiſir du Prince, une partie de Ballon qui fut parfaitement bien jouée & qui le divertit beaucoup. Pour marque de ſon contentement, il leur accorda quatre jours de congé, ſur quoi il y eut des billets expédiés ſignés de Madame la Ducheſſe de Vantadour.

PERSONNE n'ignore que la ville de Bordeaux eſt une des plus importantes & des plus conſidérables Villes du royaume; que ſon port ſitué ſur l'embouchure de la Garonne, eſt un des plus beaux de l'Europe, formant par ſa diſpoſition un point de vue qui frappe, & un ſpectacle charmant.

Cette Ville en profitant d'une ſi heureuſe ſituation, voulut donner au Roi une

marque éclatante de ſon zèle, & ſe procurer en même-tems un ſurcroît d'embelliſſement, qui répondît à celui qu'elle avoit reçu de la nature. Elle fit conſtruire une grande place royale ornée de bâtimens magnifiques, & fit ériger au milieu la ſtatue équeſtre du Roi, de la compoſition de M. le Moine, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, dont tout le monde connoît la capacité.

PIERRE-François d'Arerez de la Tour, Supérieur-général de la Congrégation de l'Oratoire, & l'un des plus grands hommes de ſon ſiècle, naquit à Paris de parens dont la nobleſſe recevoit un nouvel éclat de la religion & de la probité; ſon enfance fut cultivée par une éducation qui développa promptement un naturel riche & propre à toutes les ſciences. Il réunit en ſa perſonne au plus haut degré de perfection le talent de la parole, la direction des ames & l'art de gouverner; admis au Conſeil des premiers Prélats du Royaume, une ſupériorité de vues, lui faiſoit trouver des tempéramens juſtes entre des avis oppoſés. Louis XIV, lui-même, a ſouvent parlé avec éloge de la ſageſſe de cet excellent homme. On ſçait que l'humilité du

P. de la Tour lui fit refuſer ſucceſſivement l'Evêché d'Evreux & l'Archevêché de Rouen ; & ce qui fait encore plus d'honneur à ſa modeſtie, c'eſt qu'il a toujours gardé un profond ſilence ſur ces nominations.

Son extérieur ſembloit avoir été fait pour annoncer les qualités d'une belle ame. Il avoit la taille avantageuſe, & une de ces phiſionomies heureuſes, qui ſont comme les images de l'eſprit & les premiers garands de la vertu.

Son déſintéreſſement généreux ne lui permit jamais de retenir dans ſa ſource la libéralité des perſonnes riches ; au contraire en détournant la pente de ces eaux qui auroient coulé dans la Congrégation, il n'en étoit que plus attentif à les conduire vers les lieux que l'indigence ou des revers de fortune avoient déſéchés. Inſtruit des beſoins de pluſieurs familles, qui pour ſauver l'éclat de leur nom, luttoient contre la honte de la pauvreté, il avoit ſoin de leur procurer des ſecours qui leur épargnoient le pénible aveu de leur miſère. Rien ne feroit plus d'honneur à ſa charité que ce détail, s'il n'avoit caché ſes bons offices avec plus de précaution que les perſonnes néceſſiteuſes ne céloient leurs beſoins. Cependant on ne ſauroit taire les généreux ſecours qu'il a fournis, non-ſeulement à plu-

sieurs sujets de sa congrégation, mais encore à leurs parens, lorsqu'ils se trouvoient dans des conjonctures fâcheuses. Il sembloit que leurs familles eussent contracté une espèce d'affinité avec lui & eussent acquis un droit à son patrimoine; il ne s'en réservoit que ce qu'il ne pouvoit refuser à la simple nécessité, aussi prodigue de son propre bien qu'il étoit éloigné de recevoir celui d'autrui.

L'usage qu'il a fait de son crédit ne pouvoit pas aisément éviter les yeux du public. Comme il ne se déclaroit que pour l'innocence attaquée & qu'il ne s'intéressoit que pour des malheurs involontaires, il ne craignoit point que ses démarches fussent éclairées de trop près.

M. Aubert, de l'Académie Royale des Sciences de la ville de Lyon, mourut âgé de 91 ans, ayant conservé jusqu'à la fin de sa carrière presque tout le feu & la vigueur de la jeunesse. Il donna à la ville de Lyon sa belle & nombreuse Bibliothèque, à la charge de la rendre publique. M. Perrichon, Prévôt des Marchands, qui n'oublioit rien pour son établissement & son illustration, lui procura cet avantage, dans l'intention de faire refleurir les Lettres,

les Arts & les Sciences dans cette seconde Ville du royaume. Ce zèlé Magistrat, à la tête des différens Corps de Négocians dont il est chéri & estimé, fit assigner à M. Aubert 2000 liv. de pension pendant sa vie, & 500 écus de rente après sa mort, à M. Duchel son neveu. On laissa néanmoins au premier, le reste de ses jours, la jouissance de ces mêmes livres qui avoient fait les délices de sa jeunesse & sa consolation dans un âge plus avancé.

MARTIN Filassier, Curé du Diocèse de Paris, mort en 1733 Chapelain des Dames de Miramion, reçut un jour la visite d'un de ses Paroissiens qui vivoit dans l'opulence. Cet homme fut fort surpris de voir qu'aucune des chambres de son Pasteur n'étoit tapissée; & comme on étoit au plus fort de l'hyver, il lui demanda pourquoi il n'avoit point fait tapisser ses murailles pour se garantir de la rigueur du froid? M. Filassier lui montrant deux pauvres dont il prenoit soin, répondit: » J'aime mieux revêtir ces membres de » J. C. que mes murailles «.

Quelque-tems après qu'il eut été installé dans sa Cure, on lui en offrit une autre d'un revenu bien plus considérable. Il la

refusa en disant : » Je ne puis répudier » mon épouse parce qu'elle est pauvre «.

Une maladie épidémique régnoit dans son village, & ce fléau moins redoutable par ses effets que par ses suites, réduisit la plupart des habitans à la plus affreuse indigence. M. Filassier consacra tous ses revenus pour leur procurer des remèdes. Il fit venir des Médecins habiles qui, par leurs soins, extirpèrent le mal ; mais comme le nombre des pauvres & des infirmes s'étoit considérablement augmenté dans cette triste circonstance, & que le généreux Curé n'étoit point assez riche pour les secourir, il vendit un petit bien de patrimoine la somme de dix mille livres, qu'il employa toute entière à leur subsistance. Quand ses infirmités l'eurent obligé de quitter sa Cure, il se réserva une pension de 200 liv. qu'il alloit tous les ans distribuer lui-même à ces mêmes pauvres, ce qu'il fit jusqu'à la fin de sa carrière bienfaisante.

Il est une Providence sage & toujours attentive à nos pressans besoins, lorsque nous la sollicitons avec ardeur & avec confiance.

Sur la Paroisse de St-Séverin à Paris,

un Particulier vivant à l'extérieur d'une manière très-régulière, & jouiſſant de la réputation d'aimer le bien & de pratiquer des œuvres de charité ; aſſidu au ſervice Divin, n'étoit rien moins que ce qu'il paroiſſoit. Il cachoit ſous le voile de l'hypocriſie une ame vicieuſe & dépravée. Il enlevoit à droite & à gauche toutes les jeunes filles de parens pauvres, leur faiſant eſpérer qu'il les placeroit avantageuſement & leur procureroit un apprentiſſage utile & honnête. Bien loin de remplir à cet égard des engagemens ſi reſpectables ; ce malheureux vendoit ces jeunes filles, & les livroit à la plus affreuſe proſtitution. Une jeune fille entre autres, qui depuis trois jours combattoit pour ſa vertu, & s'oppoſoit aux perſécutions de cet indigne ſuborneur ; douée d'une ame forte & élevée, conçut le généreux deſſein de ſortir de ce pas dangereux. Pleine de foi & de religion, elle adreſſe ſes vœux les plus ardens à l'Etre ſuprême, demande avec ferveur à ce Dieu fort & puiſſant, ce courage héroïque & vraiment Chrétien pour réſiſter à un danger ſi imminent. Elle trace avec ſon ſang ſur le papier l'hiſtoire de ſes malheurs & de ſon oppreſſion, adreſſe la lettre au Vicaire de la Paroiſſe, Eccléſiaſtique diſtingué par ſon mérite & ſes vertus, mort depuis quelques années

Tréſorier du Chapitre de St.-Jacques-l'Hopital. Elle jette par la fenêtre cet écrit touchant qu'elle abandonne à la Providence, la priant de le faire tomber entre les mains de quelque perſonne de bien. Cette lettre en effet rencontra heureuſement, celui qui la trouva la lut, la porte à ſon adreſſe, indique à l'eccléſiaſtique l'endroit où cette lettre lui étoit parvenue. Le Vicaire formoit depuis long-tems des ſoupçons contre le ſurborneur hypocrite. Il va trouver le Procureur-Général, lui remet en main la lettre & déſigne l'homme ſous les traits les plus capables de le faire reconnoître. » Il y a long-tems, dit le Pro» cureur-Général, que je cherche un homme » du caractère dont vous me le dépeignez; » je veux m'en aſſurer & je ſaurai y mettre » ordre «. Il écrit en conſéquence à ce Séducteur la lettre la plus preſſante, & lui marque: » Qu'inſtruit du bien qu'il faiſoit ſur ſa paroiſſe, il déſiroit le voir pour » lui communiquer des choſes très importantes & relatives à ſes pieux deſſeins; » qu'il l'attendoit à telle heure, le priant » de ſe rendre au tems marqué «. Cet homme plein de confiance ſe rend à l'invitation du Magiſtrat. Celui-ci le reçut avec l'accueil le mieux concerté, & l'amuſa, ſoit par le récit qu'il lui fait faire de ſes prétendues bonnes œuvres, ſoit par de nou-

velles vues qu'il lui propoſe à ce ſujet. Dans cet intervalle, un Commiſſaire averti de ce qui ſe paſſoit, ſe tranſporte chez l'homme en queſtion accompagné de quatre Exempts. Il trouve en effet douze jeunes filles réduites à la plus extrême misère, & dont le plus grand nombre avoit déja ſacrifié ſa vertu. Le Commiſſaire demanda celle qui avoit écrit la lettre; cette jeune perſonne pleine de joie de ce que ſon projet avoit réuſſi, raconte avec ingénuité toutes les vexations qu'elle avoit eſſuyées; elle ajouta que renfermée depuis trois jours ſeulement dans ce lieu infâme, Dieu lui avoit fait la grace de réſiſter aux indignes ſuggeſtions de ſon abominable Tyran. Le Commiſſaire bien inſtruit va rendre compte de ſa commiſſion au Procureur-Général, les quatre Exempts reſtent à la porte de l'hôtel. Le Commiſſaire après avoir parlé en ſecret au Magiſtrat, reçoit ordre de faire arrêter à la ſortie de ſon hôtel l'Impoſteur, ce qui fut exécuté. La Paroiſſe prit ſoin des jeunes filles & leur fit apprendre un métier. La vertu généreuſe de celle qui avoit écrit, attira ſur elle & ſur ſes Compagnes, les ſecours du Ciel & la protection des hommes. Cette fille eſtimable a exercé depuis avec honneur & édification le métier de Couturiere.

ANNÉE 1734.

LE Maréchal de Villars, en se chargeant du commandement de l'armée du Roi en Italie, avoit plus consulté son zèle & son amour pour la gloire, que son âge & ses forces. Bientôt les chaleurs excessives du climat, la fatigue de corps & d'esprit attachée à l'emploi d'un Général, altère sa santé; il remet le Commandement entre les mains du Marquis de Coigny, & part pour se rendre à Turin.

Ce Héros, digne émule de Turenne, né à Moulins en Bourbonnois, se distingua fort jeune dans la profession des armes. Louis XIV, charmé de son ardeur naissante, disoit de lui : » Il semble que dès que » l'on tire en quelqu'endroit, ce petit gar» çon sorte de terre pour s'y trouver «.

Ayant attaqué en 1678, sous les ordres du Maréchal de Créqui, l'arrière-garde de l'armée de l'Empereur dans la Vallée de Quekembacq, il fit de si belles choses dans cette campagne, que M. de Créqui lui dit devant tout le monde : » Jeune » homme, si Dieu te laisse vivre, tu auras » ma place plutôt que personne «.

En 1703 il gagna une bataille à Hochstet de concert avec l'Electeur de Bavière. Cet Electeur n'avoit pas voulu combattre avant

d'en avoir conféré avec ſes Généraux & ſes Miniſtres. » C'eſt moi qui ſuis votre » Général & votre Miniſtre, lui dit Villars, vous faut-il d'autre conſeil que moi » quand il s'agit de donner bataille « ?

Le Dauphiné fut en 1708 le théâtre de ſes exploits. Villars fit échouer tous les deſſeins du Duc de Savoye. » Il faut, dit un » jour ce Prince, que le Maréchal de Villars ſoit ſorcier, pour ſavoir tout ce que » je dois faire ; jamais homme ne m'a » donné plus de peine, ni plus de chagrin «.

Appellé en Flandre, il battoit les ennemis à Malplaquet, lorſqu'il fut bleſſé aſſez dangereuſement pour ſe faire adminiſtrer le St. Viatique. On propoſa de faire cette cérémonie en ſecret : » Non, dit le » Maréchal, puiſque l'armée n'a pas pu » voir mourir Villars en brave, il eſt bon » qu'elle le voye mourir en Chrétien «.

On prétend que lorſqu'il partit pour rétablir les affaires de la France, la Ducheſſe de Villars voulut le diſſuader de ſe charger d'un fardeau ſi dangereux. Le Maréchal rejetta ce conſeil timide : » Si j'ai, dit-il, » le malheur d'être battu, j'aurai cela de » commun avec les Généraux qui ont commandé en Flandres avec moi ; ſi je re» viens vainqueur, ce ſera une gloire que » je ne partagerai avec perſonne «.

Il tomba inopinément le 24 Juillet ſur un camp de dix-ſept bataillons retranchés à Denain pour le forcer ; la choſe étoit difficile, mais Villars ne déſeſpéra pas d'en venir à bout : » Meſſieurs, dit-il à ceux qui » étoient autour de lui, les ennemis ſont » plus forts que nous, ils ſont même retran» chés ; mais nous ſommes François ; il y » va de l'honneur de la nation, il faut au» jourd'hui vaincre ou mourir, & je vais » moi-même vous en donner l'exemple «.

Envoyé en Italie en 1733 après avoir été déclaré Général des camps & armées du Roi, titre qui n'avoit point été accordé depuis le Maréchal de Turenne ; un Officier conſidérable lui repréſentant pendant le ſiége de Piſighitone qu'il s'expoſoit trop : » Vous auriez raiſon, ſi j'étois à votre âge, » répond le Maréchal ; mais à l'âge où je » ſuis, j'ai ſi peu de jours à vivre, que je » ne dois pas les ménager, ni négliger les » occaſions qui pourroient me procurer une » mort glorieuſe. Un Général, diſoit-il » encore à quelqu'un qui l'exhortoit à ſe » ménager, doit s'expoſer autant qu'il ex» poſe les autres «.

On le preſſoit inutilement en 1677 de prendre une cuiraſſe pour une action qui devoit être vive & meurtrière. » Je ne » crois pas, répondit-il tout haut en pré» ſence de ſon Régiment, ma vie plus

» précieuſe que celle de ces braves gens-» là «.

Il dit un jour au Roi, en préſence de tout ſa Cour, en prenant congé de S. M. pour aller commander l'armée : » Sire, » je vais combattre les ennemis de V. M. » & je vous laiſſe au milieu des miens «.

Une autrefois adreſſant la parole aux Courtiſans du Duc Régent devenus riches par le ſyſtême; il s'exprimoit ainſi : » Pour » moi, je n'ai jamais rien gagné ſur les » ennemis de l'Etat «.

Le Prince Eugène ayant appris la mort de ce grand homme, s'écria : » La France » vient de faire une grande perte qu'elle ne » réparera pas de long-tems «.

Qui fut plus ſenſible à la gloire que le Maréchal de Villars ? Ce Héros diſoit ſouvent qu'il n'avoit eu que deux plaiſirs bien vifs en ſa vie; celui de remporter un prix au Collége & celui de gagner une bataille.

Ce Général avoit mis à prix la tête du Chef des Camiſards, hérétiques, qui s'étoient révoltés dans les Cévennes, & qui s'étoient ainſi nommés, parce qu'ils portoient un habit de toile ſemblable à une chemiſe. Ce rébelle, témoin du ſupplice de ſes compagnons, reconnoiſſant que tôt ou tard il lui faudroit ſubir le même ſort, prit un parti qui lui réuſſit. Il connoiſſoit la

la générosité & la clémence du Maréchal. S'étant présenté à ce Général qui ne le connoissoit que de nom, il lui demanda s'il étoit vrai qu'il eût promis mille écus à celui qui le livreroit mort ou vif? Le Maréchal ayant répondu que oui : — » Cette » récompense me seroit donc due, conti- » nua le Camisard, si mes crimes ne m'en » avoient rendu indigne; mais j'ai tant de » confiance dans la clémence du Roi & » en votre générosité, que je ne crains » point de vous apporter moi-même cette » tête criminelle dont vous pouvez dispo- » ser «. — Il étoit à genoux en disant ces mots. Le Maréchal l'ayant fait relever, lui fit compter sur-le-champ les mille écus & expédier une amnistie générale pour lui & pour quatre-vingt personnes de sa suite.

M. de Villars n'ayant encore que le grade de Colonel, rentroit dans son camp après une action très-meurtrière. Le premier objet qui s'offre à lui, est un Cavalier de son Régiment, qui blessé d'un coup d'épée au travers du corps, se retire presque expirant; il demande son Chef que l'on croyoit tué, & l'ayant trouvé: » Etes- » vous content de moi, mon Colonel? lui » dit-il, je ne voulois que la consolation » de vous voir avant que de mourir «.

LE ſieur Thierry, Avocat aux *Conſeils*, avoit ſa maiſon ſituée proche de l'hôtel où l'on tenoit les aſſemblées pour le Conſeil de la guerre ; il fut réſolu de joindre le cabinet de cet Avocat à l'un des bureaux du Conſeil. Cet Avocat qui n'aimoit pas à s'incommoder pour accommoder les Commis du bureau, prit la réſolution de préſenter au Régent un placet qui mérite de trouver place ici, tant par ſa ſingularité que par l'heureux ſuccès dont il fut ſuivi.

» MONSEIGNEUR,

» Thierry, Avocat aux Conſeils du Roi, » remontre très-humblement à V. A. R., » que M. le Maréchal de Villars n'ayant » plus d'ennemis à combattre, ni traité à » faire, a mis le ſiége devant le cabinet » d'un pauvre Avocat. Il s'imagine que la » place ſe rendra à la premiere ſommation ; » mais le Suppliant a réſolu d'attendre le » gros canon. Ce gros canon, Monſei- » gneur, ſont les ordres précis de V. A. R. » *Signé* Thierry 1718 «.

Ce placet ayant été renvoyé à M. le Maréchal de Villars, Préſident du Conſeil de la guerre ; ce Seigneur le trouva ſi bon,

qu'il déclara au Duc Régent : » Qu'il ſe » faiſoit un plaiſir de lever ce premier » ſiége de ſa vie «.

Le ſiége de Philisbourg qui ſe fit cette année, eſt mémorable par quantité de traits de bravoure & de courage de la part des François.

Le témoignage que Louis XV crut devoir leur rendre, eſt trop glorieux à la Nation & à ce Monarque lui-même, pour ne pas l'inſérer dans nos faſtes.

Lettre du Roi au Maréchal d'Alsfeld.

» Mon Couſin, je reconnois toute l'im- » portance du ſervice que vous venez de » me rendre par la conquête de Philiſ- » bourg. Il ne falloit pas moins que votre » fermeté pour ſurmonter les contre-tems » que les débordemens du Rhin ont appor- » tés à cette entrepriſe. Vous avez eu la » ſatisfaction de voir que votre exemple » a inſpiré les mêmes ſentimens aux Offi- » ciers & aux ſoldats. Je me ſuis fait ren- » dre compte jour par jour de tout ce qui » s'eſt paſſé ; & j'ai toujours remarqué qu'à » meſure que les difficultés augmentoient, » ſoit par la crue des eaux, ou par la pré-

» ſence des ennemis & par le feu de la » place, l'ardeur & la patience de mes » troupes redoubloient dans la même pro- » portion. Il n'eſt point de ſuccès ſur lequel » on ne doive compter avec une nation » auſſi brave. Je vous charge de témoigner » aux Officiers-généraux & autres, & même » en général à l'armée, combien je ſuis » content de tous. Vous ne devez pas » douter que je ne ſois dans les mêmes » ſentimens à votre égard; la préſente n'é- » tant pas pour autre fin. Sur ce, &c. Ver- » ſailles le 23 Juillet 1734 «.

A ce ſiége fameux, la tranchée étoit inondée & le ſoldat y avoit de l'eau juſqu'aux aiſſelles. Un Officier à qui ſon jeune âge ne permettoit pas d'y marcher de même, s'y faiſoit porter de main en main. Un Grenadier le préſentoit à ſon camarade afin qu'il le prît dans ſes bras. » Mets- » le ſur mon dos, dit celui-ci, du moins » s'il y a un coup de fuſil à recevoir, je » le lui épargnerai «.

DANS le Régiment de Champagne, un Officier demande pour un coup de main douze hommes de bonne volonté. Tout le corps reſte immobile & perſonne ne répond; trois fois la même demande

& trois fois le même ſilence. » Hé quoi ! » dit l'Officier, l'on ne m'entend pas ? » — L'on vous entend, s'écrie une voix ; » mais qu'appellez-vous douze hommes de » bonne volonté ? Nous le ſommes tous ; » vous n'avez qu'à choiſir «.

UN autre ſoldat du Régiment du Perche, nommé *le Tellier*, prouva que l'obſcurité de la naiſſance n'exclut point la nobleſſe des ſentimens. Cet homme étant entré dans un jardin dépendant d'un ouvrage avancé d'où l'on avoit chargé les ennemis ; entendit des cris plaintifs ſortis du fonds d'une citerne, où quelques Allemands s'étoient précipités dans leur fuite. A ces accens de la douleur, ſes entrailles furent émues. Il court à la citerne, il voit un malheureux couvert de ſang qui lui tendoit les bras, & ſembloit lui demander grace. Le ſoldat compatiſſant tend le bout de ſon fuſil à ſon ennemi ſuppliant. Après bien des efforts il le tire de cette eſpèce de tombeau & le met ſur l'herbe ; mais l'ingrat oubliant tout-à-coup la grandeur du bienfait, voulut accabler ſon bienfaiteur & ravir le jour à celui qui venoit de le lui rendre. Il recueille le peu de forces que lui laiſſent ſes bleſſures, & tenant toujours

le bout du fusil, il s'épuise pour l'arracher au trop humain le Tellier. Ce généreux soldat, animé d'une juste indignation, retint aisément son arme; & entendant quelques-uns de ses camarades qui lui crioient; » tue, tue «, il oublia malgré lui les loix de la miséricorde pour n'écouter que celles de la guerre, & lui donna la mort.

Le Prince de ****, charmé de la conduite intrépide d'un Grenadier, lui jetta sa bourse, en lui disant qu'il étoit fâché que la somme ne fût pas plus considérable. Le lendemain le Grenadier vint trouver le Prince, & lui présentant des diamans & quelques autres bijoux : » Mon Général, » lui dit-il, vous m'avez fait présent de l'or » qui étoit dans votre bourse, & je la garde; mais vous n'avez pas sûrement prétendu me donner ces diamans, & je » vous les rapporte. — Tu les mérites doublement, répondit le Prince, par ta bravoure & par ta probité; ils sont à toi «.

Deux bataillons du Régiment de Bourbon réunis à Parme, en sortirent au mois de Juillet, pour joindre l'armée campée

derrière la Secchia ; ils étoient de la brigade Dauphin, & couvroient la Cassine de Gardella où étoit le Maréchal de Broglie, quand les ennemis passèrent la rivière le 15 Septembre & tombèrent à l'improviste sur la brigade de Bourbon & sur celle d'Orléans. On eut à peine le tems de prendre les armes. Le Soldat à demi-habillé, courut aux drapeaux, arrêta leurs premiers efforts, & fit sa retraite par les derrières du camp de San-Benedetto, jusque sous Guastella, où l'armée campa. Le Régiment y fut alors de brigade avec celui de Soissonnois, & fut placé à la droite du Pô.

Dans la journé du 15, le nommé Saint-Julien, originaire de Caen, & Caporal au Régiment, courut à sa tente pour y prendre ses armes. Sa femme, qui s'étoit cassé la jambe la veille, ne pouvant le suivre, le supplioit de l'aider à se retirer avec trois petits enfans. » Depuis 10 ans, lui dit-il, » que je suis au Régiment, je n'ai jamais » manqué l'occasion de servir le Roi, je ne » laisserai pas échapper celle-ci ; tire-toi » d'affaire le mieux que tu pourras «. Le desir de la gloire & l'amour de son devoir, peuvent balancer dans une ame le sentiment de la nature & celui de la tendresse ; s'ils l'emportent, c'est un effet de courage qu'on ne sauroit assez admirer. Saint-Julien qui nous en fournit ici l'exemple, se retira

depuis aux Invalides, & laiſſa au Régiment un fils, qui eſt devenu dans la ſuite Sergent-Major ſous le nom de Voiſin.

LA Compagnie de Grenadiers de Médoc, commandée par MM. le Brel, Capitaine, le Chevalier de Monteſquiou, Lieutenant, & de la Barthe, Sous-Lieutenant, avoit été détaché avec d'autres troupes, aux ordres du Marquis de Montconſeil, Brigadier, & du Chevalier du Tretz, Lieutenant-Colonel du Régiment, pour attaquer les retranchemens de Reveré ſur le Pô, où les ennemis avoient un pont.

Le nommé Picon, originaire d'Alais dans les Cévennes, Grenadier, donna dans cette occaſion des marques d'une intrépidité ſingulière. Cet homme déſeſpéré de voir que les ennemis, maîtres du pont volant, continuoient à paſſer, s'élance dans le Pô, ſon ſabre entre les dents, s'approche en nageant du cable qui retenoit ce pont, & s'efforce envain de le couper à coups de ſabre. Ce cable à demi-tendu, n'oppoſant pas aſſez de réſiſtance, le brave Picon eſt obligé de renoncer à ſon entrepriſe. Il revient ſain & ſauf, après avoir eſſuyé pendant long-temps tout le feu des troupes qui étoient ſur ce pont. Ses cama-

rades étonnés l'accueillent en héros & le comblent d'éloges. Le Chevalier de Tretz lui accorda une récompense.

Ce brave Grenadier fut dans la suite Sergent, puis Sous-Lieutenant ; il fit toute la guerre de 1741, & eut sa retraite aux Invalides en 1749.

APRÈS la bataille de Guastella, le Roi de Sardaigne traversant le champ de bataille, & voyant le terrein où le Régiment d'Auvergne avoit combattu, jonché d'uniformes violets, (c'étoit le seul Régiment qui portoit alors cette couleur) se tourna vers le Maréchal de Coigny, & lui dit : » Il ne reste donc plus de ces braves gens? » — Voyez, Sire, répond le Maréchal en » lui faisant jetter les yeux sur la plaine; » voici leurs débris qui battent encore vos » ennemis. — Eh quoi ! répartit le Prince, » prétendent-ils à eux seuls détrôner l'Em- » pereur «. Et sur-le-champ il pique des deux, joint le Régiment, lui fait faire halte, parle avec bonté aux Soldats, fait l'éloge de leur bravoure, & leur distribue des marques de sa satisfaction.

PASSONS actuellement à quelques traits particuliers.

Jean-Baptiſte Morvan de Bellegarde, né à Pihyriat dans le Diocèſe de Nantes, entra chez les Jéſuites & y demeura pendant 16 ou 17 ans. On prétend que ſon attachement pour le Cartéſianiſme, dans un tems où il n'étoit pas encore à la mode, l'obligea de ſortir de la Société. Depuis, ſous le nom de l'Abbé de Bellegarde, il ne ceſſa d'enfanter volume ſur volume. Il employoit le produit de ſes ouvrages à ſon entretien, & à ſoulager les pauvres par d'abondantes aumônes.

THOMAS Fantet de Lagny, célèbre Mathématicien, né à Lyon, fut chargé de l'éducation du Duc de Noailles, depuis Maréchal de France. Ayant été reçu à l'Académie des Sciences, Louis XIV le nomma à la Chaire d'Hydrographie à Rochefort; il obtint 16 ans après une place de Penſionnaire de l'Académie, celle de Sous-Bibliothécaire de S. M., & une penſion de 2000 liv dont le Duc d'Orléans le gratifia. Il mourut généralement regretté des Gens de

Lettres dont il étoit l'appui, le bienfaiteur & l'ami; & des pauvres, dont il fut conſtamment le ſoutien & le père.

ARMAND-FRANÇOIS de Bretagne, Comte de Vertus, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mourut à Paris, âgé d'environ 54 ans. Il poſſédoit des biens conſidérables, & diſtribuoit la plus grande partie de ſes revenus à la pauvre Nobleſſe de Bretagne.

LOUIS Milon, Evêque de Condom, mourut dans ſon Diocèſe, âgé de 79 ans. Il avoit fondé dans ſa Ville Epiſcopale un Hopital; & à Nérac, une Maiſon où l'on inſtruit les perſonnes du ſexe. Il avoit auſſi rétabli quelques Egliſes détruites du tems des guerres de Religion.

MICHEL-ROBERT Pomereu, Maître des Requêtes & Intendant de la Généralité d'Auſch, mourut à Pau fort regretté du Parlement, de la Nobleſſe & du Peuple. C'eſt le premier qui ait appris aux Gens-

d'affaires dans ce pays à lever les deniers du Roi ſans frais. Son intrépidité & ſon déſintéreſſement étoient généralement connus ; & il fit, en mourant, des legs aux pauvres de Pau, d'Auſch, & à tous ſes domeſtiques.

JOSEPH-Hyacinthe de Kerſulguen, Chevalier, Seigneur Marquis de Klorec, avoit fixé depuis long-tems ſa demeure, à ſon Château de Chef-du-Bois, où il ne ſe rendit pas moins utile aux intérêts du Roi, qu'à ceux de ſa Province. Tous les Officiers Généraux l'honoroient de leur confiance & de leur amitié, abandonnoient entièrement à ſa prudence, ce qu'ils ne pouvoient ou connoître, ou exécuter par eux-mêmes, & l'aſſocioient toujours à leur conſeil. Il fut ſur-tout l'ami intime du feu Maréchal de Vauban.

Egalement eſtimé de la Nobleſſe de Bretagne, & connu par ſon zèle pour le bien de la Province, il fut élu deux fois, d'une voix unanime, Préſident de l'Aſſemblée des Etats en 1731, en l'abſence du Duc de la Trémoille

Outre un eſprit élevé, pénétrant, vif, plein d'un enjouement noble & délicat, il poſſédoit à un ſi haut degré le don de la

parole, qu'on le regardoit comme l'oracle de la Province. Le caractère de ſon cœur honoroit encore les qualités ſupérieures de ſon eſprit. Il alloit au-devant de tous les démêlés, calmoit toutes les querelles, & la déciſion de tous les intérêts lui étoit confiée, ſans que qui que ce ſoit, ait jamais été tenté d'en appeller à un autre Tribunal.

Sa tendreſſe pour les pauvres, & ſur-tout pour les pauvres de ſes terres, ne peut être mieux publiée que par les larmes qu'ils répandirent à ſa mort.

LOUIS le Gendre, né à Rouen, d'une famille obſcure, ſçut ſe faire un nom dans l'Egliſe par les dignités dont il a été revêtu, & dans la République des Lettres par ſes ouvrages. François de Harlay, pour lors Archevêque de Rouen, l'éleva avec une tendreſſe vraiment paternelle, & ſe chargea de ſon avancement. Lorſque ce Prélat fut transféré ſur le Siège de Paris, il y fixa l'Abbé le Gendre, par un Canonicat de Notre-Dame; & celui-ci devint dans la ſuite Sous-Chantre de la même Egliſe. On lui eſt redevable de la fondation des Prix qui ſe diſtribuent ſolemnellement dans l'Univerſité de Paris depuis 1747, auxquels peuvent concourir les Ecoliers de Troiſième,

Seconde & Rhétorique, de tous les Colléges de l'Université.

Nous rapportons ici quelques diſpoſitions du Teſtament de M. l'Abbé le Gendre, qui intéreſſent les Sciences & les Lettres & prouvent la charité & la ſageſſe du Teſtateur. » J'ai toujours eu, dit-il, du » zèle pour la gloire de la Nation; c'eſt ce » qui me fit entreprendre une nouvelle Hiſ- » toire de France, qui ſe fit lire avec plai- » ſir. Dans la vue de perpétuer ce zèle, je » fonde des Prix qui ſeront donnés aux per- » ſonnes, de quelque ſexe, de quelque » Nation, état & profeſſion qu'elles ſoient, » qui auront fait les trois plus belles pièces » de Proſe Françoiſes, les trois plus belles » pièces en Vers héroïques François; trois » Odes Latines, & les trois plus belles piè- » ces de Muſique, toutes à la louange de » la Nation, ou de quelques-uns des Grands » hommes qu'elle a produits dans l'Egliſe, » dans l'Epée, dans la Magiſtrature, dans » les Sciences & dans les Arts, ſuivant le » ſujet qui ſera déſigné par les Juges. Ces » Prix ſe donneront tous les quatre ans, à » l'inſtar de ceux qui ſe donnoient en Grèce » aux Jeux Olympiques «.

» Je donne & légue pour cette fonda- » tion, la rente perpétuelle de 440 liv. à » moi due par les Chanoines de St.-Benoît » de Paris; 1469 liv. de rente ſur l'Hôtel-

» de-Ville de Paris; 554 liv. 18 ſols 8 den. » ſur MM. du Chapitre de Notre-Dame, » & 636 liv. 7 ſols 2 den. de rente, ſur » les R. P. Carmes de la Place Maubert «.

» Dans le deſir que j'aurois qu'on établît » à Rouen ma patrie, des Jeux Floraux, » comme à Toulouſe; je donne & lègue » à l'Hôtel-de-Ville, deux rentes perpé- » tuelles, l'une, de 500 liv., ſur le Cou- » vent des Pères Céleſtins à Paris, & l'au- » tre de 600 liv., ſur le Couvent des Pères » de la Mercy, au Marais «.

» Je donne & lègue à la Bibliothèque » des Cordeliers du grand Couvent de Pa- » ris, un exemplaire de mon Hiſtoire de » France, en trois vol. *in-fol.*, & un autre » à la Bibliothèque des Pères de la Mercy «.

» Donnant de bon cœur à la gloire de » la Nation, les rentes énoncées, ci-deſſus, » je ſupplie Sa Majeſté, dans le plus pro- » fond reſpect, de vouloir bien les exemp- » ter du droit d'amortiſſement & de tous » autres quelconques «.

» Je donne & légue 1000 liv. à la Biblio- » thèque de l'Egliſe de Rouen; 1000 liv. » aux grands Carmes de Rouen, pour être » employées à un nouveau Prix du Palinod, » qui ſera une Médaille d'argent avec cette » inſcription: *Virgini immaculatæ*, & ſur le » revers: *Dicat Ludovicus le Gendre, Hiſ- » toriæ Franciæ ſcriptor* «.

Nous croyons devoir placer ici l'uſage qu'on a fait de tous ces legs. Le Parlement, ce Sénat auguſte, toujours attentif à ſaiſir tout ce qui peut contribuer à la gloire de l'Etat & au bonheur de la Nation, deſtina toutes ces ſommes à la gloire & à l'honneur des Ecoliers de l'Univerſité. L'Art de réuſſir dans l'éducation, c'eſt de ſavoir préſenter aux enfans, des motifs intéreſſans de diſtinction, des récompenſes publiques, pour exciter parmi eux une noble émulation.

La ſingularité des diſpoſitions de M. l'Abbé le Gendre, ne permit à aucun des Exécuteurs déſignés, de ſe charger de l'exécution de ces legs, & la ſomme reſtoit en quelque ſorte abandonnée. M. le Procureur-Général, ce Magiſtrat ſi reſpectable, ce généreux protecteur des Sciences & des Arts, propoſa au Parlement l'uſage de cette ſomme en faveur des Ecoliers de l'Univerſité. Les principaux des différens Colléges, font, de tems immémorial dans leurs Maiſons reſpectives, des diſtributions particulières de Prix à la fin de chaque année. Mais il étoit à ſouhaiter qu'il y en eût une ſolemnelle pour les Ecoliers de tous les Colléges réunis, en vertu des Compoſitions où ils concoureroient tous enſemble.

Le Parlement, toujours prompt à ſaiſir tout ce qui tend à encourager les talens, à favoriſer

favoriſer l'éducation, à la requiſition de M. le Procureur-Général, rendit le 8 Mars 1746, un Arrêt, par lequel le legs de M. l'Abbé le Gendre fut attribué à l'Univerſité de Paris. Cet établiſſement eſt d'autant plus utile qu'il enflamme d'une noble émulation, non-ſeulement les Elèves, mais les Profeſſeurs eux-mêmes, jaloux que leurs Colléges & leurs Claſſes, aient la plus grande part aux Couronnes décernées. Ce qui rehauſſe l'éclat de cette fête littéraire, c'eſt qu'elle eſt honorée de la préſence auguſte du premier Sénat de la Nation. M. le premier Préſident y vient à la tête des Députés de chaque Chambre, donne lui-même le premier Prix, & embraſſe l'Athlète vainqueur. Quoi de mieux imaginé pour enflammer cette jeuneſſe nombreuſe de ce beau feu, ſource des belles actions, pour perpétuer cette ſucceſſion de lumières, de goût & de génie, appanage de la fille aînée de nos Rois.

La première diſtribution ſe fit avec pompe en 1747, pour la Rhétorique, la Seconde & la Troiſième ſeulement. Il manquoit encore quelques Prix dans ces Claſſes, le legs de l'Abbé le Gendre n'étant pas ſuffiſant; le célèbre M. Coffin, Chanoine de Notre-Dame, Profeſſeur Emérite de l'Univerſité, rendit pour l'année 1758, la diſtribution générale & complète, en ajoutant des

Prix de Verſion en Rhéthorique ; de Vers en Troiſième ; de Thêmes & de Verſions, dans les trois Claſſes inférieures.

A l'égard des Profeſſeurs & de ceux deſtinés à le devenir, pour les exciter encore par un aiguillon particulier d'honneur ; M. Coignard, Conſervateur des Hypothèques, ce Libraire ſi diſtingué par ſa probité, ſes talens, & par des entrepriſes vraiment utiles, fonda dès 1750, un Prix d'Eloquence latine, en faveur des Maîtres-ès-Arts des Univerſités de Paris, de Reims & de Caën. Ce Prix eſt une bourſe de 400 liv. ; le diſcours doit être alternativement ſur un ſujet de Morale & de Littérature. Quels éloges & quelle reconnoiſſance envers ces généreux Fondateurs, de tous ces nobles encouragemens pour le progrès certain des Lettres & des Sciences !

M. Capperon, ancien Doyen de Saint-Maxent, s'appliqua beaucoup à la Phyſique & aux productions de la Nature. Médecin, il ſe conſacra au ſoulagement des pauvres ; pluſieurs habiles Médecins ont ſouvent reconnu ſa capacité.

Tant de belles qualités ne pouvoient manquer de lui attirer l'eſtime & la vénération de tout le monde. Il avoit gagné

le cœur de ſes Compatriotes, à qui ſes heureux talens le rendoient précieux. Il étoit enfin le père des pauvres. Sa vie a été principalement employée à pourvoir à leurs beſoins, & comme il les avoit toujours aimés, il ne les oublia pas à ſa mort.

Il fonda une Ecole de charité pour les filles de ſon ancienne Paroiſſe de Saint-Maxent; il légua preſque tout ſon mobilier aux pauvres, & y comprit ſon Cabinet riche & curieux.

FRANÇOIS de Cormis, fils d'Antoine de Cormis, Syndic de la Provence; recommandable par ſa piété, ſon déſintéreſſement, ſon amour pour les pauvres & par ſa profonde capacité, mourut à Aix, âgé de 95 ans. Il étoit le dernier ſurvivant de ſa Claſſe à la Tontine, dont le produit de cinquante-ſept mille livres, fut toujours affecté en entier pour les Hopitaux & les pauvres qu'il avoit inſtitués ſes héritiers.

A la vente des meubles de M. de Piſançon, ancien Lieutenant de Galère à Marſeille, qui avoit laiſſé tout ſon bien aux pauvres de l'Hopital du St.-Eſprit. M. Ara-

ſi, Secrétaire-Archiviſte du Bureau de Santé, acheta parmi ces meubles un Bureau à écrire, pour la ſomme de 30 liv. L'ayant fait tranſporter chez lui, il voulut le voir à loiſir & en conſidérer les commodités. Il apperçut dans cet examen un bout de ficelle qu'il tira auſſi-tôt, & il vit tomber avec ſurpriſe, d'une Tablette ſecrète, une quantité d'or. Sa probité & ſa droiture ne lui permirent pas d'héſiter un moment ſur l'uſage qu'il en feroit. Il prit les 240 louis en quoi conſiſtoit toute cette découverte, & les porta à l'heure même au Tréſorier de l'Hopital, à qui il ne demanda pour toute reconnoiſſance, que le ſecret qu'on lui a mal gardé.

M. de Pontcarré, ancien premier Préſident du Parlement de Normandie, ſe rendit recommandable par ſes vertus & par ſon zèle pour le bien public. On ſçait les ſoins qu'il ſe donna dans les années 1709 & 1725, pour calmer un peuple, plus malheureux que coupable; dans un tems de diſette & de misère. On ſe ſouviendra toujours des grandes charités qu'il a faites à Rouen, particulièrement à l'égard de pluſieurs Communautés Religieuſes. C'eſt à lui que cette Ville eſt redevable de l'inſ-

titution des petites Ecoles pour l'instruction des enfans des pauvres.

ANNÉE 1735.

LA médiation des Puissances Maritimes n'ayant pu terminer la querelle entre l'Empereur & le Roi de France ; ce dernier eut la gloire de le faire par un plan de pacification que l'Empereur agréa. Les Duchés de Lorraine & de Bar, cédés par l'Empereur, en échange de la succession éventuelle du grand Duché de Toscane, levèrent toutes les difficultés.

M. le Dauphin, dont l'esprit plus avancé qu'il ne l'est ordinairement dans les enfans de son âge, ayant déterminé le Roi à ne pas suivre l'usage de ne remettre aux hommes le soin de l'éducation des Enfans de France, qu'au commencement de leur huitième année, le Comte de Châtillon, Gouverneur, le Comte de Polastron & le Comte de Muy, Sous-Gouverneurs ; M. Boyer, Evêque de Mirepoix, Précepteur ; M. l'Abbé de Saint-Cyr, Sous-Précepteur, & l'Abbé de Marbeuf, Lecteur, que le Roi avoit choisis pour être employés à une éducation si intéressante, commencèrent à

exercer leurs fonctions le 15 Décembre, vers les quatre heures après midi, de la manière ſuivante.

La Ducheſſe de Ventadour & la Ducheſſe de Tallard, Gouvernantes des Enfans de France, amenèrent chez le Roi M. le Dauphin; & rendant compte à Sa Majeſté de l'état de la ſanté de ce Prince, le Roi témoigna à ces deux Dames le gré qu'il leur ſçavoit des ſoins qu'elles avoient pris de cet enfant. Sa Majeſté adreſſa enſuite la parole au Dauphin; il lui inſpira dans les termes les plus convenables & les plus tendres, les ſentimens qu'il devoit toujours avoir pour ceux qui étoient chargés de ſon éducation; & M. le Dauphin donna dans cette occaſion, autant de preuves de ſon bon naturel, que du deſir qu'il avoit de remplir les eſpérances que ſes bonnes qualités annonçoient.

LA Faculté de Droit, établie autrefois dans la ville de Nantes, fut transférée à Rennes par une Déclaration du Roi, du premier Octobre de cette année. Cette tranſlation fut faite ſur les repréſentations du Parlement de Bretagne; en ce que la Ville de Rennes étant ſituée preſqu'au centre de la Province, & les parens pouvant

y envoyer plus facilement leurs enfans, l'Université y seroit placée plus convenablement que dans la ville de Nantes, qui est à l'une des extrémités de la Province.

MELCHIOR Cochet de Saint-Vallier, Président honoraire au Parlement & des Requêtes du Palais à Paris, fit une magnifique fondation en faveur de la pauvre Noblesse de Provence. Il céda & transporta pour cet effet audit pays, deux cent mille livres, principal de dix mille livres de rente, constituées par le Clergé de France, pour, par ledit pays de Provence, en jouir, employer annuellement & à perpétuité ladite rente de dix mille livres, à l'établissement par mariage d'une fille Noble qui n'aura pas cette somme à pouvoir espérer dans les héritages de ses père & mère, aux clauses & conditions portées dans l'acte de cession & de transport; dont une des principales, est que le cas arrivant de remboursement des fonds qui produisent cette rente, le pays de Provence s'en chargera pour en faire l'intérêt; & comme le Fondateur veut que cette somme principale produise toujours dix mille livres de revenus, on suspendra l'exécution de la fondation, jusqu'à ce que l'on ait remplacé par les inté-

rêts une ſomme ſuffiſante pour produire le même revenu.

ELIZABETH de Beauveau, morte à Paris dans la 78e année de ſon âge, avoit toujours fait profeſſion d'une grande piété & d'une ſingulière charité pour les pauvres.

LE Comte de Rottembourg, Maréchal des Camps & Armées du Roi, avoit donné des marques de ſa capacité dans tous les emplois qu'il avoit remplis, de ſes talens pour les négociations, & de ſon zèle pour le bien du ſervice de Sa Majeſté.

Il fit par ſon teſtament, un legs de 20,000 liv. à ſon Intendant, laiſſa des penſions viagères à tous ſes domeſtiques & donna aux pauvres de St.-Sulpice ſa Paroiſſe, une ſomme de 5000 liv. pour leur être diſtribuée.

JACOB le Duchat, né à Metz, après avoir paſſé les premières années de l'enfance dans ſa patrie, fut envoyé à Strasbourg, où il étudia en Droit avec beaucoup d'appli-

cation & de succès ; & ensuite il exerça à Metz la profession d'Avocat.

La révocation de l'Edit de Nantes, le fit passer à Berlin. Il y vécut dans le célibat jusqu'à sa mort.

Il légua son capital & le provenu de sa Bibliothèque à la maison des Orphelins François de Berlin ; mais comme il vouloit faire du bien à quelques parens ou amis, il fonda sur ce capital quelques rentes viagères dont cette Maison se chargea.

La ville de Perpignan reçut cette année la preuve la plus satisfaisante qu'elle pouvoit desirer des sentimens que M. Rigaud a toujours eu pour sa patrie ; elle ne crut pouvoir mieux marquer sa reconnoissance que par son empressement à la rendre publique.

Les Magistrats de cette Ville reconnoissant depuis long-tems que tous ses habitans regrettoient bien sincèrement d'être privés du bonheur de voir leur Roi, tâchèrent de les consoler, en faisant placer dans l'Hôtel-de-Ville, un Portrait de ce Monarque, qui rendît parfaitement ses traits majestueux. Dès qu'ils sçurent que M. Rigaud travailloit à un nouveau portrait de S. M., ils s'adressèrent à lui & le prièrent de leur en

procurer une copie. L'illuſtre Peintre ſentit le mérite des motifs qui faiſoient deſirer à nos Magiſtrats d'avoir le Portrait du Roi, & il voulut avoir l'honneur de l'exécution : il le fit avec tout le zèle & tout l'Art imaginable ; l'orna de la bordure la plus magnifique, l'envoya à ſes Concitoyens, joignant à ce préſent une Lettre qui en augmentoit le prix. On y reconnut la modeſtie qui accompagnoit toutes les actions de M. Rigaud, & qui ne ſurprenoit point en lui, parce qu'elle forme toujours le principal caractère des grands hommes.

Dès que le portrait eut été placé, le concours général qu'il attira eſt difficile à exprimer ; à la vue de cette image ſi chère & ſi reſpectable, tous les habitans s'empreſſèrent à marquer leur amour pour le Roi, & dans les tranſports de leur joie, ils en ſentirent une particulière de devoir à leur compatriote, cette image ſi excellemment peinte & rendue avec tant de vérité.

RENÉ Puceſle, né à Paris, ayant perdu ſon père dès ſon bas âge, reſta, ainſi que ſes frères, ſous la tutelle d'une mère éclairée, Françoiſe de Catinat, qui veilla avec ſoin à ſon éducation.

Conſeiller-Clerc au Parlement de Paris,

il n'ignoroit ni l'étendue ni l'importance des engagemens qu'il contractoit, & la suite de sa vie a prouvé qu'il n'avoit pas trop présumé de ses forces & de ses talens. Uniquement occupé de ses devoirs, il étoit incapable de se laisser entraîner par des espérances de fortune, & il n'étoit pas plus accessible aux illusions de la gloire qu'au plaisir de jouer un rôle brillant. Aucun de ces motifs n'anima cet illustre Magistrat. Un cœur droit, un esprit éclairé, une application infatigable, le firent bientôt remarquer dans le Parlement. Il rempliſſoit ses fonctions avec exactitude & avec succès.

Le détail de la vie d'un homme tel que l'Abbé Pucelle, ne peut pas être chargé de beaucoup de circonstances. Un exercice constant des mêmes vertus, une pratique assidue des mêmes devoirs, des occupations toujours uniformes; écouter avec bonté d'infortunés Plaideurs, qui s'efforcent envain, avec mille redites fatiguantes, d'expliquer à leurs Juges, leurs procès qu'ils entendent mal; monter au Tribunal, ou revenir dans son Cabinet, étudier avec une attention pénible, le détail sec & aride d'une affaire chargée de procédures, chercher la justice dans les détours du labyrinthe de la chicanne; voir à chaque instant l'humanité dégradée par l'artifice, la mauvaise foi, l'oppression, &c.; réprimer les

déſordres préſens; entendre gémir des malheureux, auxquels la diligence la plus active, ne peut apporter qu'un ſoulagement toujours trop tardif; trembler à tout moment, quand on ſonge qu'on va décider de la fortune & de la vie des Citoyens, & que, quelqu'éclairé que l'on ſoit, on peut ſe méprendre, parce qu'on eſt homme; voilà les occupations pénibles qui remplirent la vie de ce grand & vertueux Magiſtrat.

UN Cavalier du Régiment de Saint-Aignan, venoit de recevoir un coup de ſabre ſur la nuque, dans les plaines de Stadeck. Il apperçut en même-tems le Commandant du détachement qui étoit démonté, & expoſé à être pris. Il met pied à terre, & force cet Officier de prendre ſon cheval. Des Huſſards arrivent, le Soldat ſe défend de ſon mouſqueton & de ſon ſabre, juſqu'à ce que le Commandant ſoit ſauvé. » Il » vaut mieux, dit-il, qu'un Cavalier pé» riſſe, ou ſoit fait priſonnier, que celui » qui peut rétablir le combat «. Il fut en effet priſonnier lui-même.

ANNÉE 1736.

L'EMPEREUR ayant communiqué les Préliminaires de la paix à la Diète de l'Empire, cette Diète les approuva par un réſultat du 19 Mai de cette année; & conſentit, en reconnoiſſance du généreux ſacrifice fait par le Duc de Lorraine, de ſes Etats, pour le bien de l'Empire & de la paix, que ce Prince conſervât le droit d'envoyer un Miniſtre à la Diète.

STANISLAS de retour de Pologne, vint en cérémonie à Verſailles, rendre viſite au Roi. Sa Majeſté le reçut avec les honneurs dus à la dignité Royale.

LE 30 de Novembre il y eut à la Cour une cérémonie qu'on n'y avoit point vue depuis le 14 Décembre 1668. Le Pape eſt dans l'uſage de bénir tous les ans, le quatrième Dimanche de Carême, une Roſe d'or, qu'il envoie enſuite en préſent à quelque Princeſſe, lorſqu'il ſouhaite lui donner des marques d'une eſtime particulière, ou à quelque Communauté Religieuſe, célè-

bre par ſa piété. Sa Sainteté ayant envoyé à la Reine celle qu'il avoit bénie cette année; le 30 Novembre, jour deſtiné pour la préſenter, Sa Majeſté, accompagnée de ſes Dames, ſe rendit à midi dans la Chapelle du Château. L'Abbé Leſcari, Référendaire de l'une & l'autre ſignature, & nommé par Sa Sainteté ſon Commiſſaire Apoſtolique, pour apporter à la Reine la Roſe d'or, fut introduit dans la Chapelle. Le Cardinal de Fleury, grand Aumônier de la Reine, dit la meſſe; & après la Communion, l'Abbé Leſcari préſenta à la Reine le Bref du Pape; & Sa Majeſté le remit à M. de Balagny, Secrétaire de ſes Commandemens, qui en fit la lecture à haute voix. La Reine monta enſuite à l'Autel, ſe mit à genoux, & le Cardinal de Fleury récita l'Oraiſon *Accipe Roſam, &c.* à la fin de laquelle l'Abbé Leſcari donna au Cardinal la Roſe d'or, qui, pendant la meſſe, avoit été poſée ſur l'Autel du côté de l'Evangile, & la Reine ayant reçu la Roſe, la baiſa & la remit à l'Abbé de Chevrieres, ſon Aumônier en Quartier, qui la porta devant Sa Majeſté, depuis la Chapelle juſques dans l'Oratoire de cette Princeſſe, où elle fut dépoſée.

LOUIS XV accorda cette année des Lettres-Patentes honorables à la maiſon de Châtillon; ces Lettres portent érection de la Terre & Baronnie de Mauleon en Duché & Pairie de Châtillon.

» Louis, &c. La première attention des » Rois, doit être de reconnoître d'une fa- » çon digne de la grandeur & de la Majeſté » Royale, les ſervices qu'ils ont reçus de » leurs ſujets, & de proportionner les ré- » compenſes à l'importance des ſervices » & à la qualité de ceux qui les ont rendus. » Entre les dignités dont nous avons cou- » tume de décorer les perſonnes de notre » Royaume de la plus haute naiſſance, & » les plus diſtinguées par leurs qualités per- » ſonnelles, nous n'en connoiſſons pas » de plus éminentes que celle de Pair de » France, & nous ne pouvons en faire une » application plus convenable à nos vues, » qu'en la déférant à notre cher & bien » amé Couſin Alexis-Madelaine-Roſalie » Comte de Châtillon, Gouverneur de » notre Fils le Dauphin, &c. Les monu- » mens les plus reſpectables de l'antiquité, » fourniſſent des preuves éclatantes de l'an- » cienneté, de la grandeur & de l'illuſtra- » tion de la maiſon de Châtillon-ſur-Mar-

» ne, qui dans tous les tems & dans les
» ſiècles les plus reculés, a ſucceſſivement
» donné à la France les plus grands exem-
» ples de valeur, d'attachement & de fidé-
» lité : ces monumens remontent juſqu'au
» neuvième ſiècle, &c. On trouve d'ail-
» leurs que cette Maiſon a toujours été
» alliée avec ce qu'il y avoit de plus conſi-
» dérable dans les Maiſons Souveraines
» de l'Europe, &c. Enfin, que dans tous
» les tems elle a rempli les emplois les
» plus importans & les charges les plus
» diſtinguées du Royaume, &c. Quant aux
» faits de guerre, les Ancêtres de notredit
» Couſin, ont donné dans tous les tems
» des marques du même zèle, de la même
» prudence & de la même valeur que nous
» trouvons en lui, &c. Ces grands exem-
» ples de courage & de vertu, ont été les
» modèles ſur leſquels ſe ſont formés les
» deſcendans du fameux Connétable de ce
» nom, & particulièrement notredit Cou-
» ſin le Comte de Châtillon, qui depuis
» 33 ans qu'il eſt à notre ſervice & à celui
» du feu Roi, notre biſayeul, n'a pas ceſſé
» de marcher ſur les traces de tant d'illuſ-
» tres Ancêtres. Il a donné dans la guerre,
» terminée par la paix d'Utrecht, & dès
» ſa première jeuneſſe, des marques de ſa
» valeur, de ſa vigilance, de ſon activité
» & de ſon attachement inviolable à notre
» ſervice

» ſervice & à celui de l'Etat. Nous avons » reçu de nouvelles preuves de ſon courage, » de ſon expérience & de ſon zèle dans la » guerre que nous venons de ſuſpendre, » ayant reçu une bleſſure conſidérable à la » bataille de Guaſtalla, & nous l'avons vu » ſe comporter en tout d'une manière digne » de ſa naiſſance & de la gloire de ſes » Ayeux; auſſi dès 1712, le feu Roi le fit » Brigadier de ſes Dragons, n'ayant pas en- » core 22 ans; il lui donna en 1713, l'ex- » pectative du grand Bailliage d'Hague- » neau; & en 1714, des proviſions de la » charge de Commiſſaire-Général de la » Cavalerie Légere, avec l'inſpection gé- » nérale de la Cavalerie & des Dragons. » Nous-mêmes entrant dans les mêmes » vues lors de notre avènement à la Cou- » ronne, nous lui accordâmes en 1716, la » charge de Meſtre-de-Camp général de » notre Cavalerie Légère; en 1719, le gra- » de de Maréchal-de-Camp; en 1781, le » Collier de nos Ordres; & en 1734, le » pouvoir de Lieutenant-Général de nos » Armées. Enfin, nous ne pouvions lui don- » ner des marques plus eſſentielles de la » parfaite ſatisfaction que nous avons de » ſes ſervices, de l'eſtime ſinguliere que » nous faiſons de ſa perſonne, & de l'en- » tière confiance que nous avons cru devoir » à ſes vertus perſonnelles, que par le choix

» que nous en avons fait pour préſider à » l'éducation de celui qui doit combler nos » vœux par l'eſpérance qu'il nous donne de » faire un jour le bonheur de nos peuples; » & voulant de plus en plus témoigner à » notredit Couſin, des ſentimens qui lui » ſont ſi juſtement acquis, nous avons ré- » ſolu de lui conférer & à ſes deſcendans » mâles, le titre & dignité de Duc & Pair » de France, &c. Données à Verſailles au » mois d'Avril 1736 «.

CLAUDE-Guy Hallé, né à Paris, fils de Daniel Hallé, Peintre eſtimé, fut inſtruit par ſon père dans ſa profeſſion.

Si cet Artiſte eût ſçu faire ſa cour aux Miniſtres, ſon mérite lui eût procuré ſûrement une penſion. Louis XIV néanmoins le choiſit pour orner le Chœur de Notre-Dame de Paris.

Hallé étoit en grande liaiſon avec Charles le Brun, premier Peintre du Roi, qui faiſoit beaucoup de cas de ſon habileté.

Doué d'un caractère doux & enjoué qui le faiſoit aimer de tout le monde; il étoit très-réſervé ſur le jugement qu'il portoit des ouvrages de ſes Confrères, cherchant même à excuſer leurs fautes. Il y a aſſurément autant d'eſprit à ſouffrir les défauts

d'autrui, qu'à connoître leurs bonnes qualités. Naturellement porté à rendre service, il quittoit ses propres affaires quand l'occasion se présentoit de faire plaisir. On le nomma un jour Arbitre au sujet d'un Tableau qu'avoit fait un jeune homme; la personne qui le lui avoit commandé, refusoit de le prendre, ne le trouvant pas bien. Hallé se fit apporter le Tableau, & le retoucha de manière qu'il valoit le double du prix convenu. C'est ainsi qu'il termina le différent au grand contentement des Parties.

Hallé a fait comme tous les Artistes; il a peint dans les Tableaux son caractère tranquille, & son pinceau n'a jamais été libertin. Qu'il est beau de s'occuper sans qu'il en coûte rien à la vertu! l'esprit & le cœur y gagnent également.

GEORGES Mareschal, né à Calais, fit de grands progrès dans l'Art de la Chirurgie, s'y perfectionna, & s'acquit beaucoup de réputation à l'Hopital de la Charité de Paris. Il tailla de la pierre les personnes de la plus haute distinction.

Palaprat lui fut redevable de sa guérison, & paya son opération d'un juste éloge. » J'étois, dit-il, depuis 10 ou 12 ans, nouveau Sisyphe, condamné à rouler une

» groſſe pierre, quand M. Mareſchal, Prin-
» ce des Chirurgiens, me fit l'opération; &
» je ſuis perſuadé que ſi ſon habileté & la
» légéreté de ſa main, commencèrent ma
» guériſon, ſa douceur & la gaieté de ſon
» humeur la perfectionnèrent. Il ne s'appro-
» choit jamais de moi qu'avec un viſage
» riant; & moi je le reçus toujours avec un
» nouveau couplet de chanſon ſur quelque
» ſujet réjouiſſant «.

M. Mareſchal fut appellé en 1696 pour conſulter ſur la maladie de Louis XIV, qui avoit un abcès conſidérable à la nuque du cou. En 1697, l'Ambaſſadeur de Charles XI, Roi de Suède, le preſſa d'aller au ſecours de ſon Prince, dangereuſement malade, & lui offrit une ſomme conſidérable, pour l'engager à partir ſur-le-champ. M. Mareſchal ayant lu la Lettre écrite à l'Ambaſſadeur, qui contenoit un détail de la maladie du Roi, n'héſita point à lui dire qu'il ne vouloit pas abuſer d'une généroſité, qui ne pouvoit être utile à ſon Maître, & que ſi l'expoſé de la maladie étoit fidèle, il étoit impoſſible d'arriver aſſez-tôt pour ſecourir ce Prince. En effet, on reçut la nouvelle de ſa mort l'ordinaire ſuivant.

En 1703, il ſuccéda à M. Félix dans la place de premier Chirurgien du Roi. Il commença par ſignaler ſon déſintéreſſement, en jettant au feu des billets qu'il

avoit ſur différens particuliers, pour la ſomme d'environ vingt mille livres.

En 1706, le Roi lui donna une charge de Maître-d'Hôtel. En 1707 il fut annobli. Ses Lettres de Nobleſſe portent ces termes: » Comme nous ne ſaurions trop témoigner » combien nous ſommes contens de lui, » nous avons jugé à propos de lui donner » des preuves, qui puiſſent paſſer à ſa poſ- » térité, en l'élevant autant au-deſſus du » commun, qu'il s'eſt élevé lui-même au- » deſſus de ceux de ſa profeſſion «.

S'étant tranſporté au Queſnoi pour la bleſſure que le Mareſchal de Villars avoit reçue à Malplaquet, il jugea par la nature des accidens qu'il falloit rouvrir le trajet de la bale: le jour même de cette opération les accidens furent calmés, & peu de tems après, la guériſon fut certaine.

La mort de Louis XIV ne changea rien à la ſituation de M. Mareſchal; & il retrouva dans Louis XV, la confiance dont ſon Auguſte biſayeul l'avoit honoré; l'attachement tendre qu'il avoit pour le jeune Roi, le rendoit ſans ceſſe tremblant pour des jours ſi précieux. Lorſqu'il lui donnoit des conſeils ſur ſa ſanté, il oublioit en quelque ſorte qu'il parloit à ſon Maître, & prenoit, ſi on l'oſe dire, le ton d'un père qui parle naturellement à ſon fils, &c.

En 1719, il s'aſſocia M. de la Peyronie,

auquel il procura la ſurvivance de ſa place. L'amour-propre qui craint l'égalité, ne lui avoit préſenté pour cette place que des Chirurgiens inférieurs à lui ; mais l'amour pour le Roi lui fit prendre ſans peine un Emule. Combien ce trait eſt-il prudent & délicat!

Animés tous deux du même *eſprit*, *ils* concertèrent enſemble les moyens de faire des Elèves dans la Capitale, & de *réformer* les abus dans les Provinces. Ces abus étoient cauſés par l'établiſſement des Chirurgiens-Jurés Royaux, créés en 1691, en titres d'Offices héréditaires. De-là la réception facile des Aſpirans indignes, & l'incapacité des Juges mêmes, pour découvrir leur inepcie. Ces Offices héréditaires furent donc ſupprimés par un Edit de 1723; & les Lieutenans de la Chirurgie, furent rétablis dans toutes les Villes.

En 1726, il fit avec le plus heureux ſuccès, en préſence de M. Morand, qui étoit jeune alors, & de pluſieurs Conſultans; l'ouverture d'un abcès au foye, à M. le Blanc, Miniſtre de la Guerre. Dans l'inſtant où M. Mareſchal portoit le *biſtouri* ſur la tumeur pour l'ouvrir, M. Morand y poſa le bout du doigt. M. Maréchal *lui fit* ſigne de l'ôter. M. Morand l'y appliqua de nouveau en regardant fixement M. Mareſchal, & lui indiquant des yeux & du doigt que c'étoit là qu'il falloit ouvrir. M. Ma-

réschal fit l'incision au lieu marqué, & pénétra dans le foyer de l'abcès. Le Ministre parfaitement rétabli, donna un grand repas à sa famille, & y invita MM. Mareschal & Morand. Dans ce cercle, où la joie étoit peinte sur les visages, ce Ministre prit M. Mareschal par la main, & dit aux Convives : » Voilà celui à qui je dois la vie «. — Vous vous trompez, Monseigneur, reprit M. Mareschal, » & en montrant » M. Morand, c'est à ce jeune homme, » ajouta-t-il, que vous la devez ; car sans » lui, je vous tuois «.

Entre plusieurs établissemens utiles à la Chirurgie & au Public, dont il fut l'Auteur, depuis l'heureuse association de M. de la Peyronie, on doit donner le premier rang à la société Académique des Chirurgiens établie à Paris en 1731.

Ce grand homme étoit désintéressé, humain, charitable, poli, religieux, modeste & humble même.

M. du Guay Troüin, naquit à St.-Malo, d'une famille de Négocians. L'exemple de son père, qui s'étoit distingué sur la mer par son habileté & sa valeur, lui inspira du goût pour la Marine. Il se distingua à la prise de trois Vaisseaux Marchands An-

glois, qui faiſoient partie d'une flotte de quinze, qu'il avoit conſeillé à ſon Capitaine d'attaquer. Il brûla enſuite deux Vaiſſeaux dans la rivière de Limerik. Après avoir donné ces preuves de courage, il eut le commandement d'une Frégate de dix-huit canons. Il s'empara ſeul de deux Frégates Angloiſes, qui eſcortoient trente Vaiſſeaux Marchands. Une Frégate de même force que la ſienne, & qui l'accompagnoit, prit douze de ces vaiſſeaux, tandis qu'il combattoit les deux Frégates. Cette action lui fit beaucoup d'honneur & lui procura le Commandement d'un vaiſſeau de Roi de 32 canons, avec lequel il ſe rendit maître d'un vaiſſeau Eſpagnol. Quelque tems après il monta l'Hercule, Frégate du Roi, & ſe ſaiſit de deux vaiſſeaux de guerre Anglois, après un rude combat.

Le Roi, pour honorer ſon zèle, & ſon habileté, lui envoya une épée. En 1695 il fut préſenté à ce Monarque par M. de Pontchartrain. Juſqu'alors M. Duguay-Troüin, n'avoit ſervi ſa patrie qu'en qualité d'Armateur. En 1697, le Roi jugea à propos de le faire entrer dans ſa Marine & de le faire Capitaine de Frégate.

En 1705 il montoit le Jaſon, lorſqu'il fut attaqué par quinze vaiſſeaux d'une Eſcadre Angloiſe, compoſée de vingt-un. Enveloppé de toutes parts, il ſe défendit d'u-

ne manière étonnante, & leur échappa. Le Roi le décora de la Croix de St.-Louis en 1707; lui donna & à ſon frère, en 1709, des Lettres de Nobleſſe, & dans ces lettres il lui rend ce témoignage; que depuis qu'il ſervoit dans la Marine, il avoit pris plus de trois cens navires marchands, & vingt vaiſſeaux de guerre ou corſaires ennemis. Ses armoiries avoient pour deviſe: *Dedit hæc inſignia virtus.*

Louis XIV ſe plaiſoit à entendre de la bouche de ce grand homme, le récit de ſes actions. Un jour cet Officier faiſoit à ce Monarque le récit d'un combat où il commandoit un vaiſſeau nommé *la Gloire*: » J'ordonnai, dit-il, à la gloire de me » ſuivre — Elle vous fut fidèle, reprit » Louis XIV «.

En 1711 il ſe ſignala par la célèbre expédition de *Rio-Janéiro*, au retour de laquelle il fut fait Chef d'eſcadre. Louis XIV en 1715 lui donna la Cornette, c'eſt-à-dire, un pavillon blanc quarré qui caractériſe le Chef d'eſcadre.

Les grands travaux de la jeuneſſe de ce grand homme, avoient fait diſparoître d'aſſez bonne-heure ſa ſanté & ſa vigueur; mais malgré ſes infirmités, il fut toujours utile à ſa patrie, toujours prêt à humilier ſes ennemis & à faire triompher le pavillon François; il fut honoré du titre de

Commandeur de l'Ordre de St.-Louis, & fait Lieutenant-Général en 1728.

M. Duguay-Troüin peut paſſer pour un des plus grands Capitaines que notre Marine ait eu, jamais la mer ne vit un homme ſi intrépide. Un ſeul Vaiſſeau monté par ce brave Marin, ſe faiſoit un jeu d'attaquer pluſieurs gros Navires bien armés qui étoient ordinairement ſa proie. A la tête d'une petite eſcadre, il jettoit la terreur dans tous les ports ennemis, & y tenoit immobiles des armées navales. Il paroit par l'heureuſe expédition de *Rio-Janéiro* qu'il ſavoit commander & vaincre ſur terre comme ſur mer, & qu'il pouvoit exceller dans toutes les parties de l'art Militaire. La lettre qu'il écrit au Gouverneur Portugais pour le ſommer de ſe rendre, eſt un monument de ſa valeur intrépide. Cette lettre poliment menaçante eſt fiere ſans hauteur : la ville fut priſe & ſaccagée, & malgré les ordres ſévères du Général, on y commit de grands excès.

» Dès le premier jour que j'entrai dans » la ville, dit M. Duguay-Troüin, j'avois » eu un très-grand ſoin de faire raſſembler » tous les vaſes ſacrés, l'argenterie & les » ornemens des égliſes, & je les avois fait » mettre par nos Aumôniers dans de grands » coffres, après avoir fait punir de mort » tous les ſoldats ou matelots qui avoient

» eu l'impiété de les profaner & qui s'en » étoient trouvés saisis. Lorsque je fus sur » le point de partir, je confiai ce dépôt » aux Jésuites, comme aux seuls Ecclésiasti» ques de ce pays-là, qui m'avoient paru » dignes de ma confiance, & je les chargeai de les remettre à l'Evêque du lieu. » Je dois rendre à ces Pères la justice de » dire qu'ils contribuèrent beaucoup à sau» ver cette florissante Colonie, en portant » le Gouverneur à racheter sa ville, sans » quoi je l'aurois rasée de fond en com» ble «.

L'honnête homme étoit dans Duguay-Troüin, encore beaucoup au-dessus du Guerrier; & on le trouve encore plus héros par la grandeur de ses sentimens que par l'éclat de ses actions. Il fut, si on ose le dire, le Turenne de la mer. Modeste dans la victoire, aussi exempt de jalousie que d'ambition & d'avarice, partageant noblement avec nous ceux qui l'avoient secondé dans les combats, le fruit & la gloire de ses succès, faisant plus valoir les services des autres que les siens. Ayant obtenu une pension de Louis XIV pour une action d'éclat, il écrivit au Ministre pour le prier de faire tomber cette pension à son Capitaine en second, qui avoit eu une cuisse emportée dans l'action. » Je suis trop ré-

» compenſé, ajouta-t-il, ſi j'obtiens l'avan» cement de mes Officiers «.

Il fut admiré & aimé. Celui qui avoit reçu de la nature l'ame la plus élevée & la plus martiale, ſe montra toujours dans la ſociété l'homme le plus ſimple & le plus humain. Ce Capitaine ſi ferme, ſi ſévère par rapport à l'exacte obſervation de la diſcipline, avoit le cœur le plus tendre & le plus compatiſſant à l'égard des malades & des bleſſés, & il étoit l'ami le plus officieux à l'égard de tous ceux qui imploroient ſon crédit.

Laurent-Joſſe le Clerc, fils de Sébaſtien le Clerc, fameux Graveur, étoit né avec les diſpoſitions les plus heureuſes du côté de la vertu & du côté des ſciences qui le diſtinguèrent & le déterminèrent à l'état eccléſiaſtique. Qui ne connoîtroit cet homme célèbre que par ſes ouvrages, ne le connoîtroit pas du côté le plus avantageux; les qualités du cœur ſurpaſſoient chez lui les talens de l'eſprit. Une piété tendre & affectueuſe, une bonté compatiſſante & une douceur inaltérable formoient le fond de ſon caractère. On le voyoit, oubliant ſon cabinet, paſſer les heures entières avec les

pauvres & les petits, les écouter, entrer dans leurs peines, les consoler; mais c'étoient des consolations accompagnées d'aumônes abondantes, car jamais homme ne pratiqua mieux le précepte de la charité. Se trouvant attaché à une maison où on lui fournissoit le nécessaire, tout ce qu'il pouvoit avoir de son patrimoine, du revenu d'un petit bénéfice & du produit de ses livres; tout sans exception étoit le partage des pauvres.

LOUIS-DENIS Séguin, Président à la Chambre des Comptes, fit à sa mort des légs considérables par son testament. Entre autres, un de 100,000 liv. en faveur de l'Hôtel-Dieu & de l'Hopital-Général de Paris.

ANTONIN-Cyprien de Pechepeirat de Comminge de Guitaut, Doyen de l'Eglise Métropolitaine de Tours, réunissoit en lui beaucoup d'étendue & de vivacité d'esprit, une extrême délicatesse de conscience, jointe à une grande innocence de mœurs. Vers 1706 M. de Verthamon, Evêque de Pamiers, son parent, l'attira auprès de lui.

& voulut lui réſigner quelque-tems après le Prieuré de Laujeon qu'il refuſa conſtamment; le Prieuré fut donc donné à un autre. Celui-ci ayant été fait Evêque, remit le bénéfice à la diſpoſition de M. de Pamiers, qui engagea enfin l'Abbé Guitaut à l'accepter; mais étant enſuite devenu Chanoine de l'Egliſe de Toulouſe, & ne pouvant ſe réſoudre à garder deux bénéfices, il renonça au Canonicat qu'il ne conſerva qu'autant de tems qu'il en fallut pour opter. Enfin M. de Caumartin, Evêque de Blois, ſon couſin-germain, nommé en 1718 à l'Evêché de Vannes, lui réſigna en Cour de Rome le Doyenné de l'Egliſe Métropolitaine de Tours, & alors le nouveau Doyen ſe défit de ſon Prieuré. Quelques jours avant ſa mort, il avoit donné de nouveaux ordres pour faire diſtribuer des habits & d'autres aumônes annuelles aux pauvres de ſa terre.

LOUIS Tardif, Maréchal des Camps & armées du Roi, Gouverneur des Figuières, ancien Directeur des Fortifications, mourut à ſa terre d'Harmonville, âgé de 84 ans. Cet Officier avoit ſervi le Roi près de 60 ans avec beaucoup de valeur & de diſtinction, s'étant trouvé à trente-huit

ſiéges ou défenſes de places, & à pluſieurs autres expéditions. Il avoit été envoyé par Louis XIV en Portugal, en Bavière & en Eſpagne. Les flottes Angloiſe & Hollandoiſe ayant aſſiégé Cadix & pris le fort de Maligogne, il trouva le moyen d'entrer dans la place déguiſé en payſan avec les Ingénieurs qu'il commandoit; & il oppoſa aux ennemis une ſi vigoureuſe défenſe, qu'il les obligea de ſe retirer. Ce fut lui auſſi qui ſauva la ville d'Oſtalric en Catalogne aſſiégée par les Eſpagnols, ayant été le ſeul qui ne voulut pas ſigner la capitulation propoſée par le Commandant de la place.

ANNÉE 1737.

STANISLAS le Bienfaiſant ſe rend à Luneville le 3 Avril, fait M. de la Galaizière ſon Chancelier, établit d'abord un Conſeil d'Etat & un Conſeil des Finances; enſuite voulant faire du bien à la nobleſſe du pays & faire connoître ſa reconnoiſſance pour celle de Pologne, il crée une compagnie de Cadets tous Gentilhommes; moitié Lorrains, moitié Polonois.

HENRI de Thiard de Biſſy, Cardinal-Evêque de Meaux, Abbé-Commendataire de l'Abbaye Royale de St.-Germain-des-Prez, mourut à Paris dans ſon Palais Abbatial dans la quatre-vingt-unième année de ſon âge. Son application continuelle à remplir tous les devoirs de ſon état; ſa charité envers les pauvres, en faveur deſquels il avoit fait de ſon vivant de très-belles fondations, lui avoient acquis l'eſtime publique & mérité les regrets univerſels.

En 1735, MM. les Curé & Marguilliers de la Paroiſſe de St.-Sulpice, acceptèrent la donation que leur fit le Cardinal de la ſomme de cent ſeize mille trois cens livres dix-neuf ſols, dont l'emploi fut fait auſſi-tôt, conformément aux intentions de S. E. en acquiſition de cinq mille trois cens ſoixante-ſept livres dix-huit ſols huit deniers de rente conſtituée au profit de la Fabrique ſur tous les biens fonds & revenus de la Manſe Abbatiale de St.-Germain-des-Prez. S. E. avoit acquis le droit de continuer cette rente ſur la Manſe Abbatiale, en acquittant de ſes propres deniers les dettes contractées pour la conſtruction du Marché-Neuf du faubourg St.-Germain,

Germain, qui a augmenté considérablement le revenu de l'Abbaye.

Il fut réglé que le Marguillier comptable recevroit cette rente, & qu'à mesure il remettroit les deniers entre les mains du Curé qui doit les distribuer de la manière suivante : 1200 liv. aux Sœurs de la Charité, servantes des malades, pour le bouillon des pauvres ; 1851 liv. 4 deniers répartis en douze payemens aux pauvres vieillards de l'un & l'autre sexe réputés incurables, & non sujets de l'Hopital-Général ; & 2316 liv. 13 sols 4 deniers, pour l'entretien de douze Frères des Ecoles Chrétiennes qui apprennent à lire, à écrire & l'arithmétique aux pauvres enfans.

LA générosité a toujours été regardée comme la plus excellente de toutes les vertus, sur-tout lorsqu'elle se trouve dirigée par la justice & l'équité. La grandeur d'ame du Comte de Toulouse, Amiral de France, mort cette année, se manifesta d'une manière si glorieuse du tems du système, qu'elle mérite de trouver place dans nos fastes.

Ce généreux Prince ayant été informé qu'il y avoit quelque perte sur les billets de banque qu'il avoit donnés en payement

à ſes domeſtiques & aux Marchands qui fourniſſoient ſa maiſon en 1720, fit venir devant lui les uns & les autres. Il ordonna de prendre un état exact de ce que chacun d'eux perdoit, & chargea ſon Tréſorier de remettre à chacun le ſurplus de la ſomme qu'il croyoit leur être légitimement due.

LOUIS XV donna des preuves bienfaiſantes de ſa protection au commerce dans la perſonne de Jean de Jullienne, Entrepreneur des Manufactures Royales des draps & teintures en écarlate des Gobelins. S. M. lui accorda des Lettres de Nobleſſe & le Cordon de St.-Michel, en conſidération de ſes ſervices & de ceux des ſieurs Gluc & François de Jullienne ſes oncles, qui avoient établi de leurs propres fonds ces Manufactures ſous le règne de Louis XIV & ſous le Miniſtère du Grand Colbert.

Ces deux établiſſemens furent réunis en la perſonne de Jean de Jullienne, par Arrêt du Conſeil d'Etat du 30 Août 1721 & confirmé par Lettres-Patentes du 8 Janvier 1730 & 26 Avril 1734, regiſtrées au Parlement.

Cet établiſſement eſt un des plus conſidérables qu'il y ait en France; & l'on peut aſſurer que M. de Jullienne a porté ſes

Manufactures à un ſi haut point de perfection, que le commerce qui ſe fait de ſes draps & de ſes teintures, tant dans l'intérieur du Royaume que chez l'Etranger, produit un bien conſidérable à l'Etat.

FRANÇOIS le Moine, né à Paris avec un génie diſtingué pour la peinture, remporta pluſieurs prix à l'Académie, qui lui méritèrent d'entrer dans cet illuſtre Corps en 1718.

La mort de ſa femme le pénétra ſi ſenſiblement, qu'il quitta ſon attelier pendant quelque tems; il eut même des eſpèces d'égaremens d'eſprit occaſionnés par cette perte; le ſouvenir toujours préſent d'une épouſe ſi tendrement chérie, rendit plus fréquens les accès de ſon mal. Dans les dernières années de ſa vie, il fut attaqué d'une fièvre chaude qui lui laiſſoit peu d'intervalles, & qui le conduiſit malheureuſement à une fin tragique.

Voici une Anecdote qui prouve la modeſtie de ce grand Artiſte.

Un de ſes amis vouloit lui faire peindre un deſſus de cheminée dans un cabinet rempli de tableaux de grands Maîtres anciens. » Comment, lui dit-il, je ſuis donc

» bien mal dans votre esprit ? Vous voulez » opposer une peinture nouvelle à de res- » pectables couleurs façonnées par le tems, » & m'exposer par-là à l'horreur du paral- » lèlle « ? Il refusa, & l'on mit à la place un tableau du Guide.

Son caractère étoit d'être serviable & obligeant ; il aimoit à donner des avis aux jeunes Artistes, corrigeoit leurs dessins & donnoit généreusement à ses amis des études de sa main.

LA mort de Jérôme-Nicolas de Paris, Magistrat respectable, doit être regardée comme l'effet des austérités presqu'incroyables qu'il exerça pendant les quatre dernières années de sa vie. L'amour de la pauvreté aussi vif & aussi efficace en lui que l'amour de la pénitence, lui faisoit retrancher beaucoup au-delà du superflu pour tout ce qui regardoit sa personne ; mais comme il n'aimoit pas moins les pauvres que la pauvreté, tant de mortifications tournoient à leur avantage, il les soulageoit abondámment. Son humble & ingénieuse charité savoit découvrir leurs besoins les plus cachés sans se découvrir lui-même.

DANS une des Villes les plus considérables du Royaume, M. de ***, Officier, passe avec son Régiment, & lie connoissance pendant son séjour avec une famille des plus honnêtes & des plus respectables de la Ville. Il est reçu avec distinction, l'honneur, la décence & le mérite l'y avoient introduit. Le Maître de la maison, veuf depuis quelques années, regrettoit une épouse vertueuse & s'étoit tout concentré dans l'éducation de deux enfans, un garçon & une fille, qui faisoient toute sa consolation. L'Officier ne fut plus maître de son cœur à la vue de la jeune Demoiselle, qui joignoit à la beauté toutes les vertus qui en relèvent l'éclat; sage & réservé, il ne fit usage auprès d'elle que des moyens prescrits par le respect & la plus exacte probité; il parvint à son but, & il mérita son bonheur. Considéré du père, chéri du fils, aimé de la fille, il gagna l'estime & la confiance de toute la maison. Il le sentit vivement à son départ précipité. Des ordres de la Cour l'obligèrent de quitter un séjour où son cœur l'avoit fixé; mais son devoir, celui de servir son Roi & la Patrie, cette voix puissante de l'honneur & de la gloire qui se fait entendre aux cœurs vraiment françois, le

déterminèrent à ce généreux sacrifice. Le père confia son fils à ce brave Officier, qui se chargea de lui procurer un grade dans son Régiment. Celui-ci reçut ce dépôt précieux, ce fils unique, un frère en un mot tendrement aimé d'une sœur qui régnoit sur tous ses sentimens. Nos deux Militaires s'arrachèrent avec peine, l'un à la tendresse de sa famille, l'autre à des inclinations fondées sur la vertu. L'Officier a pour son Elève toute l'attention d'un père; le jeune homme conserve pour son Mentor tout l'attachement & toute la confiance dûs à son mérite & à sa sagesse. Mais, ô inconstance des choses humaines! le jeune Officier tombe malade, meurt & laisse son vertueux guide en proie à toute l'amertume de sa douleur; celui-ci écrit & fait annoncer au père cette cruelle catastrophe. La vivacité de ses expressions peignoit avec force sa situation affligeante; son inquiétude sur le sort d'un père désolé, & sur l'état d'une sœur dont il prévoyoit toute la sensibilité. Toute occupée de cette perte, cette famille se plongea dans le deuil & consacra ses premiers momens aux sentimens de la nature.

Quelque tems après la réflexion fit naître ceux de la reconnoissance. La jeune Demoiselle s'apperçevant que son père étoit inconsolable, fit un effort généreux sur

elle-même, & lui représenta que puisque la Providence l'avoit privé d'un fils si cher, elle croyoit devoir lui offrir un autre soutien, une nouvelle source de consolations, en s'attachant par des liens indissolubles le brave Officier; qu'elle croyoit devoir en cette occasion se prêter à la reconnoissance si justement due à un ami si plein de zèle & si généreux; le père touché des dispositions de sa fille, mande à l'Officier ses intentions, & lui offre avec sa fille toute sa fortune. Celui-ci part sur-le-champ, vole, reçoit le prix de son mérite & de ses vertus Ce couple fortuné, l'appui de la vieillesse de leur respectable père, jouit de l'estime & de la considération de ses Concitoyens.

M. Petit le fils, se sentit de la vocation pour la Chirurgie, Art que son père pratiquoit avec distinction. Comme il entendoit dire sans cesse que l'Anatomie en étoit la base, il s'enfermoit pour disséquer des animaux sans témoins, n'ayant d'autre livre que la nature, ni d'autre Maître que son génie. Des mœurs douces, un commerce agréable, une parfaite égalité, faisoient son caractère. Si on le considère du côté du cœur, c'étoit un fils qui ne contrista

jamais ſes parens, ami ſincère, Citoyen compatiſſant.

Atteint de la maladie dont il eſt mort, & réſolu de ſouffrir une opération douloureuſe qui ne devoit plus être retardée, il demanda en grace qu'elle fût différée de deux jours, afin de pouvoir ſecourir un homme qui avoit eu les cuiſſes écraſées par une charrette. Peut-on terminer plus glorieuſement ſa carrière ? Quel trait de bienfaiſance & de généroſité !

Ci gît que ſa docte jeuneſſe,
Rendit la gloire de ſon Art.
Voyant ſon ſavoir, ſa ſageſſe,
La mort le prit pour un vieillard.

LE commerce de la France avec les Indes doit ſon rétabliſſement à M. de la Garde-Jaſier, neveu de l'illuſtre Duguê-Troüin. Sans la valeur raiſonnée & la ſage politique avec laquelle cet habile Commandant s'eſt conduit dans l'expédition qu'il fit, en 1737, à Moka, le nom François ſeroit peu conſidéré dans les Indes, & nos Négocians expoſés à tant de rapines de la part des Gouverneurs avides, que bientôt la Compagnie

des Indes auroit été forcée d'abandonner cette branche de ſon commerce. Les ſuites avantageuſes d'un ſi glorieux évènement, faiſoient ſouhaiter à tous ceux dont il étoit connu, que le Public fût inſtruit des particularités d'une action, que l'Hiſtoire ne regardera pas comme une des moins conſidérables de ce règne. Il a paru à ce ſujet une relation de l'expédition de Moka.

ANNÉE 1738.

CETTE année fut pour Louis XV une des plus glorieuſes époques de ſon règne. Il renouvella une ancienne alliance avec une Puiſſance amie. Il conclut avec ſon ennemi une paix honorable qui augmentoit ſon empire, qui donnoit des Etats à ſes parens & à ſes Alliés. Médiateur généreux en faveur de l'ennemi reconcilié, il travailla avec zèle à le délivrer d'une guerre cruelle & malheureuſe contre les Turcs. Protecteur de deux Républiques qu'il aimoit, il éteignit pour jamais dans l'une des troubles inteſtins toujours renaiſſans; il travailla pour l'autre, à ſoumettre par l'empire de la raiſon & de la juſtice, autant que par la voie des armes, des Sujets révoltés. Paſſons à des traits particuliers.

CHARLES-JOACHIN Colbert de *Croiſſy*, Evêque de Montpellier, mourut dans ſon Diocèſe, âgé de près de 71 ans. Ce Prélat avoit fait un Teſtament, par lequel il léguoit à chacun de ſes neveux & nièces, une ſomme modique une fois payée, & le reſte de ſes biens aux pauvres. Il laiſſa ſa Bibliothèque, eſtimée 150 mille livres, à M. de Torcy ſon frère, à la charge de payer ſoixante mille livres à l'Hopital de Montpellier.

JEAN-MARIE Henriau, Evêque de Boulogne, fils d'un Procureur au Parlement de Paris, inſtitua à ſa mort pour ſes Légataires univerſels l'Hopital de Boulogne & le Séminaire qu'il y avoit fait bâtir à ſes frais.

M. de Sourches, Evêque & Comte de Dol, a fait bâtir un magnifique Collége pour l'inſtruction de la Jeuneſſe. Il y a mis un Principal & cinq Régens des Humanités. La Philoſophie eſt fondée au Séminaire.

Ce généreux Pasteur a pris soin de leur assurer à chacun un revenu fixe & certain par des Contrats autorisés de Lettres-Patentes. Il a aussi assigné des fonds pour les réparations. Il a donné plusieurs magnifiques ornemens pour le service de la Chapelle, & a fait présent à la Maison de linge, de vaisselle, de batterie de cuisine, & de tous les meubles nécessaires.

JEAN-LOUIS d'Usson, Marquis de Bonnac, Maréchal des Camps & Armées du Roi, se rendit célèbre dans ses Ambassades. Il étoit en Espagne, chargé d'une Commission importante, dont il s'acquitta parfaitement, lorsque Louis XIV le nomma à l'Ambassade de Constantinople où il signala son zèle pour la Religion Catholique. Il sut si bien ménager l'esprit des Ministres de la Porte, qu'il y fut dans une très-grande considération pendant les neuf années de son Ambassade. Il y avoit trente ans qu'on sollicitoit la permission de réparer l'Eglise du St-Sépulchre de Jérusalem, qui menaçoit ruine depuis long-tems, sans pouvoir l'obtenir. Le Marquis de Bonnac eut le bonheur d'y réussir, malgré la superstition des Turcs, qui défend de réparer les Eglises des Chrétiens, & malgré les intri-

gues des Grecs ſchiſmatiques qui s'y oppoſoient, & qui continuoient de faire des préſens conſidérables aux Grands de la Porte pour empêcher ce rétabliſſement. Dès que l'Egliſe fut achevée, le Marquis de Bonnac détermina le Grand-Seigneur à envoyer une Ambaſſade ſolemnelle au Roi, laquelle fut le ſujet d'une très-belle Médaille frappée pour S. M. Cette Ambaſſade ſolemnelle de Méhemet-Effendi, en 1721, avoit pour principal objet de venir aſſurer le Roi qu'en conſéquence de ſon intervention, & de la protection dont elle veut bien honorer les Religieux Latins, Dépoſitaires des principaux monumens du Chriſtianiſme dans la Paleſtine, Sa Hauteſſe avoit d'abord donné tous les ordres néceſſaires pour faire ſans délai les importantes réparations dont il s'agiſſoit; & qu'enfin tous ces ouvrages ſe trouvoient entièrement achevés; & d'aſſurer le Roi, toujours qualifié d'Empereur de France, de Monarque le plus diſtingué entre tous les Princes de la Créance de Jéſus le Meſſie, d'Arbitre univerſel de toute la République Chrétienne, que Sa Hauteſſe a donné avec plaiſir toutes les permiſſions néceſſaires demandées de la part de S. M. par le Marquis de Bonnac ſon Ambaſſadeur, dont on faiſoit l'éloge dans les Lettres de Créance de Méhemet-Effendi.

L'Ambaſſade du Marquis de Bonnac à

la Porte fut distinguée par un autre évènement recommandable. La confiance qu'avoient en lui le Grand-Seigneur & le Czar de Moscovie, lequel étoit encore aigri par la paix forcée que ce Prince avoit été obligé de conclure avec les Turcs, fit que ces deux Puissances le choisirent pour Ministre Médiateur, à l'occasion des troubles de Perse & de l'invasion que le Czar avoit faite dans quelques Provinces de ce Royaume ; le Marquis de Bonnac s'engagea à cette médiation en qualité de Plénipotentiaire du Roi Très-Chrétien, & il eut le bonheur de la terminer à la satisfaction des deux Parties, & avec l'approbation du Roi son Maître. Il reçut du Grand-Seigneur à cette occasion une magnifique pélisse de martre zibeline, & en même-tems l'Audience de congé de Sa Hauteſſe, honneurs qui n'avoient été accordés à aucun autre Ambassadeur de France avant lui. Le Czar de son côté l'honora du Collier de son Ordre de St.-André, & le Roi lui permit de l'accepter & de le porter. La médiation de la France entre la Porte & la Moscovie fut le sujet d'une autre Médaille frappée pour le Roi.

La vie de M. Bel fut toujours partagée entre les occupations les plus importantes

d'un Magiſtrat, & les plus nobles exercices d'un Homme de Lettres. Comme Magiſtrat, il fit admirer ſa droiture, ſon intégrité, ſon zèle pour le bien public, ſa pénétration dans le maniement des affaires les plus épineuſes. Comme Homme de Lettres, il mit dans tout leur jour un génie ſupérieur, une vaſte Littérature, un goût délicat, une critique exacte & judicieuſe.

On peut dire que la mort de *M. Bel* a couronné tous les éloges qu'il avoit mérités pendant ſa vie, puiſqu'elle a *pleinement* découvert ſa généroſité, ſon amour pour la Patrie, ſon ardeur incroyable pour *le progrès* des Sciences.

Toutes ces qualités réunies ont *paru en* effet avec éclat dans ſon Teſtament, par lequel il a diſpoſé, en faveur de l'Académie des Sciences de cette Ville, d'une belle Bibliothèque, & a établi des fonds *néceſſaires* pour l'entretenir, à la charge de la rendre publique: les ſentimens ne *peuvent* être partagés ſur une libéralité ſi propre à graver pour jamais le nom du *Donateur* dans le ſouvenir des perſonnes ſtudieuſes.

Les Poëtes & les Orateurs ont à *l'envi* célébré les bienfaits de cet illuſtre Magiſtrat.

ANNÉE 1739.

LOUIS XV signala cette année par un trait de bienfaisance au profit du commerce & à l'avantage de ses sujets.

Le Port de Boulogne autrefois si fameux, étoit tombé dans une telle dégradation, qu'il étoit à craindre qu'il ne devînt impraticable, à cause d'un banc de sable qui en barroit l'entrée. Les habitans ayant demandé avec instance, qu'une jettée à l'oueſt du Pont, détruite depuis plusieurs années, fût rétablie, le Roi leur accorda leur demande, & fournit une somme de 75000 liv. Cet ouvrage important fut achevé en 1741.

LE Marquis de Fontanges ayant épousé Mademoiselle de Hécre, attachée à S. A. S. Mademoiselle de Sens; cette Princesse donna en cette occasion des marques d'une générosité peu commune, en accordant aux nouveaux Mariés un appartement dans son Hôtel, & leur assurant vingt mille écus sur son appanage, outre un grand nombre de présens considérables qu'elle leur fit.

M. de Vendanges de Malpeyre, Doyen de la Sénéchauſſée de Toulouſe, fonda un nouveau Prix à l'Académie des Jeux Floraux. C'eſt un Lys d'argent de la valeur de 60 liv. deſtiné annuellement à un Sonnet en l'honneur de la Sainte Vierge.

M. de Tourny, Intendant de Limoges, étoit ſi généralement chéri & eſtimé dans ſa Généralité, que la crainte de le perdre, jettoit la Ville dans une conſternation générale toutes les fois qu'il y avoit du mouvement dans les Intendances. Ce digne Magiſtrat pourvut ſi efficacement cette année aux beſoins de cette Province, qui étoit dénuée de toutes eſpèces de grains, en en faiſant venir de Bretagne, qu'elle dut à ſes ſoins vigilans, la conſervation de la plupart de ſes habitans. Non content d'aſſurer, dans ce tems de diſette, la ſubſiſtance aux pauvres de la Ville & de la Campagne, par une ſage économie, il fit des dépenſes conſidérables de ſon chef, ſoit en aumônes publiques & particulières, ſoit en travaux qui ſervent à l'embelliſſement de Limoges, & l'y rendront à jamais recommandable.

CHARLES

CHARLES-François de Cisternay Dufay, étoit fils de Charles-Jerôme, d'une très-ancienne noblesse, qui avoit fait profession des armes sans discontinuation depuis le quinzième siècle. Son père étant Lieutenant aux Gardes, eût une jambe emportée d'un coup de canon au bombardement de Bruxelles. En 1695, son zèle pour la patrie & le service de son Roi, ne lui fit pas quitter, malgré cet accident, la profession des armes.

Le jeune Dufay vint au monde, lorsque son père se consacroit à la Littérature; & dès qu'il eut les yeux ouverts, il vit qu'on estimoit les Sçavans; qu'on s'occupoit de recueillir leurs productions, qu'on se faisoit un honneur de les connoître, & de sçavoir ce qu'ils avoient pensé. Cet enfant, sans qu'on en eût expressément formé le projet, fut également formé pour les armes & pour les lettres. Le succès de son éducation fut des plus heureux. En 1712, il entra dès l'âge de quatorze ans, Lieutenant dans le Régiment de Picardie; & à la guerre d'Espagne, en 1708, il se trouva aux siéges de St.-Sébastien & de Fontarabie, où il s'acquit une très-grande réputation. Il s'appliqua dès ce tems-là à l'étude de la Chymie. Il obtint en 1723, une place de Chymiste

à l'Académie des Sciences. La paix l'ayant obligé de quitter le service, il ne s'occupa plus que de l'étude.

La Surintendance du Jardin Royal, vacante par la mort du premier Médecin en 1732; le Roi la donna sous le nom d'Intendance à M. Dufay. Elle se trouva, ainsi que l'Académie des Sciences, dans le Département de la Cour & de Paris, qui étoit pour lors à M. le Comte de Maurepas; & comme le nouvel Intendant étoit de cette Académie, le Jardin Royal commença à s'incorporer, en quelque sorte, avec elle.

M. Dufay étoit parvenu à faire avouer unanimement aux étrangers, que le Jardin Royal étoit le plus beau de l'Europe. Si l'on fait réflexion que le prodigieux changement qui y est arrivé, s'est fait en sept ans, on conviendra que l'exécution de toute l'entreprise en avoit été menée avec une extrême vivacité; aussi étoit-ce-là un des grands talens de cet homme célèbre. Mais toute l'activité possible ne lui auroit pas suffi, pour exécuter en si peu de tems tous ses desseins sur le Jardin Royal, en n'y employant que les fonds destinés naturellement à cet établissement: il falloit solliciter des graces à la Cour & les obtenir. Heureusement il étoit fort connu des Ministres, il avoit beaucoup d'accès chez eux, jouissoit d'une espèce de liberté & de familiarité. Il étoit quelquefois

obligé d'aller au-delà des sommes qu'on lui avoit accordées, & il n'hésitoit pas à s'engager dans des avances considérables; mais sa confiance n'a point été trompée.

VOICI une Anecdote qui fait honneur au mérite & à l'activité de ce grand homme.

M. Laudais, Trésorier-Général de l'Artillerie, mourut en 1729, laissant une succession fort embarrassée par des comptes à rendre; & des discussions sans cesse renaissantes les unes des autres. Elle devoit être partagée entre la mère de M. Dufay & trois sœurs qu'elle avoit. Il fut lui seul chargé de quatre procurations, seul à débrouiller le chaos. Malgré toute son activité naturelle, il ne put avoir une fin qu'au bout de dix années, les dernières années de sa vie, & l'on assure que sans lui les quatre héritières n'auroient pas eu le quart de ce qui leur appartenoit. Il est vrai que la réputation d'honneur & de probité que son oncle maternel avoit laissée, & celle qu'il avoit acquise lui-même, lui servirent beaucoup dans cette occasion où il s'agissoit de fidélité & de bonne-foi. Cette grande affaire ne souffrit point de son attachement pour l'Académie & pour le Jardin Royal, & ni l'un ni l'autre ne souffrirent d'une si violente distraction.

Etant tombé malade de la petite vérole,

il ne voulut point attendre qu'on vint avec des tours préparés, lui parler de la mort, ſans en prononcer le nom. Il s'y condamna lui-même, & demanda courageuſement les Sacremens avec une réſignation vraiment chrétienne. Son teſtament eſt le dernier monument de ſa piété filiale, & de ſon zèle pour les Sciences & pour le Jardin Royal. Il écrivit à M. de Maurepas, pour lui indiquer celui qu'il croyoit le plus propre à lui ſuccéder dans l'Intendance de ce Jardin célèbre. Il le prenoit dans l'Académie des Sciences, à laquelle il ſouhaitoit que cette place fût toujours unie, & le choix de M. Buffon le Pline de la France qu'il propoſoit, étoit ſi bon, que Louis XV n'en voulut point faire d'autre. Par ſon teſtament il donne au Jardin Royal, une collection de Pierres précieuſes qui doit faire partie du grand Cabinet d'Hiſtoire Naturelle, dont il eſt preſque le premier Auteur, tant il lui a procuré par ſes ſoins, d'augmentation & d'embelliſſement. Il obtint même que le Roi y feroit tranſporter ſes coquillages.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans ſon teſtament; c'eſt d'avoir fait Madame ſa mère ſa Légataire univerſelle. Jamais ſa tendreſſe pour elle ne s'eſt démentie. Ils n'avoient point diſcuté juridiquement leurs droits réciproques, ni fait de partages. Ce qui convenoit à l'un, lui ap-

partenoit, & l'autre en étoit ſincérement perſuadé. Quoique ce fils ſi occupé eût beſoin de divertiſſemens, quoiqu'il les aimât ; quoique le monde où il étoit fort répandu lui en offrît de toutes eſpèces ; il ne manquoit preſque jamais de finir ſes journées par aller tenir compagnie à ſa mère avec le petit nombre de perſonnes qu'elle s'étoit choiſies. Il étoit extrêmement connu, & perſonne ne l'a connu qui ne l'ait regretté. Son éloge funèbre, fait par le public, eſt le plus beau monument qu'on puiſſe élever à ſa gloire & à ſes vertus. Des mœurs douces, une grande envie de ſervir & d'obliger, formoient le caractère de cet homme illuſtre. Il mérita de plus les regrets honorables des grands hommes auxquels il étoit aſſocié. Il n'a jamais manqué l'occaſion de parler ou d'agir pour l'Académie, & comme il étoit par-tout, cette ſçavante Compagnie étoit ſûre d'avoir un Agent habile & zélé.

LA réputation qu'a depuis pluſieurs ſiècles l'Univerſité de Poitiers, reçut cette année un nouveau relief par les ſoins que les Magiſtrats de cette Ville ſe donnèrent pour réveiller l'émulation dans le cœur de la jeuneſſe, qui en fréquente les Ecoles. Le

Père Fouscher, un des Professeurs de Rhétorique du Collége Royal, célébra dans un discours public un évènement si intéressant pour les Lettres, & fut en même-tems l'organe des sentimens & de la reconnoissance de l'Université envers ses généreux Bienfaiteurs.

Le Corps-de-Ville de Poitiers venoit d'établir que l'on distribueroit des Prix publics pour les Classes d'Humanités à la fin de l'année Scholastique de 1739. Cette première démarche étoit un préliminaire pour la fondation perpétuelle de ces Prix, que ce Corps respectable & zélé pour l'intérêt des Lettres, méditoit depuis long-tems, & qu'il auroit bien plutôt consommée, si la situation des affaires publiques n'avoit opposé trop d'obstacles à sa bonne volonté.

L'Orateur finit par assurer le Promoteur & les Auteurs de ce glorieux établissement, de la reconnoissance de la Compagnie dont il est Membre, du Collége au nom duquel il parle, & de celle dont il est lui-même pénétré. A la tête des justes éloges qu'il donne à ces protecteurs des Muses, est le portrait de M. le Nain, Intendant du Poitou. L'esprit & les talens de cet illustre Magistrat, son goût pour les Lettres, son zèle pour leurs progrès, son génie pour les affaires, son application, son désintéressement, son courage, sa générosité, sa vigilance,

ſon induſtrie qui ont fait le ſalut de la Province confiée à ſes ſoins, fournirent à l'éloquence du Père Fouſcher, un trop beau champ, pour qu'il ne mît pas heureuſement en œuvre de pareils traits. M. Blondé, alors Maire de Poitiers; Meſſieurs Forieu & Babinet, qui, après avoir dignement rempli la même place, ſe trouvoient à la tête du Conſeil de la Ville, ſont peints avec des couleurs bien propres à juſtifier le choix que Poitiers avoit fait d'eux ſucceſſivement, pour ménager les plus chers intérêts de ſes Citoyens.

LA mort du Marquis de Villeneuve, jetta la ville de Manoſque en Provence, dans la dernière conſternation. Il étoit reſpecté, aimé & eſtimé de tous ceux qui le connoiſſoient. Il étoit l'Arbitre général de tous les différends qui ſurvenoient dans le pays; il prévenoit & aſſiſtoit dans leurs beſoins les perſonnes affligées & dans l'indigence. Il s'épuiſoit lui-même pour ſoulager la misère d'autrui. Enfin, il regardoit une journée comme perdue pour lui, celle où il n'avoit pu rendre quelque ſervice, & il ne s'en paſſoit preſqu'aucune dans laquelle il n'eût obligé quelqu'un. Tout étoit digne en lui de ſon illuſtre naiſſance & de ſon

antique nobleſſe, qui, depuis les ſiècles les plus reculés, a tenu l'un des premiers rangs dans cette Province.

JACQUES-Joſeph Aubry, dont le nom eſt ſi avantageuſement connu au Barreau par les talens ſupérieurs dont il fit un ſi digne uſage, s'étoit acquis une réputation des plus étendues & des mieux fondées; mais il étoit incomparablement plus eſtimable par des qualités qui n'étoient bien connues que de ceux qui le voyoient de près. Il avoit naturellement l'ame grande & ennemie de tout ce qui ſent l'injuſtice & l'oppreſſion. Aucune conſidération humaine ne fut jamais capable d'arrêter ſon zèle, lorſqu'il ſe crut obligé de parler en faveur de l'innocence opprimée. Cette généreuſe intrépidité le ſoutint juſqu'à la fin. Son noble déſintéreſſement étoit tel qu'il lui eſt arrivé plus d'une fois, non-ſeulement de défendre gratuitement les cauſes de perſonnes qui n'avoient d'autres reſſources que leur bon droit; mais même de leur fournir, de ſes propres deniers, pour ſubvenir aux autres frais de la procédure. On en trouva des preuves non équivoques après la mort de ce généreux défenſeur de la veuve & de l'orphelin; ne laiſſant, après trente ans de tra-

vail, que le bien qu'il avoit reçu de ſes pères.

Le dernier de ſes enfans, qui avoit embraſſé la profeſſion des armes, s'eſt rendu recommandable par le nombre, & la qualité de ſes ſervices.

Un goût décidé pour l'état Militaire, le détermina à entrer au ſervice en 1740. Il fit dans le Régiment Lyonnois, pluſieurs Campagnes, tant en Allemagne qu'en Italié, & il y donna des preuves d'intrépidité & de zèle, qui lui méritèrent l'eſtime, la confiance & l'amitié de ſes Supérieurs & de ſes égaux. S'étant trouvé compris dans la réforme qui fut faite après la guerre, il demanda & obtint un Brevet de Capitaine des troupes du Roi dans les Colonies. Il conduiſit à la nouvelle Orléans cent trente hommes de Recrue; & y arriva après avoir été expoſé aux plus grands dangers dans le cours de la navigation. Son mérite fut bientôt connu dans la Colonie, où le Gouverneur le chargea de pluſieurs opérations difficiles & importantes.

La guerre s'étant allumée entre les François & les Anglois, il reçut ordre de partir avec un détachement d'environ quatre cents hommes, pour aller ſecourir le Fort du Queſne, menacé d'une invaſion de la part des Anglois, ou du moins pour le raſer & en enlever l'artillerie.

A ſon retour en France, il obtint la Croix de St.-Louis; & le Miniſtre lui promit des récompenſes diſtinguées. Il repartit enſuite pour la Colonie, & on lui envoya, peu de tems après, un Brevet de Commandant. Dans la ſuite, le Gouverneur étant repaſſé en France, M. Aubry en remplit les fonctions, & s'attira par ſa conduite & ſon déſintéreſſement, l'eſtime & l'affection générale. Une portion de la Colonie de la Louiſianne ayant été cédée aux Anglois, M. Aubry fut chargé de faire exécuter le Traité de paix, & ſe dévoua aux plus rudes travaux; fit nombre de voyages dans des Ports très-éloignés, expoſa ſouvent ſa vie pour engager les Nations ſauvages à paſſer ſous la domination Angloiſe.

Poſtérieurement au Traité de paix, la France céda à l'Eſpagne la Colonie de la Louiſianne. Le premier Gouverneur Eſpagnol qui y fut envoyé, s'attira par une conduite imprudente la haîne de tous les naturels du pays. Il y eut une révolte générale; & ce Gouverneur fut obligé de s'embarquer avec les Eſpagnols à ſes ordres. M. Aubry parvint, par ſa prudence & ſa ſageſſe, à préſerver le Gouverneur Eſpagnol & tous ceux qui l'accompagnoient, du maſſacre général auquel ils étoient expoſés. Un nouveau Gouverneur Eſpagnol vint dans la Colonie avec des forces ſupérieures, & rendit

à la tête des troupes le témoignage le plus éclatant & le plus honorable à la conduite, au zèle pour le ſervice des deux Couronnes, & à la fermeté de M. Aubry. Ce brave Officier parvint à mériter l'approbation des Cours de France & d'Eſpagne, & même l'eſtime, l'amitié des Naturels du pays, quoiqu'il n'eût ceſſé de réclamer contre leurs démarches ſéditieuſes.

Il revenoit en France pour y recevoir des récompenſes promiſes par le Miniſtre, & ſollicitées par le Gouvernement Eſpagnol, lorſqu'il périt dans un funeſte naufrage à la vue de ſa patrie, & pour ainſi dire, en entrant dans le Port.

Une penſion accordée par le Roi à ſon frère & à ſa ſœur, eſt un témoignage honorable à la mémoire de cet illuſtre Officier, & une preuve ſenſible de la diſtinction de ſes ſervices.

FRANÇOIS-Bernard Potier de Geſvres, Duc de Treſmes, Pair de France, &c., Gouverneur de la Prévôté & Vicomté de Paris, étoit un des vingt-quatre enfans d'honneur qui accompagnèrent le Grand Dauphin, fils de Louis XIV, à la cérémonie de ſon Baptême en 1668.

Il étoit d'année d'exercice de ſa charge

de premier Gentilhomme de la Chambre, à la mort de Louis XIV, & il en fit toutes les fonctions. Il eut l'honneur de recevoir Louis XV. la première fois qu'il vint à Paris, lui en présenta les Clefs à la Barrière du Trône, à la tête du Corps-de-Ville; ensuite se détacha & alla attendre S. M. au Palais, où il eut l'honneur de porter le Roi entre ses bras dans son Lit-de-Justice, & fit ainsi la fonction de Grand-Chambellan, & en remplit la place.

Il quitta la Cour en 1709, pour pourvoir, en qualité de Gouverneur de Paris, aux besoins de cette grande Ville désolée par la famine; & l'on s'y souviendra longtems des services qu'il rendit à ses habitans, auxquels il donna de fréquentes preuves de sa droiture, de son désintéressement, de sa fermeté & de son attention continuelle à prévenir les desordres, ou à les calmer.

ANNÉE 1740.

EXTRAIT d'une Lettre du Juif Usilly, qui contient l'Histoire de sa Conversion à la Religion Chrétienne.

» Mon instruction, dit-il, s'acheva dans » la Maison des Pères de l'Oratoire du Sé-

» minaire de Saint-Magloire, où la Provi-
» dence m'a conduit, ſous les auſpices d'un
» Prince dont les vertus univerſellement
» reconnues & reſpectées, font plus d'hon-
» neur à la Religion qu'il n'en reçoit de ſa
» naiſſance, & du rang qui l'approche ſi
» près du Trône. Le zèle avec lequel il ſaiſit
» toute occaſion de prendre part à quelque
» bonne œuvre, le fit entrer dans celle
» dont j'étois l'objet. Auſſi-tôt qu'elle fut
» venue à ſa connoiſſance par les perſonnes
» qui m'avoient inſtruit, ce Prince vint lui-
» même, après en avoir conféré avec l'Ar-
» chevêque, me recommander aux Supé-
» rieurs de cette Maiſon, & il le fit encore
» plus particulièrement au P. de la Valette,
» Supérieur-Général de la Congrégation,
» qui m'a fait la grace de ſe charger de ma
» conſcience & du ſoin de me former à
» la piété. Perſonne n'ignore que les diſ-
» cours de ce Chef reſpectable, reſpirent
» & répandent l'onction dans les cœurs.
» Tout ce que je voyois dans la Maiſon de
» Saint-Magloire alloit au même but : la
» charité des Pères qui la gouvernent, les
» inſtructions qu'ils faiſoient aux Eccléſiaſ-
» tiques qu'ils conduiſent, les fruits qu'el-
» les produiſoient parmi les Laïcs, & les
» bons exemples dont j'étois frappé tous
» les jours, m'inſpiroient une louable ému-
» lation, &c.

» Enfin le jour fut fixé & arrêté au mardi » 14 Août par le Duc d'Orléans, qui choisit » l'Eglise de St.-Eustache sa Paroisse pour » la cérémonie ; & déclara en même-temps » qu'il vouloit l'honorer, en me faisant » présenter à l'Eglise en son nom, comme » Parrain, & au nom de Madame d'Or- » léans sa sœur, ancienne Abbesse de Chel- » les, comme Marraine.

» Je me rendis donc à St.-Eustache sur » les neuf heures du matin. Le digne Pas- » teur de cette Eglise, à qui je dois une » reconnoissance infinie pour tout ce qu'il » a fait pour moi en cette occasion, avoit » annoncé comme une fête cet évènement » à son Peuple, le Dimanche précédent. » Toute l'Eglise étoit pleine dès le matin : » jamais le nombre des habitans de cette » Paroisse ne parut plus grand, sans parler » d'une multitude infinie de personnes du » premier ordre & de toutes les conditions, » qu'une pieuse curiosité avoit attirées des » diverses parties de la Ville, pour voir » le Baptême d'un adulte.

» Un Laïc fidèlement attaché à la Reli- » gion, & qui dès mon arrivée à Paris m'a » montré une amitié de père, engagea l'E- » vêque de Castres à faire la cérémonie. » Tout fut terminé avec la plus grande édi- » fication par un *Te Deum* en actions de » graces «.

LA France & la République des Lettres firent cette année une perte irréparable dans le grand & immortel Rouſſeau, l'Horace de la France. Il lui en coûta cher, dit M. Paliſſot dans ſes Mémoires Littéraires, pour avoir parlé du Parnaſſe auſſi librement que Boileau parloit de la Cour. Quelques Écrivains, pour venger leur amour-propre humilié par les plaiſanteries de ce Poète célèbre, imaginèrent de forger ſous ſon nom des couplets horribles & ſcandaleux dont le double but étoit de l'écarter de l'Académie & de le rendre odieux à la Société. Cette trame affreuſe réuſſit, & Rouſſeau fut l'innocente victime de cette déteſtable invention.

Rien ne prouve mieux l'innocence de ce Grand-homme que la perſévérance généreuſe avec laquelle il ſe refuſa conſtamment à tous les moyens honteux de rentrer dans ſa Patrie.

» Vous ſavez, écrivoit-il au Baron de » Breteuil, vous ſavez quels ſont mes ſen- » timens, & que des graces & des accom- » modemens ne conviennent qu'à des fri- » pons, & non à un honnête homme injuſ- » tement opprimé. J'aimerois mieux être » mort que de ſortir d'oppreſſion par une

» honte qui ſeroit irréparable.... J'aime
» bien la France ; mais j'aime encore mieux
» mon honneur & la vérité. Quelque deſ-
» tinée que l'avenir me prépare, je dirai
» comme Philippe de Commines : Dieu
» m'afflige, il a ſes raiſons ; mais je préfé-
» rerai toujours la condition d'être mal-
» heureux avec courage, à celle d'être heu-
» reux avec infamie «. Rouſſeau a tenu ce langage juſqu'à la mort. Boindin, un des plus irréconciliables ennemis de ce Poète, outragé lui-même dans les Couplets, a proteſté juſqu'à ſa mort que Rouſſeau n'en étoit pas l'Auteur.

Nous terminerons cet article par le témoignage que M. de Voltaire rendit à l'Horace François, dans une Lettre qu'il écrivit à M. de Séguy en 1743.

» J'ai reçu, Monſieur, la Lettre que
» vous m'avez fait l'honneur de m'écrire,
» avec votre projet de ſouſcription pour les
» Œuvres du célèbre Poète dont vous étiez
» l'ami. Je me mets très volontiers au nom-
» bre des Souſcripteurs, quoique j'aie été
» malheureuſement au rang de ſes ennemis
» les plus déclarés. Je vous avouerai même
» que cette inimitié peſoit beaucoup à mon
» cœur. J'ai toujours penſé, j'ai dit, j'ai
» écrit que les Gens de Lettres devoient
» toujours être frères.... Il ſembloit que la
» deſtinée, en me conduiſant dans la Ville
» où

» où l'illustre & malheureux Rousseau a » fini ses jours, me ménageât une récon- » ciliation avec lui. L'espèce de maladie » dont il étoit accablé m'a privé de cette » consolation que nous avions tous deux » également souhaitée. L'amour de la paix » l'eût emporté sur tous les sujets d'aigreur » qu'on avoit semés entre nous. Ses talens, » ses malheurs, & ce que j'ai ouï dire ici » de son caractère, ont banni de mon cœur » tout ressentiment, & n'ont laissé mes » yeux ouverts qu'à son mérite «.

JEAN-JACQUES Levayer, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roi, & ci-devant Président du Grand-Conseil, mourut, âgé de 62 ans. La réputation qu'il laisse après lui, est une preuve que ce qu'on dit de ses vertus & de ses talens dans son Eloge Funèbre, n'est point dicté par la basse flatterie. Cet éloge est un monument de reconnoissance placé dans le Journal de Verdun de cette année. Après un Service solemnel célébré dans l'Eglise Paroissiale de Courcival appartenant à l'illustre Défunt, & située aux environs de Bonnétable dans le Maine, le Curé célébrant parla en ces termes :

» Les talens & les vertus de l'illustre

» Mort, à qui nous rendons aujourdhui de » triſtes, mais de juſtes devoirs, rendent » ſa mémoire reſpectable & digne de la » vénération de tous les Gens de bien. C'eſt » aſſez d'entendre prononcer le nom célè- » bre qu'il portoit, pour être perſuadé que » ſon principal caractère étoit une juſtice » intègre & inflexible. Y a-t-il quelqu'un » dans le Royaume qui ne ſache pas que » MM. Levayer ont toujours eu un atta- » chement inviolable pour cette reine des » vertus morales? C'eſt le glorieux témoi- » gnage que leur rend unanimement le » Conſeil, le Parlement & les autres Cours » Supérieures de la Capitale, où ils ont » occupé de grandes places avec une eſtime » qui ſe perpétue de génération en généra- » tion. C'eſt le doux ſouvenir que conſer- » veront à jamais les différentes Provinces, » où Louis XIV, qui excelloit dans le » choix de ſes Miniſtres, les avoit envoyés » pour régler ſes Finances, protéger la Juſ- » tice & maintenir la Paix; c'eſt la louange » que leur donnent également les Grands » & les petits; que la force de la vérité » arrache même de la bouche de ceux à qui » leur intégrité ne peut être favorable.

» Qu'on ſe rappelle ce grave & célèbre » Magiſtrat, père de celui que nous regret- » tons, lequel, après avoir utilement & » glorieuſement ſervi le Public dans des

» postes éclatans, s'étoit volontairement » retiré dans sa campagne, où nous l'avons » vu passer une longue & heureuse vieil- » lesse dans la pratique des vertus, & rem- » plir tout le voisinage de l'abondance & » de la multitude de ses bienfaits «.

L'Orateur se propose enfin pour motif de consolation l'illustre Fils du respectable Défunt, digne héritier des vertus de son père, unissant le mérite & les talens aux qualités du cœur; la mort l'a moissonné depuis quelques années. Ce généreux Fils voulant rendre à son Père le plus solide des devoirs funèbres, fonda des Messes en plusieurs Eglises pour le repos de son ame, & multiplia ses Interceſſeurs auprès du Souverain Juge par les abondantes aumônes qu'il fit en même-tems distribuer aux pauvres.

UN Citoyen d'Orléans, Interprète fidèle de sa Ville & de sa Province, paye ici le juste hommage de ses regrets & de sa reconnoissance à la mémoire & aux vertus de M. de Beaussan, Intendant de cette Généralité, dans une Lettre adressée au Mercure de France:

» Nous apprimes, dit-il, avec la plus » vive douleur la mort de ce respectable

» Magiſtrat. La conſternation fut générale
» au premier bruit qui s'en répandit ; &
» lorſqu'il n'y eut plus lieu d'en douter
» & que les triſtes circonſtances de cet évè-
» nement furent devenues publiques, on
» entendit cette voix du peuple qui porte
» un caractère de vérité qui n'éclate jamais
» qu'en faveur du mérite reconnu.

» M. de Beauſſan avoit ſçu ſe concilier
» tous les cœurs, & il ne devoit pas cet
» avantage aux ſeuls agrémens de ſon eſ-
» prit ; des qualités plus ſolides lui aſſurent
» à jamais notre reconnoiſſance. La nature
» l'avoit diſtingué ſingulièrement par la
» droiture du cœur & par la juſteſſe de
» l'eſprit. Des dons auſſi précieux, animés
» par l'amour du bien public, devenoient
» entre ſes mains une ſource intariſſable de
» bienfaits. Quel uſage n'a-t-il pas fait de
» ſon crédit ? Il étoit plein ſans doute de
» cette juſte confiance qu'inſpire la ſageſſe
» du Gouvernement, il en ſuivoit les vues,
» il ſe régloit par ſon eſprit. Un homme
» de cette trempe, dans des tems moins
» heureux, eût rempli ſes devoirs aux dé-
» pens de ſa fortune.

» Tel étoit M. de Beauſſan ; l'équité
» ſeule avoit droit de l'intéreſſer. Compa-
» tiſſant, généreux ; il n'eſt point de mal-
» heureux dans ſon département qui n'ait
» été comblé de ſes bienfaits. Faire du bien

» aux hommes étoit pour lui le plaiſir le » plus vif & le plus flatteur.

» Il ſeroit bien facile de produire une » foule de preuves de ce caractère droit » & bienfaiſant (*) qui étoit l'ame de » toutes ſes actions ; mais elles ſont gra- » vées ſi profondément dans nos cœurs, » que la mémoire n'en périra jamais. La » Province en général, les Magiſtrats, le » Clergé, le Corps-de-Ville & un nombre » infini de particuliers ont éprouvé avec » quelle vigilance il prévenoit les moin- » dres étincelles de diviſions; avec quelle » ſageſſe il les calmoit, avec quel zèle il » repréſentoit leurs malheurs aux Puiſſan- » ces ; & combien il s'eſtimoit heureux » quand il en obtenoit les remèdes. Enfin » tous ſes talens, toute ſon application n'a- » voient pour but que de faire régner dans » cette Province, par un heureux concours » de toutes ſes parties, la juſtice, le bon » ordre & la paix. Le tribut de nos larmes » n'eſt-il pas bien dû à celui qui mettoit » toute ſa gloire à eſſuyer celles des mal- » heureux ? Jamais on n'en verſa de plus » abondantes & de plus ſincères.

» La ville d'Orléans fit éclater ſa recon- » noiſſance & ſes juſtes regrets. Le Clergé

(*) *Nota.* Nous déſirerions être inſtruits de ces traits de bienfaiſance pour en enrichir nos faſtes.

» & toutes les Compagnies allèrent complimenter Madame de Beaussan. Malgré » l'accablement de la plus profonde douleur, cette Dame, dont le mérite est » très-honoré dans cette province, fit paroître dans ses réponses les mêmes mouvemens de tendresse, de piété & de religion qui ont toujours éclaté dans sa » conduite.

» La Ville ordonna un service solemnel » auquel tous les Corps & toutes les personnes de considération de la Province » furent invités. Toutes les églises Paroissiales & celles des Communautés Religieuses retentirent de chants lugubres; » témoignages de reconnoissance à la vérité » bien tristes pour ceux qui versent des » pleurs, mais bien glorieux pour ceux » qui les font verser «.

NICOLAS-Prosper Bauyn d'Angerviliers, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la guerre, mourut à Marly dans la soixante-cinquième année de son âge.

Les nouvelles publiques ont fait de ce Ministre un éloge qui lui est légitimement dû, en remarquant que les qualités du cœur & de l'esprit par lesquelles il avoit tou-

jours justifié la confiance dont le Roi l'avoit honoré, lui avoient acquis la plus grande considération & l'avoient fait infiniment regretter.

La reconnoissance des Briançonnois pour sa mémoire, se signala par des prières qu'on fit dans toutes les Paroisses de la Province, particulièrement par un service solemnel célébré le 8 de Mars dans la ville capitale avec toute la pompe & la décence à laquelle on doit s'attendre quand le cœur parle. Le Curé de la Paroisse où se fit la Cérémonie prononça l'Oraison funèbre & prit pour texte ces paroles du livre des Rois : *Une prudence consommée dans toute sa conduite, lui mérita de la part du Roi Saül, la direction de la guerre & l'affection universelle du peuple.*

L'Orateur appliquant heureusement ce bel éloge de David à l'illustre Ministre dont on pleuroit la perte, remarqua que la Cour l'honoroit de ses douleurs, parce qu'elle perdoit un chef expérimenté pour la direction de la guerre ; que la France le regrettoit, parce qu'elle perdoit un Ministre attentif aux intérêts du peuple ; que le Briançonnois en particulier le pleuroit, parce qu'il perdoit en lui un Protecteur puissant & toujours bienfaisant. Sur ce tableau d'autant plus magnifique, que la

ſeule vérité en traçoit les traits, il forma le plan de ſon diſcours.

Il fit voir, 1°. que M. d'Angervilliers doué dès l'enfance des talens du cœur & de l'eſprit, parvint en ſa jeuneſſe à mériter la confiance de Louis XIV. Nommé par ce Monarque à l'Intendance d'Alençon ; tranſporté bien-tôt après à celle du Dauphiné, enſuite à l'Intendance de l'armée que commandèrent en Italie les Catinat, les Vendôme, les Barwick ; l'habileté de cet homme du peuple fit ſubſiſter l'armée, lorſqu'en ſortant du Piémont, elle ſe retira en Dauphiné. Les reſſources que lui fournit ſon génie, pour faire dans le ſein de la diſette, marcher l'abondance à ſa ſuite, ſans affamer la Province ; le noble déſintéreſſement & l'amour de la Patrie dont il donna l'exemple aux bons Citoyens, le portèrent à ſacrifier au beſoin public ce précieux mobilier dont l'art, ami du luxe, a toujours fait le principal ornement des tables. Son attention lui fit ſeconder & récompenſer les Dauphinois, pour éloigner de l'armée & de leur province où il falloit qu'elle ſubſiſtât, la famine preſque inévitable après le rigoureux hyver de 1709, & les ravages qu'avoient cauſés les fréquentes incurſions des ennemis. Des ſervices ſi ſignalés méritèrent à M. d'Angervilliers l'Intendance de

Strasbourg, ensuite celle de Paris, & enfin le Ministère de la guerre. Dans la faveur ou dans la disgrace, il se montra toujours équitable & désintéressé, toujours ennemi des bassesses, sujet fidèle, bon Citoyen, toujours aimé & toujours digne de l'être.

Homme de bien par son inclination bienfaisante & par les services réels qu'il rendit aux différentes provinces dont il avoit eu l'administration, il exposoit au Roi les besoins du peuple, & obtenoit tout de sa justice. Recommandable par son équité & par son attention scrupuleuse à rendre à chacun ce qui lui étoit dû, par ses libéralités envers les pauvres, par la protection qu'il accordoit aux opprimés, enfin par son penchant à faire plaisir à tout le monde; il réunissoit toutes les qualités essentielles à l'homme d'Etat. Les Briançonnois en ont ressenti tant de fois les heureux effets, qu'ils n'en perdront jamais le souvenir.

Mais que serviroit à l'illustre mort que son nom soit dans l'histoire de ce siècle pour être immortel parmi les hommes; si ce même nom n'étoit écrit dans le livre de vie pour être immortel parmi les bienheureux? Celui que nous pleurons avoit toujours Dieu devant les yeux. La pureté de ses sentimens l'a fait assez connoître; il avoit reconnu la nécessité d'un gouverne-

ment divin dans l'Univers, & conſéquemment celle des récompenſes & des peines futures. Voilà ce qui l'occupoit dans les intervalles que lui laiſſoient des travaux continuels. Il attiroit ſur lui les miſéricordes du Seigneur par de pieuſes libéralités envers les pauvres qui lui ont fait tant d'amis pour le Ciel.

CHARLES Dupleſſis d'Argentré fut nommé par Louis XV en 1723 à l'Evêché de Tulles. A voir le ſoin qu'il prenoit de ſon Diocèſe, on auroit cru qu'il ne faiſoit rien de plus; mais il ſavoit ſi bien ménager ſon tems, qu'il fourniſſoit à tout & ſe prêtoit à tous les beſoins de ſes Diocéſains; confeſſer, viſiter les malades, aſſiſter les moribons dont pluſieurs reclamoient ſa charité. Il prenoit un ſoin tout particulier de ſon clergé; de-là l'attention qu'il donnoit à ſon Séminaire, de-là ce zèle pour remédier aux abus, pour rétablir le bon ordre. Zèle vif, zèle ardent, mais ſans aigreur & ſans amertume; zèle au contraire toujours accompagné de patience, plein de cordialité, ſoutenu de manières polies & engageantes, & animé d'une douceur à qui rien ne réſiſtoit.

Tous les vendredis de l'année, il fai-

ſoit manger à ſa table un pauvre de l'hopital; ce ſeul trait fait voir & le cas qu'il faiſoit des malheureux & juſqu'où s'étendoient ſa charité & ſon tendre amour pour l'humanité.

JEAN Soanen, né à Riom en Auvergne, Evêque de Senés, mourut à l'Abbaye de la Chaiſe-Dieu âgé de 94 ans; après avoir fait ſes humanités avec diſtinction chez les Pères de l'Oratoire, il entra dans cette ſçavante Congrégation. Ses talens pour la prédication déterminèrent ſes ſupérieurs à l'envoyer à Lyon où il débuta dans cette carrière avec un tel éclat, qu'il attiroit toute la ville, pénétroit les cœurs & raviſſoit l'admiration. Le même concours le ſuivit à Paris en 1683, & il y fut chargé de l'Oraiſon funèbre de la Reine Marie-Thérèſe d'Autriche. Louis XIV qui voulut voir le diſcours, fut tellement attendri de quelques endroits touchés avec beaucoup de délicateſſe, qu'il ne put retenir ſes larmes & qu'il ſentit renouveller ſes juſtes regrets.

Son ſermon contre *les Spectacles* jetta l'allarme parmi les Courtiſans. Un deux en parla au Roi comme d'un ſermon outré; mais Louis XIV lui impoſa ſilence

en lui disant : » Le Prédicateur a fait son » devoir, tâchons de faire le nôtre «.

En 1695 le Roi le nomma à l'Evêché de Senès ; & ce Monarque marquant au Pape les motifs qui l'y avoient porté, lui écrivoit : » Sa piété exemplaire, sa profonde » Doctrine & sa probité, jointes au talent » de la prédication qu'il posséde éminem- » ment, & dont nous avons été souvent » édifiés, ne nous laissent aucun lieu de » douter qu'il ne rende ses services à l'église » avec beaucoup de zèle, & qu'il ne rem- » plisse dignement les fonctions épiscopa- » les «.

M. de Soanen étant allé remercier le Roi, lui dit : » Je ne puis, Sire, reconnoître » mieux les bienfaits dont V. M. m'hono- » re, qu'en priant Dieu qu'il ne vous im- » pose pas les fautes de mon Episcopat. » — Eh quoi ! reprit le Roi, me croyez- » vous responsable de tous les Evêques que » je nomme ? — M. Soanen répondit : » Qu'un Collateur est responsable à Dieu » du choix des sujets qu'il nomme aux » bénéfices ; que cette maxime est fondée » sur les Loix divines & ecclésiastiques ; & » que St.-Louis, le plus pieux & le plus » éclairé de nos Rois, en étoit si convaincu » qu'il regardoit la nomination aux bé- » néfices comme un des plus grands fa- » deaux de la Royauté «.

Le nouvel Evêque n'eut pas plutôt été sacré qu'il se rendit dans son Diocèse. Il le trouva dans un dérèglement qui lui perça le cœur. Le Clergé & le Peuple croupissoient dans la plus grossière ignorance & la plus ridicule superstition. Nulle instruction, nulle règle. A peine rencontroit-on les Dimanches & Fêtes quelques légères traces du culte extérieur. On peut juger par cette triste peinture des obstacles que le Prélat eut à vaincre pour renouveller la face de cette Eglise désolée. Voulant prêcher d'exemple, il commença par régler sa propre maison : les meubles, la table, son domestique, tout annonçoit un Evêque des premiers siècles. Il ne s'occupa plus ensuite qu'à remettre en vigueur la discipline dans son Diocèse. Il tint des Synodes, fit des visites fréquentes, retrancha les abus, & vint enfin à bout de réformer les mœurs & de faire respecter la Religion. Il essuya, il est vrai, bien des contradictions ; mais il les surmonta par sa fermeté & sa patience. Plus d'une fois il fut en danger de sa vie, & obligé de recourir à l'autorité séculière contre les coupables ; mais ce n'étoit que lorsque leur indocilité lui avoit fait épuiser toutes les voies de douceur.

Sa charité étoit sans bornes. N'étant encore que Prêtre de l'Oratoire, il alloit dans les prisons, distribuer aux misérables l'ho-

noraire de ſes Sermons. Depuis qu'il fut Evêque, il ſe regarda ſpécialement comme le père de tous les pauvres de ſon Diocèſe. Ils avoient tous un libre accès auprès de *lui*. Il n'en renvoyoit aucun ſans l'avoir ſecouru. Au défaut d'argent, il leur donnoit les meubles les plus néceſſaires, & il trompa plus d'une fois la vigilance de ſes Gens que ſon extrême facilité tenoit en garde contre lui. C'étoit ſur-tout dans les diſettes très-fréquentes de ſon Diocèſe, que ſes brebis éprouvoient la tendre ſollicitude de leur charitable Paſteur. Alors il ſe privoit du néceſſaire ; & ne pouvant par lui-même ſuffire aux beſoins, il imploroit les ſecours des Miniſtres & du Roi même. Etant à Paris en 1701, il apprit que la moitié de ſon Diocèſe venoit d'être ravagée par la grêle, & qu'on ſeroit hors d'état d'enſemencer les terres pour l'année ſuivante. Cette nouvelle l'ayant pénétré de douleur, il courut à Verſailles expoſer au Roi la misère de ſon troupeau. Le Roi lui demanda s'il n'y avoit pas d'Hopital dans ſon Diocèſe. » Sire, » répondit le Prélat, il y en a un de dix » lieues de long ſur huit de large «. Le Roi frappé de cette réponſe, crut qu'il y avoit de l'exagération. » Non, dit M. de Senès, » connoiſſant l'affection de V. M. pour ſon » peuple, je n'ai garde d'exagérer la misère » de mes ouailles «.

Nous terminerons cette année par un trait de probité qui caractériſe les mœurs & les vertus champêtres : nous l'avons recueilli dans les Ephémérides du Citoyen.

De 1739 à 1740, le bled étoit fort cher ; ſon prix fut de 40 à 60 liv. le ſeptier de Paris pendant toute l'année ; & cependant les marchés étoient pleins. Cette cherté engagea le Parlement à rendre un Arrêt favorable aux Cultivateurs, portant que tout Cenſitaire ou Fermier, dont la redevance ſeroit en bled, payeroit le Propriétaire en argent, & ſur le pied que le bled avoit valu une année précédente dénommée ; ce qui en fixa le prix à 18 liv.

La plupart des Cenſitaires ou Fermiers profitèrent de l'avantage que leur donnoit la Loi. Les Propriétaires furent obligés de la ſubir. Quelques Fermiers en petit nombre dédaignèrent ce profit permis par la Loi.

Un entr'autres, nommé Paul Veron, pauvre, mais reconnoiſſant, voulut payer ſon Maître en bled, & lui donner la même quantité que les autres années. Le Propriétaire ne vouloit pas la recevoir, & diſoit à ſon Fermier qu'il devoit profiter de l'avantage que lui donnoit la Loi. Le Fer-

mier devoit, & ſe ſeroit acquitté à bon marché; mais il répondit, » que lorſque le » bled ne valoit que 10 liv. le ſeptier, au » lieu de 15 liv., qui étoit l'appréciation » portée par ſon bail, le Parlement n'avoit » pas ordonné qu'au lieu d'un ſeptier, il en » payeroit un & demi, ou 15 liv. par cha- » que ſeptier de redevance; que ſon bail » portoit 12 ſeptiers par an; qu'il les paye- » roit en nature; le Parlement ne pouvant » le diſpenſer de tenir les clauſes de ſon » bail, & qu'il prioit ſon Propriétaire de » lui permettre de s'y conformer. Il rap- » pella que dix ans auparavant, lorſque ſa » Ferme, le lendemain de ſa moiſſon avoit » été brûlée, au lieu de le faire contribuer » à la reconſtruction, ſon Propriétaire l'a- » voit aidé à ſe remettre de ſes pertes; & » qu'en 1738, non-ſeulement il l'avoit » attendu pour les paiemens; mais qu'en » outre, il lui avoit prêté de l'argent pour » racheter des chevaux à la place de ceux » qu'il avoit perdus de la morve; qu'en » conſéquence, il ne pouvoit manquer à la » reconnoiſſance qu'il lui devoit, & qu'il » vouloit profiter du prix avantageux des » grains, cette année, pour s'acquitter avec » lui des avances qu'il en avoit reçues les » années précédentes «.

Le Propriétaire crut ne pouvoir refuſer d'accepter; & le Fermier exécuta ſa promeſſe.

ANNÉE 1741.

A la mort de l'Empereur, la succeſſion à ſa Couronne allume la guerre. Il ſe fait un Traité d'Alliance entre le Roi de France, le Roi d'Eſpagne & l'Electeur de Bavière, auquel les Rois de Pruſſe, de Pologne & de Sardaigne accèdent. Les Puiſſances confédérées s'ébranlent de toutes parts. Une armée de 40 mille François paſſe le Rhin ſous les ordres du Maréchal de Belle-Iſle; une autre armée de 44 mille hommes paſſe la Meuſe, commandée par le Maréchal de Maillebois, prête à tomber ſur l'Electorat d'Hanovre au moindre mouvement que feroit le Roi d'Angleterre. L'armée Françoiſe & Bavaroiſe ſe préſente devant Prague, ouvre la tranchée & l'emporte d'aſſaut. D'un autre côté, le vaiſſeau le Bourbon de 74 canons, monté par le Marquis de Boulainvilliers, coule à fond à la hauteur des Iſles d'Oueſſant. Pluſieurs voies d'eau qui s'étoient ouvertes, l'avoient empêché de ſuivre l'Eſcadre du Marquis d'Antin, dont il faiſoit partie. Le Marquis de Boulainvilliers voyant que le mal étoit augmenté au point que toutes les pompes & un travail continuel ne pouvoient épuiſer l'eau; que ſon vaiſſeau étoit hors d'état de gouverner, d'être radoubé & ſecouru; retenu ſur ſon

bord par un devoir auſtère, brave la mort & ſonge ſeulement à ſauver quelques Sujets à ſon Roi; ſon fils eſt du nombre; il les fait deſcendre dans la chaloupe, ſous prétexte d'envoyer chercher du ſecours, au nombre de 11 Officiers & de 11 Mariniers, qui ont la douleur de voir une demi-heure après ce père tendre & généreux, & tous leurs camarades, englouris par les eaux avec le vaiſſeau.

MELCHIOR de Polignac naquit au Puy, Capitale du Velay, d'une famille ancienne & illuſtre, une des premières du Royaume, & dont la fidélité envers nos Rois eſt le principal luſtre dont elle a toujours été jalouſe.

Deſtiné de bonne heure au ſervice de l'Egliſe, il fut envoyé fort jeune à Paris. Il s'y diſtingua parmi la jeuneſſe la plus illuſtre du Royaume, par la ſupériorité, la vivacité de ſon eſprit, & par une grande application à l'étude. Ses ſuccès ne firent pourtant point de jaloux; car il vouloit dès-lors être aimé, & il n'étoit pas poſſible de lui refuſer ſon amitié.

En 1689, le Cardinal de Bouillon le mena à Rome, & le fit entrer au Conclave, où Alexandre VIII. fut élu. On le goûta

extrêmement dans cette Cour. Louis XIV. y avoit envoyé en même-tems le Duc de Chaulne, pour terminer les démêlés qui avoient été poussés fort loin entre le St. Siége & la France, sous le précédent Pontificat; & S. M. avoit témoigné qu'elle souhaitoit que l'Abbé de Polignac eût part à cette négociation. Le nouveau Pape lui donna donc plusieurs Audiences, au sortir desquelles il se plaignoit, en badinant, que ce jeune Abbé étoit un séducteur. » Il ne » me contredit jamais, disoit-il, il paroît » toujours être de mon avis; & je ne sçais » comment, pour l'ordinaire, il m'entraîne » dans le sien «. Ce que Louis XIV. dit après une assez longue Audience qu'il avoit donnée à l'Abbé de Polignac, nouvellement arrivé de Rome, revient au même, quoiqu'il y paroisse une sorte d'opposition: » Je viens d'entretenir un homme & un » jeune homme qui m'a toujours contre» dit, & qui m'a toujours plu «. Des témoignages si flatteurs & si honorables, ouvrirent à l'Abbé de Polignac une carrière des plus brillantes. En 1692, étant entré au Séminaire, il n'y resta pas long-tems, & lorsqu'il y pensoit le moins, le Roi le nomma son Ambassadeur en Pologne.

Ce Royaume étoit alors gouverné par un Prince, qui non-seulement étoit le Héros du Nord, le Libérateur de l'Empire, &

l'admiration du grand Conſdé, mais encore ſçavant, aimant les Sciences, & auſſi capable de préſider à une Académie, que de commander à une armée. Un Roi de ce caractère, ne pouvoit manquer de goûter beaucoup l'Abbé de Polignac, & il connut en effet bien-tôt tout ce qu'il valoit; il ne ſe laſſoit point de le voir & de l'entendre. Ce Monarque fort avancé en âge, tout couvert de lauriers, qui avoit attiré à ſa Cour un grand nombre de perſonnes de mérite en tout genre, n'avoit point de plus doux momens que ceux qu'il paſſoit à entretenir un Ambaſſadeur de 32 ans, à qui il pouvoit parler de tout; qu'il ſe plaiſoit à mettre aux priſes avec les plus vieux Guerriers, les plus habiles politiques, & les perſonnes les plus conſommées dans toutes ſortes de ſciences. Ces entretiens étoient devenus les plaiſirs les plus piquants de la Cour de Sobieski.

L'Abbé de Polignac ayant reçu ordre de la Cour de France de ſe retirer dans ſon Abbaye de Bonport, on attribua ſa diſgrace au mauvais ſuccès de ſes négociations à la Diète de Pologne qui ſuivit la mort de Jean III. Jamais perſonne dans une circonſtance auſſi critique, ne montra plus de véritable grandeur que cet illuſtre Abbé. Il étoit perſuadé que le cœur de ſon Souverain n'étoit point changé à ſon égard, &

n'avoit nulle part aux rigueurs dont il uſoit envers lui; & cela lui ſuffiſoit. D'ailleurs il profita de ce tems de repos que la Providence lui ménageoit pour ſe livrer à ſon attrait pour l'étude, & il travailla à ſon Anti-Lucrèce.

En 1701 il fut rappellé à la Cour, & la réception que lui fit le Roi, convainquit tout le monde que non-ſeulement ce Monarque n'avoit jamais ceſſé de l'aimer, mais encore qu'il n'avoit rien diminué de ſon eſtime pour lui.

En 1706, Louis XIV. le nomma Auditeur de Rote. Le Cardinal de la Trémoille étoit alors chargé des affaires de France à la Cour de Rome. Il n'eut pas long-tems pratiqué l'Abbé de Polignac, qu'il comprit de quelle reſſource il pouvoit lui être dans les conjonctures épineuſes où il ſe trouvoit; il ſollicitoit depuis long-tems Clément XI. pour une affaire que le Roi lui avoit fort recommandée. Il manda à ce Prince qu'il ne voyoit plus d'autre moyen de la faire réuſſir, que d'y employer l'adreſſe & l'éloquence de l'Abbé de Polignac; & qu'il prioit S. M. de l'en charger. Le Roi y conſentit; & l'Abbé de Polignac obtint tout de Sa Sainteté. Le Cardinal de la Trémoille écrivit au Roi, comment la choſe s'étoit paſſée; l'Auditeur de Rote aſſura ce Prince que le ſuccès de ſa négociation étoit uni-

quement dû au crédit du Cardinal ; & Louis XIV, étonné & charmé d'un procédé ſi rare & ſi noble de la part de ces deux Miniſtres, ne différa point d'un moment à en inſtruire toute la Cour.

En 1706, l'Abbé de Polignac fut rappellé de Rome & envoyé à Gertrudemberg avec le Maréchal d'Uxelles, pour faire aux Puiſſances alliées de la Maiſon d'Autriche, quelques propoſitions de paix. A peine eut-on commencé à lire quelques articles préliminaires, que M. Buys, chef de la députation Hollandoiſe, interrompant cette lecture, dit qu'il falloit écarter tout ce détail, parce que *non dimittitur peccatum niſi reſtituatur ablatum.* Ce furent ſes propres termes. L'Abbé de Polignac, indigné de cette hauteur, lui répondit : » Meſ» ſieurs, vous parlez bien comme des gens » qui ne ſont pas accoutumés à vaincre «.

Louis XIV. n'avoit entamé cette négociation, que pour montrer qu'il étoit le père de ſes peuples ; & Dieu permit pour ſa gloire, que ſes ennemis l'obligeaſſent à la rompre. Ils s'en repentirent, quand il n'étoit plus tems. Deux ans après, le Roi fit la paix à Utrecht en vainqueur ; & ce fut encore en partie par le miniſtère de l'Abbé de Polignac, qui, tandis qu'il travailloit à pacifier l'Europe, fut en 1712, créé Cardinal ; mais renfermé *in petto* ; il

ne fut déclaré que ſix mois après, lorſque les principaux articles eurent été réglés. Comme le Pape avoit eu la délicateſſe de ne le point nommer, tandis qu'il étoit en Hollande, il eut à ſon tour celle de prier le Roi de le diſpenſer de ſigner le Traité de paix. Outre la raiſon qui demandoit que le nom du Cardinal ne parût point au bas d'un Traité conclu avec des Puiſſances Proteſtantes, il en avoit une particulière par rapport à l'Angleterre; c'eſt que le Traité d'Utrecht, ſembloit ôter au Roi Jacques, qui venoit de lui donner ſa nomination pour le Cardinalat, toute eſpérance de remonter ſur le trône de ſes pères.

On ne doit pas oublier ici une réponſe que le Cardinal de Polignac fit à Utrecht, aux Plénipotentiaires d'Hollande. Ces Meſſieurs voyant que la face des affaires étoit changée à leur égard par la réunion des Cours de Verſailles & de Londres, & comprenant qu'on leur cachoit quelques-unes des conditions du Traité de paix, déclarèrent aux Miniſtres du Roi qu'ils pouvoient ſe préparer à ſortir de Hollande. Le Cardinal, qui n'avoit pas oublié la hauteur avec laquelle ils lui avoient parlé à Gertrudemberg, leur dit: » Non, Meſſieurs, nous ne » ſortirons pas d'ici; nous traiterons chez » vous; nous traiterons de vous; & nous » traiterons ſur vous «.

De retour à Verſailles, le Roi le combla de marques de bonté, d'eſtime & de confiance ; & l'on fut perſuadé que les graces que S. M. répandit alors ſur lui, n'étoient que pour le préparer à de plus grandes encore, mais elle n'en eut pas le tems.

Avant que le Cardinal partît pour Utrecht, il étoit entré fort avant dans la confiance du Duc de Bourgogne. Ce Prince, que la France a tant pleuré, avoit conçu une eſtime ſingulière pour lui ; & deux fois la ſemaine, à des heures réglées, il s'enfermoit avec lui dans ſon Cabinet, pour profiter de ſes lumières par rapport au Gouvernement, ce qui lui attira des éloges publics de la part du Roi. Le Cardinal apprit à Utrecht que ce Prince n'étoit plus ; il ne s'en conſola jamais. La mort de Louis XIV. qui arriva trois ans & quelques mois après, mit le comble à ſa douleur. Il concevoit mieux que perſonne combien la perte de ces deux grands Princes étoit irréparable. Le reſpect, la reconnoiſſance, la vénération ; & même, ſi on l'oſe dire, l'amour tendre & reſpectueux qui l'avoient attaché à leurs perſonnes, étoient dans ſon cœur au-deſſus de toute expreſſion, & il n'en fut jamais un plus ſincère & plus ſenſible.

Il n'étoit pas moins bien dans l'eſprit du Duc d'Orléans, il voyoit ſouvent ce Prince pendant les dernières années de la

vie du Roi. Le goût des Sciences & des beaux Arts qu'ils avoient l'un & l'autre au ſouverain dégré, les uniſſoit, & leur faiſoit paſſer enſemble des heures bien agréables.

Innocent XIII, qui ſuccéda à Clément XI, étant mort en 1724, le Cardinal de Polignac partit pour le Conclave; & dès que Benoît XIII eut été élu, il fut déclaré Miniſtre du Roi auprès de ce Pontife. Pendant les huit années que dura ſon miniſtère, il fit honneur à la France, & il s'en fit beaucoup à lui-même.

De retour en France avec les riches débris de l'ancienne Rome, que ſon zèle pour ſa patrie, autant que ſon goût pour les belles choſes lui avoient fait amaſſer avec tant de ſoin & à ſi grands frais; obligé de reſter à Paris, pour terminer les affaires temporelles de l'Archevêché d'Auſch, auquel il avoit été nommé pendant ſon ſéjour à Rome; tout le tems qu'il ne donnoit point au Gouvernement de ce grand Diocèſe, où il avoit établi un ordre admirable, il l'employoit à exciter l'émulation pour les beaux Arts & pour les Sciences.

Le caractère de M. de Polignac étoit la candeur, la bonté & l'honnêteté, une innocence de mœurs; toujours égal, maître de ſes paſſions, toute ſa vie fut ſobre & réglée.

Affable, doux, acceſſible; ouvert & ſin-

cère ; la bonté qui faiſoit ſon caractère diſtinctif, le portoit à faire plaiſir à tout le monde, à pardonner ſans peine ; & pour peu que ceux qui l'avoient offenſé, revinſſent à lui, ils pouvoient compter ſur ſa bienveillance. Enfin, il étoit bon dans toute la force de ce mot, & pouvoit difficilement croire qu'on fût mauvais. Jamais homme ne fut moins vindicatif ni plus reconnoiſſant. Autant qu'il craignoit peu qu'on l'offensât, & qu'il étoit peu ſuſceptible de reſſentiment par rapport à ſa perſonne, autant étoit-il vif ſur ce qui pouvoit intéreſſer les perſonnes & les choſes qu'on doit reſpecter.

Un Seigneur étranger, homme de mérite d'ailleurs, attaché au ſervice d'Angleterre, & qui vivoit à Rome ſous la protection de la France, eut un jour l'imprudence de tenir à ſa table des propos peu meſurés ſur la Religion & ſur la perſonne du Roi Jacques. Le Cardinal lui dit avec un ſérieux mêlé de douceur : » J'ai ordre, » Monſieur, de protéger votre perſonne, » mais non pas vos diſcours «.

On n'a auſſi jamais mieux ſoutenu que lui l'honneur de la Couronne. Le Cardinal Pereyra, parlant dans un Conſiſtoire d'une affaire qui regardoit les Couronnes, & que le Roi de Portugal deſiroit auſſi, dit : » Que » les quatre Couronnes s'y intéreſſoient éga-

» lement «. Le Cardinal de Polignac interrompant, lui dit : » M. le Cardinal, il y a » bien quatre Couronnes ; mais il n'y a pas » les quatre Couronnes «.

On a dit ingénieuſement de lui, qu'il étoit fait pour réconcilier les Grands avec les gens de mérite ; on pourroit ajouter, & pour faire reſpecter, aimer même la Religion, la piété, les bonnes mœurs par les plus libertins, pour peu qu'ils voulussent raiſonner, & qu'il leur restât des ſentimens d'honneur.

CHARLES Rollin, né à Paris, d'un père Maître Coutelier, fut également reçu dès ſon enfance dans la même profeſſion. Cet homme célèbre & modeſte, conſerva toujours l'Acte de ſa réception ; & il montroit avec complaiſance la boutique de ſon père. Il explique ainſi ſon origine dans une Epigramme, adreſſée à un de ſes amis, en lui envoyant un Couteau : » Ce préſent vous » ſemblera plus digne de Vulcain, que des » Muſes ; mais n'en ſoyez point ſurpris. » C'eſt de l'antre des Cyclopes que j'ai pris » mon chemin vers le Parnaſſe «. Ce grand homme ne rougit jamais de ſon extraction. Etant un jour à dîner dans une grande Maiſon, avec le Père Poulouzat de l'Oratoire, on pria celui-ci de couper une pièce de

gibier: M. Rollin, voyant que le Couteau ſervoit mal le Découpeur, lui dit: » Mon » Père, prenez le mien, il vaut mieux, je » m'y connois; je ſuis fils de Maître «.

Un Bénédictin des Blancs-Manteaux, dont M. Rollin, encore tout jeune, alloit ſouvent entendre, ou ſervir la Meſſe, fut le premier qui apperçut en lui les grandes diſpoſitions qu'il avoit pour les Lettres. Il connoiſſoit la mère du jeune homme, qui étoit en ſon genre, une femme de mérite. Il lui parla, & lui dit qu'il falloit abſolument qu'elle le fît étudier. Son inclination l'y portoit; mais des raiſons plus fortes en apparence, s'y oppoſoient toujours. Elle étoit devenue veuve, ſans nulle reſſource du côté de la fortune, que la continuation du commerce de ſon mari. Ses enfans pouvoient ſeuls l'aider à le ſoutenir, & elle ſe trouvoit hors d'état de faire pour aucun d'eux, les frais d'une autre éducation. Le bon Religieux, bien loin de ſe rebuter, continua ſes inſtances; & le principal obſtacle ayant été levé par l'obtention d'une bourſe du Collége des Dix-huit, le ſort du jeune Rollin fut décidé; dès-lors il parut tout autre même aux yeux de ſa mère. Elle commença par trouver plus d'eſprit & de délicateſſe dans les marques de ſon reſpect & de ſa ſoumiſſion. Elle fut enſuite ſenſible à ſes progrès qu'on lui annonçoit de

toutes parts, & dont on ne lui parloit qu'avec une ſorte d'étonnement; & ce qui ne la flatta pas moins, ſans doute, ce fut de voir les parens de ſes Compagnons d'étude, les plus diſtingués par leur naiſſance & par le rang qu'ils tenoient dans le monde, envoyer, ou venir eux-mêmes la prier de trouver bon que ſon fils paſsât avec eux les jours de Congé; il fut aſſocié à leurs plaiſirs, comme à leurs exercices.

A la tête de ces parens illuſtres, étoit M. le Pelletier, le Miniſtre, dont les deux fils aînés avoient trouvé un redoutable concurrent dans le jeune Rollin. Leur père, qui connoiſſoit mieux qu'un autre les avantages de l'émulation, ne chercha qu'à l'augmenter. Quand le jeune Bourſier étoit Empereur, ce qui lui arrivoit ſouvent, il lui envoyoit la même gratification qu'il avoit coutume de donner à ſes fils; & ceux-ci l'aimoient, quoique leur rival. Ils l'amenoient chez eux dans leur carroſſe; ils le deſcendoient chez ſa mère, quand il y avoit affaire; ils l'y attendoient; & un jour qu'elle remarqua qu'il prenoit ſans façon la première place, elle voulut lui en faire une ſorte de réprimande, comme une faute eſſentielle contre la politeſſe; mais le Précepteur répondit que M. le Pelletier avoit réglé qu'on ſe rangeroit dans le carroſſe, ſuivant l'ordre de la Claſſe.

Senſible & reconnoiſſant, il parle de M. le Pelletier, ſon illuſtre bienfaiteur, dans le quatrième Volume de ſon excellent Traité de la manière d'Etudier. Il exhorte dans cet endroit les pères & mères à attirer ſur leurs enfans la bénédiction de Dieu, en contribuant, ſelon leurs facultés, à la ſubſiſtance & aux études de quelque pauvre écolier, & il ajoute : » J'ai reçu autre» fois un pareil ſecours de la libéralité de » feu M. le Pelletier, le Miniſtre; j'eus le » bonheur de me trouver dans les mêmes » Claſſes que Meſſieurs ſes enfans, (M. » l'Evêque d'Angers & M. le Pelletier, an» cien premier Préſident,) au Collége Du» pleſſis, & de profiter de l'excellente édu» cation qu'on leur donnoit. Je leur diſ» putois ſouvent les premières places & les » prix. M. le Pelletier me récompenſoit » comme eux. Je puis dire que pendant » tout le cours de mes études, il m'a tenu » lieu de père, & depuis il m'a toujours » témoigné une bonté vraiment paternelle. » Il n'y a point de jour dans ma vie où je » ne m'en ſouvienne; & ma reconnoiſſance » devient d'autant plus vive, que je ſens » mieux de jour en jour de quel prix eſt » une bonne éducation «.

Il fit ſes études au Collége Dupleſſis, où M. Gobinet, qui en étoit Principal, & qui avoit tant de zèle & de talent pour

l'inſtruction chrétienne de la jeuneſſe, connut bientôt ce qu'il valoit & le prit ſingulièrement en affection. On trouve dans un Recueil de Vers latins de quelques Profeſſeurs de l'Univerſité, deux ou trois piéces de M. Rollin, à la louange de ce premier Protecteur, pour qui il conſerva toute ſa vie la plus vive reconnoiſſance. » M. » Herſan, ajoute-t-il, dans ſon Traité de » la maniére d'Etudier, avoit pris un ſoin » particulier de me former, me deſtinant » dès-lors pour ſon ſucceſſeur; & je l'ai été » en effet, en Seconde, en Rhétorique & » au Collége Royal «.

Il fut fait Recteur de l'Univerſité en 1694, & continué deux ans par diſtinction. C'eſt à ſon Rectorat que l'Univerſité eſt redevable de l'uſage ſi ſalutaire de faire apprendre par mémoire l'Ecriture Sainte aux Ecoliers. Ce grand homme ſçut maintenir avec fermeté les prérogatives de ſa dignité de Recteur. A une thèſe de droit, il ne ſouffrit jamais que Fortin la Hoguette, Archevêque de Sens, prît le pas ſur lui. En tout autre tems il ne l'auroit jamais diſputé à perſonne.

En 1699 il devint Coadjuteur du Principal du Collége de Beauvais. M. Vittement appellé à la Cour auprès des Enfans de France, le fit agréer pour remplir la place de cette Coadjutorerie. En peu de tems

M. Rollin fit changer de face au Collége de Beauvais, & la bonne discipline qu'il y établit en fit un Collége unique par la réunion des solides avantages qu'on y trouvoit.

Voici un trait qui marque la confiance qu'on avoit en M. Rollin Un homme de Province, homme riche & qui ne le connoissoit que de réputation, lui amena son fils pour être pensionnaire au Collége de Beauvais, ne croyant pas que cela pût souffrir aucune difficulté. M. Rollin se défendit de le recevoir sur ce qu'il n'avoit pas un pouce de terrein qui ne fût occupé; & pour l'en convaincre, il lui fit parcourir tous les logemens. Ce père au désespoir ne chercha point à l'exprimer par de vaines exclamations: » Je suis venu, » lui dit-il, exprès à Paris; je partirai de- » main; je vous enverrai mon fils avec un » lit; je n'ai que lui, vous le mettrez dans » la cour, à la cave si vous voulez; mais » il sera dans votre Collége, & dès ce » moment-là, je n'en aurai aucune inquié- » tude «. Il le fit, comme il l'avoit dit, M. Rollin fut obligé de recueillir le jeune homme & de l'établir dans son propre cabinet jusqu'à ce qu'il lui eût ménagé une place ordinaire.

M. Rollin pensoit si modestement de lui même,

même, qu'il ne ceſſoit de s'étonner de ce qu'il étoit devenu Auteur ; & loin d'avoir jamais rien tiré de ſes ouvrages, dont le prodigieux débit auroit fait la fortune de tout autre, il ne s'étoit embarraſſé en les donnant au Libraire, que de la manière dont il le dédommageroit s'ils n'avoient pas aſſez de cours.

Admiré & généralement eſtimé de toute l'Europe, il n'y a preſque point de Cour étrangère, point d'Etats Catholiques dont on ne lui ait adreſſé des enfans de diſtinction ; ou pour avoir des Maîtres de ſa main ou pour qu'il voulût bien les guider lui-même dans leurs études. Connu de longue main par le Roi de Pruſſe, M. Rollin écrivit à ce Monarque lors de ſon avènement à la Couronne ; & ce Prince lui répondit de ſa propre main, en l'appellant avec bonté : *Mon cher M. Rollin.* Ce Prince ajoutoit : » Des hommes tels que vous » marchent à côté des Souverains «. Enfin le Duc d'Orléans ſouhaita qu'il aſſiſtât quelquefois aux études du Duc de Chartres ſon fils. Ce fut à la ſollicitation de ce jeune Prince qu'il conçut le projet d'écrire l'Hiſtoire Romaine.

La Providence arrangeoit les choſes ſelon le goût de M. Rollin, en ne l'élevant pas aux grandes places. La ſimplicité & l'amour de la pauvreté faiſoient ſes délices.

Il garda jusqu'à la mort les premiers meubles qu'il avoit achetés lorsqu'il étoit Professeur de Seconde, 58 ans auparavant.

Les pauvres profitoient seuls de sa frugalité & de ses épargnes. Tout étoit répandu dans leur sein ; & un an avant sa mort, voyant à la campagne où il étoit, l'augmentation de la misère, il écrivit à un domestique de confiance qui le servoit depuis 43 ans : » Doublez & triplez s'il le » faut, ne craignez pas de m'appauvrir ; » c'est mettre mon argent à gros intérêt «.

Le testament de M. Rollin contient entre autres legs une rente viagère pour Madame de la Fosse, » en qui, est-il dit, » Dieu a opéré un célèbre miracle «.

On a orné le portrait de ce grand homme des quatre vers suivans :

A cet air vif & doux, à ce sage maintien,
Sans peine de Rollin on reconnoit l'image ;
Mais crois-moi, cher Lecteur, médite son ouvrage,
Pour connoître son cœur, & pour former le tien.

ETIENNE de la Garde, Docteur de la Faculté de Médecine de Montpellier, y mourut âgé de 89 ans. Il exerçoit sa profession avec beaucoup d'applaudissement à

Nismes depuis environ 30 ans, lorsqu'il fut rappellé en 1711 en Lorraine, auprès du Prince de Vaudemont. Ces absences avoient été, pour ainsi dire, un larcin qu'il avoit fait à sa Patrie, & dont il voulut la dédommager. Il revint donc à Montpellier en 1719, & s'y consacra entièrement au service des pauvres qu'il assistoit autant & plus encore de sa bourse que de ses Conseils.

MARIE-Anne Bazin, épouse de Guillaume de la Boissière, Chevalier Seigneur de Chambors, ancien Capitaine de Cavalerie, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, mourut au Château de Chambors, près de Gisors, âgée de 75 ans & deux mois. Cette Dame illustre a rendu sa mémoire précieuse par sa charité envers les pauvres & par ses autres vertus.

LA ville de Lyon avoit signalé son zèle & son amour pour les lettres en gratifiant d'une pension annuelle Dominique de Colonia, Jésuite, mort cette année; elle le posséda pendant 59 ans. Remplie d'estime & de reconnoissance pour cet homme

célèbre ; elle avoit cru devoir récompenſer le digne uſage qu'il avoit fait de ſes talens en donnant une Hiſtoire Littéraire de la ville de Lyon, avec une Bibliothèque de ſes Auteurs ſacrés & profanes.

JE paſſe à une Anecdote de ſociété qui prouve que le mérite & la vertu peuvent rapprocher dans la ſociété les perſonnes que l'inégalité de la naiſſance ſemble ſéparer de celles qui jouiſſent de cet avantage.

Un Seigneur des plus qualifiés ayant fait beaucoup de dépenſe dans le monde, ſe vit contraint de ſe retirer dans une de ſes terres. Il y avoit dans ſon voiſinage un Magiſtrat d'une petite ville, dont le mérite, les talens, l'intégrité lui avoient acquis l'eſtime & la conſidération du public, & l'amitié particulière de ce Seigneur. Celui-ci demanda un jour à ce Juge ſa fille en mariage pour ſon fils. Le Magiſtrat ſe récria beaucoup ſur la diſproportion du côté de la naiſſance. La Demoiſelle étoit aimable à tous égards ; l'éducation qu'elle avoit reçue la rendoit accomplie. Le Seigneur de retour chez lui, en parla à ſon fils qui en témoigna ſa ſurpriſe : » Mon fils, lui dit » le père, il vous paroît que j'ai beaucoup » de bien, je crois devoir vous déſabuſer ;

» voici l'état exact de ma fortune & de mes » dettes, liſez-le, réfléchiſſez-y, & jugez » ſi la propoſition que je vous fais eſt rai- » ſonnable. Je vous allie à une famille hon- » nête & vertueuſe ; vous trouverez du » bien pour vous ſoutenir dans le monde. » J'attends à demain votre réponſe «. Le fils ſe retira dans ſon appartement, & ayant lu l'état que ſon père lui avoit remis, il vit que bien loin d'eſpérer quelque choſe de la ſucceſſion de ſon père, il ſe trouveroit ſurchargé de dettes conſidérables. Le lendemain matin il monte à cheval & ſe rend chez le Magiſtrat. » Monſieur, lui » dit le jeune homme en l'abordant, mon » père a eu la bonté de me faire part hier » au ſoir de la demande qu'il vous avoit » faite en ma faveur ; mais je ſuis trop » honnête homme pour vouloir tromper » vous & Mademoiſelle votre fille. Voici » l'état que mon père m'a remis ; vous y » verrez le détail affligeant de ſon infor- » tune ; jugez, Monſieur, ſi mes préten- » tions peuvent être fondées ? — Ah ! » Monſieur, s'écria le Magiſtrat, je vous » regardois déja comme un très-grand Sei- » gneur & par vos qualités & par votre » naiſſance ; mais j'admire encore plus vo- » tre vertu & votre probité qui mettent le » comble à votre mérite. Ma fortune peut » vous dédommager de celle qui vous man-

» que, ſi vous daignez accorder à ma fille » l'honneur de votre alliance «. Le mariage ſe conclut, & comme la vertu l'avoit cimenté, le vrai bonheur en fut la récompenſe.

LE P. Porée, né dans un Bourg voiſin de Caen, d'une honnête famille & diſtinguée par ſon amour pour les Lettres, entra dans la ſociété en 1692, âgé de 16 ans.

Après avoir enſeigné les humanités à Rennes avec un éclat qui annonçoit ce qu'il devoit être un jour; le jeune Porée fit ſon cours de Théologie, & rentrant enſuite par l'ordre de ſes ſupérieurs dans ſa première carrière, il vint remplir une place de Profeſſeur de Rhétorique au Collége de Louis le Grand; école fameuſe qui comptoit parmi ſes Maîtres un Perpinien, un Pétau, un Coſſart, un la Rue, un Jouvency, grands hommes dont un ſucceſſeur tel que le P. Porée, rappelloit tout à la fois & faiſoit oublier la perte en réuniſſant en lui les talens de chacun d'eux. Attentif à former à la Religion & à la Patrie de vertueux Citoyens; il préparoit en même-tems à la République des Lettres des ſujets capables de la rendre encore plus floriſſante par des talens qu'il avoit ſçu développer.

Au milieu de tant de travaux, il ne perdit jamais de vue les devoirs sévères qu'impose l'état Religieux; la Religion le posséda toujours tout entier, & tandis que la Cour & la Ville retentissoient à l'envi des applaudissemens qu'on lui donnoit, il ne pensoit, humblement caché dans le fond de sa retraite, qu'à se sanctifier. La grace qu'il demanda souvent à ses supérieurs d'aller porter le flambeau de la foi chez ces Nations infortunées, assises dans l'ombre de la mort, fit bien voir qu'une piété éminente couronnoit en lui les dons les plus rares de l'esprit & du cœur. Il mourut âgé de 65 ans; sa mort fut regardée comme une de ces pertes publiques, que tout le monde doit pleurer; les Gens de Lettres & les gens de bien mêlèrent leurs regrets, & crurent tous avoir perdu leur Maître ou leur modèle. Le Roi lui-même, ajoute l'Auteur de son Eloge, le P. Griffet, voulut bien paroître singulièrement touché de ce triste évènement, espèce de consolation qui en adoucissant la douleur générale, ne fit que la rendre encore plus amère.

ANNÉE 1742.

LE Maréchal de Belleisle prévoyant que l'armée Françoise engagée dans la Bohême alloit être attaquée par les troupes réunies

du Prince Charles & du Prince Lobkovitz, donne avis de ſa découverte & de ſes inquiétudes au Maréchal de Broglie. Ce Général apprend en même-tems que les ennemis ſont en mouvement ; ſe met en marche pour faire ſa retraite ; le Prince Charles le ſuit, le preſſe ; le Maréchal fait bonne contenance, montre à ſes ſoldats un viſage aſſuré, diviſe ſon armée en trois corps, & pendant que les Brigades de Navarre & d'Anjou combattent vaillemment, il fait paſſer le ruiſſeau de Blanitz à ſes troupes, les range en bataille de l'autre côté, & attend l'ennemi de pied ferme. Une manœuvre ſi belle & ſi fière raſſure ſon armée, étonne, intimide les ennemis ; ils s'arrêtent ſur le bord du ruiſſeau, & n'oſent le paſſer en ſa préſence. La nuit ce Maréchal part, dérobe ſa marche, ſe trouve hors d'atteinte & ſe rend en peu de tems ſous le canon de Prague. Là, malgré toute la vigilance du Général Autrichien, une partie du ſecours qu'il attendoit vient le joindre. L'armée Autrichienne inveſtit ſon camp & la ville. La diſette ſe fait bientôt ſentir ; le Maréchal de Belleiſle obtient une conférence avec le Comte de Konigſeg, propoſe de remettre la ville de Prague à la Reine, à condition que l'armée Françoiſe & la garniſon auront la liberté de ſe retirer où elles jugeront à propos

avec les armes, l'artillerie & le bagage; on le refuſe, on veut que l'armée ſe rende priſonnière de guerre. On continue le blocus pendant plus d'un mois, mais ſans ſuccès; on ouvre la tranchée; on pouſſe les ouvrages avec vivacité; mais les Aſſiégés détruiſent en un jour tout ce qui a été fait. Les François rentrent en vainqueurs dans la ville, ramenant nombre de priſonniers, entre autres le Général Monti, des drapeaux & des canons.

La nouvelle de la marche de l'armée du Maréchal de Maillebois, partie de Weſtphalie pour venir à leur ſecours, augmente les forces & le courage des Aſſiégés, rallentit l'ardeur des ennemis; la négociation ſe renoue; mais le Maréchal de Belleiſle, rejette à ſon tour les propoſitions. Enfin les Aſſiégeans forcés eux-mêmes de ſonger à leur propre défenſe, lèvent le ſiége & courent ſur les frontieres de la Bohême en fermer l'entrée.

Louis XV ayant permis au Maréchal de Belleiſle de chercher les moyens de ſortir de Prague & de ramener ſon armée; ce grand homme forme ſon projet, le couvre d'un ſecret impénétrable, pourvoit à tout, trompe ſon ennemi & même les Bourgeois de la ville; en ſort la nuit, emmène avec lui quarante ôtages des plus diſtingués, trente pièces de canon, des vivres néceſ-

faires pour douze jours, perce des plaines couvertes de neige, évite les défilés où l'ennemi l'attendoit, se fraye un chemin & arrive à Egra sans aucun échec.

Le Prince de Lobkovitz désespéré d'avoir laissé échapper une si belle proie, retourne à Prague, se présente aux portes. Le brave Chevert que le Maréchal y avoit laissé avec une garnison d'environ six mille hommes, composée pour la plus grande partie de malades & de blessés, ménace de mettre le feu à la ville & de s'ensevelir sous les ruines si on ne lui accorde les honneurs de la guerre & la liberté de se rendre à Egra avec sa garnison. Il obtient tout ce qu'il demande & se retire.

La présence d'esprit & l'intrépidité au milieu du danger, sont la preuve la plus certaine du génie militaire.

M. de Sionville, Officier, nous fournit le trait suivant dans ses œuvres militaires.

M. de Mortaigne, Lieutenant-Général, devant s'emparer d'une petite ville nommée St.-Poltin, dans la Basse-Autriche, partit de l'armée au coucher du soleil avec un détachement de cent cinquante hommes, composé de Cavalerie, de Hussards & d'Infanterie, dans le dessein d'arriver à

cette ville vers le point du jour; mais à peine eut-il fait trois lieues, qu'il se trouva assailli par un détachement des troupes de la Reine de Hongrie Il reçut dans le premier abord une bourade qui lui fit presque sauter l'œil, eut son cheval tué sous lui, & son détachement mis en déroute, fut quelque tems poursuivi par les ennemis. Malgré cet incident imprévu, il ne se déconcerte point; tout estropié de contusions parce que les ennemis venoient de lui passer sur le corps, il fit voir tout ce que peuvent le courage & la présence d'esprit; courant le long du flanc des ennemis, couvert par une haye qui le séparoit, il se mit à crier de toute ses forces : *Vive le Roi* (c'étoit son mot de ralliement). Il essuye alors un grand nombre de coups de feu, & un instant après tombe dans deux Compagnies de Grenadiers du Régiment de la Marine, qui n'avoient pas fui, s'étant seulement jettées dans une espèce de ravine pour n'être pas culbutées par les premiers fuyards. M. de Mortaigne ordonne aussitôt un mouvement à cette troupe qui arrête l'impétuosité des Assaillans, & ayant encore rassemblé un autre partie des fuyards, au moyen des cris réitérés de *vive le Roi*, il attaque à son tour si brusquement & avec tant de vigueur, que les ennemis en désordre tournent le dos. On

fait ſoixante-douze priſonniers avec leur Commandant; on pourſuit & l'on charge les autres ſans diſcontinuer juſqu'à St.-Poltin. Ils rentrent dans la ville en ſi grand déſordre & preſſés ſi vivement; qu'ils n'ont pas le tems de fermer les portes; le François entre avec eux, & M. de Mortaigne ſe rend maître de la place. Ce même Guerrier s'eſt trouvé dans un péril plus preſſant ayant avec lui beaucoup moins de ſoldats, & s'en eſt tiré par une manœuvre encore plus hardie.

Lorſque M. de Maillebois vint ſecourir Prague; les ennemis en levèrent le ſiége pour aller au devant de lui, & ne laiſsèrent qu'un petit nombre de troupes devant la ville pour en former le blocus. Le Maréchal de Broglie profita de cette circonſtance pour faire un fourage, & ſortit à cet effet avec la plus grande partie de ſa garniſon, ce qui lui réuſſit. Il avoit laiſſé pour ſa communication avec la ville un poſte de Carabiniers & d'Infanterie à l'Abbaye de Ste.-Marguerite, qui eſt ſituée dans un Vallon entre deux hauteurs aſſez ſpacieuſes. Le Maréchal de Belleiſle, quoique malade, voulut ſortir pour aller voir la manœuvre de M. de Broglie, & monta en berline à dix heures du matin, accompagné du Chevalier de Belleiſle, de M. de Mortaigne, ſuivis de chevaux de main

& d'un Lieutenant à la tête de dix-huit Dragons. M. de Belleiſle ne connoiſſant pas les diſpoſitions de M. de Broglie, prit ſa marche par la hauteur de la droite de l'Abbaye de Ste.-Marguerite. A peine furent-ils arrivés ſur la plaine, qu'il parut trois ou quatre Huſſards des ennemis, qui tuèrent à coups de piſtolet, à la tête des chevaux de carroſſe, quelques ſoldats qui revenoient de maraude. M. de Mortaigne ſort à l'inſtant de la voiture, ſe jette ſur ſon cheval encore caparaçonné, & crie : *à moi Dragons.* En même-tems il ſe porte en avant pour couvrir M. de Belleiſle ; mais quand il fut arrivé environ à deux cens pas, ſur un petit rideau qui cachoit le revers de la plaine, il ne fut pas peu ſurpris d'y voir cinq à ſix cens Huſſards en bataille. Il s'arrête tout court, pour donner le tems à M. de Belleiſle de rétrograder ; & pour en impoſer à l'ennemi il poſa une vedette devant ſa petite troupe. Sa contenance eut l'effet qu'il en attendoit ; l'ennemi ne fit aucun mouvement pour l'attaquer, perſuadé que c'étoit un avant-garde de quelque corps qui venoit derrière. Quand M. de Mortaigne vit M. de Belleiſle & ſa Compagnie hors de danger, il ſongea à ſa retraite ; mais comment faire vis-à-vis d'un ennemi auſſi leſte & auſſi ſupérieur ? Il ne crut ſauver les dix-

huit Dragons qu'en gagnant les haies de Ste.-Marguerite, qui étoient à la diſtance de cinq à ſix cens toiſes. Il fit faire la caracole à ſa troupe & marcha à petits pas pour marquer plus d'aſſurance à l'ennemi qui détacha environ deux cens Huſſards pour lui couper le paſſage. M. de Mortaigne ſur ce mouvement, paya encore d'aſſurance. Il fit faire face à ſa troupe & plaça encore une vedette, ſur quoi l'ennemi fit le même mouvement. Tout cela ſe paſſoit à la portée de la carabine. Les Huſſards tirailloient; mais M. de Mortaigne ne laiſſa pas tirer un coup à ſa troupe. Le moment devenoit de plus en plus critique. Enfin s'appercevant qu'un Officier ſe détachoit de la troupe ennemie pour aller à celle qui n'avoit bougé, il ſe figura que le Commandant du détachement avoit envoyé demander au Chef ce qu'il devoit faire. Il profita du moment, fit faire un quart de converſion à ſes Dragons & gagna le défilé de Ste.-Marguerite où il arriva ſans perdre un ſeul homme.

Cet évènement ſingulier ſe paſſa ſous les yeux de M. de Belle-Iſle & d'un grand nombre de perſonnes qui étoient ſur le rempart de Prague.

Au mois de Septembre, l'armée Fran-

çoiſe fit une marche forcée qui empêcha beaucoup de Traîneurs de la ſuivre. Ils étoient diſperſés çà & là, quand une nuée de Huſſards leur donna la chaſſe, & les força de ſe réunir au nombre de plus de 1500 pour ſonger à ſe défendre. Ils ſe donnèrent un Chef; & le choix tomba unanimement ſur le nommé Bourguignon, Caporal de Grenadiers au Régiment de Dauphiné. Cet homme d'une valeur reconnue, répondit parfaitement à l'idée que ſes camarades avoient de lui. Il marcha en ſi bon ordre, & fit un feu ſi ſoutenu, qu'il rejoignit l'armée ſans être entamé. Le Comte de Saxe que le bruit du feu attira de ce côté-là, ne put voir ſans étonnement les diſpoſitions du brave Bourguignon, qu'il loua publiquement, & à qui il fit donner une gratification. Cet homme courageux ne ſurvécut pas long-tems à cet honneur; il fut tué à la bataille de Dettingen la campagne ſuivante.

Le 24 Novembre, le Prince de Conti & pluſieurs Officiers généraux étoient ſur le bord de l'Iſer à obſerver ſi les Ennemis réparoient un pont que nous avions brûlé la veille, quand ils envoyèrent dans un bateau un détachement qui trouva le moyen

d'approcher de très-près à la faveur des brouſſailles qui le couvroient. La Troupe dorée qui étoit alors à pied, & dont les chevaux étoient éloignés, couroit riſque d'être enveloppée, ſans une Patrouille d'un Sergent & huit hommes du Régiment qui courut à ſon ſecours. Il falloit paſſer un ruiſſeau large & rapide pour revenir au camp. Un Soldat, nommé Boulanger, paſſa le Prince de Conti ſur ſes épaules, pendant que ſes camarades chargèrent les Ennemis qu'ils empêchèrent d'avancer. Le Prince content de la fermeté de cette Patrouille & de l'intrépidité du brave Boulanger, leur en marqua ſa ſatisfaction & les récompenſa. L'intrépide Boulanger obtint le grade de Sous-Lieutenant des Grenadiers, digne prix de ſa valeur qui ne s'eſt jamais démentie.

Le 19 Juillet, un poſte de 300 hommes qui gardoit une batterie qui avoit fort incommodé la veille les Grenadiers du Régiment de Piémont, s'enfuit le lendemain à leur approche. Le nommé Louis Peret dit Brin-d'Amour, Grenadier poſtiche dans la Compagnie de Lorry, y ſauta le premier, tua le Canonnier qui tenoit en l'air le boute feu, & s'empara avec ſes braves

il

camarades de deux pièces de canon, les conduisit avec eux à force de bras aux piquets de la Brigade où ils les laissèrent en dépôt.

Ce digne Grenadier fut élevé au grade de Sergent dont il a rempli les fonctions avec beaucoup d'intelligence dans la dernière Guerre de Flandre, pendant laquelle il a été blessé trois fois en différentes occasions, sans vouloir jamais aller à l'Hopital : il s'est depuis établi à Lille où il tient Auberge sur la Place Saint-Martin.

ANTOINE Bondonnet de Parence, Avocat du Roi au Siège Présidial du Mans, Orateur célèbre, nommé dans le pays *Bouche-d'Or*, Jurisconsulte aussi vertueux que savant, se montra toujours le zélé défenseur de la Veuve, de l'Orphelin, & le père des Pauvres. Il servit constamment ses Concitoyens par ses avis & ses Consultations; & sa Patrie, par son amour pour le bien public dont il a mérité les justes éloges.

JACQUES Lenoir de Saint-Claude, mort, âgé d'environ quatre-vingt ans, ayant quitté le Barreau à l'âge de trente-trois ou

trente-quatre ans pour ſe conſacrer entièrement à la retraite, y remplit avec une conſtante régularité tous les devoirs d'un parfait Solitaire. Tout ſon tems, après la prière, étoit employé aux devoirs de l'hoſpitalité, ou à diſtribuer d'abondantes aumônes dont il étoit chargé, ou au travail des mains. L'humilité, la douceur, je ne ſais quoi d'aimable & de touchant dont toutes ſes actions étoient accompagnées, faiſoient découvrir en lui tout ſon mérite & ſes vertus. Sa piété avoit ſpécialement le caractère déciſif de l'uniformité.

Il y avoit à la Baſtille un Calviniſte d'un caractère ſi féroce & ſi brutal que perſonne n'oſoit l'approcher; il ne parloit que par juremens & par blaſphêmes. Toutes reſſources pour l'humaniſer étoient épuiſées, lorſque le Gouverneur propoſa à M. de Saint-Claude de ſe charger de cette bonne œuvre. Il s'en défendit d'abord avec beaucoup d'humilité, & enfin conſentit à s'enfermer avec cette eſpèce de Léopard. Celui-ci l'acceuillit par tous les mauvais traitemens que ſa férocité lui put inſpirer. Tout le tems que ce Furieux fut intraitable, le ſilence, la douceur & la patience furent la ſeule défenſe du zélé Eccléſiaſtique. Ses ferventes prières firent le reſte. Le monſtre s'adoucit; bientôt le charitable Miſſionnaire le vit à ſes pieds, le conſola, l'inſtruiſit, le con-

vainquit même de la néceſſité de rentrer dans le ſein de l'Egliſe, & le mit ainſi dans la voie du ſalut : à peine cette œuvre, digne des plus beaux jours de l'Egliſe, fut-elle ébauchée, que le Calviniſte eut ſa liberté ; & M. de Saint-Claude l'adreſſa à M. Lenoir ſon frère, Chanoine de Notre-Dame, ſous la conduite & par les ſoins duquel le Proteſtant fit ſon Abjuration. C'eſt de ce dernier qu'on tient cette Anecdote ; on l'auroit ignorée ſans lui ; car M. de Saint-Claude étoit l'homme du monde le plus diſcret & le plus réſervé ſur ſes bonnes œuvres.

Au mois de Décembre de cette année, la Ville de Bordeaux ayant fait faire par le Sieur Lemoine, Sculpteur ordinaire du Roi, la Statue équeſtre de S. M., ce Monarque, après l'avoir vue, récompenſa les talens de cet habile Artiſte d'une Penſion de 800 liv.

La Ville de Bordeaux avoit fait faire, en 1733, une Place dans le Fauxbourg du Chapeau-Rouge ſur les deſſins de M. Gabriel, premier Architecte du Roi. Cette Place, nommée la Place Royale, eſt ornée de bâtimens magnifiques.

Le vaiſſeau qui portoit la Statue équeſtre

de Louis XV, arriva le 12 de Juillet 1743. A peine le vaiſſeau fut-il apperçu, que l'on fit pluſieurs décharges de tous les canons de la Ville. A ce ſignal, tout le Peuple aſſemblé dans la Place & ſur les Quais, fit éclater ſa joie par les cris redoublés de *vive le Roi.*

La Statue fut placée ſur ſon piédeſtal. Le 19 Août de la même année, jour deſtiné à la Dédicace, ſur les ſix heures du ſoir, MM. les Sous-Maire & Jurats ſe mirent en marche, ſavoir; M. Boucher, Intendant; M. de Ségur, Sous-Maire; MM. d'Eſpence & d'Aleſme, Jurats tirés du Corps de la Nobleſſe; MM. Dumoulin & Bacalan, Jurats tirés de l'Ordre des Avocats; MM. Roche & Caſtagne, Jurats tirés du Corps des Marchands, & tous les autres Officiers qui compoſent le Corps-de-Ville.

Après le premier Salut, M. Boucher fit appeller le Sieur Lemoine qui s'étoit placé ſur un des degrés de l'Amphithéâtre parmi les Spectateurs. Cet illuſtre Magiſtrat le complimenta, & le loua de ce qu'il avoit donné à ce monument toute la reſſemblance, la nobleſſe & la vivacité qui ſembloient avoir animé le bronze; & pour mettre le comble à un éloge ſi flateur, il finit en l'embraſſant; cette exemple fut ſuivi par MM. les Sous-Maire & Jurats, qui tous lui marquèrent leur ſatisfaction & leur joie.

Le 21 du même mois, MM. les Magiſtrats ayant examiné le compte de toutes les dépenſes qui avoient été faites, rendirent le ſieur le Moine quitte de tous les engagemens qu'il avoit contractés avec eux, & lui donnèrent pour gratification la ſomme de trente mille livres. Ils portèrent la généroſité juſqu'à lui faire ſervir une table ſoir & matin pendant le tems qu'il ſéjourna dans la ville, & le remboursèrent de tous les frais de ſes voyages.

C'eſt à cette occaſion que le Roi annoblit MM. du Moulin, Roche & Caſtagne; M. Bacalan l'étoit déja par ſa naiſſance.

A ce trait de bienfaiſance de Louis XV. nous en joindrons ici un autre qui caractériſe ſa clémence & ſa bonté.

Un jeune ſoldat du Régiment des Gardes-Françoiſes, étoit en priſon pour cauſe de déſertion, & devoit le lendemain être mis au Conſeil de guerre; c'eſt-à-dire, condamné à la mort, ce Conſeil étant obligé de juger ſuivant la rigueur des Ordonnances. Des gens de mérite qui s'intéreſſoient pour le malheureux jeune homme & qui avoient accès auprès de Saïde Mehémet Pacha, Ambaſſadeur de la Cour Ottomane auprès de celle de France, s'aviſè-

rent de lui en parler. Ils le firent d'une manière très-pathétique dont il fut touché & le déterminèrent à demander sa grace, ajoutant qu'il y avoit tout lieu de bien espérer de son intercession. Sa recommandation fut efficace, car après en avoir écrit au Ministre de la guerre, le Roi naturellement porté à la clémence, & voulant honorer l'Ambassadeur d'une distinction particulière, eut la bonté d'accorder la grace, & dès le lendemain l'illustre Intercesseur en reçut l'assurance.

JOSEPH de Caulet, petit-neveu de l'Evêque de Pamiers, fut élevé par le célèbre Rollin, alors Principal du Collége de Beauvais; & ce fut sous les yeux de cet excellent Gymnasiarque, qu'il fit le premier ces exercices publics qui donnèrent le ton à l'Université. Il remporta dans ses classes les premiers prix avec des distinctions qui lui faisoient dire que c'étoit le plus heureux tems de sa vie. Le vertueux disciple conserva toujours pour son respectable maître des sentimens d'estime, de reconnoissance & d'admiration.

Reçu Président au Parlement de Toulouse, il n'employoit le pouvoir de sa place qu'en faveur du bien public, pour

lequel il eut toujours les notions les plus étendues & les plus sûres.

On l'a vu à l'ouverture des Ecoles publiques, rétablir un usage qu'on n'avoit négligé que parce qu'on n'avoit pas pénétré les véritables motifs de son établissement. Il rassembloit les membres du Parlement; avec eux il assistoit aux discours des Professeurs de l'Université. Par cette démarche il apprenoit au public ce qu'il devoit penser des personnes dévouées à son instruction, il ranimoit l'émulation parmi des Professeurs, qu'un Auditoire plus nombreux & plus distingué, excitoit à de plus grands efforts.

M. de Caulet, suivant l'esprit de M. Rollin & conformément aux idées du célèbre Père Tournemine, vint à bout de faire abolir dans le premier Collége de la Ville, ces tragédies si nuisibles aux études, & leur fit substituer des exercices publics.

JEAN-BAPTISTE MASSILLON, né en Provence, entra dans la Congrégation de l'Oratoire, où il se distingua par son mérite & ses talens pour la chaire. Il fit ses premiers essais de l'art Oratoire à Vienne en Dauphiné. L'Oraison funèbre de Henri de Villars, Archevêque de cette Ville, obtint tous les suffrages. Ce succès engagea

le Père de la Tour, alors Général de la Congrégation, à l'appeller à Paris.

Après avoir prêché son premier Avent à Versailles, il reçut cet éloge de la bouche même de Louis XIV : » Mon père, quand » j'ai entendu les autres Prédicateurs j'ai » été très-content d'eux ; pour vous, toutes » les fois que je vous ai entendu, j'ai été » très-mécontent de moi-même «.

En 1704 ayant paru pour la seconde fois à la Cour encore plus éloquent que la première, Louis XIV, après lui en avoir témoigné sa satisfaction, ajouta du ton le plus gracieux : » Je veux, mon Père, vous » entendre tous les deux ans «.

Des éloges si flateurs n'altérèrent point sa modestie. Un de ses Confrères le félicitant sur ce qu'il venoit de prêcher admirablement suivant sa coutume. » Ah ! laissez » mon Père, lui répondit-il, le Diable me » l'a déja dit ; mais plus éloquemment que » vous «.

L'Evêché de Clermont fut la récompense de son mérite. M. l'Abbé de Louvois ayant été nommé à cet Evêché, & s'étant excusé sur sa mauvaise santé ; le Duc Régent le destina au Père Massillon, & chargea le Cardinal de Noailles de le lui proposer. Ce célèbre Prédicateur s'en défendit d'abord, mais enfin se laissa persuader, ce qui fut suivi de son consentement, qui fit

plaisir à tout Paris de voir ainsi récompenser le zèle, le mérite & les talens distingués de ce grand homme. Le 21 Décembre 1717 il fut sacré dans la Chapelle des Tuileries, en présence du jeune Roi. La cérémonie fut faite par M. de Fleury, Précepteur de S. M. Louis XV, qui fit présent au nouveau Prélat d'un anneau & d'une croix.

Destiné l'année suivante à prêcher devant S. M. qui n'avoit encore que 9 ans; il composa en six semaines ces discours si connus sous le nom de *petit Carême*. C'est le chef d'œuvre de cet Orateur & de l'art Oratoire.

L'Oraison funèbre de la Duchesse d'Orléans fut le dernier Discours qu'il prononça à Paris. Depuis il ne sortit plus de son Diocèse, où sa douceur, sa politesse & ses bienfaits lui avoient gagné tous les cœurs. Il réduisit à des sommes modiques les droits exorbitans du Greffe Epiſcopal. En deux ans il fit porter secrètement vingt mille livres à l'Hôtel-Dieu de Clermont.

PIERRE Brumoy, né à Rouen, entra chez les Jésuites en 1704. En 1722 il fut chargé de l'éducation du Prince de Talmont. Personne n'a connu cet homme

célèbre, qui n'ait fait l'éloge de son cœur & qui n'ait été charmé de son caractère. On étoit convaincu que de lui présenter une occasion de rendre service à quiconque, sans distinction, c'étoit l'obliger lui-même.

ANNÉE 1743.

C'EST au commencement de cette année, c'est à la mort du Cardinal de Fleury que Louis XV prend la résolution de gouverner par lui-même, & de se réserver à lui seul l'administration de son Royaume. Il l'annonce ; & déclare que ses Ministres n'auront plus que le soin de faire exécuter ses ordres. Le Cardinal laissoit des choses à réparer ; la Marine & le Commerce extérieur avoient été négligés ; mais le tems, l'occasion n'étoient pas favorables pour les rétablir. Il falloit auparavant terminer la guerre entreprise pour la succession aux Etats de la Maison d'Autriche.

ANDRÉ-Hercules de Fleury, ancien Evêque de Fréjus, Grand-Aumônier de la Reine, Ministre d'Etat, & ci-devant Précepteur de Louis XV, mourut à sa maison d'Issy, âgé de 89 ans, 7 mois & 7 jours,

après une maladie de trois semaines, pendant laquelle il donna autant de preuves de sa fermeté, que de sa piété & de sa parfaite résignation.

Voici ce que les nouvelles publiques ajoutèrent dans le tems à l'honneur de sa mémoire.

Le Cardinal de Fleury nommé par Louis XIV Précepteur de Louis XV, a entièrement répondu dans cet emploi à ce qu'on avoit lieu d'attendre, pour le bonheur de la France, de son zèle & de ses talens. Le succès des négociations difficiles & importantes dont il a été chargé, lui a acquis la grande réputation dont il jouissoit dans l'Europe, & qu'il méritoit par sa capacité, par l'étendue de ses lumières & par les autres qualités de l'esprit, les plus désirables dans un Ministre. La douceur de son caractère, son affabilité, sa modestie & son désintéressement, ne le rendoient pas moins estimable, que les soins continuels qu'il donnoit à l'administration des affaires de l'Etat, les tendres & les respectueux sentimens qui l'attachoient à la Personne du Roi; mais de toutes les qualités que le Cardinal de Fleury réunissoit en lui, & par lesquelles il est aussi digne des éloges du Public que de ses regrets, celle qui contribue le plus à faire respecter sa mémoire, est son appli-

cation à juſtifier la confiance du Roi par l'uſage qu'il en a fait, pour le bien de l'Etat & pour la gloire du règne de S. M.

Son corps a été tranſporté il y a quelques années dans l'Egliſe de St.-Louis du Louvre, où Louis XV, par reconnoiſſance & par attachement pour ce Miniſtre, lui a fait élever un ſuperbe Mauſolée.

Ce Prélat étoit dans ſon Diocèſe, lorſque l'armée des Alliés ſe répandit en Provence. Il plut aux Généraux ennemis: le Duc de Savoie & le Prince Eugène lui accordèrent ce qu'il voulut. La contribution fut modique. La Ville de Fréjus n'éprouva aucun déſordre, & la campagne des environs fut épargnée.

M. de Fleury s'étant démis de ſon Evêché vers le commencement de l'année 1715, le Maréchal de Villeroi après beaucoup de ſollicitations, obtint de Louis XIV que ce Prélat fût nommé Précepteur par ſon Codicile. Voici comment cet Evêque modeſte s'en explique dans une lettre au Cardinal Quirini.

» J'ai regretté plus d'une fois la ſolitude de Fréjus. En arrivant, j'ai appris » que le Roi étoit à l'extrémité, & qu'il » m'avoit fait l'honneur de me nommer Précepteur de ſon Petit-Fils: s'il avoit été en » état de m'entendre, je l'aurois ſupplié de » me décharger d'un fardeau qui me fait

» trembler ; mais après ſa mort, on n'a pas » voulu m'écouter. J'en ai été malade, & » je ne me conſole point de la perte de ma » liberté ».

Il s'en conſola, dit M. de Voltaire, en formant inſenſiblement ſon Elève aux affaires, au ſecret, à la probité, & conſerva dans toutes les agitations de la Cour, pendant ſa minorité, la bienveillance du Régent & l'eſtime générale ; ne cherchant point à ſe faire valoir, ne ſe plaignant de perſonne, ne s'attirant jamais de refus, n'entrant dans aucune intrigue ; mais il s'inſtruiſoit en ſecret de l'adminiſtration intérieure du Royaume & de la politique étrangère. Il fit déſirer à la France, par la circonſpection de ſa conduite, par la ſéduction aimable de ſon eſprit, qu'on le vît à la tête des affaires.

Ce fut le ſecond Précepteur qui gouverna la France. Il ne prit point le titre de premier Miniſtre, ſon adminiſtration fut moins conteſtée & moins enviée que celle de Richelieu & de Mazarin dans les temps les plus heureux de leur Miniſtère. Sa place ne changea rien dans ſes mœurs. On fut étonné que le premier Miniſtre fût le plus aimable des Courtiſans & le plus déſintéreſſé. Le bien de l'Etat s'accorda long-tems avec ſa modération. On avoit beſoin de cette paix qu'il aimoit ; & tous les Miniſtres étran-

gers crurent qu'elle ne feroit jamais rompue pendant ſa vie. Il laiſſa tranquillement la France réparer ſes pertes & s'enrichir par un commerce immenſe, ſans faire aucune innovation, & traitant l'Etat comme un Corps puiſſant & robuſte qui ſe rétablit de lui-même.

Louis XV, ſon Elève & ſon Roi, honora de ſa préſence & de ſes regrets les derniers momens de ſon Miniſtre. A la vue de ce Prince, le Cardinal ſaiſit avec empreſſement l'occaſion de rendre ſes derniers momens utiles à la Religion & au Royaume: » Prince, lui dit-il, vous voyez un » triſte ſpectacle; apprenez à connoître l'iné» vitable & commune deſtinée des hom» mes! ainſi périt la fortune des Sujets; » ainſi périra la fortune des plus puiſſans » Monarques! Ne vous laiſſez point ſur» prendre par le vain éclat de ce qui finit au » tombeau; ne vous attachez qu'à celui ſeul » qui eſt immortel «.

Sous le Miniſtère du Cardinal, on avoit accordé des récompenſes à tout un Régiment, excepté le Chevalier de....., Lieutenant dans ce même Régiment. Un jour qu'il ſe préſentoit à l'Audience du Miniſtre: » Je ne ſais, Monſeigneur, lui dit-il, » par quelle fatalité je me trouve ſous le » parapluie, tandis que votre Eminence fait » pleuvoir des graces dans tout le Régi-

» ment «. Cette expreſſion ſingulière fut remarquée du Miniſtre ; & peu de temps après, l'Officier obtint la récompenſe qu'il demandoit.

Le Cardinal plein de zèle pour les Sciences, & toujours porté d'inclination à favoriſer le mérite & les talens, fit accorder au Père Théodore Lombard la Penſion dont le Roi avoit honoré le célèbre Père Vanniéres, pour la continuation de ſon grand Dictionnaire Latin, dont le Père Lombard avoit été chargé par ſes Supérieurs.

LE Collége du Cloûtier à Caen, fut fondé par Roger le Cloûtier, Seigneur du Meſnil d'Argences, les 14 Mai & 3 Juin 1452 pour deux Bourſiers, à raiſon de 5 ſols par ſemaine chacun. Le Fondateur ſe réſerva la préſentation du Principal & des deux Bourſiers ; ſes Héritiers aînés étoient ſubrogés à ce droit après lui ; & en cas d'extinction de ſa lignée, ce même droit devoit être dévolu au Recteur, au Conſervateur des Priviléges, & au Doyen de la Faculté de Théologie de l'Univerſité de Caen. Les revenus de ce Collége ont été réunis à la Bibliothèque qu'on a établie dans le bâtiment de l'Univerſité. Cette Bibliothèque fut ouverte pour la première fois au

mois de Juin 1731, par les soins de M. de Than, Professeur de Philosophie au Collége du Bois, pour lors Recteur, qui obtint des Lettres de réunion des revenus du Collége du Cloûtier à ceux de l'Université pour l'entretien d'un Bibliothécaire; cette Bibliothèque a été augmentée par différentes donations, sur-tout par celle que fit M. de Colleville, de la Bibliothèque du célèbre Bochart, & de 2000 liv. données d'abord par Antoine Cavelier, seul Imprimeur du Roi & de l'Université : mais le Cardinal de Fleury est sans contredit celui qui y a le plus contribué; car il fit présent de sommes considérables pour l'exécution de cette entreprise, pourvut aux appointemens du Bibliothécaire par la réunion du Collége du Cloûtier, fit obtenir sur l'Abbaye de Barbery une pension de mille écus à laquelle la Bibliothèque a la plus grande part.

LE Journal de Verdun nous fournit une Anecdote de bienfaisance de ce généreux Cardinal.

Le Chapitre de Dreux, les Maire & Echevins de la même Ville ayant, le 15 de Février de cette année, informé le Cardinal de Fleury de la misère extrême à laquelle la grêle du 25 Juin 1739, suivie d'un hiver excessif, avoit réduit les Artisans & les pauvres de leur Ville; S. E. eut la charité de

de leur envoyer, le 18 du même mois, une ſomme d'argent pour le ſoulagement des malheureux. On s'aſſembla pour délibérer ſur l'emploi qu'on feroit de cet argent; & il fut arrêté par le Chapitre & les Officiers de Ville, qu'il ſeroit converti en pain, dont on feroit par ſemaine deux diſtributions. Après la première, qui commença le 25 de Février, ils conduiſirent les pauvres à la principale Paroiſſe de la Ville, pour y rendre graces à Dieu du ſecours qu'il leur avoit envoyé. La conſervation de S. E. étoit après celle du Roi & de la Famille Royale l'objet des vœux de toute la Ville.

A la bataille d'Ettingue, le jeune Comte de Boufflers de la branche de Remiancourt, enfant de dix ans & demi; eut la jambe caſſée d'un coup de canon Il reçut le coup, ſe vit couper la jambe, & mourut avec un égal ſang-froid. Tant de jeuneſſe & de courage attendrirent tous ceux qui furent témoins de ſon malheur.

A la ſuite de cette même affaire, le Roi d'Angleterre laiſſa ſur le champ de bataille environ 600 bleſſés que le Lord Stairs recommanda à la générosité du Maréchal de Noailles. Les François les recueillirent comme des Compatriotes: les Anglois & eux

ſe traitoient en Peuples qui ſe reſpectoient. Les deux Généraux s'écrivirent des Lettres qui font voir juſqu'à quel point on peut pouſſer la politeſſe & l'humanité au milieu des horreurs de la guerre.

Cette grandeur d'ame n'étoit pas particulière au Comte Stairs & au Duc de Noailles. Le Duc de Cumberland, ſurtout fit un acte de généroſité qui doit être tranſmis à la Poſtérité.

Un Mouſquetaire, nommé Girardeau, bleſſé dangereuſement, avoit été porté près de ſa tente. On manquoit de Chirurgiens, aſſez occupés ailleurs. On alloit panſer le Prince à qui une balle avoit percé les chairs de la jambe. » Commencez, dit le Prince, » par ſoulager cet Officier François; il eſt » plus bleſſé que moi; il manqueroit de » ſecours, & je n'en manquerai pas «.

Le Général Autrichien Kewenhuller, tenta avec 800 hommes d'Infanterie & 300 Huſſards, de déloger un bataillon de Béarn, d'un Fauxbourg qui étoit au-delà du Danube. Ce poſte étoit bien important, puiſqu'il couvroit le pont qui étoit ſur ce fleuve, conſervoit la communication de ce côté-là, afin de ſe retirer ſous Paſſaw en cas de beſoin, & facilitoit en même-tems l'entrée des vivres.

Ce Général se présenta entre sept à huit heures du matin, forma une fausse attaque à la gauche, afin d'empêcher le Régiment de porter ses forces à la droite, où devoit être la véritable. Quarante-un soldats du Régiment de Béarn, y soutinrent seuls l'effort des ennemis, leur tuèrent cinquante-sept hommes, & donnèrent, par une résistance sans exemple, le tems au Régiment de venir à leur secours.

Le nommé d'Artois, l'un d'eux, originaire des environs de St.-Paul, en Artois, se trouvant seul dans une des chambres basses de l'Hopital, ne put y être forcé; on lui tira plusieurs coups de feu par les fenêtres; son chapeau fut percé d'une balle; il tiroit toujours, ayant la précaution de se mettre dans un coin de la chambre, afin d'avoir le tems de charger. Quand on vint le dégager, on trouva sous sa fenêtre sept hommes, tant tués que blessés. Ce brave Caporal fut fait sergent la même année; & il soutint sa réputation de valeur à la bataille d'Ettingue, où il fut tué.

LOUISE-Adélaïde d'Orléans, troisième fille de Philippe, petit-fils de France, Duc d'Orléans Régent: forma le dessein, à l'âge

de dix-huit ans, de ſe conſacrer à Dieu dans un monaſtère.

Madame de Belfonds, Abbeſſe de Montmartre, étant morte après une longue maladie; les Religieuſes firent ſupplier avec inſtance la Ducheſſe d'Orléans, de leur accorder Mademoiſelle pour ſuccéder à la place de la défunte. L'invitation en ayant été faite à Mademoiſelle, elle les remercia par cette réponſe toute chrétienne : » Qu'il » falloit qu'elle apprît à obéir, avant que de » commander «.

Le 25 du mois d'Août 1718, cette Princeſſe fit ſa Profeſſion Religieuſe dans l'Abbaye Royale de Chelles. Le Cardinal de Noailles fit l'exhortation & la cérémonie, à laquelle aſſiſtèrent pluſieurs Princes & Princeſſes. On aſſure que le Duc Régent donna à la Princeſſe ſa fille, 100,000 liv. de dot; 12,000 liv. de penſion annuelle, & un préſent de 10,000 écus pour les réparations des bâtimens.

Madame de Villars, ſœur du Maréchal de ce nom, s'étant démiſe volontairement de ſon Abbaye de Chelles, la Princeſſe d'Orléans fut choiſie pour lui ſuccéder.

On publia en 1719 des éclairciſſemens ſur la vocation de cette Princeſſe à la Profeſſion Religieuſe. Cet ouvrage a pour titre: *Lettre d'un Eccléſiaſtique à un de ſes amis.*

L'Auteur qui a diviſé ſon ouvrage en cinq Lettres, nous apprend dans la première de quelle manière cette Princeſſe forma le deſſein de ſe conſacrer à Dieu. Elle le communiqua d'abord au Cardinal de Noailles, qui, pour mieux éprouver ſa vocation, lui fit voir ce qu'elle alloit perdre, en s'éloignant de la Famille Royale, en quittant l'éclat & les grandeurs de la Cour; les plaiſirs & les ſpectacles dont elle vouloit ſe ſéparer. D'un autre côté, il mit devant ſes yeux la Croix de Jeſus-Chriſt; les dégoûts du Cloître, les gênes, les veilles, les auſtérités, & ſur-tout la rigueur du joug de l'obéiſſance; mais la Princeſſe préféra toujours de ſuivre l'attrait de la grace, n'étant animée que de l'eſprit de ſon état.

L'Auteur rapporte encore que le Duc Régent, s'étant rendu à l'Abbaye de Chelles, pour tâcher de ramener la Princeſſe ſa fille au Palais Royal, elle s'excuſa de lui obéir, ſur ce qu'elle avoit fait vœu d'être Religieuſe: — Son Alteſſe Royale lui dit qu'elle écriroit au Pape pour l'en diſpenſer. La Princeſſe lui répliqua: » Ce n'eſt pas au » Pape, mon cher Père, que j'ai fait vœu; » mais c'eſt à Dieu, dont perſonne ne » peut me ſéparer «. On lui repréſenta que la vie de la Cour convenoit mieux à une jeune Princeſſe, que la vie obſcure du Cloître; ſur quoi elle répondit: » Il eſt vrai que

» la nature s'en accommoderoit mieux; » elle me plairoit même davantage, si je » n'étois auſſi perſuadée de l'immorta*lité de* » l'ame, & de la néceſſité du ſalut; *mais* » ces deux grandes vérités, qui ſont l'objet » de notre foi, m'ont fait préférer la ſoli» tude à tous les plaiſirs du monde «. Ce diſcours & autres ſemblables, attendrirent le Duc d'Orléans, lequel embraſſant la Princeſſe avec toute la tendreſſe d'un père, lui dit: » Adieu, ma fille, priez Dieu pour » moi «.

Non-ſeulement la Princeſſe aſſiſtoit avec aſſiduité & ferveur à tous les Offices du jour & de la nuit; elle rempliſſoit d'ailleurs toutes les règles, & ce qu'il y a de plus humiliant, aidant aux autres Religieuſes à ſervir au réfectoire.

On ne laiſſa pas de répandre dans le public de faux bruits, qu'elle commençoit à s'ennuyer dans ſa ſolitude, & qu'elle avoit formé le deſſein de retourner dans le monde, ce qui l'obligea d'écrire aux Dames du Val-de-Grâce le 5 Novembre 1717, une lettre dans laquelle elle les conjure de ne pas ajouter foi à ces diſcours vagues & ſans fondement.

Nommée à l'Abbaye de Chelles le 12 d'Avril 1719, cette Princeſſe fut obligée d'aller à Paris pour remercier le Roi; mais au lieu d'aller mettre pied à terre au Palais

Royal, elle alla descendre au Monastère du Val-de-Grace, qu'elle choisit pour sa demeure pendant son séjour dans la Capitale On lui avoit préparé un Prie-Dieu avec un tapis dans le chœur de cette superbe église; mais tout le tems qu'elle y séjourna, elle ne voulut occuper d'autre place que celle des dernières Religieuses, priant les Dames du Val-de-Grace d'oublier qu'elle étoit Princesse, & de ne la regarder que comme simple Religieuse. Elle refusa d'y faire l'Office en qualité d'Abbesse le jour de l'Ascension, & ce fut à ce sujet qu'elle dit: » Je suis Abbesse malgré moi, » mes supérieurs m'ont imposé ce joug, » j'en connois tout le poids. Dieu sait que » je n'y ai point eu de part, je le supplie » de m'aider par sa grace à en supporter » le fardeau «.

Comme la santé de la Ducheſſe de Berry, qui étoit alors au Château de Meudon, ne lui permit pas d'aller voir Madame l'Abbesse de Chelles sa sœur, au Val-de-Grace, celle-ci se rendit à Meudon; ces deux Princesses s'embrassèrent tendrement. L'illustre Abbesse partageoit les douleurs de sa chère sœur, la consolant & l'exhortant à la patience.

La Ducheſſe de Berry qui parut pénétrée de toutes les vérités de sa sœur, dit plusieurs fois dans le cours de sa maladie;

que ſi Dieu jugeoit à propos de lui rendre la ſanté, elle ſouhaitoit avec ardeur d'imiter ſa ſœur en ſe retirant dans la ſolitude, pour ne s'y occuper que des devoirs de ſon ſalut, éloignée du faſte & du tumulte de la Cour.

Quelques années avant ſa mort, Madame d'Orléans, parfaitement inſtruite de ſa religion, plus pénétrée que jamais de l'étendue des devoirs d'une Abbeſſe, & de ceux d'une ſimple Religieuſe, avoit fait ſur ce double engagement des réflexions très-ſérieuſes. Saiſie d'une ſainte crainte à la vue de la multiplicité des obligations qu'il lui impoſoit, elle en fut ſi frappée, que dès-lors elle forma le projet peu commun de renoncer à ſon Abbaye & de ſe réduire à la ſeule condition de Religieuſe privée, encore crut-elle qu'elle ne pouvoit en remplir les devoirs que dans l'obſcurité d'une retraite, où dégagée de tout autre ſoin, elle ne fût occupée que de l'importante affaire de ſon ſalut. Elle avoit depuis long-tems un goût décidé pour la vie pénitente des Carmélites, & l'auroit embraſſée ſi ſes Directeurs, qui connoiſſoient la foibleſſe de ſon tempérament, ne l'en euſſent empêchée. Cependant toujours fidèle aux impreſſions de la grace, elle forma un autre deſſein, qui tenant le milieu entre la vie auſtère des Carmélites

& la mitigation de Chelles, la mit en état de ſuivre l'attrait de ſa ferveur & de ſatisfaire aux mouvemens de ſa conſcience. Elle digéra ce projet pendant quelque tems, elle n'en fit confidence à aucune de ſes Religieuſes, & aucune ne s'en défia. Elle partit bruſquement de Chelles pour ſe retirer à la Magdelaine-du-Traînel, où la règle eſt obſervée dans toute ſa rigueur. Malgré les juſtes regrets, les preſſantes & vives ſollicitations de la Communauté de Chelles, elle fit ſa démiſſion le 5 d'Octobre 1734.

Son ingénieuſe charité lui ſuggéra d'utiles moyens de ſoulager les pauvres dans leurs maladies, de ne point expoſer leur guériſon au haſard, & de s'en aſſurer autant qu'il étoit poſſible le ſuccès, & ce ſuccès fut preſque toujours la récompenſe de ſon zèle. Auſſi avoient-ils en elle une confiance parfaite. Elle n'en renvoya jamais aucun, quelque maladie qu'il eût, & on l'a vu plus d'une fois ſe prêter, s'aſſujettir même aux détails les plus rebutans de ce Miniſtère avec un courage fort au-deſſus de la délicateſſe de ſon ſexe & de la foibleſſe de ſa compléxion. Ainſi vit-on de nos jours revivre dans une grande Princeſſe, l'humiliante pratique des mêmes exercices de charité, que l'incrédulité du ſiècle regardoit avant elle comme incroyables dans St.-

Louis dont elle tiroit ſon origine ; & dans Ste.-Bathilde, cette auguſte Reine, dont elle avoit pris le nom à ſa Profeſſion ; qu'elle s'étoit propoſée pour modèle, & qu'elle imita ſi noblement dans ſa qualité de Fondatrice.

C'eſt à ces titres reſpectables, qu'elle gagna la confiance des Dames de Traînel, comme le ſuccès de ſes ſoins pour les pauvres avoit gagné la leur. Aucune ne tomboit malade qu'elle ne réclamât auſſi-tôt les ſecours de cette charitable Abbeſſe, & aucune ne les réclamoit envain. Elle voyoit les malades avec une familiarité, une tendreſſe, une affabilité qui les charmoit. Elle ne ſe refuſoit à rien ; rien ne l'intimidoit. La petite vérole qu'elle n'avoit eue que très-légèrement, déclarée alors à Traînel, ne l'épouvanta point : elle ne prit aucune précaution pour s'en garantir, & auroit même fait quelque choſe de plus, ſi l'on ne s'étoit oppoſé à l'ardeur de ſa charité ; mais elle n'en perdit pas le mérite devant Dieu. Il permit qu'elle en fût attaquée, pour la diſpoſer par cette dernière épreuve à la récompenſe qu'il lui préparoit. Elle la ſoutint avec une conſtance digne de la ſoumiſſion parfaite qu'elle eut toujours à la divine volonté. Dès que la nature de ſa maladie lui fut connue, elle fit le ſacrifice de ſa vie, demanda avec inſtance les derniers Sacre-

mens, les reçut avec une ferveur & une fermeté qui tirèrent les larmes de tous ceux qui furent témoins de cette lugubre cérémonie. Elle expira enfin le 20 de Février de cette année.

Son inhumation se fit avec solemnité par les ordres & aux frais de S. A. R., qui ce jour-là fit distribuer mille écus aux pauvres de la Paroisse de Sainte-Marguerite, & 200 liv. aux pauvres de Chelles.

Madame d'Orléans étoit une Princesse accomplie. La grace & la nature de concert sembloient l'avoir enrichie de tous leurs dons; mais jamais elle ne s'en prévalut. Ses manières simples & sa religieuse modestie, seuls ornemens dont elle se paroit, décéloient assez le mépris qu'elle en faisoit.

Les qualités de son cœur répondoient à celles de son esprit. Il n'y en eut jamais un plus tendre, un plus obligeant, un plus droit, un plus noble. Elle étoit une ressource à tout. Les familles affligées trouvoient en elle une puissante protection; les Communautés Religieuses, un appui qui ne leur manquoit jamais dans le besoin; les pauvres d'abondantes aumônes, & des secours toujours présens dans leurs maladies, secours qu'elle n'auroit pas été contente de ne leur procurer que pendant sa vie, si elle ne les leur avoit encore assurés après sa mort.

C'eſt dans cet eſprit qu'elle établit dans le Bourg de Chelles trois Sœurs deſtinées par état à l'inſtruction des pauvres & au ſoulagement des malades ; & cet établiſſement a eu un ſuccès ſi heureux qu'il a parfaitement répondu à ſes vœux & rempli toutes ſes eſpérances.

Outre les ſources dans leſquelles nous avons puiſé la matière de cet éloge, une partie eſt extraite de la lettre édifiante que Madame de Clermont, Abbeſſe, & les Dames Religieuſes de Chelles ont conſignée dans le Mercure de France du mois de Mai de cette année, comme un Monument de leurs regrets & de leur reconnoiſſance.

EXTRAIT d'un Diſcours prononcé à la rentrée des Conférences de MM. les Conſeillers de l'Hôtel-de-Ville de Paris, par M. Brallet, l'un d'eux.

» Nous ne pouvons que féliciter la Capitale du bonheur dont elle a joui ſous » l'adminiſtration de M. de Vaſtan, Prévôt » des Marchands & nommé depuis Conſeiller d'Etat. Il procura à cette Ville » immenſe tous les avantages qu'elle a droit » d'attendre du plus parfait Magiſtrat. Sous

» ſa Préfecture, les riches jouirent de toute » l'abondance que fournit la fortune; & les » pauvres ne s'apperçurent pas de leur mi- » sère. On vit ces derniers nourris par une » diſtribution de riz & d'aumônes dans » toutes les Paroiſſes; chauffés par une » quantité de bois conſidérable, fourni » pendant l'hyver dans les Carrefours & » les Places publiques; occupés par ſes » ſoins paternels au briſement des glaces, » & à d'autres travaux publics. Ses vertus » ont éclaté malgré le ſoin qu'il prenoit » de les cacher; & ſans briguer les digni- » tés, ſous un règne auſſi équitable qu'é- » clairé, il fut décoré des places les plus » honorables «.

UN Auteur célèbre, dit M. Fréron, qui contribue par ſes écrits à étendre les idées & les exemples de vertus, à éclairer le Public ſur les objets qui peuvent augmenter le bonheur commun, à tourner la morale vers la pratique; un tel Auteur, auſſi zélé Citoyen, eſt bien digne de nos éloges, de nos hommages & de notre admiration.

Charles-Irénée Caſtel, Abbé de St.-Pierre, né en Normandie, partagea, pendant quelque tems, ſa fortune, quoique médiocre avec Meſſieurs Varignon & Fon-

tenelle. Il mourut cette année, âgé de 84 ans.

Un des traits les plus honorables à ſa mémoire, ne doit pas être omis. La France gémiſſoit ſous l'oppreſſion de la Taille Arbitraire; l'Abbé de Saint-Pierre écrivit avec tant de force, qu'il vint à bout de la faire abolir. Peu d'Auteurs ont eu la ſatisfaction de ſervir auſſi utilement leur patrie, & de voir ainſi leurs vues comptées pour quelque choſe au Conſeil du Roi.

Pierre Varignon, né à Caen, célèbre Géomètre, jouiſſant d'une fortune très-médiocre, étudia la Philoſophie dans le même Collége, avec l'Abbé de Saint-Pierre; de-là vint cette liaiſon intime qui régnoit entr'eux. Touché du mérite de M. Varignon, l'Abbé de Saint-Pierre le prit avec lui, & réſolut de le mettre en état de ſe livrer à ſon génie & à ſes talens. Quoiqu'il n'eût alors que 1800 liv de rente, il en détacha 300 liv. qu'il lui donna par contrat. Il fit plus, il l'amena à Paris & s'y établit avec lui dans une petite maiſon du fauxbourg St.-Jacques.

M. l'Abbé Bignon, s'étant toujours fait admirer par la facilité & par la beauté de

ſon élocution ; né avec un goût preſque univerſel pour toutes les ſciences & pour tous les Arts, s'acquit un nom immortel par la protection conſtante qu'il accorda à tous ceux qui les cultivoient, par les faveurs ſignalées qu'il attira ſur elles & ſur eux, par le fameux renouvellement de l'Académie des Sciences, de celle des Belles-Lettres, & par la ſplendeur où il a porté la Bibliothèque du Roi.

Dès l'âge de 30 ans il vit les différentes compagnies d'Hommes de Lettres ſe diſputer à l'envi l'honneur de le poſſéder. Son goût univerſel lui fit accepter d'être de toutes les Académies. Il les décora également & par des talens heureux & par le crédit que donnoit naturellement à un homme de ſon mérite l'avantage d'être le neveu d'un grand Miniſtre. L'Académie des Sciences, celle des Inſcriptions, la Société Royale de Montpellier, lui furent redevables, ou de leur établiſſement ou de quelques arrangemens plus favorables. Devenu en quelque ſorte le génie tutélaire des Sciences & des Beaux Arts ; ce fut à lui que preſque tous les Sçavans s'empreſsèrent de dédier leurs ouvrages. Dans lui ils trouvoient à coup ſûr un Protecteur bienfaiſant, ſouvent un maître capable de les éclairer.

La Bibliothèque du Roi dont il fut

chargé en 1719, doit à ſes ſoins la magnificence de ſes bâtimens, & l'augmentation de cinquante mille volumes imprimés ou manuſcrits. Tant de traits éclatans rapprochés par une main habile, formeroient exactement un tableau fini de l'illuſtre & célèbre Abbé Bignon.

Le projet d'établiſſement de l'Académie de Pétersbourg ſi floriſſante dans l'Europe, fut dirigé & conduit à ſa perfection par ſes Conſeils & ſes lumières.

Après tant de ſervices importans rendus à l'Etat & aux Sciences, l'Abbé Bignon voulut enfin jouir du repos. Il ſe retira dans ſon Château de l'Iſle-Belle & y mourut dans les ſentimens les plus Chrétiens & les plus édifians.

Le 1er de Septembre de l'année 1722, Louis XV donna à Jérôme Bignon de Blanſy, Maître des Requêtes, la ſurvivance de la Charge de Bibliothécaire de S. M. Voici le diſpoſitif des proviſions.

» Notre Bibliothèque & le Cabinet de » nos Médailles étant par le nombre & » par le choix des livres, des raretés anti- » ques & modernes qui les compoſent, » ce qu'il y a de plus grand en ce genre » dans l'Europe; nous avons eu une at- » tention particulière à les confier à une » perſonne qui pût ſoutenir ce qu'un pa- » reil dépôt demande de talens & de travail,

» vail, pour le rendre auſſi utile que ma-
» gnifique. Ce fut dans cette vue qu'après
» la mort du ſieur Abbé de Louvois,
» trouvant dans la perſonne du ſieur Abbé
» Bignon, le génie, l'érudition, le goût
» & l'activité néceſſaires à cet emploi,
» nous l'en pourvûmes; & la manière
» dont il commença d'en établir l'ordre,
» nous y fit réunir par nos Edits des mois
» de Janvier & de Mars 1720, les Char-
» ges de Garde du Cabinet particulier de
» nos livres du Louvre, Cour & ſuite de
» notre Bibliothèque de Fontainebleau &
» de toutes autres ſi aucunes nous avions.
» Ses ſoins ont ſi parfaitement rempli notre
» attente, que nous avons cru devoir lui
» permettre de ſe choiſir un ſucceſſeur, &
» nous avons d'autant plus volontiers agréé
» le ſieur Bignon ſon neveu, qu'élevé de ſa
» main, avec les diſpoſitions heureuſes, le
» zèle & l'intégrité héréditaires que nous
» lui connoiſſons, nous nous aſſurons pour
» l'avenir un ſujet digne d'un poſte im-
» portant que ſes Ayeux ont avec tant
» d'honneur occupé dans le ſiècle paſſé, &c «.

HENRI-Charles Arnauld, Abbé de Pompone, naquit à la Haye où le Marquis de Pompone étoit Ambaſſadeur. Sa

naiſſance procura au déſintéreſſement de ſon père, une occaſion de triomphe. Les Etats-Généraux lui offrirent de tenir ſon fils ſur les fonds baptiſmaux; cet honneur apportoit à l'enfant une penſion viagère de 6000 liv. Le Marquis remercia les Etats pour éviter dans les négociations l'embarras de la reconnoiſſance.

En 1699 ayant perdu ſon père, Louis XIV voulut bien ſoulager ſa douleur, en la partageant. Ce Prince lui dit: » Vous » pleurez un Père que vous retrouverez en » moi, & moi je perds un ami que je ne » retrouverai plus «.

Dès l'âge de 15 ans il fut pourvu de l'Abbaye de St.-Maixant, neuf ans après, le Roi l'ayant nommé à celle de St.-Médard, il ſe démit ſur-le-champ de la première.

Il fut Doyen du Conſeil d'Etat du Roi, Commandeur & Chancelier de ſes ordres, Membre de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

De tes Ayeux tu ſuis les traces,
Tu mérites, comme eux, la faveur d'Apollon;
Ton nom fait honneur à tes places,
Et tes vertus font honneur à ton nom.

Si les vertus de l'enfance ſont un préſage heureux pour celles d'un âge plus avancé, quel eſpoir plus doux & plus conſolant pour la nation, que de voir un de nos Princes du ſang, dont la bienfaiſance & l'amour de l'humanité ornèrent les premières années. Digne du ſang qui l'a fait naître, tous les cœurs François furent vivement pénétrés au récit d'une de ſes belles actions qui prouve l'ame la plus tendre, le cœur le plus compatiſſant, le diſcernement le plus juſte & le plus éclairé.

Le Duc de..... âgé de 11 à 12 ans, étoit dans l'habitude, lorſqu'il avoit reçu le premier de chaque mois une ſomme deſtinée à ſes menus plaiſirs, de diſtribuer lui-même un cornet de dragées à ceux qui avoient l'honneur d'être admis à lui faire la cour. Il ſe trouva dans le nombre un Officier peu accommodé des biens de la fortune, qui ne portoit jamais d'autre habit qu'un uniforme fort uſé; mais dont la ſimplicité étoit relevée par la Croix de St. Louis, digne prix de ſa valeur & de ſes talens militaires. Le jeune Prince ſurpris de ce que ce brave Officier paroiſſoit toujours en ſa préſence revêtu du même habit, fit part de ſon étonnement à ſon reſpectable

Gouverneur. » Sa triſte ſituation, lui ré-
» pondit celui-ci, le met hors d'état de
» s'en procurer d'autres, & il n'en peut
» porter de plus décent «. Cette réponſe fit ſur le cœur du jeune Prince la plus forte impreſſion, elle excita ſa généreuſe ſenſibilité.

Le premier jour du mois ſuivant, il fit préparer à l'ordinaire ſes cornets; mais il en arrangea un particulier pour cet Officier. Il mit une ſomme en or dans le fonds du cornet qu'il acheva de remplir de dragées. Lorſque l'Officier ſe préſenta, le Prince lui donna ſon cornet avec cette grace & cette affabilité qui marquoient le plaiſir qu'il reſſentoit à faire une belle action. L'Officier ſe retire, va dîner chez un de ſes amis, diſtribue ſelon ſon uſage les dragées à la femme & aux enfans; mais quelle fut ſa ſurpriſe lorſqu'il apperçut de l'or au fonds du cornet. Il le renferme auſſi-tôt, va trouver le Gouverneur du Prince, & l'inſtruit de l'action de ſon illuſtre élève. Le Gouverneur pénétré d'admiration engage ſon élève à lui faire part de ſes motifs: » Ne m'avez vous pas dit, reprit le Prin-
» ce, que ce brave Officier étoit dans la
» peine? J'ai voulu lui faire cette petite gra-
» tification, afin qu'il pût ſe procurer un
» meilleur habit. Je n'ai point voulu lui
» donner cette ſomme ſans quelque pré-

» caution ; j'ai cru pouvoir uſer de ce petit » artifice «. Quelle prudence, quelle délicateſſe dans un âge ſi tendre!

Tel eſt le prix & l'effet d'une excellente éducation; elle fait germer dans le cœur ces ſemences précieuſes de généroſité, de bienfaiſance & de toutes les autres vertus qui doivent caractériſer les Princes & les Grands. Tout le ſuccès dépend d'une main habile & vertueuſe qui ſçait les développer.

ANNÉE 1744.

Louis XV déclare la guerre à la Reine de Hongrie; il part de Verſailles pour ſe mettre à la tête de ſes armées de Flandres. Il arrive à Lille après avoir viſité les places les plus importantes de ſes frontières, & donné ſes ordres pour leur ſûreté. La ville de Menin eſt la première conquête du Roi, & ſe rend après ſept jours de tranchée. Le Roi fait inveſtir la ville d'Ypres & la prend preſqu'auſſi-tôt.

En Italie les armes du Roi proſpéroient également. En Allemagne, l'état des choſes étoit déja changé depuis que le Roi conduiſoit lui-même ſes affaires avec les Princes étrangers.

Le Prince Charles de Lorraine ayant paſſé le Rhin, s'étoit emparé des lignes de Lauterbourg, de Weiſſembourg & de la

Lauter. Le Maréchal de Coigny chaſſe les Autrichiens de ces trois poſtes. Le Prince Charles revient en force, les reprend & envoie des détachemens faire des courſes juſques dans l'Alſace.

Le Roi, inſtruit de cet évènement, fait paſſer en Alſace le Duc d'Harcourt avec le corps d'armée qu'il commandoit, y marche lui-même avec vingt-ſix bataillons & trente eſcadrons commandés par le Maréchal de Noailles, laiſſe en Flandres le Maréchal de Saxe avec quarante-cinq mille hommes, pour s'oppoſer dans cette partie aux progrès des Alliés qui en avoient plus de ſoixante-dix mille. Ce Général remplit admirablement les intentions du Roi, établit ſon camp près de Courtray, de-là s'oppoſe à toutes les opérations des Alliés, leur coupe les vivres, refuſe de combattre en bataille rangée, les empêche d'aſſiéger Lille, & fait cette belle campagne défenſive qui lui a été ſi glorieuſe.

LA Province du Languedoc offre au Roi de lever, habiller, armer, équipper, monter & entretenir à ſes frais, pendant la guerre, un Régiment de Dragons ſous le nom de Septimanie. S. M. accepte cette offre & donne le commandement de ce

Régiment au Duc de Fronſac, fils du Duc de Richelieu.

Louis XV arrive le 4 d'Août à Metz, tombe malade, & le 15 eſt à toute extrémité. De-là les larmes, la douleur & la conſternation générale dans toute la France. Dans ce cri univerſel de tous les cœurs l'amour de la Nation donna à ſon Roi le titre de *Louis le Bien-Aimé* : » Titre, dit » M. de Voltaire, qui doit raſſembler en » lui bien d'autres titres ; car il n'en eſt pas » d'un Souverain comme d'un particulier ; » on peut aimer un Citoyen médiocre, une » Nation n'aimera pas long-tems un Prince » qui ne ſera pas un bon Prince «. Ce titre en un mot fut donné à Louis, non par des Courtiſans, mais par le peuple.

Metz & ſes Habitans, qui, dès le moment de l'arrivée du Roi, & pendant qu'il y jouiſſoit d'une bonne ſanté, s'étoient entièrement occupés du ſoin de prouver à S. M. leur amour & leur reſpect, lui marquèrent dans ſa maladie l'un & l'autre de la manière la plus éclatante par leurs prières continuelles pour ſa conſervation, par l'empreſſement avec lequel ils ſe mettoient à portée d'apprendre à tout inſtant des nouvelles de S. M. ; par leurs tranſports de

joie dès qu'ils furent certains de ſa guériſon, & par tout ce qu'ils crurent de plus capable de faire connoître leur fidélité & leur affection pour le Roi.

Toutes les Villes du Royaume donnèrent pendant ſa maladie, les plus fortes preuves de leur attachement pour S. M. ; & la Capitale qui s'eſt toujours fait un devoir de ſe diſtinguer par ſon zèle, fit éclater ſes ſentimens d'une manière, qui depuis long-tems n'avoit point eu d'exemple.

La première nouvelle de la maladie de S. M. avoit répandu dans Paris une affliction générale, & de vives allarmes ſe joignirent à cette affliction lorſqu'on fut informé par des lettres de Metz du onze & par celles des jours ſuivans, que les ſaignées du pied n'avoient pas eu plus de ſuccès que les autres remèdes employés pour lui procurer du ſoulagement. On tomba dans une déſolation inexprimable en apprenant que le treize le Roi avoit reçu le St.-Viatique, que le ſur-lendemain on lui avoit donné l'extrême-onction, & qu'on avoit perdu preſqu'entièrement l'eſpérance de la guériſon. Les Egliſes, pendant les prières de quarante heures ordonnées pour demander à Dieu la conſervation de S. M. furent remplies le jour & la nuit par les perſonnes de tous les ordres, leſquelles,

par la ferveur dont elles prioient, montroient combien elles désiroient d'être exaucées. La plupart ne se contentant pas de mêler aux chants du Clergé leurs voix entrecoupées de soupirs & de sanglots; & mettant en usage toutes les bonnes œuvres que la piété pouvoit leur inspirer, distribuoient d'abondantes aumônes, & portoient des sommes considérables aux sacristies pour faire dire des Messes. Des personnes mêmes à qui leur peu de fortune sembloit ne permettre que d'adresser des vœux au Ciel, employoient à ces usages pieux tout l'argent dont leurs besoins leur laissoient la liberté de disposer. On ne sortoit des églises que pour aller chercher des nouvelles de la santé du Monarque chez ceux qu'on jugeoit être plus à portée d'en être instruits; & il y avoit une affluence continuelle aux portes des Ministres ainsi qu'au Bureau de la poste. Le peuple arrêtoit tous les Couriers qu'il croyoit arriver de Metz; il les questionnoit avec crainte, & selon leurs réponses, il se livroit à la consternation ou à l'espérance. Il sembloit que tous les habitans de cette ville partageassent le danger avec le Roi, & qu'ils éprouvassent les mêmes orages que S. M.

Cette agitation diminua par les nouvelles qu'on reçut de l'état dans lequel le Roi

s'étoit trouvé le 18. » Au bruit de ſa con-
» valeſcence, avec quel tranſport, dit M.
» de Voltaire, nous paſſâmes de l'excès
» du déſeſpoir à l'yvreſſe de la joie! Jamais
» les Couriers qui ont apporté les nouvel-
» les des plus grandes victoires, ont-ils été
» reçus comme celui qui vint nous dire:
» *Il eſt hors de danger!* Les témoignages de
» notre amour venoient de tous côtés au
» Monarque; ceux qui l'entouroient lui en
» parloient avec des larmes de joie. Il ſe
» ſouleva ſoudain par un effort dans ce lit
» de douleur, où il languiſſoit encore:
» *Qu'ai-je donc fait*, s'écria-t-il, *pour être*
» *ainſi aimé*? Ce fut l'expreſſion naïve de
» ce caractère, qui n'ayant de faſte ni dans
» la vertu, ni dans la gloire, ſavoit à pei-
» ne que ſa grande ame fût connue. Le
» cœur du Prince ſentit ce que vouloit dire
» ce cri de la Nation. La crainte univerſelle
» de perdre un bon Roi, lui impoſoit la
» néceſſité d'être le meilleur des Rois «.

» Quand nous parlons, dit M. de Bel-
» loy, de Louis le Bien-Aimé, de quelque
» preuve d'attachement pour un Souverain,
» quelle réflexion touchante, quelle douce
» émotion tourne ſoudain nos cœurs vers
» ce Monarque chéri du peuple qui ſait le
» mieux chérir ſes Rois! C'eſt encore pour
» nous une jouiſſance délicieuſe que le
» ſouvenir de ces tranſports inouis qui ſi-

» gnalèrent notre amour, quand le Ciel
» rendit aux vœux, aux larmes, aux be-
» soins de la Patrie, le père qu'elle lui re-
» demandoit. On se rappelle combien ces
» sentimens étoient mérités, lorsque dans
» ce lit de douleur où la faulx de la mort
» étoit déja levée sur sa tête; uniquement
» occupé de notre prospérité & de notre
» gloire, il dictoit d'une voix mourante le
» dernier ordre qu'il croyoit donner au
» Général de son armée; c'étoit de se sou-
» venir que le *Grand Condé avoit gagné la*
» *bataille de Rocroi cinq jours après la mort*
» *de Louis XIII.* François ! voilà comme
» son cœur répondoit au vôtre «.

Dès qu'on fut assuré dans la Capitale, que le 19 S. M. étoit hors de danger; on retourna alors aux églises pour rendre des actions de graces avec le même empressement qu'on avoit eu pour demander sa guérison. La ville ne retentit plus que de cris d'allégresse; on voyoit de tous côtés des gens courir dans les rues & se dire avec transport: *Le Roi est guéri.* La satisfaction augmente à mesure qu'on apprend que S. M. avance dans sa convalescence; & il ne manque à la joie des Parisiens que le plaisir d'avoir son Roi pour témoin des démonstrations de leur amour & de leur respectueux attachement.

M. Dufranc, Secrétaire du Roi, servant

près de la Cour du Parlement, que cette illuſtre Compagnie avoit envoyé à Metz pour ſavoir des nouvelles de S. M., étant revenu dans la Capitale, & ayant informé cette Cour que tous les accidens de la maladie étoient entièrement ceſſés; ce Sénat auguſte fit chanter un *Te Deum* ſolemnel dans l'égliſe de la Ste.-Chapelle. Le même jour au ſoir il y eut des réjouiſſances publiques; les rues furent illuminées. Il ſeroit difficile d'exprimer en combien de manières le peuple témoigna ſa joie. La ville fut en mouvement pendant toute la nuit, & peu d'évènemens furent célébrés par des acclamations ſi générales & ſi réitérées.

Le 3 de Septembre la Reine, M. le Dauphin & Meſdames de France, accompagnés de toute la Cour, entendirent dans l'égliſe Cathédrale de Metz le *Te Deum*. Le Parlement de cette Ville, le Bureau des Finances, le Préſidial & le Corps-de-Ville y aſſiſtèrent, & il y eut le ſoir des illuminations dans toute la Ville.

A Paris, l'Hopital Royal des Quinze-Vingts; l'Egliſe Métropolitaine de Notre-Dame; l'Hôtel Royal des Invalides, firent également éclater leur piété & leur zèle. On fit au Peuple une diſtribution de pluſieurs pièces de vin hors l'enceinte de l'Hôtel des Invalides, où tout ſe paſſa avec beaucoup

d'ordre & de tranquilité. Le Grand-Conseil, les Secrétaires du Roi, les Payeurs des Rentes, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, les Fermiers Généraux, tous les différens Corps & Métiers; tous les Ordres des Citoyens; toutes les Académies de la Capitale, & des Villes du Royaume; les Chapitres, les Communautés Régulières & Séculières; les Colléges & Universités; en un mot, tous les Corps Militaires, remplirent avec le même empressement les mêmes devoirs de zèle & de piété.

Le 29 d'Août Messieurs les Prévôt des Marchands, Echevins & Corps de Ville, firent célébrer solemnellement une grande Messe & un *Te Deum*, dans l'Eglise de Saint-Jean-en-Grève. Ce jour fut terminé par un feu d'artifice & une illumination générale. La plupart des Boutiques des moindres Artisans étoient ornées d'Inscriptions qui louoient d'autant mieux S. M. qu'elles étoient moins recherchées. Ces mots: *Vive Louis le bien-aimé*, tracés presque partout en caractères de feu, annoncèrent que la Nation déféroit au Monarque, un titre qui est au-dessus de tous les autres & qui les renferme tous. Pendant toute la nuit, les rues furent remplies non-seulement de peuple qui faisoit retentir l'air de ses cris d'allégresse; mais encore de personnes de tous les Ordres attirées par le plaisir de par-

tager la joie publique. On entendoit de toutes parts, les unes expliquer à celles qui n'entendoient pas le latin, les Inſcriptions & les Deviſes; les autres, applaudir à la juſteſſe de ces Inſcriptions, les répéter pluſieurs fois, les faire redire à leurs enfans. Ce qu'on liſoit, il ſembloit qu'on l'appercevoit gravé dans tous les cœurs. Jamais il n'y eut une plus grande agitation dans Paris, & jamais il n'y régna plus d'ordre, malgré la multitude prodigieuſe de carroſſes qui furent en mouvement juſqu'à trois heures du matin. Cette fête à jamais mémorable par ſon objet, par ſes circonſtances & par ſon éclat, doit l'être encore plus par l'avantage ſingulier qu'elle a eu de n'être troublée par aucun accident, ni par aucune querelle. On auroit dit que la joie ne laiſſoit place à nul autre ſentiment; que tous les Pariſiens ne compoſoient qu'une ſeule famille unie par les liens de la tendreſſe, autant que par ceux du ſang: qu'ils étoient des frères occupés de l'unique ſoin de ſe réjouir de ce que leur Père leur étoit rendu.

Les Etrangers, témoins de tous les tranſports auxquels les Habitans de la Capitale ſe livrèrent, ont dû, en voyant l'affection des François pour leur Roi, trouver la France bien redoutable à ſes ennemis.

LETTRE du Roi à l'Archevêque de Paris, pour faire chanter le Te Deum *en actions de graces de ſon rétabliſſement.*

» Mon Couſin, les graces ſignalées que » je viens de recevoir de la bonté du Tout- » puiſſant, dans la maladie dont il a permis » que je fuſſe attaqué, ſont une nouvelle » preuve bien ſenſible de la protection ſin- » gulière dont il daigne me favoriſer. Je ne » puis mieux employer les premiers mo- » mens de ma convaleſcence, qu'à lui don- » ner des témoignages publics de ma vive » reconnoiſſance, & le ſupplier de m'accor- » der pendant le reſte des jours qu'il vou- » dra bien me conſerver, les ſecours qui » me ſont néceſſaires pour n'être occupé » que de ſa gloire & du bonheur de mes » Sujets. Les marques ſi touchantes d'atta- » chement que j'ai reçus d'eux dans cette » conjoncture, m'ont rempli de la plus » douce conſolation; elles me font eſpérer » que la ferveur de leurs prières, attirera » ſur moi & ſur mon Royaume de nou- » velles bénédictions que je deſire princi- » palement pour les rendre heureux. C'eſt » dans ces ſentimens que je vous écris cette » Lettre, &c. «

M. Molin, célèbre Médecin, que S. M. avoit fait venir à Metz, lorſqu'elle étoit en danger, fut récompenſé, en reconnoiſſance des ſervices qu'elle en avoit reçus dans cette maladie & dans pluſieurs autres, d'une penſion de Médecin Conſultant. Le Roi accompagna cette grace de pluſieurs témoignages de ſes bontés, & il parut que S. M. en le renvoyant de Metz, & en ne le retenant pas plus long-tems, vouloit donner une marque de ſon affection à la ville de Paris; où elle jugea que la préſence de cet illuſtre Docteur, étoit auſſi deſirée, qu'elle y étoit utile depuis long-tems.

LE Roi étant parti de Metz le 19 de Septembre, ſe rendit le même jour à Lunéville, après avoir traverſé la ville de Nancy, où S. M. vit les préparatifs d'une illumination générale & des autres marques de réjouiſſances.

Vers les huit heures du ſoir, le Roi & la Reine arrivèrent au Château. Pendant leur ſéjour à Lunéville, le Roi de Pologne n'oublia rien, pour que la réception qu'il fit à L. M. M. pût leur procurer une ſatisfaction égale

égale à l'extrême joie que lui causoit leur présence à sa Cour.

A Rouen, le Parlement, ainsi que les autres Compagnies, donnèrent en particulier des marques de leur zèle, & joignirent aux témoignages publics de leur joie, la délivrance de plusieurs Prisonniers détenus pour dettes.

Le Roi étant arrivé le 3 d'Octobre à Saverne, y fut reçu par le Cardinal de Rohan, accompagné du Coadjuteur de Strasbourg & du Prince de Soubise. On sçait que le Cardinal de Rohan s'est toujours tellement distingué par l'éclat avec lequel il a soutenu sa naissance & son rang, que les éloges qu'on pourroit donner à la dépense qu'il fit en cette occasion, la plus glorieuse qu'il ait eue de montrer sa magnificence, seroient au-dessous de l'idée du public.

Le 5 d'Octobre, jour de l'arrivée du Roi à Strasbourg, S. M. trouva le chemin bordé de Paysans de tous les Villages circonvoisins.

On a composé plus de quarante mille Vers, tant en Odes qu'en Poëmes, Fables, Idylles, &c., à l'occasion du rétablissement de la santé de S. M. L'Auteur du Mercure de France, Volume de Novembre de cette année, nous apprend qu'on a fait de tous ces petits ouvrages, un Recueil, déposé dans la Bibliothèque du Roi. La postérité

comptera avec étonnement cette immense Collection, & y verra un monument authentique de l'amour de la Nation pour son Roi.

Le François, est François par-tout. Il nous est impossible de pouvoir détailler ici, les fêtes, les témoignages de zèle & d'amour, que toutes les Provinces du Royaume firent éclater à l'occasion de l'heureuse convalescence de S. M. Il suffit de dire que non-seulement toutes les Compagnies, toutes les Communautés, tous les Corps de Métiers, se signalèrent à ce sujet; mais que même les Compagnons de chaque Métier, & tous les Ouvriers qui ne faisoient pas Corps, se réunirent dans cette circonstance par leur zèle, au défaut des Statuts, firent célébrer des Messes solemnelles suivies d'un *Te Deum* & de l'*Exaudiat*: on n'entendra pas dire sans étonnement, qu'on a vu le Public invité par des Affiches aux *Te Deum* des Porteurs-d'Eau, des Bateliers du Port Saint-Nicolas, des Blanchisseuses de la Grenouillère, & enfin des Laquais du Fauxbourg Saint-Germain.

Ces circonstances, dit l'Auteur du Mercure, sont moins frivoles qu'elles le paroissent: on y voit la joie sincère du peuple, & l'amour de la Nation pour son Prince s'y développe mieux que dans les louanges les plus pompeuses; car le peuple jamais n'a menti, ni flatté.

Parmi les Inſcriptions qui décorèrent le feu d'artifice de la ville de Soiſſons, le premier emblême fut compoſé par M. Racine le petit-fils, pour lors âgé de 10 ans. Ainſi ce nom célèbre eſt un éloge depuis trois générations. Cet emblême déſignant le Roi en danger, eſt une belle fleur qu'un Moiſſonneur ſemble reſpecter, avec cette inſcription: *eſt gloria terræ.*

Moiſſonneur qu'en ta main cruelle,
La faulx s'arrête en ce moment!
Ah! reſpecte une fleur ſi belle;
De la terre elle eſt l'ornement.

Le ſecond emblême mérite d'être cité, puiſqu'il exprime des ſentimens que toutes les Provinces de France firent également éclater: c'eſt un Roi d'Abeilles languiſſant, environné d'un grand nombre d'Abeilles, dont les unes l'épluchent, les autres lui préſentent du miel au bout de leurs trompes, d'autres ſe gliſſent ſous lui pour le ſoulever avec cette intéreſſante inſcription:

Regem ſic obſervant nulli.

L'Abeille eſt l'image fidèle
Des ſentimens des cœurs François:
Quel peuple eut jamais plus de zèle,
Plus de reſpect & d'amour pour ſes Rois.

Toutes les villes par lesquelles le Roi passa pour son retour dans la Capitale, donnèrent toutes les marques de joie qu'on pouvoit attendre de leur tendre & respectueux attachement pour sa personne sacrée.

Le 13 de Novembre S. M. arriva à Paris vers les six heures du soir. Une salve des canons de la Ville avoit annoncé au peuple dès 5 heures du matin, que ce jour étoit le jour desiré de l'arrivée du Monarque. La Ville, informée que le Roi ne devoit se rendre qu'au commencement de la nuit, avoit ordonné des illuminations dans les principaux endroits où S. M. devoit passer.

Lorsque le Roi arriva, on fit une salve des canons de la Bastille, & de ceux que la Ville avoit fait transporter sur le Bastion du Rempart, près la Porte St.-Antoine. Ce fut là que le Corps-de-Ville, présenté par le Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris, eut l'honneur de complimenter Sa Majesté. M. de Bernage, Conseiller d'Etat ordinaire & Prévôt des Marchands, portoit la parole.

Pendant tout le tems que le Roi mit à traverser la Ville, il marcha fort lentement, afin que les Habitans pussent mieux jouir du bonheur de le voir; & d'ailleurs, quand sa bonté ne l'auroit pas porté naturellement à leur donner cette marque de son affection, sa marche auroit été nécessairement

retardée par l'affluence ſurprenante du peuple qui étoit accouru ſur ſon paſſage.

Les illuminations continuèrent pendant le ſéjour de S. M. dans la Capitale. Une Ordonnance du Lieutenant de Police les avoit ordonnées, auſſi bien que la clôture des Boutiques; mais l'amour des François pour leur Souverain, avoit ſuppléé aux précautions du Magiſtrat; c'eſt ce qu'il remarque judicieuſement dans le préambule de ſon Ordonnance : » Quoiqu'il ſoit perſuadé, » dit-il, qu'il n'eſt pas beſoin d'exciter le » zèle des Habitans; cependant, comme il » eſt néceſſaire de leur preſcrire les règles » qu'ils doivent obſerver, & qu'il convient, » en conformité des ordres du Parlement, » de fixer le tems de la clôture des Bouti» ques, & les jours des illuminations, &c «.

Le 15 de Novembre fut le jour que la Ville avoit choiſi pour la fête qu'elle devoit donner au Roi. S. M. arriva vers les deux heures après midi à l'Hôtel de-Ville, où elle conſidéra les magnifiques décorations de la Place.

Le 17 le Roi fut complimenté par ſon Parlement, par toutes ſes Cours Souveraines, par l'Univerſité & par l'Académie Françoiſe. S. M. qui ſçavoit que M. de Crébillon avoit compoſé des Vers ſur ſa Convaleſcence, eut la bonté d'ordonner à cet Académicien de les réciter.

Il parla au Roi avec une noble assurance qui fut d'autant plus remarquée, qu'il étoit naturellement timide. Comme quelqu'un lui témoignoit son étonnement de ce que la présence du Roi ne l'avoit pas fait trembler : » Eh ! pourquoi, lui répondit-il, aurois-je été intimidé de la présence d'un » Prince qui ne peut faire trembler ses sujets que de la crainte de le perdre « !

Les Vers ne démentirent point la réputation de ce célèbre Ecrivain ; & ceux que récita M. de la Chaussée, répondirent aussi à l'opinion avantageuse que le public avoit de ses productions. Ces deux pièces furent imprimées. M. de la Chaussée eut le surlendemain l'honneur de présenter un Exemplaire de la sienne au Roi, qui le reçut avec bonté, & deux jours après, M. de Crébillon eut le même honneur.

Le 18 après midi, le Roi, la Reine & la Famille Royale, partirent pour Versailles, où de nouvelles fêtes les attendoient.

Les Etats de Bretagne voulant laisser à la postérité un monument éternel de leur zèle & de leur amour pour le Roi, ordonnèrent, le 5 de Novembre, qu'il seroit érigé dans la ville de Rennes, une Statue pédestre de S. M., en mémoire du rétu-

bliſſement de ſa ſanté & de l'heureux ſuccès de ſes armes, avec une inſcription dont ils chargèrent M. Duclos, de l'Académie Royale des Belles-Lettres, & Membre de l'Ordre du Tiers-Etat.

Le Duc de Rohan, Préſident de la Nobleſſe, plus diſtingué encore par ſon zèle pour le Roi, que par ſa naiſſance & ſes dignités, offrit à l'inſtant de donner une fête qui fut exécutée le 18 du même mois. Les Etats en furent ſi ſatisfaits; le nom du Duc de Rohan, ſi cher à la Province, & l'objet de la fête ſi précieux; qu'ils crurent donner une nouvelle marque de leur amour pour le Roi, en ordonnant qu'on inféreroit dans leurs Regiſtres, le détail de cette fête.

Un Bœuf, deux Veaux, douze Moutons rôtis & cent autres pièces de différentes eſpèces de viande, furent diſtribués au peuple avec du pain & du vin. Cette fête marquée par la magnificence, fut accompagnée d'une charité d'autant plus reſpectable, qu'elle eut moins d'éclat. On fit une diſtribution abondante aux Priſonniers; & ce fut dans un tel jour que les malheureux devoient ceſſer de l'être.

Le 27 de Septembre on chanta dans l'Egliſe Royale & Collégiale de Moiſſac en Quercy, ayant pour Abbé le Duc de Biron, une Meſſe ſolemnelle & un *Te Deum*. On fit enſuite une diſtribution d'argent conſi-

dérable aux pauvres qui s'y rendirent en foule ; & les pauvres honteux ne furent point oubliés.

Les différentes Nations, témoins de nos transports, sont convenues que jamais aucun autre peuple n'a aimé son Roi, comme les François aiment le leur. Toutes les Nations, même les plus fidèles, ne voyent qu'un maître dans la personne de leur Roi; mais les François vont plus loin ; ils y voyent un père, auquel ils doivent tout, & un ami pour lequel ils mourroient. Pour se convaincre de cette vérité, il ne s'agit que de surprendre les François dans les mouvemens involontaires de crainte ou de tristesse, dont on voit bien qu'ils ne sont pas les maîtres, d'abord qu'il s'agit de leur Roi.

REPRENONS la suite des opérations de la guerre.

Louis XV. donna une très-grande attention à toutes les opérations du siége d'Ypres, que la force de la Place auroit pu rendre beaucoup plus long, si les obstacles qui s'opposoient à son entreprise, n'eussent été surmontés par ses ordres, par la vivacité avec laquelle les batteries furent servies, par la valeur des Officiers & des soldats qu'encourageoit la présence du Souverain.

Le Roi témoigna en toute occaſion qu'il étoit content du ſervice de ſes troupes, en accordant des gratifications aux Officiers qui ſe trouvoient à l'attaque des chemins couverts, & en faiſant diſtribuer de l'argent aux ſoldats. Ce Monarque bienfaiſant voulut auſſi juger par lui-même du ſoin qu'on avoit des bleſſés; & étant monté à cheval pour voir l'écluſe du canal de Boëſingue, & pour entrer dans la baſſe ville, il s'arrêta à l'hopital qui avoit été établi au village de Boëſingue. Il y entra, parla à pluſieurs ſoldats, ſe fit rendre compte de la manière dont on les traitoit, & ayant apris avec beaucoup de plaiſir par leur propre témoignage, qu'on ne négligeoit rien pour leur procurer tous les ſecours dont ils avoient beſoin, il renouvella ſes ordres pour que les bleſſés & les malades continuaſſent d'être ſoignés avec la plus grande attention.

L'ANECDOTE ſuivante eſt d'autant plus digne d'attention, qu'elle peint au naturel le caractère de bonté de Louis XV.

Menin eſt attaqué par les François. On dit à Louis qu'en bruſquant une attaque qui coûtera quelques hommes, on ſera quatre jours plutôt dans la ville. » Eh bien! » dit ce Roi bien-aimé, prenons-là quatre

» jours plus tard, j'aime mieux perdre qua-
» tre jours devant une place qu'un seul de
» mes sujets «.

Un Militaire mit cette même Anecdote en vers, pour la consacrer, dit-il dans une lettre adressée à M. Freron, dans les fastes du Parnasse, comme elle mérite d'être gravée dans les cœurs de tous les François.

Un Militaire en son art consommé,
Dit à Louis, notre Roi bien-aimé;
Devant Menin depuis deux jours nous sommes;
Sire, il vous faut sacrifier mille hommes,
Brusquer l'attaque, ordonner un assaut,
La place est prise au moins huit jours plutôt.
» Huit jours plus tard que l'on prenne la ville,
Lui répondit le Père des François;
» Car j'aime mieux dans mon camp immobile,
» Perdre cent jours qu'un seul de mes sujets.

Ce même Monarque allant visiter les Hopitaux, après le siège de Menin, un Grenadier qui étoit à l'hopital s'écria: » Ah! » voilà du fruit nouveau. — Que dis-tu-là? » reprit le Roi, « le Grenadier répartit: » Je dis que voilà le premier Général qui » soit venu en ces endroits-ci «.

LETTRE honorable pour le Régiment de Bourbon, écrite par le Maréchal de Coigni au Comte de Charolais, du Camp de Biſchenilles, le 12 de Juillet.

» Le Régiment de Bourbon ayant été » choiſi pour être à l'attaque de la gauche » des lignes de Weiſſembourg, le 5 de ce » mois, y a montré trop de valeur, & a » trop ſervi à la réuſſite de ce combat, » pour que je n'aye pas l'honneur d'en ren» dre compte à V. A. S., je dois auſſi ren» dre toutes ſortes de témoignages avanta» geux de la manière dont ſe ſont diſtin» gués M. de la Brunie, & M. de la Tour» du-Pin qui a été bleſſé, auſſi bien que » M. de Chambardière, Commandant de » Bataillon, qui eſt dans le même cas. » S. A. S. doit être informée plus en dé» tail de tous les Officiers qui ſe ſont ſigna» lés dans cette action. Je ne doute pas » qu'elle ne les honore de ſa protection, » pour leur faire obtenir du Roi, les gra» ces dont il ſe ſont rendus dignes par la » plus grande valeur «.

Au mois de Septembre, le même Régiment alla camper ſous Briſack. Il ſervit au

ſiége de Fribourg, qui ſe rendit le 6 de Novembre après quarante jours de tranchée ouverte. Bourbon attaché à l'artillerie avec le Régiment de Cambréſis, fourniſſoit chaque jour 200 hommes pour la conſtruction des batteries. Il en périſſoit un ſi grand nombre, que le Soldat étoit obligé de paſſer vingt-quatre heures aux batteries ſans être relevé.

A l'attaque du chemin couvert, une des deux Compagnies de Grenadiers ſauta par l'effet d'une mine placée à l'angle ſaillant. Il y eut quarante hommes tués ou bleſſés. M. de la Motte, Capitaine, fut du nombre des premiers; M. d'Eſtienne, Lieutenant, bleſſé, fut enterré juſqu'aux reins; les nommés Beaune & l'Eveillé, Grenadiers qui faiſoient auſſi partie des bleſſés, furent ſe faire panſer à l'Ambulance, & vinrent rejoindre leur Compagnie ſur-le-champ. On fit de vains efforts pour les engager à ſe retirer; ils ne voulurent pas y entendre que cette Compagnie n'eût été relevée. Ils entrèrent alors à l'Hopital où ils moururent deux jours après, victimes de leur zèle & de leur valeur.

Le ſieur Stenay, Sergent de Grenadiers, ne montra pas moins de fermeté. Bleſſé d'un coup de feu au travers du corps, il ramaſſa ſur le revers de la ſappe, un peu de mouſſe dont il ſe ſervit pour arrêter le

ſang, & reſta tranquillement dans cet état juſqu'à la pointe du jour, qu'on le força d'aller ſe faire panſer. Cet homme intrépide fut tué à Lawfeld en 1747.

Au ſiège d'Ypres, le nommé Belleiſle, Grenadier, fit une action bien propre à caractériſer l'eſprit du corps. Un Ingénieur propoſoit cinq louis d'or à qui voudroit aller ſonder le foſſé d'un ouvrage. La commiſſion étoit des plus périlleuſes. Belleiſle inſenſible aux offres de l'Ingénieur qu'il refuſa, ne le fut point à la gloire. Il ſonda le foſſé au milieu d'une grêle de coups de fuſil, & revint ſans avoir été touché. On emporta l'ouvrage dans la nuit.

A ce même ſiége, le Marquis de Beauveau, Maréchal de Camp, qui marchoit à la tête des Grenadiers de Bourbonnois & de Royal Comtois, y reçut une bleſſure mortelle qui lui cauſa les douleurs les plus aigües. Il mourut dans des tourmens intolérables, regretté des Officiers & des Soldats, comme capable de commander un jour les armées; & de tout Paris, comme un homme de probité & d'eſprit. Il dit aux Soldats qui le portoient: » Mes amis, laiſ» ſez-moi mourir, & allez combattre «. Tel eſt l'eſſor ſublime du Patriotiſme dans un cœur François.

Au ſiége de Fribourg, les Troupes Françoiſes marchèrent au chemin couvert ſur un terrein miné, & vis-à-vis d'une artillerie & d'une mouſqueterie continuelles. 500 Grenadiers furent couchés par terre, tués ou bleſſés : deux Compagnies entières périrent par l'effet des mines du chemin couvert, & le lendemain on acheva d'en chaſſer l'ennemi, malgré les bombes, les pierriers & les grenades dont ils faiſoient un uſage continuel & terrible. Il y avoit ſeize Ingénieurs à ces deux attaques, & tous les ſeize y furent bleſſés. Une pierre atteignit le Prince de Soubiſe & lui caſſa le bras. Dès que Louis XV le ſut, il alla le voir ; il y retourna pluſieurs fois ; il voyoit mettre l'appareil à ſes bleſſures. Cette ſenſibilité de la part du Monarque encourageoit toutes ſes Troupes ; ſes Soldats redoubloient d'ardeur, en ſuivant le Duc de Chartres, aujourd'hui Duc d'Orléans, à la tranchée & aux attaques.

La campagne de cette année finit par le ſiège de Fribourg, où le Régiment de la Marine monta la tranchée à ſon jour. Char-

gé de la principale attaque à l'assaut que le Roi fit donner à cette place le 3 de Novembre, il en essuya pendant trois heures le feu le plus vif, & parvint, malgré la valeur des assiégés, à s'établir dans le bastion; quelques Grenadiers mêmes avoient déja pénétré dans la Ville, quand l'ordre vint de se retirer. Fribourg capitula trois jours après.

Le propos que tint le nommé Bourbonnais, Grenadier de la Marine sur le bastion de Fribourg, mérite de trouver place dans nos fastes : le nommé Saint-Jacques, son camarade, lui faisoit observer que ce bastion étoit miné : » Tais-toi, lui dit-il, tu » intimiderois nos postiches «.

Le sieur de Gautier de Castres en Languedoc, Chevalier de St.-Louis, Lieutenant-Colonel de Picardie, eut un bras cassé d'un éclat de bombe au siége de Fribourg. Il reçut dans cette occasion des marques bien flatteuses de la bonté du Roi qui étoit en personne à ce siége. Ce Monarque bienfaisant lui envoya son premier Chirurgien, s'informa tous les jours de son état, & lui accorda la Lieutenance de Roi de Schelestat. Il ne jouit pas long-tems de cette grace; il mourut deux mois après des suites de sa blessure.

L'ABBÉ de Villiers, dans la Vie qu'il a donnée au Public de Louis IX, Dauphin de France, nous fournit une Anecdote de bienfaiſance de Louis XV. Il rapporte les vers ſuivans, que le Monarque trouva un jour dans l'appartement de feu M. le Dauphin, qui avoient été préſentés à ce Prince par un Officier qui demandoit le rétabliſſement de ſa penſion :

Si le fils du Roi notre Maître,
Par ſon crédit faiſoit renaître
En ſon entier ma penſion,
Choſe dont j'aurois grande envie ;
Je chanterois comme Arion,
Un Dauphin m'a ſauvé la vie.

Le Roi ſourit, & ſa bienfaiſance lui fit accorder ce qu'on demandoit.

IL y avoit à Montauban une Société Littéraire établie par permiſſion du Roi : M. de Verthamont de Chavagnac, Evêque de cette Ville, fonda cette année une Médaille

daille d'or de la valeur de 250 liv. pour un point de morale tiré des Livres Saints.

Cette Société Littéraire qui devint cette année Académie des Belles-Lettres, doit sa naissance à des Assemblées particulières, formées d'abord sans aucune vue d'établissement : ce fut en 1730 que l'illustre M. Lefranc, alors Avocat-Général, & depuis premier Président de la Cour des Aydes de cette Ville, jetta les fondemens de cette nouvelle Colonie Littéraire, de concert avec quelques-uns de ses Compatriotes. Jaloux de voir dans sa Patrie un Corps Littéraire, dont les exercices fussent une source permanente de lumières & d'émulation, ce Magistrat approuva le projet; & les Associés obtinrent du Roi la permission de tenir des Assemblées publiques. Cette faveur du Monarque en fit espérer à M. Lefranc de plus grandes encore. Il ambitionnoit des Lettres-Patentes qui assurassent la solidité & la durée de son ouvrage. Louis XV les accorda dans une circonstance à jamais glorieuse pour sa mémoire, pour les Arts & pour l'Académie de Montauban. C'est à la tête des armées, au milieu de ses conquêtes, dans une Ville guerrière, qu'il procura un asyle aux Muses sur les bords pacifiques du Tarn. D'une main, il terrassoit ses ennemis; de l'autre, il signoit des Lettres pour ériger une Académie. Ces Lettres

ſont datées de Dunkerque du mois de Juillet.

Il étoit bien étonnant qu'il ſe fût établi dans le ſiècle dernier une Académie à Caen, & qu'il n'y en eût point à Rouen qui eſt la Capitale de la Normandie; infiniment ſupérieure à la première par l'étendue de ſon commerce, par le nombre & l'induſtrie de ſes habitans. Feu l'Abbé Legendre, Chanoine de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, avoit bien à cœur l'établiſſement d'une Académie à Rouen, ayant légué 22000 livres au Corps-de-Ville pour y former une Société Littéraire. Il y avoit déja pluſieurs années que les Littérateurs & les Savans de la Ville de Rouen formoient une Société, à laquelle il ne manquoit que des Lettres-Patentes du Roi, qui lui en accorda à Lille au mois de Juin.

Dans le préambule de ces Lettres, le Roi dit: » Le deſir que nous avons toujours eu » de contribuer au progrès des Sciences, » des Belles-Lettres & des Arts; la gloire » & les avantages qui en réſultent pour notre » Etat, nous déterminent à donner des fon- » demens ſolides à cet établiſſement, & à » ſeconder en cette occaſion le zèle que les » Conſeillers, Maire & Echevins de notre-

» dite Ville ont marqué, pour que cette
» Société naissante fût aussi durable que
» doit l'être aussi la mémoire de notre amé
» & feu Louis Legendre, Chanoine, Sous-
» Chantre de l'Eglise de Notre-Dame de
» Paris, des libéralités duquel ils ne veulent
» profiter que pour avoir la gloire d'en faire
» eux-mêmes la distribution en faveur de la
» nouvelle Académie; Nous avons vu avec
» satisfaction dans son Testament, du 4
» Février 1734, les plaintes qu'il forme sur
» ce qu'une Ville célèbre par les talens &
» le goût particulier de ses Citoyens pour
» l'étude & les plus hautes Sciences, fût
» privée de ce qui peut servir à les mieux
» cultiver; & nous avons lieu d'espérer que
» la disposition qu'il a faite de 1100 livres
» de rente perpétuelle, en faveur desdits
» Maire & Echevins pour les Arts & Belles-
» Lettres, ayant pour objet d'animer les
» Savans, cette Ville sera désormais dis-
» tinguée par la Littérature & les Sciences,
» comme elle l'est par l'étendue & l'éclat
» de son commerce. Ainsi, pour mettre
» les Sujets qui composent & qui formeront
» dans la suite cette Société, en état de se
» soutenir avec honneur & à perpétuité,
» Nous avons bien voulu autoriser ses As-
» semblées, & les Règlemens nécessaires
» pour en maintenir l'ordre & la splendeur.
» A ces causes, &c «.

LOUIS Froland, ancien Bâtonnier des Avocats du Parlement de Paris, ſe rendit célèbre dans ſa Profeſſion, d'abord au Parlement de Normandie ſa Patrie, & enſuite au Parlement de Paris, où il fut élu, en 1734, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats. Le Public lui eſt redevable de pluſieurs Ouvrages importans. Retiré enſuite dans ſa Patrie, il ne travailla que pour le bien de ſes Concitoyens & de ſes Confrères; c'eſt dans cette vue qu'il a légué ſa Bibliothèque au Collége des Avocats du Parlement de Rouen.

LE 15 Décembre de cette année, Charlotte-Eléonore-Magdelaine de la Mothe-Houdancourt, veuve de Louis-Charles de Levis, Duc de Ventadour, Pair de France, ci-devant Gouvernante de Louis XV, du Dauphin, du Duc d'Anjou & de Meſdames de France, mourut dans la quatre-vingt-treizième année de ſon âge. La mère, morte en 1709, & la fille, ont eu l'honneur d'élever vingt-deux Princes ou Princeſſes de la Maiſon Royale.

Les marques de ſouvenir & de reconnoiſ-

ſance que lui donna Louis XIV, les marques d'attachement & de gratitude que lui conſerva Louis XV tant qu'elle vécut, ſeront un monument éternel du zèle vif, de l'attachement tendre & reſpectueux avec lequel elle s'étoit toujours acquittée de l'emploi important qui lui avoit été confié.

JOSEPH de Thomas de la Valette, Chef d'Eſcadre des Armées Navales, mourut à Toulon, âgé d'environ ſoixante-dix ans, généralement aimé, eſtimé & regretté. Il étoit frère de Gaſpard de la Valette, Evêque d'Autun, & du célèbre Louis de la Valette, Supérieur-Général de la Congrégation de l'Oratoire.

Il entra dès ſes premières années au ſervice de la Marine, où il donna dans pluſieurs occaſions des preuves de ſa bravoure, entr'autres, dans la deſcente des Anglois à Camaret. Ce fut lui qui propoſa à ſon Commandant, & qui obtint de ſervir à la tête d'une ſortie ſur les ennemis, quoique très-ſupérieurs en nombre. Ceux-ci furent tous tués, noyés ou faits priſonniers. Le brave de la Valette y reçut dix bleſſures, & fit le Commandant priſonnier; il n'avoit encore que dix-neuf ans, & il fut fait Lieutenant de Vaiſſeau. Il ſervit depuis avec un

égal ſuccès, fut fait Capitaine d'une manière diſtinguée, & fut nommé, en 1741, Chef d'Eſcadre.

ANNÉE 1745.

LA célébration du mariage de Marie-Thérèſe, Infante d'Eſpagne, avec Louis, Dauphin de France, ſe fit à Verſailles le 24 de Février de cette année. Le Roi partit enſuite pour la campagne de Flandres avec M. le Dauphin.

A la bataille de Fontenoi, le Duc de Grammont, Colonel du Régiment des Gardes, y fut tué d'un coup de canon dès le commencement de l'action. C'étoit un Officier d'une grande diſtinction, que ſa valeur avoit emporté à Ettinghen, mais qui mérita les juſtes regrets de toute l'armée.

La colonne Angloiſe s'étant avancée dans le commencement de l'action vers le Régiment d'Auberterre, M. de Luttaux, premier Général de l'armée, à la nouvelle de ce danger, accourut quoique très-dangereuſement bleſſé. Son Aide-de-Camp le ſuppliоit de commencer par faire mettre le premier appareil à ſa bleſſure : » Le ſervice » du Roi, répondit M. de Luttaux, m'eſt

» plus cher que la vie «. Il s'avançoit avec le Duc de Biron à la tête du Régiment d'Aubeterre ; & ce brave Général reçut, en arrivant, deux coups mortels.

Le Maréchal de Saxe qui voyoit de sang-froid combien l'affaire étoit périlleuse, fit dire au Roi par le Marquis de Meuze, qu'il le conjuroit de repasser le pont avec le Dauphin, qu'il feroit ce qu'il pourroit pour remédier au désordre. » Oh ! je suis bien » sûr qu'il fera ce qu'il faudra, répondit le » Roi, mais je resterai où je suis «.

Dans la chaleur de l'action, Louis XV. fit ramasser les boulets de canon qui tomboient auprès de lui, & dit gaiement à M. de Chambrier, Officier d'Artillerie : » Renvoyez ces boulets aux ennemis ; je ne » veux rien avoir à eux «.

Un Conseil assez tumultueux se tenoit auprès du Roi. On le pressoit de la part du Général & au nom de la France, de ne pas s'exposer davantage.

Le Duc de Richelieu, Lieutenant Général, & qui servoit en qualité d'Aide-de Camp du Roi, arriva en ce moment ; il venoit de reconnoître la colonne près de Fontenoi. Ayant ainsi couru de tous côtés, sans être blessé, il se présente hors d'haleine l'épée à la main & couvert de poussière. » Quelle nouvelle apportez-vous ? lui » dit le Maréchal, quel est votre avis ? —

» Ma nouvelle, dit le Duc, eſt que la ba-
» taille eſt gagnée, ſi on le veut; & mon
» avis eſt qu'on faſſe avancer dans l'inſtant
» quatre canons contre le front de la co-
» lonne; pendant que cette artillerie l'é-
» branlera, la Maiſon du Roi & les autres
» troupes l'entoureront. Il faut tomber ſur
» elle, comme ſur des fourageurs «. Le Roi ſe rendit le premier à cette idée.

Le Duc de Richelieu court à bride abbattue au nom du Roi, faire marcher ſa Maiſon; il l'annonce à M. de Monteſſon qui la commandoit.

Les Anglois firent des prodiges dans cette journée célèbre. La colonne fut attaquée à la fois, de front & par les deux flancs : en ſept ou huit minutes, ce Corps formidable fut ouvert de tous côtés. Les Anglois ſe rallièrent en vain ; ils furent enfin obligés de céder; ils quittèrent le champ de bataille & furent vaincus.

Le Dauphin court de ſon côté, l'épée à la main, pour ſe mettre à la tête de la Maiſon du Roi, faire un dernier effort. On l'arrête; on lui dit que ſa vie eſt trop précieuſe : » Ce n'eſt pas la mienne qui eſt pré-
» cieuſe, dit ce Prince, c'eſt celle du Gé-
» néral, le jour d'une bataille «.

Louis XV. alloit de Régiment en Régiment; les cris de victoire & de *vive le Roi*; les chapeaux en l'air, les Etendarts & les

Drapeaux percés de balles, les félicitations réciproques des Officiers qui s'embraſſoient, formoient un ſpectacle dont tout le monde jouiſſoit avec une joie tumultueuſe. Le Roi étoit tranquile, témoignant ſa ſatisfaction & ſa reconnoiſſance à tous les Officiers-Généraux & à tous les Commandans des Corps.

Il ordonna qu'on eût ſoin des bleſſés, & qu'on traitât les ennemis comme ſes propres ſujets.

Le Maréchal de Saxe, au milieu de ce triomphe, ſe fit porter vers le Roi; il retrouva un reſte de forces pour embraſſer ſes genoux, & pour lui dire ces propres paroles: » Sire, j'ai aſſez vécu; je ne ſou-» haitois de vivre aujourd'hui que pour voir » V. M. victorieuſe. Vous voyez, ajouta-» t-il, à quoi tiennent les batailles «. Le Roi le releva & l'embraſſa tendrement. Il dit au Duc de Richelieu & au Duc de Biron: » Je n'oublierai jamais le ſervice im-» portant que vous m'avez rendu «.

Quel eſt le cœur François qui ne ſoit attendri, pénétré, lorſqu'il ſe rappellera, dit M. de Mopinot, Louis XV à Fontenoi, ſur le champ de bataille jonché de morts & de mourans. Ce Monarque dit au Dauphin, en fixant ſon attention ſur ce ſpectacle horrible qui fit couler ſes larmes: » Voyez, » mon fils, de quel prix ſont les victoires,

» & ne l'oubliez jamais «. Paroles mémorables ! inſtruction ſublime !

Après cette victoire ſignalée, le Roi continua tranquillement le ſiége de Tournai, prit cette Ville dix jours après.

Pour reconnoître les ſervices du Maréchal de Saxe déja comblé de gloire, d'honneurs & de biens, le Roi lui accorda les honneurs du Louvre, lui donna à vie le château & le parc de Chambord, & augmenta ſes penſions de 40000 liv. par an.

DANS cette guerre ſanglante, une troupe de Cavaliers étant commandée dans un endroit, trouva en ſon chemin des Grenadiers étendus par terre, les uns morts, les autres mourans, les autres bleſſés : la pitié les arrête. Un des Grenadiers étendu, dit à la troupe : » Ah ! paſſez-nous ſur le corps, » ſi cela vous eſt néceſſaire pour aller à l'en» nemi «.

M. de..... Maréchal des Camps & Armées du Roi, commandant les Carabiniers, vit ſon fils aîné tué à côté de lui à la bataille de Fontenoi. Il le recommande à quelques-uns des Guerriers qu'il conduit ;

& ſans ſonger davantage à ce malheur, il marche avec ſes eſcadrons, & ſignale ſon bras redoutable par mille prodiges de valeur. Après la bataille, le Roi, que l'on avoit inſtruit de ce qui venoit d'arriver à M. de ..... lui témoigna ſon admiration & ſa ſenſibilité. » Sire, répondit ce Héros » les larmes aux yeux, mon fils a ſacrifié » ſes jours à la Patrie; il lui devoit ce tri» but; j'étois Citoyen avant d'être père «.

Ce beau trait rappelle celui d'un Général François, à qui, dans la chaleur du combat, quelqu'un venant dire que ſon fils avoit été tué, répondit: » Songeons main» tenant à vaincre l'ennemi; demain je » pleurerai mon fils; la Patrie doit paſſer » avant moi «.

Qu'on ſe rappelle encore ce trait magnanime de M. de Saint-Hilaire, Lieutenant-Général de l'Artillerie. Il accompagnoit le Vicomte de Turenne, lorſque le même coup de canon, qui tua ce grand capitaine, le ſauveur, la gloire de la France, lui emporta le bras. Son fils, qui ſe tenoit à ſes côtés, ſaiſi de frayeur à la vue de ſon père, ſe mit à pleurer & à jetter de grands cris: » Taiſez-vous, mon fils, lui dit-il «; & lui montrant M. de Turenne étendu mort, il ajouta: » Voilà celui qu'il faut » pleurer avec la France «.

LE Roi récompenſa d'une penſion de 1200 liv. ſur l'Ordre de Saint-Louis, le ſieur d'Armeville, Lieutenant de Roi de Scheleſtat, qui dans ſa qualité de Lieutenant-Colonel du Régiment de Picardie, avoit ſi ſouvent repouſſé les Autrichiens du Baillage de Gravenau où il commandoit, & qui près de Regen ſe défendit pendant quinze heures avec 50 hommes ſeulement contre 1000 Grenadiers commandés par le Général Trinck, qui l'ayant inutilement ſommé par trois fois de ſe rendre, fut obligé de ſe retirer avec perte.

LE rare exemple de modération que Louis XV donna à la fin de la glorieuſe campagne qu'il fit dans les Pays-Bas, eſt conſigné dans un Mémoire que S. M. avoit fait remettre alors aux Etats-Généraux, & qui portoit en ſubſtance: » que la proſpérité » de ſes armes n'avoit point altéré dans ſon » cœur le deſir qu'il avoit toujours eu de » voir la paix rétablie dans l'Europe; qu'en » même-tems qu'il étoit dans la ferme réſo- » lution de maintenir la dignité de ſa Cou- » ronne & l'intérêt de ſes Alliés, il étoit » également diſpoſé à ſe prêter, de concert » avec eux, à une juſte conciliation; qu'é- » tant moins touché de la gloire des exploits

» militaires que de celle de contribuer au
» rétabliſſement de la tranquillité générale,
» il ſacrifioit volontiers, par amour pour
» ſes Peuples & pour le repos de l'Europe,
» les avantages qu'il pourroit ſe promettre;
» que dans la confiance que les États-Géné-
» raux perſiſtoient dans le deſir ſincère qu'ils
» avoient témoigné depuis le commence-
» ment de la guerre, de voir la bonne in-
» telligence ſe rétablir entre les Puiſſances
» de l'Europe, il leur propoſoit un Congrès
» général, comme le moyen le plus naturel
» & le plus ſimple, de mettre fin aux hor-
» reurs de la guerre; que dans ce Congrès,
» on pourroit diſcuter & régler les préten-
» tions des Parties intéreſſées, fixer les
» points de leur réconciliation ſur des prin-
» cipes équitables «.

UNE perſonne pieuſe & diſtinguée, ayant vu les exercices d'Alfort à Charenton, leſquels conſiſtent en ce que, outre l'étude du Latin, on y cultive habituellement le calcul pour le Commerce & la Géométrie, l'Ecriture, le Deſſin, la Géographie, l'Hiſtoire, la Muſique & la Danſe, jugea tous ces exercices fort convenables à de jeunes Gentilshommes. En conſéquence, elle prit des arrangemens avec cette Maiſon pour

entretenir durant ſept ans, ſix enfans d'extraction noble, pris à l'âge de quatre, cinq & ſix ans, pour leur procurer les Maîtres, les livres, papier, plumes, crayons, le lit, le blanchiſſage, le feu, la lumière, &c. de façon néanmoins que les parens ſeroient chargés de l'habillement & de donner 150 liv. tous les ans, payables par quartier.

La perſonne dont il s'agit ne voulant rien donner à la faveur, & ne voulant pas même ſe faire connoître, entend qu'on reçoive ces ſix Sujets ſans aucune recommandation; de ſorte que ceux qui ſe préſenteront, ſeront reçus, en apportant leur Extrait-Baptiſtaire pour certifier leur âge & leur qualité.

JEAN-BAPTISTE Vanloo, iſſu d'une famille noble, originaire de l'Ecluſe, & célèbre par les Grands-Hommes qu'elle a donnés, naquit à Aix en Provence. Son génie le porta dès la plus tendre enfance à l'Hiſtoire & au Portrait; & il commença à peindre dès l'âge de huit ans. Après avoir parcouru toutes les Villes de la Provence, il alla joindre ſon père à Nice, ſe rendit enſuite à Toulon à l'âge de vingt ans, où il épouſa en 1706 la fille d'un Avocat. Il étoit occupé à pluſieurs ouvrages, lorſque

Victor Amédée vint assiéger cette ville en 1707, Vanloo fut alors obligé de se retirer à Aix, & ne pouvant trouver de voiture, il mit sa femme & son fils qui n'avoit qu'un mois, sur un âne, qu'il conduisit lui-même à pied. En 1712, son amour & son tendre attachement pour son père, le détermina à aller le rejoindre à Nice, où il eut le malheur de le perdre peu de tems après son arrivée.

Sa réputation commençoit à s'étendre lorsque le Prince de Monaco le demanda pour peindre les Princesses ses filles, de-là il passa à Gênes & ensuite à Turin. Le Duc de Savoye lui ordonna de peindre un de ses fils, pendant qu'un autre Artiste peignoit le Prince de Piémont. A peine les deux portraits furent-ils ébauchés, que le Duc les vint voir; peu content du travail de ce dernier, le Duc lui dit : *Noubliez pas de mettre le nom au bas du portrait;* mais à la vue de l'ouvrage de Vanloo, il s'écria : *Que ce portrait est bien! il n'a pas besoin de nom.* Le lendemain il lui ordonna de peindre à son tour le Prince de Piémont. Vanloo voulant profiter de cette heureuse circonstance, proposa au Duc de faire le sien, & sur son indécision il le peignit de mémoire très-ressemblant. Dès ce moment le Duc de Savoye le prit en amitié, ce qui causa de la jalousie au Prince

de Carignan. Ce Prince ne voulant pas que le Duc de Savoye retint Vanloo à ſon ſervice, lui propoſa de le prendre au ſien, de l'envoyer à Rome & d'avoir ſoin de ſa famille en ſon abſence. Cet Artiſte flatté d'une propoſition ſi honorable & ſi avantageuſe, partit pour Rome en 1714.

Ce fut là que ce célèbre Artiſte commença à enſeigner ſon frère & ſes trois enfans, que ſa femme lui avoit amenés de Turin. Il ne préféroit au plaiſir d'être aimé de ſes diſciples, que celui de leur être utile.

Le Prince de Carignan s'étant retiré en France en 1718, ordonna à Vanloo de partir ſur-le-champ de Rome & de le venir joindre. Il paſſa par Turin où le Duc de Savoye, qui commençoit alors à prendre la qualité de Roi de Sardaigne, l'arrêta quelque-tems pour faire quelques ouvrages. Dans le tems que Vanloo y travailloit, ſa femme qui le ſuivoit par-tout, accoucha d'un garçon qui fut tenu ſur les fonds par la Princeſſe de Carignan & le Prince de Piémont; on le nomma Charles-Amédée Philippe. Le Roi & la Reine de Sardaigne firent tous leurs efforts pour retenir Vanloo; ils lui envoyoient tous les jours des plats de leur table. Cet Artiſte ne ſachant comment répondre à tant de bontés, n'avoit point de meilleure excuſe

que

que la parole donnée au Prince de Carignan, à laquelle il ne pouvoit manquer ſans perfidie & ſans ingratitude. Le Roi de Sardaigne, pénétré de la droiture des ſentimens de cet Artiſte, le laiſſa partir pour Paris. Le Prince de Carignan le logea dans ſon hôtel; il ne ſe paſſoit point de jour que le Prince ne le vînt voir travailler.

Les grandes occupations de Vanloo l'obligèrent de partager ſon tems entre le Prince de Carignan & le public. Les fruits de ſon travail furent aſſez conſidérables pour qu'il haſardât aux actions de la banque une ſomme de 40,000 liv. qu'il perdit en peu de tems par le diſcrédit des billets; ce fut une raiſon pour obtenir du Prince de Carignan la liberté de travailler toute l'année pour le public. La mort du Duc d'Orléans ſurvint en ce tems-là; ce Prince lui avoit promis de lui procurer le portrait du Roi. Le Prince de Lorraine lui propoſa, pour l'en conſoler, de peindre ce Monarque de mémoire, & Vanloo ſe rendit à Verſailles pour ſaiſir toutes les occaſions de voir le Roi. Il s'imprima ſi fortement ſes traits, que venant ſur-le-champ en poſte à Paris, il fit un portrait très-reſſemblant, il le fit voir au Prince Charles & au Duc de Gêvres qui l'honoroit de ſa bienveillance. Ces deux Seigneurs en furent ſi ſurpris, qu'ils ſe chargèrent d'en parler au Roi,

qui voulut bien accorder à Vanloo une ſéance d'un quart-d'heure pour perfectionner ſon ouvrage. Le Roi qui n'étoit vu dans ce portrait que juſqu'aux genoux, lui en commanda un en pied, dont le Peintre fit beaucoup de copies.

Vanloo ſe retira enfin à Aix en 1742, & après quelques années de repos il reprit le pinceau, diſant, » Qu'il avoit honte de » le laiſſer oiſif «. Il travailloit encore la veille de ſa mort, qui arriva le 19 de Septembre à l'âge de 61 ans. » Je meurs, dit-il, » avec le ſeul regret de n'avoir pu inſtruire » mon fils Hippolyte, car les autres n'ont » plus beſoin de moi «.

Vanloo étoit bienfait & aſſez beau de viſage; ſon excellent naturel le portoit à avoir ſoin de ſa famille, & il aimoit à obliger. Dans les ſecours qu'il a procuré à ſes parens dans tous les tems, il a goûté la ſeule ſatisfaction de leur faire du bien, ſans rechercher la gloire de l'avoir fait. Voilà le bonheur ſuprême de l'homme honnête & bienfaiſant, & c'eſt ce qui met le comble à l'éloge de ce grand homme.

EXTRAIT d'une Lettre de M. Piſtoye, Avocat au Parlement de Provence, à M. Dandré Bardon.

» La République de la Peinture, trem-
» blante ſur le ſort d'un de ſes plus grands
» ſujets (le célèbre Vanloo) avoit depuis
» long-tems les yeux fixés ſur notre ville;
» celui qui en faiſoit un des principaux
» ornemens n'eſt plus que l'objet de nos
» regrets. Une épouſe, l'exemple des fem-
» mes, y pleure un mari complaiſant; ſes
» enfans, dignes héritiers de ſon nom &
» de ſes talens, y regrettent un père ten-
» dre; ſes amis, un homme véritablement
» né pour la ſociété; la peinture, un de
» ſes plus brillans appuis; & la nation un
» Citoyen illuſtre qui le rendoit admirable
» aux yeux de l'Univers. Je ne vous pein-
» drai point les qualités du cœur de cet
» homme célèbre. Doué vous-même de
» talens auſſi rares, qu'ils ſont rarement
» réunis dans un même ſujet, vous étiez
» ſon ami depuis très-long-tems; Officier
» de la même Académie, vous avez ſou-
» vent travaillé à ſes côtés. Elève des plus
» grands Maîtres, vous m'avez ſouvent
» avoué que vous l'avez toujours regardé
» comme un parfait modèle. Qui mérite

» mieux nos éloges que lui ! Et qui peut » mieux lui rendre juſtice que vous « !

Réponſe de M. Dandré Bardon.

» J'apprends avec douleur la mort du » grand Vanloo. Je me ſuis toujours flatté » ſur ſa maladie, je m'imaginois que le » Ciel feroit un miracle en faveur d'un de » ces hommes que les ſiècles reproduiſent » à peine, & qu'il nous le conſerveroit » juſqu'à ce que la foibleſſe de l'âge lui » fît tomber le pinceau des mains.

» Je perds en lui un véritable ami & un » des plus excellens modèles dans l'art que » je chéris, & dont il m'avoit pour ainſi » dire applani les ſentiers en ranimant par » la vivacité de ſon génie, les foibles étin- » celles du mien «.

ALEXIS Normant, né à Paris, avoit reçu de la nature les plus rares talens de l'eſprit, réunis aux qualités les plus ſolides du cœur. L'éducation ayant perfectionné tous ces avantages, il parut dans le Barreau avec le plus brillant ſuccès, & s'y fit une réputation immortelle. Il ne s'y diſtingua pas moins par ſon exacte probité, & jamais il ne ſe chargea de plaider une cauſe injuſte. Sa juſteſſe & ſon eſprit

qui a fait dire : » qu'il devinoit la Loi, » & qu'il devinoit juſte «, le faiſoit ſouvent choiſir par les Parties pour juger leurs différends; & la droiture de ſon cœur étoit ſi connue, que perſonne ne refuſoit de ſe ſoumettre à ſa déciſion. Son déſintéreſſement ne le faiſoit pas moins eſtimer; il ſe chargeoit par préférence des cauſes de ceux qui n'étoient pas en état de le ſatisfaire. Il excelloit ſur-tout dans l'art de la conciliation; ſa généroſité étoit telle, qu'il ſuffiſoit d'avoir du mérite ou des beſoins pour avoir droit à ſon cœur.

Ayant conſeillé à une Dame de ſes clients de placer ſur une certaine perſonne la ſomme de 20,000 liv., & quelques années après cette perſonne étant devenue inſolvable, il ſe crut obligé de lui reſtituer la ſomme.

En un mot, M. Normant étoit conſidéré de tous les Magiſtrats qu'il reſpectoit; il vivoit avec les Grands comme s'il fût né dans le ſein de la grandeur. Sans s'oublier il étoit leur ami, & ils oublioient qu'il n'étoit que leur Avocat. Craint-on de ſe commettre avec le mérite ſoutenu des dehors brillans de l'éducation ? Il avoit les façons du beau monde, ſans en avoir les vices. Son cabinet étoit le rendez-vous des Princes & des Seigneurs; il donnoit des audiences. Il étoit chez les

Grands ce que les Miniſtres ſont dans l'Etat. Ces derniers l'honoroient de leur familiarité; rien ne ſe faiſoit que par ſon canal. Il étoit le confident de toutes les familles; il influoit ſur tous les évènemens conſidérables; il réglоit les mariages, il aſſoupiſſoit les procès; il protégeoit ouvertement les opprimés; il appuyoit la vertu de ſon crédit, & lui prodiguoit des ſecours. La fortune l'a récompenſé de ſon déſintéreſſement & de ſes travaux. Il étoit magnifique ſans fierté, mais il l'étoit par goût, par habitude, & parce qu'il pouvoit l'être ſans bleſſer la délicateſſe des ſentimens.

SIMON-Joſeph Pellegrin, né à Marſeille, entra dans l'Ordre des Religieux Servites; mais bien-tôt ennuyé de ce genre de vie, il s'embarqua ſur un vaiſſeau en qualité d'Aumônier, & fit une ou deux courſes. De retour de ſes caravanes en 1703, il fit une Epitre à Louis XIV ſur les *glorieux ſuccès de ſes armes*, qui remporta le prix de l'Académie Françoiſe en 1704. Avec cette Epitre il avoit envoyé une Ode ſur le même ſujet qui balança pendant quelque-tems les ſuffrages de cette ſavante Compagnie, de ſorte qu'il eut le plaiſir d'être rival de lui-même. Cette

ſingularité le fit connoître à la Cour. Madame de Maintenon l'accueillit & lui obtint un Bref de tranſlation dans l'Ordre de Cluny. Fixé à Paris ſans autre revenu que ſes ouvrages, il multiplioit les fruits de ſon travail. On le vit ouvrir une boutique d'Epigrammes, de Madrigaux, d'Epithalames, de Complimens pour toute ſortes de fêtes & d'occaſions qu'il vendoit plus ou moins, ſelon le nombre des vers & leur différente meſure.

Une grande partie du fruit de ſes travaux, ainſi que d'une penſion qu'il obtint ſur le Mercure de France, paſſoit à ſa famille pour laquelle il ſe refuſoit quelquefois le néceſſaire. Il étoit plein de droiture, de candeur, de ſimplicité & de modeſtie.

PARMI les Chirurgiens les plus célèbres de ce ſiècle, on diſtingue Claude Cadet, Auteur de quelques écrits eſtimés ſur le ſcorbut. Il exerça ſa profeſſion dans la Capitale avec des ſuccès qui lui annonçoient l'avenir le plus flatteur s'il n'eût été enlevé à la fleur de ſon âge. Tendre père, bon ami, compatiſſant pour le pauvre, & toujours prêt à voler à ſon ſecours, il ne pouvoit qu'être regretté. Il le fut en effet, & ſes enfans ont recueilli les fruits de la

vénération qu'on a pour ſa mémoire. Il a laiſſé 13 enfans, qui, chacun dans l'état qu'ils ont embraſſé, on mérité l'eſtime publique. Deux d'entre eux exercent la Pharmacie & la Chymie avec la plus grande diſtinction.

Je terminerai cette année par le récit d'une cérémonie qui honore la Maiſon de Noailles, Maiſon illuſtre & célèbre par les grands hommes en tout genre qu'elle a donnés à la Nation. Cette cérémonie conſiſte dans la réception de la Comteſſe de Noailles à la dignité de Grand'Croix de l'Ordre de Malthe.

La Comteſſe de Noailles eſt la ſeule & unique héritière de l'illuſtre & ancienne Maiſon d'Arpajon, & la marque de diſtinction qu'elle reçut le 13 de Décembre de cette année de la part du Grand-Maître de Malthe, eſt un nouveau témoignage de tout l'Ordre entier, pour le ſervice important qu'il reçut, il y a un ſiècle, du Duc d'Arpajon, ſon Biſayeul. Voici ce que le célèbre Vertot rapporte de ce généreux Seigneur au XIVe. Livre de ſon Hiſtoire de Malthe en l'année 1645.

Ibrahim, Sultan des Turcs, ayant appris la perte de ſon grand Galion, enlevé avec

toutes les richeſſes dont il étoit chargé, envoya un Hérault, déclarer la guerre au Grand-Maître & à l'Ordre.

On travaille avec ſoin à mettre les forces de la Religion en état de réſiſter à la puiſſance formidable du Grand Seigneur. On envoye chercher de tous côtés du ſecours, des munitions de guerre & de bouche. Belle action & à jamais mémorable de Louis, Vicomte d'Arpajon, Seigneur de la première qualité, & de la haute Nobleſſe du Royaume de France, qui fait prendre les armes à tous ſes Vaſſeaux; lève 2000 hommes à ſes dépens, & charge pluſieurs Vaiſſeaux de munitions de guerre & de bouche, & accompagné de pluſieurs Gentilshommes de ſes parens & de ſes amis, met à la voile, ſe rend à Malthe, & préſente au Grand-Maître un ſecours ſi conſidérable qu'il n'eût oſé en eſpérer un pareil de pluſieurs Souverains. Le Grand-Maître crut ne pouvoir mieux reconnoître un ſervice ſi important, qu'en lui déférant le Généralat des armées, avec le pouvoir de ſe choiſir lui-même trois Lieutenans-Généraux, pour commander ſous ſes ordres, dans les endroits où il ne pouvoit ſe tranſporter.

Il ſe trouva que la guerre dont le Turc menaçoit Malthe, n'étoit qu'une fauſſe

alarme; il s'attacha à l'Iſle de Candie, aſſiégea & prit la Canée.

Le Vicomte d'Arpajon prend congé du Grand-Maître. Ce Prince, de l'avis du Conſeil, pour reconnoître les généreux ſecours qu'il lui avoit conduits, par une Bulle expreſſe, lui donna la permiſſion pour lui & pour ſon fils aîné, de porter la Croix d'or de l'ordre; qu'un de ſes cadets ou deſcendans, ſeroit reçu de minorité quitte & franc des droits de paſſage; qu'après ſa Profeſſion, il ſeroit honoré de la Grande-Croix; que les chefs & les aînés de leur Maiſon, pourroient porter la Croix dans leur écu & dans leurs armes.

Il faut ajouter à ce récit que les honneurs de Grand-Croix de l'ordre de Malthe, furent accordés le 27 de Juillet 1645, à la maiſon d'Arpajon & à ſes deſcendans, même par femmes, après l'extinction des mâles, en conſidération des ſervices du Vicomte d'Arpajon. En conſéquence de cette conceſſion, le Grand-Maître Pinto, régnant cette année, confirma par ſa Bulle du 18 Septembre 1741, les mêmes honneurs au Comte de Noailles, en faveur de ſon mariage avec l'héritière d'Arpajon.

La cérémonie de réception de la Comteſſe de Noailles à la dignité de Grand-Croix, ſe fit dans l'Egliſe du Temple. Le

Grand-Prieur de France, le Comte de Noailles, tous les Grands-Croix, Commandeurs & Chevaliers de cet Ordre qui étoient à Paris, assistèrent à cette cérémonie; & il s'y trouva aussi un grand nombre de Seigneurs & de Dames de la première distinction.

La Comtesse de Noailles, suivie d'un grand cortège, étoit allée prendre l'Ambassadeur en son Hôtel, d'où il la mena dant un de ses carrosses, à l'Eglise du Temple.

La cérémonie commença par une Messe qui fut célébrée par Vénérable Frère Honoré Clou, Prieur-Curé du Temple; & après qu'elle fut dite, l'Ambassadeur, qui étoit sous un Dais, donna à lire à haute voix au Chancelier du grand Prieuré de France, la Lettre qu'il avoit reçue du Grand-Maître, en date du 2, de Février 1745, par laquelle il lui donnoit ordre & pouvoir de faire cette réception. Cette Lettre portoit en substance: » Qu'il étoit juste d'accorder » cette distinction à Madame la Comtesse » de Noailles; qu'elle étoit due à son zèle » pour la Religion, ainsi qu'à sa naissance » & à la considération de ses Ancêtres. » Nous n'oublierons jamais, ajoute le » Grand-Maître, le service important que » M. le Duc d'Arpajon (Duc depuis son » retour de Malthe), son Bisayeul rendit

» à notre Ordre, lorſqu'il s'empreſſa de » venir à notre ſecours à la citation de » 1645, où il fut fait Généraliſſime de nos » troupes. Un fait ſi mémorable ne peut » aſſez ſe reconnoître, & nous ſommes » charmés d'avoir cette occaſion pendant » notre Magiſtère, d'obliger le ſeul rejet- » ton d'un nom qui nous eſt auſſi cher que » recommandable. C'eſt ce dont nous vous » chargeons d'aſſurer Madame la Com- » teſſe de Noailles «.

Après cette lecture, l'Ambaſſadeur fit à la Comteſſe de Noailles, le diſcours ſuivant.

» MADAME,

» Votre Excellence retrouve aujourd'hui » dans Son Alteſſe Eminentiſſime, Mon- » ſeigneur le Grand-Maître, notre digne » Chef, & dans tous les Membres qui com- » poſent l'Ordre de St.-Jean-de-Jéruſalem, » les mêmes ſentimens dont étoient rem- » plis nos Prédéceſſeurs, lorſqu'ils donnè- » rent au Duc d'Arpajon, votre Biſayeul, » un témoignage unanime, authentique & » durable de leur reconnoiſſance «.

» Ces Chevaliers ne ſont plus, l'eſprit » de l'Ordre eſt toujours le même. C'eſt » donc avec une égale ſatisfaction qu'il » décore Votre Excellence de la Grand-

» Croix, & qu'il reçoit aux pieds des Au-
» tels, des assurances que de votre côté,
» vous contribuerez en tout ce qu'il dépen-
» dra de vous, à son avantage & à sa
» gloire «.

» Votre Excellence transmettra, sans
» doute, le même zèle à la postérité qui
» naîtra de l'alliance qu'elle vient de con-
» tracter. De quelque côté que vos des-
» cendans portent les yeux sur leur illustre
» origine, ils y verront par-tout de grands
» exemples & de puissans motifs d'aimer &
» de servir la Religion «.

La Comtesse de Noailles répondit: » M.
» je suis sensible, comme je le dois, à la
» marque de distinction que je reçois au-
» jourd'hui. Je ne céderai en rien à mes
» Ancêtres en attachement pour la Reli-
» gion; & si je ne suis pas assez heureuse
» pour trouver dans ma vie une occasion
» aussi essentielle d'en donner des preuves,
» je n'en laisserai échapper aucune de celles
» qui pourront se présenter, de montrer
» ma vive reconnoissance pour la Religion,
» pour notre Grand-Maître, & pour la per-
» sonne de Votre Excellence «.

L'Ambassadeur remit ensuite au Chancelier du grand Prieuré de France, la Bulle du Grand-Maître, en date du 23 Février 1745, portant concession de la dignité de Grand-Croix de l'Ordre, en faveur de Ma-

dame la Comteſſe de Noailles, pour en faire la lecture à haute voix.

Quand la lecture fut finie, la Comteſſe de Noailles ſe mit à genoux ſur ſon carreau; & l'Ambaſſadeur s'étant aſſis dans un fauteuil, lui donna l'habit de dévotion, & enſuite la Grand-Croix de l'Ordre.

La Comteſſe de Noailles ſortit de l'Egliſe du Temple avec le même cortège, & alla deſcendre chez l'Ambaſſadeur qui donna un dîner ſplendide, dont le deſſert étoit d'un goût qui fut admiré. Il repréſentoit l'Iſle de Malthe, environnée de Vaiſſeaux chrétiens, qui donnoient la chaſſe à des vaiſſeaux Turcs, dont les uns couloient à fonds, & les autres étoient délamparés. On y voyoit auſſi tous les Forts de la place, garnis de troupes; & M. d'Arpajon ſur le Port, où il donnoit ſes ordres comme Généraliſſime des troupes de la Religion.

Il n'y a que quatre Dames qui ſoient Grand-Croix de l'Ordre de St.-Jean-de-Jéruſalem; la Princeſſe de Rochette, en Italie, la Ducheſſe de Wirtemberg, la Princeſſe de la Tour-Taxis, en Allemagne, & en France, la Comteſſe de Noailles, que ſes vertus éminentes & ſes rares qualités, rendent digne de tous les honneurs.

ANNÉE 1746.

PARMI les évènemens mémorables de cette année, on doit se rappeller la fameuse bataille de Rocou. Le seul Officier-Général que la France y perdit, fut le Marquis de Fénélon, neveu de l'immortel Archevêque de Cambray. Elevé par ce grand homme, il en avoit toute la vertu. Vingt années employées dans l'Ambassade d'Hollande, n'avoient point éteint un feu & un emportement de valeur qui lui coûtèrent la vie. Blessé au pied depuis 40 ans, & pouvant à peine marcher, il se transporta à cheval sur les retranchemens ennemis. Il cherchoit la mort, & il la trouva. Son éminente piété augmentoit encore son intrépidité; il pensoit, dit M. de Voltaire, » que l'action la » plus méritoire aux yeux de Dieu, étoit » de mourir pour la Patrie & pour son » Roi. Tant il est vrai que la Religion » produit seule les véritables Héros. Il faut » avouer qu'une armée composée d'hom» mes qui penseroient ainsi, seroit invin» cible «.

M. Duchat de Ruranges, Capitaine au Régiment de Cavalerie Dauphin étranger,

commandoit 50 Cavaliers à pied de ce Régiment & de celui de Beaucaire. Il eut ordre de faire l'avant-garde de 50 Fuſiliers & autant de Chevaux, juſqu'à la jonction de la chauſſée de Lier à celle de Malines, & de prendre poſte au Vieu-Dieu. Par cette poſition, il devoit couvrir la marche d'un convoi de bombes, de boulets & de poudre, que les 50 Maîtres & les 50 Fuſiliers, alloient chercher à Malines pour le ſiége de Bergopzoom. Cet Officier, averti qu'il paroiſſoit des troupes, porta la ſienne dans une maiſon qu'on bâtiſſoit, dont les murs étoient à hauteur d'appui & adoſſés à une maiſon voiſine. A peine eut-il fait ces diſpoſitions, qu'il fut inveſti & attaqué par des Compagnies-Franches Hollandoiſes, par des Pandoures, des Croates, des Lycaniens & des Huſſards, au nombre de 800 hommes. On eut beau le ſommer de ſe rendre, on eut beau découvrir le toît de la maiſon voiſine & la brûler, il ſe défendit dans ce poſte & dans les flammes, & n'y fut pris que d'aſſaut, après un combat de trois heures, & après que le Lieutenant, le Maréchal-des-Logis, dix-ſept Carabiniers eurent été tués, & neuf autres bleſſés: M. de Ruranges fut du nombre des derniers. Le Général ennemi apprenant cette action, rendit à ces Priſonniers des honneurs extraordinaires; il traita ces Cavaliers

valiers en Officiers, les renvoya le lendemain ſur leur parole, & avec la ſimple promeſſe de ne ſervir que lorſqu'ils ſeroient échangés.

Au ſiége de Bruxelles, auquel le Régiment de Piémont eut tant de part, on ne doit pas paſſer ſous ſilence le zèle noble & généreux que le nommé Lamorie, Grenadier, fit paroître à cette action. Il étoit à Nanci, quand il apprit que ſon Régiment alloit faire le ſiége de Bruxelles. L'amour du ſervice du Roi & de la gloire, lui inſpira la réſolution de vendre tous ſes effets, & de prendre la Poſte, dans la crainte de ne pas arriver aſſez-tôt, pour avoir part, avec ſes camarades, à cette expédition. Heureux l'Officier qui a dans ſa Compagnie, beaucoup d'hommes de cette eſpèce.

La Brigade d'Orléans, aux ordres du Marquis, depuis Maréchal de la Tour-Maubourg, étoit à la tête de la cinquième colonne qui devoit attaquer le village de Raucoux par ſa gauche. Elle étoit précédée de ſes Compagnies de Grenadiers avec cent Travailleurs. Dès que l'on fut à portée

des retranchemens que les ennemis avoient formés; le nommé Dubuiſſon, Grenadier de la Compagnie du Chevalier d'Aulon, les franchit le premier, & tendant la main à ſes Officiers & à ſes camarades, il fut bien-tôt ſuivi par tout le Corps. Il y eut alors un combat ſanglant; mais dont l'évènement tourna entièrement à la gloire & à l'avantage du Régiment, qui égorgea tout ce qui lui réſiſtoit, fit 800 priſonniers, & prit quatre pièces de canon.

A la même action, on doit faire mention du ſang-froid admirable que fit paroître le ſieur Vidal, Sergent au Régiment de Flandres. Il donnoit le bras au Prince de Monaco, pour le conduire au Dépôt, quand il reçut un coup de feu qui le lui fracaſſa. Le ſieur Vidal, ſans s'émouvoir, ne fit que changer de bras. » Prenez celui-ci, mon » Prince, dit-il, l'autre ne vaut plus rien «. Ce brave homme fut récompenſé du grade d'Officier.

Le Maréchal de Saxe, qui vouloit preſſer la reddition de la Place, avoit reſolu l'attaque de l'ouvrage à corne, ſi la brèche étoit praticable. On envoya pour la reconnoître, le nommé Laviolette, originaire du Vivarais, & Sergent de Grenadiers au Régiment Dauphin. Il devoit, par certains ſignaux convenus, indiquer l'état de l'ouvrage. Ce Sergent ſe préſenta à la brè-

che avec quatre Grenadiers, faiſant ſigne à ceux qui la défendoient, de ne point tirer. Les Aſſiégés crurent qu'il était porteur de quelqu'ordre; leur feu ceſſa. Laviolette profita de cette erreur pour faire ſa reconnoiſſance, & des ſignaux qui marquoient qu'on pouvoit le ſuivre. Deux Corps de Grenadiers du Régiment débouchèrent à l'inſtant du boyau avec quatre autres. Elles ſe formèrent au-deſſous de la brèche, entrèrent dans l'ouvrage, & en chaſsèrent ceux qui le défendoient; mais la garniſon ſe portant en force ſur le rempart, fit ſur cet ouvrage un feu ſi conſidérable, qu'il fallut l'abandonner avec perte d'un grand nombre de Grenadiers; MM. Laval & de Blod, l'un Capitaine de Grenadiers du Régiment, & l'autre Poſtiche, y furent bleſſés.

Quoique cette attaque n'eût pas tout le ſuccès qu'on en eſpéroit, elle intimida cependant la garniſon à un tel point, qu'elle battit la chamade le même jour; ce qui fit dire au Maréchal, qu'on devoit la priſe de Bruxelles à Laviolette. Il voulut voir ce brave homme, dont l'action fut récompenſée du Roi & du Général. Le Régiment ajouta à cet honneur, celui de le faire Officier. Bleſſé en cette qualité au ſiége de Berg-op-zoom l'année ſuivante, il ne voulut jamais quitter la tranchée, dans la crainte,

disoit-il, que le service du Roi n'en souffrît. Quoique son âge, ses infirmités, & les blessures qu'il avoit reçues en différentes occasions, fussent autant d'obstacles pour le métier qu'il faisoit, il ne voulut pas l'abandonner que la paix ne fût faite. S. M. lui accorda sa retraite à l'Hôtel des Invalides.

Quelque tems avant que le Régiment d'Auvergne se mît en mouvement pour attaquer Raucoux, l'Aumônier faisoit, comme il est d'usage, une exhortation à la troupe. M. de Choumouroux, Lieutenant-Colonel, craignant qu'un trop long discours ne refroidît le Soldat, l'interrompt & *dit:* » Soldats, M. l'Abbé veut vous dire qu'il » n'y a point de salut pour les lâches «. Il crie aussi-tôt, *Vive le Roi*; tous le répètent, & marchent avec confiance à l'ennemi.

LA France regrettoit de n'avoir pas donné le jour au Maréchal de Saxe; & le Maréchal, François dans le cœur, desiroit d'être regardé comme tel. Il demande, & obtient des Lettres de naturalité. Louis XV. le gratifia en outre de six pièces de canon, du nombre de celles qui avoient été prises sur les ennemis à la bataille de Raucoux.

Récompense militaire bien glorieuse pour ce grand homme qui l'avoit si justement méritée.

LE Comte de Clermont ayant fait le siége de la Citadelle d'Anvers, & après s'en être rendu maître, le Roi fit son entrée dans la ville; ayant pris possession des deux Capitales des Pays-Bas, il laisse son armée au Maréchal de Saxe, revient à Versailles pour se trouver aux couches de la Dauphine, qui accouche d'une Princesse & meurt des suites de cette couche.

MARIE-Thérèse-Antoinette-Raphaelle, Infante, fille de Philippe V, Roi d'Espagne & d'Elizabeth Farnèse, première Dauphine de France, mourut âgée de 20 ans & un mois. Cette Princesse joignoit aux sentimens d'une piété solide, les qualités les plus éminentes; l'élévation de l'esprit & la bonté du cœur formoient son caractère; elle s'étoit rendue par ses vertus, ainsi que par son attachement aux personnes auxquelles elle devoit sa tendresse, aussi chère à L. L. M. & au Dauphin, que respectable à toute la Cour. Les regrets

universels que causa sa mort, feront toujours plus d'honneur à sa mémoire que tous les éloges qu'on a pu lui donner.

On lit au bas du portrait de cette Princesse, gravé par le sieur Petit, ces vers du Chevalier de Neufville, Capitaine d'Infanterie :

Il est beau, dans le rang suprême,
De mêler à la Majesté,
D'un front fait pour le Diadême,
Un caractère de bonté,
Ce sont les attributs de la Divinité,
Qui veut qu'on la révère en même-tems qu'on l'aime.

LE Roi envoie le Duc de Richelieu à Dresde faire la demande de la Princesse Marie-Josephe de Saxe pour le Dauphin.

L'ARMÉE de la Reine de Hongrie, grossie par des troupes Angloises & Piémontaises, commandées par le Général Brown, passe le Var le 30 de Décembre de cette année & entre en Provence.

Elle décampa le 13 de Décembre pour

aller à Graſſe. Le 14, à une heure après midi, les Anglois commencèrent à bombarder le fort de l'Iſle de Ste.-Marguerite; ils firent une deſcente au nombre de deux mille hommes à la pointe de cette iſle. Comme la garniſon étoit peu forte, & que celui qui y commandoit ſongeoit principalement à ſauver les priſonniers d'Etat qu'il avoit en garde, il ſe rendit par capitulation avec les priſonniers & ſa garniſon qui furent tous portés à Marſeille ſur un vaiſſeau Anglois. Cette petite conquête laiſſa aux vaiſſeaux Anglois l'entrée & la ſortie libre du Gourgen.

Le 19, à une heure après midi, les ennemis commencèrent à bombarder Antibes, & continuèrent pendant vingt-quatre jours de ſuite; mais après ce bombardement & après avoir ouvert la tranchée en deux endroits devant cette ville, apprenant que le Maréchal de Belleiſle marchoit à eux à la tête de l'armée du Roi, ils levèrent précipitamment le ſiége & repaſsèrent le Var avec quelque perte le 3 de Février 1747.

Quelque peu conſidérables que ſoient les Iſles de Lerins, nous ſupportions fort impatiemment d'en voir les ennemis en poſſeſſion, & on ſongea à les reprendre dès le printems de l'année 1747. Tout étant prêt pour cette expédition, la deſ-

cente ſe fit dans l'Iſle de St.-Honorat le 25 Mai, depuis 7 heures du matin juſqu'à 9. Le fort gardé par un Officier Hongrois & 60 hommes, ſe rendit & ceux qui le défendoient furent faits priſonniers de guerre ſur les quatre heures après midi.

Le fort Ste.-Marguerite défendu par un Officier Autrichien & par 450 hommes de la même nation ou Piémontais, capitula auſſi aux mêmes conditions le 26.

Cette expédition des Iſles de Lerins avoit été projettée & concertée par le Chevalier de Belleiſle, Lieutenant-Général des armées du Roi, & fut exécutée par M. de Chevert qui y commandoit les troupes de terre, par M. le Chevalier de Pille, Chef d'Eſcadre & Commandant les Galères du Roi, qui ſervirent utilement à ce ſiége. Paſſons aux faits particuliers.

LE tems de l'éducation des pauvres enfans d'Artiſans & de gens du tiers état, s'étend ordinairement depuis l'âge de 4 à 5 ans juſqu'à celui de 19 ou 20, dont le tiers eſt ſouvent en pure perte pour eux. Ce tems ſemble donc être partagé en trois parties égales, dont la première eſt ſagement employée à leur apprendre les élémens de la religion, à lire & à écrire. La

ſeconde eſt preſque toujours un tems perdu, un eſpace vuide qui les accoutume au libertinage & à la fainéantiſe, & qui n'eſt que trop ſouvent la cauſe de leur perte. La troiſième enfin, eſt le tems que la prudence humaine veut que l'on donne à leur faire apprendre un métier.

C'eſt en réfléchiſſant ſur les conſéquences du déplorable vuide de la ſeconde de ces trois parties, qu'un Auteur Citoyen forma ſon projet.

Le genre de Deſſin que l'on ſe propoſe d'enſeigner dans les Ecoles gratuites, quoique égal en principes à celui que montrent les plus grands Maîtres de cet Art, ſera néanmoins d'une eſpèce différente de celui que l'on enſeigne dans nos célèbres Académies, puiſqu'il n'y ſera queſtion que d'y préparer & d'y élever d'excellens ſujets pour former de bons Ouvriers en tout genre.

Tout concourt à démontrer l'utilité de cette charitable entrepriſe. L'Etat & chaque particulier y trouveront de très grands avantages. Les Communautés compoſées d'excellens Ouvriers, ſeront plus opulentes & fourniront plus abondamment aux beſoins de l'Etat. Cet établiſſement opérera auſſi la décharge des Paroiſſes & des Hopitaux.

Le ſieur Ferrand de Monthelon, ancien

Adjoint & Professeur de l'Académie de Peinture, offrit cette année à ceux qui voudroient former cet établissement, soit à Paris ou en Province, son travail & quantité de choses propres aux instructions que l'on y donneroit.

Les villes de Lyon & de Rennes ayant goûté le projet de M. Ferrand, prirent des mesures convenables pour parvenir à y fonder solidement des Ecoles gratuites dont elles ont senti toute l'utilité, surtout la première, pour la perfection de ses Manufactures. L'objet n'a pas été saisi avec moins de vivacité dans les pays étrangers, car à peine le Mémoire de M. Ferrand fut-il venu à la connoissance du Duc de Brunswick Lunebourg, que ce Prince, amateur des Arts & des Sciences, lui fit écrire pour l'inviter à venir faire dans sa Capitale l'établissement d'une Ecole gratuite de Dessin.

Dans le même tems que M. Ferrand publioit son projet pour Paris, M. Descamps, Peintre & Membre de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Rouen, pensoit à faire dans cette ville un établissement tout pareil. Il y avoit déja 6 ans qu'il avoit formé une Ecole publique de Dessin; mais les frais du Modèle & les autres dépenses nécessaires étoient payés par ceux qui étoient en état de le faire.

Comme ceux-ci faiſoient le plus petit nombre, M. Deſcamps, pour rendre ſon Ecole entièrement gratuite, conçut le deſſein de ramaſſer une ſomme de 500 liv. par an, en propoſant des ſouſcriptions. En conſéquence il préſenta le 7 d'Août à l'Académie un Mémoire; ſon projet fut reçu, & l'Académie prit l'Ecole de Deſſin ſous ſa protection. M. de la Bourdonnaye, Intendant de la Province, qui s'en étoit déja déclaré Protecteur dès ſon commencement, fit imprimer à ſes dépens le détail du projet qu'il avoit compoſé lui-même, d'après les idées de M. Deſcamps. Il commença le premier à ſouſcrire, & les Souſcriptions furent remplies en moins de quatre jours. La Comteſſe de Marle fonda dès le premier jour deux prix, conſiſtant en deux médailles d'argent de 24 liv. chacune pour les deux Elèves qui auroient deſſiné le plus correctement d'après le modèle. Lorſque l'Ecole fut entièrement gratuite, le nombre des Elèves augmenta ſi conſidérablement, qu'il ne fut pas poſſible de les placer dans l'endroit où elle étoit d'abord, c'eſt à-dire, dans l'Amphithéâtre où M. le Cat faiſoit ſes Cours d'Anatomie, & qu'il avoit offert pour l'autre uſage par amour pour les Arts. M. Deſcamps préſenta donc une Requête à MM. les Maire & Echevins de la Ville, pour obtenir

d'eux un lieu propre à tenir ſon Ecole avec un nouveau luſtre. La Requête fut reçue favorablement, & MM. les Maire & Echevins lui accordèrent, non-ſeulement ce qu'il demandoit, mais ils firent bâtir une Salle de trente pieds de long ſur vingt-cinq de large, avec un Cabinet à côté pour enfermer les inſtrumens propres à enſeigner dans chaque étude particulière.

Je finis, dit l'Auteur du Journal de Verdun de cette année, par deux obſervations qui doivent entrer dans l'Hiſtoire des Arts & des Sciences; c'eſt que ce ſont MM. Ferrand & Deſcamps qui les premiers ont conçu le projet d'établir en France des Ecoles gratuites de Deſſin, & que la ville de Rouen a été la première du royaume qui en ait favoriſé l'établiſſement; attention digne de la Capitale d'une Province ſi féconde en grands hommes dans tous les genres; & dans le ſein de laquelle la nouvelle Ecole a déja développé des génies, qui, ſans elle, auroient été perdus pour la Patrie. Que de génies ſe développeront encore en France, en multipliant ces Ecoles!

CHRÉTIEN-Louis de Montmorency

Luxembourg, Prince de Tingry, reçu quelques mois après sa naissance, Chevalier de Malthe de Minorité, fit sa première campagne comme volontaire en 1692, se trouva au siége de Namur & à la bataille de Steinkerque la même année, & à celle de Nerwinde. Colonel du Régiment de Provence par Commission, & de celui de Piémont, il fut créé Brigadier, & suivit son Régiment à l'armée d'Italie. Il le commanda avec la plus grande distinction jusqu'en 1705 qu'il s'en démit. Créé Maréchal de Camp & employé à la même armée, il se trouva aux batailles de Cassano & de Calcinato; il fut blessé en forçant les retranchemens que les ennemis avoient construits à la tête d'un pont. Il obtint en 1708 la Lieutenance-générale du Gouvernement de Flandres, & se trouva à la bataille d'Oudenarde, où il fit plusieurs charges à la tête des troupes qui étoient à ses ordres. La tentative qu'il fit de se jetter avec environ 2000 hommes dans Lille, dont les ennemis faisoient le siége, lui réussit, & fut récompensé du grade de Lieutenant-Général. Il commanda le corps de réserve à la bataille de Malplaquet, & il s'en servit utilement pour faire l'arrière-garde de l'armée dans sa retraite. Employé en Flandres jusqu'à la paix d'Utrecht, il fut pourvu du Gouverne-

ment de Valencienne, de celui des Ville & Château de Mantes, & décoré des Ordres du Roi. Il contribua beaucoup à la prise de Philisbourg, & fut créé Maréchal de France.

JEAN Marquis de Gassion, troisième fils de Pierre de Gassion, Conseiller au Parlement de Pau, servit en 1697 comme Aide-de-Camp du Comte de Gassion, son oncle, & se distingua au siége d'Ath en attaquant la demi-lune l'épée à la main, & se logeant sur la brèche. Il leva en 1702 un Régiment d'Infanterie de son nom, à la tête duquel il servit dans le Roussillon, le Languedoc & au siége de Nice; chargé de l'attaque d'un fauxbourg, il en délogea les ennemis & fit paroître la plus grande valeur, ainsi qu'au siége de Turin, en enlevant un convoi, après avoir battu & mis en fuite 3000 hommes qui l'escortoient, & en forçant un poste dans lequel il fit 4 Officiers & 60 soldats prisonniers. Il commandoit l'arrière-garde de l'Infanterie dans la retraite après la bataille de Turin, & ne se laissa jamais entamer. Colonel du Régiment de Navarre en 1709, il le suivit dans toutes ses expéditions, & se signala beaucoup. Brigadier & Maréchal de

Camp, Gouverneur de Dax, il obtint le Commandement de Bearn, de la Baſſe-Navarre, & du Pays de Labour. Employé à l'armée du Rhin, il ſe trouva à l'attaque des lignes d'Etlingen, & au ſiége de Philisbourg. Lieutenant-Général & employé à l'armée de Bavière, il conduiſit en Bohême la première colonne de la gauche, & y commanda l'armée en l'abſence du Marquis de Leuville, juſqu'à l'arrivée du Maréchal de Broglie.

Le nom de Vintimille eſt connu de tout le monde. Cette Maiſon eſt établie en Provence depuis plus de ſept ſiècles, par l'échange qu'en firent les Ancêtres du reſte de leur Souveraineté de Vintimille, avec des dignités, des Gouvernemens & des terres que le Comte de Provence leur donna dans ce pays. Le ſurnom de Marſeille appartient à cette Maiſon, qui deſcend d'Emmanuel de Vintimille & de Sybille de Marſeille d'Evennes, ſurnom qui s'eſt tranſmis à tous ceux qui ſon ſortis de cette Race illuſtre.

Charles-Gaſpard de Vintimille de Marſeille, répondit à cette haute naiſſance par des manières nobles, généreuſes & douces, avec leſquelles il s'eſt égalé à

toutes ſortes de perſonnes pendant 63 ans d'Epiſcopat, ſans rien perdre de ſa dignité. Il fut nommé à l'Evêché de Marſeille preſqu'auſſi-tôt qu'il eut atteint l'âge requis par les Canons, & avec la conduite la plus exacte & la plus régulière, il fut également aimé & reſpecté par les perſonnes de tout état.

En 1708, Louis XIV. connoiſſant ſa prudence & ſa dextérité dans les affaires, le plaça ſur le Siége d'Aix, pour être à la tête de celles de la Province, en qualité de premier Procureur du pays. Tous ceux avec qui il partagea ce ſoin, furent témoins de ſa ſollicitude pour ménager les intérêts de la Province, & la protection du Roi pour elle. La réputation qu'une conduite ſi ſage lui avoit donnée, le porta à la tête de huit Aſſemblées générales du Clergé où il a préſidé, pendant leſquelles ſes Confrères l'ont regardé comme leur père.

Il étoit en 1720 dans la Terre du Comte du Luc ſon frère, Seigneur également digne de l'eſtime publique par la bonté de ſon cœur, & par ſa capacité à traiter les plus grandes affaires, dont il avoit donné des preuves en Suiſſe, en qualité d'Ambaſſadeur au Congrès de Bade, où il étoit Plénipotentiaire, & dans ſon Ambaſſade extraordinaire auprès de l'Empereur Charles VI, dont Louis XIV. fut ſi ſatisfait, qu'il

qu'il lui écrivit qu'il seroit décoré de l'Ordre du Saint-Esprit à la première Promotion ; & qu'il n'y avoit aucune dignité dans son Royaume à laquelle il n'eût droit de prétendre. Le Prélat étoit auprès de son frère qu'il aimoit tendrement, & duquel il avoit été séparé depuis bien des années, lorsqu'il apprit que la Peste se manifestoit dans Marseille. Quoiqu'il fût attaqué de la fièvre depuis plusieurs jours, il se rendit le lendemain à Aix. C'est dans ce tems principalement qu'il fit connoître son intrépidité, sa prudence & sa charité. Le fléau de la contagion ravagea cette Capitale de la Province. Le Parlement y ayant discontinué ses séances, ce fut pour l'illustre Prélat un surcroît de soins. Ferme contre les attaques de ce mal, il recevoit journellement dans sa chambre, les Médecins qui visitoient les malades dans les infirmeries, pour être informé de ce qui s'y passoit. Il alloit lui-même dans les maisons de mort trois fois la semaine, & ne discontinua d'y envoyer de son Palais, des nourritures particulières pour les Confesseurs, que lorsque les Médecins lui eurent représenté qu'elles contribueroient à leur faire gagner le mal qui en avoit déja enlevé plusieurs. Rien n'étoit si touchant & si vif que ce qu'il écrivoit pour solliciter des secours en faveur de cette Province affligée, & il avoit une si grande at-

tention qu'ils fuſſent bien diſtribués, que les lieux les plus maltraités par la contagion, ne manquèrent de rien. Auſſi le Maréchal de...., qui étoit allé commander en Provence, diſoit à ſon retour, » que les » trois Prélats dont les Diocèſes avoient le » plus ſouffert par la peſte, s'y étoient com- » portés chacun ſelon leurs qualités perſon- » nelles; l'Evêque de Toulon, en homme » de bien; l'Evêque de Marſeille, comme » un ſaint; & l'Archevêque d'Aix, en hom- » me d'Etat, & comme le père de la Pro- » vince «.

Il fut transféré au Siége de Paris en 1719. Les Chanoines de cette Métropole qui lui ont ſurvécu, n'ont jamais oublié la conſidération qu'il leur a marqué; la cordialité avec laquelle il traitoit les affaires qui pouvoient les intéreſſer réciproquement, & les témoignages de bontés que chacun d'eux a reçus de lui. Plein de zèle pour la maiſon du Seigneur, il fit tout ce qu'il étoit poſſible de faire pour maintenir la majeſté du ſervice Divin. Il mourut âgé de 90 ans.

Telle eſt en abrégé la vie de ce vénérable Prélat. Grand ſans fierté; gracieux pour tout le monde, & charitable ſans la moindre oſtentation. Cet éloge conſigné dans le Mercure de France, du mois de Mars de cette année, eſt un monument de reconnoiſſance qu'un Chanoine de Notre-Dame a conſacré à la mémoire de ce Prélat.

NICOLAS de Largillière, Peintre célèbre, à qui le surnom de Vandyck de la France, a été généralement attribué, tient un rang des plus distingués parmi les Artistes les plus fameux que Paris ait vus naître dans son sein.

Sorti à l'âge de dix-huit ans de l'Ecole, il passa en Angleterre, où pendant quatre ans il donna des preuves de son habileté.

Les persécutions si fréquentes en ce pays contre les Catholiques, se réveillèrent en ce tems-là ; & ils eurent ordre de sortir promptement de Londres. Un François, qui étoit dans le cas, vint prendre congé de Largillière, & lui dit, qu'il partoit pour Paris. L'amour de la Patrie qui l'emporta toujours dans le cœur de ce célèbre Artiste, la lui fit préférer toute sa vie, à tous les avantages qu'on lui promettoit dans les Cours étrangères. L'envie de revoir sa famille à laquelle il n'étoit pas moins attaché, le déterminèrent à passer avec ce François en France. A son arrivée, tous ses parens lui demandèrent leurs portraits, ainsi que le fameux Vander-Meulen, qui lui fit présent de son œuvre gravée. Il parla de lui à Charles Lebrun, premier Peintre du Roi, qui craignant que Largillière ne re-

partît pour Londres, fit tout ce qu'il put pour le retenir en France. » Mon ami, lui » dit ce grand Artiſte, quand on peut bril- » ler dans ſon pays, pourquoi porter ſes » talens ailleurs ? « Cette invitation généreuſe fixa Largillière dans la Capitale. En vain le Sur-Intendant des Bâtimens du Roi d'Angleterre lui écrivit pour l'engager à venir profiter de l'honneur que S. M. lui avoit fait de le nommer Gardien de ſon Cabinet de Tableaux. Toutes ces inſtances flatteuſes furent inutiles. L'amour pour ſon pays, l'amitié de Lebrun, une fortune naiſſante, un établiſſement ſolide qu'il forma, en épouſant la fille du fameux Foreſt, le firent renoncer à de ſi grands avantages. *En 1686*, il fut reçu à l'Académie en qualité de Peintre d'hiſtoire ; & ſon Tableau de réception, fut le portrait en pied & hiſtorié de Charles Lebrun, ſon ami & ſon bienfaiteur.

A l'avènement de Jacques II. à la Couronne d'Angleterre, on le manda pour peindre les portraits du Roi & de la Reine, qu'un Seigneur avoit demandés, avec la grace particulière que ce fût Largillière qui les fît. Diſtinction peu commune.

Largillière étoit extrêmement lié avec le célèbre Rigaud. Quoique attachés tous deux au même genre, très-oppoſés dans leur manière de peindre, ils ne diſputoient en-

tr'eux que de mérite. Largillière qui ne voyoit point un rival dans un concurrent, lui dit un jour, en admirant ſes ouvrages: » Qu'aucun Peintre n'approchoit de lui «. Rigaud lui répliqua: « Vous êtes, Mon» ſieur, non-ſeulement un Académicien » très-diſtingué, mais vos divers talens mé» riteroient ſix pareilles places «.

Sa probité, ſon commerce agréable, les excellentes qualités de ſon cœur, le firent toujours rechercher & eſtimer des honnêtes gens. Ses grands talens attiroient chez lui tous les Etrangers.

M. d'Aſſenet, homme de beaucoup de mérite, à qui Largillière avoit fait préſent de ſon portrait, le fit graver par reconnoiſſance; & au bas de la gravure, fit mettre une inſcription en Vers latins, compoſée par un Poète célèbre, dont voici la traduction:

Ton Portrait que je tiens de ta ſavante main,
Largilliere, à jamais m'aſſure de ta gloire;
Mais pour éterniſer à l'envi ma mémoire,
Mon amitié pour toi l'a gravé ſur l'airain.

JEAN-BAPTISTE Surian, Prêtre de l'Oratoire, né à St. Chamas, Bourg considérable de Provence; après avoir prêché pluſieurs Avents & pluſieurs Carêmes devant le Roi, & dans les meilleures Chaires de Paris, fut enfin nommé à l'Evêché de Vence.

A la fin de cette année, les Autrichiens & les Piémontois ayant paſſé le Var, entrèrent en Provence, ſous la conduite du Général Brown, & ſe préſentèrent devant Graſſe, ville qu'un commerce paiſible avoit rendue très-floriſſante. Au premier coup de canon, les Bourgeois capitulèrent, & l'ennemi exigea une contribution de ſoixante mille livres, ſomme conſidérable pour cette petite Ville, & qui eût, ſans doute, appauvri ſes Habitans, ſi elle n'eût trouvé une reſſource dans la charité peu commune de M. de Surian ſon Evêque. Ce Prélat, digne des premiers ſiècles de l'Egliſe, digne du beau nom de Paſteur, racheta ſon troupeau, en payant généreuſement pour lui, la ſomme demandée.

JEAN Bouhier, ancien Préſident à Mor-

tier au Parlement de Dijon, Membre de l'Académie Françoiſe, s'étoit non-ſeulement diſtingué dans la Magiſtrature, où il étoit le ſeptième, de père en fils; mais il s'étoit encore rendu recommandable dans toute l'Europe par ſa profonde érudition en tout genre de littérature. Il en a donné différentes preuves au public, & par la Bibliothèque qu'il a laiſſée à ſa mort, eſtimée l'une des plus riches & des mieux choiſies qu'il y ait en France, & par les ouvrages importans qu'il a publiés.

Cet homme célèbre, dit l'Abbé d'Olivet ſon intime ami, étoit un ſçavant du premier ordre; mais un ſçavant poli, modeſte, utile à ſes amis, à ſa patrie, à lui-même.

Perſuadé, dès ſa plus tendre jeuneſſe, que le mérite eſſentiel d'un grand homme, eſt de ſervir ſa Patrie; & que les ſervices qu'elle attend de nous, ſe règlent ſur le rang que nous y tenons; il comprit que ſi d'autres études ne lui étoient pas interdites, ſi elles lui étoient même néceſſaires pour nourrir l'activité & l'étonnante facilité de ſon eſprit, au moins l'étude des Loix devoit être toujours ſon principal objet. De-là ces deux immenſes volumes, fruits précieux de ſes veilles, qui ne laiſſent dans le Droit municipal de ſa Province, ni obſcurité, ni contradiction, ni équivoque;

ouvrage dans lequel il eſt difficile de ſçavoir ce qu'on admirera le plus, ou le zèle qui l'a fait entreprendre, ou le courage & la perſévérance d'un Sçavant, dont le goût étoit décidé pour les travaux Académiques qui lui offroient ſans ceſſe de ſéduiſantes diſtractions.

Homme vertueux, bon Citoyen, bon mari, bon père, bon ami, Juge intègre, ſes jours partagés entre ſa famille, ſa Charge & ſon Cabinet, formèrent le cours d'une vie égale qui ne reſpiroit que l'honneur & la décence. Préparé par la Religion & par la Philoſophie, il termina ſes long travaux à l'âge de 73 ans.

Louis XV. accorda en 1722, une marque de diſtinction à ce ſçavant Magiſtrat. Il ordonna que de tous les Livres qui s'imprimeroient au Louvre, on deſtinât un Exemplaire pour ſa Bibliothèque; & cette faveur n'a point été interrompue par la mort de cet homme célèbre.

JEAN-BAPTISTE Colbert, Marquis de Torcy, Miniſtre d'Etat, Commandeur des Ordres du Roi, Honoraire de l'Académie Royale des Sciences, mourut à Paris, âgé d'environ 81 ans.

Après avoir été employé par Louis XIV.

dans plusieurs des principales Cours de l'Europe, il fut nommé en 1689, Secrétaire d'Etat au Département des Affaires étrangères, en survivance du Marquis de Croissy, auquel il succéda en 1696. Il exerça cette charge de la manière la plus capable de justifier la confiance dont Louis XIV. l'avoit honoré, & de lui attirer une grande considération. Le succès des négociations aussi importantes que difficiles dont il fut chargé, & la réputation qu'il s'étoit acquise dans les pays étrangers, seront toujours regardés comme des témoignages sûrs de l'étendue de son esprit, de sa capacité dans les affaires, & de son zèle sur ce qui pouvoit intéresser le service du Roi, le bien de l'Etat & l'honneur de la France.

La triste situation du Royaume en 1709, tant par le mauvais succès des dernières campagnes, que par les rigueurs de l'hyver de cette année, qui avoit ôté jusqu'à la moindre apparence de récolte, ouvrit une nouvelle carrière au zélé Ministre. Le Roi, attendri sur les malheurs de son peuple, ne craignit point de manifester sa douleur. On chercha les moyens de parvenir à la paix. L'avis général fut de commencer la négociation par la Hollande; ce n'étoit cependant pas celui de M. de Torcy. Une pareille négociation étoit dangereuse; il falloit traverser sans Passe-ports un pays rem-

pli d'ennemis, au riſque d'être arrêté, ſi l'on étoit découvert; aller faire des propoſitions à des gens peu diſpoſés à les accepter; & que la néceſſité où ſe trouvoit la France de rechercher la paix, rendoit encore plus fiers. Malgré tous ces dangers, qu'il connoiſſoit parfaitement, ce généreux Miniſtre alla s'offrir au Roi, & partit pour la Haye, muni des pouvoirs les plus amples, & ſous la ſeule ſûreté d'un Paſſe-port qui n'étoit pas pour lui; auſſi ne s'en falloit-il que de quelques heures, qu'il ne fût arrêté en chemin. Le ſuccès de la négociation fut tel qu'il l'avoit prévu. Les demandes des Alliés furent exceſſives. Voyant que plus il leur accordoit, plus ils demandoient, & qu'ils ſe réſervoient même des articles ſecrets à demander dans la ſuite, ſur leſquels ils ne vouloient pas encore s'expliquer, ce qui étoit un moyen aſſuré de recommencer la guerre; il exigea d'eux de rédiger par écrit leurs demandes, ce que le Roi leur accordoit, & le refus même de s'expliquer ſur les articles qu'ils ſe réſervoient, afin que le Roi pût en conférer avec ſon Conſeil. L'écrit fut dreſſé & ſigné de tous ceux qui compoſoient l'Aſſemblée: après quoi, il revint en France, muni de cette pièce dont les Alliés ne connoiſſoient pas toute l'importance, & promettant de leur faire ſçavoir avant quinze jours la réponſe du Roi.

La lecture de ce Mémoire fit voir évidemment qu'ils ne vouloient point de paix; cependant le Royaume étoit épuisé d'hommes & d'argent; & la disette étoit extrême. Ce fut alors que M. de Torcy fit part au Roi de son dessein, & lui proposa de rendre public ce qu'il venoit de faire pour le soulagement de ses peuples. Ce fut par ordre du Monarque qu'il écrivit en son nom une Lettre à tous les Gouverneurs, par laquelle le Roi daignoit rendre compte à ses sujets des démarches qu'il avoit faites pour lui procurer la paix, en abandonnant non seulement ses propres conquêtes; mais encore le Roi d'Espagne son petit-fils, & du procédé qu'avoient tenu avec lui ses ennemis. Cette Lettre produisit effectivement tout ce qu'on en attendoit. Les Etrangers furent pénétrés d'admiration pour ce grand Prince, & les François firent éclater leur zèle & leur amour. Les coffres du Roi se remplirent, ses troupes se complettèrent; on se prépara à continuer la guerre, & on n'attendit pas les quinze jours pour faire sçavoir aux Alliés le refus de leurs propositions.

M. de Torcy, malgré cet expédient, n'avoit nullement perdu de vue une paix dont il connoissoit la nécessité. Les amis qu'il avoit conservés à la Cour d'Angleterre lui fournirent l'occasion de la con-

clure. Il fut informé que des circonſtances particulières avoient jetté quelques ſemences de diviſion entre ceux qui étoient chargés du Gouvernement, & il ſçut ſi bien en profiter, que la paix avec cette couronne fut conclue avant que les Alliés en euſſent la moindre connoiſſance. Le fruit en fut la ſéparation des Anglois d'avec eux, qui facilita beaucoup la victoire que le Maréchal de Villars remporta à Denain.

Les Plénipotentiaires des Alliés aſſemblés au Congrès d'Utrecht, changèrent de langage, & cet évènement les obligea d'accepter la paix à des conditions bien différentes de celles qu'ils avoient refuſées.

Louis XIV à ſa mort, nomma M. de Torcy Membre du Conſeil de Régence. Ce Conſeil ayant ceſſé en 1723, ce Miniſtre ſe trouva ſans fonctions publiques & rendu abſolument à lui-même. Il ſoutint ſa vie privée avec la même dignité qu'il avoit ſoutenu le poids des plus grandes affaires; & ſa retraite lui laiſſa preſque tous ſes amis que ſon mérite avoit attachés à ſa perſonne.

Nous ne parlerons point ici d'une infinité de faits qui prouvent le cas que Louis XIV & M. le Régent on toujours fait de lui, comme érections de terres en dignités, Brevets honorables, diſtinctions ſi bien méritées.

Sa modeſtie lui faiſoit apporter tous ſes ſoins à cacher le bien qu'il faiſoit, il étoit même parvenu à oublier lui-même ſes ſervices. Lorſqu'en 1723 M. de Clairambault, Généalogiſte des Ordres du Roi, lui en demanda une énumération pour les inſérer dans les Regiſtres, il fut ſurpris de cette demande, & ne parla que de ceux de ſa famille, diſant que pour lui il n'en ſavoit aucun. Enfin ce grand homme mourut âgé de 81 ans, regretté de ſa famille, de ſes amis & de tous ceux qui le connoiſſoient.

ANNÉE 1747.

MADAME la Dauphine arrivée à Verſailles, le Coadjuteur de Strasbourg, Grand-Aumônier de France, lui donna le 9 de Février, & au Dauphin la Bénédiction Nuptiale. On célébra des fêtes & des réjouiſſances à la Cour & dans tout le royaume.

LOUIS XV déclare le Maréchal Comte de Saxe, Maréchal-Général de ſes Camps & Armées, titre qui avoit été donné à M. de Turenne.

Ce Monarque part, ſe rend à Bruxelles,

Capitale de ſes conquêtes en Flandres, & ſe met à la tête de ſes troupes.

La bataille de Lawfeld eſt gagnée par le Roi ſur le Duc de Cumberland ; les ennemis y perdent plus de dix mille hommes, ſeulement à l'attaque du village de Lawfeld, qui eſt faite par le corps de troupes commandé par le Comte de Clermont. Le Comte d'Eſtrées qui les pourſuit après leur déroute, leur fait un grand nombre de priſonniers ; ils laiſſent ſur le champ de bataille 29 pièces de canon, deux paires de timbales, grand nombre de drapeaux & d'étendarts. Le jeune Marquis de Ségur eut un bras emporté, il avoit été long-tems ſur le point de mourir des bleſſures qu'il avoit reçues auparavant, & à peine étoit-il guéri, que ce nouveau coup le mit encore en danger de mort. Louis XV dit au Comte de Ségur, père du jeune Héros : » Votre fils méritoit » d'être invulnérable «.

Ce Monarque rendit cette journée célèbre par le diſcours qu'il tint au Général Ligonier qu'on lui amena priſonnier : » Ne » vaudroit-il pas mieux, lui dit-il, ſonger » ſérieuſement à la paix, que de faire périr » tant de braves gens «.

Le Comte de Lowendalh met le ſiége devant Bergop-zoom, une des plus fortes places des Pays-Bas pour les fortifications, par les marais qui l'environnent, qui empêchent de l'inveſtir en entier, & plus forte encore dans ce moment, qu'elle étoit continuellement rafraîchie par l'armée du Comte de Shwatzemberg, avec laquelle elle avoit une communication qu'on ne pouvoit couper. Cette ville eſt priſe d'aſſaut après ſoixante-cinq jours de tranchée ouverte; on ne put empêcher le pillage, & les troupes firent un butin conſidérable. Les forts Pinſon & Mormont, évitèrent l'aſſaut en ſe rendant de bonne grace au Marquis de Cuſtine, chargé de les attaquer. Le Comte de Lowendalh, dans la lettre qu'il écrivit le lendemain au Maréchal de Saxe, fait un éloge bien glorieux à la Nation de la valeur des troupes & des ſervices de MM. de Valliere, de Cuſtine, de Périgord, de Robecq, de Rochefort, de Lugeac, de Faucon, de Corbillon, de Piac & de St.-Afrique.

Le Roi fit le Comte de Lowendalh Maréchal de France; il ne pouvoit pas récompenſer plus promptement & plus dignement les ſervices de ce grand Général.

Ce Monarque déclare enſuite le Maréchal de Saxe Commandant-Général des Pays-Bas, & part pour ſe rendre à Verſailles; mais en partant S. M. donne une nouvelle preuve de ſa modération, en chargeant l'Abbé de Laville de déclarer aux États-généraux que malgré ſes conquêtes, elle n'a point changé de principes, & qu'elle eſt toujours prête à accorder la paix à ſes ennemis auſſi-tôt qu'ils ſe prêteront à des conditions raiſonnables.

LE combat d'Exiles fut funeſte aux François, la plupart des Officiers y périrent; le Comte de Belleiſle déſeſpéré, arrachoit les paliſſades; & bleſſé aux deux mains, il tiroit des bois encore avec les dents, quand enfin il reçut le coup mortel. Il avoit dit ſouvent: » Qu'il ne falloit » pas qu'un Général ſurvécût à ſa défaite «; & il ne prouva que trop que ce ſentiment étoit dans ſon cœur.

Le Marquis de Brienne, Colonel d'Artois, ayant eu un bras emporté, retourne aux paliſſades en diſant: » Il m'en reſte

» un

» un autre pour le ſervice du Roi «, & il fut frappé à mort.

Les bleſſés furent menés à Briançon : M. d'Audifret, Lieutenant de Roi, vendit ſa vaiſſelle pour ſecourir les malades. Sa femme prête d'accoucher, prit elle-même le ſoin des hopitaux ; penſa de ſes mains les bleſſés, & mourut en s'acquittant de ce pieux office. Exemple auſſi triſte que Noble.

M. de Vibrac, né dans les Cévennes, étoit enſeigne au Régiment de Picardie, lorſqu'il ſe trouva en 1706 à la bataille de Ramillies, où il fit paroître la plus grande valeur. Il y reçut un coup de feu dans la cuiſſe, deux coups de ſabre ſur la tête & pluſieurs ſur les bras & les mains, ſans vouloir jamais abandonner ſon Drapeau. Il paſſa par tous les grades militaires, obtint la Croix de St.-Louis, fit la guerre d'Italie avec le Régiment en 1733, fut bleſſé à la bataille de Guaſtalla ; enſuite Lieutenant-Colonel, ſe retira à Paris où il mourut quelques années après.

LE Maréchal de Saxe ayant ouvert, comme nous l'avons dit, la campagne par la conquête de la Flandre Hollandoiſe, M. de Choumouroux, Lieutenant-Colonel fut chargé d'attaquer deux forts importans, avec les Compagnies de Grenadiers du Régiment d'Auvergne. Le nommé Joſeph Renard, natif de Bagnolle en Languedoc, Grenadier de la Compagnie de Jullien, ayant été bleſſé à mort auprès des Barrières; deux de ſes camarades s'approchoient de lui pour le ſecourir. » Retournez, mes » amis, leur dit-il, je vais mourir, vous » me ſervirez mieux en me donnant la » conſolation de vous voir vaincre «.

Les réparties vives & ſpirituelles caractériſent l'humeur enjouée du François dans les occaſions, même les plus périlleuſes, lorſque l'honneur l'appelle. Ce mot *honneur* frappe les oreilles du François avec une eſpèce d'enchantement, & va juſqu'au cœur.

Un ſoldat de cette Nation, ſous le Maréchal de Saxe, diſoit : » J'ai l'honneur » d'être François «.

A l'attaque du fort Zandberg, M. Jullien, Capitaine de Grenadiers du Régiment d'Auvergne, s'y couvrit de gloire. L'Officier-général commandant la tranchée, lui donnant, quelques heures auparavant l'action, une inſtruction très-longue & très-détaillée ſur la manière dont il devoit attaquer le poſte : » Je ne vous » entends pas, interrompt M. Jullien, il » faut vaincre, c'eſt, je crois, tout ce que » vous voulez dire, je le ferai «. Belle & noble impatience qu'il juſtifia par le ſuccès !

M. de la Croix de Caſtries, Archevêque d'Alby, né à Montpellier, s'appliqua de bonne heure à cultiver les rares qualités qu'il avoit reçues de la nature.

Ce Prélat ne fut pas plutôt arrivé dans ſon Diocèſe, qu'il y gagna tous les cœurs par ſa douceur & par ſon affabilité. Il ſoutint ſans faſte l'élévation de ſon rang, & jamais il ne ſouffrit qu'avec peine le reſpect qui lui étoit dû ; il vouloit que dans toutes les occaſions on mît une diſtinction marquée entre ſa perſonne & ſon caractère ; & ſans doute il méritoit par-là

qu'on ſe fît un devoir de les confondre; continuellement occupé des fonctions de ſon miniſtère, il ne penſoit qu'à édifier ſon peuple par ſes exemples, à le corriger par ſes inſtructions, & à ſoulager les beſoins d'un grand nombre de familles infortunées, en leur épargnant juſqu'à la honte de les avouer.

On ne ſera pas ſurpris qu'un Prélat de ce caractère ne s'éloignât de ſon Diocèſe que dans des occaſions où il ne pouvoit s'en diſpenſer. Il parut à la Cour en 1738, lorſqu'il fut reçu Commandeur de l'Ordre du St.-Eſprit.

L'aſſemblée des Etats du Languedoc l'obligeoit ſouvent de ſe rendre à Montpellier. Il avoit une affection ſincère pour ſa Patrie, & la revoyoit toujours avec un nouveau plaiſir. Il fut d'autant plus ſenſible au choix que fit de lui l'Académie de cette ville pour y remplir une place d'honoraire, vacante par la mort du Marquis de Caſtries ſon frère aîné, qu'il connoiſſoit tout le prix des ſciences qui ſont l'objet des recherches de cette ſavante Société.

L'Archevêque d'Alby réſiſta long-tems à différentes infirmités dont il étoit accablé, mais enfin il ſuccomba âgé de 83 ans. Il laiſſa en mourant des monumens éternels de ſa charité & de ſa bienfaiſance envers les pauvres de ſon Diocèſe.

LA ville de Toulouſe célèbre par les prix qu'on y diſtribue depuis long-tems à l'Eloquence, à la Poëſie & aux Arts, voulant contribuer auſſi au progrès des Sciences & Belles-Lettres, fonda cette année, ſous le bon plaiſir du Roi, un prix de la valeur de 500 liv. pour être diſtribué tous les ans par l'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles-Lettres de cette ville. Ce prix eſt une médaille d'or.

FRANÇOIS de la Peyronie, premier Chirurgien du Roi, profita de ſa faveur auprès de Louis XV, pour procurer à ſon Art des honneurs qui animaſſent à le cultiver, & des établiſſemens qui ſerviſſent à l'étendre. Il eſt celui de tous les Chirurgiens les plus célèbres qui a montré plus de zèle pour le progrès & la perfection de ſon art, & qui a fait le plus de dépenſe pour l'honneur du Corps dont il étoit le digne Chef.

C'eſt à ſes ſoins qu'on eſt redevable de l'établiſſement de l'Académie Royale de Chirurgie en 1731. Il a de plus enrichi ſa Compagnie de legs conſidérables, il lui a

légué ſa Bibliothèque qui étoit très-nombreuſe, il lui a donné ſa belle terre de Marigny, dont le Roi fit l'acquiſition pour la ſomme de 200,000 liv. Il inſtitua ſa Compagnie ſa légataire univerſelle pour les deux tiers de ſes biens. Les Maîtres en Chirurgie de Montpellier ont eu auſſi une part conſidérable à ſes bienfaits. Il leur donna deux maiſons qu'il avoit à Montpellier, les chargea de faire conſtruire dans cette ville ſa Patrie, un Amphithéâtre de Chirurgie pour lequel il leur donna la ſomme de 100,000 liv. il les inſtitua de plus ſes légataires univerſels pour un tiers de ſes biens. Son principal objet dans ces différentes diſpoſitions, étoit de donner un certain luſtre là la Chirurgie, & de contribuer de tout ſon pouvoir à la gloire d'un Art ſi utile à l'humanité.

Nous joindrons ici la copie du Brevet honorable de Médecin-Conſultant dont le Roi récompenſa ce grand homme.

» Aujourd'hui 22 Septembre 1742, le » Roi voulant donner au ſieur de la Peyronie, premier Chirurgien de S. M. & » Docteur en Médecine, une nouvelle » marque de la confiance & de la ſatisfaction qu'elle reſſent de ſes ſervices & de » ſon zèle pour ſa perſonne; bien informée d'ailleurs que ledit ſieur de la Peyronie, après avoir fait des études ſuivies

» dans toutes les parties de la Médecine » ſous le ſieur Chicoyneau, Premier Méde- » cin, & ſous le ſieur Chirac ſon prédé- » ceſſeur, pendant qu'ils étoient Profeſſeurs » dans l'Univerſité de Montpellier, s'eſt » toujours également appliqué à l'une & » l'autre profeſſion, & a donné dans tou- » tes les occaſions où il s'eſt trouvé, des » preuves des connoiſſances étendues qu'il » a acquiſes, & notamment dans les mala- » dies de S. M., dans celles de la Reine, » de M. le Dauphin & des enfans de Fran- » ce; à l'effet de quoi S. M. déclare que le » ſieur de la Peyronie continue de la ſer- » vir en qualité de ſon Premier Chirur- » gien, & cependant en celle de l'un des » Médecins-Conſultans de S. M., & ſoit » en ladite qualité également attaché près » de ſa perſonne, & jouiſſe des honneurs, » autorités, prérogatives, prééminences, » droits & priviléges y appartenans, tels » & ſemblables qu'en jouiſſent les autres » Médecins-Conſultans, &c «.

Au mois de Décembre 1722, le Roi ayant ordonné à M. de la Peyronie, ſon premier Chirurgien, en ſurvivance de M. Maréchal, d'aller faire l'opération de la fiſtule au Duc de Lorraine; il partit ſur-le-champ pour Nancy. Il trouva à ſon arrivée que la maladie étoit très-conſidérable, cependant l'opération fut faite ſi à propos,

avec tant d'adreſſe & d'habileté, qu'elle eut tout le ſuccès qu'on pouvoit en attendre. M. de la Peyronie donna enſuite tous ſes ſoins au malade, & ne partit pour revenir à la Cour, que lorſqu'il fut entièrement hors de tout danger.

Comme M. de la Peyronie avoit l'honneur d'être Premier Chirurgien du Roi, il n'auroit eu garde de prendre de l'argent ſi on lui en eût offert, & S. A. R. connoiſſoit trop ſa délicateſſe pour lui en offrir. Il l'obligea ſeulement à accepter un Diamant de prix qu'il lui donna. La Ducheſſe de Lorraine fit travailler à ſon portrait pour lui en faire préſent. Pluſieurs Princes de la Maiſon de Lorraine & les principaux Seigneurs de la Cour, ſenſibles à la guériſon de S. A. R. donnèrent auſſi à M. de la Peyronie des porcelaines magnifiques, & la ville de Nancy fit broder ſur une bourſe de velours ſes armes & celles de M. de la Peyronie, qu'elle lui donna avec 200 jettons d'argent, préſent qu'elle avoit coutume de faire aux perſonnes conſidérables & à ceux qu'elle vouloit diſtinguer.

La libéralité du Prince ne ſe borna pas là, la veille du départ de M. de la Peyronie, il lui envoya le Brevet d'une penſion de 5000 liv. N'ayant pu l'obliger de l'accepter, le Duc de Lorraine adreſſa le Brevet à ſon Envoyé, à qui il ordonna de

prier le Roi d'engager M. de la Peyronie à l'accepter. S. M., après avoir loué la conduite de ſon Premier Chirurgien, lui ordonna de prendre cette penſion.

C'eſt ainſi que le Duc de Lorraine & toute ſa Cour ſignalèrent leur généroſité & leur reconnoiſſance, pour une perſonne que ſes talens, ſon habileté & ſon adreſſe conduiſirent de ſi bonne heure à la première place de Chirurgien de S. M.

Aux excellentes qualités du cœur & de l'eſprit, M. de la Peyronie joignoit une ſenſibilité d'ame ſans égale pour les indigens. Dès qu'on le ſavoit à ſa terre, ſon Château ne déſempliſſoit plus de malades qui y venoient de ſept à huit lieues à la ronde. Il avoit même projetté d'y établir un Hopital dans lequel il comptoit ſe retirer pour y paſſer le reſte de ſes jours au ſervice des pauvres.

HENRI Cochin, né à Paris, Avocat célèbre, avoit tous les talens pour parler & pour écrire, c'eſt-à-dire, l'action & les écrits qui conſtituent le grand Orateur.

Il ſe deſtina dès l'enfance, à la profeſſion du Barreau. Il ne reſſerra pas ſon génie dans la ſphère des Auteurs de la Juriſprudence. Il lut encore les Hiſtoriens & les Philoſo-

phes ; pour apprendre des premiers, la ſource & le principe des Loix ; & des ſeconds, le manière de ſuivre & de preſſer un raiſonnement. Iſſu d'un père, qui par ſa probité & ſon intelligence, s'étoit acquis, dans le Grand-Conſeil, l'eſtime des Magiſtrats & du Public, il y plaida ſa première Cauſe, & la gagna. Il fit des progrès ſi rapides dans le Droit Eccléſiaſtique, qu'à l'âge de 30 ans, il paſſoit déja pour un des plus habiles Canoniſtes.

Il n'avoit cependant pas encore plaidé au Parlement. La défiance qu'il avoit de lui-même, l'empêchoit d'aller ſe meſurer avec les Orateurs qui s'y diſtinguoient alors. Les noms de ces fameux Avocats ſont connus ; trois des principaux ont fini leur carrière avant M. Cochin ; ils avoient chacun leur caractère diſtinctif ; Julien de Prunay, la force, Aubry, les graces, & Normand, la dignité.

Après la première Cauſe que Cochin plaida au Palais, Normand le joignit au ſortir de l'Audience, & lui proteſta tout haut, » que de ſa vie il n'avoit rien entendu de ſi éloquent. On voit bien, lui répondit le modeſte Cochin, que vous » n'êtes pas de ceux qui s'écoutent «.

Julien de Prunay & Aubry, Avocats de deux Parties unies d'intérêts, avoient en tête Cochin. Julien de Prunay ayant plaidé

le premier, fut si frappé de la réponse de Cochin, que se tournant vers Aubry qui s'étoit chargé de la réplique : » C'est à vous, » lui dit-il, de voir comment vous vous en » tirerez dans huit jours. Pour moi, je » reconnois que je n'ai fait que balbutier : » voilà un homme qui remplit l'idée que » j'avois de l'éloquence, & nous apprend » jusqu'où la perfection peut être portée «.

Au milieu des plus grands applaudissemens, Cochin conservoit une modestie, ou pour mieux dire, une humilité que la Religion seule peut inspirer dans un si haut degré de considération.

A cette singulière modestie étoit joint un amour extrême de ses devoirs. Il ne croyoit pas que rien pût le dispenser d'aller au Palais, lorsqu'il y étoit chargé de quelqu'affaire. Un jour qu'il avoit commencé son plaidoyer avec une voix presqu'éteinte, M. Portail, plein d'égards pour lui, l'interrompit, & lui demanda ce qu'il avoit : » Rien, Monsieur, répondit l'Orateur, ce » n'est qu'un rhume de cerveau qui ne » m'empêchera pas d'avoir l'honneur de » plaider «. Mais du consentement de la Compagnie, le premier Président lui dit : » La Cour a trop d'intérêt à vous ménager, » pour souffrir que vous parliez dans l'état » où vous êtes. L'Audience continuée au » jour que vous serez absolument guéri.

En 1727, dans la Cauſe de la Comteſſe de Beaumont; Cochin reçut à la Grand-Chambre, des applaudiſſemens qui ne pouvoient finir. Ce n'eſt pas l'uſage de féliciter publiquement les Miniſtres de la parole dans ce premier Tribunal de la juſtice; mais le Chef qui y préſidoit, en aimoit trop la ſplendeur pour s'aſſujettir à la règle, dans une occaſion auſſi extraordinaire. L'Arrêt rendu, il retourna aux opinions, & n'y trouvant point de partage, il prononça cette eſpèce d'arrêté: » Cochin, la Cour vous invite à ne plus la priver, comme vous » avez fait, de l'avantage de vous entendre «.

Cette aſſiduité à remplir ſes devoirs, ſe faiſoit remarquer dans toute ſa conduite. Aſſiégé d'une foule perpétuelle de Cliens, il les ſatisfaiſoit, comme s'il n'en avoit eu qu'un. Paroître le matin à pluſieurs Audiences; plaider au Palais; repliquer au Grand-Conſeil; courir au Châtelet entendre un Emule; ſe trouver l'après-dîner à des Aſſemblées; le reſte du jour, voir des Cauſes; défendre des Procès par écrit; rédiger des Mémoires & des Conſultations; & s'interrompre à tout inſtant; n'avoir, parmi tant de peines, ni plaiſir, ni relâche; c'eſt en abrégé l'hiſtoire de la vie de cet homme célèbre, dont tous les jours ſe reſſembloient. . . .

Cochin étoit de tous les Conſeils des Princes & des Grands. Sa maiſon étoit ouverte à tout le monde; on y accouroit en foule. Il exerçoit une eſpèce de Magiſtrature au milieu de la Capitale. Les déciſions émanées de ce Tribunal, inſpiroient aux uns une juſte confiance dans leurs Procès, & guériſſoient les autres de la ridicule démangeaiſon de plaider ſans eſpoir de ſuccès. Tantôt ſes réponſes étoient laconiques, & renfermoient le germe d'une diſſertation auſſi étendue que ſolide; tantôt ſes conſultations plus abondantes frayoient de nouvelles routes. On y étoit conduit par un guide ſûr. On ne ſçavoit ce qu'on devoit admirer le plus, de la force du génie, ou de la juſteſſe du diſcernement.

Il ne vécut pas avec les Grands, comme leur ami; mais les Grands vécurent avec lui, parce qu'ils admiroient ſes talens, parce qu'ils avoient beſoin de ſes conſeils, & parce qu'ils ne pouvoient pas lui refuſer leur eſtime. Il vivoit au milieu d'un petit cercle d'amis qui le cultivoient; il étoit d'un commerce doux & agréable. Son amour-propre ne gênoit perſonne. Il portoit la modeſtie juſqu'à dédaigner ces petits ſoins qu'un homme de réputation exige quelquefois de ſes partiſans & de ſes admirateurs.

UNE équité ſans tache eſt la première vertu d'un Juge, parce qu'il eſt l'organe de la Loi. Une négligence pardonnable dans un homme ordinaire, devient criminelle dans celui qui eſt chargé de prononcer ſur la vie, ou ſur la fortune des Citoyens.

M. de Faluere, premier Préſident du Parlement de Bretagne, n'étant encore que Conſeiller, avoit été nommé Rapporteur d'une affaire. Il en laiſſa l'examen à des perſonnes qu'il croyoit d'auſſi bonne-foi que lui; & ſur l'extrait qui lui en fut remis, il rapporta le procès. Quelques mois après le Jugement, il reconnoît que ſa trop grande confiance & ſa précipitation ont dépouillé une famille honnête & pauvre, des ſeuls biens qui lui reſtoient; il ne ſe diſſimule point ſa faute: mais ne pouvant faire rétracter l'Arrêt qui avoit été ſignifié & exécuté, il ſe donne les plus grands mouvemens pour découvrir les malheureuſes victimes de ſa négligence. Il les retrouve enfin, il ne craint pas de leur avouer ce dont il ſe ſent coupable, & les force d'accepter, de ſes propres deniers, la ſomme qu'il leur avoit fait perdre involontairement.

DANS le trait ſuivant que nous allons rapporter, il s'agit des avantages que procure la réſidence des Seigneurs dans leurs Terres.

» Je paſſois, dit l'ami des hommes, » dans un canton de traverſe en Quercy. » Je m'arrêtai dans un aſſez gros lieu, où » couloit un ruiſſeau aſſez conſidérable, ou » petite rivière que je remarquai toute plei- » ne d'Ecreviſſes. Je demandai à l'Auber- » giſte, combien de Gardes avoit le Sei- » gneur, pour que la pêche fût ainſi con- » ſervée? — Ah! Monſieur, me dit le bon- » homme, ceci appartient à M. le Mar- » quis ***, ce ſont les meilleurs Sei- » gneurs du monde que nous avons depuis » 200 ans, & qui viennent ſouvent dans » le pays. Il n'y a pas un de nous, qui, » loin de lui rien prendre, ne fût le pre- » mier en pareil cas, à dénoncer ſon voi- » ſin «.

UN homme de qualité d'une Province peu éloignée de celle-là, donna, pendant la diſette de cette année, le pain & le couvert dans ſes granges à mille pauvres du-

rant ſix mois. » Allez, mes enfans, leur » dit-il, à la Saint-Jean, allez tâcher d'en » gagner. Je vais en ramaſſer pour l'année » prochaine, ſi la diſette dure «.

Quelque bienfaiſant que puiſſe être ce Seigneur, il n'eût peut-être jamais pouſſé juſques-là les effets de ſa commiſération, s'il eût toujouts habité dans les Villes.

ANNÉE 1748.

MAESTRICHT eſt inveſti par la plus belle manœuvre qui eût été faite depuis long-tems; elle avoit été concertée avec le Maréchal de Saxe, qui l'exécuta par deux hommes peut-être uniques, chacun dans leur genre; M. de Crémilles, Maréchal-des-Logis de l'armée, & M. Duverney, auſſi célèbre dans l'art des ſubſiſtances, que le premier dans l'ordonnance des marches. Celle-ci étoit telle que les ennemis, également inquiets pour Luxembourg, Maeſtricht & Breda, diviſèrent leurs troupes, & facilitèrent ainſi l'inveſtiſſement de Maeſtricht. On ouvrit la tranchée le 15 de Mars devant la Place.

Les Articles préliminaires de la paix entre la France, l'Angleterre & la Hollande, furent ſignés à Aix-la-Chapelle. Comme ils portoient une ſuſpenſion d'armes, & que la Ville de Maeſtricht ſeroit remiſe par proviſion

viſion à la France; le Duc de Cumberland en donne avis au Maréchal de Saxe, & lui envoie un ordre pour le Baron d'Aylva, Gouverneur de la Ville, de rendre la Place, en lui accordant les honneurs de la guerre; en conſéquence, la capitulation eſt ſignée; la Ville rendue au Maréchal de Saxe, & l'armiſtice publié à la tête de l'armée.

Enfin, le traité de paix définitif eſt ſigné à Aix-la-Chapelle, conformément aux articles préliminaires. Il porte que toutes les conquêtes faites de part & d'autre pendant la guerre, ſeront reſtituées; que les Duchés de Parme, Plaiſance & Guaſtalla, ſeront cédés par la Reine de Hongrie à l'Infant D. Philippe, pour lui & ſes héritiers mâles; avec clauſe de réverſion au défaut de poſtérité maſculine, comme auſſi dans le cas où ce Prince parviendroit au trône des deux Siciles ou à celui d'Eſpagne; que le Duc de Modène ſera rétabli dans ſes Etats; que le Roi de Sardaigne ſera maintenu dans la poſſeſſion des ſiens, &c. Toutes les Puiſſances contractantes garantiſſent à la Reine de Hongrie, le traité établi en ſa faveur par la Pragmatique Sanction, &c. Enfin on convient que le Grand Duc ſera reconnu Empereur univerſellement.

LE Roi fait Pair de France le Maréchal Duc de Belleisle, qui avoit chassé de la Provence l'année précédente les Allemands & les Piémontois.

LE Sénat de Gènes déclare nobles Génois les Ducs de Richelieu, d'Agenois & leurs descendans, & ordonne que leurs noms seront inscrits au livre d'or (c'est le Catalogue de la haute noblesse). Il avoit accordé la même distinction au Duc de Boufflers; mais ne se croyant pas par-là acquitté envers le Duc de Richelieu, il arrête par un Décret, qu'il lui sera érigé une statue, témoignage immortel du service & de la reconnoissance.

LEOS bienfaisant fait cette année en faveur de la ville de Lyon.

» L'an 1748, le 31 Août, par-devant le » Notaire Royal soussigné, & en présence » des témoins nommés, s'est personnelle- » ment établi, Charles le Loup, Premier » Président en l'Election de Bresse, &c.

» lequel de gré, ſain de ſes ſens, m'a dicté, ainſi que s'en ſuit, ſon codicille, » conſéquemment au teſtamment par lui » fait le 29 Mai 1740, &c. Le ſieur Codicillant, pour donner des marques de ſon » attachement à la Patrie de ſes Ancêtres, » qui, ſuivant l'hiſtoire de la ville de Lyon, » y ont pris naiſſance, donne & lègue aux » habitans de ladite ville, en la perſonne » de MM. les Prévôt & Echevins, ſon » Etat & Office de Premier Préſident en » l'Election de Breſſe, pour reſter uni à » perpétuité à l'Hôtel de Ville de Lyon, » dont les Magiſtrats donneront l'homme » au Roi pour remplir & exercer ſa charge. » Le motif qui détermine le ſieur Codicillant à le preſcrire ainſi, eſt qu'il ſait que » le privilége de l'exemption des tailles, » accordé aux véritables bourgeois de » Lyon pour leurs biens ſitués en Breſſe, » ſuivant l'ancien dénombrement qui en a » été fait, n'a pas tout ſon effet pour eux. » Par le moyen du Premier Préſident en » l'Election de Breſſe, ils pourront avoir » une connoiſſance exacte des remplacemens à faire, & eux ſeuls pourront ſe » faire ſubroger; l'intention du Prince ſera » ainſi remplie. Le préſent legs eſt fait ſous » les conditions ci-après.

» Savoir, que MM. les Prévôt des Marchands & Echevins éleveront à perpétuité

» des jeunes enfans, ſains & vigoureux, » choiſis parmi les enfans trouvés dans » l'Hôtel-Dieu de Lyon, pour leur faire » faire leurs études, enſorte qu'il y en ait » toujours un qui étudie la phyſique. Com- » me le Codicillant ne laiſſe point d'en- » fant, il veut que ceux qui étudieront en » Phyſique, portent ſon nom & ſes armes. » Veût encore que MM. les Prévôt des » Marchands & Echevins fondent à perpé- » tuité dans la Chapelle de Liſle-Barbe, » ſous le vocabile de St.-Loup, une » grand'Meſſe de *Requiem* pour le repos » de l'ame du ſieur Codicillant, qui y » ſera célébrée chaque année à l'époque de » ſon décès, & qu'ils diſtribuent cinq ſous » par forme d'aumône à chacun des Pau- » vres qui y auront aſſiſté.

» Et dans le cas où MM. les Prévôt des » Marchands & Echevins, après délibéra- » tion priſe, ne voudroient pas accepter le » préſent legs ſous les conditions y atta- » chées, le ſieur Codicillant le transfère à » la Charité de Lyon, à la charge d'exécu- » ter les mêmes conditions, ayant pour » objet de faire un avantage réel à la Pa- » trie de ſes Ancêtres, & d'engager par-là » MM. de Lyon à s'intéreſſer au ſalut de » la Province de Breſſe; & pour que ſon » exemple réveille l'amour de la Patrie » & de la ſociété dans le cœur de ceux

» qui le ſuivront, il exhorte ſes Légataires » à faire imprimer le préſent Codicille pour » en dépoſer des copies collationnées dans » les archives de la Maiſon de Ville de » Lyon & dans celles de la Maiſon de » Bourg ſa patrie, & par-tout où il ſera » jugé néceſſaire, afin d'emporter en mou- » rant la ſatisfaction d'avoir vécu utilement, » car telle eſt ſa volonté, dont il a requis » acte. Signé le Loup de Rivoire, & Fays, » Notaire Royal «.

MM. les Lieutenants & Gens du Conſeil de Reims, firent ouvrir dans les ſalles de leur Hôtel de Ville, une double Ecole en partie gratuite, où l'on y enſeigne les Mathématiques & le Deſſin. L'Académie Royale des Sciences, ſous les auſpices de laquelle ſe trouve l'Ecole de Mathématiques, en donna la direction au célèbre Père Fery, Minime; & le Sénat de la ville choiſit pour Profeſſeur de Deſſin, M. Ferrand de Monthelon, ancien Profeſſeur Adjoint de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture de Paris.

Il y a dans les deux Ecoles pluſieurs places gratuites pour ceux qui ne ſont point en état de payer, les autres donnent 6 liv. par mois. Les dépenſes conſidérables

que la Ville eſt obligée de faire pour ce nouvel établiſſement, l'a miſe dans la néceſſité de leur impoſer ce léger tribut. On diſtribue dans chaque Ecole des prix à ceux des Elèves qui ſe ſignalent par leurs progrès.

ANTOINE Danchet, né à Riom en Auvergne, tient un rang parmi les Poètes de ſon tems. Inſtruit dès ſa jeuneſſe, & convaincu que la Poéſie ne doit être que l'Interprète de la vérité & de l'honneur, l'organe de la ſageſſe & de l'amitié, & le charme de la ſociété; il ne partagea, ni le délire, ni l'ignominie de ceux qui la profanent. Au-deſſus de cette lâche envie, qui eſt toujours une preuve humiliante d'infériorité; ennemi du genre ſatyrique, dont l'art eſt ſi facile & ſi bas; ennemi de l'obſcénité dont le ſuccès même eſt ſi honteux, inacceſſible à cette aveugle licence qui oſe attaquer le reſpect dû aux loix, au trône, à la religion, audace dont tout le mérite eſt en même-tems ſi coupable & ſi digne de mépris; incapable enfin de tout ce que doivent interdire l'eſprit ſociable, la façon noble de penſer, l'ordre, la décence & le devoir; ſes écrits portèrent toujours l'empreinte de ſon cœur.

Un de ſes rivaux l'ayant outragé dans un pamphlet indécent, il ſe contenta de lui répondre par une Epigramme très-piquante qu'il lui envoya, en lui déclarant que perſonne ne la verroit; ſon but étoit ſeulement de lui faire connoître combien il eſt facile & honteux de montrer de l'eſprit en employant les armes de la ſatyre perſonnelle.

Rempli de zèle pour le progrès des jeunes gens qui cultivoient les lettres, il ne leur refuſoit jamais ſes conſeils.

ANNÉE 1749.

TRADUCTION du Latin en François d'une Lettre du Doge & du Sénat de Gênes; Monument de la reconnoiſſance de cette République, adreſſée au Duc de Boufflers.

» TRÈS-EXCELLENT DUC,

» Non-ſeulement l'Italie, mais l'Europe » entière, a été inſtruite des grandes actions » que Joſeph, Duc de Boufflers, votre » père a faites dans cette République; & » nous ſur-tout, avons été plus que per- » ſonne à portée de les connoître dans

» toute leur étendue, puiſqu'elles nous ont
» procuré le ſalut & la tranquillité dont
» nous jouiſſons. Ce Héros ne fut pas plu-
» tôt arrivé à Gênes, que toutes ſes atten-
» tions ſe réunirent à ſe montrer tel qu'il
» l'avoit annoncé dans le diſcours qu'il
» prononça au Sénat, c'eſt-à-dire, à prou-
» ver qu'il n'en ſeroit que meilleur François,
» dès qu'il ſeroit le plus zèlé des Citoyens
» Génois. Il n'a été occupé depuis que du
» ſoin de remplir un pareil engagement,
» & il l'a fait avec une exactitude qui ne
» s'eſt pas démentie juſqu'au moment, où
» après avoir rendu inutiles les efforts des
» ennemis ligués contre cette ville, & leur
» en avoir fait lever le ſiége; ayant pour
» ainſi dire, conſommé ſon vœu, il a ſuc-
» combé à une mort glorieuſe à la vérité
» pour lui, mais cruelle pour des Citoyens
» qu'il avoit ſauvés. C'eſt pourquoi, recon-
» noiſſans, comme nous le devons être,
» & déſirant procurer à ſon nom une im-
» mortalité que nous n'avons pu donner
» à ſes jours, nous avons réſolu qu'il lui
» ſeroit élevé un mauſolée de marbre. Pour
» vous, fils d'un père qui a rendu un ſer-
» vice ſi important à notre République,
» voulant auſſi vous donner un témoignage
» de notre reconnoiſſance, il a été arrêté,
» tant par un décret du Sénat, que par les
» ſuffrages réunis de nos deux Conſeils,

» que votre nom & ceux de vos deſcen-
» dans, ſeront inſcrits dans le livre d'or
» des nobles Génois. Nous vous don-
» nons de plus le droit de joindre les armes
» de la République à celles de votre Mai-
» ſon. Nous ne doutons pas que vous ne
» receviez avec plaiſir cette marque au-
» thentique de notre reconnoiſſance, &
» nous eſpérons que vous voudrez bien
» être perſuadé que vous & vos deſcendans
» ſerez toujours regardés, par cette Répu-
» blique, comme ſes enfans les plus ché-
» ris, de même que nos enfans regarde-
» ront votre illuſtre père comme le leur
» propre, tant que cette ville ſubſiſtera.

» Que Dieu vous ait en ſa ſainte garde,
» & vous conſerve pour le ſervice du Roi
» de France, toujours invincible, & qui
» nous a comblés de ſes bienfaits. Ce ſont
» les vœux de toute la République. *Signé*
» Jean-Baptiſte Biccaluga, Secrétaire
» d'Etat ».

Traduction du Diplôme.

» Les Doge, Gouverneurs & Procura-
» teurs de la République de Gènes :

» Les ſervices qu'a rendus à la Répu-
» blique Joſeph Duc de Boufflers, Pair de
» France, Gouverneur de la Flandre, exi-

» geant de nous que nous nous acquittions ;
» en la perſonne du Fils, de la reconnoiſ-
» ſance que nous devons au Père ; nous
» avons cru ne pouvoir en donner un té-
» moignage plus authentique, qu'en inſ-
» crivant dans le Livre d'or des nobles
» Génois, le fils d'un père ſi illuſtre, grace
» parmi nous de la plus grande diſtinction
» & la récompenſe des ſervices les plus im-
» portans.

» C'eſt pourquoi nous ſignifions à tous
» ceux qui verront le préſent Diplôme,
» qu'en conſéquence de ce qui a été réſolu
» par les ſuffrages réunis de nos deux Con-
» ſeils, & confirmé par l'applaudiſſement
» unanime de toute la République, Char-
» les Duc de Boufflers, fils de Joſeph de
» glorieuſe mémoire, a été inſcrit dans le
» Livre d'or des nobles Génois : voulons
» que cette marque d'honneur ſoit attachée
» non-ſeulement à ſa perſonne, mais en-
» core à ſes enfans mâles légitimes & na-
» turels à naître, ſans aucune interruption
» pour l'avenir, de façon que lui Charles
» & tous ſes enfans mâles, légitimes & na-
» turels, jouiſſent du nom, des droits,
» priviléges & dignités des nobles Génois,
» ainſi qu'en jouiſſent ceux qui ſont inſcrits
» dans le même Livre d'or.

» Enfin, déſirant que notre République
» ſoit unie à cette Maiſon par des liens

» encore plus intimes de bienveillance &
» d'affection, il a été réſolu dans nos Con-
» ſeils, de lui permettre d'ajouter à ſes
» armes, celles de la République. En foi de
» quoi nous avons fait ſceller le préſent
» Diplôme, & ſigner par notre Chancelier
» & Secrétaire d'État. Donné à Gênes dans
» notre Palais Royal, &c. «

Dans l'Aſſemblée de l'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles-Lettres de Toulouſe, tenue le 17 Avril de cette année, M. Marcorelle, Directeur, fit l'ouverture de la Séance par un Diſcours dans lequel il louoit le zèle que les Académiciens marquoient pour hâter le progrès des Sciences & des Belles-Lettres, & pour procurer à l'Académie un logement convenable. En effet, pluſieurs Membres illuſtres de ce ſçavant Lycée avoient donné des ſommes conſidérables pour être employées à l'acquiſition d'une maiſon deſtinée au logement de l'Académie. On rapporte cet exemple de zèle & de généroſité avec d'autant plus de ſatisfaction, qu'il ſemble appartenir à l'ancienne Grèce. Il eſt fâcheux que les noms de ces illuſtres Bienfaiteurs des Sciences ne nous ſoient pas

parvenus ; placés dans nos faſtes, nous les aurions fait paſſer à la poſtérité.

On ajoute que quelques-uns de ces mêmes Académiciens avoient amaſſé des fonds ſuffiſans pour que la diſtribution du prix fondé par la ville, qu'il étoit devenu néceſſaire de ſuſpendre pour quatre années, ne fût point interrompue. Ces évènemens ſeront toujours précieux aux yeux de ceux qui s'intéreſſent aux progrès des Sciences, & méritent d'être tranſmis aux ſiècles futurs.

Les préſens de M. Titon du Tillet, Auteur célèbre du Parnaſſe François, envoyés à l'Académie Eſpagnole, conſiſtoient en pluſieurs volumes, eſtampes & Médaillons.

M. Baſquiat de la Houze, Gentilhomme attaché à M. de Vaulgrenant, Ambaſſadeur à la Cour d'Eſpagne, s'étoit chargé de remettre le tout à l'Académie Eſpagnole. Ayant fait part de ſa Commiſſion au Secrétaire-Perpétuel, celui-ci fit ſavoir quelque-tems après à M. Baſquiat, que l'Académie recevoit avec plaiſir les préſens de M. Titon, & le jour fut indiqué pour le trois de Fevrier 1750. L'Académie tint une aſſemblée publique à ce ſujet ; M. Baſquiat,

accompagné de deux François, ſe rendit dans la première ſalle de l'Académie où deux de ſes Membres vinrent le prendre & l'introduiſirent dans la ſalle de l'aſſemblée. Tous les Académiciens ſe levèrent & ſe tinrent de bout juſqu'à ce qu'on eût donné à M. Baſquiat une place après le Doyen de l'Académie; les deux François ayant eu la leur parmi les autres Membres de cette ſavante Compagnie. M. Baſquiat prononça un Diſcours dans lequel il s'étendit ſur l'heureuſe alliance entre l'Eſpagne & la France, & ſur les Auguſtes Monarques qui les gouvernent, & qui accordent une protection ſi éclatante aux Académies & aux Savans; l'alliance entre les Muſes Eſpagnoles & Françoiſes y fut célébrée. A ce Diſcours qui fut extrêmement applaudi, M. le Marquis de Villena, Directeur Perpétuel de l'Académie, répondit par un Diſcours Eſpagnol plein de nobleſſe & de grace, dans lequel il parla avec éloge du zèle de M. Titon du Tillet pour la gloire de ſa Nation & pour celle des perſonnages illuſtres.

On accépta ſes préſens avec reconnoiſſance, & l'Académie donna à M. Baſquiat pour M. Titon, 6 vol. in-folio du Dictionnaire Eſpagnol qu'elle avoit compoſé, & un autre volume ſur l'Ortographe Eſpagnole, le tout magnifiquement relié

en maroquin rouge, avec filets & tranche dorés. M. Basquiat reçut en présent les mêmes Ouvrages reliés en veau. La séance finie, plusieurs Pages entrèrent dans la Salle & présentèrent des rafraîchissemens à l'Assemblée.

M. d'Angulo, Conseiller du Conseil de S. M. C., Grand-Officier, Secrétaire de sa Chambre & Secrétaire de l'Académie, envoya à M. Titon une relation & un certificat signé du sceau de l'Académie, où est détaillé tout ce qui s'est passé à ce sujet, & où les deux Discours sont insérés.

M. Titon fit son remerciment à cette Académie, & y ajouta des vers à la louange & en l'honneur de cette célèbre Compagnie.

Cet illustre Citoyen ayant envoyé à l'Académie des Arcades les mêmes présens, cette Compagnie le reçut au nombre de ses Associés.

L'ACADÉMIE des Belles-Lettres du Royaume de Corse, fondée depuis près d'un siècle, voyoit avec douleur ses assemblées interrompues depuis 1714 par les troubles des guerres; la paix seule pouvoit lui rendre son premier éclat. A peine un

Ciel ſerain a-t-il éclairé cette iſle, que tous les gens à talens travaillèrent à y ramener les beaux Arts.

Le Marquis de Curzay voulut bien les ſeconder; c'eſt ſous les auſpices de ce Général que l'Académie renaiſſante reprit cette année ſes exercices ordinaires. Ce Seigneur bienfaiſant que cette Académie avoit élu ſon Protecteur, propoſa une boîte d'or avec un portrait pour le prix qui devoit être diſtribué en 1750, à celui qui caractériſeroit avec plus de préciſion, *les devoirs des ſujets envers leur Souverain.* Et comme ce généreux Protecteur ne voulut point priver les Académiciens des fruits de leurs talens, il propoſa un prix dont la valeur ne fût point fixée, qui devoit être diſtribué à celui d'entre eux qui auroit traité avec plus de méthode, *l'établiſſement des Loix & l'obligation de s'y conformer.*

L'INTENTION de M. de Machault étant d'étendre, autant qu'il eſt poſſible, l'utilité que produit l'Ecole de Deſſin entretenue dans la Manufacture Royale des Tapiſſeries de Beauvais par le ſieur Oudry, Peintre de S. M. & Profeſſeur en ſon Académie de Peinture, Sculpture, & de ladite Manufacture; on ouvrit le 1 Mars 1750,

en ladite Manufacture, une classe d'écoliers externes en faveur des jeunes habitans de la ville de Beauvais & autres qui voudroient participer aux instructions qui en font l'objet. Ces instructions sont publiques & gratuites pour un nombre défini d'Ecoliers, afin de ne pas tomber dans la confusion & dans les autres inconvéniens des affluences inconsidérées & admises sans discernement; ce nombre est & demeure fixé à 20 Ecoliers, & sera toujours entretenu complet, lors de la retraite ou du renvoi de quelques-uns de ceux qui auront été admis, &c.

ARMAND-Gaston-Maximilien de Rohan, Cardinal-Prêtre, Evêque & Prince de Strasbourg, Prince du St.-Empire, Grand-Aumônier de France, Commandeur de l'Ordre du St.-Esprit, &c. mourut à Paris dans la soixante-seizième année de son âge.

Cet illustre Prélat soutenoit une origine si distinguée par tout ce qui peut en relever l'éclat. Avec l'extérieur qu'il avoit reçu de la Nature, il n'avoit presque pas besoin des marques de ses dignités pour annoncer sa haute naissance. La noblesse de son ame répondoit à l'air de grandeur qui brilloit dans sa personne, & quelque considérables

considérables que fussent ses revenus, à peine paroissoient-ils proportionnés à son penchant magnifique & bienfaisant. N'ayant usé de ses richesses & de son crédit que pour faire le bien, ayant toujours joint aux qualités les plus propres à imprimer le respect, celles par lesquelles on réussit le plus à se faire aimer; il a été aussi justement regretté après sa mort qu'il a été loué généralement pendant sa vie.

» C'est une vraie perte, dit Louis XV » en apprenant sa mort; le Cardinal de » Rohan a bien servi l'Etat, il étoit bon » Citoyen & grand Seigneur; je n'ai jamais » été harangué par personne qui m'ait plû » davantage.

MARIE-Joseph le Mazuyer, Marquis de Montégut, Conseiller du Roi en ses Conseils, & son Procureur-Général au Parlement de Toulouse, mourut dans cette même ville âgé de 82 ans. Il joignoit aux qualités de l'esprit toutes les autres qualités propres à son état; & pendant un exercice de près de 55 ans, il en remplit les devoirs avec une exactitude qui a peu d'exemples. Comme le Procureur-Général du Parlement de Toulouse a également l'exercice de la plume & de la parole, il

a fourni ſeul pendant long-tems à ce double travail. Une bonté naturelle l'intéreſſoit ſi vivement à l'accélération des affaires, que par la crainte de les retarder, il ne ſe permettoit aucun relâche dans ſes pénibles occupations. Cette rare vertu qui brilloit éminemment ſur ſes autres grandes qualités, a rendu ſa perte encore plus ſenſible.

MARIE-Françoiſe, Ducheſſe d'Orléans, épouſe de Philippe, petit-fils de France, Duc d'Orléans, Régent du royaume, mourut âgée de 71 ans & plus, dans de grands ſentimens de piété & de réſignation. Cette vertueuſe Princeſſe, par ſa bonté, par ſa charité toujours prompte à ſoulager les malheureux, & par l'affabilité dont elle accompagnoit ſes bienfaits, s'étoit attiré le reſpect & l'amour de tous les François, & avoit gagné les cœurs de toutes les perſonnes qui avoient l'honneur d'approcher de ſon Alteſſe Royale.

La ville de Montargis qui eſt du Domaine de l'Auguſte Maiſon d'Orléans, ſignala ſon zèle & ſes regrets par un ſervice ſolemnel qu'elle fit célébrer dans l'Egliſe du Collége des Pères Barnabites. L'Oraiſon funèbre fut prononcée par le Profeſſeur de

Rhétorique, qui prit pour texte ces paroles du Livre d'Eſther : *Luxit eam omnis populus.*

Après avoir rappellé de la manière la plus énergique cette triſteſſe générale répandue dans tous les cœurs, lorſqu'on apprit dans cette Ville la mort de cette illuſtre Princeſſe ; il trouva dans les motifs de cette douleur le plan & la diviſion de ſon Diſcours.

Elle fut pleurée de tout le monde, dit-il, parce qu'elle faiſoit le bonheur & l'admiration de tout le monde ; par les rares qualités de ſon cœur, parce qu'elle faiſoit la gloire & l'ornement de la Religion, par l'éminence de ſes vertus.

ETIENNE Bréard, Grammairien, Poëte latin, illuſtre Manceau, décédé cette année, avoit compoſé différens ouvrages. Les talens de ce Poëte étoient ignorés, & ce ne fut que dans les infirmités de la vieilleſſe, & hors d'état de travailler de ſa profeſſion de maître Serger, qu'il ſe fit connoître, ce qui lui a mérité les graces & les bienfaits de la Cour.

M. le Chancelier ayant entendu parler de ce prodige littéraire ; & voulant en ſçavoir la vérité, écrivit à M. Samſon de Lor-

chéres, Lieutenant-Général de la ville du Mans, qui ſervit de ſoutien & d'appui au Poëte. Inſtruit de l'état d'infirmité & d'indigence du ſieur Bréard, & édifié de l'emploi qu'il faiſoit de ſes momens de loiſir, il lui fit donner une preuve de ſa bienveillance par une gratification. Le Poëte, ſurpris d'une récompenſe à laquelle il s'attendoit ſi peu, dans le tranſport de ſa reconnoiſſance invoqua ſon Apollon, & adreſſa une magnifique pièce en Vers latins, dont voici le titre : *Illuſtriſſimo Galliarum Cancellario grates*, inſérée dans le Mercure de France, Février 1749.

Copie de la Lettre du ſieur Bréard à M. Racine.

» Monſieur, s'il eſt vrai que la traduc-
» tion de vos ſublimes Chants ſur la Reli-
» gion, ait pu trouver auprès de vous, un
» accueil favorable ; c'eſt à l'Auteur de cette
» même Religion, que j'en dois rendre
» graces. Sans ſon ſecours aurois-je pu réuſ-
» ſir, ſur-tout dans le tems qu'une paraly-
» ſie m'avoit jetté dans un état digne de
» compaſſion ? Ce malheur cependant a été
» favorable pour moi, puiſqu'en m'arra-
» chant à la profeſſion méchanique que
» j'exercois, il m'a rappellé aux études de
» mes premières années, &c. «

» Un jour que je me ſentis quelques for-
» ces, je me fis mener à l'Abbaye de Saint-
» Vincent, pour rendre viſite à D. Dodart
» & à D. Rivet, Bénédictins, célèbres par
» leurs vertus & leur érudition. Je leur fis
» voir mes traductions, qu'ils n'attendoient
» pas d'un homme de mon âge & de ma
» profeſſion. Ces deux bons Religieux, après
» m'avoir félicité ſur ces ouvrages, qui ne
» méritoient pas leur attention, me don-
» nèrent votre Poëme ſur la Religion, &
» m'exhortèrent à le traduire. Je tremblai
» à cette propoſition. Cependant, me ſen-
» tant animé intérieurement, j'entrepris
» l'ouvrage, & avec le ſecours de cette grace
» que vous avez chantée, je ſuis parvenu
» à achever la traduction entière. M. l'Abbé
» de Paris a eu la bonté de vous la remet-
» tre, & la manière avantageuſe dont vous
» en avez parlé, m'a inſpiré une reconnoiſ-
» ſance qui durera toute ma vie. Vous êtes
» cauſe, ſans doute, que la connoiſſance
» de cette traduction a été juſqu'à M. le
» Chancelier, qui a bien voulu me faire
» aſſurer, par le premier Magiſtrat de no-
» tre Ville, de ſa protection dont il m'a
» fait reſſentir les effets par une gratifica-
» tion à laquelle je n'aurois jamais cru de-
» voir penſer. Il me reſte à vous prier d'être
» perſuadé, Monſieur, du reſpect, &c ».

Réponſe de M. Racine.

» Vous me faites des remercimens ; » Monſieur, lorſque c'eſt à moi à vous en » faire. Vous ignorez ſans doute l'honneur » que votre Ouvrage fait au mien, & parce » que vous êtes fort éloigné de penſer qu'il » ſoit pour vous un ſujet d'amour-propre ; » vous ne ſoupçonnez pas qu'il en puiſſe » être un pour moi. La peine qu'on a eue » à vous découvrir dans cette ville ; l'in- » différence que vous avez pour un talent » que vous avez toujours ſacrifié à des tra- » vaux auxquels l'eſprit n'a point de part ; » une vie obſcure & laborieuſe qu'affligent » l'indigence & l'infirmité ; enfin les mo- » mens les moins douloureux que vous » laiſſe la maladie, employez par vous, à » mettre en vers les vérités dont vous êtes » pénétré ; que de raiſons me perſuadent, » Monſieur, que vous êtes bien plus digne » que moi de chanter la Religion, & que » ſi dans la carrière Poétique vous croyez » ne marcher qu'après moi, comme mon » Traducteur, je ne marche que bien loin » après vous dans le chemin qui conduit à » l'objet de nos vers ! Par le peu d'empreſ- » ſement que vous avez eu à les faire con- » noître, il paroît aſſez que ce n'eſt pas » des hommes que vous en avez attendu

» la récompense ! Vous ne vous attendiez » pas que votre nom, si peu connu dans » votre ville, dût tout-à-coup pénétrer » jusqu'à la Cour. Ainsi lorsque vous voyez » celui qui, par sa dignité & ses lumiè- » res, y tient un rang si élevé, jetter sur » vous des regards bienfaisans, parce qu'il » a été édifié de vos saintes occupations & » attendri sur votre triste état, vous pouvez » bien vous écrier :

Sunt hèc etiam sua præmia laudi,
Sunt Lacryma rerum.

DOM Antoine Rivet, célèbre Bénédictin de la Congrégation de St.-Maur, né en Poitou d'une famille noble, mourut au Mans, dans le Monastère de l'Abbaye de St.-Vincent.

S'il étoit un des plus savans de son Ordre, il étoit aussi un des plus exacts à remplir les devoirs de son état, & un des plus pieux Religieux de sa Congrégation. Doux, poli, affable, il procuroit par ses soins des charités aux pauvres. Respecté dans son Monastère & dans la ville, il y a passé la plus grande partie de sa vie, & y a composé neuf volumes de l'Histoire Littéraire de la France, & d'autres excel-

lens Ouvrages. Ce ſavant Religieux par ſon mérite & par le long ſéjour qu'il a fait au Mans, a acquis un rang diſtingué parmi le grand nombre de Savans qui honorent cette Province.

GABRIELLE-Emilie de Breteuil, Marquiſe du Châtelet, s'acquit par ſon mérite l'eſtime univerſelle de l'Europe ſavante; & ſa mémoire ſera toujours précieuſe à ceux qui ont été à portée de voir l'étendue de ſon eſprit & la grandeur de ſon ame. Elle mourut âgée de 43 ans.

On rapporte un trait qui doit rendre ſon ſouvenir précieux aux cœurs bienfaiſans. Un Auteur ayant été renfermé pour avoir écrit contre elle; la généreuſe Marquiſe écrivit en ſa faveur & lui procura ſon élargiſſement.

NICOLAS Freret, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Belles-Lettres, fut par ſa vaſte & profonde érudition un des plus ſçavans hommes de l'Europe; il mourut à Paris âgé de 61 ans. Doué d'une ame ſenſible, généreuſe & déſintéreſſée; fils tendre & reſpectueux; homme & Ci-

toyen, juſte eſtimateur du mérite ; vertueux par principe, mais ſans effort ; capable de garder des ſecrets ; ami ſûr, bienfaiſant, fidèle, il chériſſoit les occaſions de rendre ſervice, au point d'avoir de la reconnoiſſance pour ceux qu'il obligeoit. Les tréſors de ſon érudition s'ouvroient à quiconque le conſultoit. Charmé de contribuer aux progrès des Gens de Lettres, il leur communiquoit avec plaiſir ſes propres idées. Ces ſortes de ſecours n'étoient pas les ſeuls qu'il leur prodiguoit. Sa mort a fait perdre un Bienfaiteur à plus d'une famille, qui trouvoient en lui des reſſources auſſi promptes que ſecrètes.

Si c'eſt vivre que de penſer, perſonne n'a vécu plus long-tems que cet homme célèbre.

CLAUDE-Hubert Jaillot, Prêtre de l'Oratoire, né à Paris, fut envoyé à la Rochelle, où il vécut d'abord iſolé & preſqu'inconnu. Enfin il ſortit de ſa retraite où il avoit long-tems interrogé les oracles de la Religion, il ſe montra pour les annoncer en public, & il les annonça avec le plus grand ſuccès.

Devenu Curé de la Paroiſſe de St.-Sauveur, il en remplit tous les devoirs, il em-

braſſa tous les détails. L'exercice aſſidu de fonctions toujours renaiſſantes, traçoit dans une de ſes journées l'image de toutes les autres.

Sa bonté égala ſon zèle. Quoiqu'il n'aimât pas l'embarras des affaires, il ſacrifioit toujours ſes répugnances au plaiſir d'être utile & à l'obligation de ſervir l'innocence opprimée & la juſtice ſans appui. Père des pauvres par état, il ſoutint noblement ce beau titre ; le ſentiment de leurs peines ſortoit en quelque ſorte de leur cœur pour paſſer dans le ſien ; ſa main libérale s'ouvroit toujours ſur eux. Le Temple du Seigneur n'eut pas moins de part à la généroſité de ſon Miniſtre, l'Egliſe de St.-Sauveur, brûlée en 1705, étoit ſortie de ſes cendres ; mais ce vaſte édifice attendoit des mains de l'Artiſte les embelliſſemens qui lui manquoient ; la piété du P. Jaillot forma le projet de cette décoration, ſon goût en arrangea le deſſin, une partie de ſes revenus fut employée à l'exécution. Bien-tôt les yeux furent frappés du ſpectacle d'un Sanctuaire, dont l'éclat retrace en quelque ſorte la Majeſté ſuprême qu'on y révère, & conſacre à jamais la religion de celui qui l'a fait élever.

Bienfaiſant & généreux, le Père Jaillot ſe conduiſoit encore avec beaucoup de ſageſſe. La prudence dirigea toutes ſes démar-

ches. Dans ſa Paroiſſe, il ne prit jamais le ton de ces réformateurs bruyans, qui arment la vertu de foudres & la font haïr; qui veulent corriger les coupables, & ne ſavent que les humilier. Il remédioit au mal ſourdement; rigide partiſan de l'ordre, mais homme de bien ſans faſte, il faiſoit la guerre au vice & non aux hommes, qui étant plus foibles que méchans, méritent dans leur chûte encore plus de commiſération que de colère.

Aux vertus morales, le P. Jaillot réuniſſoit les qualités de l'eſprit; ſes talens lui ouvrirent la porte de l'Académie de la Rochelle. Sans être Poëte, il badinoit quelquefois avec les Muſes; ſon goût le portoit toujours vers la naïveté & l'enjouement, & dans quelques-unes de ſes pièces on eût reconnu le génie de Clément Marot ſans l'auſtère décence qui les accompagnoit. Mélancolique & un peu ſombre, il ſe permettoit toutefois des épanchemens de gaieté dans la converſation, qu'il aſſaiſonnoit de traits ſaillans & de réparties heureuſes. On lui demanda quelques traits hiſtoriques touchant la Ville, pour les enchâſſer dans les Ephémérides Rocheloiſes. M. le Comte de Matignon, Gouverneur de la Rochelle & du Pays d'Aunis, qui l'aimoit beaucoup, lui repréſenta qu'il conviendroit d'augmenter ſon

Journal Hiſtorique, & de faire de cette eſquiſſe un grand tableau.

Ce fut à ſa mort que ſe développa principalement ce fonds d'eſtime & d'affection que tout le monde avoit pour lui. Sa maladie avoit excité des allarmes générales, ſa mort cauſa un deuil univerſel. Le jour deſtiné à la cérémonie de ſes funérailles, fut un jour de triſteſſe & d'amertume : qu'on eſt digne d'éloges quand on eſt loué par l'éloquence de la douleur !

Fin du premier Tome.

3 9015 06360 0590

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE